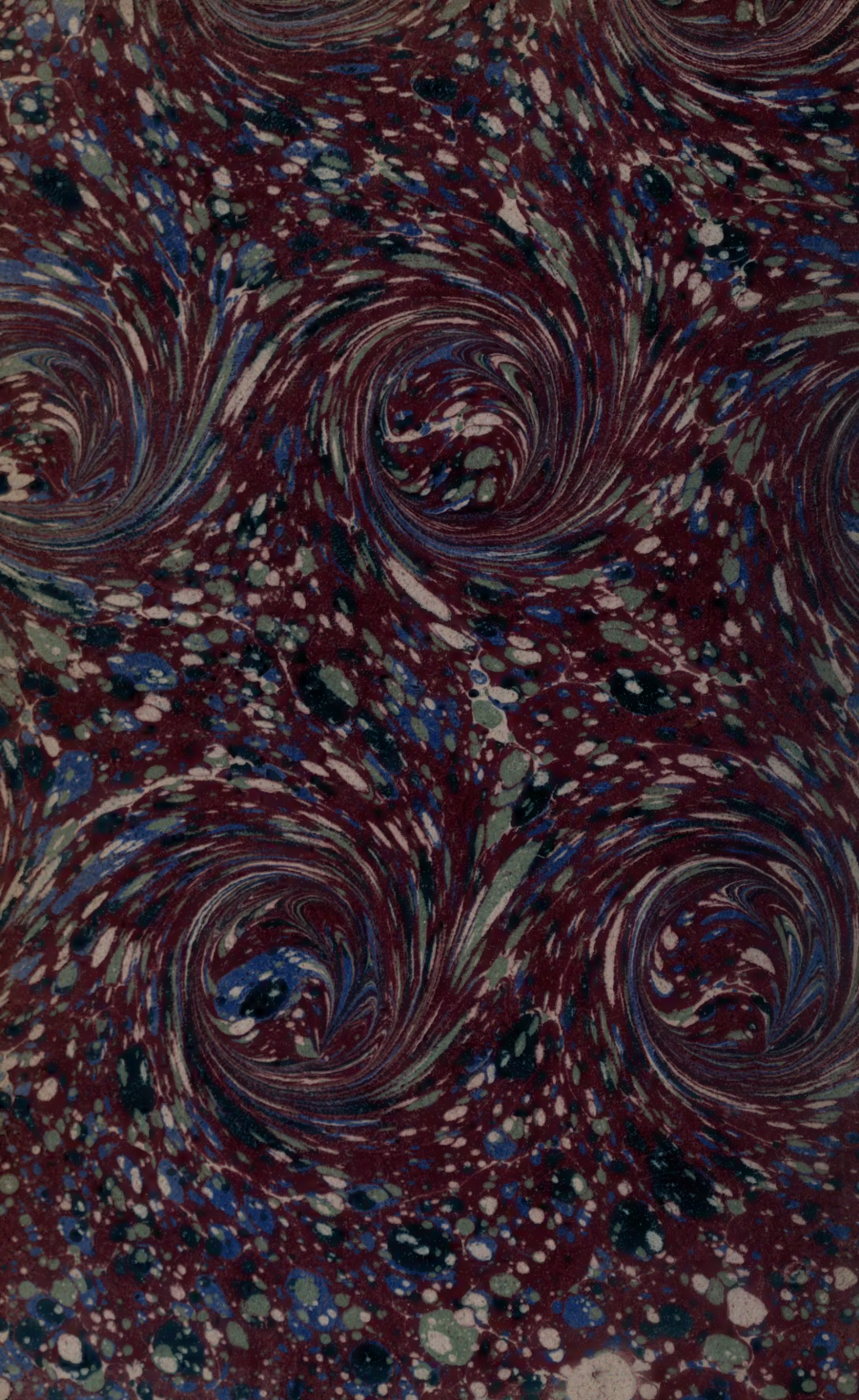

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, LE Cte TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1902

CINQUANTE-HUITIÈME ANNÉE

AVEC X PLANCHES ET 31 FIGURES DANS LE TEXTE

BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1902

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, LE Cte TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1902

CINQUANTE-HUITIÈME ANNÉE

BRUXELLES,
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1902

CJ
3
R4
t.58

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

QUELQUES MOTS
A PROPOS D'UN
TRÉSOR DE MONNAIES ROMAINES
DÉTERRÉ A
GIVES (BEN-AHIN) (PROVINCE DE LIÉGE)

Le petit trésor monétaire, auquel sont consacrées les quelques pages qui vont suivre, n'a ni l'attrait de l'actualité, — sa découverte remonte, en effet, à un certain nombre d'années déjà, — ni le mérite d'enrichir la science numismatique d'une série de types nouveaux.

Mais il est resté complètement inédit jusqu'à ce jour (1) et présente, au point de vue de l'étude des invasions franques dans la province de Liége, un intérêt suffisamment spécial pour qu'il en soit dit quelques mots ici.

*
* *

C'est en plein bois de Gives (territoire de la

(1) Nous avons signalé cette trouvaille dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIX, pp. 11-12, et y avons même annoncé (p. 12, note 1) la présente notice, que nous destinions alors au dit *Bulletin*.

commune de Ben-Ahin) et à 300 mètres environ d'un groupe de trois petits tumulus belgo-romains (1), qu'en juin 1883 fut découvert, parmi les débris d'une urne en bronze de $0^m.15$ de hauteur, le dépôt en question.

Celui-ci a été enfoui à la faible profondeur de $0^m.25$ et se composait de 264 pièces.

Grâce à l'intervention de M. Oscar de Soër de Solières, à cette époque bourgmestre de Ben-Ahin, 239 de ces monnaies purent être réunies; celles-ci finirent par entrer, en 1887, après de longues négociations, dans le médailler de l'*Institut archéologique liégeois*, qui en possède actuellement encore 160, les pièces en double, au nombre de 79, ayant été vendues depuis.

Le reste de la trouvaille fut dispersé (2).

* * *

Sur 247 monnaies connues (239 + 8), le trésor de Gives en comprenait 162, de types différents, appartenant aux règnes suivants :

Septime Sévère

(193-211 de J.-C.)

14 monnaies, dont 12 correspondent respective-

(1) Ces tumulus ont été fouillés, sous notre direction, en juin-juillet 1899. Voyez sur cette exploration notre rapport inséré dans le *Bulletin* précité, pp. 1-20.

(2) Les nombreuses investigations que nous avons faites pour retrouver la trace de ces 25 pièces manquantes ont abouti au résultat suivant : 12 de ces monnaies furent achetées par M. Jules Raquet,

ment aux nos 5, 48, 177, 330, 357, 419, 429, 471, 493, 586, 592 et 694 de l'ouvrage de Cohen (1).

Les deux autres pièces présentent quelques particularités :

a. L · SEPT · SEV · AVG · IMP · XI · PART · MAX. Sa tête laurée à droite.

Rev. COS · II · P · P. Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme.

Poids 2gr,92.

Cette monnaie ne se rapporte exactement à aucune de celles qu'a décrites Cohen. La légende de la face correspond, en tous points, à celle du n° 100 de Cohen, dont le revers, par contre, renseigne le troisième consulat.

Comme revers (COS · II · P · P.), c'est le n° 96 ; mais l'inscription de la face est légèrement différente :

SEV · PERT · AVG · IMP · XI · PART · MAX.

industriel à Ahin-lez-Huy, qui s'en dessaisit quelque temps après; 3 autres furent vendues à Liége par un ouvrier de Gives, aujourd'hui décédé, 2 autres furent recueillies par un habitant de la localité et remises ensuite par lui au juge d'instruction de Huy, au cours de la descente judiciaire faite sur les lieux par ce magistrat, quelques jours après la trouvaille ; les 8 dernières pièces, enfin (dont 5 doubles), furent acquises par une autre personne de Gives, dont la famille possède encore aujourd'hui les trois variétés.

(1) *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées monnaies impériales*, par feu Henry Cohen, continuée par Feuardent ; 2me édition, Paris, Rollin et Feuardent, éditeurs, rue de Louvois, 4, 8 vol., 1880-1892.

L'exemplaire de Gives constitue donc une variété nouvelle des nos 100 ou 96 de Cohen.

b. L · SEP · SEV · PERT · AVG · IMP · VIII. Sa tête laurée à droite.

Rev. MONET · AVG. La Monnaie, coiffée du *modius,* debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance.

Poids : 2gr,20.

Cette monnaie est assez curieuse, car si elle peut être rapprochée du n° 332 de Cohen par l'énonciation de la huitième salutation impériale, elle en diffère et par l'inscription de la face et par le revers, qui montre la Fortune coiffée du *modius* (1).

Parmi les nombreuses monnaies d'or et d'argent que décrit Cohen, cet auteur n'en donne que quelques-unes qui montrent, au commencement de la légende de la face, l'abréviation SEP (pour SEPT); cette abréviation est, au contraire, fréquente dans le corps même des légendes.

Julie (Julia Domna)

(femme de Septime Sévère).

Deux monnaies, nos 27 et 123 de Cohen.

Caracalla

(211-217 de J.-C.).

Neuf monnaies, parmi lesquelles les nos 316,

(1) Pour les nos 333 et 334, Cohen fait expressément remarquer que sur ces monnaies la Fortune est coiffée du *modius*.

347, 349, 358, 424, 431 et 562 de Cohen et les deux suivantes :

a. IMP · C · M · AVR · ANTON · AVG · P · TR · P. Son buste jeune, lauré à droite, avec le paludament et la cuirasse.

Rev. MONETA AVGG. La Monnaie debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance.

Poids : 3gr.25.

Monnaie (variété) inconnue à Cohen, ayant le même revers que le n° 168 de cet auteur, qui a pour légende (face) : IMP · CAE · M · AVR · ANT · AVG · P · TR · P.

Cohen ne donne qu'une seule monnaie avec notre légende (IMP · C · M · AVR · ANT · AVG · P · TR · P), c'est le n° 113; au revers : IVSTITIA. C'est, au surplus, la seule légende semblable qu'on retrouve dans son recueil, car les autres légendes commençant par IMP · sont :

IMP · CAE · M · AVR · ANT · AVG · P · TR · P · II (nos 62, 162, 163, 600).

IMP · CAE · M · AVR · ANT · AVG · P · TR · P (nos 82, 158, 159, 160, 599);

IMP · C · M · AVR · ANTONINVS PONT · AVG (nos 94, 568);

IMP · CAE · AVR · ANTON · AVG · PIVS (n° 114);

IMP · CAES · M · AVR · ANTON · AVG (nos 63, 115, 161, 406, 571, 615);

IMP · CAES · M · AVR · ANTONINVS AVG (nos 405, 559, etc.).

Le revers de la monnaie de Gives trahit une fabrique syrienne.

b. M · AVR · ANTONINVS CAES. Buste nu de Caracalla jeune, à droite, avec le paludament et la cuirasse.

Rev. SECVRITAS PERPETVA. Pallas casquée debout à gauche, appuyée sur son bouclier, tenant de la main gauche une haste renversée.

Variété du n° 562 de Cohen qui décrit Pallas, tenant un sceptre.

Geta

(mort en 212 de J.-C.).

3 monnaies, n°s 138, 157 et 188 de Cohen.

Elagabale

(218-222 de J.-C.).

14 monnaies, n°s 23, 38, 39, 46, 61, 70, 98, 99, 143, 189, 213, 258, 293 et 299 de Cohen.

Julia Paula

(femme d'Elagabale).

2 monnaies, n°s 6 et 16 de Cohen.

Julia Aquilia Severa

(femme d'Elagabale).

1 monnaie, n° 2 de Cohen (monnaie peu commune).

Julia Soæmias

(mère d'Elagabale).

1 monnaie, n° 14 de Cohen.

Alexandre Sévère

(222 à 235 de J.-C.).

14 monnaies, nos 32, 70, 229, 234, 249, 255, 289, 305, 312, 351, 366, 427, 543 et 564 de Cohen. L'avant-dernière de ces pièces est à fleur de coin.

Mamée (Julia Mamaea)

(mère d'Alexandre Sévère).

3 monnaies, nos 35, 72 et 81 de Cohen.

Maximin I

(235-238 de J.-C.).

2 monnaies, nos 7 et 99 de Cohen ; la première de ces deux pièces est à fleur de coin.

Gordien III (le Pieux)

(238-244 de J.-C.).

32 monnaies, nos 25, 39, 52, 58, 69, 71, 86, 97, 98, 105, 108, 113, 120, 155, 160, 189, 210, 237, 246, 250, 253, 266, 276, 296, 297, 314, 319, 347, 348, 357, 383, 404 de Cohen.

Philippe I

(244-249 de J.-C.).

16 monnaies, nos 8, 25, 50, 58, 87, 103, 136, 165, 177, 188, 205, 215, 226, 231, 239, 240 de Cohen

Otacilie (Otacilia Severa)

(femme de Philippe I).

3 monnaies, nos 4, 39, 63 de Cohen.

Philippe II

(mort en 249 de J.-C.).

6 monnaies, nos 13, 17, 32, 48, 61, 88 de Cohen.

Trajan Dèce

(249-251 de J.-C.).

3 monnaies, nos 4, 81, 86 de Cohen

Etruscilla

(femme de Trajan Dèce).

2 monnaies, nos 17, 19 de Cohen.

Herennius Etruscus

(mort en 251 de J.-C.)

1 monnaie, no 33 de Cohen.

Hostilien

(mort en 251 de J.-C.)

1 monnaie, no 15 de Cohen.

Trébonien Galle

(251-254 de J.-C.).

3 monnaies, nos 41, 68, 85 de Cohen.

Volusien

(251-254 de J.-C.).

3 monnaies, nos 8, 25, 70 de Cohen.

Emilien

(253-254 de J.-C.).

1 monnaie, no 53 de Cohen.

Valérien I

(254-263 de J.-C.).

6 monnaies dont 5 correspondent aux nos 65, 71, 142, 196 et 221 de Cohen; la sixième est la suivante :

IMP · VALERIANVS · P · F · AVG. Son buste radié à droite, avec le paludament et la cuirasse.

Rev. LIBERALITAS AVGG. La Libéralité debout de face, tenant une tessère et une corne d'abondance.

Poids : 3gr 01.

Variété nouvelle du no 106 de Cohen, dont la légende ne contient pas l'épithète de F(elix), après P(ius).

Monnaie de frappe barbare.

Gallien

(260-268 de J.-C.).

4 monnaies, nos 308, 310, 1048 et 1309 de Cohen.

Salonine

(femme de Gallien).

3 monnaies, nos 78, 115 et 130 de Cohen.

Restitutions attribuées à Gallien.

2 monnaies :

a. Trajan.

DIVO TRAIANO. Tête radiée de Trajan à droite.

Rev. CONSECRATIO. Autel allumé.

Poids : 4gr.05.

Exemplaire à fleur de coin. Variété nouvelle du n° 664 de Cohen (à la suite des monnaies de Trajan), sur lequel la tête est *laurée* et non radiée.

b. Antonin Pie. N° 1188 de Cohen (à la suite des monnaies d'Antonin Pie).

Salonin

(*Publius Cornelius Licinius Valerianus Saloninus*)

(mort en 259 de J.-C.).

2 monnaies, n°s 26 et 81 de Cohen.

Valérien II

(mort en 268 de J.-C.).

2 monnaies, n°s 5 et 6 de Cohen.

Postume

(258-267 de J.-C).

7 monnaies, n°s 39, 91, 101, 199, 243, 331 et 428 de Cohen ou 36, 76, 101, 163, 201, 268 et 340 de de Witte (1).

Les pièces du trésor de Gives — l'inventaire qui précède le démontre suffisamment — ne présentent aucun intérêt bien spécial en elles-mêmes : quelques-unes [deniers de Septime Sévère, de Caracalla, Valérien I et Gallien (restitution)] méritent seules d'être signalées, parce qu'elles consti-

(1) J. de Witte, *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au* IIIe *siècle de l'ère chrétienne*. Lyon, 1868, imprimerie Louis Perrin. in-4°, 202 pages, 49 planches.

tuent des variétés nouvelles, plus ou moins curieuses, de types connus.

La plus ancienne pièce du dépôt étant de Septime Sévère (frappée en 194 de J.-C.) et la plus récente de Postume (mort en 264 de J.-C.), ces monnaies comprennent donc une période d'environ soixante-quinze années.

Cette série n'est toutefois pas complète et présente d'assez nombreuses lacunes, car elle ne contient aucune pièce de Plautille (femme de Caracalla), Macrin (217-219 de J.-C.), Diaduménien (fils de Macrin), Annia Faustina (femme d'Elagabale), Julia Mœsa (aïeule d'Elagabale), Orbiana (femme d'Alexandre Sévère), Pauline (femme de Maximin?), Maxime (fils de Maximin), Gordien I (238 de J.-C.), Gordien II (238 de J. C.), Balbin (238 de J.-C.), Pupien (238 de J.-C.), Tranquilline (femme de Gordien III), Jotapien (249 de J.-C.), Pacatien (249 de J.-C.), Cornelia Supera (femme d'Émilien), Mariniana (femme de Valérien I), Macrien II, Quietus (frère du précédent), Régalien (261-263 de J.-C), Druantilla (femme de Régalien), ni des Tetricus (1).

La date de l'enfouissement de ce trésor peut

(1) Dans cette énumération ne figurent pas *Uranius Antonin* empereur usurpateur sous Alexandre Sévère), dont il n'existe que deux ou trois monnaies romaines en or, *Marin* (autre usurpateur sous Philippe I) dont on ne connaît aucune médaille de coin romain et *Spensien* (tyran inconnu dans l'histoire), qui n'est révélé que par une demi-douzaine de monnaies en or, d'une authenticité douteuse. Nous passons également sous silence les noms de *Cyriades* (mort en 259 de

être assez exactement déterminée par les monnaies de Postume qui sont les plus récentes.

C'est pendant les dernières années du règne de Gallien et, plus positivement, avant l'année 267, puisqu'il ne contient aucune pièce des Tetricus, que le dépôt de Gives a été confié à la terre.

Quant aux événements qui ont amené le possesseur de ces monnaies à cacher celles-ci, ils sont suffisamment connus : ils coïncident avec les grandes invasions germaniques en Gaule et correspondent, dans ce cas particulier, avec cette série de troubles qui ont caractérisé chez nous le troisième quart du IIIe siècle.

Le règne de Gallien fut, en effet, réellement néfaste pour nos contrées. L'apathie honteuse dont ce prince fit preuve dans les moments les plus critiques, suscita, dans les provinces, une révolte générale, qui se traduisit d'abord par des soulèvements en masse, ensuite par l'apparition de plusieurs usurpateurs qui, régnant simultanément et se combattant les uns les autres, portèrent au comble l'anarchie et les désordres qui

J.-C.), *Ingenuus* (260 de J.-C), *Macrien I, Pison* (260 de J.-C.), *Valens* (260 de J.-C), *Baliste* (260 de J -C.), *Emilien* (263 de J.-C.), *Domitien, Trébellien* (264 de J.-C). *Celse* (264 ou 265 de J.-C.), *Saturnin* (263 ou 264 de J.-C.), etc., dont les médaillès citées, ou bien sont de la plus grande rareté, ou, plus souvent encore, sont absolument fausses. Nous renvoyons, pour le surplus, au savant ouvrage de Cohen qui a su faire justice de ces prétendues « *raretés* » de certains cabinets numismatiques, du genre du fameux cabinet Munter qui avait la spécialité de ce qui n'existait pas ailleurs !

ensanglantèrent à cette époque l'empire romain.

*
* *

L'étude raisonnée et analytique des trésors monétaires a permis, on le sait, de combler, en maintes circonstances, les lacunes de l'histoire et de suppléer à la disette des textes anciens.

Sous ce rapport, la coordination des cachettes de monnaies romaines a donné lieu, pour nos contrées, à des constatations du plus haut intérêt et a contribué à déterminer assez exactement la nature et l'importance de ces innombrables invasions barbares qui se sont produites dans les Gaules, pendant presque toute la durée de l'empire romain.

Les nombreux dépôts de ce genre que l'on exhuma successivement dans la province de Namur, avaient, il y a plus de vingt ans déjà, éveillé l'attention de M. le chanoine Cajot, qui publia en 1877, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur,* un travail d'ensemble sur ces diverses trouvailles (1).

Groupant chronologiquement tous ces trésors, le patient numismate parvint à rétablir partiellement l'histoire des invasions franques dans la province de Namur, en même temps qu'à déterminer approximativement les différents courants d'invasion auxquels se rapportait chacune de ces cachettes monétaires.

(1) *Les trésors de monnaies romaines de la province de Namur,* dans les *Ann. de la Soc. archéol. de Namur,* t. XIV, pp. 93-108.

Tout récemment, un savant français a entrepris, sur la même matière, un travail de beaucoup plus considérable et qui, bien que fatalement incomplet, restera classique (1).

Ce que le chanoine Cajot avait fait pour une seule de nos provinces belges, M. Adrien Blanchet l'a fait pour la Gaule entière (2) : il a publié un recueil de 880 trouvailles (en comptant les numéros *bis*) et condensé, dans l'Introduction de son ouvrage (liv. Ier, chap. Ier), les données les plus complètes qui aient paru jusqu'à ce jour, sur les invasions germaniques en Gaule.

Dans cet important recueil, fruit de longues et multiples recherches, la Belgique est représentée par 79 dépôts, dont 3 ou plutôt 4 se rapportent à la province de Liége.

* * *

Pour la province de Liége, en particulier, le travail de M. Blanchet est resté incomplet et nous saisissons volontiers l'occasion qui se présente ici, pour parfaire cette partie de l'ouvrage dont il s'agit.

Le nombre de trésors de monnaies romaines connu, pour cette province, est aujourd'hui de 9, savoir :

1° Le trésor de Jupille, composé de près de

(1) *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule.* Paris, Ernest Leroux, 1900; in-8o, 332 pages.

(2) C'est-à-dire donc pour la France, les Pays-Bas, la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse.

3,500 pièces d'argent, dont la plus ancienne est de Néron et la plus récente de Philippe I. Aux 363 pièces inventoriées par M. le Dr Simonis (1) et détaillées par M. Blanchet (2), nous en ajouterons environ 800 autres, ainsi réparties :

1 Néron, 1 Othon, 1 Vitellius, 6 Vespasien, 4 Titus, 1 Domitien, 2 Nerva, 14 Trajan, 21 Adrien, 35 Antonin Pie, 16 Faustine mère, 17 Faustine jeune, 41 Marc Aurèle, 8 Lucius Vérus, 5 Lucille, 14 Commode, 2 Crispine, 1 Pertinax, 1 Albin, 68 Septime Sévère, 34 Julia Domna, 28 Geta, 8 Moesa, 19 Mamée, 110 Caracalla, 5 Plautille, 9 Macrin, 2 Diaduménien, 63 Elagabale, 3 Julia Paula, 5 Julia Sœmias, 69 Alexandre Sévère, 1 Orbiana, 28 Maximin I, 2 Pauline, 56 Gordien, 3 Maxime, 10 Pupien, 8 Balbin, 21 Philippe, 2 Otacilie, etc.;

2° Le trésor de Tilff, provenant du lieu dit *Cortil* (trouvaille de février 1893) et formé d'environ 300 pièces de Gordien III, Philippe père, Trajan Dèce, Hostilien, Trébonien Galle, Valérien, Gallien, Salonin et Postume (3);

3° Le trésor de Modave, déterré dans le courant de l'an X (1802) et comprenant approximativement 1,200 monnaies en petit bronze et en billon d'Alexandre Sévère à Gallien (4);

(1) *Revue belge de Numismatique*, 1896, pp. 111 et 128.

(2) *Op. cit.*, p. 271, n° 713.

(3) *Revue belge de Nmnismatique*, 1893, p. 245; 1894, p. 128.

(4) *Revue belge de Numismatique*, 1870, p. 411.

4° Le trésor d'Avennes (environs), composé de 87 monnaies coloniales (Domitien-Maximien Hercule), toutes, à une exception près, frappées à Alexandrie (Égypte), et de 83 monnaies romaines, en majeure partie de Claude II (1);

5° Le trésor de Juslenville : 60 monnaies en bronze de Magnence et de Decence (2);

6° Le trésor de Petit-Rechain, constitué par 54 monnaies d'argent de Pupien à Gallien (3);

7° Le trésor de Gives, objet de cette note;

8° Le minuscule trésor de Wasseiges, composé seulement de six pièces en bronze, en fort mauvais état de conservation, dont quatre sont des monnaies italo-grecques et une autre appartient à Marc Aurèle (4);

9° Le trésor de Vervoz (Clavier) : 98 pièces, presque toutes en petit bronze, ainsi réparties :

1 Auguste (M. B.), 1 Hadrien (M. B.), 1 Commode (G. B.), 3 Claude II, 2 Hélène, 1 Théodora, 1 Licinius, 3 Constantin I, 2 Constantin II le Jeune, 3 Constant I, 1 Magnence (M. B.), 4 Valens, 5 Gratien, 1 Théodose (M. B.), 2 Arcadius, plus 67 autres pièces (dont une en billon) frustes

(1) *Revue belge de Num.*, 5e série, t. VI, pp. 186-195.

(2) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXXVIII (1882), p. 261; *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX. pp. 154 et 400.

(3) *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. I, p. 283 (*Chronique de la Société*, par J. Feller).

(4) *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIV, p. 223.

ou inclassables, toutes du IVe siècle (époque des Constantins) (1).

* * *

Complétons également, au moyen de quelques découvertes récentes ou restées inconnues à M. Blanchet, les annotations de cet auteur sur nos autres provinces belges.

Hainaut.

Aux 20 trésors (24 avec les numéros *bis*) énumérés pour le Hainaut, il convient d'ajouter celui de Barbençon, indûment classé parmi ceux de la province de Namur (2).

Brabant.

Rien à signaler.

Flandre occidentale.

En plus des 12 dépôts que cite l'auteur en question, signalons celui de Wercken lez-Dixmude, comprenant 86 pièces, dont 64 de Postume I; des 22 autres pièces, 8 appartiennent à Trajan (G. B.), 1 à Lucille (G. B.), 8 à Commode (G. B.), 1 à

(1) Médailler de l'Institut archéologique liégeois. — Rapport sur les travaux du même Institut pendant l'année 1900. (En cours de publication.) — Renseignements particuliers de M M. De Puydt.

(2) Barbençon est situé dans le Hainaut : chef-lieu, Mons; arrondissement administratif, Thuin; arrondissement judiciaire, Charleroi; canton, Beaumont.

Crispine (G. B.), 1 à Gallien (P. B.), 2 à Salonine (billon) et 1 à Salonine (P. B.) (1).

Flandre orientale.

Les annotations pour cette province paraissent complètes.

Province d'Anvers.

M. Blanchet cite les 3 dépôts de Bornhem (entre Bornhem et Hingene), de Hingene et de Nijlen. On peut y ajouter la trouvaille de Wommelghem, composée de quelques monnaies de Philippe I à Gallien (2).

Province de Limbourg.

Il faut éliminer d'une part le n° 686 de Blanchet — pour le rattacher aux Pays-Bas (3) — et ajouter d'autre part les 3 trésors suivants :

a) A Coninxheim lez-Tongres, en 1892, dépôt composé d'environ 300 petits bronzes, aujourd'hui dispersés, dont 57, dans notre collection particulière, appartiennent à Postume, Gallien et Tetricus.

(1) *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XIII, pp. 210-218.

(2) Heylen, *Dissertatio de antiquis Romanorum monumentis in Austriaco Belgio superstitibus aliisque non ita pridem abolitis, nec non de iis quae apud Tungros et Bavacenses reperta fuerunt* dans les *Mémoires de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, t. IV (1783), p. 418.

(3) Heerlen est situé dans le Limbourg hollandais.

b) Dans la même localité, en 1894, sous un tas de décombres (tessons de vases, de tuiles, etc.), cachette de plusieurs centaines de petits bronzes du IVe siècle, en majeure partie de l'époque des Constantins, mais dont quelques-uns descendent jusqu'à Arcadius (1).

c) A Eben-Emael, près de la route romaine de Maestricht à Visé, Arlon, etc., trésor de 157 pièces en billon (130 variétés) appartenant aux règnes suivants : Gordien I, Gordien II, Gordien III, Philippe I, Otacilia Severa, Philippe fils, Trajan Dèce, Etruscilla, Herennius Etruscus, Trébonien Galle, Volusien, Émilien, Valérien I, Mariniana, Valérien fils, Gallien, Salonine, Salonin et Postume (2).

Province de Luxembourg.

On doit compléter la série de M. Blanchet par le trésor du Tiresberg (près d'Arlon) composé de 3,250 petits bronzes de Valérien à Aurélien et que cet auteur classe erronément parmi les dépôts du Grand-Duché de Luxembourg (3).

Province de Namur.

Des 20 trésors renseignés, il convient de retran-

(1) Dans notre collection particulière. — Ces monnaies sont presque toutes frustes et d'une frappe grossière.

(2) Collection Huybrigts à Tongres et *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XVII, pp. 98-100.

(3) Blanchet, *op. cit.*, p. 275, n° 733.

cher les nos 703 (Modave) et 704 (Barbençon) que nous avons reclassés (voir *supra*) respectivement parmi ceux de la province de Liége et du Hainaut; par contre, on ajoutera le suivant :

En 1900, à Marchovelette, dépôt de 868 monnaies, dont une en argent, 521 moyens bronzes et 346 petits bronzes, en grande partie saucés, répartis comme suit : Volusien (1 pièce en argent), Valérien père (1 P. B.), Gallien (1 P. B.), Claude II (5 P. B.), Quintillus (1 P. B.), Aurélien (25 P. B.), Severina (5 P. B), Tacite (27 P. B.), Probus (93 P. B.), Carus (8 P B.), Carinus 12 P. B), Magnia Urbica (1 P. B.), Numérien (10 P. B.), Dioclétien (117 M. B., 67 P. B.), Maximien Hercule (131 M. B., 75 P. B.), Constance Chlore (150 M. B., 7 P. B.), Galérien Maxime (123 M. B., 7 P. B.) (1).

* * *

Pour ne pas passer sous silence un trésor intéressant qu'on a mis au jour il y a environ deux ans et qui reste inédit, nous nous permettrons cette addition sous la rubrique :

Allemagne (province Rhénane).

Aux environs de Düsseldorf, trésor composé de 7 monnaies d'or à fleur de coin d'Auguste (Cohen, nos 39 (1 exemplaire) et 42 (6 exemplaires) (2).

* * *

(1) *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXIV, pp. 197-199.

(2) Ces belles monnaies font actuellement partie des remarquables

Les renseignements tirés de l'examen des trésors monétaires recueillis dans la province de Liége sont particulièrement intéressants.

Le petit trésor de Wasseige, trop peu important pour donner matière à des déductions certaines, ne peut fournir qu'une simple indication : il est possible qu'il se rapporte à l'invasion des Chauques (162-174 de J.-C.), auxquels on a attribué, on le sait, la ruine de toutes les villas de la Hesbaye.

Sous ce rapport, il importe de constater que ce serait là le seul dépôt connu qui pourrait être mis en rapport avec ces événements, auxquels on paraît, dès lors, avoir attaché une importance trop considérable.

Par contre, 5 autres trésors (plus de la moitié du total) datent de cette période troublée comprise entre les années 235 et 268 après J.-C , qui correspond à toute une série d'invasions.

Ces invasions, nous l'avons déjà dit, sont celles des Francs ou des Germains, qui ont commencé sous Alexandre Sévère pour ne s'arrêter momentanément que sous Probus. Cette ère d'environ 33 années est, pour la province de Liége, celle qui est caractérisée par le plus grand nombre de dépôts et qui, par conséquent, a été pour nos contrées la plus féconde en événements malheureux.

collections d'antiquités belgo-romaines et franques que M. et Mme Alphonse Huygen-Devis ont rassemblées en leur propriété de Hoesselt, près Bilsen.

Les trois derniers trésors n'ont pas entre eux une corrélation bien directe. Le premier, celui d'Avennes, dont les monnaies les plus récentes appartiennent à Maximien Hercule, est sans doute en rapport avec ces mouvements des Barbares qui occasionnèrent la campagne de Maximien sur le Rhin en l'an 296 de notre ère. Quant aux deux autres, celui de Juslenville (monnaies de Magnence et de Decence) et celui de Vervoz (date extrême : règne d'Arcadius), ils ne rappellent, pour nos contrées tout au moins, aucun événement précis.

Pour peu que l'on examine la situation géographique des différentes localités qui ont révélé ces trésors monétaires, on sera surpris de constater sur quelle vaste étendue se sont produites, dans la province de Liége, ces invasions germaniques.

On remarquera que c'est plus particulièrement dans le sud de la province et, plus positivement encore, sur la rive droite de la Meuse [cachettes de Jupille, de Petit-Rechain, de Tilff, de Vervoz (Clavier), de Modave et de Gives (Ben-Ahin)] que s'exercèrent les déprédations des Barbares.

Et ces dévastations, loin de dater d'une même époque, s'échelonnent, au contraire, sur une période de près de deux siècles : depuis Philippe I jusqu'à Arcadius!

Devant ces hordes, avides de pillage, qui accouraient quasi périodiquement en masses nombreuses des bords du Rhin, les populations belgo-romaines de nos contrées ne pouvaient plus vivre

dans le calme et l'aisance. Plus on se rapproche des IVe et Ve siècles, mieux on peut constater combien les dépôts deviennent insignifiants : au lieu d'égaler en nombre et en richesse les cachettes de Jupille ou de Gives, les derniers trésors ne se composent plus que d'une poignée de mauvaises pièces de petit bronze, mal frappées...; plus de dépôts de plusieurs centaines de monnaies, mais simplement quelques informes rondelles de bronze ayant servi de numéraire... Ce ne sont plus des riches colons qui confient à la terre leur fortune, mais bien de misérables campagnards qui, pour ne pas le laisser entre les mains des envahisseurs, enfouissent précipitamment leur maigre pécule....

Cela est surtout caractéristique pour le Condroz : cette partie, plus que toute autre de la province de Liége, a eu à souffrir cruellement des invasions des peuplades germaniques.

Autrefois couverte de spacieuses et confortables villas, elle ne devait plus présenter, vers la fin du Ve siècle, qu'un amas de substructions détruites par le feu. A l'égal des villas, les tombeaux et les sépultures des grandes familles ne purent échapper au désastre : tel le riche monument funéraire de Vervoz que des mains impies déchiquetèrent et détruisirent de fond en comble, dans l'espoir, sans doute, de retrouver dans son caveau quelque luxueux mobilier sépulcral (1).

Telles sont, brièvement exposées, les déductions

(1) C'est à quelques mètres de l'emplacement supposé de cet édi-

qu'autorise l'étude des cachettes monétaires du pays de Liége.

Cette étude, nous avons hâte de l'ajouter, n'est encore que superficielle; on ne la complétera utilement que le jour où l'on pourra mieux se rendre compte des nombreuses découvertes de trésors de monnaies romaines qu'on signale régulièrement dans nos campagnes.

Plus d'une fois, nous avons eu l'occasion d'être mis sur les traces de trouvailles de ce genre; trop souvent, malheureusement, les investigations des archéologues ont échoué devant l'ignorance des inventeurs de ces dépôts ou le manque de sollicitude de certaines administrations communales peu désireuses d'apporter leur part de contribution à l'étude de notre histoire nationale primitive!

L. Renard.

Liége, 14 mai 1901.

cule qu'a été déterré ce trésor de Vervoz, dont il a été question *supra*.

Quant au monument lui-même, ses intéressants débris, grâce à la libéralité de la famille de Tornaco, sont aujourd'hui conservés au Musée archéologique de Liége, où ils sont en ce moment l'objet d'une étude approfondie visant à la reconstitution intégrale de l'édicule.

M. Franz Cumont a consacré dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIX, pp. 65-73, une savante notice au remarquable fût de colonne sculpté (Attis funéraire) provenant du monument de Vervoz.

MOULES MONÉTAIRES ROMAINS

EN TERRE CUITE

RÉCEMMENT DÉCOUVERTS EN ÉGYPTE

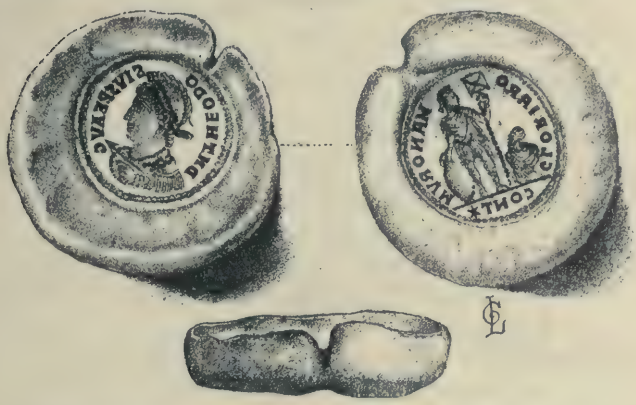

A diverses reprises les fouilles ont mis au jour dans le vaste territoire de l'ancienne Gaule et, parfois aussi, en Angleterre, des dépôts assez abondants de moules en terre cuite, ayant servi à couler des monnaies impériales romaines marquées, pour la grande majorité, aux types en usage de Septime Sévère (193-211) à Tétricus fils (267-273), c'est-à-dire datant d'une époque où le denier d'argent ne contenait plus même la moitié de son poids de métal fin.

La nature et l'usage de ces curieux instruments de monnayage ont vivement excité la curiosité des antiquaires depuis Savat, qui est le premier,

croyons-nous, qui s'en soit occupé dans un mémoire intitulé *Discours sur les Médailles antiques*, paru à Paris, en 1627, jusqu'à M. Lagye qui en a fait l'objet, en 1899, d'une communication à la Société des antiquaires de France (1).

(1) On peut consulter au sujet de ces moules : SAVAT, *Discours sur les Médailles antiques*. Paris, 1627. — Le père MÉNESTRIER, *Mémoires de Trévoux*, année 1704 — MAHUDEL, *Observations sur l'usage de quelques moules antiques de monnoyes romaines découverts à Lyon*. (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. III, 1746.) — COMTE DE CAYLUS, *Recueil d'antiquités*, t. I. — Dom MANGEART, *Introduction à la science des médailles*, Paris, 1763. — LE POIS, *Discours sur les médailles antiques*. — FICORONI. *I piombi antichi*. — GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Monuments antiques de l'ancienne Gaule*. Paris, 1817, et *Arts et métiers des anciens représentés par les monuments*. Paris, 1819. — JACOB KOLB, *Traité de numismatique*. Paris, 1825, t. I. — CHAMPOLLION-FIGEAC, *Résumé d'archéologie*. Paris, 1826, t. II. — HENNIN, *Manuel de numismatique*. Paris, 1830, t I. — AKERMAN, *A descriptive catalogue of rare and inedited Roman coins*. London, 1834, t. I — Communications faites au Congrès scientifique de France tenu à Douai, en 1835, par MM. Dinaux, de Givenchy et Hermand, concernant des moules romains trouvés à Famars et dans un faubourg de Boulogne. Compte rendu. (*Revue franç. de num.*, t. I, 1836.) — POEY D'AVANT, *Mémoire sur des moules de médailles romaines trouvés à Lyon*. (*Rev. franç. de num.*, t. II, 1837.) — HIVER, *Notice sur un atelier monétaire découvert à Damery*. (*Rev. franç. de num.*, t. II, 1837.) — READE, *Roman coins mould*. (*Num. Chronicle*, t. I, 1838-39) — CHABOUILLET, *Découverte de moules monétaires romains à Melun*. (*Rev. des Sociétés savantes des départ.*, 3e série, t. II, 1863.) — POEY D'AVANT, *Note sur les moules des médailles romaines*. [Compte rendu du Congrès archéologique de Fontenay (1864-65)]. — ROMAN, *Moules de médailles romaines découverts à Châteaubleau*. (*Ann. de la Soc. franç. de num.*, t. I, 1866.) — Abbé BAUDRY, *La fouille du vingt quatrième puits funéraire gallo-romain du Bernard*. (*Rev. des Soc. savantes des départ.*, 6e série, t. II, 1875) — HAIGNERÉ, *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, t. I, 1880. — LE NORMAND, *Monnaies et*

On a, en effet, longtemps hésité à trancher la question de savoir si ces moules devaient être considérés comme ayant servi à des faux monnayeurs ou s'ils avaient constitué le matériel régulier d'ateliers officiels, fixes ou ambulants, établis dans certaines provinces éloignées de l'empire — on n'a jamais trouvé de ces moules en Italie (1) — ou attachés à la suite des armées romaines.

Il semble qu'aujourd'hui on s'est mis d'accord pour admettre, ainsi que le constate M. Thédenat dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de MM. Daremberg et Saglio, que les émissions monétaires, faites à l'aide de moules en terre cuite, ont eu lieu « dans des ateliers non

Médailles. — Hettner, *Rœmische Falschmünzen Formen gefünden in Trier* (*Jahrbucher des Vereins von Alterthumsfreunde im Rheinlande*, t. LXX, 1881.) — Siebenaler, Note dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XXVI, 1892. — Thédenat, article *Forma* dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, de MM. Daremberg et Saglio, 1894. — Bulliot, *Notice sur des moules de monnaies antiques trouvés à Autun* (*Mém. de la Soc. éduenne*, 1897.) — Lagye, *Communication faite à la Société des antiquaires de France sur des moules trouvés à Bordeaux.* (*Bulletin*, 1899.) — de Flamare, *Moules de monnaies romaines trouvés à Entrains.* (*Bulletin de la Société nivernaise des lettres sciences et arts.*) *Voy.* encore les grands ouvrages d'Eckhel, *Doct. num. vet.*, t. I ; de Mommsen-Blacas, *Histoire de la monnaie romaine*, t. III ; de F. Lenormant *La Monnaie dans l'antiquité*, t. I ; enfin, dans *Artis* (*The Duro brivæ*, pl. XXXVIII), la restitution et la coupe d'un moule à monnaie en terre et un fragment de moule avec une monnaie de Septime-Sévère encore en place.

(1) Cette assertion nous a été confirmée par M. F. Gnecchi, dont on connaît la compétence en tout ce qui concerne la numismatique romaine.

» clandestins par des magistrats monétaires ou
» des particuliers autorisés, qu'elles purent quel-
» quefois être frauduleuses sans que, cependant,
» leurs auteurs se rendissent coupables du crime
» de faux monnayage. Mais aussi, il est bien pro-
» bable que la facilité de contrefaire des mon-
» naies à la fabrication desquelles suffisait un
» outillage si peu compliqué, dut, plus d'une fois,
» tenter les faussaires. Aussi, la substitution du
» moulage à la frappe fut abolie par les lois de
» 326, 356 et 371 après J.-C. »

La fabrication et l'emploi des moules à monnaie en terre cuite étaient, sans conteste, aussi simples que faciles.

Pour obtenir un de ces moules, il suffisait de serrer, à l'aide du pouce et de l'index, un disque d'argile fraîche, de quelques millimètres d'épaisseur et d'un diamètre un peu supérieur à celui des monnaies à reproduire, entre deux de ces pièces (1). Cette pression marquait, en creux, l'empreinte monétaire sur l'argile, en même temps qu'elle rejetait le surplus de la terre vers la circonférence de manière à former un bourrelet circulaire. Ce rebord, relevé ensuite vers une seule des faces, recevait une entaille conique et le moule, ainsi parachevé, subissait une cuisson assez prolongée pour lui donner une résistance satisfaisante. Cette

(1) C'est évidemment une erreur que de prétendre, comme on l'a fait jusqu'ici, que ces moules s'obtenaient en serrant une monnaie entre deux disques d'argile; un moment de réflexion suffit pour s'en convaincre.

méthode de fabrication produisait des moules dont chacune des faces correspondait donc à des monnaies distinctes.

Pour opérer le coulage des espèces, on plaçait, de façon à les emboîter le mieux possible, les moules de terre les uns sur les autres, en suivant le sens des entailles et en prenant garde de choisir les moulès de telle sorte que le droit correspondît exactement au revers de la monnaie à reproduire. Cette dernière précaution n'était pas toujours observée, d'où la production de pièces hybrides qui se rencontrent assez souvent parmi les deniers coulés des empereurs romains.

Par la superposition d'un certain nombre de ces disques — treize, affirme-t-on — dont le premier et le dernier n'étaient marqués que d'un seul côté, on obtenait une sorte de cylindre dont on couvrait les parois avec de la terre glaise mêlée à des brindilles de paille, afin de bien maintenir les moules en place et d'empêcher le métal en fusion de s'échapper par les joints.

Diverses constatations ont permis d'établir que, pour gagner du temps, on réunissait ces cylindres par groupes de trois, placés de façon à ce que les rigoles verticales formées par les entailles coniques dont nous avons parlé, vinssent se mettre face à face. On obtenait ainsi, au centre de chaque groupe, un canal central dans lequel on versait le métal liquéfié qui, par les entailles coniques, venait remplir les différents

moules. Après le refroidissement, rien n'était plus facile que de recueillir les monnaies ainsi obtenues, d'autant qu'il n'y avait pas lieu de prendre la moindre précaution à l'égard de la conservation des moules, qu'il était si peu coûteux de créer à nouveau.

Jusqu'ici on ne s'est occupé que des trouvailles de moules faites en Gaule ou en Angleterre. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ces moules ne présentent guère de types antérieurs à Septime-Sévère ou postérieurs à la fin du IIIe siècle (1) et, si nous ne nous trompons, tous ceux, ou presque tous cenx, qui ont été décrits, à ce jour, ont servi à couler des deniers impériaux de billon de très bas aloi.

Les 250 moules, en terre cuite rougeâtre et d'un grain très fin, que nous avons récemment acquis, présentent cette particularité d'avoir été trouvés en Égypte, de reproduire des types monétaires en usage à la fin du IVe siècle et au cours de la première moitié du Ve siècle, enfin, d'avoir servi à couler des pièces de bronze. Nous avons donc cru bien faire de signaler cette trouvaille, qui n'est pas d'ailleurs la première faite au pays des Pharaons,

(1) Il y a lieu de remarquer, cependant, que M Siebenaler a signalé comme ayant été découverts à Vieux-Virton, Luxembourg belge, un moule en terre cuite à l'effigie de Trajan (98-117), un autre au buste d'Aurélien (140-180), enfin, un troisième, au portrait de Faustine, femme de Marc Aurèle. *Annales de l'Institut archéologique de Luxembourg*, 1892, t. XXVI, p. 663. Ceci vient contredire l'assertion de M. Thédenat qui affirmait qu'aucun moule en terre cuite n'offrait de type antérieur à Septime-Sévère.

M. F. Gnecchi ayant eu jadis entre les mains des moules aux effigies de Maximien, de Maxence et de Constantin le Grand, déterrés, eux aussi, aux bords du Nil.

Grâce à l'obligeant concours de M. A. de Roissart, il nous a été possible de fixer quelques-unes des monnaies que nos moules servirent à reproduire :

1. Valentinien II, empereur (375-392).

D. N. VALENTINIANVS P. F. AVG. Buste enfantin, casqué, drapé et cuirassé à droite. L'empereur tient une haste de la main droite.

Le mauvais état des moules que nous avons examinés ne nous a pas permis de retrouver le revers qui devait correspondre à ce droit.

2. Gratien (367-383).

D. N. GRATIANVS P. F. AVG. Son buste drapé et cuirassé à droite, avec le casque diadémé, tenant une haste transversale et un bouclier.

Rev. GLORIA ROMANORVM. Gratien casqué et en habit militaire sur un vaisseau marchant à gauche, regardant en arrière et levant la main droite. La Victoire tient le gouvernail. Dans le champ une lettre, à l'exergue le nom de l'atelier.

Cohen, 2e édit, t. VIII, n° 25. Bronze.

3. Arcadius, empereur d'Orient (395-408).

D N ARCADIVS P. F. AVG. Buste diadémé d'Arcadius, en costume militaire, tourné à droite, tenant le bouclier et la lance transversale, en haut une main tenant une couronne.

Rev. GLORIA ROMANORVM. Arcadius, en costume militaire, la tête diadémée et debout à gauche, tenant le labarum et la main gauche posée sur son bouclier; à ses pieds un captif agenouillé. A l'exergue. le nom de l'atelier.

SABATIER, pl. IV, nº 9. Bronze.

4. THEODOSE II, empereur d'Orient (408-450).

D N. THEODOSIVS P. F. AVG. Buste casqué et tourné à droite de Théodose en costume militaire, armé du bouclier et tenant une haste transversale.

Rev. GLORIA ROMANORVM. L'empereur tenant le globe d'or sur la main gauche et debout sur un vaisseau conduit par la Victoire. Lettre dans le champ. A l'exergue, le nom de l'atelier.

SABATIER, pl. V, nº 12. Bronze.

D'après ceci on peut conclure que l'atelier, auquel appartenaient tous ces moules, devait être en activité vers le milieu du ve siècle ; c'est-à-dire qu'il est de plus de cent ans moins ancien que celui dont une partie du matériel est arrivée à la connaissance de M. F. Gnecchi.

Le moule que nous avons fait reproduire en tête de cette notice offre au droit le portrait de Théodose II; le revers est celui du bronze d'Arcadius, à l'empereur debout tenant le labarum.

A. DE WITTE.

LES
PIÈCES UNIQUES, RARES OU INÉDITES
DE LA
GRANDE COLLECTION DE FLANDRE
APPARTENANT AU MUSÉE DE LILLE

L'importante collection des monnaies du comté de Flandre, dont le Musée de numismatique de Lille s'est récemment rendu acquéreur, contient un certain nombre de pièces uniques, quelques inédites, et beaucoup d'autres pièces très rares et connues à un fort petit nombre d'exemplaires, dont il nous a paru intéressant, et même utile, de dresser une liste explicative et détaillée.

Déjà, aussitôt que la ville de Lille fut entrée en possession de ce trésor, à l'inventaire duquel nous avons collaboré, avec MM. Rigaux et Théodore, membres comme nous de la Commission administrative des musées de Lille, nous nous sommes empressé d'indiquer sommairement les merveilles de cette collection dans une courte notice insérée dans le premier fascicule de la *Revue* de la Société royale belge de numismatique de l'année 1901.

Nous nous proposions de revenir bientôt avec

plus de détails et de renseignements sur les pièces capitales de cette collection, unique par le nombre et la parfaite conservation des exemplaires, et formée en grande partie de la collection Dewismes, vendue en un seul lot en 1875 à Saint-Omer (1), des collections Dancoisne, de Monnecove et Herry, comme aussi des précieuses trouvailles d'Erweteghem, de Grammont et autres. C'est le but de ce travail, de nature, nous l'espérons, à intéresser les numismates.

Le comté de Flandre forme certainement l'une des plus belles, des plus riches et des plus intéressantes séries numismatiques connues : la période des ducs de Bourgogne est, on le sait, particulièrement remarquable, et celle de la maison d'Autriche ne lui cède en rien par le nombre, la valeur et la variété de ses monnaies. Mais c'est surtout dans les règnes précédents qu'il est curieux de trouver des raretés, et sous ce rapport la collection qui nous occupe contient plus d'une pièce remontant avant l'époque où la Flandre fut érigée en comté.

Charles le Chauve, roi de France (840-877). — Quand, à la mort de Louis le Débonnaire, le vaste empire de Charlemagne fut partagé entre ses fils, à Verdun, en 843, la partie comprenant le territoire qui forma plus tard le comté de Flandre

(1) Cette collection, comprenant huit cents pièces, a été adjugée pour la somme de 35,800 francs.

échut à Charles le Chauve. Sous le règne de ce prince, on connaît dans cette région quatre villes où l'on battit monnaie : Bruges, Gand, Cassel et Courtrai.

La collection de Flandre du Musée de Lille possède un denier frappé à Bruges, deux à Gand et un à Courtrai; cette dernière pièce n'est connue, croyons-nous, qu'à deux exemplaires; le deuxième est au Cabinet des médailles de Paris. En voici la description :

✠ GRACIA D — I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. CVRTRIACO CIVIS. Croix.

Diam. : 20 mill. Poids : 168gr.50.

(*Revue belge de Num.*, 1889, pl. V, nº 3.)

Charles le Simple, roi de France (898-929). — Charles le Simple, le plus jeune des fils de Louis le Bègue et petit-fils de Charles le Chauve, régna en France après ses deux frères Louis III et Carloman; il fit également battre monnaie en Flandre, notamment à Bruges, comme le démontre le denier suivant :

✠ CRVTA Ɔ — REX. Monogramme de Karolus.

Rev. BRVCCIAMO. Croix : du grènetis qui l'entoure sortent quatre fers de lance.

Diam. : 22 mill. Poids : 170 gr.

On peut voir dans la collection quatre variétés de cette pièce.

(Gariel, *Les Monnaies royales de France*, nº 1279.)

Baudouin IV et Baudouin V, comtes de Flandre (989-1036, 1036-1067). — En 862, la Flandre fut érigée en comté en faveur de Baudouin, dit Bras-de-Fer, gendre du roi de France Charles le Chauve. Mais ce n'est qu'environ deux cents ans plus tard, à l'époque de Baudouin V (1036-1067) qu'on trouve les premières preuves de l'existence d'ateliers monétaires appartenant aux comtes de Flandre.

Nous pouvons toutefois mentionner, avant cette date, quelques deniers comtaux et communaux, l'un frappé à Gand, quatre dans des localités indéterminées et deux attribués à Wigman, comte de Gand, mort en 967.

Sur deux lignes, la légende :

ERR ///
ORR̄ ///.

Rev. WIGMAN. COM. Croix cantonnée de quatre globules.

Deux variétés.

Comme spécimens des deniers anonymes du milieu du XIe siècle, notre collection de Flandre possède la curieuse pièce suivante pour Lille :

En trois lignes, séparées par des rangées de globules, la légende

ω ∘ A
∘ ∘ ∘ ∘ ∘ ∘ ∘ ∘
✠ ∘ INZ
∘ ∘ ∘ ∘ ∘ ∘ ∘ ∘
ÆTV.

Rev. ✠ ∘ INSVLÆ ∘. Croix cantonnée de deux croisettes reliées au centre et de deux étoiles à six raies.

(*Ann. de la Soc. franç. de Num.*, t. XII, p. 346.)

Nous avons également, de la même époque, deux autres deniers variés pour Ypres.

Robert le Frison et Robert II (1072-1092, 1092-1111). — Pour les quarante années que durèrent les règnes de ces deux comtes, nous pouvons mentionner six deniers d'Arras et cinq de Saint-Omer. Celui-ci, de Saint-Vaast d'Arras, est unique :

✠ VEƆASTVS. Monogramme formé des lettres TVNV posées en croix et séparées par des globules.

Rev. ROBERTI. Croix pattée aux extrémités de laquelle adhèrent des petits croissants et cantonnée de quatre globules.

(Dancoisne, *Essai de num. de l'abbaye de Saint-Vaast*, pl. I, 4, avec VENAS · TV.)

Clémence de Bourgogne, gouvernante de Flandre (1096-1100). — Robert II, fils de Robert de Frise, ou le Frison, prit part à la première croisade contre les infidèles (1096-1100), dont les chefs étaient Godefroy de Bouillon et ses deux frères, Eustache et Baudouin. Sa noble et valeureuse conduite lui valut même le surnom de Robert de Jérusalem.

Pendant son absence, son épouse Clémence de

Bourgogne prit la gouvernance du comté de Flandre. C'est au cours de cette période que fut frappé à Saint-Omer le denier suivant, également unique :

✠ CLEMENTIA. Croix cantonnée de deux lis rattachés à son centre et de deux S.

Rev. S. S. S. S. Croix recroisetée dont les extrémités se terminent en doubles crosses, semblant former des M ; quatre annelets cantonnent la croix.

Cette pièce provient de la trouvaille d'Erweteghem, faite en 1879.

(Engel et Serrure, *Traité de Num. du moyen âge*, t. II, p. 506, n° 901.)

Baudouin a la Hache (1111-1119).

✠ BALDEVIN. Dextre bénissant. Le cercle qui sépare la légende du champ est double.

Rev. MONETAS. Croix pattée cantonnée d'ellipses ; le tout dans un double cercle perlé.

(Engel et Serrure, *Traité de num. du moyen âge*, t. II, p. 506, n° 903.)

Charles le Bon (1119-1127). — Sous le règne de Charles le Bon prend place une autre pièce unique, provenant aussi de la trouvaille d'Erweteghem, et dont l'importance est d'autant plus grande pour nous que la pièce est lilloise :

✠ COMITIS. Légende commençant à droite au milieu du contour. Monogramme composé des lettres K O S et de deux croisettes.

Rev. ✠ DEINSVLA. Croix très brève dans un triple cercle perlé.

(*Ann. de la Soc. franç de Num.*, t XII, p. 348.)

L'importante trouvaille d'Erweteghem, que nous avons déjà citée, jointe à la remarquable collection Dewismes, nous permet d'enregistrer ici une belle série de deniers du XIIe siècle, dont

3 variétés de l'abbaye d'Eenham;
2 deniers attribués à Bondues;
10 indéterminés et
33 deniers de Saint-Omer.

THIERRY et PHILIPPE D'ALSACE, SIBYLLE D'ANJOU, MAHAUT DE PORTUGAL (1128-1168, 1168-1191). — Les deniers comtaux de l'époque de Thierry et de Philippe d'Alsace sont représentés par six variétés, un denier de Sibylle d'Anjou, deuxième femme de Thierry d'Alsace, comme gouvernante de Flandre :

✠ COMITISSA. Croix dont les extrémités se terminent en annelets, cantonnée de quatre écussons pointillés.

Rev. S · TM · ES T · E. Les lettres de la légende sont séparées les unes des autres par des annelets pointillés. Croix cantonnée de quatre globules.

Le règne de Philippe d'Alsace se complète par une vingtaine de deniers variés de Saint-Quentin, Arras, Ypres, Gand, quelques-uns provenant de la trouvaille de Grammont.

Simon, monétaire sous Philippe d'Alsace, figure ici avec une quinzaine de deniers variés.

Nous avons, enfin, neuf variétés de Mahaut de Portugal, comtesse douairière, deuxième femme de Philippe d'Alsace.

Baudouin VIII (1191-1194).

Bruges, 6 deniers variés.

Baudouin IX (1194-1206).

Gand, 5 deniers.

Ypres, 2 deniers.

Jeanne de Flandre *ou* de Constantinople (1206-1244 . — Nous croyons devoir mentionner ici un petit denier de Gand attribué à cette comtesse de Flandre, bien qu'on ne le verra point figurer dans les vitrines du Musée de Lille. La raison en est que la pièce a été reconnue fausse et déclarée comme telle lors de l'acquisition de la grande collection de Flandre. Mais si nous en parlons, c'est que ce denier, acheté par M. Dewismes, peu de temps avant sa mort, figurait dans le catalogue de vente de sa collection sous le n° 1724, avec la mention suivante :

✠ I. COMIT. Croix cantonnée de deux annelets et de deux croisettes.

Rev. ✠ Heaume à gauche. G. A. N. T, les lettres séparées par des fleurettes (inédit).

Cette pièce est citée particulièrement par M. L. Deschamps de Pas dans la note sur le cabinet d'Ad. Dewismes placée en tête du catalogue de cette vente, des plus importantes; et comme on

pourrait s'étonner de ne pas la voir figurer dans la série qui nous occupe, il ne nous a pas semblé hors de propos de porter à la connaissance des numismates ce détail, qui n'est pas, croyons-nous, sans importance.

Arnould d'Audenarde, régent de Flandre pendant la minorité de Jeanne de Constantinople.

Alost, 3 deniers.

Nous n'entreprendrons pas d'entrer dans une explication détaillée de chacun des deniers de villes de cette époque, que plusieurs ouvrages numismatiques, et celui de V. Gaillard notamment, ont spécialement analysés. Nous nous bornerons à préciser que la collection du Musée de Lille ne contient pas moins de deux cent cinquante de ces deniers, classés de la façon suivante :

Aire, 3 pièces; Alost, 8 pièces; Arras, 1 pièce; Axel, 1 pièce; Bergues, 2 pièces; Béthune, 20 pièces; Bourbourg, 2 pièces; Bruges, 34 pièces; Cassel, 3 pièces; Courtrai, 8 pièces; Dixmude, 2 pièces; Douai, 7 pièces; Eecloo, 1 pièce; Gand, 59 pièces; Grammont, 1 pièce; Lille, 40 pièces; Loo, 1 pièce; Nieuport ou Mude, 1 pièce; Orchies, 3 pièces; Ostende, 2 pièces; Poperinghe, 1 pièce; Saint-Venant, 2 pièces; Termonde, 2 pièces; Wervicq, 1 pièce; Ypres, 50 pièces environ, dont une dizaine provient de la trouvaille de Grammont (1).

(1) Cette liste, probablement empruntée au catalogue de la collec-

Avec les règnes suivants des comtes de Flandre, nous entrons dans cette brillante série de monnaies d'or et d'argent dont les volumes de MM. Gaillard et Deschamps de Pas font ressortir toutes les merveilles; aussi nous bornerons-nous à attirer les regards sur quelques pièces uniques ou inédites, d'une importance capitale et dont la description nous a paru indispensable.

Louis de Crécy (1322-1346).

Royal d'or (unique).

◦ LVDOVICV — S ◦ COMES ◦. Le comte couronné, debout sous un portique à quatre campaniles; il tient de la main droite une épée et appuie la gauche sur un écu au lion.

Rev. ✠ XP'C ◦ VINCIT ◦ XP'C ◦ REGNAT ◦ XP'C ◦ IMPERAT. Croix feuillue dans une épicycloïde, dont les points d'intersection se terminent par des tréfeuilles; tout autour quatre aigles.

(*Bulletin de Numismatique et d'Archéologie*, t. I, pl. VIII, n° 4.)

Louis de Male (1346-1384).

Franc à pied en or (inédit).

Variété du n° 217 de V. Gaillard; pas d'hermine dans le manteau du comte.

Philippe le Hardi (1384-1405).

Double gros d'argent au lion portant drapeau.

tion Vernier, dressée jadis par M. C.-A. Serrure, renferme des attributions plus que douteuses notamment en ce qui concerne Eecloo, Grammont, Wervicq, etc. (La Rédaction.)

Variété du n° 18 de Deschamps de Pas, frappée à Fauquemont.

✠ PHILIPP ⁝ DEI ⁝ G ⁝ DX ⁝ BVRG ⁝ Z ⁝ COM. Lion assis à gauche portant au col une mante ou volet aux armes de Bourgogne. *Le lion porte un nœud dans la queue.*

Rev. ✠ SIT ⁝ NO — ME ⁝ DOM — INI ⁝ BENE — DICTVM. Croix placée sur un écu aux armes de Bourgogne.

(*Bull. de Num. et d'Arch.*, t. IV, pl. IV, n° 5.)

Demi-ange d'or (unique).

✠ PHILIPPVS ⁙ DEI ⁙ GRA ⁙ DVX ⁙ BVRG × Z ⁙ COM' × FLAND. Ange tenant d'un côté l'écu de Bourgogne, de l'autre celui de Flandre.

Rev. BENEDICTVS + QVI + VENIT + IN + NOMINE + DOMINI Croix feuillue et évidée, cantonnée de quatre lions, le tout dans un épicycloïde dont les points d'intersection forment des angles.

(*Bull. de Num. et d'Arch*, t. I, pl. VIII, n° 5.)

Philippe le Bon (1419-1467).

Écu heaumé d'or (unique .

PHS ⁙ DEI ⁙ G ⁙ DVX ⁙ BVRG ⁙ Z ⁙ COMES ⁙ FLAND. Écu incliné à cinq quartiers de Flandre Bourgogne, surmonté d'un casque heaumé, le tout dans une épicycloïde, dont les points d'intersection se terminent en tréfeuilles.

Rev. ✠ BENEDICTVS ⁙ QVI ⁙ VENIT × IN ⁙ NOMINE DNI. Croix à triple bande feuillue

fleurdelisée placée dans une épicycloïde dont les points d'intersection se terminent en tréfeuilles; tout autour; des lions.

(*Bull. de Num. et d'Arch.*, t. I, pl. VIII, nº 6.)

MAXIMILIEN D'AUTRICHE (1486-1488).

Grand réal d'or, frappé à Bruges (unique).

Cette pièce splendide peut être considérée comme le joyau de la collection.

✠ MAXIMILIAN ❀ DEI ❀ GRA ❀ ROMAR ❀ REX ❀ SEMPER ❀ AVGV. Maximilien assis sur un trône, portant sur la tête une couronne; il tient de la main droite un sceptre et de la gauche un globe crucifère; à l'exergue, sous le trône, un lis, marque de Bruges.

Rev. ✠ TENE ❀ MENSVRAM ❀ ET ❀ RESPICE ❀ FINEM ❀ 1487. Écu à l'aigle, surmonté d'une couronne.

(*Bull. de Num. et d'Arch.*, t. I, pl. IV, nº 7.)

PHILIPPE LE BEAU, dernière période (1496-1506).

Florin d'or au saint Philippe (inédit).

S PHILIPE ❀ INT' — CEDE ❀ PRO ❀ N — OB'. Buste nimbé du saint, tenant de la main droite une croix longue et de la gauche un livre, au-dessus d'un petit écu à cinq quartiers couronné; dans le champ, un double entourage de petits cercles.

Rev. PHS ❀ DEI ❀ GRA ❀ ARCHID ❀ AVST ❀ DV ❀ BG ❀ CO ❀ F. Croix feuillue à triple

bande dont les extrémités sont fleurdelisées, cantonnée de deux couronnes et de deux lis.

Demi-florin d'or.

· MO × AVR ∘ ADHID — AVTRIE × DVXB – F. Buste de saint Philippe, la tête nimbée, tenant de la droite une croix longue, de la gauche un livre; devant lui un écu couronné à cinq quartiers.

Rev. ⚜ PHS × DEI × GRA × ARCHIDV × AVS × DV × B × F. Croix feuillue dont les extrémités sont fleurdelisées, portant en cœur un lis, cantonnée de deux lis et de deux couronnes.

Comme complément à cette notice, il nous paraît impossible de ne pas mentionner la remarquable série de piedforts, dont la plupart des règnes des comtes de Flandre présentent un ou plusieurs spécimens de la plus haute rareté.

Le premier dont nous avons à parler remonte à la fin du XIIIe siècle et plusieurs sont du XIVe et du XVe.

Guy de Dampierre (1280-1305).

Piedfort du petit gros à l'aigle.

✠ G ⁜ COM × FLAND – MARCH × NAMVC. Aigle biceps dans un entourage de quatre lobes fleuronnés.

Rev. ✠ MONE — TA ⁜ VIL — E × DEA — LOST. Croix feuillue coupant la légende et cantonnée de A — V — E — M̊.

(Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, n° 149, pl. XVII.)

Robert de Béthune (1306-1322).

Piedfort du petit gros au cavalier.

✠ ROBERT ⁝ VS ⁝ COMES ⁝ FLADRIE. Cavalier à gauche tenant la lance et portant sur son bouclier l'écu de Flandre.

Rev. ✠ MONETA ⁝ VILLE ⁝ A ⁝ LOSTENSIS. Légende intérieure : SIGNVM CRVCIS. Croix pattée.

(Gailliard, nº 170, pl. XIX.)

Louis de Crécy (1322-1346).

Essai en piedfort billon. Mite.

✠ MONETA ⁝ ALOSTS. Un grand L entre quatre tréfeuilles, ceux de droite et de gauche ont une tige; des annelets dans les T.

Rev. LVD — COM — FLA — DRI. Croix coupant la légende.

(Gaillard, nº 197, pl. XXIII.)

Essai en piedfort billon. Mite.

✠ MONETA ⚜ FLANDRIE. Un grand L placé entre quatre tréfeuilles.

Rev. LVD — COM — FLA — DRI. Croix coupant la légende.

(Gaillard, nº 203, pl, XXIV.)

Louis de Male (1346-1384).

Essai en piedfort argent de billon du Mouton d'or.

✠ AGN ⁝ DEI ⁝ QVI ⁝ TOLL ⁝ PECA ⁝ MVDI ⁝ MISERERE ⁝ NOB. Agneau pascal avec bannière, à gauche; au-dessous LVD — COF.

Rev. ✠ XPC ⁙ VINCIT × XPC × REGNAT × IMPERAT. Croix à triple bande feuillue portant en cœur une rose et cantonnée de quatre aiglons; tout autour, une épicycloïde dont les points d'intersection se terminent en angles; à l'extérieur, des tréfeuilles.

(Gaillard, nº 210, pl. XXV.)

Essai en piedfort argent du vieil heaume d'or.

LV — DOVICVS ⁘ DEI ⁘ GRA ⁘ COM' ∘ Z ⁘ DNS ⁘ FLANDR — IE. Deux lions placés sous un portique à cinq campaniles soutiennent un écu incliné et heaumé de Flandre.

Rev. ✠ BENEDICTVS ⁙ QVI ⁙ VENIT ⁙ IN ⁙ NOMINE ⁙ DOMINI. Croix à triple bande feuillue et cantonnée de quatre aiglons et des lettres F — L — A — N; en cœur de la croix la lettre D, le tout dans une épicycloïde dont les points d'intersection se terminent par des angles; à l'extérieur des tréfeuilles.

(Gaillard, nº 216, pl XXVI.)

Essai en piedfort argent doré de la chaise au lion d'or.

✠ LVDOVICVS ⁙ DEI ⁙ — × GRA × — COM' × Z × DNS ⁙ FLAND. Le comte couronné assis sur un trône à quatre colonnettes en forme de campanile; il tient l'épée de la droite et appuie la gauche sur un écu au lion.

Rev. ✠ ∘ XPC ⁘ VINCIT ⁘ XPC ⁘ REGNAT ⁘ XPC ⁘ IMPERAT. Croix feuillue à triple bande placée dans une épicycloïde dont les points d'in-

tersection se terminent en feuillages; tout autour des roses.

(Gaillard, n° 218, pl. XXVI.)

Essai en piedfort du gros au lion d'argent.

✠ MONETA ⁝ FLAND'. Lion rampant à gauche dans un entourage de onze fleurs; au-dessus un lion.

Rev. ✠ BNDICTV ⁝ SIT ⁝ NOME ⁝ DNI ⁝ NRI ⁝ IHV' ⁝ XPI. Croix pattée coupant la légende intérieure LVD — OVI — C' ⁝ CO — MES.

Sur la tranche : ✠ IAN ⁝ COPPINS.

(Gaillard, n° 219, pl. XXVII.)

Philippe le Bon (1419-1467).

Piedfort en argent de la double mite.

✠ PH'S ∘ D' ∘ G' ∘ D' BG COM ∘ FLAD.

Armes en plein champ.

Rev. ✠ MONETA ∘ NA ∘ COM ∘ FLAD.

Croix brève, au centre un lis.

(Deschamps de Pas, n° 52, pl. XXI, n° 50.)

Charles le Téméraire (1467-1477).

Essai en piedfort du simple gros.

✠ KAROLVS ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BG ⁝ CO ⁝ FL.

Armes en plein champ.

Rev. ✠ MONE — TA ⁝ NOV — A ⁝ COMI — ⁝ FLAD. Croix pattée coupant la légende, cantonnée de deux lis et de deux lions.

(Deschamps de Pas, n° 66, pl. XIII n° 63.)

Essai en piedfort du demi-gros.
— — du quart de gros.
— — de la double n ite.

PHILIPPE II, *dernière période* (1585-1598).

Piedfort en cuivre du demi-liard ou pièce de six mites.

PHS . D : G. HISP Z REX CO . FL. Buste à gauche, derrière lequel ⁝; au-dessous 8 ⚜ 6.

Rev. DOMINVS . MIHI . ADJVTOR. Écu couronné.

LA VILLE DE GAND RÉVOLTÉE.

1° FACTION DE RYHOVE (1581-1582).

Essai de poids double du noble d'or.

MO . AVREA . RESTAVR . METROPOL . GAND. Personnage couronné à mi-corps, tenant de la droite un glaive, de la gauche un écu au lion; il est placé dans un navire. A gauche sur la poupe un lion issant tenant une bannière aux trois lis sans franges; dans le champ les lettres N — T.

Rev. (Lion). NISI . DN̄S . CVSTOD . CIVITAT . FRVSTRA . VIGILATVR . 82. Croix à triple bande feuillue et fleurdelisée, cantonnée de quatre léopards couronnés.

2° FACTION D'HEMBYZE (1582-1584).

Essai de poids double du Noble d'or de 1583.

Essai de poids double de la pièce de quatre mites.

. GHENT . 1584. Grand G couronné.

Rev. NISI . DNS . FRVSTRA. Écu au lion couronné et accosté de 4 — M.

ALBERT et ISABELLE (1598-1621).

Piedfort de poids double du patagon.

⚜ ALBERTVS . ET . ELISABET . DEI . GRATIA. Briquet couronné placé sur une croix de Bourgogne et le bijou de la Toison d'or y appendant; dans le champ les initiales des archiducs en monogramme, surmontées d'une couronne.

Rev. ARCHID . AVST . DVCES . BVRG . ET CO . FL . Z. Écu d'Autriche-Espagne-Bourgogne couronné, entouré du collier de la Toison d'or.

La même pièce, poids simple.

PHILIPPE IV (1621-1666).

Essai de poids double du double souverain d'or.

PHIL . IIII . D . G . HISP . ET . INDIAR . REX 16 ⚜ 46. Buste vieilli, couronné, à droite, avec petit collet.

Rev. ARCHID . AVST . DVX — BVRG . ET . CO . FL . Z . C. Écu d'Espagne-Bourgogne couronné et entouré du collier de la Toison d'or.

Essai de poids double du ducaton.

PHIL . IIII . D . G . HISP . ET . INDIA . REX 16 ⚜ 32. Buste cuirassé avec large fraise à droite.

Rev. ARCHID . AVST . DVX — BVRG . ET . CO . FL . Z . C. Deux lions affrontés tiennent une couronne au-dessus d'un écusson d'Espagne-

Bourgogne, auquel append le bijou de la Toison d'or.

Essai de poids double du ducaton (variété). Buste avec col mince, 1639.

La même pièce, essai de poids triple, 1659.

CHARLES II (1666-1700).

Essai de poids double du ducaton.

CAROL . II . D . G . HISP . ET . INDIAR . REX. Buste poupard à droite avec collier de la Toison d'or ; 16 ⚜ 67.

Rev. ARCHID . AVST . DVX . BVRG . CO . FLAN . Z . C. Deux lions debout tenant une couronne et reposant l'autre griffe sur un écu d'Espagne-Bourgogne, dont append le bijou de la Toison d'or.

La même pièce, poids simple.

— essai de poids triple.

Essai de poids double du demi-ducaton (mêmes types).

La même pièce, poids simple.

Essai de poids double du patagon, frappé au balancier.

CAROL . II . D . G . HISP ⚜ ET . INDIARVM . REX. Briquet couronné placé sur une croix de Bourgogne ; des deux côtés, deux C entrelacés et couronnés ; au bas, le bijou de la Toison d'or.

Rev. ARCHID . AVST . DVX . BVRG . C . FLAND . Z . C. Écu d'Espagne-Bourgogne couronné, entouré du collier de la Toison d'or; à côté de la couronne, 16-94.

Nous arrêtons ici ce travail, mais la collection numismatique du Musée de Lille est aujourd'hui assez riche et assez importante pour permettre d'autres recherches et fournir matière à de nouveaux articles.

AUG. DE MEUNYNCK.

MÉDAILLES GANTOISES

(1580-1717)

PLANCHE I.

Il est de notoriété que la numismatique est redevable de nombreuses médailles au magistrat de Gand. Nous avons cru la servir en interrogeant les archives au sujet de ces souvenirs d'événements passés.

C'est dans les comptes de la ville qu'on trouve la première mention d'une médaille commandée par l'édilité. Elle a été offerte, lors de son arrivée aux Pays-Bas en 1581, au duc François d'Anjou, ce fils de Henri II et de Catherine de Médicis qui, d'abord duc d'Alençon, avait obtenu de son frère le gouvernement de l'Anjou en 1576 et fut accueilli dans la suite comme duc et comte par les Brabançons et les Flamands soulevés contre Philippe II.

« Betaelt Coenraet de Bock de somme van XVI L. XIIJ S. IIIJ g. voor tprepareren ende maecken van zeker Medaelje voor den hertoghe van Anjou jeghens de compste van zijn Excellencie

conforme der convensie ende accorde metten zelven de Bock daerof ghemaect bij mijnen heeren den hoochbailliu ende scepenen deser stede naer tverclaers vander ordonnancie.

XVI L. XIIJ S. IIIJ gr. »

(Comptes de la ville, 1581-1582, fol. 257 v°.)

Le document n'est pas nouveau. Il a été publié en 1850 déjà par Kervyn de Volkaersbeke (1). Serrure et Pinchart (2), admettant une de ces erreurs de plume si fréquentes chez les copistes, n'ont pas hésité à voir dans C. de Bock l'artiste bien connu du XVIe siècle, Conrad Bloc. La médaille même, à cause de la date 1581 et du mot *Gandavi* qui terminent la légende du revers, ne peut être que celle qui est dans Van Loon (I, p. 292, texte hollandais, et p. 287, texte franç.). L'exemplaire en argent qui appartient au cabinet de l'État belge nous a permis de la faire reproduire ici par la gravure (pl. I, n° 1, diam. : 47 millimètres).

On y voit le buste du duc, à droite, au milieu de dix-huit écus disposés en cercle ; treize sont aux armes de la France et de celles de nos provinces qui s'étaient entendues pour appuyer le frère de Henri III ; la partie du pays qui prétendait rester

(1) *Messager des sciences historiques et archives des arts*, p. 4.

(2) SERRURE, *Vaderlandsch museum*, t. III, p. 81 ; PINCHART, *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*, p. 32.

fidèle à l'Espagne, est représentée par cinq écus vierges d'armoiries.

Sur le revers se trouve une inscription latine en seize lignes, dont on peut lire la traduction dans Van Loon :

BELGAE
INTOLERABILI
HISP . TYRANNIDE
OPPRESSI . GANDA . FOED
VS FACIVNT : ID IVSSV REG.
SIMVLAT SE PROBARE JO . AVST .
INSIDIIS DETECTIS . BELLVM
RENOVATVR : CREBRI DE PACE
CONVENTVS SED FRVSTRA . TAN
DEM COLONIAE PRO PACE BEL
LO INTESTINO PROCVRATO .
FRANCISCVM AND . DVCEM
GALL . PACIFICATOREM
ELEGERVNT . ANNO
CIↃ . IↃ . LXXIX.
GANDAVI .

Pinchart attribue au même Bloc, qui pourrait bien avoir habité Gand, dit-il, une autre médaille non signée, représentant aussi François d'Anjou, mais portant à l'exergue la date de 1580. Le fait que l'artiste avait déjà gravé les traits du duc, fortifie l'hypothèse que de Bock et Bloc sont un seul et même personnage.

Que dans les comptes de la ville on ne rencontre plus le nom de Bloc-de Bock après 1581, il n'y a pas lieu de s'en étonner outre mesure : considérons, en effet, d'une part que, travaillant pour les grands personnages de l'époque, il se déplaçait nécessairement, d'autre part et surtout que, dès l'année suivante, le magistrat devait s'adresser pour ses médailles à l'atelier monétaire de la ville.

On sait que celui-ci, fermé depuis 1491, a été rouvert en 1581 (1). Il est prouvé qu'on s'y es d'abord livré à des opérations de monnayage. Des ouvriers brugeois avaient été embauchés à cet effet par le maître de la Monnaie Jean Ghysbrecht et le waradin Van de Vivere (*Comptes* 1581-1582, fol. 257 v°). Plus tard, l'officine fut outillée pour la production de jetons et de médailles. Nous faisons suivre ici l'ordonnance par laquelle les échevins enjoignent à Ghysbrecht de payer ceux qui coopérèrent à l'installation nouvelle :

« Joan Ghijsbrechtsens Muntmeester Ghij zult betalen de gone gewrocht hebbende an djnstrumenten ende persse tot het forgieren ende maeken vande Triumph-penninghen ofte medaillen van beede de schependommen, Tsamen die somme van vijfvendveertich ponden thien scellinghen grooten. Te weten an Mr Laureins Rooman stede-

(1) M. Diegerick a publié une intéressante étude sur l'atelier monétaire de Gand dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1900, pp. 107 et suiv.

smet de somme van twintich ponden grooten Jaques Weijns ijsersnijder tweentwintich ponden grooten den timmerman ende andere extraordinaire oncosten drij ponden thien scellynghen grooten tsamen vutbringhende de voornoumde somme van XLV l. x s.

..... Ende zal u de voorscreven somme in misen valideren van uwe rekeninghe Mits acquit vande voornoumde smet ende snijdere Actum bij ordonnantie van mijne heeren scepenen vander Keure den XXVI^en^ Julij 1582.

» (*S.*) RUIJTINCK.
» XLV l. X I g. »

(Archives de la ville, série 154, n° 6.)

Le snyder Jacques Weyns cité ici était un orfèvre de la ville (1) attaché à l'établissement en qualité de graveur. Indépendamment d'autres documents, le compte du maître de la Monnaie, qui est conservé aux Archives de la ville, nous apprend quels étaient ses gages annuels et ce qu'il touchait par fer taillé. Nous connaissons ainsi, avec ce qu'ils lui rapportèrent, toute une série de coins gravés par lui. Chose étrange au premier abord, pas un coin de médaille n'y figure, et cependant Ghysbrecht mentionne plusieurs

(1) Comptes 1581-1582, fol. 257 v°. Son nom figure d'ailleurs, au musée de Gand, sur une des nombreuses plaques de cuivre rouge qui font connaître la composition du métier des orfèvres à diverses époques.

médailles sorties de l'atelier. C'est que la taille des fers destinés à la frappe de celles-ci est un travail extraordinaire pour lequel l'artiste a été payé par mandat spécial, ce dont fait foi la quittance que voici :

» Ick Jacques Weijns hijsersnijder der muntte van Ghendt kenne ontfan vût handen vanden munttemeester Jan Ghijsebrecht de somme van tweeentwintich ponden grooten vlaems en datte voort snijden ende maecken vanden groten trijonf-pennynck daer synne hefijsije uppe staet desen eersten augustij anno LXXXIJ torconden zoo hebbe ick myn ghewondelick antecken hier onder ghestelt.

» (*S.*) JACQUES WEYNS. »

(Série 154, nº 6 (1).)

Que sait-on des médailles frappées dans l'atelier gantois ?

Un document établit que, dès le mois d'avril, trois spécimens d'un certain type, non défini, se trouvent être faits; en effet, à la date du 20, le premier échevin de la Keure, François de Provyns, ordonne à Ghysbrecht de délivrer trois médailles d'or au porteur d'un écrit revêtu de sa signature.

(1) Sauf de rares cas, où nous aurons soin de dire qu'il s'agit de documents tirés des Archives de l'État, nos extraits proviennent des Archives de la ville.

« Sr Jan Ghijselbrechts muntmeestere gheeft den bringher deser Monsr Heylinck tresorier drije gouden medaillien omme daermede te doen zulc als ic hem ghelast hebbe.

» Actum den xx April (15)82.

» (*S*) Fr. De provyns.

(Serie 154, nº 6.)

D'une pièce annexée, une requête du maître de la Monnaie, apostillée à la date du 15 août, il résulte que les trois exemplaires valent 29 l. 3 esc. de Flandre, soit plus de 9 1/2 l. pièce (waard 29 l. 3 sc. vlaamsch).

Nous avons cru les reconnaître dans celles que Ghysbrecht présente dans son mémoire comme ayant pris le chemin d'Anvers.

» Item ghemaect ende ghelevert an mijne heeren de ghecommitteerde up tfaict vander munten naer Antwerpen diveersche gauden ende zelveren pennijnghen ende gauden medaillien mitsgaders andere ghereede pennijnghen . . . . . de somme van xliiij lb. xiij s. viij g. ».

(Compte de Ghysbr. fol. 10 vº, série 154, nº 6.)

Une quatrième médaille est sortie de l'atelier le 12 septembre. Elle était destinée au premier maître des cérémonies du duc, inauguré à Gand comme comte de Flandre le 23 juillet, comme on sait. Cet hoefmeester (hofmeester) Maubiciere

avait été blessé devant la ville dans l'échauffourée du 29 août.

» Ontfaen bij mij Franchois de Provijns van Jan Gijsbrecht Muntmeestere deser stede van ghent een gouden Medaille weghende twee oncen gout omme te beschinken vander stede weghen den heere van Maubiciere eerste hoefmeester van zijn hoecheit Grave van Vlaenderen te zijnen vertrecke naer Antwerpen als die quetsueren voer dese stede vanden vijanden ontfanghen bijnae genesen waren. . . Den XIJ^en^ septembris XV^c^ IIIJ^xx^IJ. Oirkondt mijn hanteeken hier onder ghesteldt.

» (*S.*) Fr. De Provijns.

» Somma met fatsoen XJ lb. »

(Série 154, n° 6.)

Ghysbrecht, dans son compte, mentionne cette médaille dans les mêmes termes à peu près.

Dans le courant du même mois de septembre, les échevins lui ordonnèrent d'en livrer une cinquième, destinée à l'audiencier Asseliers; elle est décrite comme étant à l'effigie du comte de Flandre.

« Scepenen vander kuere in Ghendt ordonneren den muntmeester Joan Ghijselbrechts te leveren eenen gouden penninck oft medaille mette Ephigie vanden Grave van Vlaendren wegende een once dertien ingels ende een quart omme die vuter name deser stede biden pensionaris Zomere

geschonken ende gepresenteert te worden den Audiencier Asseliers die u zal valideren in rekeninghe mits acquit vanden voornoumden Zomere. Actum xxvij^en Septembris 1582.

» (*S*) Ruytinck.

» Ontfaen bij mij onderschreven een medaille weghende een once veerthien jnghels ende een quart.

» (*S*) Jan de Somere.

» Somma ix lb. ix iiij d. »

(Même série.)

Cette pièce est encore renseignée dans le compte du maître de la Monnaie.

Et maintenant se pose la question : est-il possible de déterminer ces médailles ?

Nous devons à Luckius le dessin d'un ryksdaler, que Van Loon reproduit, I, p. 321, texte holl., et 316, texte fr. Il est à l'effigie du comte et porte la marque monétaire de Gand. Frappante est la ressemblance du buste à la fraise avec celui qui, fraisé aussi, figure à la page suivante de Van Loon sur une pièce ayant bien l'aspect d'une médaille, « eenen groten tryonfpennynck ». Immédiatement avant celle-ci, sur la même ligne, est gravée une autre, de même diamètre, une variété sans fraise; un revers unique sert aux deux. Sur les deux médailles, tout comme sur le ryksdaler, est mis en vedette le titre de comte de

Flandre. Ces différentes raisons ne permettent-elles pas d'attribuer aux trois pièces une origine commune, disons gantoise?

Nous inclinons donc à voir des œuvres de Jacques Weyns dans les deux reproductions de la page 322-317 de l'historien et numismate hollandais. Nous ne pensons pas que les termes de la quittance délivrée par le tailleur de fers s'opposent à l'admission d'un double type.

Le Cabinet de l'État belge possède un exemplaire en argent du n° 1 de Van Loon (pl. I, n° 2, diam. : 39 millim.). Cette médaille, qui a beaucoup de caractère, présente, dans un cercle de globules et tourné vers la droite, le buste, cuirassé et au col rabattu, de François de Valois. Ses titres sont rappelés par l'inscription : FRAN : F : FRAN : ET FRA : VNIC REG . D : G : DVX BRA . — : Z^c. CO . FLAN · Le revers est au type bien connu du soleil dissipant les nuages et dardant ses rayons sur la mer, avec la devise non moins connue : FOVET ET DISCVTIT.

Un exemplaire en cuivre du n° 2 faisait partie de la collection Kluyskens, n° 17 de la page 196 du catalogue. La vente (Gand, avril 1896) ayant été interrompue à cause de l'insuffisance des enchères, nous ne sommes pas parvenus à savoir ce qu'il est devenu.

La fermeture de l'officine gantoise en 1584 fut suivie d'une période de trois quarts de siècle dont nous n'avons rien à relater.

« Sous le règne de Charles II, dit Pinchart, p. 67, un nouvel usage s'introduisit en Belgique : des villes, des châtellenies, des corps d'états firent frapper, à leurs frais, des médailles ou des jetons pour perpétuer un événement heureux. C'est en Flandre que cette coutume a particulièrement été mise en pratique; elle semble avoir été inaugurée par la ville de Courtrai en 1679. » Le savant archiviste a eu raison de ne pas se montrer plus affirmatif. C'est Gand qui inaugura la coutume en 1660, sous le règne de Philippe IV. On était au lendemain de la signature du traité des Pyrénées et à la veille du mariage de Louis XIV. Il était de tradition, à l'hôtel de ville, de gratifier magistrats et fonctionnaires, à l'occasion des événements heureux, de pièces de vin de la valeur de 12 livres. Quand il s'agit de la commémoration de la paix, rompant avec l'usage, l'édilité résolut de faire servir au payement de médailles acquises par elle l'argent antérieurement consacré à l'achat de vin. Comme chaque médaille coûtait plus de 12 livres, il fut décidé que l'excédent de la dépense — nous ne savons à combien il s'élève — serait déduit du subside accordé à chacun pour l'acquisition du drap de son « tabar » :

« Actum den xxx^en^ Aprilis 1660.

» Ten voornoumden daghe wierdt bij mijne heere den voorschepenen aen beede de collegien

met die danof dependeren, ghepresenteert elck een stuck wijns weerdich twaelf ponden grooten, ten opsiene vande publicatie vanden peys tusschen de croonen van Hispanien ende Vranckerijcke, de selve XII l. gr. te converteren jnde gauden medailge ghedaen maeken voor eene memorie over het anstaende huwelijck vande princesse van Spaingnien ende den voornoumden Coninck van Vranckerijcke, ende t'ghone de voornoumde gauden medailge meer becosticht heeft dan de voornoumde XII l. gr. sal het surplus ofte restat aen elck vande voornoumde schepenen met die daervan dependeren afghecort ende ghedefalcqueert worden van haerlieder keerelaecken bijden Tresorier deser stede, aenwien overghelevert sal worden copie authenticque van desen op dat hij hem daernaer sal hebben te reguleren sonder dat de heeren hoochbailliu beede de voorschepenen vander kuere ende ghedeele mitsgaeders den onderbailliu eenighe prerogative van augmentatie van wijnghelt ten respecte van dien sullen vermoghen te pretenderen dan de voorseyde twaelf ponden grooten als ghedestineert totte voornoumde medailge zoo voorseyt is. »

(6e registre aux résolutions, fo 213.)

Nous voyons dans les comptes de l'année que ces mesures furent observées, c'est-à-dire que chacune des 45 personnes ayant droit à une médaille, ne reçut pas plus de 12 livre de gros « en

rédemption d'une pièce de vin », ce qu'on nomme désormais un « wyngeld » :

« Betaelt d'heeren hoochbailliu, ende onderbailliu derthien schepenen bij der Keure, drij pensionarissen, vijf secretarissen, jtem derthien schepenen bij Ghedeele eenen pensionaris, ende vijf secretarissen den doender an zijn zelven, ende den ontfangher vande wercke ende den eersten clercq ter Tresorie tsamen jn ghetalle van vijfenveertich persoonen, elck de somme van twaelf ponden grooten over de redemptie van een stuck wijns hemlieden bij resolutie van het collegie bijgheleijt ter causen van de publicatie van den paijs tusschen de croonen van Spaengnen ende Vranckryck midtgaders oock het apparant huwelijck van zijne majesteijt van Vranckerijcke ende de princesse van Spaingnen jnghevolghe vande acte van resolutie van daten XXX april 1660 onderteeckent overwaele. . . . . vᶜxL L. gr. »

(Comptes 1659-60, f° 132 v°.)

La médaille que le magistrat avait fait frapper se trouve gravée dans Van Loon, II, p. 459, t. holl., et p. 443, t. franç.

Nous la reproduisons (pl. I, n° 3) d'après l'exemplaire en argent qui se trouve au Cabinet de l'État belge. L'État en possède aussi les coins (diamètre : 51 millimètres).

Piot (1) la décrit ainsi :

« *Av.* Coin. Les rois de France et d'Espagne, à mi-corps, se donnant la main et tenant une branche d'olivier, au-dessus de laquelle plane le Saint-Esprit; légende : ACCIPIT A COELO MISSAM MANVS VTRAQUE PACEM. Exergue : PHILIPPO IV. LVDOVICO XIV — CATHOLICO. CHRISTIAN^MO^ REGIBVS PACIFICI. — S. P. Q. G.

» *Rev.* Coin. Trois lis, entourés d'abeilles et au pied desquels est couché un lion, ouvrant la gueule pour recevoir le miel des dites abeilles; au-dessus : PASCITVR INTER LILIA — CANT : II; au-dessous : DE FORTI DVLCEDO IVD : XIV.; légende : A BELLIS VTRIMQUE FORTITER GESTIS DVLCEDINE PACIS ENATA. A° MDCLX. S. P. Q. G. »

Ces lettres S. P. Q. G. sont bien l'indice du caractère officiel, et ce caractère n'aurait pas échappé à l'attention de Pinchart, s'il avait connu l'auteur de la médaille, Philippe Roettiers, non le premier des deux graveurs généraux de ce nom, mais son père, cet orfèvre anversois dont le « plus beau titre de gloire est d'avoir été la souche de plusieurs générations d'artistes » (p. 57). On s'était adressé à lui dès l'année 1659.

(1) *Catalogue des coins, poinçons et matrices, etc.*, 2e édition, nos 319-320.

Pourquoi ne confesserions-nous pas ici qu'à la première lecture du contrat signé par lui, nous avons cru avoir affaire au fils? Heureusement, Pinchart était là pour nous avertir de notre erreur, le fils n'étant né qu'en 1640. D'ailleurs, l'orfèvre anversois devait bientôt nous détromper lui-même; en effet, une de ses lettres nous apprend qu'un accident survenu à sa presse, pendant la frappe, a failli tuer un de ses fils.

Voici le contrat auquel nous venons de faire allusion :

« Hedent desen xvij^en November 1659, hebben schepenen vander keure midtgaders dheer Jacques Cardon als ontfangher vande wercken besteet aen Meester Philips Rottier woonachtich tot Antwerpen, die van gelijcken bekent aengenomen thebben te maeken vijffenveertich goude medailjen met eene groote ooge conforme de modelle als hedent jnt collegie gevisiteert wegende elcke drij oncen of daerontrent ende dat onthier kersavont toecommende vuijtterlijck veerthien dagen daerna, waertoe de selve schepenen hem sullen jeghens kersavont voornoemt leveren het hout (1) daertoe dienende, ende twelck hij op sijn gewichte wederom sal leveren jnde voorseyde medailgen, alles op behoorelijke touche, zijnde gheconditionneert dat de voorseijde medailgen

(1) Dans un duplicata, goudt. Série 533, n° 68.

moeten zijn gemaeckt perfect, ende pertinent, met alle zijne lettren ende jncarnationen, gelijck die alrede sijn overgelevert oock jn gevolghe vande voorseijde modelle, ten consentemente van de voorseijde schepenen ende ter visitatie van persoonen hemlieden dies verstaende, waervooren den selven meester Philips sal proffijcteren ende hebben twee ponden grooten Vlaems van ijdere medailge, dies sal hij vermogen te behauden de forme, ende bij soo verre dat de voorseijde schepenen van jntentie waren den voornoemden Meester Philips te laten leveren het gaut, sal hij gehauden wesen tselve te doen jn pistele gaut, waer vooren jn sulcken gevalle hem sal wederom gelevert worden gelijcke quantiteijt van gaut in pistele, of wel geven selveren gelt, naer advies van dien, de betalinge van het fatsoen sal gheschieden ter leverijnge, en bij soo verre den voorseijden Meester Philips het voorseijde gout comt te leveren, sullen de voorseijde schepenen hem moeten ter hant doen de pennijngen daertoe dienende.

» (*S.*) Overwaele. (*S.*) Philips Roetiers. »

» Daer is naer date deser besproken dat den selven meester sal stellen seker als hem het gelt getelt worden.

» (*S.*) Philips Roetiers. »

(Série 154, nº 14.)

Ainsi, l'aïeul des Roettiers s'est engagé le 17 novembre 1659 à fournir quarante-cinq médailles d'or, à bélière, au plus tard quinze jours après la Noël; elles seront l'objet de tous ses soins; les frais de frappe seront de 2 livres de gros par exemplaire; l'or sera fourni par les échevins ou par l'orfèvre, suivant des conditions déterminées, mais rien n'est décidé à cet égard; le magistrat exige caution pour l'argent qu'il avance (1), et les coins seront la propriété de l'artiste.

Nous appelons l'attention sur cette dernière stipulation. Roettiers — il signe Roetiers — inaugure ici la tradition de la famille. Son fils Philippe et son petit-fils Philippe-Louis, nous le verrons, se réserveront plus tard le même droit de garder les coins des médailles gravées par eux. Ainsi s'est formée la collection que l'État a acquise en 1772, au prix de 1200 livres, à la mort de Jacques Roettiers (2).

Revenons à l'aïeul. Malgré les termes si précis du contrat, il dépasse le délai prévu pour la livraison des médailles commandées. Une lettre adressée au recteur du couvent des Jésuites, qui doit avoir servi d'intermédiaire entre le magistrat et l'orfèvre, — la ville prenait souvent conseil des

(1) L'acte par lequel les fils se portèrent garants pour leur père, est aux archives de la ville.

(2) Piot, *Catalogue*, etc., Introduction, X; — A. de Witte, *Correspondance historique et archéologique*, 1895, p. 343.

Jésuites,— nous fait connaître la raison du retard : la presse de Roettiers s'était brisée. La lettre est aussi curieuse qu'intéressante ; nous la reproduisons ici :

(Adresse) « *An reverendie Pater rechtuer vande soecetijt Jesu tot Gent.*

Reverendie Pater rechtuer,

Ick en kan niet ghelaeten te laten weten van mijn groot ongheluck dat mije is overcomen raekende van mijn persse die ghebroken is soe wij hebben willen druecke die silvere madallen om te senden an mijn heere het is mye groote schaede jck hebbe die madalle van den conienck van Engelant mede gedrueck die ick Reverendie Pater hebbe gesonden maer dese madalle moet men wel drij mael meer gewel doen om te druecken door de groote. Soe dat ick hier bij staet slecht staen sien het welcke mij meer als drij honder gulden coesten sal ende reverendie heeghet ghesien hoe de persse beset was met soo veel balcken soe dat daer geen achter dencken van was van breken soe bidde an reverendie Pater te believen te vercleren an mij heere dat soe geschiet is datte een lutter tijt believen passence te nemen ick hebse wel noch giens soe sterck laeten maeken. Om mijn heere daer in te dienen ick hope met goet grace dat ick de silvere madalle sal senden

binnen viertien daghen oft daer ontrent dat mijn heere believen daer concedrace in te nemen ende een van mijn sonne is bekanst gebleven in breken van de persse. Wij mijnde dat hij doot was maer Godt sij gelooft hij is tot sijn selven comen soe bidde an reverendie pater rechtuer het beste in te doen hier mede blijft uwen ootmoedighen dinaer ende van herte ghegroet godt bewaere.

(*S.*) Philips Roetiers.

Den 17 Febreware 1660. »

(Série 533, nº 68).

Roettiers est donc aussi l'auteur d'une médaille faite pour le compte de Charles II d'Angleterre. Quant aux médailles qu'il doit envoyer au recteur, nous avons supposé qu'il s'agit d'exemplaires en argent du souvenir numismatique qui nous occupe.

Ce père jésuite lui en avait peut-être fait obtenir la commande.

Celle-ci, une fois la presse réparée, ne tarda pas à être achevée. Une pièce de la série 533, nº 68, nous fait connaître les dates d'envoi à mesure que les médailles étaient frappées; il en résulta des frais s'élevant à 1 livre, 10 escalins. Le 22 avril, Roettiers était payé. Nous lisons, en effet, au bas d'un duplicata du contrat : « Van welck voorschreven contraeck kenne vool daen

te wesen den 22 april 1660. — (*S*) Phillips Roetiers. »

Deux jours après, il adressa une lettre au trésorier de la ville, essayant de l'apitoyer sur son sort et d'obtenir une indemnité à raison de l'accident relaté. Nous n'avons trouvé aucun document prouvant que le magistrat se soit laissé attendrir.

On connaît déjà la résolution qui fut prise dans le courant du même mois. C'était une innovation, et cette innovation devint la règle dans la suite, c'est-à-dire que le précédent de 1660 fut plusieurs fois invoqué dans des circonstances où un événement paraissait digne d'être perpétué. Ce fut le cas notamment en 1680.

Réconcilié avec Louis XIV après des années de guerre (traité de Nimègue), Charles II d'Espagne venait d'épouser la nièce du monarque français, Marie-Louise, fille de Philippe d'Orléans et d'Henriette d'Angleterre. Aussitôt le magistrat de Gand décida la frappe d'une médaille commémorative de la valeur de 12 livres :

« Actum jnt collegie den XIIJ^en^ January 1680.

» Ten voornoemden daghe heeft M'her Jan Fransoys Putthem heere van Martens Lierde als balliu vande Camere versocht, uijt den name van t'collegie die hem daertoe te vooren gheauthoriseert hadde, dat den heere voorschepen jn deli-

beratie soude believen te legghen of het niet en conveniert, achtervolgens d'aude ghewoonte, ende costume, te presenteren ande heeren van het college ende deghone daertoe gherecht eene gauden madaille, ter causen van het houwelyck van Sijne Majesteyt met de princesse van Orleans, ende den peys ghemaeckt tusschen sijne voorseyde Majesteyt ende de Croone van Vranckeryck, ende hetzelve bij den voornoumden heere voorschepen jn deliberatie gheleijt sijnde, is bij het volle collegie gheresolveert ter dier causen eene madaille ande heeren van het college te laeten presenteeren weerdich twelf ponden grooten. »

(8e registre aux résolutions, fol. 16 vo).

Nous ne connaissons pas ce souvenir numismatique du mariage de Charles II. Van Loon ne mentionne que des jetons frappés à cette occasion. Les médailles furent faites cependant. Elles sont l'œuvre d'un orfèvre gantois, Jacques van Hoorebeke (1), filius Jacques, d'après une ordonnance

(1) L'orfèvre Jacques Van Hoorebeke était un amateur d'art. La bibliothèque de Gand conserve une pièce curieuse, relative à un tableau de Pierre-Paul Rubens lui appartenant et représentant : *De salighe siele.* C'est un certificat d'authenticité délivré par des artistes et des amateurs de la ville ; parmi les signatures, nous relevons celles des peintres Jean van Cleef, Pierre et Gilles Le Plat, des sculpteurs Géry Picq et Rombaut Pauli, etc. Le document est daté du 2 août 1683.

de paiement du 4 mars 1680. Il en fournit d'abord quarante-six, qui coûtèrent à la ville 654 livres, 11 escalins, 6 gros :

« Betaelt Jacques van Hoorebeke, silversmet deser stede de somme van ses hondert vierenvijftich ponden elf schellinghen ses grooten over het leveren ende maeken van sessenveertich gaude medaillien wegende tsamen 85 oncen ende 12 engelschen en 1/2 ten prijse van seven ponden grooten donce daerin begrepen LV L. IIIJ schellinghen grooten over het fatsoen in advenante van XXIIIJ schellinghen grooten van jder medaille gedistribueert ande schepenen van beede de bancken ende de gone daerin gecomprehendeert die danof dependeren ter causen (1) van het houwelijck van sijne Majesteijt met de princesse van Orleans volgens de quictantie ende ordonnantien van daten 4 maerte en 13 april midtsgaders 7 meye 1680. . . . VJ^c LIIIJ L. XJ sch. VJ gr. »

(Comptes 1679-1680, fol. 127 vo).

La distribution eut lieu en mai, et l'on a soin

Deux ans plus tard, J. Van Hoorebeke échange son Rubens, estimé 1800 florins, ainsi qu'une copie de la *Chute des anges* du même maître, faite par *Langen Jan*, contre un certain nombre d'autres toiles de Breughel, etc. (Cf. Bibl. de la ville et de l'université de Gand, Ms. G. 6080, aux dates indiquées).

(1) ten cause van den paijs en de huwel., enz. (Série 533, n° 68).

de nous apprendre que, s'il y a quarante-six médailles, et non quarante-cinq comme en 1660, c'est que le chiffre des pensionnaires se trouve augmenté d'une unité :

« Actum jnt collegie den IIJ^en^ meije 1680.

» Ten selven daghe js gheresolveert de gauden medaillen te distribueren ande persoonen opden voedt ende ingevolghe de resolutie vanden XXX^en^ April 1660 tot den nombre van ses ende veertich, mits d'augmentatie van eenen raedt pensionaris. »

(8e reg. aux résolut., fol. 25).

En même temps, Van Hoorebeke produisit son mémoire et, quelques jours plus tard, une ordonnance de paiement ayant été rendue par le collège, il délivra quittance pour les quelques livres qui lui revenaient encore, car la forte somme lui avait déjà été payée en trois acomptes :

« Gelevert bij Jacques van Hoorebeke ten mijne Edele heeren schepenen vander keure deser stede van Gendt den nomber van sessenveertich gaude medaillien wegende tsaemen vijſventachtentich oncen twaelf jngelschen en half, ten prijse van seven ponden groote d'once, bedraegende ter

somme van . . . . . .L. 599- 7- 6

» Item over het fatsioen naer advenant van vierentwintich schellijnghen grooter jder stuck te somme van . . . . . .L. 55- 4- 0

L. 654-11- 6

waerop ontfanghen van mijnhere Hoogbroeck achtendertich hondert gulden . . . . . .L. 633- 6- 8

rest te betalen . . . . . .L. 21- 4-10

» Believe mijne voorseijde Edele heeren te verleenen ordonnantie van betaelijnghe vande voorseijde resterende somme.

. . . . . .

» Schepenen vander keure der stede van Ghendt ordonneren den Tresorier Joncker Philippe Ignace van Hoobrouck heere van reijaghe te betaelen an Jacques van Hoorebeke meester silversmit binnen deser stadt de somme van eenentwintich ponden vier schellijnghen en x grooten over reste en volle betalinghe van het maecken van ses ende veertich gouden medaillien welcke voornomde somme hem Tresorier sal passeren jn rekeninghe dese jnbringhende met quitantie.

» Actum jnt collegie den vij^en Maije 1680.

» (*S.*) Schoorman.

» Ontfanghen tinhouden deser van mijn heere

den Tresorier Hoochbrouck desen XVIIIen meye 1680.

» (S.) JACQUES VAN HOOREBEKE. »

(Série 533, nº 68.)

La distribution des médailles fit naître des convoitises. L'amman, le second clerc de la Trésorerie, le receveur des droits d'issue et le « presentmeester », suppôt de l'hôtel de ville, dont la principale attribution, comme son titre l'indique du reste, était de remettre ou de faire remettre à domicile les gracieusetés du magistrat, firent des démarches et obtinrent l'objet de leurs désirs. Le nombre des médailles s'élève ainsi à 50 et la dépense à plus de 700 livres :

« Betaelt Jacques van Hoorebeke... over de leverijnghe van twee gaude medaillen over het huwelijck van Sijne Majesteijt van Spajgnen met de princesse van Orleans an mijn Edele Heeren Schepenen vander keure ghedaen ten behouve vanden amman ende tweeden Clercq ter Tresorie vut crachte van Comissie van Complainte trouble de faict bij hemlieden vercreghen ende de maintenue van dien bij billet ende ordonnantie van XXIIIJ Julij 1680 ende quictantie.

XXVIIJ L. IIIJ s. gr.

» ...over de leverynghe van een gaude medaillie ghenoten bij dheer ende meester Judocus Danneels ontfangher vande jssue volghens het billet

ordonnantie vanden xv^n februarij 1681. xiiij L. gr.

» .....an Pieter de Clercq presentmeester deser stad... ordonnantie vanden xix^n september 1680.

» xiiij L. gr. »

(Comptes 1680-81, f° 125.)

Ces derniers chiffres nous montrent que la dépense dépassa les 12 livres prévues. Les échevins, moins scrupuleux que leurs devanciers de 1660, ne décidèrent pas de porter l'excédent en compte à chacun des intéressés. Il n'est pas mauvais de le constater, à mesure que le temps marche, des sommes plus importantes sont consacrées aux médailles commémoratives; ce sera bien autre chose plus tard.

Nous disions plus haut que le souvenir numismatique de 1680 nous est inconnu. Force nous est d'avouer encore notre ignorance relativement à des médailles en étain frappées vers la même époque.

« Betaelt Jan van Sijchem... (over) het botseren van een medaille ende het maecken van xviij exemplaeren van tin par billet, ordonnantie van den xvij^n maerte 1681 ende quictantie.

» j L. iiij sch. gr. »

(Comptes de 1680-81, f° 164 v°.)

Ce Van Sychem est encore un orfèvre gantois. A la différence de Van Hoorebeke, il est mentionné

plusieurs fois dans les comptes de la ville (1662-63, f° 241; 1667-68, f° 160 v°, etc.).

Les recherches auxquelles nous nous sommes livrés au sujet des 18 exemplaires en étain, ont eu un double résultat : elles nous ont appris que la commande remontait au mois de mars 1680 et que sur la médaille figurait d'un côté les armes de Gand, de l'autre, sous une couronne royale, deux C entrelacés, allusion à Charles II :

« Den 17n Maert 1680 ghemaeckt ende ghelevert bij order van Mijn Edele heer den hoebalu ten dyenste van mijn Edele heeren schepenen van der keure ende de stadt van Ghent bij Jan Van Sijchem.

» Erst ghebotsert een madaelije met op deen sijde twee C over malecanderen met daer boven een Connijnc Crone bedyedende onsen Majesteijt Carolus, op dander sijde de wapen van de stadt van Ghendt.

» Item daer van ghemaeckt achtijen exsempelaers van teen daer an verdijent al samen met het teen ende de oncosten vijerentwijntijch schellijnghen . . . . . L. 1-4-0.

. . . . . .

» Ontfan het inhouden deser.

» Actum desen 9 aprijl 1681.

» (*S.*) Jan Van Sijchem. »

(Série 533, n° 68).

Tenant compte de la date et du sujet, nous nous sommes demandé si, avant de s'adresser à Van Hoorebeke, le magistrat n'avait pas fait appel au talent de Van Sychem, dont le projet reproduit en étain n'aurait pas eu l'heur de plaire.....

Le retour de la paix, dont le mariage de Charles II avait été le couronnement, avait donné naissance à un autre projet. Le Vieux-Bourg avait, comme on sait, son administration distincte. Le collège d'échevins qui y présidait, avait songé à célébrer l'événement par la frappe d'une médaille. Reculant toutefois devant les frais, il se contenta d'un jeton d'or :

« Actum den 23 December 1681.

» Sijnde hier te vooren gheresolveert gheweest te doen maecken een medaille van Gaudt, jn consideratie vanden paix, ghelijck alle collegien hebben ghedaen, ende tselve ghecontremandeert sijnde mits het fatsoen te hooghe saude commen te beloopen js gheresolveert te doen slaen een gauden pennijngh van vierdobbelen souverain om elck vanden collegie te distribueren twelcke heeft anghenomen den ontfanghere vanden hecke. »

(Archives de l'État. Vieux-Bourg, n° 251. Registre aux résolutions du collège, 1681, f° 180).

CH. GILLEMAN.

A. VAN WERVEKE.

(*A suivre.*)

SCEAU-MATRICE
D'ERNEST DE MERODE
COMTE DE WAROUX
ÉPOUX DE MARIE-MADELEINE DE HALWYN

L'illustre famille de Merode, l'une des plus anciennes et des plus connues des Pays-Bas, est originaire du duché de Juliers, où se trouve, près de Düren, la terre de Rode, actuellement Merode, dont elle a tiré son nom. Au XVIe siècle déjà, des auteurs sérieux la faisaient descendre de Pierre-Béranger, troisième ou plus jeune fils de Raymond-Béranger IV, comte de Barcelone et roi d'Aragon en 1137. Pierre-Béranger, qui aurait épousé, en 1174, Aleyde de Rode, fille de Hugo et de Constance de la Marck, aurait pris pour lui et pour ses descendants l'appellation de Rode, qui se transforma plus tard en Merode. Cette tradition, dont aucune preuve matérielle n'existe, est, sans doute, basée sur l'analogie des armes des Merode avec celles des rois d'Aragon de la maison de Barcelone. Quoi qu'il en soit, l'ancienneté et

l'illustration de la famille qui nous occupe sont si bien établies et connues qu'une origine, même souveraine, ne peut guère en rehausser l'éclat.

La généalogie des Merode est très compliquée; les débuts en sont fort difficiles à débrouiller, comme c'est généralement le cas pour toutes les familles très anciennes. Goethals, dans les temps modernes, s'en est occupé avec zèle et ses recherches, qui ne manquent pas de mérite, étaient ordinairement consultées, lorsque parut, en 1877, le premier volume de la *Geschichte der Familie Merode*, par E. Richardson, pseudonyme qui cache modestement le nom du baron de Vorst Gudenau, un des généalogistes les plus érudits et les plus consciencieux de nos jours. Ce travail remarquable, dont le second volume sortit de presse en 1881, est établi avec une méthode admirable et une exactitude scrupuleuse. Le savant auteur cite toutes les sources qu'il a consultées et l'on peut admettre, sans la moindre hésitation, tout ce qu'il avance. C'est aussi à ce beau livre que nous avons emprunté tout ce qui suit, tant sur les Merode en général, que sur le comte de Waroux de cette famille, dont nous publions plus loin le sceau.

Il n'est guère possible, actuellement, de dresser une généalogie complète, avec preuves à l'appui, de la famille de Merode, remontant au-delà du XIIIe siècle. Fahne et d'autres auteurs de valeur citent souvent des seigneurs de Rode antérieurs à l'an 1200 et, sans crainte de se tromper, on peut

affirmer qu'il en a existé, mais à s'en tenir aux documents authentiques parvenus jusqu'à nous, c'est Werner I qu'on doit considérer comme la tige incontestable des Merode.

Werner I naquit en 1200 et mourut en 1275. Il était un seigneur puissant et influent. Les mentions fréquentes de son nom dans les actes les plus importants concernant le pays du Bas-Rhin, publiés par Ennen et Lacomblet, font entrevoir le rôle considérable qu'il y jouait et les hautes relations qu'il entretenait avec la ville de Cologne et avec la maison de Juliers.

Werner I laissa, suivant les sources, deux fils : Jean, nommé Scheiffart, et Werner II, qui décéda vraisemblablement avant son père et, dans tous les cas, avant le 2 avril 1294.

Jean-Scheiffart est l'auteur de plusieurs maisons dont celles de *Hemmersbach* et de *Heyden*. C'est à la première de ces maisons qu'appartient Jean-Scheiffart V de Merode, seigneur de Hemmersbach, qui épousa, en secondes noces, une von Bergh et, en 1417, en troisièmes noces, Catherine de Welkenhausen, nièce de sa deuxième femme. C'est par ces deux mariages que Jean-Scheiffart acquit, vers la fin de sa vie, la seigneurie de Limbricht ou de Limbourg, près de Sittard, dans le Limbourg hollandais, où Guillaume-Scheiffart, son second fils, possesseur du droit régalien de monnayage, frappa une pièce de 4 mites, à l'écu au lion, imitée de celles forgées à Gand pendant la mino-

rité de Philippe le Beau. Cette rare monnaie, que nous possédons, a été publiée par Vander Chijs dans son ouvrage : *De munten der leenen van de voormalige hertogdommen Braband en Limburg, enz.*

Disons encore, au point de vue numismatique, qu'un Jean de Merode, dont le nom figure dans plusieurs actes entre les années 1445 et 1490, a vraisemblablement frappé, en qualité de seigneur de Frankenberg, petite localité située près d'Aix-la-Chapelle, des deniers noirs imités des brûlés au perron de Jean de Heinsberg, évêque de Liége (1419-1455). Notre collection numismatique renferme deux de ces rares et curieux brûlés, portant : *Johas Dns de Vrank* et frappés dans des ateliers monétaires qu'il nous est impossible d'identifier sous leur forme : *Lencuden* et *Neson.*

Pour terminer cette digression numismatique, nous croyons devoir encore dire que l'on peut espérer trouver, un jour, du numéraire frappé à Petersheim par des Merode. Petersheim, situé près de Lanaken, à une lieue de Maestricht, était un petit fief du comté de Looz qui devint libre baronnie du Saint-Empire. Cette terre passa dans la famille de Merode par le mariage de Béatrice de Petersheim, qui hérita cette seigneurie de son père et de ses frères, avec Richard II de Merode, comte d'Oelen. Deux monnaies de Petersheim sont parvenues jusqu'à nous. Ce sont : un gros au châtel brabançon, qui figure dans nos cartons, et un denier à tête, au type hollandais. Ces deux piè-

ces, qui sont d'une très grande rareté, ont été frappées, selon toute vraisemblance, par Guillaume II de Petersheim, un des aïeux de Béatrice.

Abandonnons enfin Jean-Scheiffart et ses diverses descendances, avec lesquelles notre Ernest de Merode, comte de Waroux, n'a rien à faire, et revenons à Werner II, second fils de Werner I et ancêtre de notre personnage.

Werner II, qui mourut avant son père, est la tige de la maison de *Westerloo* ou plutôt de *Petershem*, dont est issue la branche actuelle des *Merode-Westerloo*, branche aînée de toute la famille encore existante et celles des *Merode-Trélon* et des *Merode-Everberghe* de nos jours.

Le même Werner II est encore le fondateur des maisons de *Houffalize* et de *Rummen*. Cette dernière, celle qui nous intéresse spécialement, se subdivise en ligne de *Gotzenhofen*, dont *Duffel* et *Royenburg* sont des branches, et en ligne de *Rummen*, dont Waroux, à laquelle appartient notre comte Ernest, est une branche et *Villers-sur-Lesse*, un rameau.

La maison de *Rummen* eut pour auteur Guillaume I, libre baron impérial de Merode. Il était le quatrième fils de Richard II, comte d'Oelen, voué de Duffel, etc., mort en 1446, et de Béatrice de Petershem. Guillaume I, qui mourut en 1482, épousa Jeanne de Randerath, dont il eut, entre autres enfants, Richard III, libre baron impérial de Merode, époux d'Agnès de Warfusée,

héritière de Waroux, de Woroux et d'Osoigne.

Richard III est le fondateur de la ligne de *Rummen* proprement dite. Il décéda en 1546 ou 1549. Son fils aîné, Guillaume II, libre baron impérial de Merode, reçut les biens maternels de Waroux et de Woroux et fut la tige de la branche de *Waroux*. Bourgmestre de Liége, il y mourut en 1588. Guillaume II, outre d'autres descendants, laissa de Jeanne de Thiant, la dernière de ses trois femmes, plusieurs enfants, dont Jean I Pierre, libre baron impérial de Merode. Jean I Pierre s'était d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Il y renonça en 1587, entra au service du prince-évêque de Liége, dont il devint grand maître de la cour. Il était bourgmestre de Liége en 1593 et reçut, en 1606, des lettres de reconnaissance de sa vieille noblesse. L'empereur le nomma, le 22 juin 1622, comte du Saint-Empire romain et *de Waroux*. Jean I Pierre mourut vers 1635 et fut enterré, dans le chœur de l'église d'Osoigne, près de son épouse Marguerite Mouton, dame de Harchies, héritière de Grandeglise, de Hasoye et de Lauwardin. Jean II, leur second fils, obtint le titre comtal en même temps que son père, en récompense de ses services militaires. Il fut chambellan impérial et se distingua, comme général, dans la guerre de *Trente ans*.

Notre Ernest, son frère aîné, fut nommé comte de Thiant, le 3 octobre 1628.

Le sceau-matrice d'Ernest de Merode, portant

le titre de *comte de Waroux*, est postérieur à l'année 1634, puisque le comte Ernest n'a pu prendre cette qualification que vers 1635, après la mort de son père.

Voici le dessin et la description d'une empreinte de ce curieux monument.

Écu écartelé : aux 1 et 4, d'or à quatre pals de gueules, à la bordure engreslée d'azur (*Merode*); aux 2 et 3, de gueules semé (1) de fleurs de lis d'argent (*Warfusée*) (2).

L'écu, entouré d'un encadrement très orne-

(1) La matrice semble avoir porté d'abord cinq fleurs de lis posées 2, 1 et 2. Il y aurait été ajouté ensuite, pour rendre plus exactement, sans doute, le semé des armes de Warfusée, deux demi-fleurs de lis, une de chaque côté de celle primitivement isolée au milieu du quartier. Ces deux demi-fleurs paraissent, en effet, avoir été gravées par une autre main que les cinq premières.

(2) La mère du comte Ernest était, comme nous l'avons dit plus haut, Agnès de Warfusée, héritière de Waroux, de Woroux et d'Osoigne, décédée en 1560.

menté, est sommé d'une couronne à treize perles.

Légende : ✠ · S · ERNESTE · DE MERODE · CONTE · DE · WAROVX.

Cuivre jaune.

Ernest, libre baron impérial de Merode, dit le savant auteur de la *Geschichte der Familie Merode*, portait habituellement, du vivant de son père, le titre de baron de Harchies. Il était, comme nous l'avons vu, comte de Thiant, comte de Waroux et seigneur à Thiant, Waroux, Harchies, etc. Il servit, pendant sa jeunesse, à la cour de l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, entra au service militaire de l'Espagne, devint colonel, gouverneur de Valenciennes et chevalier de l'ordre de Saint-Jago de Compostelle. Il fut plus tard au service impérial en qualité de général et obtint, en 1641, l'indigénat bohémien et, en 1649, le hongrois. Il possédait des biens en Bohême et vendit, en 1659, son hôtel de Prague au colonel impérial Martin de Bachonhay et, en 1661, sa seigneurie de Tischenau, dans le cercle de Prachin, à la comtesse Marie-Madeleine de Buquoy, née comtesse della Biglia. Il semble avoir passé ses vieux jours dans sa patrie, loin de la cour. L'année de sa mort n'est pas connue; il vivait encore en 1665. Le comte Ernest épousa, en 1620, Marie-Madeleine de Halwyn, héritière de Merckem, de Houte et de Roosebecke, qui mourut en 1635.

La branche de *Waroux* de la ligne de *Rummen* de la maison de Merode, dont les derniers repré-

sentants furent de valeureux et glorieux soldats, s'éteignit en 1695 en la personne de Jerôme-Albert, petit-fils du comte Ernest, qui ne laissa pas d'enfants. Il s'était distingué au service militaire d'Espagne et fut gouverneur d'Audenarde. Jérôme-Albert devint malade au cours d'un voyage en Espagne où il avait été chargé de conduire un secours de troupes wallonnes et mourut à Cadix. Il avait épousé une comtesse Schetz de Grobbendonck, fille de Lancelot et de Marguerite, comtesse de Noyelles.

Vte Baudouin de Jonghe.

CORRESPONDANCE.

Notes et observations sur la lettre de M. L. Blancard.

Les opinions, même inexactes, des hommes ingénieux et savants sont intéressantes à étudier, car leur analyse éclaire souvent d'un jour très vif les points les plus délicats des problèmes. C'est à ce titre surtout que nous allons examiner ici le système que l'honorable M. L. Blancard prête à V. Mæcianus. En partant d'idées très justes sur la nature première de certains signes et de certains mots dont se sert V. Mæcianus, ce savant s'est cependant trompé, car il n'a pas tenu compte des changements survenus plus tard dans la signification de ces mots ou signes. Il est fort probable, par exemple, que le signe ⧖ représentait bien en effet, à l'origine, une forme abrégée du chiffre XVI sur les deniers de l'époque onciale. Mais il est, d'autre part, certain que ce même signe servait aussi à représenter simplement le denier dans les comptes. Dans l'édit du maximum de Dioclétien, ce signe ⧖ précède d'une manière constante les autres indications de valeur; il indique sûrement que l'estimation des objets est faite en deniers et non que toutes ces évaluations doivent être multipliées par seize. Du reste,

V. Mæcianus nous apprend lui-même ce qu'il entend par ce signe.

(1) « . ..... Denarius cujus est nota ⊼ », nous dit-il, et l'on ne saurait, dès lors, voir autre chose dans ce signe que l'indice du denier.

M. L. Blancard attribue au mot « once » dans V. Mæcianus le sens de douzième de l'as; il se trompe encore sur ce point, car s'il est vrai que le sens originaire de ce mot est bien celui de douzième de la livre pondérale ou monétaire, il est certain d'autre part qu'avec le temps ce mot acquiert une signification beaucoup plus étendue et qu'il servait d'une manière générale à indiquer le douzième; or, c'est dans ce sens figuré que V. Mæcianus en a fait usage et son once représente un douzième de denier et non pas un douzième d'as. M. Mommsen ne s'y est pas trompé et le fait lui paraît si évident qu'il ne le discute même pas.

Le signe de l'once précédé de la marque du denier signifie en effet avec certitude *le douzième d'un denier*.

Par suite, la semi-once de V. Mæcianus est bien un 24e de denier et son sicilicus un 48e de denier.

Le sens du mot « as » dans V. Mæcianus n'est point, comme le croit M. Blancard, celui d'as monétaires, ce mot a, dans notre auteur, une acception très différente; il signifie partie seizième du denier.

(1) Hultsch, *Metr. Script.*, II, p. 66, 27-28.

Aussi le passage cité par M. L. Blancard : « Nunc denarius sedecim asses valet », n'a nullement le sens décisif qu'il lui attribue; il signifie simplement que le denier romain se divisait en seize parties, nommées « as ».

Cette acception du mot « as » dans V. Mæcianus, en tout semblable à celle du mot « once », n'est pas aussi évidente à première vue; il faut, pour s'en rendre bien compte, analyser avec soin le texte entier de Mæcianus, c'est ce que nous avons fait dans notre examen critique; mais il est peut-être utile d'y revenir encore en ajoutant un exemple à notre démonstration.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître dans les signes I et II qui figurent sur certaines monnaies de bronze de Néron les marques indicatives de l'as et du dupondius. Or, si le denier de Néron avait pu valoir encore à cette époque seize as, ces marques I et II seraient indicatives de l'as seizième et du double seizième que l'on aurait pu ainsi représenter alors d'une manière beaucoup plus simple que celle du système de Mæcianus. Pouvoir écrire I pour un seizième et dire as, et préférer recourir aux signes ℵ Σ ↄ et prononcer semuncia sicilicus est évidemment impossible. C'est, au contraire, parce que l'as n'était plus seizième et que l'on ne pouvait plus écrire I avec la signification de un seizième que l'on a été forcé de se servir de la méthode de V. Mæcianus. L'analyse du système employé, que nous ne vou-

lons pas reprendre ici, démontre que le denier contemporain avait une valeur de *quarante as*.

Il nous reste à dire un mot du système que M. L. Blancard prête à V. Mæcianus, en l'étudiant au point de vue métrologique. Ce système équivaut en fait à écrire à l'aide de fractions ou même de nombres fractionnaires des nombres entiers : il n'a donc jamais pu exister. Il est évident, par exemple, que lorsque l'on peut écrire 10 et dire dix, on ne songera pas à écrire $^{20}/_{2}$ ou $^{40}/_{4}$, vingt demis ou quarante quarts, ou encore moins $^{10}/_{2} + {}^{20}/_{4}$, dix demis plus vingt quarts.

Or, l'as de V. Mæcianus est pour M. Blancard unmultiple de son once ; il vaut douze onces. Le dupondius et les autres multiples de l'as de cet auteur valent tous également un nombre entier d'onces. On pouvait donc beaucoup plus simplement les énoncer et les écrire en onces qu'en multipliant par seize des moitiés et des quarts d'once. Il est infiniment plus simple, par exemple, d'écrire ou de dire douze onces pour un as que d'écrire seize demi onces plus seize quarts d'once, comme le voudrait M. Blancard. L'énoncé du dupondius est encore plus extraordinaire : seize onces plus seize demi-onces, ce qui est manifestement invraisemblable lorsque l'on aurait pu dire simplement vingt-quatre onces.

MICHEL-C. SOUTZO.

Lettre de M. le comte du Chastel.

Mon cher Président,

Dans la troisième livraison de la *Revue* (1901), M. Fréd. Alvin donne les prix atteints en vente publique par quelques médailles antiques, pour rendre service, dit-il, aux amateurs.

L'idée est excellente, elle éclaire les jeunes numismates, et en leur montrant la marche ascendante de la valeur des pièces artistiques, elle les encourage à les rechercher particulièrement. A ce titre, quelques chiffres comparatifs sont certainement intéressants et j'en cite ici quelques-uns d'authentiques.

Voici donc des pièces qui, *elles-mêmes,* ont figuré dans différentes ventes à diverses époques :

OR *Lysimaque*, roi de Thrace. Tête d'Alexandre déifiée. *Rev.* Pallas assise. Vente Bompois (1882), 265 francs; vente de D... (1889), 450 francs; vente Montagu (1896), 525 francs ; vente Bain (1901), fr. 587-50. — On voit la progression !

OR *Alexandre Ægus*. Tête casquée *Rev.* Victoire. Vente de D..., 265 francs; vente Rothschild (1900), fr. 537-50.

AR *Samos*. Tête de lion de face. *Rev.* Partie antérieure d'un bœuf.

Vente de D..., 200 francs; vente Rothschild, 975 francs.

AR *Athènes*. Tête casquée de Minerve. *Rev.* Chouette sur une amphore.

Vente Photiadès (1890), 250 francs; vente Carfraë, fr. 562-50; vente Montagu, fr. 1012-50.

AR *Lebedos*. Tête casquée. *Rev.* Chouette entre deux cornes d'abondance.

Coll. Demetrio, 1500 francs; vente Carfraë, 2,050 francs; vente Rothschild, 2,275 francs.

AR *Paros*. Tête de femme, coiffure à bandelettes. *Rev.* Chèvre.

Vente de D..., 420 francs; vente Montagu, 625 fr.; vente Rothschild, 1,100 francs.

AR *Ænus*. Tête de face. *Rev.* Chèvre.

Coll. Demetrio, 300 francs; vente de D..., 319 francs; vente Montagu, 1,200 francs; vente Rothschild, 2,400 francs.

Je le répète, c'est la même médaille, que j'ai suivie des yeux et qui repasse en vente chaque fois.

AR *Pyrrhus*. Tête de Jupiter. *Rev.* Junon assise.

— Cette pièce se vendait de 500 à 600 francs. Vente Ashburnham, 1,275 francs.

Vente Carfaë (1894), 3,000 francs; vente Rothschild 4,175 francs.

OR *Tarente*. Tête de femme voilée. *Rev.* Cavaliers.

A F D.C., superbe, se vendait de 1,200 à 1,500 fr. Vente Rothschild: l'une, 4,025 francs; l'autre, 4,275 francs.

AR *Tarente*. Homme sur un dauphin *Rev*. Cavalier.

De 15 à 30 francs autrefois. Vente Rothschild: les n°s 29, 30, 31 dépassent tous 200 francs.

AR *Terina*. Tête de femme. *Rev*. Femme assise sur une urne.

De 30 à 50 francs autrefois; 150 francs un peu plus tard. Vente Rothschild : le n° 80 atteint fr. 1,012-50 !

AR *Croton*. Tête d'Apollon. *Rev*. Hercule étouffant des serpents.

Vente Bumbury, 325 francs ; vente Montagu, 1,250 francs.

AR *Agrigente*. Deux aigles. *Rev*. Char.

Différentes ventes 1,500 francs; vente Rothschild, 3,375 francs.

AR *Syracuse*. C'est ici que les prix s'accentuent en général.

Les descriptions sont impraticables, il faut l'image. Je prends les numéros de ma publication : *Syracuse, ses monuaies,* etc.

Ces monnaies se vendaient entre 20 et 80 francs, il y a 20 ans.

N° 41. Vente Rothschild, 700 francs.

N° 44. Vente Carfraë fr. 587-50.

N° 49. Vente Montagu, 1,000 francs.

N° 56. Vente Rothschild, 250 francs (exemplaire médiocre).

N° 64. (Id.) fr. 337-50, médiocre, n° 75. (Id.) fr. 637-50.

N° 79. (Id.) 1,625 francs.

Je passe aux médaillons :

N° 151. Vente Rothschild, tête avec résille (n° 142 de mon ouvrage), 3,150 francs.

N° 152. (De mon ouvrage, n° 141.) 3,750 francs. Tout beau médaillon de Syracuse dépasse donc 3,000 fr. aujourd'hui et on m'a offert 4,000 fr. de l'un des miens, le plus beau que j'aie vu d'ailleurs. Les médaillons sans la résille ont suivi la même proportion.

Je ne veux pas quitter Syracuse sans citer une petite pièce d'or que je crois unique. Elle n'existe ni à Paris, ni à Londres. Tête de Koré au revers un bige avec ZVPAXOSIOV, au lieu de EIIIIXETA. Mais, de style et de dessin, cette pièce est visiblement plus ancienne, d'un style à part ; il semble que les autres n'en sont qu'une restitution venue ensuite. J'en trouve mention dans le *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile*, St Non 1786, cinquième volume, 1re planche, médaille n° 9, qui devait faire partie de la collection du prince de Biscaris.

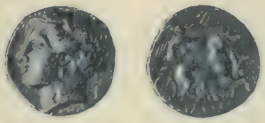

Très intéressante, elle pourrait remonter à l'époque de Denys et serait la seule pièce d'or connue de cette époque. Je l'avais acquise de la collection Wigau pour 200 francs. N'y atta-

chant pas l'importance qu'elle me semble mériter, je la cédai en 1889 pour 306 francs. Elle vient de repasser en vente à Londres (vente Bain) et a coûté fr. 768-50 avec les frais. — Je vous en envoie l'empreinte, avec mes vœux d'une bonne reproduction phototypique.

AR *THURIUM*. Se vendait habituellement de 200 à 300 francs. Vente Bumbury, n° 157. Un des experts les plus connus se faisait fort de l'obtenir pour moi dans la vente pour 300 francs ; je lui donnai 2,000 francs de commission et je la manquai : elle fut vendue 2,625 francs ! Voilà une pièce qui a dépassé un peu ses prix habituels ! Mais aussi quel art !

Maintenant je cite quelques romaines.

OR *Julia Titi*. Vente Quelen, 2,865 francs ; vente Montagu, 3,650 francs. Aujourd'hui au cabinet de Bruxelles et la plus belle connue.

OR *Sabine*. Vente de D..., 199 francs ; vente Montagu, 321 francs.

OR *Faustine I. Rev.* Augusta. Vente d'Amécourt, 250 francs ; vente Bain, 350 francs.

OR *Septime Sévère. Rev.* Tête de gorgone. Vente Belfort, 900 francs ; vente Montagu, 2,800 francs.

Les pièces d'or à F. D. C. ont au moins doublé de prix depuis quelques années.

Maintenant les bronzes. Dans la toute récente vente Carfraë (juillet 1901), voici quelques prix atteints :

N° 124. *Antonin. Rev.* Temple, 450 francs.

Hadrien, n° 104. *Rev.* Cérès, 225 francs.

N° 127. *Faustine I. Rev.* Consecratio, fr. 462-50.

Faustine II, n° 141, 500 francs.

N° 177. *Caracalla. Rev.* Le grand cirque. 1,050 francs! Tout ceci sans les frais.

Ces pièces sont cotées dans Cohen de 12 à 15 fr. Ce sont leurs patines splendides qui les ont portées à ces prix!

Aux prix actuels, que vaudraient donc, si elles passaient en vente, certaines médailles bien connues des collections Borghèse, Demetrio, etc., aujourd'hui classées ?

En résumé, les belles pièces artistiques gagnent toujours en valeur; il ne faut pas manquer les belles occasions quand elles s'offrent. Amateurs! à vos pièces !

Je m'arrête et vous prie d'excuser cette longue lettre.

Avec mes meilleures amitiés, mon cher Président.

Cte Albéric du Chastel.

Spa, septembre 1901.

NÉCROLOGIE.

Léon MAXE-WERLY.

M. Léon Maxe-Werly, né à Bar-le-Duc (Meuse), le 4 novembre 1831, est décédé à Paris, le 17 octobre dernier. Depuis près d'une année, la maladie, qui a fini par triompher de sa robuste constitution, ne lui permettait plus de se livrer à ses chères études archéologiques et numismatiques. C'était là, comme il nous l'écrivait, un grand ennui pour lui, car Maxe-Werly était un travailleur infatigable auquel l'oisiveté pesait lourdement.

Élu membre associé étranger de la Société royale de Numismatique de Belgique, à la demande de MM. Chalon et Vanden Broeck, le 23 novembre 1874, il avait été, sur notre proposition, acclamé membre d'honneur dans l'assemblée générale du 7 juillet 1887. Sa collaboration à la *Revue belge de Numismatique* est importante et par le nombre et par la valeur des mémoires qu'il y fit insérer. Nous citerons :

1° *Recherches historiques sur les monnayeurs et les ateliers monétaires du Barrois* (1874 et 1875) ;

2° *Mélanges numismatiques* (1875) ;

3° *Note sur une nouvelle série de monnaies « à la croix ». Trouvaille de Cutanze* (1879) ;

4° *État actuel de la numismatique rémoise* (1888 et 1889);

5° *Études numismatiques de l'époque mérovingienne* (1889 et 1890);

6° *État actuel de la numismatique verdunoise à l'époque gauloise et sous la période gallo-romaine* (1891);

7° *Histoire numismatique du Barrois* (1894, 1895 et 1896);

8° *Notes sur quelques plateaux de balance* (1897);

9° *Le pèlerinage de Benoitevaux et ses médailles* (1899 et 1900);

10° *Tiers de sou d'or inédits* (1900).

Lors du Congrès international de numismatique tenu à Bruxelles en 1891, M. Maxe-Werly fit part à ses confrères du résultat de ses *Études sur l'origine des symboles des monnaies du sud-ouest de la Gaule,* mémoire qui dénote chez son auteur un esprit d'observation remarquable.

D'autres travaux numismatiques — nous n'avons pas à nous occuper ici de ses recherches archéologiques — ont paru, de 1860 à 1900, dans la *Revue française de Numismatique*, le *Bulletin mensuel de Numismatique,* les *Travaux de l'Académie de Reims,* les *Mélanges de Numismatique,* la *Revue de Champagne et de Brie,* les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* les *Mémoires de la Société d'Archéologie*

lorraine, le *Bulletin monumental,* le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze,* l'*Annuaire de la Société française de Numismatique,* etc., etc.

La valeur de ces diverses études valut à M. Maxe-Werly une réputation hautement méritée d'érudit sagace et consciencieux et l'honneur d'être nommé officier de l'Instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur. Il y a trois ans, l'Institut couronna sa belle *Histoire numismatique du Barrois,* publiée par notre *Revue.*

La mort de M. Maxe-Werly est une perte sérieuse pour la science et pour notre Société, au sein de laquelle il ne comptait que des amis.

A. de Witte.

MÉLANGES.

LA COLLECTION DE FEU LE BARON LUCIEN DE HIRSCH DE GEREUTH AU CABINET DES MÉDAILLES DE BRUXELLES.

La salle de Hirsch est ouverte au public depuis la mi-novembre.

Ce sanctuaire de l'art grec, aussi intelligemment aménagé que bien éclairé, renferme tous les incomparables trésors formant les collections archéologiques réunies par le regretté jeune savant et laissées à l'État belge par feu la baronne de Hirsch de Gereuth, sa mère.

Nous ne citerons qu'en passant la bibliothèque numismatique, la grande vitrine centrale à gradins tendus de velours grenat, où se voient des échantillons choisis et connus de tout ce que cet art grec, presque divin, a produit de plus pur et de plus beau en fait de terres cuites, de vases, de bronzes, de verres, etc., etc.

Quittant ces richesses artistiques que tout le monde voudra voir et qui feront l'admiration de tous les fervents du beau, nous jetterons un rapide coup d'œil sur la superbe série de monnaies grecques qui fait partie de ce legs vraiment royal et qui, ajoutée à la collection du Chastel, récemment acquise par le Gouvernement, a placé du coup le Cabinet de numismatique de Bruxelles au premier rang des établissements scientifiques du même genre.

La collection de médailles grecques de Hirsch comprend près de deux mille pièces, toutes plus belles et plus rares les unes que les autres. La série des pièces siciliennes,

celles des rois de Macédoine, des rois de Syrie et des rois d'Égypte, celle des pièces lydiennes sont des plus remarquables. Rassemblées avec une persévérance rare, réunies avec un goût parfait, toutes les suites de cet ensemble merveilleux permettent de se faire une idée de la haute personnalité du jeune érudit enlevé si prématurément aux sciences archéologiques.

Citons au courant de la plume,

Pour la Sicile :

Le fameux décadrachme appelé Démaréteion, du nom de Démarète, femme de Gélon, 481 av. J.-C.;

Le superbe et unique tétradrachme d'Aetna (476-471), pièce capitale qui peut se dater avec précision ;

Les beaux tétradrachmes de Géla ;

Les magnifiques décadrachmes de Syracuse, signés par les célèbres graveurs *Événète* et *Cimon;*

Les tétradrachmes syracusains signés par *Euclide*, *Héracleidas*, etc., etc.;

Le tétradrachme unique de Zanclè (Messine) (493-488).

Pour la Thrace et la Macédoine :

L'octadrachme d'argent des Bisaltes (500-480);

Le tétradrachme d'Acanthe au lion dévorant un taureau;

Les magnifiques tétradrachmes, à la tête de face, d'Amphipolis (Macédoine) et d'Aenus (Thrace);

La série royale de Macédoine.

Pour l'Attique :

Le rarissime décadrachme d'Athènes (525-430).

Pour la Lydie :

Les pièces d'or et d'argent aux protomes affrontés de lion et de taureau (639-568 et 568-554).

Pour la Syrie :

La suite des monnaies royales, très complète et composée d'exemplaires de tout premier choix.

Pour l'Égypte :

La série des Ptolémées, comprenant plusieurs pièces uniques.

Pour Carthage :

De grandes pièces d'or et d'argent à la tête de Perséphoné au droit et au Pégase au revers (241-218),

et enfin

Un médaillon de bronze, superbe de patine, au buste d'Antinoüs, favori d'Hadrien.

Cette courte liste de perles numismatiques sera à peine suffisante pour donner à nos lecteurs une faible idée des trésors monétaires laissés à l'État belge par la munificence de feu la baronne de Hirsch.

Ces richesses sont réunies dans une salle unique, suivant le vœu formel de la légatrice. A une extrémité de ce temple de l'art et de la science se dresse le buste en marbre blanc du regretté baron Lucien de Hirsch. Son regard, malheureusement éteint à jamais, semble contempler avec amour les merveilles réunies avec tant de savoir et de goût au cours d'une existence, trop courte, hélas ! pour la science.

Nous ne quitterons pas cette salle si remarquable sans rendre un juste hommage à la direction du Cabinet des médailles pour le savoir et le zèle qu'elle a déployés dans l'arrangement et le classement de ces trésors. MM. Picqué et Alvin ont certes bien mérité de l'art et de la science !

Vte B. DE J.

Le sixième rapport (juillet 1900-juillet 1901), au ministre des Finances de l'Administration des monnaies et médailles de France a paru en septembre dernier. Établi sur le plan des rapports précédents par les soins de M. A. Arnauné,

directeur, il fournit d'utiles renseignements sur la fabrication et le mouvement monétaires non seulement de la France, mais encore du monde entier. Au point de vue belge, le dernier rapport de M. Arnauné qui ne compte pas moins de 362 pages, accompagnées de VIII planches de médailles et de monnaies — est particulièrement intéressant, car il renferme au complet la législation monétaire du royaume de Belgique.

A. DE W.

Dictionnaire des figures héraldiques, par le comte THÉODORE DE RENESSE, membre du Conseil héraldique de Belgique. Tome VI, 3e fascicule. Bruxelles, Schepens. Prix : 4 francs.

Cet excellent ouvrage continue à paraître avec régularité. Voici le sommaire du dernier fascicule qui nous est parvenu : Lion ; Tête de lion ; Lion léopardé, Léopard ; Léopard lionné ; Patte et jambe de Lion ; Étoile.

A. DE W.

Le tome XXX des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, qui vient d'être mis en distribution, renferme deux articles concernant la numismatique. Le premier traite d'un petit trésor de monnaies des XVe et XVIe siècles, au nombre de 350, dont 36 en or, trouvé sur le territoire de la commune d'Ath à une date que l'auteur de la note, M. Bertrand, néglige d'indiquer. Les pièces d'or appartienuent aux règnes de Charles le Téméraire, de Maximilien et de Philippe le Beau, de Charles-Quint, d'Albert, duc de Saxe, de Frédéric de Brandebourg, de Louis XII et des rois d'Angleterre Édouard V et Henri VIII. Les pièces d'argent sont de

Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, Maximilien et Philippe le Beau, Charles-Quint, Jean-Galeas-Marie, duc de Milan, et d'un comte de Hornes.

La présence d'une monnaie d'or de Charles-Quint au type de l'Empereur portant un globe, dont la première émission date de l'année 1521, place l'enfouissement de toutes ces monnaies peu après cette date.

Aucune particularité à signaler au point de vue numismatique.

Le second article signé, G. Decamps et E. Puchot, est de beaucoup plus intéressant, puisqu'il nous fait connaître un méreau montois d'étain de 1684, rappelant une fondation charitable faite en la chapelle Saint-Pierre à Saint-Germain par Antoinette Boucault, veuve de Nicolas Botte. Ces méreaux furent fabriqués au nombre de 80 par Jean-Vincent Ansseau, orfèvre à Mons. L'exemplaire publié par MM. Decamps et Puchot a été découvert lors des travaux de fouille exécutés pour la construction des nouveaux locaux de l'École des mines du Hainaut. Il est uniface, de 35 millimètres de diamètre, et porte, en légende circulaire, le nom de la fondatrice ANTHONETTE BOVCCAVLT et dans le champ, en trois lignes, ST — GERMAIN — 1684.

A. DE W.

LA MÉDAILLE AU JOUR LE JOUR.

Du 22 avril au 31 octobre de cette année a eu lieu à Venise une *Exposition internationale des Beaux-Arts*. Seul de Bruxelles, M. Paul Dubois a envoyé un choix de ses principales médailles et plaquettes.

— Mentionnons plusieurs études parues sur la médaille: L'*Art décoratif* nous donne depuis le mois de septembre

dernier une revue sérieuse de la médaille contemporaine en France, œuvre d'un écrivain compétent M. Charles Saunier. De magnifiques reproductions ajoutent une grande valeur à cette publication, sur laquelle nous donnerons de plus longs détails lorsqu'elle sera achevée.

— La revue anglaise de novembre *The Magazine of art* publie une étude, avec illustrations et portrait de l'artiste, sur le médailleur suisse Hans Frei, par M. Forrer. Né à Bâle en 1868, H. Frei, pour se perfectionner dans la gravure, a visité les villes de Vienne, Cologne, Genève et enfin Paris, où il a suivi les leçons de l'école des Beaux-Arts et profité principalement du savoir de maîtres tels que Charpentier, Puech et O. Roty. Le secret du succès de ses plaquettes et médailles réside dans l'originalité de l'auteur, dans l'attrait du sujet et de son exécution, dans la méthode de réunir le style du moyen âge à la technique moderne. La série de ses œuvres, qui commence en 1894, comprend plusieurs médailles d'anniversaires, de mariages, d'inaugurations et de nombreux portraits.

Le même numéro reproduit, à la page 42, la médaille frappée à la mémoire de Louis Wolfers, bijoutier-orfèvre de Bruxelles : c'est M. J. de Rudder qui a modelé cette plaquette, exécutée dans les ateliers de M. Ph. Wolfers.

— Bonne idée pour la propagande de l'art de la médaille et pour en exciter le goût : les artistes profitent de l'engoûment général pour les collections de cartes postales illustrées. M. Hipp. Le Roy, de Gand, le premier, nous a fait connaître ainsi sa médaille de Kruger.

— La IXe livraison de l'ouvrage *Les médailles et plaquettes modernes*, publié sous la direction du Dr H.-J. de Dompierre de Chaufepié, vient de paraître chez H. Kleinmann et Cie à Harlem. Elle contient, avec des illus-

trations nombreuses la description de médailles d'A. Dubois, J.-C. Chaplain, F. Vernon, Trojanowski, H. Frei, Kowarzik, A. Scharff, Pawlik, Rasumny, Tasset, V. Peter, P. Pander et Begeer.

Quelques planches assez mal venues qui déparent cette livraison pourraient laisser croire que les éditeurs n'apportent plus à l'œuvre de M. de Dompierre tous les soins qu'exige une publication artistique de ce genre. Espérons qu'il n'en est rien. Le supplément annuel sera dorénavant de deux livraisons, au lieu d'une, annoncée tout d'abord. Elles paraîtront en mars et en octobre : cette augmentation était nécessaire du moment où l'on ne se contentait plus de donner, ainsi que le disait le prospectus, les médailles parues durant l'année, mais encore toutes celles de dates antérieures acquises par le cabinet de La Haye.

— M. Berthelot vient de fêter ses noces d'or scientifiques : il est membre du collège de France depuis 1851. Ses collègues de l'Institut vont lui décerner une plaquette commémorative, gravée par Chaplain.

Nous empruntons à la revue l'*Art décoratif* (nov. 1901) les renseignements suivants : A l'avers, Chaplain a reproduit un portrait en profil du savant. Pour la composition du revers, il s'est inspiré de la dernière phrase du discours que prononça à l'Académie française M Jules Lemaître, le jour de la réception de M. Berthelot : « Quiconque vous connaît sait combien vous tenez peu à tout ce qui n'est pas la Patrie et la Vérité. » Il a donc représenté M. Berthelot assis à sa table de laboratoire et, autour de lui, la Vérité l'éclairant de son flambeau, et la Patrie l'abritant sous son drapeau et lui offrant une couronne de laurier.

— On peut aussi admirer à l'Hôtel des monnaies à Paris une nouvelle plaquette de Roty. Celle-ci est destinée à

commémorer le succès qu'il y a deux ans M. Bénard, architecte de Compiègne et ancien grand-prix de Rome, remporta dans le concours international d'architectes pour la construction de l'université de Californie, dotée par une richissime Américaine, Mme Hearst, d'une trentaine de millions.

ÉD. LALOIRE.

Dans la séance du 8 mai dernier de la Société des Antiquaires de France, M. Seltman a montré à ses confrères une enseigne légionnaire romaine, trouvée il y a une cinquantaine d'années en Angleterre et acquise par lui à la vente Forman.

« A l'enseigne est attaché un médaillon de Néron, mon-
» trant au revers, incrusté en or et argent, un vainqueur
» dans un quadrige. Ce médaillon est, paraît-il, le plus
» ancien médaillon de bronze existant et donne à l'enseigne
» un intérêt particulier au point de vue numismatique.
» Par un mécanisme ingénieux, le médaillon est détachable,
» de sorte qu'il se prêtait à être changé à l'avènement de
» chaque empereur. »

L'intérêt archéologique de cette communication n'échappera à personne; aussi avons-nous cru devoir reproduire les explications fournies par M. Seltman, l'heureux possesseur de cette rareté.

A. DE W.

M. F. Gnecchi, vice-président de la Société italienne de numismatique et directeur de la *Rivista di numismatica*, s'occupe de donner une troisième édition à son *Guida numismatica universale*. Il fait appel à l'obligeance de ses

confrères pour obtenir d'eux tous les renseignements propres à rendre son guide aussi complet que possible. Nous engageons vivement les lecteurs de la *Revue*, dans l'intérêt de tous, à répondre à cet appel, en faisant connaître à M. Gnecchi, via Filodrammatici, 10, à Milan, les noms des personnes de leur connaissance qui s'occupent de numismatique.

A. DE W.

Atene. Brevi cenni sulla città antica e moderna seguiti da un saggio di bibliographia descrittiva e da una appendice numismatica, per SOLONE AMBROSOLI, con un panorama e una pianta d'Atene, 22 tavole e varie incisioni nel testo. Milano, 1901.

Ce nouveau volume de la série bien connue des *Manuels Hœpli*a, comme son titre l'indique, Athènes pour objet. Le travail de M. Ambrosoli, conservateur du cabinet royal de numismatique du Musée Brera se complète par un bref aperçu de la monnaie de l'Athènes antique et d'une liste fort complète, dressée par noms d'auteurs, des ouvrages consacrés à l'étude de la numismatique athénienne, suivie des divers catalogues de vente, rangés par ordre chronologique, des collections ayant renfermé des pièces de la cité de Minerve. Ces catalogues, dont le plus ancien date de 1723, sont au nombre de 125.

A. DE W.

M. J. Maurice, associé correspondant national de la Société nationale des Antiquaires de France, a, dans la séance du 29 mai de cette société savante, entretenu ses confrères des signes chrétiens figurant sur les monnaies pendant le

règne de Constantin le Grand, signes qui se rencontrent également dans les inscriptions funéraires des IIIe, IVe et Ve siècles.

Le docte archéologue, après avoir dit quelques mots de la croix grecque à bras égaux, passe à la lettre T, employée sur les monnaies de Rome de 317 à 320. Ce signe, presque certainement chrétien d'après M. J. Maurice, n'a pas été remarqué jusqu'ici et a été constamment employé par les chrétiens pour représenter la croix. L'auteur de la communication fait l'historique de l'emploi du T, à l'appui de ce qu'il avance.

Il passe ensuite à l'examen des monogrammes composés l'un, du I et du X, l'autre, du X et du P, dont il explique l'usage sur le numéraire de cette époque, et recherche, pour terminer son intéressante étude, la part prise par l'empereur dans l'apparition des premiers symboles chrétiens sur les monnaies. Cette intervention n'aurait pas été directe et l'emploi, sur le numéraire, de signes chrétiens serait plutôt le fait des officiers monétaires qui entraient ainsi dans les vues de l'empereur.

Nous renvoyons les lecteurs désireux de lire, dans tous ses développements, la curieuse communication de M. J. Maurice, au *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France.*

Vte B. DE J.

VAN BASTELAER, *Histoire métallique de Charleroi. Description des médailles et des jetons frappés à propos des faits et des événements relatifs aux diverses communes de l'arrondissement.* Charleroi, 1901, in-8° de 451 pages.

Déjà en 1871 M. Désiré Van Bastelaer avait publié, dans

les *Mémoires de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, une *Histoire métallique de Charleroi* dont M. Chalon rendit compte dans la *Revue* (1). L'œuvre nouvelle de notre confrère, pour laquelle — depuis bientôt vingt ans — il réunit des matériaux, est de beaucoup plus importante que son premier essai.

L'auteur a divisé son travail en trois parties. La première traite des monnaies émises dans les divers ateliers de l'arrondissement et des jetons ou des médailles se rapportant aux grandes familles qui y possédaient des seigneuries, tels les « Croy-Beaumont-Chimay, les Barbençons, les « de Lalaing-Montigny, les Gavre-Aiseau, les de Fon- « taine, etc. » La deuxième partie s'occupe des jetons et médailles rappelant des faits historiques d'intérêt plus général; la troisième a pour objet les souvenirs métalliques ayant pour origine des événements purement locaux : expositions, concours, manifestations, etc., etc. C'est la plus intéressante, car beaucoup de ces médailles, bien que récentes, sont restées inconnues des numismates et elles devront à M. Van Bastelaer d'être sauvées de l'oubli.

En résumé, l'*Histoire métallique de Charleroi* constitue une monographie locale fort complète et une sérieuse contribution à l'histoire de la médaille, en Belgique, au cours du XIXe siècle.

Les renseignements d'archives fournis par M. Van Bastelaer sur la plaque que les mendiants devaient porter pour *exercer leur profession* dans la ville de Charleroi sont fort intéressants et ont d'autant plus de valeur que ces plaques, aux armes de la ville, n'ont pas encore été retrouvées en nature.

A. DE W.

(1) 1871, p. 433.

Depuis l'année 1901, la Suisse compte une seconde société de numismatique. Fondée à Berne, elle a pris pour titre : Société bernoise de Numismatique. Son bureau comprend un président, M. le Dr Thormann ; un secrétaire, M. le Dr Grunau, et un caissier, M. le Dr Jäggi.

Abondance de biens ne nuit guère, souhaitons donc bienvenue et longue vie à la Société de Berne.

A. DE W.

S'il faut en croire les on-dit, le prince de Windischgraetz, père de l'époux de l'archiduchesse Élisabeth, fille de la princesse Stéphanie de Belgique et de l'archiduc Rodolphe, aurait décidé d'offrir à sa bru une médaille commémorative de son mariage, offrant au droit une composition emblématique formée de deux anges agitant chacun un drapeau et présentant au revers l'inscription : En souvenir du mariage de l'archiduchesse Élisabeth-Marie et du prince Otto Windischgraetz. Vienne, janvier 1902. On sait que le prince Ernst Windischgraetz est un numismate érudit. La Société de Numismatique de Vienne le compte au nombre de ses membres depuis l'année 1870.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue numismatique, 3e trimestre 1901. — LUNEAU. La trouvaille de monnaies « à la croix » de Saint-Étienne-des-Landes. — TACCHELLA. La magistrature de Cæcilius Maternus en Mæsie. — ALLOTTE DE LA FUYE. Une monnaie du tyran Domitianus. — BABELON. La silique

romaine, le sou et le denier de la loi des Francs saliens. — AMARDEL. Numismatique de Narbonne au VIIIe siècle. — RAIMBAULT. La Dardenne, monographie de la pièce de six deniers de Louis XIV. — BORDEAUX. La molette d'éperon, différent de l'atelier monétaire de Saint-Quentin de 1384 à 1465. — SCHLUMBERGER. Un nouveau sceau de l'empereur latin Henri Ier d'Angre de Constantinople — Mélanges et documents; chronique; bulletin bibliographique; périodiques.

Tijdschrift van het koninklijk nederlandsche Genootschap voor munt- en penningkunde. — ZWIERZINA. Beschrijving der Nederlandsche of op Nederland en Nederlanders betrekking hebbende penningen, geslagen na November 1863. — CALAND. Bouwstoffen voor eene geschiedenis van het nederlandsche geld- en muntwezen. — Varia.

Gazette numismatique, t. VI, n° 1. — F. ALVIN. Denier noir inédit de Jean Ier, seigneur de Heinsberg. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — CLARY. Monnaies du Congo. — Varia.

American Journal of numismatics, vol. XXXV, n° 4. — BENSON. Ancient Greek coins. — A. DE WITTE. Counterstamps on spanish and spanish-american coins. — HALL. A Boston hard times token. — Medal of the thirty years'war. — STORER. Medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — NICHOLS. Medals of the Grand Army.— The Judas pennies. — The motto « in God we trust ». — CLEVELAND. Annual assay medals of the United States mint. — HALL. A pattern Baltimor piece in copper. — MARVIN. Masonic medals.

Vol. XXXVI, nº 1. — BENSON. Ancient Greek coins.— An undescribed Vernon.— HALL. « Immunis Columbia » of 1786, with eagle reverse. — A Franklin token. — STORER. Medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — An undescribed Washington. — NICHOLS. Medals of the Grand Army. — Spanish war medals. — Porto-Rico medal. — Medal of the war in the Philippine islands. — MARVIN. Masonic medals.

Rivista italiana de numismatica, 1901, fasc. III. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica romana. — DATTURI. Appunti di numismatica Alessandrina. — MAURICE. L'atelier monétaire d'Aquilée pendant la période constantinienne. — SAMBON. Monete Napolitane inedite e di una nuova officina monetaria. — GNECCHI. Sullo scapo della numismatica. — RICCI. La numismatica secondo i nuovi criteri scientifici.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien. nº 135. — NENTWICH. Regesten zur Geschichte der Münzstätte Wien. — ADAM. Etwas über Schützenmünzen. — Rudolf Marshall. — Varia. — Die moderne Medaille.

Nº 136. — NENTWICH. Regesten zur Geschichte der Münzstätte Wien. — H. B. Die Herkunft des Wortes « Zechine ». — Varia. — Die moderne Medaille.

Nº 137. — NENTWICH. Regesten zur Geschichte der Münzstätte Wien. — Jüdische Medaillen. — Varia. — Die moderne Medaille.

Numismatic Circular, nº 106. — Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists. — PERINI. I denari dei dogi Sebas-

diano Ziani, Orio Malipiero ed Enrico Dandolo del ripostiglio di Digoman. — SPIGARDI. Ferdinando IV° di Napoli (1769-1825). — REBER. In der Schweiz aufgefundene Regenbogensschüsseln und verwandte Goldmünzen. — WATERS. Notes respecting the 18th century tokens and their issuers. — Varia.

N° 107. — L. FORRER. Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists. — Varia.

N° 108. — L. FORRER. Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists. — Notes on the zodiacal rupees and mohurs of Jehangir Shah. — A. SPIGARDI. Di un raro gettone di Lodovico I, re d'Etruria. — P. NELSON. Contemporary forgeries of the isle of Man coinage of 1733. — P. WHITEWAY. The coins of Italy. — Varia.

Frankfurter Münzzeitung, t. I, n° 9. — LOCKNER. Ein Sparbüchsenfund mit Pfennigen aus der Wende vom XIV. zum XV. Jahrhundert. — Auf der Suche nach der Fahrbüchse. — Neue Medaillen. — Mitteilungen.

N° 10. — Der Badenharder Münzfund. — Einige seltene Münzen der braunschweigische Lande. — FIORINO. Zwei unedirte Hanover Groschen. — VON ERNST-FISCHER. Über die Thätigkeit des schwarzburgischen Münzmeisters Henning Müller. — Varia.

N° 11. — Das Gepräge der rheinischen Albus. — Der Badenharder Münzfund. — VON ERNST-FISCHER. Über die Thätigkeit des schwarzburgischen Münzmeister Henning Müller. — Varia.

Berliner Münzblätter, n° 252. — E. BAHRFELDT. Schriftbracteat Markgraf Dietrichs des Bedrängten von Meissen. — DANNENBERG. Nachträge zu Dannenberg's « die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit », Band I bis III. — E. BAHRFELDT. Die ostpreussischen Münzprägungen der Kaiserin Elisabeth von Russland, 1759-1762. — BEHRENS Münzen der Stadt Lübeck. — Varia.

N° 253. — E. BAHRFELDT. Bracteat Heinrichs des Stolzen von Sachsen, 1136-39. — DANNENBERG. Nachträge zu Dannenberg's « die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit », Band I bis III — ED. GRIMM. Münzen und Medaillen der Stadt Rostock. — E. BAHRFELDT. Die ostpreussischen Münzprägungen der Kaiserin Elisabeth von Russland, 1759 bis 1762. — Varia.

N° 254. — M. BAHRFELDT. Der Münzchatzfund von Mazin in Croatien. — DANNENBERG. Nachträge zu Dannenberg's « die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit ». — BEHRENS. Münzen der Stadt Lübeck. — E. BAHRFELDT. Die ostpreussischen Münzprägungen der Kaiserin Elisabeth von Russland, 1759 bis 1762. — Varia.

N° 255. — DANNENBERG. Nachträge zu Dannenbergs « die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit ». — GRIMM. Münzen und Medaillen der Stadt Rostock. — E. BAHRFELDT. Die ostpreussischen Münzprägungen der Kaiserin Elisabeth von Rusland, 1759 bis 1762. — Varia.

Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, n°s 218-219. — VON ERNST. Die Pflege der Numismatik in Oesterreich im XIX. Jahrhundert. — Varia.

Journal international d'archéologie numismatique, t. IV, 2e livraison. — VLASTO. Les monnaies d'or de Tarente. — MAHLER. Der Didymacische Apoll des Kanachos. — ROUVIER. Numismatique des villes de la Phénicie. — SVORONOS. Δοκίμιον ἐπίσημον Ἑλληνικῶν νομισμάτων ἐπὶ τῆς Μακεδονικῆς ἐν Αἰγύπτῳ κυριαρχίας. — SVORONOS. Προσδήκη περὶ τοῦ αὐτοῦ δέματος. — SVORONOS. Ἑρμηνεία τοῦ Ἐλευσῖνος μυστηρια κοῦ πινακος τῆς Νυννιου.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1901.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, nos 250 à 255. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 258 à 260.

Amérique. — *American Journal of Numismatics*, vol. XXXV, no 4; vol. XXXVI, no 1. — *The american numismatic and archœological Society of New-York city ; forty third annual meeting.* — *Smithsonian Institution annual report*, 1899; *Report of the U. S. national Museum*, 1897, part II, et 1899.

Angleterre. — *Numismatic Circular*, nos 106-108. — *The Magazine of art*, part no 253. (*Don de M. Forrer.*)

Autriche-Hongrie. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 135 à 137. — *Monatsblatt*, nos 218 et 219. — Académie des sciences de Hongrie : *Archœologiaï értesitö*, t. XX, nos 3-5; t. XXI, nos 1-2. *Rapport*, 1900. *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, nos 49-50.

Belgique. — *Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. VI, nos 5 à 8. — *Archives belges*, t. III, nos 7 et 8. — Académie royale : *Bulletin de la classe des lettres et de la classe des beaux-arts*, 1901, nos 7 et 8. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1900, nos 9 et 10. — *Revue bibliographique belge*, 1901, nos 8 à 10. — *Revue belge de Numismatique*, année 1901. — *La Gazette numismatique*, t. VI, no 1. — Académie royale d'archéologie de Belgique : *Annales*, t. LII, 3e liv.; *Bulletin*, 5e série, 2e partie, no 2. — *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XXX. — *L'Ancien Pays de Looz*, t. V, nos 7-9.

France. — Société nationale des Antiquaires de France : *Bulletin*, 1900, et 1er et 2e trimestre 1902. — *Polybiblion :* partie littéraire, t. XCII, liv. 2 à 4 ; partie technique, t. XCIII, liv. 8 à 10. — *Revue numismatique*, 1901, 3e trimestre. — *Bulletin de la Société de Borda*, 1901, 2e trimestre.

Grèce. — *Journal international d'archéologie et de numismatique*, 1901, 2e trimestre.

Italie. — *Bolletino del Museo civico di Padova*, t. IV, nos 1-2, 5-6 et 7-8. — *Rivista italiana di numismatica*, t. XIV, fasc. 3.

Luxembourg. — *Ons Hemecht*, t. VII, nos 9-11.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, t. IX, liv. 4.

Portugal. — *O Archeologo Portuguès*, vol. VI, nos 4.

Suède. — *Kongl. Vitterhets historie och antiquitets academiens Månadsblad*, no 25, 1896.

Suisse. — *Journal des collectionnenrs. Suppléments*, nos 8-16. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. II, liv. 4.

Ouvrages non périodiques.

Alvin (Fréd).— *The brothers Wiener, medallists.* London, 1891, in-4o, 8 pages, vignettes. — *Léopold Wiener, graveur en médailles et son œuvre.* Bruxelles, 1892, in-8o, 64 pages. — *Notice sur les seigneurs de Beersel de la maison de Witthem et sur deux jetons à leurs armes.* Bruxelles, 1901, in-8o, 14 pages, 3 vignettes. — *Quart de gros inédit de Jean de Bavière, duc de Luxembourg.* Bruxelles, 1901, in-8o, 3 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur*)

Blancard (L.). — *La pile de Charlemagne.* Mâcon, 1887, grand in-8o. 46 pages, 2 vignettes, 1 planche. — *Les deux Follis des édits impériaux du IVe siècle.* Mâcon, 1888, grand in-8o, 11 pages, 1 vignette. — *L'origine du marc.* Mâcon, 1888, grand in-8o, 6 pages. — *La livre de Charlemagne.* Paris, 1889 grand, in-8o, 8 pages, 2 vignettes. — *Encore le rapport de l'or à l'argent au temps de saint Louis.* Paris, 1891, grand in-8o, 11 pages. — *Sur les chiffres romains ou grecs XX ou K, XXI ou KA, des monnaies impériales du IIIe siècle.* Marseille, in-8o, 3 pages. — *Sur les marcs de Grenoble et de la cour romaine d'Avignon*, in-8o, 3 pages. — *La réforme monétaire de*

saint Louis. Marseille, in-8°, 8 pages. — *Monnaies féodales françaises par Caron, compte rendu*. Draguignan, 1885, in-8°, 28 pages. — *Théorie de la monnaie romaine au IIIe siècle ap. J.-C.* Marseille, in-8°, 10 pages. — *Le sigle monétaire ✕ du denier romain est le monogramme du chiffre XVI*. Marseille, in-8°, 8 pages. — *Les deniers d'argent mérovingiens*. Marseille, in-8°, 14 pages, vignettes.— *Sur les monnaies du roi René*. Marseille, in-8°, 20 pages, vignettes.— *La libelle et le téronce d'argent ont effectivement couru à Rome au IIIe siècle av. J.-C.* Marseille, in-8°, 3 pages, vignettes. — *Note sur le grand et le petit talent grecs*. Marseille, in-8°, 3 pages. — *Nouveau classement des monnaies bretonnes*. Marseille, 1889, in-8°, 10 pages. — *Nouveau classement des monnaies languedociennes*. Marseille, 1887, in-8°, 54 pages. — *Sur la numismatique de l'Extrême Orient*. Marseille, 1870, in-16, 8 pages.—*Valeur comparée des talents grecs au Ier siècle de notre ère*. Marseille, in-8°, 12 pages. — *Note sur le talent lydien au temps de Crésus*. Marseille, 1901, in-8°, 8 pages. — *Sur la taille et le poids du denier de la monnaie bourgeoise*. Marseille, in-8°, 4 pages. — *Un millarès d'Arcadius*. Paris, 1888, in-8°, 17 pages, 1 vignette. — *La lettre de change*. Marseille, 1883, in-16, 16 pages. — *La maille d'argent de Fauquembergue*. Marseille, in-8°, 3 pages, 1 vignette. — *Rapport sur le trésor de Vallon*. Marseille, in-8°, 17 pages. — *Sur les livres de Marseille et d'Avignon*. Marseille, in-8°, 14 pages. — *Le saïga mérovingien dérive de la silique byzantine*. Marseille, 1883, in-8°, 4 pages. — *Sur les armoiries d'Avignon*. In-8°, 4 pages, 1 vignette. — *Le besant d'or sarrazinas pendant les croisades*. Marseille, 1880, in-8°, 48 pages, vignette.— *Sur les notations pondérales des patères d'Avignon et de Bernay et la livre romaine*. Tours, in-8°, 1883, 31 pages, vignette.—*Sur l'origine du monnayage musulman*. Paris, in-8°, 14 pages.— *Sur l'origine du trésor d'Auriol*. Marseille, in-8°, 37 pages, 4 planches. — *Lettre à MM. le vicomte de Jonghe et A. de Witte*. Bruxelles, 1901, in-8°, 4 pages. — *Essai sur les monnaies de Charles I, comte de Provence*. Paris, 1868, in-8°, IV-556 pages, V planches. — *Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge*. Marseille, t. I, 1884, in-8°, LX-417 pages; t. II, 1885, 604 pages. — *Iconographie des sceaux et bulles antérieurs à 1790 des archives départementales des Bouches-du-Rhône*. Marseille, 1869, in-fol., 317 pages et atlas de planches.— *Inventaire des archives*

départementales des Bouches-du-Rhône. 6 volumes in-4°. (*Hommage de l'auteur*.)

Bordeaux (P.). — *Médailles franco-gantoises de l'ère républicaine et de l'empire*. Bruxelles, 1901, in-8°, 28 pages, 1 planche et vignettes. (*Hommage de l'auteur*.)

de Renesse (Cte Th.). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. VI, 3e fascicule. (*Don de l'éditeur M. O. Schepens*.)

de Witte (A.). — *Sceau de la loge « Paix et Candeur » à l'Orient de Bruxelles*. Bruxelles, 1901, in-8°, 10 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur*.)

Forrer. — *Les portraits de Sappho sur les monnaies*. Bruxelles, 1901, in-8°, 13 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur*.)

Gnecchi (F.). — *Appunti di numismatica romana*, nos LIII-LV. Milano, 1901. — *Sullo scopo della numismatica*. Milano, 1901, grand in-8°, 31 pages. (*Hommage de l'auteur*.)

Hamal-Mouton. — *Une médaille honorifique de la principauté de Liége retrouvée*. Bruxelles, 1901, in-8°, 8 pages, 1 vignette.

Rizzoli. — *Intorno a due antichi sigilli di Feltre e di Pione di Sacco*. Venezia, 1901, in-8°, 16 pages, 2 vignettes. — *I sigilli nel Museo Bottacin*. Padova, 1901, in-8°, 14 pages, 1 planche (*Hommage de l'auteur*.)

Stroehlin. — *Répertoire général de médaillistique*. Fiches nos 351 à 400. (*Hommage de l'auteur*.)

Svoronos. — *Les monnaies de Ptolémée II qui portent dates*. Bruxelles 1901, in-8°, 62 pages, IV planches.

Ouvrages anonymes et catalogues.

Administration des monnaies et médailles de France. Rapport au Ministre des Finances, sixième année, 1901, avec VIII planches. (*Don de l'Administration des monnaies de France*.)

Catalogue Ducrocq, 6 planches. (*Envoi de M. Schulman*.) — *Numismatisches Offerten-Blatt*, nos 97 à 99. — *Numismatische Correspondenz*, nos 203 à 204. — *Catalogue des doubles du Musée de la ville de Francfurt* et *Catalogue von Bulow*. (*Envoi de M Hess*.) — *Catalogue de vente Dupriez*. — *Catalogue Marchio et Majer*, à prix marqués. — *Numismatischer-Verkehr*, 1901, nos 7 et 8. —

Catalogue Zschiesche et Köder, n° 67. — *Catalogue Boudeau. Médailles françaises*, n° 8.— *Vente à Hanovre.* (*Envoi de M. H.-S. Rosenberg.*) — *Catalogue* n° 6, de J. Hirsch. — *Collection Diemer*, avec VII planches. (*Envoi de M. Cahn.*)— *Vente à Berlin*, 2 planches. (*Envoi de M. Rappaport.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de l'Administration communale d'Ostende.

Plaquette commémorative de l'érection de la statue de Léopold Ier, par J. Stiénon.

Don de M. V. Lemaire.

Médaille John Cockerill, épreuve d'auteur, en bronze argenté, par Lemaire.

Don de M. A. de Witte.

Nouvelle pièce belge de 50 centimes. — 9 monnaies portugaises de cuivre. — 17 monnaies suédoises de cuivre.

Soit en tout : 27 monnaies et 2 médailles.

Bruxelles, le 20 novembre 1901.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

Alphonse de Witte.

UNE
ÉMISSION DE MONNAIES EN GAULE
SOUS GALLIEN, EN 262

PLANCHE II.

On sait que les Romains aimaient à faire allusion, sur les monnaies, aux événements qui les intéressaient à divers titres.

Aussi, il ne faut pas s'étonner si le tremblement de terre et les éruptions volcaniques qui, en 262, jetèrent la consternation en Italie et en Lybie (1), ont été l'origine de l'émission monétaire au type DEO VOLKANO. C'est ce que M. Er. Babelon a bien indiqué en quelques lignes (2).

Ces monnaies sont les suivantes :

Gallien : GALLIENVS AVG. Buste radié à droite.

Rev. DEO VOLKANO. Temple tétrastyle sous lequel on voit une statue de Vulcain debout, tenant un marteau dans la main droite et des tenailles

(1) Treb. Pollion, *Vita Gallieni*, 5.

(2) *Rev. numism.*, 1896, p. 400 = *Mélanges numism.*, 3e série, 1900, p. 182.

dans la gauche ; à sa droite, une enclume posée à terre.

Billon (COHEN ; *Méd. imp.*, 2e édit., t. V, p. 362, n° 152, d'après Banduri, avec la lecture VOLCANO, qu'il faut certainement corriger).

Valérien : VALERIANVS. P. F. AVG. Buste lauré, drapé et cuirassé à droite.

Rev. Comme le précédent. *Or ;* Cab. de France (COHEN, t. V, p. 539, n° 1). (1).

— Même légende. Buste radié à droite.

Rev. Le même avec ou sans l'enclume. *Billon* (COHEN, *ibid.*, n os 2 et 3). *Pl. II, fig.* 1 *et* 2.

D'autre part, M. Babelon a établi (2) que des médaillons d'or et de billon et quelques petites pièces avaient été frappés en 262 de notre ère, à l'occasion de la peste qui, selon Trebellius Pollion, faisait, à Rome, jusqu'à 5,000 victimes par jour.

Voici la description de ces pièces :

Gallien et Salonine : CONCORDIA AVGG. Bustes affrontés de Salonine, diadémée, à droite, et de Gallien, lauré, la poitrine couverte du paludamentum, à gauche.

Rev. PIETAS FALERI. Chèvre debout, à droite.

(1) On sait que ces pièces étaient classées par Cohen à Valérien jeune, alors qu'elles sont indubitablement de Valérien père (*Voy.* dans Cohen, 2e édit., t, V, p. 538).

(2) *Médaillon d'or de Gallien et de Salonine*, dans la *Rev. numism*, 1896, p. 397-424, fig. = *Mélanges numism.*, 3e série, 1900, p. 179-206.

sous un arbre, allaitant un enfant; un autre enfant assis entre les pattes de devant de l'animal. Dans le champ, à droite, un aigle; à l'exergue, un foudre.

Or, 40 millim.; poids, 49 gr. 25 (10 *aurei*); Cab. de France. *Billon*, 37 mill.; poids, 27 gr. 97 (probablement 10 *antoniniani* ; Cab. impérial de Vienne (Cohen, t. V, p. 492, n° 9).

Gallien : GALLIENVS AVG. Buste radié à droite.

Rev. VIRTVS FALERI. Carquois, peau de lion, massue, canthare et arc. *Billon* (Cohen, t. V, p. 498, n°s 1325 et 1326).

Des rapprochements ingénieux de M. Babelon, il résulte que *Faleri* est pour *Valeri*. Or, on sait que, de tout temps, à Rome, le nom de *Valerius* fut un nom de bon augure signifiant à la fois *bonne santé* ou *guérison*, et *courage* ou *valeur guerrière*. On connaît aussi l'étroite parenté du héros Valens ou Valerius avec Esculape. Enfin, on sait que Gallien prétendait descendre de la *gens Valeria*. Il est naturel de conclure, avec M Babelon, que les légendes *Pietas* et *Virtus Faleri* font allusion aux qualités de Gallien et à la peste de 262.

Quant à la légende *Concordia Augustorum*, je crois, pour ma part, qu'elle rappelle la bonne entente de Gallien et de Salonine, étroitement associés, particulièrement dans une inscription

de Rome (1). Aussi bien, on a tout lieu de croire que l'impératrice Salonine fit montre de sa bonté et de sa charité naturelles, au cours des calamités de 262.

On peut rattacherà l'émission des espèces signalées plus haut d'autres pièces analogues par les types et par le métal, cette dernière condition étant importante, puisque nous admettons que les monnaies de la fin du règne de Gallien sont simplement en cuivre saucé.

Parmi les fléaux des années 261 et 262, il faut citer les révoltes survenues dans diverses régions de l'Empire, les brigandages en Sicile, le pillage du temple d'Éphèse par les Scythes, la guerre civile dans Alexandrie.

Pour réprimer tous ces désordres, il fallait se rendre propice le puissant Mars. Aussi nous connaissons des monnaies de billon, semblables d'aspect à celles dont le revers est une dédicace à Vulcain :

Gallien : GALLIENVS. P. F. AVG. Buste radié à droite.

Rev. DEO MARTI. Temple tétrastyle sous

(1) *Corpus I. L.*, t. IV, 1re partie, p. 229, n° 1106. — On a dit que la légende *Concordia Augustorum* se rapportait à Valérien et à Gallien. Mais je ne crois pas que la légende inscrite autour des têtes de Gallien et de Salonine puisse faire allusion à d'autres personnages que ceux représentés sur la pièce. D'autre part, Valérien était prisonnier de Sapor et séparé entièrement du monde romain : célébrer, dans ces conditions, la *Concorde* de Valérien et de Gallien, eut été un acte de cruelle ironie

lequel on voit une statue de Mars debout, la main droite appuyée sur son bouclier, et tenant une lance de la main gauche. *Billon* (COHEN, t. V, p. 342, nos 149 à 151) (1). *Pl.* II, *fig.* 3.

Enfin, nous savons que la famine se fit sentir à Alexandrie, en 261 (2); et comme l'Égypte était le principal grenier de Rome, on put craindre l'extension de cet autre fléau. Il était logique de chercher à se concilier les déesses de l'abondance. Aussi, sans parler des pièces qui portent *l'Annona*, plusieurs monnaies se rattachent à la série qui nous occupe.

Salonine : SALONINA AVG. Buste à droite, sur le croissant.

Rev. CERES SEGESTAE. Temple tétrastyle sous lequel est une statue de Cérès. *Billon* (COHEN, t. V, p. 499, n° 23) (3).

— Même droit.

Rev. DEAE SEGETIAE. Temple tétrastyle sous lequel est une statue de la déesse *Segetia*. Sur certains exemplaires, les mains levées sont ouvertes, la tête paraît nimbée et les pieds sont réunis. Sur d'autres pièces, les mains levées tiennent chacune un fruit rond (un grain ?), le nimbe n'est pas visible, et la jambe, légèrement

(1) Rappelons que beaucoup d'autres pièces de Gallien ont le revers consacré à Mars (nos 604 à 630).

(2) Treb. Pollion, *Vita Gallieni*, 5.

(3) Je n'ai pu retrouver cette pièce qui était autrefois entre les mains de l'expert H. Hoffmann.

ployée, est inclinée vers la gauche. *Billon* (COHEN, t. V, p. 500, nos 35 et 36). *Pl.* II, *fig.* 4 et 5.

Je n'attache pas une grande importance à la première de ces pièces, qui doit avoir été mal lue, à cause d'une frappe défectueuse. On comprend, en effet, comment DEAE a pu être transformé en CERES, dont la lettre finale serait un redoublement de l'initiale de *Segestae*. Si je suis mis ainsi en défiance contre la lecture *Ceres Segestae*, c'est qu'elle ne me paraît pas correcte. Bien qu'il y ait souvent des fautes de gravure dans les monnaies de cette époque, je ne crois pas que nous puissions en admettre une qui suffirait à expliquer l'anomalie de cette légende. Nous avons vu plus haut que les monnaies du groupe au type du temple portent une invocation à une divinité, au datif. En admettant même que le nom *Segesta* puisse être pris comme épithète, la légende devrait certainement être *Cereri Segestae* (1).

Que *Segetia* soit une forme mythique de la Fertilité, de Cérès par conséquent, cela ne fait du reste aucun doute. C'est la déesse des moissons venues à point, mais encore sur pied (2). Elle était l'objet d'une religieuse vénération, comme *Seia*, la déesse des moissons semées et non levées. Pline

(1) On connaît du reste une pièce de Salonine avec la légende *Cereri aug.*, et Cérès assise (Cohen, t. V, p. 499, n° 22).

(2) Saint-Augustin, *De civ. Dei*, IV, 8; qui donne la forme *Segetia*.

dit qu'on voyait des statues de ces divinités dans le cirque (1).

Nous connaissons d'autres monuments qui portent le nom de la déesse *Segetia*. C'est d'abord le poids trouvé à Feurs, en 1525, et conservé aujourd'hui au Musée du Louvre, dont l'inscription est :

DEAE. SEG. F.
P. X.

(*Deae Segetiae Fori* ou *Forensium pondo X* ; sous-entendu : *dedicatum*) (2).

Puis c'est l'inscription de Bussy-Albieux, conservée au Musée de la Diana, à Montbrison, qui révèle l'existence d'un temple de la *dea Segeta* au *Forum Segusiavorum* (3).

Enfin, nous savons que la table de Peutinger mentionne les stations d'*Aquae Segetae* (Saint-Galmier) (4), et d'*Aquae Segestae* (Sceaux, Loiret) (5).

Une pièce inédite à été signalée par M. Georges Musset, attribuée à Salonin et décrite ainsi qu'il suit :

VALERIANVS CAES. AVG. Buste imberbe, radié, drapé et cuirassé, à droite.

(1) Pline, *H. N.*, XVIII, 8 : « Seiam a serendo, Segestam a sege-» tibus appellabant, quarum simulacra in circo videmus. »

(2) *Corpus I. L.*, t. XIII, nº 1641.

(3) *Corpus I. L.*, t. XIII. nº 1646.

(4) E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t, II, p. 94 et t. IV par A. Longnon), p. 148 ; cf. p. 206.

(5) *Ibid.*, t. IV. p. 138.

Rev. DEAE SEGETIAE. Déesse sous un temple tétrastyle, nimbée, tenant dans les mains un voile au-dessus de la tête (1).

A la suite de cette publication, un attaché au Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye, M. H. Hubert, s'occupant incidemment de numismatique, émit l'opinion que la pièce devait appartenir à Valérien père, parce que Salonin n'avait porté que le titre de César (2).

M. G.-F. Hill reprit la question et fit justement remarquer que nous connaissons des monnaies de coin romain (Cohen, t. V, nos 22 et 94) et d'autres, frappées à Alexandrie d'Égypte, à Perga et à Sidé, sur lesquelles Salonin porte le titre d'Auguste. Mais M. Hill ajoutait que M. Hubert pouvait avoir raison en attribuant la pièce à Valérien père (3)

Pendant ce temps, je m'efforçais de retrouver la pièce, car je me doutais qu'une lecture attentive pouvait transformer la question.

Je fis en effet remarquer prudemment que la légende *Valerianus Caes. Aug.* n'existait sur aucune pièce de Valérien père (4).

Après plusieurs mois de recherches, je fus assez

(1) *Bull. monumental*, 1899, p. 160 ; cf. G. Musset, *Le trésor de la Rouillasse (commune de Soubise)*, dans le *Recueil de la Commission des arts et mon. histor. de la Charente-Infér.*, 1900, p. 198.

(2) *Rev. archéol.*, 1900, II, p. 316

(3) *Rev. archéol.*, 1901, I, p. 290.

(4) *Voy.* ma note dans la *Rev. numism.*, 1901, p. 271-272,

heureux pour retrouver l'*antoninianus* dans la belle collection de M. le comte de Lestrange, qui avait acquis le trésor de la Rouillasse. C'est donc grâce à l'obligeance de cet amateur éclairé que je puis donner la description et la figure de la monnaie nouvelle :

VALERIANVS. P. F. AVG. Buste drapé, cuirassé et radié à droite.

Rev. DEAE SEGETIAE. Temple tétrastyle ; le fronton épouse le contour de la tête nimbée de la statue dont les deux mains sont levées et les pieds réunis. *Billon. Pl.* II, *fig.* 6.

La tête de Valérien présente une apparence âgée ; le bas du visage et surtout la gorge et le menton épaissis, ne sauraient appartenir au *facies* d'un homme jeune. La légende est identique à celle de nombreuses pièces de Valérien père. Mais bien que je puisse en garantir la lecture, les lettres P. F. sont assez mal venues à la frappe, et l'on conçoit que M. Musset (qui n'est pas numismatiste de profession) ait pu être induit en erreur.

La question est tranchée. Une fois encore, il est prouvé qu'on ne saurait proposer une solution, sans avoir vu les documents sur lesquels on s'appuie.

Le type de la *dea Segetia* paraît avoir été repris à l'époque de Tetricus dont on connaît un petit bronze portant une figure levant les bras sous un temple accosté des lettres rétrogrades DE SI (1).

(1) J. de Witte, *Rech. sur les Empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle*, 1868, pl. XXXIII, no 25, p. 130,

Si la déesse *Segetia* est mentionnée particulièrement sur des monuments recueillis en Gaule, il faut ajouter que de nombreuses inscriptions, découvertes sur notre sol, sont dédiées à Mars (1) et à Vulcain (2). On a trouvé à Nantes, plusieurs inscriptions avec les dédicaces DEO MARTI et DEO VOLKANO; plusieurs auteurs les ont rapprochées des monnaies et ont même conclu qu'elles en étaient contemporaines (3). Mais aujourd'hui on admet généralement que les autels de Nantes sont bien antérieurs à Gallien (4). Enfin, rappelons l'inscription de Sens où Mars et Vulcain sont réunis à Vesta, dans une dédicace qui ne saurait descendre plus bas que la fin du IIe siècle (5).

D'autre part, on sait que beaucoup de numismatistes classent à l'atelier de Lyon les monnaies du groupe qui nous occupe, avec les temples de Mars, de Vulcain et de *Segetia* (6). En faveur de

(1) *Voy*. la table du tome XII du *Corpus I. L.*, et dans le t. XIII, les nos 209 à 213, 420 à 422. etc.

(2) Inscription du Baroux, près d'Avignon, *Corpus I. L.*, t. XII, no 1342 (VOLKANO); Inscription de Vieux, *Corpus I. L.*, t. XIII, no 3164 (DEO VOLKANO). — Sur la 3e face du 2e autel des *Nautae Parisiaci*. Vulcain (VOLCANVS) est représenté tenant un marteau et des tenailles.

(3) A. Legendre, *Nantes à l'époque gallo romaine*, 1891, p. 52 à 59.

(4) *Corpus I. L.*, t. XIII, nos 3103 à 3106.

(5) *Corpus I. L.*, t. XIII, no 2940.

(6) *Catal. d'une collection de médailles romaines*, chez Rollin et Feuardent ; 3e partie, nos 5909 (Gallien), 6390 (Valérien), 6314 (Salonine).

cette hypothèse je dirai que le trésor de la Rouillasse, qui a révélé la pièce de Valérien au type de *Segetia*, contenait une vingtaine de monnaies au type de ces temples. Or, ce trésor, enfoui sous le règne de Postume, près des côtes de l'Atlantique (1), n'aurait probablement pas contenu autant de pièces de ce groupe, si elles eussent été frappées dans un atelier d'une autre partie de l'Empire.

De plus, on a déjà remarqué que l'orthographe *Volkanus*, avec substitution de l'*o* à l'*u* et du *k* au *c* est très fréquente en Gaule (2).

Nous avons vu plus haut que Feurs possédait un temple de *Segetia* et qu'on a trouvé, dans la même ville, un poids portant le nom de cette déesse. Or Feurs est très voisin de Lyon (3), et il est logique de croire que le type du temple de *Segetia* est sorti de l'atelier de Lyon.

Enfin, une pièce, déjà signalée par Cohen, qui l'a mal interprétée, prouve, à mon avis, que les monnaies au type *Deae Segetiae* ont été frappées dans le même atelier et en même temps que celles au type *Deo Volkano*. C'est une pièce de Salonine avec le temple de *Segetia* et la légende DEAE

(1) Je rappelle que la Rouillasse est dans la commune de Soubise (Charente-Inférieure).

(2) P. Arnauldet, dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. LIV, 1893 (1894), p. 85.

(3) Sur les prêtres ségusiaves de l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon, *Voy*. Aug. Bernard, *Le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, 1863, p. 58 à 62.

SEGEKANO (1), renfermant par conséquent la fin de la légende VOLKANO, par suite d'une erreur de graveur, qui n'a pu être commise que dans une officine où l'on gravait à la fois des coins aux types de *Segetia* et de Vulcain.

On a vu, par tout ce qui précède, que les monnaies aux types des temples de Mars, de Vulcain et de *Segetia* appartiennent à une émission sortie probablement de l'atelier de Lyon ; et les malheurs, qui accablaient l'Empire en 262, autorisent à penser que l'émission a été faite à cette époque (2).

Le métal de ces pièces est un billon contenant une quantité notable d'argent, et comme on admet généralement que l'atelier de Lyon a frappé des monnaies de billon, à ce titre, plus longtemps que d'autres ateliers de l'Empire, la date de 262 n'est pas incompatible avec la nature du métal des pièces de la série.

(1) Cohen (t. V, p. 500, note), influencé par la légende *Deae Segusano*, au sujet de laquelle Hardouin et Eckhel ont disserté, a lu sur la pièce de Salonine, conservée au cabinet de France, la légende DEAE SEG..IANO. En réalité, il y a bien DEAE SEGEKANO, et cette leçon ne résulte pas d'une surfrappe. Du reste, s'il s'agissait d'une surfrappe, ma conclusion resterait la même.

(2) On pourrait objecter que le monnayage au nom de Valérien a dû cesser en 260, lorsqu'il fut fait prisonnier. Mais il s'agit de monnaies d'un caractère particulier, et du reste, Valérien continua, postérieurement à cette date, à figurer avec Gallien, dans le protocole des actes officiels. Sur cette question, *voy*. Er. Babelon, dans *Rev. numism.*, 1896, p. 399.

Reste une objection à laquelle il est préférable de répondre immédiatement.

Postume était maître des Gaules depuis 259, et il faudrait par conséquent démontrer que Lyon avait échappé à son autorité. La question de la suprématie des empereurs gaulois sur les territoires de la vallée du Rhône est précisément encore très obscure (1). Si rien ne prouve que Lyon obéissait à Gallien, aucun texte n'autorise davantage à dire que cette ville dépendait de l'empire de Postume.

Remarquons cependant que le quartier général de Postume était établi à Cologne, où un atelier monétaire fut installé, comme le prouvent plusieurs pièces avec des légendes explicites (2). On peut supposer que Postume a créé cet atelier monétaire de Cologne, parce que l'atelier de Lyon n'était pas sous son autorité. Enfin, même si cette dernière ville lui eût obéi à quelque moment de son règne, le fait ne prouverait nullement que Gallien n'en était pas le maître en 262. On sait en effet que Gallien tenta de reprendre la Gaule à Postume, expédition dont la date est

(1) *Voy*. sur la question : R. Mowat, dans la *Rev. numism.*, 1895, p. 142 à 147 ; A. Héron de Villefosse, dans le *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1900, p. 206 et 207. J'ai l'intention de reprendre l'étude de cette question en tenant compte d'un texte dont on ne s'est pas servi jusqu'à ce jour.

(2) Cohen, t. VI, nos 11, 14 et 163 ; *Rev. numism.*, 1895, p 137, et 138 : COL CL AGRIP, CCAA, CA, abréviations de *Colonia Claudia Augusta Agrippinensium*.

incertaine et pourrait être celle de 262. Rappelons du reste que Tillemont plaçait en cette même année 262 l'envoi en Gaule d'Auréolus, chargé par Gallien de combattre Postume (1).

Je conclus donc que les pièces portant des invocations à Mars, à Vulcain et à *Segetia*, ont été émises, en 262, à l'occasion des fléaux qui ravagaient l'Empire, et que cette fabrication a eu lieu à Lyon, alors placée sous l'autorité de Gallien.

ADRIEN BLANCHET.

(1) Le Nain de Tillemont, *Hist. des Empereurs*, 1690-1697, t. III, p. 466 et 467.

DEUX MONNAIES

DES

DUCS DE LOTHIER

DU

COMMENCEMENT DU XIe SIÈCLE

On sait combien la numismatique des ducs de Lothier, lieutenants des empereurs d'Allemagne dans les provinces belges, est encore obscure et incomplète. Aussi croyons-nous devoir attirer l'attention des numismates, nos compatriotes, sur deux deniers publiés à l'étranger et dont l'importance nous paraît capitale pour l'histoire monétaire de notre pays, au début de la période féodale.

La première de ces pièces a été signalée, tout d'abord, comme suit, dans un catalogue de vente édité, en octobre 1891, par M. Adolphe Hess, l'expert bien connu de Francfort-sur-Mein :

HERZÖGE VON NIEDER-LOTHRINGEN.

Gottfried I, 1012-1023.

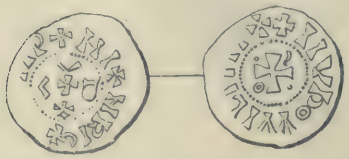

N° 26. ✠ HI ✠ NRIC ✠... MP. In der Mitte ein kleines Kreuz, von den Buchstaben D — V — X umgeben. *Rev.* ✠ LVDOVVIC IMP. Kreuz, in dessen Winkeln 2 Punkte, ein Ringel und ein Zeichen eines verkehrten S (Z). Unedirt. Abgebildet Taf. N. 2 (1).

Die Form der Buchstaben und der Namen Ludowic Imp. weisen aüf Brussel als Prägeort dieser höchst interessanten Münze. Ce que l'on peut traduire par : La forme des lettres et le nom Ludowic imp. laissent supposer Bruxelles comme lieu de frappe de cette monnaie du plus haut intérêt.

Nous partageons cette opinion au sujet du lieu d'origine de ce denier, adjugé 95 Marks à la vente de Francfort, et qui se trouve, aujourd'hui, croyons nous, au Cabinet de Berlin.

M. H. Dannenberg a reproduit le denier DVX — HINRICVS IMP, sous le n° 1437 de la plan-

(1) Nous avons fait dessiner la pièce telle qu'elle se trouve figurée sur la planche du catalogue Hess.

che 65 du tome II de ses *Deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, paru en 1894. Voici, d'ailleurs, ce qu'il en dit à la page 556 :

Herzog Otto (991-1012) oder Gotfried I (1012-1023) ✠ HI ✠ NRIC ✠.. MP kleines Kreuz, umgeben von VDXΛ. *Rev.* ✠ ✠ IIVDOVVIC IIII, Kreuz mit Z, Punkt, Ringel und Punkt in den Winkeln. — Berlin. — Kat. Hess, Nr 26, Taf. I, 2.

Man darf wegen des Hludowic imp. und der Buchstabenform Brüssel als Prägort dieser nur den Titel, nicht den Namen des Herzogs tragenden, daher vielleicht noch von Herzog Otto geprägten Münze voraussetzen.

Puis, à la page 775 du tome III (1898), il ajoute :

Das IMP. auf Nr. 1437, Taf. 65, das dem Könige Heinrich II. erst von 1014 ab zusteht, schliesst, was S. 556 überschen ist, Herzog Otto I. (991-1012) unbedingt aus. Das DVX kann also nur auf Godfried I gehen (1012-1023) (1).

(1) *Traduction :* Duc Otto (991-1012) ou Godefroid Ier (1012-1023), ✠ HI ✠ NRIC ✠... MP. Petite croix entourée de VDXΛ.

Rev. ✠ ✠ IIVDOVVIC IIII. Croix avec un Z, un point, un annelet et un point dans les angles. — Berlin. — Catalogue Hess, no 26 planche I, 2.

On peut, à cause du Hludovvic imp. et de la forme des lettres, présumer que Bruxelles est le lieu de frappe de cette monnaie, qui ne porte que le titre et pas le nom du duc, ce qui permet aussi de supposer qu'elle est du duc Otto .....

Le IMP du no 1437, planche 65, titre que le roi Henri II n'a eu le droit de porter que depuis 1014, ce qui avait été oublié page 556, nous force à conclure qu'il ne s'agit pas du duc Otto Ier (991-1012). Le mot DVX ne se rapporte donc qu'à Godefroid Ier.

On le voit, pour M. Dannenberg tout comme pour M. Hess, la pièce peut être considérée comme bruxelloise; il hésite seulement à la donner au duc Godefroid Ier, plutôt qu'au duc de Lothier Otton Ier. Le savant numismate de Berlin semble même tout d'abord pencher en faveur de l'attribution à ce dernier prince. Plus tard, cependant, se remémorant que l'empereur Henri II n'a pu prendre le titre impérial qu'en 1014, c'est-à-dire deux ans après la mort du duc Otton, il propose de considérer la pièce comme ayant été émise par le duc Godefroid. C'était se ranger complètement à l'opinion de M. Hess.

Le classement du denier DVX à l'atelier de Bruxelles est des plus plausibles, répétons-le. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à le comparer aux pièces à l'inscription MONETA BRVXSELLE et à la légende LUDOVVICVS IMP, données par Dannenberg sous les numéros 142, 142b et 142c et que tous les numismates belges sont d'accord pour placer aux dernières années du Xe ou aux premières années du XIe siècle. L'attribution au duc Godefroid Ier est-elle aussi acceptable? Un fait nouveau, venu au jour depuis peu et dont le moment est venu de nous occuper, nous oblige à répondre négativement.

La trouvaille de Kinno, faite en 1900 et publiée l'année dernière par M. Ménadier dans le tome XXIII de la *Zeitschrift für Numismatik*, nous

révèle, en effet, l'existence d'un second denier qui ne diffère de celui du catalogue Hess que par la substitution du nom de l'empereur Otton au nom de l'empereur Henri.

Voici cette pièce et la description qu'en donne M. Ménadier :

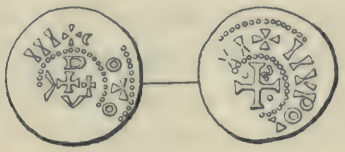

NIEDERLOTHRINGEN. UNBESTIMMTER PRAGEORT.

✠ ✠ C? . OTO. . III. Kreuz umgeben von dem Herzogstitel : ✠ DVX.

Rev. ✠ IIVDOV... II. Kreuz mit einem Z in demeinen und Kugeln in den andern Winkeln (1).

La similitude de type et de fabrique entre la pièce du trésor de Kinno et celle du catalogue Hess est telle qu'il ne peut y avoir de doute au sujet de leur origine commune. Elles ont été émises par le même seigneur et sortent, vraisemblablement, du même atelier monétaire. Seule-

(1) *Traduction :* Basse-Lotharingie. Lieu de frappe incertain.

✠ C (?) OTO . III. Croix entourée du titre de : ✠ DVX.

Rev. ✠ IIVDOV... II. Croix avec un Z dans un angle et des anneaux dans les autres

Nous avions écrit à M. Ménadier pour obtenir de son obligeance les empreintes et les poids des deux deniers que nous venons de décrire; mais notre lettre est restée sans réponse.

ment la première a été frappée alors que régnait en Allemagne un souverain du nom de Henri, tandis que la seconde est née alors que gouvernait un empereur du nom d'Otton. Elles ne peuvent donc appartenir qu'à un seigneur qui a eu successivement pour suzerain un Otton et un Henri.

L'aspect de nos deniers ne permettant pas de les considérer comme ayant été forgés à une date bien éloignée de l'an 1000, nous ne voyons guère, pour cette époque, qu'un seul duc de Lothier — puisqu'on est d'accord pour les donner à ces princes — remplissant la condition que nous venons d'énoncer, et ce duc est Otton, fils de Charles de France, qui succéda à son père au plus tard en 992, c'est-à-dire à une époque où l'empereur Otton III régnait encore en Allemagne (983-1002), et mourut, dit-on, en août ou septembre 1012, c'est-à-dire dix ans après qu'Henri II de Bavière (1002-1024) eut succédé à l'empereur Otton. Godefroid Ier, duc de Lothier de 1012 à 1022, eut pour seul suzerain Henri II, de Bavière ; il ne peut donc avoir frappé le denier au nom d'Otton III. Au surplus, si ces pièces sortent l'une et l'autre de l'atelier de Bruxelles, comme il y a tout lieu de le croire, l'attribution à Godefroid du denier HEINRICVS devient plus que douteuse, car rien ne prouve que le lieutenant de l'empereur Henri ait jamais pu monnayer en cette

ville, dont son mortel ennemi, le comte Lambert de Louvain, avait hérité à la mort du duc Otton, son beau frère (1), et qui, dès lors, ne fit plus partie de l'apanage — qu'on nous permette cette expression bien qu'elle ne soit pas absolument exacte — des ducs de Lothier.

Un dernier argument, et il n'est pas des moindres : Otton, fils de Charles de France, est, on le sait, le dernier descendant mâle de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Quoi de plus naturel, dès lors, de retrouver sur ces monnaies, en témoignage de cette noble origine, en même temps que les noms des Empereurs ses souverains, la légende immobilisée : « Ludovicus imperator », d'essence essentiellement carolingienne et qui n'aurait guère de raison d'être sur le numéraire d'un prince de la Maison d'Ardennes, vassal fidèle de l'Empire d'Allemagne.

Il est vrai que, d'après M. Dannenberg, Henri II n'aurait pu, avant 1014, être qualifié du titre d'Imperator. Mais alors quoi? car il est incontestable que si ces deux deniers, inséparables l'un de l'autre, n'appartiennent pas au duc Otton, ils

(1) « Lambert était le mari de Gerberge, fille aînée du duc Charles. Par ce mariage, il recueillit la riche succession de son beau-frère Otton. Les châteaux de Bruxelles et de Louvain, fiefs impériaux que les ducs avaient jusque-là relevés de l'Empire, passèrent en son pouvoir et constituèrent la base territoriale sur laquelle s'élève depuis lors la Maison de Brabant » — H Pirenne, *Histoire de Belgique*, tome I, page 65.

ne peuvent être attribués à un autre des lieutenants de l'Empire dans nos provinces et, par suite, contrairement à l'opinion unanime de MM Hess, Dannenberg et Ménadier, qui ont vu ces pièces, il faudrait chercher ailleurs qu'en Basse-Lotharingie leur lieu d'origine.

Nous n'insisterons pas davantage et nous laisserons au temps, le plus grand des numismates, le soin d'élucider cette question que nous n'avons pas la prétention de résoudre d'une façon définitive : *adhuc sub judice lis est.*

A. DE WITTE.

LES MONNAIES DE CELLES

ET LE

SCEAU DU CHAPITRE DE SAINT-HADELIN.

A une lieue et demie, sud-est de Dinant, sur la route de Luxembourg, au fond d'un vallon qui s'étend d'un côté vers Conjoux et descend de l'autre jusqu'à la Lesse, est situé le village de Celles (1) dont la tradition et l'étymologie du nom, on ne peut plus vraisemblables toutes deux, rapportent l'origine à la ou aux cellules (*cella*, *cellæ*) (2) qu'un pieux ermite, saint Hadelin, disciple de saint Remacle, qui vivait au VIIe siècle, vint y construire pour lui et ses compagnons. Ainsi fondée, la communauté de Saint-Hadelin prospéra, grâce aux libéralités de Pepin de Herstal, et continua d'exister, à Celles, pendant six siècles, sous le vocable de son fondateur (3). Pour mieux

(1) On trouvera d'intéressants renseignements sur Celles dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. III (1853), p. 340; t. XIII (1875), p. 277; et passim.

(2) On écrit *Celle* ou *Celles*, suivant qu'on veut faire dériver le mot du singulier ou du pluriel latin.

(3) Les douzes membres qui composaient la communauté vivaient d'après les constitutions de saint Benoît. A la tête du chapitre, transféré à Visé en 1338, se trouvait un prévôt.

la protéger, l'illustre maire du palais passe pour avoir bâti, dans le même lieu, une de ces *villa* dont l'opulence devait exciter, plus tard, la cupidité des hordes normandes. Aujourd'hui, les traces du monastère ont à peu près complètement disparu (1), mais son église du XIe siècle subsiste, dans toute la pureté de sa curieuse architecture romane secondaire, et un manoir féodal qu'un seigneur de la maison de Beaufort éleva, paraît-il, vers 1230, sur les ruines de la villa de Pepin, mais qui tomba lui-même sous le fer des Dinantais et fut reconstruit au XVe siècle, dresse encore ses tours menaçantes au sommet d'un rocher au pied duquel coulent deux ruisseaux, la Vève et la Mirande.

Il y a une cinquantaine d'années que des monnaies de la pittoresque localité namuroise ont été retrouvées, à Vallœ, en Suède, et ensuite à Maestricht, et furent publiées par Koehne, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie de Saint-Pétersbourg* (2) et par Louis De Coster, dans cette *Revue* (3). Elles appartenaient au XIe siècle et étaient de deux types bien distincts. Les unes représentaient au droit : un empereur assis de face, couronne en tête, tenant le sceptre et le globe, image qui n'était en somme qu'une réduction du

(1) On montre, à l'ouest de l'église, quelques pans de vieux murs formant la clôture d'un jardin. On estime que ce sont les restes de l'ancien monastère

(2) 1849, pl. XVI. et 1850, p 99.

(3) Année 1856, pp. 413 et 414.

type des sceaux (1) de l'époque et que l'on retrouve sur des deniers de Stavelot et de Duisbourg; et au revers: ou bien le monogramme qu'employaient pour signer leurs diplômes les empereurs d'Allemagne Henri III et Henri IV, ou bien un vaisseau, emblème chrétien dont l'origine remonte aux Catacombes (2) ; tandis que les autres portaient simplement, d'un côté, le buste crossé ainsi que le nom de saint Hadelin, et de l'autre un bâtiment représentant une tour ou un portail, flanqué de deux tourelles. Ces monnaies différentes surtout par la frappe, portaient en outre le nom de l'endroit où elles avaient été forgées : MONETA CELES ou seulement CELLA.s

A ces pièces qui ne furent plus guère rencontrées, depuis un demi-siècle, dans les trouvailles et dont on n'a plus, dans tous les cas, signalé de variétés nouvelles, viendront s'ajouter désormais les deux deniers suivants dont le premier a, à nos yeux, le mérite de montrer, par son revers, que la

(1) Voy. Heineccius, *De veteribus Germanorum sigislli*, pl. VI.

(2) Dans les monuments les plus anciens, l'Église est toujours représentée comme un vaisseau (MARTIGNY, *Dict. des ant. chrét.*).

On trouve des images symboliques de l'Église, figurée par un petit vaisseau, sur plusieurs pierres tumulaires publiées par Aringhi, *Roma subterranea* t. II, p 224; dans l'ouvrage de Mamachi, *Origines antiquit. christianorum*, t. IV, p. 340, 261. Une figure de ce genre est aussi reproduite sur une pierre gravée, publiée dans les dissertations de Ser. Alexandre Junior et Étienne Chamillard *sur les monnaies et pierres gravées* données dans l'*Iter italicum* de D. Mabillon, Paris, in-4° et Rome, 1626, in-8°; etc.

villa de Pépin avait déjà été relevée de ses ruines au XIe siècle, car c'est bien cette construction civile qu'à notre avis il faut y voir, et le second celui de représenter l'église de Celles, telle qu'elle existe encore aujourd'hui avec sa tour carrée, en tête de sa nef principale et dont le dôme a fait place plus tard à un clocher, son vaisseau percé de deux rangs de fenêtres à plein cintre et son abside (1).

1. HEINRIC... Buste couronné, de face, couvert d'un manteau et tenant un sceptre, entre deux étoiles.

Rev. C . LA. Château à trois tours. Dans le champ, cinq annelets.

Arg. — Gr. 0.69. Coll. de l'État.

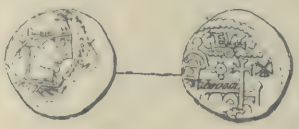

2. Lég. disparue. Buste à droite, coiffé d'une sorte de bonnet garni de rubans flottant sur la nuque, et accompagné d'une crosse, à demi effacée.

(1) A la vérité, trois absides terminent l'église, mais le graveur monétaire qui la représente de profil ne pouvait en montrer qu'une.

Rev. CELLA. Bâtiment d'église, composé d'une tour carrée avec dôme, d'une nef percée de deux rangées superposées de fenêtres à plein cintre, et d'une chapelle absidale. Sur l'extrémité de la nef est placée une croix. La légende est soulignée d'un rang de perles. Une croisette et une croix perlée occupent le reste du champ.

Argt. — Gr. 0.86 Coll. de l'État.

Les deniers de Celles, à effigie impériale, de la trouvaille de Maestricht, que nous avons rappelée plus haut, ont donné lieu à discussion pour savoir s'il fallait les attribuer à Henri III (1039-1056) ou à Henri IV (1055-1105).

Feu De Coster (1) et M. le chanoine Cajot (2) s'étaient prononcé pour Henri IV lorsque parut l'ouvrage de M. Dannenberg, sur les monnaies de l'époque des empereurs de Saxe et de Franconie, dans lequel le savant numismate d'Outre-Rhin apporta des arguments qui semblèrent décisifs en faveur de l'attribution de ces pièces et de celles de la trouvaille de Vallœ au premier des deux princes (3).

D'un autre côté, les monnaies qui portaient simplement le nom et le buste de saint Hadelin, provenant également de la trouvaille de Maestricht, riche aussi, nous dit M. le baron de Chestret

(1) *Revue belge de numismatique*, 1856. p. 413.

(2) *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. VII, p. 109.

(3) *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, p. 112.

(1), en monnaies de l'évêque de Liége, Théoduin (1048-1075), auraient pu passer pour avoir été frappées par ordre de ce prélat, auquel Henri IV par un diplôme (2) de l'an 1070, confirme la possession de Celles, en même temps qu'il reconnaît ses privilèges monétaires, si on n'avait découvert dans l'obituaire de l'église de Visé auparavant de Celles la mention : » *October*. — E. *Cōm heinrici impātor's qui dedit nobis monetā cù foro et mensuris ville cellen'*. » Le monastère de Celles reçut donc d'un empereur du nom d'Henri les droits de monnaie, de marché et d'inspection (?) des mesures à Celles, et cet empereur est encore Henri III qui mourut effectivement le 5 octobre 1056.

Ainsi que le dit notre savant confrère, ces deux lignes valent un diplôme et sont d'autant plus précieuses que le diplôme lui-même n'est mentionné par aucun historien.

Par suite de ce qui vient d'être énoncé, il semblerait donc qu'Henri III ait frappé monnaie à Celles avant de permettre, par un diplôme qui ne nous est pas parvenu, aux moines de la communauté de Saint-Hadelin de le remplacer dans l'exercice de son droit régalien, et l'on confondrait sous la rubrique de cet empereur les deniers *à flan large* de la trouvaille de Vallœ et ceux au monogramme et au vaisseau de celle de Maes-

(1) *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. XVII (1886), p. 293.

(2) Chapeauville, *Gesta pontificum leodiensium*, t. II, p. 13 et Lünig, *Spicilegium ecclesiasticum*, t. II, p. 493.

tricht, d'une fabrique toute différente ; en second lieu, que le diplôme d'Henri IV renouvelant à l'évêque Théoduin les immunités de son église, ainsi que ses privilèges monétaires, soit resté sans effet en ce qui regarde la monnaie de Celles, et nous serions en quelque sorte obligés d'attribuer également à Henri III, le nouveau denier, reproduit ci-dessus (fig. n° 1), dont le type est cependant visiblement inspiré de ceux de son successeur Henri IV (1).

Mais telle n'est pas tout à fait notre opinion à l'égard des monnaies de Celles.

En effet, l'attribution aux seigneurs ecclésiastiques et partant aux communautés ou monastères de monnaies frappées au nom et à l'effigie des rois de Germanie saxons et franconiens, a été admise depuis longtemps (2), et le chapitre de Celles, bien que se trouvant dans le domaine de l'évêque de Liége, mais agissant en vertu d'une concession impériale qui lui avait été accordée directement, a fort bien pu, à notre avis, monnayer aux types d'Henri III et d'Henri IV avant que son monnayage eût été repris pour compte de l'évêque précité, ce qui eût été une conséquence toute naturelle du diplôme de l'an 1070, lequel évêque aurait alors substitué le buste du saint patron à celui de l'empereur, sur sa monnaie de Celles, comme il

(1) *Voy.* Dannenberg, *ouvr. cité*, pl. XXII, et Van der Chijs, *De Munten der frankischen en duitsch nederlandsche vorsten*, pll. XVIII, XIX.

(2) Voy. *Revue belge de Numismatique*, 1886, p. 7.

mit le buste de saint Domitien sur sa monnaie de Huy (1).

De cette manière, nous serions en parfait accord avec les données que nous possédons sur l'atelier monétaire qui nous occupe, et nous attribuerions à Henri III empereur, les deniers à flan large du type de ceux de la trouvaille de Vallœ (V. *supra*); aux abbés de Celles, les pièces plus petites de la trouvaille de Maestricht, à la même effigie impériale (2) et au même revers du monogramme ou du vaisseau, ainsi que les deniers au buste couronné entre deux étoiles, au revers du château (*Voy.* notre n° 1); tandis que nous considérerions plutôt comme monnaies épiscopales liégeoises, à classer à l'épiscopat de Théoduin (1048-1075), les deniers au buste crossé de saint Hadelin, dont la fabrique offre une analogie frappante avec certaines monnaies de cet évêque (3); enfin, nous rangerions parmi les monnaies du successeur de Théoduin, Henri de Verdun, notre denier n° 2.

(1) *Voy.* Bon de Chestret, *Numismatique de la principauté épiscopale de Liége*, pl. II, 32, 33.

(2) Rien de plus naturel, nous dit M. de Chestret (*ouvr. cité*, p. 20), que de rendre hommage au chef de l'Empire, en le représentant sur la monnaie, et ne fallait-il pas se conformer à certaines règles destinées à assurer la circulation des espèces ?

(3) *Voy.* les nos 28 et 32 de l'ouvrage de M. de Chestret qui dit, p. 74, qu'avant la découverte du document de Visé, rappelé plus haut, on aurait pu attribuer à l'évêque de Liége la monnaie féodale de Celles, d'autant plus que l'effigie du patron saint Hadelin paraît ouvrée de la même main que celle de Théoduin.

Bien que cet essai d'interprétation et de classement des monnaies de Celles soit encore hypothétique, nous le donnons comme étant celui qui nous paraît le plus logique et en concordance, croyons-nous, avec les deux seuls textes qui soient de nature à nous éclairer sur leurs émissions.

*
* *

A l'exemple de la plupart des monastères du moyen âge, le chapitre de Celles s'était choisi parmi les seigneurs de son voisinage des avoués pour maintenir ses droits et veiller au temporel de son église. Ceux-ci au lieu de protéger la communauté, comme c'était leur devoir, en devinrent les premiers persécuteurs, s'érigèrent en maîtres, bientôt en tyrans et cherchèrent à la dépouiller de ses droits et de ses biens.

Un document du commencement du XIVe siècle contient un arrangement proposé par Demacerus, official à Liége, et Southerus, chevalier seigneur de Bicelos, pour terminer les difficultés existant à cette date entre le chapitre et Jacques, seigneur de Celles. Les arbitres reconnaissent à la communauté certains droits dans les bois voisins de Maimont (Meamons), lui attribuent la moitié des amendes pour la justice de Lavis et obligent leur seigneur à restituer aux religieux tout ce qu'il avait perçu outre ses droits. Ils décident que les droits de mainmorte et de *forumatagia* (tonlieu), appartiendront à part égale au chapitre et au sei-

gneur. Ils condamnent Jacques de Celles à reconstruire une partie du réfectoire du couvent, qu'il avait sans doute détruit, etc. (1).

Cette pièce, dit l'abbé Ceyssens, dans son intéressant travail sur la *Paroisse de Visé* (2), nous donne une idée des vexations auxquelles la communauté était exposée. Nous ne savons pas si cet arbitrage rendit pour quelque temps la paix aux disciples de saint Hadelin. Toujours est-il que pour les soustraire à d'incessantes persécutions, l'évêque Adolphe de la Marck résolut, en 1338, de les transférer dans la petite ville de Visé, sur la Meuse (3), qui venait d'être fortifiée à ses frais ainsi qu'aux frais du chapitre de Saint-Lambert, où, dit l'acte de translation (4), il pourront se livrer librement au service de Dieu et où ils pourront, à cause de la situation de l'endroit, s'étendre au point de vue temporel : « *Ubi ad serviendum Deo vacare valeant, ubi etiam propter ipsius loci convenientem et bonum situm multo amplius et liberius quam in loco, in quo nunc resident se in temporalibus poterunt dilatare.* »

Cette translation à laquelle aucun monument

(1) *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t VI, année 1890, p. 64.

(2) *Ib.*, *idem*, p. 65.

(3) Les disciples de saint Hadelin y portèrent les reliques de leur fondateur, renfermées dans la magnifique châsse que les amateurs admirent encore dans l'ancienne collégiale de Visé.

(4) L'acte de translation du chapitre de Celles, à Visé, daté du 10 juillet 1338 et muni du sceau d'Adolphe de la Marck, est conservé dans les archives de l'église primaire de Visé. Il a été reproduit dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XIII, p. 33.

numismatique ne fait allusion nous est rappelée par un sceau-matrice ogival contemporain, du cabinet des médailles de l'État, dont nous donnerons le dessin ci-après et qui représente saint Hadelin nimbé, assis de face sur un banc, tenant une palme, de la main gauche, et un livre à fermoir orné de quatre clous, de la main droite, dans un champ treillissé, parsemé de fleurettes.

L'expression d'austère dignité, que le graveur a donnée à l'image du fondateur de Celles, est remarquable dans le sceau que nous venons de décrire.

La légende qui entoure cette curieuse figure doit être lue : *Sigilli sancti hadelini confessoris ecclesiarum Cellensis et Visetenis patronus*, c'est-à-dire : *patron modèle* ou *archétype* du scea ude saint Hadelin, etc , le mot *patronus* faisant aussi bien allusion à l'objet lui-même qu'au saint que le chapitre de Celles et Visé honorait comme son patron.

Ainsi que l'écrivait Natalis de Wailly (1), les images gravées sur les sceaux des abbayes ressemblent presque toujours à celles que l'on remarque sur les sceaux des églises, et comme la même analogie existe dans un assez grand nombre de légendes, on est souvent obligé de recourir au texte des actes pour ne pas confondre ces deux espèces de types. Ce serait, une fois de plus, le cas pour le sceau qui nous occupe, lequel, comme beaucoup d'autres, ne porte pas la mention *capituli*, si l'on ne connaissait, par quelques fragments qui permettent d'en reconstituer l'empreinte en partie, l'ancien *scel* de l'église de Visé (2). Celui-ci, de forme elliptique, grandeur moyenne, représente également saint Hadelin en costume monastique, mais debout, et porte l'inscription : SIGILLVM ECCL (esiæ) VISET (ensis), qui ne laisse aucun doute sur sa destination.

FRÉD. ALVIN.

(1) *Éléments de paléographie*, t. II, p. 237.

(2) Voy. *Bulletin de la Soc. d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. VI, p. 190.

UN ESTERLIN A TÊTE INÉDIT

FRAPPÉ A POILVACHE PAR

JEAN L'AVEUGLE

ROI DE BOHÊME ET COMTE DE LUXEMBOURG

(1309-1346)

La numismatique luxembourgeoise est actuellement à l'ordre du jour, et nombreuses sont les acquisitions dont elle s'est enrichie dans le courant de cette année. C'est d'abord un précieux denier tournois, ou seizième de gros de Wenceslas Ier, publié par M. le docteur Ém. Bahrfeldt, et qui figure actuellement dans nos séries; ensuite le sympathique président de notre société de numismatique a fait connaître un esterlin a tête émis par Jean l'Aveugle à Poilvache, et un tiers de gros frappé à Luxembourg par Wenceslas Ier ; enfin, M. Alvin vient de nous révéler un quart de gros de Jean sans Pitié.

Et ce n'est pas tout : en attendant que nous ayons pu réunir tous les matériaux relatifs à l'atelier monétaire de Damvillers, dont nous comptons publier deux esterlins à tête qu'y forgea Jean l'Aveugle, nous donnons aujourd'hui la descrip-

tion d'un nouvel esterlin frappé à Poilvache par cet intarissable monnayeur.

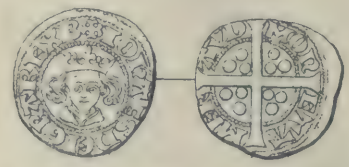

Poids : 1 gr. 12, deux exemplaires connus. Notre collection et collection du vicomte B. de Jonghe.

Droit : ✠ IOHAES DEI GRATREXB.
Rev. : MON-ETA-MER-AVD.

A première vue, cette monnaie ne se distingue en rien de la pièce bien connue figurée sub n° 79 de l'*Essai de numismatique luxembourgeoise* de R. Serrure. Ce sont les mêmes légendes au droit et au revers, ce serait en tous points la même chose, si une petite croix ancrée (✠) ne remplaçait au droit la traditionnelle croix pattée (✠) de la légende extérieure. Simple et peu extraordinaire variété, dira-t-on. Il n'en est rien, et le numismate ardennais au courant des innombrables imitations du roi et comte Jean, sait bien que sur ses monnaies, les moindres traits, les plus petits signes ont leur raison d'être. Tel est le cas pour notre esterlin : la croix ancrée loin d'être une fantaisie du graveur, un enjolivement inoffensif, a pour but arrêté de donner à la pièce un indiscutable caractère anglais.

Chautard nous dit en effet à la page X de l'introduction de son ouvrage bien connu « *Imitation des monnaies au type esterlin* », que l'esterlin à tête fut une création éminemment nationale en Angle-

terre, « ce type s'imposa pendant plus de cent » cinquante ans, et servit de modèle à un grand » nombre de monnaies de cette époque. La pres- » sion qu'il exerça en Angleterre fut telle, que » les barons et les évêques n'en avaient point » d'autres ; le nom du roi était conservé, et ils ne » distinguaient leurs monnaies que par quelques » caractères peu saillants tirés de leurs armoiries, » ne portant ainsi nulle atteinte à l'aspect de la « monnaie royale, et encore moins au poids et au » titre du métal. *C'est ainsi que nous voyons Antoine » Beack, évêque de Durham, placer une croix ancrée » au-dessus de la tête du roi, au lieu de la croix ordi- » naire.* »

Voilà donc une nouvelle et bien adroite supercherie monétaire de Jean l'Aveugle : jusqu'ici nous l'avons vu reproduire les seuls esterlins d'Édouard III, soit en copiant tout simplement les noms et titres de ce roi, soit en recourant à d'étranges procédés pour transformer IOhANNES en EDWARDVS. Notre pièce de Poilvache nous le montre aujourd'hui aux prises avec le numéraire des grands feudataires d'Outre Manche, et si elle nous révèle un nouveau truquage de notre peu scrupuleux prince, elle nous apprend en même temps que les monnaies de l'évêque de Durham devaient être de bien bon aloi, et jouir d'une très grande faveur, pour qu'elles aient été jugées dignes d'être imitées par le plus illustre faux-monnayeur de l'époque. Elle nous convie enfin à

redoubler d'attention dans l'examen des espèces et spécialement des esterlins de Jean de Luxembourg, qui peuvent nous réserver encore plus d'un sujet d'étude. L'adage « de minimis non curat praetor » n'existe pas pour le numismate, une petite croix, un imperceptible point ont souvent donné la clef d'intéressants problèmes historiques.

ED. BERNAYS.

Anvers, 26 octobre 1901.

DEUX THALERS

DE

CHARLES DE CROY

PRINCE DE CHIMAY, COMTE DE MEGEN

ÉPOUX DE MARIE DE BRIMEU, COMTESSE DE MEGEN

La seigneurie de Megen, dont les dynastes étaient déjà qualifiés de comtes au milieu du XIIme siècle, se trouvait sur la rive gauche de la Meuse, entre les duchés de Brabant et de Gueldre. D'un territoire peu étendu, comprenant la petite ville de Megen et les villages de Macharen, Haren et Teffelen, le comté de Megen était situé entre les vastes possessions des sires de Cuik et de Ravestein, à l'est, et le polder de Hoog-Hemaal appartenant au Brabant, à l'ouest.

La numismatique seigneuriale de Megen, fort intéressante quoique peu abondante, a été traitée, d'abord, par M. Prosper Cuypers van Veltho-

ven (1), ensuite, par M. P. O. Van der Chijs (2).

Elle comprend deux périodes : la première, commençant avec le comte Jean Ier [1285 à 1320 (?)] et finissant avec Jean V Dikbier (1438 à 1469) et la seconde, comprenant les numéraires non autorisés de Marie de Brimeu et celui de Charles de Croy, son époux. Nous décrirons, dans cette notice, deux écus ou thalers extrêmement rares de ce dernier, après avoir donné quelques notes biographiques sur ce personnage remuant.

Charles de Croy, prince de Chimay, fils de Philippe III de Croy, prince de Chimay et de Jeanne de Halewyn, avait épousé, en 1580, Marie de Brimeu, veuve de Lancelot de Berlaimont, seigneur de Beauraing et fille de Georges de Brimeu, frère de Charles de Brimeu, comte de Megen et son successeur à défaut d'héritiers directs. Ce dernier avait su obtenir de l'Empereur la confirmation du droit monétaire que ses prédécesseurs avaient exercé à Megen. Descendant du fier d'Humbercourt qui, un siècle auparavant, avait acheté Megen, Charles de Brimeu, tout-puissant à la cour de Marguerite de Parme et soutenu par les princes d'Orange et de Gavre, avait voulu, malgré les jurisconsultes du conseil de Brabant, relever ainsi l'antique prérogative de monnayage

(1) *Revue de la Numismatique belge*, 1851, p. 162.

(2) *De munten der leenen van de voormalige hertogdommen Braband en Limburg, enz* etc. Haarlem, 1862, p. 34.

des anciens comtes de Megen, à laquelle Jean V Dikbier, dernier comte de sa race, avait été obligé, en 1450, de renoncer pour lui et pour ses successeurs. Il ne semble pas que Charles de Brimeu, partisan dévoué du roi Philippe II, duc de Brabant, ait jamais exercé le droit dont il avait obtenu la reconnaissance, droit que lui contestait formellement le conseil de Brabant.

Il en fut tout autrement de sa nièce Marie de Brimeu, très attachée au culte protestant et, par conséquent, en opposition ouverte avec le roi d'Espagne qu'elle n'avait aucun motif de ménager. Cette dernière nous a laissé plusieurs monnaies à son nom et à ses armes, parmi lesquelles il faut citer une superbe imitation d'un grand souverain d'or de Marie, reine d'Angleterre.

Quant à Lancelot de Berlaimont, premier époux de Marie de Brimeu, chaud partisan de Philippe II, même après la tournure désastreuse qu'avaient prise les affaires du roi d'Espagne aux Pays-Bas après la mort de Requesens, sa fidélité à ce monarque explique très bien comment son nom ne paraît pas sur le numéraire de Megen, lequel, d'ailleurs, pourrait fort bien avoir été émis postérieurement à la mort de Lancelot de Berlaimont.

Revenons enfin à notre Charles de Croy, second époux de Marie de Brimeu, prince remuant et ambitieux. Il se sépara, en 1584, de sa femme,

protestante fervente, dont les charmes et l'intelligence avaient d'abord exercé une influence telle sur lui qu'après avoir changé de religion et méconnu les traditions de sa maison, il était devenu un partisan convaincu des provinces rebelles du Nord où il était allé s'établir. Il n'est pas étonnant dès lors qu'il ait fait peu de cas de la renonciation formelle de Jean V Dikbier, pour lui et pour ses successeurs, au droit de monnayage exercé par lui à Megen et c'est donc vraisemblablement entre les années 1580 et 1584 que furent forgés, à son nom et à ses armes, les précieux thalers décrits par Schlegel d'abord, dans sa *Biblia in nummis,* par Madai ensuite, dans son *Thaler Cabinet.* Ces pièces auront été probablement frappées en Allemagne, la ville de Megen n'étant plus guère, à l'époque agitée dont nous parlons, qu'un monceau de ruines.

Nous donnons ci-dessus le dessin de l'un de

ces thalers, au type allemand, de Charles de Croy, frappés en sa qualité de comte de Megen. En voici la description :

1. *Droit.* Le prince cuirassé, à mi-corps, à droite, la tête nue, les cheveux courts et la barbe entière. Il a le bras appuyé sur la hanche et tient de la main gauche un bâton de commandement.

Légende: ·⁝· CAROLVS. D. G. PRIN. D. CHIM. COM. MAG.

Rev. Croix fleuronnée cantonnée de quatre écussons : le premier, d'argent à trois fasces de gueules (*Croy*) (1), le second, burelé d'argent et de gueules au lion de sable armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout (*Estouteville*) (2), le troisième, de gueules à l'aigle d'argent becqué et membré d'or (*Blondel de Joigny*) (3), le

(1) Du chef d'Anne de Croy, princesse de Chimay, aïeule paternelle de Charles de Croy.

(2) Hélène d'Estouteville était une des trisaïeules, du côté parternel, de notre comte de Megen.

(3) Isabelle de Blondel de Joigny était la mère d'une des trisaïeules de Charles de Croy, du côté de Jeanne de Halewyn, sa mère. Comme rien ne nous autorise à dire, quoique la chose soit loin d'être impossible, que des erreurs se soient glissées dans la représentation des armoiries de notre écu, nous sommes obligé de remonter jusqu'à Isabelle de Blondel de Joigny pour expliquer la présence d'un aigle (à une tête) dans un des quartiers de notre comte de Megen. Cet aigle pourrait peut être représenter l'aigle impérial dont le graveur aurait omis de figurer l'une des têtes. Il est d'ailleurs à remarquer que Charles de Croy, ayant copié, sur son thaler, un type allemand fort

quatrième, d'argent au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or (*Luxembourg-Saint-Pol*) (1).

Au centre de la croix, écu écartelé aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules (*Croy*), aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées (*Renty*).

Légende : ✠ NON. VIDI. VNQVAM. IVSTVM. DERELICTVM.

Argent. Poids : 28gr.645. Notre collection.

Voici la description et le dessin d'un second thaler du même personnage.

2. *Droit.* Aigle (à une tête) occupant tout le champ.

en vogue de son temps, aura choisi, sans se soucier de sa parenté plus ou moins éloignée avec ceux qui avaient ces armoiries, les quartiers tant paternels que maternels, qui se rapprochaient le plus des armes employées sur le prototype qui lui a servi de modèle.

(1) Jacqueline de Luxembourg-Saint-Pol était une des trisaïeules, du côté parternel, de Charles de Croy. Les lions se rencontrent très fréquemment en héraldique et particulièrement dans les quartiers de Charles de Croy. Nous avons pensé que le lion de Luxembourg-Saint-Pol était celui qui convenait le mieux pour cet écusson de notre thaler sur lequel l'absence habituelle des émaux pour les armoiries, comme sur toutes les monnaies, rend fort difficiles les déterminations indiscutables de celles-ci. Il ne faut d'ailleurs pas s'attendre, en ce qui concerne les espèces monétaires, à trouver toujours une correction absolue dans les armoiries qui y figurent, des fautes de détails et même d'exactitude ayant été fréquemment commises par les graveurs de coins, soit par ignorance, soit par ordre des dynastes qui les employaient quand ceux-ci y trouvaient leur intérêt.

Légende : ✠ CAROLVS. D. G. PRI — N. D. CHIM. CO. MAG.

Un petit écu, absolument fruste, coupe le mot PRIN, entre les lettres I et N, au bas de la légende.

Rev. Écu de forme découpée écartelé, aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules (*Croy*), aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées (*Renty*). L'écu est surmonté d'un heaume avec couronne et lambrequins, ayant pour cimier une tête et col de chien braque de sable colletée et bouclée d'or, languée de gueules, entre un vol-banneret de gueules et d'argent (*Croy*). Les tenants sont deux hommes d'armes (?), tenant chacun une banderole. A gauche du heaume, la lettre T, à droite la lettre (S *Triginta Stuferi*).

Légende : NON. VIDI. IV — STVM — DERELICTVM —

Argent. Poids : 28gr.342. Notre collection.

La sentence religieuse : NON. VIDI. VNQVAM. IVSTVM. DERELICTVM, est également employée par Marie de Brimeu. Cette légende semble faire allusion à la confiance que les deux époux avaient en la justice de leurs droits et ne peut être considérée, nous semble-t-il, comme une invocation pieuse. Elle est tirée de l'écriture sainte et se rencontre plus d'une fois sur le numéraire de ces temps troublés.

Vte Baudouin de Jonghe.

MÉDAILLES GANTOISES
(1580-1717)

PLANCHE III.

(*Suite*) (1).

La jeune reine d'Espagne mourut en 1689. A peine veuf, Charles II, mû par des considérations dynastiques, songea à contracter un second mariage; la nouvelle de ses fiançailles avec Marie-Anne de Neubourg arriva la même année aux Pays-Bas.

Le magistrat de Gand se souvint encore une fois du précédent créé en 1660. Le 3 octobre, le collège se réunit et résolut à l'unanimité des membres présents, « met alle voijsen », de faire frapper des médailles d'or. Remarquons qu'il ne fixe pas le nombre. Il est seulement décidé que, si le prix dépasse celui de 1660, 14 l. 4 esc. de gr., le surplus sera déduit soit du subside auquel chaque intéressé a droit pour l'acquisition du drap de son tabar, soit de ses autres émoluments.

« Actum jn het collegie den 3en 8bris 1689.

Ten selven daeghe presiderende den heere Voorschepen alsboven alleenlijck absent sijnde de heeren Pottelsberghe, De Corte, ende De Vos is met alle voijsen gheresolveert tot ghedachtenisse van het huwelijck van Sijn Majesteijt Carolus den tweeden Coninck van Spaignen onsen Heer aan-

(1) Voir *Revue* 1902, p. 57.

ghegaen met de Doorlughtighste princesse Marie Anne dochter van sijn Doorlughtighste Hoogheijt den prince Electeur palatijn te laeten maecken ende distribueren aenden heer hoogbailliu, schepenen van beede de Bancken, ende aende ghene van het lettreijn, midtsgaders de voorder, daer toe gherecht sijnde, elck een gauden medaille, waer toe ut de Tresorije sal betaelt worden tot de somme van veerthien ponden vier schellijnghen grooten, ghelijck ter tresorije ter ghelijcker causen is betaelt gheweest over het huwelijck dat ten jaere 1660 ghesloten wiert tusschen den Coninck van Vranckerijck ende de Jnfante van Spaignen t'samen met den peys vande Pireneen, ende dat over jder medaille, met conditie dat het ghone der medaille meer sal commen te costen als veerthien ponden vier schellijnghen grooten, soo voorseijt is, t'selve aen elck sal worden afghetrocken t'sij van het keerel-laken oft ander emojumenten die ter Tresorije betaelt worden aende ghone de medaille profijterende.

Ten selven daeghe presiderende den heer voorschepen alsboven is dheer Jooris van Saceghem ontfangher vande stedewercken gheauthoriseert van weghen het collegie, om over het maecken van de voorseijde medaillen te accorderen soo over het fatsoen als anderssints met meester N. Rottiers woonende tot Brussel, ende aenden selven Rotiers daer over te verleenen bescheedt onder syn handt-teecken. »

(9me reg. aux résolutions des échev. de la Keure, fol. 46).

On aurait tort de voir dans ce N. Roettiers, avec qui le receveur des travaux de la ville était autorisé à traiter, Norbert Roettiers, le petit-fils de l'orfèvre anversois, c'est-à-dire le fils de son fils Jean. Non, il s'agit de l'oncle de Norbert, du graveur général Philippe (1), le vieux, comme l'appelle Pinchart, pour le distinguer de Philippe-Louis, le fils de Philippe.

L'ignorance du prénom, s'il fallait y attacher de l'importance, pourrait paraître d'autant plus bizarre que Philippe Roettiers se trouvait précisément à Gand le 3 octobre, mandé en vue d'une entente au sujet de l'exécution de la médaille projetée. Nous disons l'exécution, car pour le dessin on s'était adressé à « Monsieur Clef » et à « Monsieur Lenoir (2) ». Le premier est le peintre bien connu Jean Van Cleef (1646-1716), élève de Gaspard de Craeyer et auteur, entre autres tableaux, du « Saint-Joseph couronné par l'Enfant Jésus » (Musée de peinture, à Gand). Le second est un orfèvre de la ville, probablement Français d'origine, car ses comptes sont toujours rédigés en langue française.

La médaille qu'ils conçurent, « concipieren », est dans Van Loon, III, p. 464, t. holl. et p. 433,

(1) Il était graveur général des monnaies de Sa Majesté depuis le 15 novembre 1685 (Voy. *Correspondance histor. et archéol.*, 1895).

(2) Génard, dans son *Histoire de l'Hôtel des Monnaies d'Anvers*, cite, pp. 39-40, des exemples de graveurs du xve siècle, faisant eux-mêmes appel au talent de peintres distingués pour les esquisses de leurs médailles.

t. franç. L'Etat possède le coin — brisé — du revers (Piot, 339 ; module : 57 millimètres).

Notre reproduction, pl. III, est faite d'après un exemplaire de bronze appartenant au Musée de Gand. L'avers présente, sur un socle enguirlandé et portant les lettres PH. R. F., les bustes affrontés du roi et de la future reine ; la légende est : CAROLUS REX HISPANIÆ DVXIT ANNAM NEOBVRGIÆ. Sur le revers, on voit les armoiries des fiancés dans deux cartouches, sommés d'une couronne, posés sur un socle orné d'un lion et des lettres S. P. Q. G., et soutenus par deux génies tenant chacun une branche de laurier; la légende est : INFANTES. MARIANNA. DABIT QUOD. GANDA. PRECATUR. A l'exergue, on lit la date : MDCLXXXIX.

Revenons à Roettiers. Nous disions que le 3 octobre il se trouvait à Gand. Ce même jour, il signa un contrat, s'engageant à reproduire le modèle adopté jusqu'à concurrence de 60 exemplaires, en or ou en argent, au gré du magistrat, qui fixerait ultérieurement combien il en désirait de chaque métal; le graveur toucherait 100 florins pour la taille des coins et la frappe, les coins restant sa propriété. Nous avons dit plus haut ce qu'il faut penser de cette dernière stipulation ; son fils la fera également inscrire dans ses contrats.

« Ontfaen bij mij onderschreven van d'heer Joris van Saceghem ontfangher vande wercken der stede van Ghendt de somme van twintigh guldens

over mijn voijage expres errewaerts van Antwerpen ghedaen om te veraccorderen over het maecken van de stampe van een medallie ende het drucken der selve volghens de modelle aen mij overghelevertrepresenterende over d'een sijde den Coninck ende coninghinne van Spagnen ende over d'ander sijde hunne respective wapenen ende de wapen van Ghendt van onder, met de ornamenten ende jnscriptien tot beede de sijden dienende al het welcke jck aenghenomen hebbe te maeken ende te drucken naer d'uytterste konste die jck daerjn sal connen doen voor de somme van honderd guldens, te weten tot den nomber van sestigh medallien, daer onder soo veel gauwen ende silvere medallen als de heeren vande magistrat vande voornomde stat Ghent sullen ghelieven te declareren, met conditie nochtans dat de stampe ofte vorme aen mij sal blijven.

Actum jn Ghent 3 octobre 1689.

» (*S.*) Philip Rottiers

Monsieur Rottiers moet mij restitueren de twee modellekens gheboutseert jn roodt was memori ».

(Série 533, nº 68).

Roettiers se mit aussitôt à l'œuvre. Le 20 juin 1690 eut lieu une première distribution. Le grand-bailli, le sous-bailli, les deux bancs des treize échevins et « ceux qui en dépendaient », reçurent un total de 50 médailles d'or.

« Actum jn het college den (voorseijden) 20en Junij 1690.

Ten selven daeghe is door den heere Tresorier ghedaen de distributie vande gouden medaillien tot ghetal van vijftigh ghemaeckt tot 'ghedachtenisse van het huwelijck van Sijn Majesteijt den Coninck van Spaignen onsen Souvereijnen Heere met de Doorluchtighste princesse Marie Anne dochter van sijn Doorluchtighste Hoogheijt den Electeur palatijn de selve medaillen gheresolveert gheweest sijnde te maecken bij resolutie van het collegie van 3en october 1689 hier vooren staende, ende ghedistribueert aende neerschreven heeren :

Den hooghbailliu	1
Derthien schepenen vander Keure . . .	13
Vier pensionarissen.	4
Vijf secretarissen	5
Den onderbailliu.	1
Derthien schepenen van Ghedeele . . .	13
Eenen pensionaris	1
Vyf secretarissen.	5
Den tresorier	1
Den ontfangher vande wercken	1
Den ontfangher vande jssuwe	1
Den amman . , ...	1
Den eersten, ende tweeden clerck ter Tresorije	2

Den presentmeester. 1
50 ».

(9me reg. aux résolutions des échev. de la Keure, fol. 92).

Dans la séance du 3 octobre 1689, le collège avait donné carte blanche au receveur des travaux pour traiter avec Roettiers. Ce fonctionnaire fit les choses grandement. Les 100 florins payés pour les coins et la frappe sont — faut-il le dire ? — une misère en comparaison du prix de la matière première pour laquelle on s'adressa à divers fournisseurs.

C'est une remarque à faire une fois pour toutes. Quand les graveurs généraux travaillent pour la ville — et c'est la règle désormais, — le magistrat fournit le métal précieux, l'or surtout, et délègue quelqu'un pour en contrôler l'emploi. Ce n'est qu'exceptionnellement que les Roettiers fournissent de l'or, en petite quantité. On se montre moins défiant vis-à-vis d'eux pour l'argent.

La dépense s'éleva à la somme de 1118 l. 6 es. 6 gr. Chaque médaille revenait à plus de 22 l.; disons même 22; ce sera toujours huit livres au delà des quatorze dont le payement incombait à l'édilité. La résolution du 27 juin nous montre celle-ci fidèle à sa décision première : il fut arrêté qu'on retiendrait dans l'avenir les huit livres à chaque intéressé. A raison de cinquante personnes,

c'étaient quatre cents livres que la ville n'avait pas à payer.

« Actum jn het collegie den 27^{en} Juny 1690. Ten voornoumden daeghe presiderende Mher Charles Maes Ridder heere van Noortvelde voorschepen... bij den heere Tresorier comparerende jn het collegie gheexhibeert sijnde seker declaratie bedraghende elf hondert achthien ponden ses schellijnghen ses grooten over het leveren van vijfthigh gauden medaillien ghedistribueert volghens de lest voorenstaende resolutie, inde manieren dat jder medaille comt te becostighen tot XXIJ lb. gr. dan dat nochtans alleenlijck is ghepresenteert een medaille elck van de weerde van veerthien ponden grooten, is gheresolveert te ordonneren aenden voornoemden tresorier van elcken persoon gheprofijteerd hebbende een medaillie af te trecken van sijn emolumenten ende wijnghelden tot acht ponden grooten, bedraghende t'samen vier hondert ponden grooten, ende de resterende seven hondert achthien ponden ses schellijnghen ses grooten aen sijn selven te rembourseren, ende die teb ringhen jnde groote stadts rekenijnghe onder het Capittel vande Gratuiteijten, ende in conformiteijt van dien hem te verleenen schriftelijcke ordonnantie. »

(9me reg. aux résolutions des échev. de la Keure, f° 92).

Il restait donc une somme de 718 l. pour le compte de la ville.

Le souvenir numismatique du mariage du roi devait grever autrement son budget. Dans la même séance du 27 juin, furent prises deux résolutions qui intéressent notre sujet. L'une concerne des dépenses non définies. Par l'autre nous apprenons que Roettiers avait encore fourni des médailles d'or et d'argent destinées à Charles II, au gouverneur marquis de Castanaga et à quelques personnes de la cour. Il résulte d'un autre document qu'il y en avait 19 : 5 en or et 14 en argent. La présentation de médailles à la cour est une innovation, qui devait, dans un avenir rapproché, coûter gros à la ville.

Enfin, le procès-verbal de la séance du 20 octobre nous révèle une dernière commande, celle d'une médaille d'or destinée à l'intendant Camora, préposé à la vérification des comptes :

« Jtem bij den selven noch gheexhibeert sijnde een declaratie bedraghende een hondert sesensestich lb. seven schellijnghen een groote over syn verschot, ende soo veel becostight hebben de gaude medaillien doen maecken, ende ghepresenteert aen syn Exellence (1), ende eenighe silveren ghepresenteert aen sommighe heeren van het Hof, is gheresolveert hem oock te verleenen schrifte-

(1) « Waer van eene bij sijn Exellence is ghesonden aen sijne Majesteijt » (fo 102 vo).

lijcke ordonnantie om de voorseijde somme aen sijn selven te rembourseren, ende die jnsghelijcx te bringhen jnde groote stads rekenijnghe (1).

Jtem bij den selven gheexibeert sijnde noch twee declaratien van verschot ter selver causen d'eene bedraghende de somme van een hondert achtenveertigh ponden thien schellijnghen acht grooten, ende de tweede de somme van een hondert eenentwintigh ponden vijfthien schellijnghen een groote, is gheresolveert hem jnsghelijcx te verleenen schriftelijcke ordonnantie van de voorseijde twee sommen aen sijn selven te rembourseren ende die te bringhen jnde aenstaende rekenijnghe bij hem te doen van het paters Recht. »

(9me *reg. aux résolutions des échev. de la Keure*, fo 92 *et* 92 vo).

« Actum jn het collegie den 20n 8ber 1690.

Ten selven daghe is gheresolveert by het volle collegie alsboven te despecheren ordonnantie van betalijnghe vande somme van sesentwintigh ponden grooten op Marten Spiessens collecteur van het stuijverken ten tappe vanden wijnen jn profijt vanden Heere Tresorier deser stadt over ghelijcke somme jn courant ghelt bij hem betaelt voor een gaude medaillie van het huwelijck van Onsen Coninck met de Doorluchtighste princesse van Nieuwborgh, om de selve medaille te presen-

(1) *Comptes de la ville*, 1689-90, fo 160.

teren aanden Heere Jntendent Camora hoorende de stadts rekenijnghen. »

(*Ibidem*, f° 114 v°).

Il y a donc eu un total de 70 médailles et la part de la Ville dans la dépense s'est élevée à la somme de 1,106 l. 10 esc. 7 g. (1).

Dans ces chiffres sont compris les frais de voyage et la rémunération de Van Cleef et de Lenoir.

« Betaelt den doender [deser (den ontfanger)]... over sijn vaccatien ghedaen soo tot Brussel als Antwerpen, op den 29 meije 1690, ende andere naervolghende daghen, tot het doen maecken vande goude en de silvere medaillien, ende aldaer moeten verblijfven om present te sijn

XL L. VIIJ S. IIIJ gr. »

(*Comptes de* 1689-90, f° 180).

« 11 7^{ber} verteirt met monsieur Le noir ende Clef jn het concipieren of teekenen vande medaillie hier achter. L. 0-4-0

3 en 4 8^{ber} verteirt met monsieur Philipe Rotier jn het aanbesteden vande madallie met Clef en Le noir L. 0-12-0

10 november aen Monsieur Le noir over teekenen van 3 a 4 modellen vande medaille. L. 1-13-4

noch met hem ende monsieur Clef verteert

L. 0-16-0

(1) Les 70 médailles coûtaient, somme totale, 1506-10-7.

aen Monsieur Philipe Rotiers die de medaille maeckt over sijn reijse errewaerts expres ghedaen.

L. 3-6-8. »

(*Série* 534, *n*° 9, *comptes du receveur des travaux*, 1er *août*-10 *nov.* 1689).

Des sommes bien plus fortes devaient être consacrées aux médailles dans la suite. C'est une progression constante, une marée montante. Que l'état des finances fût brillant ou non — et l'on ne sait que trop qu'il ne l'était pas toujours, — le magistrat, dans l'espace de vingt ans, trouva coup sur coup une série d'événements à perpétuer. Module et poids des médailles, exigences des graveurs, nombre des personnes appelées à bénéficier des largesses communales, autant de raisons qui nous expliquent pourquoi la dépense va grandissant.

Le traité de Ryswyck, signé le 20 septembre 1697, fournit l'occasion d'une première distribution. Elle fut décidée quelques jours après la proclamation solennelle de la paix, faite le 31 octobre du haut de la bretèque de l'hôtel de ville. Des médailles furent aussitôt commandées à Roettiers. Nous ne connaissons pas le contrat, mais nous savons par une ordonnance de payement que le graveur devait toucher 400 florins pour les coins et la frappe de 50 exemplaires : « daerinne begrepen vier hondert guldens gheaccordeert aan den graveerder... » (*série* 154, *n*° 14).

Détail à noter, le trésorier avait traité avec Roettiers avant que le collège eût pris une résolution. Celle-ci ne figure dans le *Resolutieboek* qu'à la date du 9 mai 1698 et la rédaction diffère notablement de celle de la résolution de 1680. Ce n'est plus « une médaille » que le collège offre, mais un « wijngeld » qui servira, c'est bien stipulé, à payer « la médaille » d'or. Progrès des temps, le wijngeld est de 25 livres, le prix de la médaille de 1680 :

« Actum jn het collegie den 9n mey 1698.

Op den voornoumden 9n meij 1698 presiderende den heere voorschepen ende alleen absent den heere De Vos, is ghepresenteert aande heeren vanden Collegien ende andere profiterende inde wijnghelden elck een wijnghelt van vijfentwintigh ponden grooten ter causen vanden lanck ghewensten vrede (van Rijswijck) ghesloten tusschen sijne Majesteijt ende de Croone van Vranckrijck, ende ghepubliceert gheweest binnen deser stadt op den 31n octobre lestleden. Ende gheresolveert daer van te depescheren ordonnantie op den tresorier, waer van door hem de betalijnghe sal worden ghedaen by overleverijnghe aen elck van een gauden medaille door hem bij last van het Collegie corts naer de publicatie van de selve vrede doen maecken, welcke medaillen hij relateert voor alsnoch niet teenemael opghemaeckt te sijn. »

(10e reg. aux résolutions des échev. de la Keure, fo 205 vo).

Pourquoi ce délai de plusieurs mois? Pourquoi ce procédé contraire à la tradition ? N'y aurait-il plus eu unanimité ? C'est fort probable. Il se peut que certains membres du collège n'aient montré aucun enthousiasme pour la médaille; qu'aimant le positif, préférant l'argent, ils aient combattu le projet de frapper des souvenirs numismatiques; qu'il ait fallu négocier pour avoir raison de leur opposition, pour leur faire comprendre que, par loyalisme, il convenait de suivre l'exemple du magistrat d'autrefois. Peut-être même une autorité supérieure est-elle intervenue, imposant le maintien d'une mesure dont elle était appelée à bénéficier. Des événements ultérieurs donnent du poids à cette dernière supposition.

Quoi qu'il en soit, la médaille est frappée. C'est celle qui figure dans Van Loon, IV, p. 195, texte holl. et p. 253, texte franç.. L'Etat possède le coin du revers, module : 58 millimètres (Piot, 382). Outre la légende, le droit présente le buste du roi sur un socle avec les mots : CAROLO REGNANTE SECUNDO.

Pour permettre au graveur de donner aux traits de Charles II toute la ressemblance désirable, l'édilité chargea Van Cleef de peindre un portrait du souverain. Point de « Monsieur Lenoir » ici pour dessiner des projets. Tout au plus des indications sont-elles fournies pour guider le graveur. « Rondom den hertog van Beyeren hostes percussit bavarus, turcasque subegit-Mavorte expulso,

pax exspectata redivit », lisons-nous sur un carré de papier à côté de quelques traits informes représentant — oh ! bien imparfaitement — le socle. La seconde phrase constitue la légende de la face. La première figure sur le revers, autour du gouverneur des Pays-Bas, Maximilien-Emmanuel de Bavière, armé en guerrier romain et foulant deux Turcs aux pieds de son cheval, allusion au rôle que l'Electeur a joué dans les guerres de l'Autriche contre les Musulmans. A l'exergue, on lit : GANDA MDCXVII, et en dessous PH. R. Nous reproduisons la médaille, pl. III, d'après un exemplaire d'argent qui appartient à la collection de l'université de Gand.

Associer le gouverneur au roi dans un commun hommage était une attention délicate. Elle en a appelé une autre : Roettiers a dû faire pour Maximilien et son entourage douze médailles d'or, qui, par une nouvelle attention, à la différence des médailles remises aux édiles gantois ont été présentées à leurs destinataires dans des écrins. Ce n'est pas tout. Huit échevins entrés en charge le 6 juin 1698 ont reçu chacun une médaille d'argent. Ce sont autant d'innovations, qu'on imitera désormais. Ce sont aussi de nouvelles sources de dépense. Ajoutons-y le prix des exemplaires remis à ceux de l'hôtel de ville, la rétribution du travail des artistes et le prix de l'or, les frais de voyage et la rémunération du messager; nous arriverons à une dépense totale de près de

1,700 livres (exactement 1,684—15—7) pour 61 médailles d'or et 8 médailles d'argent. Voici le relevé que le trésorier nous a laissé :

« (Levering van goud door verschillende personen, totaal)	L.	1,546-13-7
Betaelt aenden graveerder par quitantie	»	66-13-4
Aen Monsieur Cleef voor het schilderen van het pourtrait van Sijn Majesteijt dienende voor model vanden graveerder	»	2-00-0
Jtem over 8 silvere medaillen voor de schepenen aengecomen 6 junij 1698	»	16-00-0
Jtem aen den missagier Casteels voor sijn provisie en het over maeken van het gelt à 1/2 p. cent.	»	8-00-0
Aende cnechten vanden muntmeester voor extraordinaire diensten	»	0-08-0
Om twelf caskens voor de medaillen van sijn Hoogheijt Electoraal etc.	»	2-10-0
	L.	1,642-44-11

et plus loin :

Voor vacatien van 22 daghen vanden Thresorier tot Antwerpen om te coopen gaut te doen maken de medaillen L. 29-6-8

Voor ghelijcke 22 daghen voijage van George Helwart sergeant van de tresorije L. 13-4-0. »

(*Série* 154, *no* 14).

Dans les comptes de la ville ne sont spécifiés que les frais d'acquisition des médailles d'or :

« Betaelt an Jan Casteels bode van dese stad op Antwerpen .. soo veel becostight hebben de gaude medaillien ghepresenteert an mijn edele heeren hoogbailliu, onderbailliu schepenen van beede de bancken pensionnarissen secretarissen den tresorier ontfanghere van de wercken greffier en de clercq ter tresorie, den ampman ende presentmeester jn ghetaele van XLIX persoonen jn redemptie van stadswijn ter causen van den lanck gheweijnsten vrede ghesloten tusschen sijne Majesteijt ende de Croone van Vrankerijcke ghepubliceert gheweest boven ten thuijne van het stadthuijs op den XXXI 8bre lestleden, volghens d'ordonnantie vanden IX meije 1698. ImIJcXXV L. gr.

Betaelt an den voornoumden Casteels... over soo veele becostight hebben de gaude medaillien ghepresenteert an sijne keurvorstelicke hoogheijt ende eenige heeren van het hof par ordonnantie van XXX Januarij 1699 met quictantie.

IJcXXVIJ L. VJS. VIIJ gr. »

(*Comptes* 1697-98, *f*o 127 *v*o).

Une note de la série 154, n° 14, nous apprend que 189 l. 18 esc. 3 gr. furent payés par les *gulden*

bieren, c'est-à-dire que le fermier de l'accise sur la bière avança cette somme, sauf à la faire valoir à la fin de l'exercice, quand il rendrait ses comptes. L'addition de ces 189 l. avec les deux sommes relevées dans les comptes de la ville nous donne les 1642 l. 4 esc. 11 gr. de plus haut. Nous n'avons pu trouver comment fut libellée l'ordonnance relative aux frais de voyage.

CH. GILLEMAN.
(*A suivre*) A. VAN WERVEKE.

UNE MÉDAILLE INÉDITE

DE

NOTRE-DAME DE BENOITE-VAUX

Image de Notre-Dame de Benoîte-Vaux, la tête entourée d'une auréole, accostée de deux lampes. A la droite (1), vers le bas, la lettre X. Anépigraphe.

Rev. Saint Norbert revêtu de l'aube et d'un camail à collet rabattu, la tête coiffée de la mitre et nimbée ; il porte de la main droite un ostensoir ; de la gauche, il tient une branche d'olivier et s'appuie sur une croix processionnelle à double traverse. Le saint foule aux pieds et semble percer de sa croix un personnage anguipède qui, de la main droite, élève une hostie. Dans le champ, à la gauche, la lettre X. Légende, entre deux filets et commençant en bas : SAINCT · NORBER.

Cuivre, revêtu d'une patine brune verdâtre.
Musée historique lorrain à Nancy.

Cette jolie petite médaille, presque ronde, est inédite, sinon absolument inconnue. Peut-être, en effet, est-elle semblable à une médaille en

(1) Je prends la droite et la gauche objectivement, comme en blason.

plomb qui faisait partie de la collection de M. Maxe-Werly et que ce regretté confrère a mentionnée à la suite des pièces de types analogues qu'il a publiées dans sa monographie des médailles de Benoîte-Vaux (1). La description qu'il a faite des deux faces s'applique très bien à la médaille dont je m'occupe ; mais, comme l'auteur n'a indiqué ni la forme beaucoup plus ronde, ni la dimension beaucoup plus petite, je n'ose rien affirmer.

Le Musée lorrain a reçu cette pièce, et d'autres médailles religieuses intéressant la Lorraine, par legs de feu notre éminent confrère Jules Rouyer. M'écrivant au sujet de cette médaille, voilà déjà bien des années, il en qualifiait le travail de « charmant », et ajoutait qu'« elle était jadis dans la collection du Vte Ponton d'Amécourt, à la mort duquel elle passa, avec beaucoup d'autres médailles de piété, au marchand numismate bien connu feu Van Peteghem. » — « Il ne me paraît pas douteux, me disait encore M. Rouyer, que cette médaille est du XVIIe siècle. Ce qui est douteux, à ce qu'il me semble, c'est que l'on ait retrouvé jusqu'à présent à quel graveur se rapporte cette signature X qui existe de chaque côté de la pièce. » En effet, cette lettre, que l'on remarque également sur

(1) L. Maxe-Werly, *Benoitevaux, son pèlerinage et ses médailles*, dans la *Revue belge de Numismatique*, années 1899 et 1900. Sur les médailles offrant, au revers, saint Norbert, *voy*. années 1899, pp. 464-466. — Je ne puis approuver M. Maxe-Werly d'avoir modifié la forme ordinaire du nom de Benoîte-Vaux en l'écrivant en un seul mot et surtout en supprimant, sur l'*i*, l'accent circonflexe qui rappelait l'ancienne orthographe *Benoiste Vaux*.

d'autres médailles de Benoîte-Vaux, est restée inexpliquée.

M. Maxe-Werly donne à la croix à deux traverses de saint Norbert le nom de « croix archiépiscopale » ; sur de nombreux monuments on la voit, en effet, portée par le saint en costume pontifical et, depuis le XVIe siècle, il était devenu d'usage d'en faire un emblème de la dignité d'archevêque (1) ; mais il ne me paraît pas inutile d'ajouter que cette croix peut être regardée, en même temps, comme un emblème du titre de fondateur d'ordre, puisqu'on la voit attribuée pour cette raison à saint Antoine, à saint Benoît, à saint François d'Assise et à saint Dominique (2).

Je ne m'arrêterai pas à rappeler la signification attachée aux autres « caractéristiques » données au saint sur les médailles de Benoîte-Vaux, M. Maxe-Werly me paraissant les avoir suffisamment expliquées pour la circonstance. L'iconographie de saint Norbert est compliquée, et l'étude de certaines particularités pourrait prêter à des discussions qui exigeraient quelque développement (3). Ainsi, l'hostie tenue par le démon anguipède, ou par tout autre personnage aux pieds du saint, n'est pas citée dans les *Caractéristiques des Saints* du

(1) Mgr. X. Barbier de Montault, *La croix à double croisillon* (Montauban, 1882) : cf. pp. 31 à 36.

(2) Voy. *ibid.*, p. 40.

(3) J'ai eu déjà à m'occuper d'une médaille représentant, au revers, saint Norbert, d'un type différent, dans mon travail : *Sainte Marie Majeure, patronne de l'abbaye de Pont-à-Mousson*, Nancy, 1895, in-8°, pp 15-16 (extrait des *Mémoires de la Soc. d'archéol. lorraine*).

P. Cahier, ni dans le *Traité d'iconographie chrétienne* de Mgr. X. Barbier de Montault. Cependant, et sans chercher plus loin, je la remarque sur les frontispices de trois anciens ouvrages reproduits dans le *Trésor du bibliophile lorrain* (1), savoir : le *Psalterivm davidicvm secvndvm ritvm sacri et canonici Ordinis Præmonstratensis*, imprimé à Pont-à-Mousson en 1610 (2) ; les *Vindiciæ communitatis norbertinæ*, originaires de la même ville en 1632 (3) ; et, ce qui nous touche de plus près, le petit volume intitulé : *Histoire et miracles de Nostre Dame de Benoiste-Vaux*, imprimé à Verdun en 1644 (4). — Sur les deux premiers titres, l'hostie est tenue, de la main gauche, non par un monstre anguipède, mais par un personnage humain en costume de seigneur de l'époque. Sur le troisième, il y a aussi un homme, moins richement vêtu, mais coiffé d'une couronne royale (non fermée) ; c'est de la main droite qu'il tient l'objet. J'ajoute que, sur ces trois gravures, l'hostie est marquée d'une croix, à branches égales, ce qui ne laisse guère de doute sur la nature de cet objet.

En ce moment, je fais imprimer un compte rendu critique assez étendu du travail de M. Maxe-

(1) *Trésor du bibliophile lorrain. Fac-simile de 125 titres ou frontispices d'ouvrages lorrains, rares et curieux*, publiés sous la direction de J. Favier ; Nancy, Sidot frères, 1889, in-fol.

(2) *Ibid.*, pl. 1.

(3) *Ibid*, pl. 14.

(4) *Ibid.*, pl. 56.

Werly (1), où j'ai cherché surtout à compléter les renseignements bibliographiques et topographiques que notre confrère a parfois négligés. Ainsi, pour ne citer qu'un fait intéressant la Belgique, je vois l'auteur dire, sans donner de référence : « En 1470, Ferry de Vaudémont ... demande aux siens d'accomplir à son intention de nombreux voyages... », entre autres « *à Saint-Adrien* » (2). J'ai recherché ce que cela pouvait bien être. Il m'a été facile d'abord d'établir que le document n'est autre que le second testament de Ferry II de Lorraine, comte de Vaudémont, publié par Dom Calmet (3) ; puis j'ai reconnu qu'il s'agit, non d'une localité nommée Saint-Adrien, mais du fameux pèlerinage en l'honneur de saint Adrien à Grammont (4).

Mais d'autres observations, directement relatives aux médailles, me paraissent de nature à intéresser davantage nos confrères et tous les amateurs de médailles religieuses anciennes, qui me semblent devenir chaque jour plus nombreux. Je résumerai donc ici les principales.

Sur la médaille qui la représente, sainte Hélène aurait à la main, dit M. Maxe-Werly, « un long lis (5) ». Mgr. X. Barbier de Montault a fait remar-

(1) *Observations sur les médailles de Benoîte-Vaux*, Nancy, Sidot frères, in-8°, 24 p.

(2) *Revue belge de Numismatique*, année 1899, p. 201.

(3) *Histoire de Lorraine*, Preuves : 1re édit. t. III, col. 232 ; 2e édit., t. IV, col. 216.

(4) Chef-lieu de canton, arr. d'Alost, Flandre orientale.

(5) *Revue belge de Numismatique*, année 1900, p. 118.

quer que c'est « un sceptre fleurdelisé », que la sainte tient « à titre d'impératrice, insigne qui est le complément de sa couronne » (1).

Au revers de la médaille où l'on voit le Christ portant sa croix (2), l'auteur n'a pas noté un fait très curieux et qui n'avait pas échappé à J. Rouyer : c'est que Jésus est représenté « enfant » (3). Nous avons donc ici un monument de cette dévotion à l'Enfant Jésus sur laquelle j'ai déjà appelé l'attention (4).

Sur la médaille figurant au revers le Saint-Sacrement, M. Maxe-Werly a vu un ostensoir « au centre duquel est inscrit le nom de Jésus : IHS (5) ». Il faudrait dire que ce nom est inscrit sur l'hostie que renferme l'ostensoir ; mais, d'après la gravure, ce qui existe là n'est nullement le nom de Jésus : c'est le Christ en croix, accosté de deux personnages, évidemment la Vierge et saint Jean.

Enfin, M. Maxe-Werly me paraît avoir eu tort de penser que les médailles dont les revers offrent l'Enfant Jésus posé sur un cœur se rapporteraient à la dévotion au Sacré-Cœur, ce qui l'a disposé à rajeunir ces petits monuments (6). Le cœur qu'elles

(1) Compte rendu dans la *Revue de l'art chrétien*, 1900, p. 445.

(2) *Revue belge de Numismatique*, année 1900, p. 119.

(3) J. Rouyer, *Un rosaire lorrain du XVII*e *siècle*, dans les *Mémoires de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1881, p. 165. (Ce travail, orné d'une planche, a été tiré à part.)

(4) Voy. *Notes sur le Saint-Juratoire de Metz au point de vue de la mystique* dans *l'Espérance, courrier de Nancy*, du 17 juillet 1896. Cf. *Revue de l'art chrétien*, 1896, pp. 492-493).

(5) *Revue belge de Numismatique*, année 1900, p. 122.

(6) *Ibidem*, pp. 219-220.

représentent n'est nullement celui de Jésus; c'est le cœur du fidèle, comme le prouve la légende de la première de ces médailles, qui signifie : « Jésus soit en nos cœurs ».

Relativement à la statue même de Notre-Dame de Benoîte-Vaux, figurée au droit de toutes ces médailles, j'ai été heureux de voir Mgr. X. Barbier de Montault estimer, suivant mon sentiment, que cette image devait être plus ancienne que ne l'a cru l'auteur. Le savant prélat a fait valoir des détails caractéristiques :

« La statue de Benoîtevaux, dit-il, est (1) en pierre peinte; son exécution [d'après M. Maxe-Werly] ne remonterait pas au delà des premières années du XVIe siècle. J'inscrirais plutôt XIVe siècle, en raison de la couronne fleuronnée, de la pomme tenue par la Vierge de la main droite, et de la robe de l'Enfant divin : au XVIe, il aurait été nu (2) ».

J'ajouterai une remarque qui me paraît avoir de l'importance. Suivant M. Maxe-Werly, « la pomme est l'image du péché originel dont, seule entre toutes les créatures humaines, Marie n'a point subi la tache (3). » Par de telles expressions, cette allégorie est rapportée à l'Immaculée Conception. Je crois qu'il y a là une inexactitude : la pomme rappelle le péché pour montrer en Marie

(1) Ou plutôt *était* ; la statue primitive a été détruite pendant la Révolution.

(2) Mgr. X. Barbier de Montault. *Revue de l'art chrétien*, 1900, p. 445.

(3) *Revue belge de Numismatique*, année 1899, p. 358.

la « nouvelle Ève », la mère spirituelle de tous les hommes. L'idée symbolique est très belle : d'une main, la Vierge tient le fruit de perdition; sur l'autre bras, elle porte son *fruit* (Luc., I, 42), Jésus, auteur de la rédemption. Les vers latins et français qui furent inscrits sur le socle de la statue, très connus, et reproduits par M. Maxe-Werly (1), ne laissent d'ailleurs aucun doute à cet égard.

Le classement chronologique des médailles de Benoîte-Vaux est difficile et n'a pas même été essayé. Quelques-unes sont anépigraphes; mais il en est sur lesquelles on lit : BENOISTE et VAVLX, tandis que d'autres offrent l'orthographe plus moderne : BENOITE et VAVX. N'y aurait-il pas à tirer parti de cette remarque ? C'est par cette observation que je conclus (2).

L. Germain de Maidy.

(1) *Revue belge de Numismatique*, année 1900, p. 233.

(2) Je viens de retrouver que le personnage foulé aux pieds par saint Norbert a été connu de Guénebault. Dans son *Dictionnaire iconographique*, à l'article concernant ce saint (p. 449, d'après une gravure), il mentionne : « sous ses pieds un hérésiarque renversé tenant une hostie ». Cela prouve qu'au point de vue des *caractéristiques*, cet ouvrage n'est pas rendu inutile, comme quelques-uns l'ont prétendu, par les deux gros volumes du P. Cahier. Il convient peut-être de rappeler encore que l'image de saint Norbert a dû être fréquente sur les médailles de Benoîte-Vaux, puisque ce pèlerinage dépendait de l'abbaye de l'Étanche, ordre des Prémontrés.

NÉCROLOGIE.

Christian-Jean VAN EEGHEN.

M. Van Eeghen, bourgmestre de Putten, chevalier de l'ordre d'Orange-Nassau, né à Amsterdam le 12 janvier 1851, est mort le 30 octobre 1901 à Doorn. Possesseur d'une collection de monnaies néerlandaises, il avait été élu membre étranger de notre Société le 19 juin 1894. Le défunt faisait aussi partie de la Société royale hollandaise de numismatique depuis le 12 juin 1892.

A. de W.

Le comte GEORGES de NÉDONCHEL.

La Société royale de Numismatique de Belgique vient de perdre un de ses plus anciens membres effectifs. Le comte de Nédonchel avait été admis par vote, le 6 juillet 1883; il décéda à Tournai, sa ville natale, le 8 décembre 1901.

Notice biographique.

Ayant accepté la tâche honorable d'écrire pour notre *Revue* une notice nécrologique, nous demandons aux confrères la permission de commencer par quelques détails assez intimes, sans lesquels nous ne rendrions pas, ce nous semble, suffisamment justice aux éminentes qualités et surtout aux vertus tout à fait exceptionnelles du parfait gentilhomme. Chez lui brillaient, avec les privilèges de la naissance et des alliances anciennes et illustres (1), ceux de

(1) M. le Comte avait épousé Antoinette, comtesse de Choiseul-Praslin, et la marquise de Courtebourne, du château d'Oostacker, était sa sœur.

la fortune, mais accompagnés d'une affabilité et d'une délicatesse parfaites, rehaussés encore par une rare simplicité et une humilité vraiment remarquable.

Le comte de Nédonchel était comme débordé par un grand nombre d'œuvres diverses de charité, d'assistance publique et de zèle apostolique. A toutes il contribuait le plus généreusement de sa personne et de sa bourse, et toujours avec les meilleures grâces du monde. Personne ne dira et ne saura jamais les trésors qu'il a versés, pendant sa longue vie, dans le sein des pauvres, et pour le soutien des œuvres de bienfaisance et d'apostolat. Dieu seul les connaît : Dieu seul saura les récompenser.

Outre une instruction très complète des âges passés de l'histoire et des événements contemporains, et plus particulièrement de l'histoire de sa ville natale, M. le Comte avait un goût artistique éclairé, et il trouvait un grand plaisir à recueillir, tant à Tournai même, que dans ses séjours annuels à Paris et dans ses voyages à Rome et ailleurs, toutes les choses anciennes qu'il pouvait rencontrer, ne perdant pas l'occasion d'acquérir celles surtout qui se rapportaient à l'histoire de Tournai, et aux diverses institutions et aux industries artistiques, qui, précédemment, brillaient d'un si grand éclat dans cette ville ancienne.

Aussi, dans son habitation de Tournai, possédait-il une nombreuse et précieuse bibliothèque ; comme aussi une quantité de tableaux, des tapisseries, et surtout des porcelaines très précieuses. C'est là qu'il conservait sa collection de médailles, sur laquelle nous donnerons bientôt quelques détails.

Son château de Boussu, près Saint-Ghislain, avec un parc superbe, est une ancienne résidence princière. Dès la façade d'entrée, des statues colossales de Charles V et de

François 1er de France y consacrent le souvenir d'une entrevue tenue dans le château par les deux puissants monarques. Dans les vastes appartements, outre un riche mobilier, il y a une salle, avec des vitrines, contenant toutes sortes d'objets anciens et intéressants, trouvés pour la plupart dans les environs, mais surtout une série de volumes des meilleures éditions anciennes, illustrés et richement reliés, de la fin du XVe et du XVIe siècle. Ces livres ont pu être fructueusement consultés dans le grand établissement typographique de Tournai.

M. le comte avait coopéré, presqu'au début, à la Société historique et littéraire fondée à Tournai en 1849, et, en l'année 1901, conjointement avec M. le juge Soil, qui va devenir son historien, il célébra, non sans éclat ni sans un important souvenir numismatique, le demi-siècle de sa coopération ou de sa présidence, tandis que M. Soil recevait des félicitations et des remerciements, pour le 25me anniversaire de ses fonctions de secrétaire de la même Société.

C'est à peu près à la date de son entrée dans cette Société d'histoire qu'il faut rattacher les premières communications concernant la numismatique locale, écrites en association avec un autre de nos confrères défunts, que nous avons tous connu sous le nom du Général Cocheteux. Tournai est d'ailleurs une ville des plus intéressantes pour la numismatique, comme le prouve entre autres, particulièrement, le tombeau, découvert le 27 mai 1653, de Childéric Ier, roi des Francs et père de Clovis Ier, mort en 482. On y trouva tout un trésor d'antiquités diverses et plusieurs centaines de monnaies en or et en argent, appartenant presque exclusivement aux empereurs du Bas Empire. Mais ce qui intéresse encore plus les numismates, c'est que déjà dans les temps anciens de l'ère chrétienne,

Tournai fut un important atelier monétaire, et que M. le comte s'est attaché, pendant de longues années, avec une compétence particulière et avec beaucoup de succès, à exploiter ce vaste champ, comme il a consacré à cette même étude, des notices se rapportant toujours à la numismatique locale.

Nous rendrons notre présente notice plus digne de l'hospitalité que nous sollicitons dans la *Revue*, en parlant de la visite que nous avons faite tout exprès au Musée de Tournai, où la collection numismatique, donné par M. le comte, est exposée dans des vitrines. Les monnaies gauloises y sont largement représentées par plus de quarante pièces en or, qui, pour la plupart, appartiennent aux Morins et aux Ménapiens. Nous devons mentionner ici, en particulier, les gauloises en argent, imitées des consulaires, et qui portent le nom de *Durnacos*. Par un patriotisme un peu téméraire, M. le comte, dans une dissertation publiée sous sa responsabilité dans la *Revue*, a voulu revendiquer les nombreuses pièces de cette catégorie, pour sa ville natale; mais actuellement l'opinion de tous les numismates est fixée pour les attribuer aux peuples du Sud-Est de la Gaule : les Voconces. Suivent les monnaies, dites mérovingiennes ; elles sont assez nombreuses, mais elles ne sont pas classées. Si elles ne portent pas de nom de monétaires tournaisiens, ce que nous n'avons pu vérifier, elles auront cependant été trouvées sur le territoire.

Ici se placent les carolingiennes et les petites monnaies des évêques de Tournai. Le savant Lelewel avait déterminé le type portant la double crosse, comme l'emblème des évêchés réunis de Noyon et de Tournai. M. le comte était justement fier d'avoir trouvé quelques exemplaires variés de ces très rares monnaies, et même d'avoir dû en

sacrifier l'une ou l'autre, puor satisfaire aux études du général Cocheteux, sur la taille et sur l'aloi.

Les capétiennes sont représentées dans la collection par une belle et nombreuse suite de monnaies en or et en argent, parmi lesquelles se disitnguent plusieurs pièces frappées à Tournai par les rois de France, et occasionnellement par le roi d'Angleterre.

La période espagnole est également richement représentée, surtout en dernier lieu, par de nombreuses variétés du double souverain en or d'Albert et d'Isabelle, et en particulier par un exemplaire, réputé unique, du pied-fort en or de cette même pièce.

M. le comte avait recueilli également diverses variétés de pièces obsidionales, et de nombreuses séries des méreaux de présence et de bienfaisance de la cathédrale et des églises paroissiales de Tournai, ainsi qu'une quantité de marques en plomb, qui exigeront un laborieux et difficile classement. — Enfin, aux jetons banaux de sa collection, il avait ajouté, par une acquisition globale, tous ceux recueillis un peu partout, par le colonel Mailliet, et attribués par lui à la Monnaie de Tournai.

Nous regrettons bien que des circonstances spéciales nous aient empêché d'examiner de près et à la main, les pièces les plus rares de cette belle collection, mais nous engageons vivement les lecteurs de la *Revue* d'aller eux-mêmes visiter le Musée de Tournai : ils y trouveront une autre belle collection de monnaies romaines léguée par un M. Fouquet, et, en sus, toutes sortes d'antiquités précieuses, dont plusieurs sont également dues à la générosité de notre vénéré confrère défunt.

En terminant cette esquisse biographique, nous devons nous excuser de l'avoir prolongée bien au delà des limites

que les Directeurs de la *Revue* accordent à leurs correspondants ; et parce que nous devons cependant la considérer comme réellement insuffisante, nous cherchons à nous en contenter, par la pensée, que les hautes vertus et les qualités et les œuvres du vénéré défunt trouveront sous peu un meilleur narrateur, doué d'une plume exercée, qui se laissera inspirer par un cœur plein de sympathie.

Saluons encore une fois la mémoire de notre très digne collègue M. Georges, comte de Nédonchel, de Boussu en Belgique, et de Bruai en Artois, etc., né à Tournai le 10 avril 1813, camérier de cape et d'épée des Papes Pie IX et Léon XIII, chevalier de l'Ordre de Léopold, chevalier de l'Ordre Souverain de Malte, commandeur des Ordres de Saint-Grégoire le Grand et du Saint-Sépulcre, officier d'Académie, etc., décédé dans sa ville natale le 8 décembre 1901 ; regretté par tous ceux qui l'ont connu, parmi lesquels un grand nombre ont joui de ses bienfaits ; aimé et admiré par ses concitoyens, pleuré par les pauvres !

Sa mémoire est en bénédiction !

Bon F. BETHUNE.

JOSEPH LAUGIER.

M. Joseph Laugier, mort à Marseille le 19 décembre 1901, était né à Toulon le 30 septembre 1828. De naissance modeste, Laugier avait servi dans la marine de l'État en qualité de mécanicien. Il venait de rentrer dans la vie civile, en 1858, lorsque son talent de dessinateur le fit remarquer du marquis de Clapier, qui le recommanda à M. Blancard, l'éminent conservateur

honoraire des archives du département des Bouches-du-Rhône, qui le chargea de l'illustration de son magistral ouvrage sur l'iconographie des sceaux et bulles de Provence. Laugier s'acquitta avec talent de ce délicat et difficile travail, et les relations qui s'établirent alors entre lui et M. Blancard permirent à ce dernier de se rendre compte des sérieuses connaissances historiques de l'ancien marin, qui fut nommé, en 1860, attaché au Cabinet numismatique de la ville de Marseille. Dès sa jeunesse, Joseph Laugier avait eu le goût des anciennes monnaies; aussi s'adonna-t-il avec passion à sa tâche et dix ans plus tard il était nommé conservateur en chef, poste qu'il occupait encore à sa mort.

D'un savoir numismatique des plus surs, d'une obligeance que nous avons pu apprécier personnellement, M. Laugier était hautement prisé de tous les numismates, et c'est à son zèle, sans cesse en éveil, et à son incontestable compétence que Marseille doit de posséder l'un des plus importants cabinets de médailles de France.

M. Laugier était membre de nombreuses sociétés savantes, parmi lesquelles les Académies d'Aix et de Marseille. A la demande de M. R. Chalon, il avait été nommé, le 24 juillet 1880, associé étranger de la Société royale de Numismatique de Belgique et, sur notre proposition, élu membre honoraire dans l'assemblée générale du 3 juillet 1892.

Nous devons à l'obligeance de M. Louis Blancard un essai bibliographique de l'œuvre numismatique de M. Joseph Laugier, que nous reproduisons ici :

1. — « Étude historique sur les monnaies frappées par les grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. » (*Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille*, 1867.)

Une seconde édition de ce travail a paru en 1868.

2. — « Notes sur le Musée numismatique de Marseille à propos des médailles données à la ville par la Société de Statistique. » (*Répert. des trav. de la Soc. de Stat.*, 1868.)

3. — « Remarques sur les monnaies françaises frappées depuis le Consulat jusqu'à nos jours. » (*Répert. des trav. de la Soc. de Statistique*, 1871.)

4. — « Notice sur quelques monnaies anciennes acquises en 1869 par le Cabinet des médailles de Marseille. » (*Répert. des trav. de la Soc. de Stat.* 1871.)

5. — « Monnaies rares du Cabinet des médailles de Marseille. » (*Revue belge de Numismatique.* 1873.)

6. — « Notice sur quelques monnaies et médailles acquises par le Musée numismatique de Marseille, de 1870 à 1874. » (*Mém. de l'Acad. de Marseille*, 1874.)

7. — « Monnaies rares du Cabinet des médailles de Marseille. » (*Revue belge de Numism.*, 1876.)

8. — « Études sur les monnaies frappées à Arles, depuis Constantin le Grand jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. » (*Congrès archéologiques de France de* 1876, Tours, 1877.)

9. — « Les monnaies du roi René. » (*Revue belge de Numism.*, 1880.)

10. — « Monographie des monnaies de René d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence. » (*Mémoires de l'Académie d'Aix*, 1882.)

11. — « Monnaies inédites ou peu connues des papes et légats d'Avignon, appartenant au Cabinet des médailles de Marseille. » (*Congrès archéol. de France de* 1882, Tours 1883.)

12. — « Monnaies de René d'Anjou », supplément. (*Revue belge de numism.*, 1884)

13. — « Catalogue des monnaies, médailles, jetons, etc., composant les collections du Musée numismatique de la ville de Marseille », 1884.

14. — « Monographie des monnaies de René d'Anjou », supplém. (*Mém. de l'Acad. d'Aix*, 1885.)

15. — « Un florin provençal inédit. » (*Revue numismatique*, 1886.)

16.— « Les monnaies massaliotes du Cabinet des médailles de Marseille. » (*Revue de Marseille et de Provence*, 1887.)

17. — « Un florin inédit de Raymond IV, prince d'Orange. » (*Ann. de la Soc. franç. de Num.*, 1888.)

18. — « Un florin inédit d'Avignon. » (*Ann. de la Soc. franç. de Num.*, 1888.)

19. — « Notice sur le monnayage de Marseille depuis son origine jusqu'à nos jours. » (Marseille, 1891.)

20. — « Monnaies rares ou inédites de la Principauté d'Orange. » (*Revue belge de Num.*, 1892.)

21. — « Un double ducat d'Avignon de Paul V ». (*Gazette num. franç.*, 1897.)

Nous avons dit le talent de dessinateur de M. Laugier. Les ouvrages illustrés par lui sont assez nombreux. Nous citerons seulement : *L'iconographie des sceaux et bulles de Provence*, de M. Blancard; *les Sceaux et Médailles du roi René*, de M. Vallier; *L'Armorial des évêques de Marseille*, de l'abbé Albanès; *L'iconographie des monnaies d'Auriol*, de M. Blancard; *La Numismatique japonaise*, du commandant Villaret; *Les Petits Bronzes de Marseille*, de M. L. Fiessinger, etc. etc.

Enfin, M. Laugier laisse un catalogue monétaire manuscrit auquel les dessins qui accompagnent le texte donnent une valeur extrême.

A. DE WITTE.

MÉLANGES.

BOITE A DENERAUX AU NOM NOUVEAU D'UN AJUSTEUR HOLLANDAIS.

L'étiquette de la boîte porte les dessins des deneraux suivants, désignés par leur nom : *Fransc. Cron* (type : écu de France), *Albertus* (A B accostant les foudres liés), *Angelot* (Saint Michel), *Henricus Nobel* (la nef), *Rose Nobel* (la nef ornée d'une rose), *Jacobus* (buste du roi à gauche), *Millerees* (écu de Portugal), *Pistolet* (la croix potencée dans un quadrilobe), *Hongers Ducat* (l'empereur debout entre H D), *Dobbel Ducat* (bustes affrontés), *Hollanse Ridder* (cavalier à droite), *Goud gulden* (un « monde » dans un entourage), *Gouden Ryael* (Buste de Philippe II), *Souverain* (deux rois assis de face).

Le centre de l'étiquette est occupé par le dessin d'une arcature, surmontée des armes d'Amsterdam ; à l'intérieur on voit deux personnages, homme et femme, comptant leurs richesses ; l'un d'eux va être frappé par la Mort, qui se dresse en face de lui.

Au-dessous, sur une seule ligne, on lit : *Deese gewigte Maeckt* MARTINVS DE BACKER *inde Oude brughgleegh inde goude munt Balanses* (ici un mot rongé).

La boîte contient actuellement les poids suivants, portant au revers un « monde » avec les lettres $\begin{smallmatrix} & D & \\ A & & B \end{smallmatrix}$, marque de l'ajusteur : 1° Cavalier, dessous H ; 2° écu de Portugal entre R et I ; 3° croix potencée dans un quadrilobe, marqué à l'encre : *demi-pistole ;* 4° Saint Michel ; 5° croix simple dans un quadrilobe ; 6° croix potencée, marqué à l'encre :

double pistole; 7°, 8° et 9°, trois poids sans type, marqués à l'encre : *souverain*, *double ducat*, *pistole*. La boîte contient en outre deux poids sans marque et deux autres à la marque de l'ajusteur anversois André Caers, datés de 1619.

AD. BL.

La vente de la collection du comte von Wotoch, qui vient de se faire à Paris, marque une nouvelle étape de hausse dans les prix des médailles antiques de beau style et de belle conservation. Exemples :

N° 66. Naples, médaille qu'on pouvait trouver précédemment à 50 ou 60 francs, atteint 1,300 francs !

N° 210. Tarente, 30 à 40 francs, atteint 210 francs.

N° 190. Terina, les dernières vendues dans les grandes ventes, environ 230 francs, atteint 1,280 francs !

Nos 209, Gela, et 222, Leontini, atteignent 450 francs et 350 francs, juste dix fois leur valeur il y a peu d'années !

N° 95. Héraclée, pas trop belle, 1,000 francs ! (Les belles pouvaient s'obtenir à 250 et 300 francs.)

N° 258. Syracuse, du prix de 50 à 60 francs, monte à 300 francs.

N° 379. Grand bronze d'Hadrien, estimé par les experts avant la vente 150 francs, fait 350 francs A tout cela, il faut ajouter les frais.

Nous ne citons que quelques prix parmi les plus élevés.

La conclusion est qu'il n'est pas possible de prévoir où s'arrêtera la hausse des pièces artistiques dont la conservation ne laisse rien à désirer.

Cte ALBÉRIC DU CHASTEL.

Catalogue of Greek coins in the Hunterian collection university of Glasgow. Volume II : *North Western Greece, Central Greece, Southern Greece and Asia Minor*, by GEORGE MACDONALD, M. A., lecturer in greek in the university of Glasgow. — Chez James Maclehose and sons, à Glasgow.

Nous avons, dans la *Revue belge de Numismatique* de 1899, présenté à nos lecteurs la première partie de l'importante publication dont le second volume vient de voir le jour. Le nouveau venu est, sous tous les rapports, digne de son aîné. Imprimé avec soin et avec luxe, ce beau livre, qui est accompagné de trente-deux planches phototypiques magnifiquement exécutées, nous donne d'excellentes descriptions des pièces dont se composent les riches séries des monnaies de la Grèce proprement dite et de l'Asie mineure, faisant partie de la superbe collection huntérienne de l'université de Glasgow.

Ce volume, indispensable à tous ceux qui étudient en détail la numismatique grecque, est précédé d'une préface dans laquelle le savant auteur, après s'être engagé à nous donner, dans le plus bref délai possible, le troisième et dernier volume relatif à la série des monnaies grecques, cite les sources principales qu'il a consultées et remercie tous ceux qui l'ont assisté dans son gigantesque travail. L'ouvrage se termine par des tables alphabétiques soigneusement dressées et par des tableaux très pratiques pour la conversion des grains anglais en grammes français et des pouces anglais en millimètres et en mesures de l'échelle de Mionnet.

Comme nous l'avons déjà dit, le livre dont nous parlons est tout désigné pour figurer sur les rayons de la bibliothèque de toute personne dont les études ont pour objet la numismatique grecque dans tous ses développements.

Vte B. DE J.

A l'occasion des fêtes du IVe centenaire de la découverte du chemin maritime aux Indes orientales par le navigateur portugais Vasco da Gama, qui eurent lieu à Lisbonne en mai 1898, M. Manoel Joaquim de Campos y fit, dans les salons de la Société de Géographie, dont il est membre, une exposition de sa belle collection de monnaies indo-portugaises. Maintenant M. Campos vient de publier, dans les *Bulletins* 4 à 7, 18e série, de la dite Société de Géographie, sous le titre de : *Numismatica Indo-Portuguesa*, le catalogue détaillé et raisonné de sa collection de 568 pièces. Ce catalogue, imprimé par la « Imprensa Naçional » de Lisbonne, forme un volume de 256 pages et représente vraiment un travail de mérite, qui est non seulement très intéressant par la description minutieuse des pièces de la collection de M. Campos même, mais bien aussi par les informations instructives que l'auteur a pu nous donner par suite de son examen de trente-six collections analogues, publiques et privées, dont il cite les noms. Pour se mettre en état de trancher des doutes sur beaucoup de points qui, jusqu'à présent, étaient mal définis, M. Campos a pris la peine de procéder à l'examen de tant d'autres collections et il a, certes, contribué à éclaircir un bon nombre de questions. Il est vrai du reste, M. Campos le confesse lui-même, qu'il reste encore beaucoup d'ouvrage à faire pour arriver à dissiper toutes les ténèbres qui planent sur ce terrain, mais il faut espérer que sa belle publication fera revivre davantage l'intérêt particulier que mérite la numismatique indo-portugaise, dont les éléments datent leur naissance du commencement du siècle des découvertes.

J. M.

DEUX NOUVEAUX AJUSTEURS GANTOIS.

Les dénéraux ont fait l'objet de travaux consciencieux dans le courant des dernières années. La *Revue belge de Numismatique* en a inséré plusieurs, et les noms de leurs auteurs sont dans la mémoire de tous ceux qui s'intéressent aux poids monétaires.

Désireux d'apporter notre pierre à l'édifice, — une toute petite pierre, — nous faisons suivre ici quelques documents recueillis au cours de recherches aux archives de la ville de Gand. Sans doute, les produits fabriqués par les « balance-makers » qui y sont cités, nous sont inconnus; mais qui sait si les détails fournis ne permettront pas de les déterminer un jour ? En numismatique, on ne doit rien négliger.

Les premiers documents concernent un certain François Van de Veste, à qui la ville de Gand payait, au début du XVIIIe siècle, une pension annuelle de 10 livres gros :

Betaelt an François vande Veste filius Jans meester ghewichte maecker schaelen ende balancen dienstigh tot gherief ende ruste vande respective neerijnghen ende naementlijk vande gaut ende silversmeden meesters appotecarissen ende twijnders breeder vermelt bij de requeste ende appointement van mijn Edele heeren schepenen vander keure van daeten XIIIJ *julij* 1717 *de som van thien ponden grooten over een jaer pensioen verschenen* XIIIJ *julij* 1718 *hetwelck hij heeft ghecedeert ende ghetransporteert an dheeren Jacques Baut ende Beernaerd de Rouck tot versekerthede van sijne huijshuere per transport onder handteeken jn daeten* XVI *Julij* 1717.

X L. *gr.*

(Comptes de la ville, 1718-1719, fol. 142

Van de Veste touchait encore sa pension en 1732. Elle est mentionnée dans les comptes de l'année 1732-1733 dans les mêmes termes à peu près, et il en fait le même usage. L'année suivante, plus de trace de son nom sous la rubrique où nous le trouvions antérieurement. Van de Veste a-t-il quitté la ville? Est-il mort? A-t-il renoncé à son métier? Autant de questions que, faute de renseignements, nous devons laisser sans réponses.

La seconde série de documents a trait à un Valentin Place. Dans une requête sans date, ce personnage s'intitule bourgeois de Gand et éperonnier; son métier, qu'on exerce de père en fils dans sa famille, dit-il, lui permet difficilement de nourrir sa femme et ses cinq enfants; en conséquence, il prie humblement les échevins de lui accorder l'exemption des droits d'accise sur la bière et la mouture.

A sa requête est annexé l'avis suivant, émanant des fonctionnaires consultés au sujet de sa demande :

De admoniateurs van de rechten deser stadt gheexamineert hebbende de requeste, die UEdelen ons hebben ghei even toe te senden, ghepresenteert bij ende van weghen Valentijn Place den 16en *november lestleden, hem lovende poorter ende vrijen Balancemaecker binnen deze stadt Bi welke requeste den verthoonder, onder andere voorstelt, dat sijne fonctie van Balancemacker allessints nootsaecklyck ende oirboir is voor dese stadt.....*

Hebben d'eere UEdelen te kennen te gheven, dat ten meerderendeele vande Balancen, de gonne binnen dese stadt worden ghebruyckt, commen van andere plaetsen, soo van Antwerpen als elders, ende dat jeder een daervan ten vollen is voorsien, soo dat ons duijnckt (ter correctie) sijn versoeck van vrijdom van acht tonnen bier ende acht sacken graen geensints over een en comt, nochte en

quadereert, ten aensien vande weijnighe utiliteijt, die de voornoemde sijne beropen fonctie, aen het publiecq saude connen toebringhen.....

Ghendt, 2^en^ *X*^bre^ 1758. (*S.*) MOTE.

La lecture de ce document nous a suggéré l'idée que Place doit avoir adressé aux échevins au moins deux requêtes, dont une seule nous est parvenue; car il est question ici d'un « balancemaker », tandis que, dans la requête conservée aux archives, Place s'intitule « sporenmaker ». Quoi qu'il en soit, les échevins décidèrent qu'il y avait lieu de lui accorder l'objet de sa demande :

« *Schepenen ghehoort den procureur Matthijs over den suppliant ende op alles gelet accorderen anden suppliant den vrijdom van eene alfve brauwte bier zijnde acht tonnen bier ende van acht sacken graen. Actum int collegie den* 7^en^ *X*^bre^ 1758.

(*S.*) J.-B. ROOMAN.

(Archives de la ville, série 533, n° 183.)

Nous aurons terminé la tâche que nous nous sommes assignée, quand nous aurons appelé l'attention du futur historien des dénéraux aux Pays-Bas sur deux points.

C'est d'abord l'emploi du terme « vrije balancemaecker », qui prouve une fois de plus que « la fabrication des poids était tombée dans le domaine public » (*Revue belge de numismatique*, 1899, p. 83). C'est ensuite l'affirmation qu'à la date de 1758 on n'employait presque pas de poids et de balances de fabrication gantoise; qu'à de très rares exceptions près, on s'approvisionnait à Anvers et ailleurs. Nous la croyons empreinte d'une certaine exagération. Quiconque a lu quelques apostilles de MM. les fermiers des impôts, sait ce que valent leurs affirmations dictées par l'intérêt et

dont les échevins, comme dans le cas présent, se gardaient bien de tenir toujours compte. Ne désespérons donc pas de voir un de nos collectionneurs déterminer un jour les marques de ce Valentin Place.

C. G. et A. V. W.

La séance annuelle de la section belge de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art a eu lieu, le 19 janvier dernier, au Palais des Académies. Comme l'établit le rapport du secrétaire, les progrès de la Société sont constants. Alors qu'à sa constitution, en mars 1901, elle se composait de 60 membres belges et 40 hollandais, elle compte, au 1er janvier 1902 un membre d'honneur: S. A. R. le Prince Albert de Belgique, 102 membres belges et 55 hollandais. C'est là un résultat dont les organisateurs ont le droit de s'enorgueillir.

Sur la proposition de M. A. de Witte, MM. le vicomte B. de Jonghe, Ch. Le Grelle et Éd. Laloire ont été respectivement réélus, par acclamation, président, secrétaire et trésorier de la section pour l'année 1902.

Le président de la Société, M. A. de Witte, a ensuite donné lecture du programme du concours que la compagnie ouvre en 1903 pour le meilleur projet de médaille à la Glorification de la Paix Universelle, qui lui sera présenté avant le 1er avril 1903 par des artistes belges ou hollandais âgés de moins de 30 ans au 1er janvier 1903.

M. le vicomte B. de Jonghe, avant de lever la séance, a vivement engagé les membres à s'attacher à recruter des adhérents nouveaux à la Société, afin de la mettre à même d'exercer une influence sérieuse dans le monde de l'art de la médaille.

ÉD. VANDEN BROECK.

LÉOPOLD Ier ET LA PRINCESSE CHARLOTTE D'ANGLETERRE.

En 1887, M. Fréd. Alvin, le savant conservateur adjoint au Musée de l'État à Bruxelles, publiait dans la *Revue*, p. 241, sous le titre : « *La Numismatique contemporaine*, 1816-1830 », une notice très intéressante sur deux jetons parus, l'un à l'occasion du premier mariage, en 1816, de Léopold Ier avec la princesse Charlotte d'Angleterre, l'autre à l'occasion de la mort de cette princesse, en 1817.

Cette notice ayant attiré l'attention du docteur Horatio R. Storer, associé étranger de la Société royale de Numismatique de Belgique, ce numismate distingué fit paraître à son tour dans la *Revue* de 1888, p. 177, une biographie détaillée et très élogieuse de la princesse Charlotte-Augusta, enfant unique de Georges IV et de la reine Caroline de Grande-Bretagne, par conséquent héritière présomptive de la couronne.

Il nous fît connaître un jeton et une médaille mortuaires de cette princesse.

Dans une seconde notice due également à sa plume, et parue dans la *Revue* de 1891, p. 580, il nous décrit trois nouvelles médailles mortuaires, respectivement de 22, 38 et 50 millimètres de diamètre.

En résumé, ces trois notices nous font connaître un jeton ayant trait au mariage, plus un jeton et quatre médailles relatifs au décès de la princesse Charlotte.

Je crois devoir ajouter à cette série une médaille de plus grand format, gravée à l'occasion du mariage de la future reine et du futur prince consort.

Elle est probablement connue des numismates anglais, mais, n'ayant pas eu les honneurs de la publication dans la *Revue*, elle est vraisemblablement restée inconnue aux Belges.

Elle est l'œuvre du célèbre graveur anglais Halliday.

En voici la description :

Bustes conjugués du prince, en uniforme portant plusieurs décorations, et de la princesse, drapée.

Légende : CARLOTT. AUG. WALL. PR ET. LEOP G. F. COBOURG. SAX. AD. SAL. PR.

Sous le buste de Léopold, le nom du graveur : HALLIDAY. F.

Rev. Un génie ailé, debout, les pieds posés sur le monde, portant de la main droite le flambeau de l'hyménée et de la gauche une couronne de roses.

A côté du pied droit, la lettre H.

Légende : TAEDIS FELICIBUS. En dessous : MAY. 2. 1816.

Bronze : 54 millimètres.

Toutes ces médailles, bien qu'étrangères au pays, s'y rattachent néanmoins au point de vue historique, puisqu'elles ont été exécutées en l'honneur de notre premier Roi et à ce titre elles sont intéressantes pour nous.

C'est la raison qui m'a déterminé à les rappeler, et à faire connaître celle qui appartient à ma collection.

HAMAL-MOUTON.

Décembre 1901.

LA MONNAIE DE BRUXELLES EN 1901.

Les fabrications effectuées en 1901 ont été des plus considérables. Nos quatorze presses monétaires ont donné le jour à 50,390,493 pièces de monnaies, à partager comme suit entre la Belgique, le grand-duché de Luxembourg et les États-Unis du Brésil.

Belgique	(1) 6,000,000	pièces de	50 centimes,		type Vinçotte.
	(2) 4,985,350	—	5	—	type Braemt.
	(3) 1,108,409	—	10	—	—
	(5) 202,100	—	5	—	type Michaux.
	(5) 582,377	—	10	—	—
	(4) 7,481,257	—	1 centime.		
Grand duché de Luxembourg.	2,000,000	—	5 centimes en nickel.		
	2,000,000	—	10	—	—
	800,000	—	2½	—	en bronze
États-Unis du Brésil.	13,832,000	—	100 reis en nickel.		
	8,553,000	—	200	—	
	2,846,000	—	400	—	

Le poids total de ces pièces s'élève à 236,564 kil. 130 grammes.

(1) 3,000,000 portent des inscriptions françaises et 3,000,000 des inscriptions flamandes.

(2) 2,494,063 portent des inscriptions françaises et 2,491,287 des inscriptions flamandes.

(3) 551,995 portent des inscriptions françaises et 556,414 des inscripons flamandes.

(4) 3,742,800 portent des inscriptions françaises et 3,738,457 des nscriptions flamandes.

(5) Toutes les pièces de 10 et de 5 centimes perforées frappées en 1901 portent des inscriptions françaises.

Il a fallu, pour les battre, poinçonner 2,288 coins dont :

325	avers et	189	revers pour les pièces de fr		0.50	nouveau type.
504	—	178	—	—	0.05	ancien type.
86	—	66	—	—	0.10	—
31	—	6	—	—	0.05	nouveau type.
36	—	20	—	—	0.10	—
85	—	99	—	—	0.01	
58	—	21	—	—	0.02½	Luxembourg.
117	—	29	—	—	0.05	Luxembourg.
58	—	20	—	—	0.10	Luxembourg.
160	—	250	—	—	reis 100	Brésil.
199	—	108	—	—	— 200	Brésil.
102	—	81	—	—	— 400	Brésil.

Nos monnaies perforées.

Les nouvelles monnaies de nickel ont été unanimement appréciées par le public. Elles offrent certains avantages sur leurs devancières :

D'abord le diamètre des pièces de 5 centimes est suffisamment différent de celui des pièces de 10 centimes pour ne plus permettre de confusion et ensuite, grâce au trou dont elles sont percées, il ne sera plus possible de les confondre avec les pièces divisionnaires d'argent. Elles se prêteront plus facilement à la formation des « cartouches », il suffira de les enfiler et déjà des esprits ingénieux ont inventé certains systèmes qui faciliteront cet enfilage. Plusieurs brevets ont déjà été pris.

M. Michaux, graveur des nouveaux coins, a réussi heureusement à *contourner* la difficulté résultant du trou central.

Nos nouvelles pièces sont joliettes et pimpantes, de vraies petites roues de la Fortune.

Grand-duché de Luxembourg.

Les monnaies de nickel du grand-duché de Luxembourg ont été créées par la loi du 29 décembre 1900. Elles contiennent 25 p. c. de nickel, pèsent respectivement 2 et 3 grammes et sont aux diamètres de 17 et 20 millimètres.

Frappées en virole lisse, elles portent à l'avers l'effigie du souverain et la légende Adolphe, grand-duc de Luxembourg, ainsi que le millésime; au revers, dans une couronne de chêne, l'expression de la valeur.

Elles ont été mises en circulation le 23 avril 1901, jour des noces d'or du couple grand-ducal.

M. A. Michaux, chargé de la gravure des coins, s'est trouvé à la hauteur de sa mission. Son œuvre est absolument réussie, tant sous le rapport de la ressemblance dans la reproduction des traits du grand-duc que sous le rapport des exigences monétaires. Les monnaies de bronze ont été frappées conformément aux prescriptions de la loi

du 9 janvier 1852. Elles sont gravées par Barth et portent à l'avers les armes du grand duché et au revers l'expression de la valeur dans une guirlande de feuilles de chêne et de laurier.

Voulant prouver combien il avait été sensible à l'honneur fait à la Monnaie de Bruxelles par le grand-duché de Luxembourg qui lui confia la fabrication de ses espèces, M. Josse Allard s'empressa de saisir l'occasion que lui offraient les noces d'or du grand duc pour témoigner de sa gratitude.

Il fit commémorer cet heureux évènement par le burin de M. Michaux à qui nous sommes rede-

vables de la belle médaille dont la reproduction figure ci-dessus.

Il a été frappé : 1 exemplaire en or; 126 exemplaires en argent et 112 en bronze.

La médaille mesure 37 millimètres de diamètre.

États-Unis du Brésil.

Vers le commencement de l'année 1901, le Gouvernement fédéral concéda à MM. Haupt, Bichn et Cie la fourniture de 30,000 contos en pièces de 400, 200 et 100 reis à frapper dans les monnaies de Birmingham, Bruxelles, Hambourg, Paris et Vienne.

Un quart de la somme à fabriquer fut attribuée à M. J. Allard (Monnaie royale de Bruxelles),

soit	6,562,500	pièces de	400	reis
	15,000,000	—	200	—
et	18,750,000	—	100	—

Ensemble 40,312,500 pièces, représentant en bloc 292,500 kilogrammes d'un alliage composé de 25 p. c. de nickel et de 75 p. c. de cuivre. Le poids des monnaies est respectivement de 21, 8 et 5 grammes; le diamètre de 30, 25 et 21 millimètres.

Les coins ont été gravés par M. Tasset. Dans le champ de l'avers nous trouvons une tête de République; dans le pourtour 21 étoiles.

Au revers, sur une touffe de branches de laurier, les armes des États-Unis du Brésil, surmontées de l'expression de la valeur; au bas en chiffres ro-

mains le millésime. Légende : REPUBLICA DOS ESTADOS UNIDOS DO BRASIL.

M. l'ingénieur Pedro Luiz Soarès de Souza, directeur de l'Administration des monnaies et des timbres de Rio-de-Janeiro, a été accrédité officiellement pour la réception des monnaies fabriquées pour le Brésil.

Démonétisations.

La fabrication des 6 millions de pièces de 50 centimes s'est faite au moyen de la refonte de :

(1) 474,587	pièces de	5 francs	belges	
3,500	—	2	—	usées
19,000	—	1 franc	—	
et 970,000	—	fr. 0.50	—	

Nous avons, en outre, cisaillé ou remis à la fonte 12,500 kilogrammes de pièces de 10 et de 5 centimes en bronze du grand-duché de Luxembourg.

(1) Pour me rendre compte, en opérant sur une large base, de la perte de poids que subissent les écus de 5 francs, j'ai fait classer 200,000 de ces pièces par millésime. Celles portant le même millésime

Infiltration des monnaies de billon étrangères.

Le 28 juin 1901, M. Ministre des Finances et des Travaux publics adressa la dépêche suivante à M le Ministre de la Guerre :

« Monsieur le Ministre,

« Les monnaies de billon étrangères se trouvent de nou-
» veau en très grande abondance dans les communes de
» l'arrondissement d'Arlon-Virton et la plupart des com-
» munes de celui de Neufchâteau.

» Le moyen le plus efficace d'améliorer la situation
» consistant à répandre à profusion la monnaie de nickel
» dans la contrée envahie, j'ai l'honneur de vous prier,
» Monsieur le Ministre, de vouloir bien faire de pressantes
» recommandations pour que le payement de la solde de la
» garnison d'Arlon (officiers et soldats) et des troupes qui

ont ensuite été pesées ensemble; et de la comparaison des poids constatés avec les poids moyens que ces mêmes pièces accusaient lors de leur mise en circulation, il résulte que les pièces frappées

en 1876	ont perdu	0gr.138	après	25	années d'existence
— 1871	—	0gr.151	—	30	—
— 1867	—	0gr.171	—	34	—
— 1848	—	0.gr261	—	53	—
— 1833	—	0gr.331	—	68	—

La perte de poids par année de circulation est

de 0gr.00515	pour les pièces au millésime de	1876
0gr.005 3	—	1871
0gr.005.2	—	1867
0gr.004.9	—	1848
et de 0gr.004.8	—	1833

L'usure diminue à mesure que les pièces prennent de l'âge. Il faudra donc encore beau temps avant que la grande masse de nos écus atteigne la limite du frai.

» s'exercent chaque année au camp de cette ville, com-
» prenne des pièces de nickel en aussi grande quantité que
» possible.

» MM. les officiers-payeurs peuvent s'en procurer à
» volonté chez l'agent de la Banque Nationale à Arlon. »

» Je vous serais également reconnaissant, Monsieur le
» Ministre, d'adresser des recommandations semblables
» aux officiers-payeurs des garnisons des autres villes du
» pays situées à proximité de la frontière française.

» *Le Ministre*,

» (*Signé*) DE SMET DE NAEYER. »

A la même date, le Ministre des Finances pria le Gouverneur de la Banque Nationale de veiller à ce que l'approvisionnement de l'agence d'Arlon, en pièces de nickel, fût toujours suffisant pour satisfaire sur-le-champ aux demandes des officiers-payeurs.

Arrêté royal du 5 juillet 1901, réglant le type des monnaies divisionnaires d'argent, approuvant l'exécution du type des pièces de 50 centimes et fixant les frais de leur fabrication (*Moniteur* du 7 juillet 1901).

» LÉOPOLD II, etc.

» Vu l'article 2 de la loi monétaire du 30 décembre 1885 ;

« Voulant déterminer le type des monnaies division-
» naires d'argent et les frais de fabrication de ces mon-
» naies ;

» Revu Notre arrêté du 29 mars 1886 ;

» Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, etc.,

» Nous avons arrêté et arrêtons :

» ART. 1er. Les monnaies divisionnaires d'argent seront

» frappées à Notre effigie, la tête regardera la gauche; elles
» auront du côté de la tête pour légende les mots : « Léo-
» pold II, Roi des Belges » ou « Leopold II, Koning der
» Belgen » ; au revers le lion belge appuyé sur la table d
» la Constitution ; en haut la devise nationale : « L'union
» fait la force » ou « Eendracht maakt macht » ; au-dessous
» l'indication de la valeur et du côté gauche le millésime.

» Ces pièces seront frappées en virole cannelée.

» ART. 2. Le type de la pièce de 50 centimes annexé au
» présent arrêté est approuvé.

» ART. 3. Les frais de fabrication sont fixés, alliage
» compris, à fr. 3-25 le kil. de pièces de 50 centimes.

» ART. 4. Les frais de confection des coins de mon
» nayage et de vérification du poids et des empreintes des
» pièce de 50 centimes sont à la charge du directeur de la
» fabrication.

» ART. 5. Notre Ministre des Finances et des Travaux
» publics et chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Donné à Bruxelles, le 5 juillet 1901.

» LÉOPOLD.

» Par le Roi :

» *Le Ministre des Finances*
» *et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER. »

Arrêté royal du 22 août réglant le nouveau type des monnaies de nickel (*Moniteur* du 9-10 septembre).

« LÉOPOLD II, etc.

» Vu la loi du 20 décembre 1860 créant la monnaie de » nickel ;

» Vu l'article 2 de la loi monétaire du 30 décembre 1885,

» Revu Notre arrêté du 9 juin 1894 ;

» Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, etc.,

» Nous avons arrêté et arrêtons :

» ART. 1er. Il sera frappé des monnaies de nickel per- » cées au centre d'un trou ayant 3 1/2 millimètres de » diamètre pour les pièces de 5 centimes et 4 milli- » mètres de diamètre pour les pièces de 10 centimes. Elles » porteront à l'avers, deux L surmontés d'une couronne » royale, et pour légende les mots : Royaume de Belgique » ou : Koninkrijk België ; au bas le millésime ; au revers; » du côté gauche, une branche de laurier, et du côté droit » l'indication de la valeur.

» Les pièces seront frappées en virole lisse.

» ART. 2. Le poids est fixé :

» Pour les pièces de 5 centimes, à 2 1/2 grammes.

» — — 10 — à 4 —

» ART. 3. Le diamètre est fixé :

» Pour les pièces de 5 centimes, à 19 millimètres.

» — — 10 — à 22 —

» ART. 4. Les types des pièces de 5 et de 10 centimes » annexées au présent arrêté sont approuvés.

» ART. 5. Notre Ministre des Finances et des Travaux
» publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Donné à Ostende, le 22 août 1901.

» LÉOPOLD.

» Par le Roi:

» *Le Ministre des Finances*
» *et des Travaux publics,*
» P. DE SMET DE NAEYER. »

Situation du fonds spécial de prévision monétaire au 31 décembre 1901.

Au 1er janvier 1901, l'avoir du Fonds spécial de prévision monétaire s'élevait à . . . . . fr.	2,759,888 01
Les recettes effectuées au profit de ce fonds, pendant l'année 1901, montent à .	641,831 97
	3,401,719 98
Les dépenses, à . . . . . fr.	202,667 32
Au 31 décembre 1901, son avoir soldait donc par . . . . . fr.	3,199,052 66

Les ressources disponibles du Fonds spécial de prévision monétaire sont appliquées à l'achat d'obligations à 3 p. c. de la Dette publique.

Le tableau ci-dessous donne la situation, au 1er janvier et au 31 décembre 1901, des valeurs composant son portefeuille, avec l'indication du prix de revient de chacune d'elles

Nature des Valeurs.	Solde au 1er janvier 1901.		Solde au 31 décembre 1901.	
	Capital	Coût.	Capital	Coût.
3 % belge, 1re série.	928,600	927,870 44	1,204,800	1,193,232 99
— 2e —	1,333,000	1,342,757.80	1,488,700	1,493,494.68
— 3e —	480,000	489,176 04	503,000	512,239.08
	2,741,600	2,759,804.28	3,196,500	3,198,966 75

Les métamorphoses des monnaies.

Dans un article de la *Revue belge de Numismatique*, année 1901, j'ai donné le relevé des matières et monnaies qui sont venues se dissoudre dans les capsules de feu notre affinage. Quelques personnes ayant trouvé cette page de statistique intéressante, m'ont prié de publier la nomenclature des espèces passées par nos creusets pour être transformées en monnaies belges. Je ne puis pour le moment — faute de temps, les recherches à faire étant longues — satisfaire leur curiosité qu'en ce qui concerne nos monnaies d'or.

Relevé des matières et espèces d'or versées au change de la monnaie en échange de bons de monnayage (valeur en francs).

A. — Pour la fabrication des pièces de 25 francs et 10 francs (1848 à 1850) :

Lingots et or provenant de l'affinage, fr.	8,430,105	46
Louis d'Allemagne	208,346	13
Quadruples aigles, souverains et roubles	4,006,190	81
Pièces de 10 florins	2,001,382	60
Fr.	14,646,025	»

B. — Pour la fabrication des pièces de 20 francs (1865 à 1882) :

Lingots et or affiné . . . . . fr.	315,842,428	90
Impériales	104,755,878	98
Isabellines	6,024,708	86
Aigles-dollars	35,200,822	57
Souverains	2,213,881	49
Monnaies brésiliennes	1,110,423	44
Quadruples	7,889,827	28
Couronnes suédoises	1,843,267	45
Ducats	5,714,429	01
Monnaies japonaises	13,729,165	37
Reichsmark	82,602,658	38
Livres turques	1,238,568	52
Couronnes d'Allemagne	2,271	57
Frédérics de Prusse	68,970	15
Louis d'Allemagne	11,255	78
Couronnes danoises	3,962,702	11
Couronnes d'Autriche	48,391	48
Guillaumes de Hollande	1,650,389	74
Couronnes de Prusse	86,678	92
Fr.	583,996,720	»

montant de nos fabrications en pièces de 20 francs.

Et qui me dira maintenant en quelles monnaies nouvelles nos pièces de 20 francs se sont à leur tour métamorphosées ?

Le 2e rapport annuel de M. LE GRELLE, *commissaire des monnaies.*

On rencontre dans ce second rapport les qualités qui ont fait le succès du premier.

Il continue à mettre le public en contact avec les nombreux travaux qui s'effectuent à l'Hôtel des Monnaies. La lecture seule de la table des matières attirera sur cette publication l'attention qu'elle mérite à tous les points de vue.

Table des matières du second rapport annuel du commissaire des monnaies.

1. — *Rapport.*

Relevé des fabrications faites en 1901

I. Monnaies nationales.
   A. Fabrication de pièces de 50 centimes.
   B. — — nickel.
   C. — — cuivre.

II. Monnaies étrangères.
   A. Fabrications de nickel et de bronze pour le grand-duché de Luxembourg.
   B. Fabrication de nickel pour le Brésil.

III. Gravure.
   A. Types monétaires.
   B. Coins —
   C. Dépôt des coins et matrices.

IV. Garantie des ouvrages d'or et d'argent.
V. Monnaies fausses et altérées.
VI. Circulation monétaire.
A. Monnaies d'or.
B. Écus de 5 francs.
C. Monnaies divisionnaires.
D. — de nickel.
E. — de cuivre.
VII. Frai des monnaies d'argent.
A. Écus de 5 francs.
B. Monnaies divisionnaires.
VIII. Fonds de prévision monétaire.

2. — *Tableaux-annexes.*

1. Monnaies belges.
2. Monnaies nationales fabriquées à l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles de 1832 à 1901 (5 États).
3. Poids et titre des pièces belges de 20 francs.
4. — — — 5 —
5. Démonétisation de monnaies belges fabriquées de 1832 à 1901,
6. Retraits de la circulation de monnaies belges fabriquées de 1832 à 1901.
7. Classement de pièces belges de 5 francs en 1901.
8. Monnaies étrangères fabriquées à l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles de 1854 à 1901 (5 États).
9 Monnaies refondues pour la fabrication des pièces de 50 centimes en 1981.
10. État récapitulatif de la fabrication de 6 millions de pièces d'argent de 50 centimes en 1901.
11. État récapitulatif de la fabrication de monnaies belges de nickel en 1901.

12. État récapitulatif de la fabrication de pièces belges de 1 centime en 1901.
13. État récapitulatif de la fabrication de monnaies de nickel et de bronze pour le grand-duché de Luxembourg en 1901.
14. État récapitulatif de la fabrication de monnaies de nickel pour le Brésil.
15. État des monnaies fausses transmises à l'Administration des monnaies par les parquets et les juges d'instruction de 1832 à 1901.
16. État des monnaies fausses transmises à l'Administration des monnaies par les comptables publics de 1887 à 1901.
17. État des recettes opérées par les bureaux de la Garantie de 1869 à 1901.
18. Décomposition de l'encaisse de la Banque Nationale de 1880 à 1901.
19. Circulation moyenne des billets de la Banque Nationale de 1880 à 1991.
20. Deux planches phototypiques de gravures monétaires.

3. — *Notes annexes.*

I. Enrichissement du titre de l'alliage monétaire d'argent par le blanchiment.
II. Observations sur le dosage de l'étain de l'alliage monétaire de bronze, par M. A. Nyst, essayeur à l'Administration des Monnaies.
III. Les métaux précieux en Belgique.
IV. Médailles commémoratives frappées aux presses monétaires de Bruxelles.
V. Documents monétaires.

VI. Relevé chronologique de la législation monétaire de la Belgique.

* * *

Pauvre argent!

Le Pérou te répudie et adopte l'étalon d'or. L'état de l'Ohio vient de jeter par dessus bord M. Bryan et sa plate-forme argentiste. L'Espagne prohibe ta frappe et s'apprête même à te vendre. Pauvre argent, *quò vadis?*

Monténégro. — Le Gouvernement monténégrin vient d'adopter comme base de son système monétaire la couronne de 100 hellers, soit fr. 1-05.

Tunisie. — Le franc a été adopté comme unité monétaire.

Il sera frappé des pièces d'or de 20 et de 10 francs et des pièces d'argent de 2 francs, 1 franc et 50 centimes.

France. — Une nouvelle monnaie de billon destinée à remplacer les pièces de bronze est à l'étude en France. Cette monnaie serait formée d'un alliage de cuivre et d'aluminium et comportera des pièces du module de celles de 1 franc et de 2 francs. Elles pèseraient 3 et 6 grammes. La pièce de 5 centimes contiendrait $2^{gr}.737$ de cuivre et 0.263 d'aluminium et celle de 10 centimes $5^{gr}.475$ de cuivre et 525 d'aluminium.

Japon. — La Monnaie impériale d'Osaka vient de fêter e trentième anniversaire de son installation. A cette occasion, il a été frappé des médailles breloques représentant à l'avers la façade de l'Hôtel des Monnaies et portant au revers, en langue japonaise, l'inscription suivante : 30me anniversaire de l'ouverture de la Monnaie impériale. Avril 3, 1901.

Visite princière.

L'un des fils du Roi de Siam, accompagné d'une suite nombreuse, a rendu visite à notre Hôtel des Monnaies, dont

il a parcouru tous les ateliers, s'intéressant vivement aux diverses manipulations et à tous les détails de la fabrication des monnaies.

Outillage de la Monnaie.

M. J. Allard, directeur de la fabrication des monnaies, a augmenté le matériel des ateliers par l'acquisition :

1° d'un laminoir à deux paires de cylindres,

2° d'une cisaille

et 3° de plusieurs découpoirs.

Il a construit également deux fours à recuire, avec leurs accessoires.

Par contre, il a été procédé par le receveur des Domaines à la vente d'une cornue en platine pesant 1 kilo 538 grammes. Elle a été adjugée à raison de 4.400 francs, soit à environ 3 francs le gramme.

CH. VAN DER BEKEN.

Une monnaie luxembourgeoise nouvelle.

On connaît le traité conclu à Verdun, en 1342, entre Jean l'Aveugle, roi de Bohème et comte de Luxembourg, et Henri IV, comte Bar. En vertu de cette convention, ces princes devaient frapper pendant trois ans, Jean à Luxembourg et à Damvillers, Henri à Saint-Mihiel et à Etain, des espèces à leurs deux noms et à leurs armes.

Jusqu'ici on avait retrouvé quatorze pièces diverses provenant de ce monnayage, parmi lesquelles sept à l'inscription *Moneta Sociorum*, cinq de Damvillers, une de Saint-Mihiel et un gros de Luxembourg, au type tournois portant, au droit, l'inscription : ✠ TVRONVS LVCEB et

au revers : ✠ IhNES hERICVS ✠ BNDICTV SIT NOMNE DNI NRI DEI IhV XPI (1).

C'est une pièce au même type, mais frappée à Damvillers, que M. Lalanne, un érudit numismate bordelais, a fait connaître en la séance du 9 novembre 1901 de la Société française de Numismatique :

Vu l'importance de cette monnaie pour la numismatique belge, nous avons cru bien faire de reproduire ici le dessin qu'en donne la *Revue numismatique*.

A. DE W.

DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 31e livraison, édité par la maison Hachette.

Ce magistral ouvrage en est arrivé à la lettre *M*.

Parmi les articles de la livraison qui vient de nous parvenir, nous signalerons, comme pouvant particulièrement intéresser les numismates, les articles : Luna, Lunus, Lykaia et Lyra.

A. DE W.

Le 4e fascicule du tome VI du *Dictionnaire des Figures héraldiques*, de M. le comte Théod. DE RENESSE, édité par la maison O. Schepens et Cie de Bruxelles, vient de nous parvenir.

(1) La Fontaine, n° 75.

En voici le sommaire : Carreau, Lure, Fontaine, Puits, Citerne, Flammes, Bâton de commandement, Pyramide, Obélisque, Marque de marchand, Roc d'échiquier, Pièces d'ameublement, Coussin, Faisceau de licteur.

A. DE W.

Sous le titre de *Contributo al corpus nummorum italicorum*, M. Q. Perini s'est décidé, dit-il, à publier de temps en temps, dans les actes de l'Académie impériale et royale des Sciences, Lettres et Arts de Rovereto, toutes les pièces nouvelles concernant l'Italie que des périodiques, autres que la *Rivista italiana di numismatica*, auraient fait connaître dans l'intervalle. Cette idée nous semble pratique et nous espérons que l'exemple donné par M. Perini sera suivi en Belgique pour les monnaies belges publiées à l'étranger.

A. DE W.

Myntforhold og Udmyntninger i Danmark indtil 1146, af P. HAUBERG — Kjobenhavn, 1900, in-4°, 264 pages et 13 planches.

M. P. Hauberg, conservateur du Cabinet numismatique de Copenhague, est un travailleur doublé d'un érudit. Nombreuses sont les notices qu'il a publiées sur la numismatique des pays scandinaves. L' « Histoire monétaire du Danemark depuis l'origine du monnayage jusqu'en 1146 » vient continuer l'œuvre commencée en 1884 par M. Hauberg, qui nous donna alors les monnaies danoises émises de 1241 à 1377 : *Danmarks Myntvaesen og Mynter i Tidsrummet* 1241-1377.

Les trouvailles de monnaies romaines, coufiques, byzantines, anglaises, carlovingiennes, allemandes, néerlandaises et autres, antérieures au milieu du XIIe siècle, faites en Scandinavie, sont aussi nombreuses qu'abondantes. La présence dans ce pays d'un numéraire étranger aussi considérable explique, peut-être, la date assez tardive d'un monnayage national, qui ne fait son apparition que sous le règne de Svend Tveskjaeg (985-1014). Il est vrai que M. Hauberg considère comme émise en Danemark toute une série de monnaies et de demi-bractéates de la fin du IXe et de la première moitié du Xe siècle, évidemment inspirés des deniers carolingiens de Dorestat. Ce qui frappe dans le monnayage danois, c'est l'influence qu'ont sur lui les monnaies d'Angleterre, ce qui n'a rien d'étonnant, si l'on veut bien se souvenir que plus d'un prince de Danemark règna sur la grande île de la mer du Nord. Cette influence anglaise s'affaiblit d'ailleurs au cours du XIe siècle, pour faire place à des imitations byzantines. Sous Magnus le Bon (1042-1047), nous voyons même l'atelier de Lund frapper des deniers au type colonais, mais bientôt la monnaie se transforme et l'emploi d'un alphabet runique, concurremment avec l'alphabet anglo-saxon, vient achever de donner aux produits des officines monétaires de la Scandinavie un caractère *sui generis*. M. Hauberg suit pas à pas cette transformation, en même temps qu'il nous fait connaître toutes les variétés du riche numéraire des rois danois, dont plusieurs ont fait frapper plus de soixante types différents de deniers.

C'est dire les patientes recherches auxquelles le conservateur du Cabinet de Copenhague a dû se livrer pour être complet et nous le félicitons, très franchement, du résultat de ses efforts.

A. DE WITTE.

Two canadian golden wedding-medals, by R. W. Mc LACHLAN. — Montréal, 1901; in-8°, 15 p., vignettes.

Ces deux médailles au même type — deux mains unies qui tiennent un flambeau au-dessus d'un autel — ont trait, la première aux noces d'or, célébrées en 1822, de William Dummer Powel et d'Anne Murray, la seconde aux noces d'or, célébrées en 1831, de Daniel Sutherland et de Marguerite Robertson. Ce qui fait surtout l'intérêt de ces médailles, c'est que, comme le remarque l'auteur, il s'agit de deux hauts fonctionnaires de l'ancienne administration anglaise du Canada. En effet, M. Powel fut « Chief-Justice » du Haut-Canada et M. Sutherland « Deputy Post Master General of British North-America ».

A. DE W.

Parmi les divers dons faits récemment aux collections de l'État belge (1), il nous faut signaler celui de M. Franz Van Cleemputten, comprenant un certain nombre de petits bronzes de Constantin trouvées à Betecom, près d'Aerschot.

Dans *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, M. Adrien Blanchet compte cinq communes de la province de Brabant — Herffelingen, Virginal, Schaerbeek, Anderlecht et Marilles, sur les territoires desquelles des dépôts de monnaies romaines ont été découverts. Il faut désormais y ajouter une sixième, Betecom, village de l'arrondissement de Louvain.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous tenir au courant des trouvailles de l'espèce que pourraient venir à leur connaissance.

A. DE W.

(1) *Bulletin des musées royaux des arts décoratifs et industriels.*

Hamburgische Zirkel-Correspondenz Abbildungen Freimaurerischer Denkmünzen und Medaillen mit Beschreibung und erläuterndem Text historischen und biographischen Inhalts. — Band II, 18 Tafeln (XXIII-XL). Schweden, Niederlande, Belgien, Deutschland, Petersburg, Kopenhagen. Herausgegeben unter Mitwerkung der Logen Archimedes zu den drei Reissbretern in Altenburg; Hammonia zur Treue und Friedrich-Ludwig Schröder in Berlin; Carl zur gekrönten Säule in Braunschweig; zur Einigkeit in Franckfurt a. M.; Absalom, St-Georg, Emanuel, Ferdinande Caroline, Ferdinand zum Felsem in Hamburg; Minerva zu den drei Palmen in Leipzig; Zu den drei Pfeilen in Nürnberg-Zu den drei Sternen in Rostock und der Herren Wilh. Lintz in Braunschweig und Dr. Med. O. Hieber in Königsberg i Pr. — Hamburg, 1899, Druck von Br. F. W. Rademacher.

Ce titre, suffisamment développé, nous dispense d'indiquer autrement l'objet de cette publication, dont le premier volume est consacré uniquement à l'Allemagne. Depuis de longues années M. William-T.-R. Marvin, l'érudit directeur de l'*American Journal of Numismatics*, publie dans son journal la description des médailles maçonniques venues à sa connaissance. Il en a décrit, à ce jour, près de onze cent cinquante. C'est à cette source qu'ont puisé les auteurs de l'ouvrage hambourgeois. La partie consacrée à la Belgique, nos 244 à 280, ne renferme aucune médaille qui n'ait été citée par le numismate américain. Au surplus, les deux volumes, que nous signalons à l'attention de nos confrères, ne font connaître que 287 médailles reproduites, de façon fort satisfaisante, sur quarante planches exécutées à Vienne. De bonnes tables terminent l'ouvrage et facilitent les recherches.

A. DE W.

LA MÉDAILLE AU JOUR LE JOUR.

Le public, longtemps indifférent, semble prendre goût et s'intéresser à l'art charmant de la médaille, qui fit la gloire de notre pays au temps des Jean Second, des Waterloos, des Jongelinck, des Van Berckel, etc. Nous n'en voulons pour preuves que les nombreuses et bonnes médailles frappées en ces derniers temps par les artistes belges, à l'occasion d'événements tels que jubilés, inaugurations, manifestations de reconnaissance. La situation brillante obtenue par la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art qui, fondée depuis une année, compte déjà plus de 160 membres; l'intérêt que les journaux quotidiens et les revues d'art, par leurs nombreux articles, prouvent porter à la renaissance de l'art de la gravure en médaille, nous font bien augurer de l'avenir de la glyptique belge.

Souhaitons toutefois que la mode, qui se mêle de tout, ne vienne pas gâter ces chefs-d'œuvre, par les bijoux qu'elle en fait dériver, ni par la banalité des sujets choisis. Comme le remarque un critique compétent, M. Ch. Saunier (*La Plume*, 15 déc. 1901, p. 1024), « les femmes, d'instinct, sont venues à cet art autrefois réservé à la glorification des seuls puissants. Celles qui sont trop pauvres pour espérer voir leur profil se perpétuer dans le bronze, se parent volontiers des effigies des inconnues favorisées dont la beauté a arrêté les yeux et la main des artistes. Voilà la médaille entrée dans la catégorie des bijoux sous le titre : « l'ornement qui passe. » La médaille, souvent merveille de goût et d'invention, ne sera plus rien si elle est façonnée par le premier venu et pour le premier venu.

Mais il est temps de rappeler ce qui a été produit dans ces derniers temps.

Pour ne parler d'abord que de la Belgique, qu'il nous soit permis d'ajouter un mot au sujet de la médaille frappée à la mémoire de M. Louis Wolfers. Modelée par M. Is. De Rudder, elle représente, du côté droit, le buste de M. Wolfers, placé sur un socle garni de lierre; à ses pieds, un enfant lui offre des fleurs. Au revers, une femme couverte de bijoux, symbole de l'Art, rappelle la joaillerie et la bijouterie que M. Wolfers a développées et portées à un si haut degré de perfection. L'expression des figures est bien rendue. C'est certainement une des bonnes médailles exécutées en Belgique. Il en a été frappé trente exemplaires en argent pour la famille et les amis de M. Wolfers et un grand nombre en bronze pour le personnel de l'atelier.

Mentionnons aussi de M. Is. De Rudder une nouvelle œuvre. Une plaquette qui a été exposée au mois de janvier au Salon « Pour l'Art », L'auteur a personnifié l'art de la photographie par une jeune fille dirigeant un rayon lumineux sur une plaque sensibilisée. Commandée par la Société de photographie « L'Effort », réduite par M. Wolfers, cette médaille a été tirée à beaucoup d'exemplaires en étain qui ont été remis aux membres exposants du Cercle photographique, lors de la dernière exposition qu'il avait organisée à Bruxelles.

A propos d'exposition, n'oublions pas de citer celle qui vient d'avoir lieu au Cercle artistique de Bruxelles. Le statuaire M. Hipp. Leroy y avait envoyé de nombreuses médailles qui dénotent une grande activité de travail. Le choix, très varié, comprenait les portraits du roi Léopold II, de la reine Wilhelmine, de la princesse Albert de Belgique, les médailles commémorant le concours agricole de Namur, les fêtes de l'Association des ingénieurs sortis de l'école de

Gand, l'arrivée de Krüger en Europe sur le *Gelderland*. Notons spécialement la grande médaille frappée à l'occasion de la naissance du prince Léopold. Composée de symboles représentant la paix et l'espérance que fait naître cet heureux événement, cette médaille a été achetée par le Gouvernement. Un seul exemplaire en or en sera tiré, pour le prince Albert; un exemplaire en argent sera déposé dans la collection de l'État, deux en argent et quatre en bronze seront remis à l'auteur. La face, reproduisant le buste de la princesse Albert de Belgique, devient également propriété de l'État et ne pourra figurer, comme on l'avait annoncé, sur les médailles-souvenirs de l'Œuvre du Grand Air.

La plupart des médailles de M. Leroy ont été réduites et frappées par M. Paul Fisch C'est dans ses ateliers qu'on a exécuté aussi la médaille, œuvre de M. Jules Dillens, commémorant le XVe anniversaire de l'Association de la Presse belge (1886-1901). Elle représente une femme ailée, munie d'un porte-voix, déployant une banderole avec les mots : ASSOC. PRESSE BELGE. A ses pieds, un glaive, une branche de laurier, un écu aux armes de la Belgique. On a distribué soixante exemplaires en argent lors des fêtes qui eurent lieu à l'occasion de l'anniversaire.

C'est également chez M. Paul Fisch que fut réduite la médaille du Club du Chien berger belge. Modelée par M. P. Schaar, jeune sculpteur de la ville, elle nous montre un chien de berger superbement réussi. La médaille, de forme rectangulaire, est la propriété du Club, et des exemplaires en vermeil, en bronze et en argent en sont distribués aux expositions qu'il organise. C'est ainsi que vingt-trois exemplaires en ont déjà été remis l'année passée.

Nous ne faisons que citer, pour le moment, la médaille que vient de faire le graveur M. H. Lemaire pour la Société John Cockerill, à l'effigie de son fondateur, et celle que M. Jul. Dillens prépare en l'honneur de M. L. Vanderkindere, à l'occasion de son trentième anniversaire de professorat à l'université de Bruxelles. Nous comptons en parler plus longuement dans la publication des médailles historiques. Ajoutons que M. Dillens vient d'exécuter, sous forme de médaillon, le portrait de M. Hulin, président depuis vingt-cinq ans du Conseil provincial de Brabant. Cette œuvre lui a été offerte par ses amis.

Comme plaquette, nous devons citer une œuvre, admirablement modelée, exposée au Salon « Pour l'Art » par le sculpteur M. V. Rousseau. Sujet : « La science prenant possession de l'enfant, l'éloge de l'éducation intégrale de la femme. » Elle fut offerte récemment par le corps professoral à Mlle Daechsbeek, en souvenir de vingt-cinq années de direction dans l'enseignement supérieur de la ville de Bruxelles. Un seul exemplaire en a été exécuté, en argent, aux dimensions de 18 centimètres sur 12. Le droit représente un groupe de femmes qui amusent et instruisent des enfants.

M. God. Devreese vient de terminer l'élégant insigne de membre de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art ; il est occupé à modeler une plaquette qui rappelle l'industrie de la porcelaine si célèbre de Tournai : on gravera d'après ce sujet les jetons de présence des membres du conseil communal de cette ville.

Nous devons aussi à ce sculpteur une jolie médaille, ainsi jugée par un critique autorisé : « Un très pur et expressif profil de femme, dont il a fait exécuter des réductions en argent (et en or), à 25 et à 36 millimètres, des-

tinées à être montées en bijoux. L'œuvre atteste, en même temps qu'un métier approfondi, un goût délicat et un sentiment affiné de la forme. » (*L'Art moderne*, 2 février 1902.) M. Devreese en a fait couler quelques exemplaires en bronze de grand module.

Rappelons, enfin, une innovation qui servira aussi à répandre le goût de la médaille. Lors d'une conférence faite par le comte A. van der Burch à la Société royale de Géographie, le président a remis, pour la première fois, à l'orateur une médaille portant au droit l'écusson de la Société et au revers, entre deux branches de chêne et de laurier, le nom du conférencier et la date de la séance. Il paraît que l'Association belge de Photographie suit le même usage.

En dehors de la Belgique, nous avons à enregistrer deux jolies médailles de Chaplain. La première a été gravée en l'honneur du professeur Lannelongue, pour célébrer son jubilé scientifique : « Au revers d'un buste en profil du célèbre chirurgien revêtu de sa robe professorale, Chaplain a résumé, dans une composition, les bienfaits de la science que l'on célébrera en rendant hommage à l'un de ses plus glorieux représentants. On y voit groupés un père et une mère, celle-ci serrant son enfant dans ses bras, tous deux anxieux et attendant dans l'angoisse le mot d'espoir et le geste de salut d'une femme, la Chirurgie, penchée sur le petit et tenant l'instrument de l'opération du trépan. Au-dessus, devise : *Mentis manusque par opus*... L'avers comporte la dédicace adressée au professeur O.-M. Lannelongue. » (*La Gazette numismatique belge*, décembre 1901, p. 46.)

La seconde, qui à peine connue obtient déjà à Bruxelles un très grand succès, nous montre le buste, à droite, de

V. Hugo. Dans le champ, d'un côté : V. HUGO ; de l'autre : 1802-1885 ; en bas : J.-C. CHAPLAIN. Le revers représente une branche de laurier et une lyre portées sur des nuages, avec la légende : SOUVENIR · DU · CENTENAIRE · 26 FÉVRIER · 1802-1902. On en frappe des exemplaires en bronze et en argent. Cette médaille a été reproduite dans le numéro du 15 février de la *Revue universelle* (p. 128).

Le centenaire du grand poète a été l'occasion d'une autre œuvre, également bien modelée. Voici en quels termes elle est annoncée : Dans l'année qui précéda la mort de Victor Hugo, le statuaire René Rozet exécuta d'après nature un médaillon, qui, exposé par l'artiste en 1890, fut acheté par l'État et figure actuellement au Musée de Besançon, ville natale du grand poète. Le masque olympien de V. Hugo, frappant de vérité et de ressemblance, a été encadré par M. Rozet dans une composition pleine de charme et de poésie. Vue de face, la tête qui a pensé, soutenue par la main qui a écrit, émerge d'un nuage au-dessus de la mer, une branche de laurier l'accompagne. Au revers, le Panthéon, où reposent les cendres du poète, apparaît dans un rayonnement de gloire. Au premier plan, des ronces épineuses, un chêne robuste et un laurier croissent sur le sol et encadrent la composition.

Cette plaquette commémorative de M. Rozet porte en exergue : 1802-1902. *Centenaire de Victor Hugo*. Réduite à 80 millimètres sur 55, elle a été tirée à 1,200 épreuves numérotées, en argent et en bronze, par les soins de la maison Christofle et Cie, de Paris. Après leur vente, les coins et les matrices seront brisés.

En Italie, la Société d'Art public de Florence avait mis au concours une médaille à graver en l'honneur du roi

Humbert Ier. Une somme de 1,500 lires, don d'un amateur, fut la récompense attribuée à l'auteur primé, M. Vagnetti, de Florence ; un diplôme de mérite fut accordé par la Société à une dame, Marcelle Lancelot Croce, de Rome.

La médaille de Vagnetti porte au droit le buste de Humbert Ier, roi d'Italie, 1900 ; au revers, sur un trône, la Charité qui allaite un enfant ; à sa gauche, le Génie des arts et métiers ; à sa droite, le Génie de la guerre, avec les deux noms inscrits sur les colonnes : NAPOLI 1884 et CUSTOZA 1860 En exergue, la louve romaine. Dans le champ, on lit : I. VAGNETTI-FECE ; AUSPICE VITTORIO ALINARI. — FIRENZE · MCM. Des exemplaires en existent en argent et en bronze ; il y en a également d'un module réduit.

La médaille, primée aussi, de Mme Lancelot-Croce, représente d'un côté le buste du Roi ; de l'autre, une femme assise à l'entrée d'une église et tenant un enfant. Le Roi est devant elle, s'avance vers elle et lui offre la main gauche, tandis que sa droite conduit un autre enfant ; aux pieds du groupe, le corps d'un homme mort. Ce module fut aussi réduit. (D'après le *Montly Numismatic Circular* de Spink et Son, février 1902, p. 5142.)

La Hollande ne nous a fourni qu'un jeton, frappé sur l'initiative de M. Van Doornick, bourgmestre de Bennebroeck. Cette pièce rappelle à la fois la guerre de 80 ans entreprise par l'Espagne contre les Provinces-Unies et celle des Anglais contre les républiques du Sud-Afrique : Des guerriers qui se battent, à pied et à cheval ; au revers : une ferme qui brûle.

Nous avons omis de citer, en France, les plaquettes de bonne inspiration et bien réussies d'Aristide Barré, représentant des scènes de la vie rustique. La direction des

Beaux-Arts en a fait l'acquisition, et la revue *L'Art décoratif* (février, 1902, p. 206) en donne une belle reproduction.

Nous avons déjà dit un mot des expositions, au sujet des artistes belges. Complétons ces renseignements en mentionnant la 120e exposition de la *Société des Artistes français*, qui aura lieu au Grand Palais des Beaux-Arts, à Paris, du 1er mai au 30 juin : une section y sera réservée aux bustes, médailles et pierres fines ; et le *Congrès international de science historique*, qui se tiendra cette année à Rome : une large part en sera réservée à la numismatique, à la glyptique et à la sphragistique.

Nous ne nous attarderons pas à parler de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art. La réunion annuelle de la section belge a eu lieu, le 19 janvier, à Bruxelles, et le 1er février suivant était convoquée la section néerlandaise à La Haye, sous la présidence du Dr Jhr. Six. Cette assemblée a décidé que la médaille, frappée cette année en Hollande, serait confiée à un jeune sculpteur, M. Faddegon. Le sujet est la « commémoration de l'occupation hollandaise aux Indes, il y a trois cents ans ». Toutefois, le bureau central de la Société doit encore l'approuver ; espérons aussi que l'auteur répondra aux espérances qu'en Hollande on fonde sur son talent.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que S. A. R. le Prince des Pays-Bas a bien voulu accepter le titre de membre d'honneur de la Société.

Si nous passons en revue les publications, nous trouvons, en France d'abord, la nouvelle édition du magnifique volume *L'art à l'Exposition universelle de* 1900, paru à la Librairie d'art ancien et moderne, à Paris, sous la direction de M. Jules Comte. La deuxième partie, réservée aux

beaux-arts, donne un compte-rendu sur la gravure en médailles, par André Hallays.

Nous n'avons pas eu l'occasion de mentionner plus tôt un grand ouvrage publié, en 1900, par les soins de l'Administration des Monnaies de Paris, sous le titre : *Les médailles de l'ancienne collection royale*. Vingt planches y reproduisent, par l'héliogravure, des œuvres allant du règne de Louis XII au règne de Louis XVI, depuis la médaille du cardinal Georges d'Amboise (en 1503) jusqu'à celle qui rappelle la naissance du duc de Normandie, par B. Duvivier (en 1785). L'impression que l'on garde de cette lecture, c'est que la médaille, surtout sous Louis XIV, fut une véritable institution politique et n'était destinée qu'à la glorification du souverain ; alors qu'elle procède actuellement d'une seule et même inspiration, elle faisait autrefois appel à la collaboration des talents les plus divers. L'Académie des Inscriptions formulait la devise ; l'esquisse était demandée à un peintre ou à un sculpteur renommé, tel que Coypel, Boullongne. Bouchardon, Pajou ; et la taille de l'acier incombait à d'habiles graveurs, par exemple Warin, Bernard, Roettiers, Duvivier, Dupré.

La revue *L'Art décoratif*, dans les numéros 36 à 39 de l'année 1901, publie une importante étude sur *la Médaille contemporaine en France*, due à l'écrivain autorisé M. Charles Saunier. L'auteur commence par montrer la fâcheuse tendance qu'a la foule à vouer son admiration aux choses disproportionnées et à si peu comprendre l'art de la médaille, art fait de grâce et de distinction, où la perfection doit être d'autant plus grande que le champ d'action est plus restreint. Cependant, grâce aux excellents artistes qui s'en occupent, la médaille, appréciée par l'élite, pourrait bientôt être popularisée. Les médailleurs contemporains,

suivant le même auteur, héritiers du grand souffle révolutionnaire, produisent des œuvres profondément humaines, où ils expriment leur vie, leur sentiment, leurs passions, leur façon de sentir. Ils aiment, suivant l'expression même de Roty, à s'inspirer des sentiments de l'humanité à laquelle ils appartiennent, de ses souffrances, de ses joies, de ses aspirations.

Et à l'exemple de cette théorie, M. Ch. Saunier reproduit, par plus de 150 belles illustrations, les principales œuvres de Degeorge, Chapu, J.-C. Chaplain, O. Roty, Daniel Dupuis, H. Patey, F. Vernon, Alphée Dubois, L. Bottée, Max. Bourgeois, F. Levillain, E. Hannaux, Vallgren, P. Roche, Rault, Coudray, Vernier, Lechevrel, Legastellois, P. Niclausse, O. Yencesse, G.-H. Prudhomme, Fourcade, M. Jampolsky, G. Dupré, L. Deschamps, etc.

Les reproductions sont accompagnées d'une analyse remarquable et attrayante. Elles comprennent également deux études de Roty, dont les dessins ont servi pour exécuter la plaquette de la prison de Fresnes, celle du prix d'agriculture et celle de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M.

Un ouvrage intéressant, c'est le volume de M. Roger Marx : *Les médailleurs modernes de la France et de l'étranger* (Paris, Laurens, 1901). Là sont réunies les œuvres les plus caractéristiques exposées à Paris en 1900. Aucune, malheureusement, ne concerne la Belgique. M. R. Marx a voulu perpétuer le souvenir de l'exposition centenale et nous offrir, en un tout, l'histoire de la médaille depuis la période révolutionnaire jusqu'aux chefs-d'œuvre modernes. Les étrangers ne sont pas exclus; une place importante est réservée aux médailleurs anglais, hollandais,

italiens, espagnols, suisses, allemands, autrichiens. etc. L'auteur a ajouté un beau fleuron à sa compétence d'écrivain, en fait de médaille, et à sa renommée artistique, déjà connues par les ouvrages : *Les médailleurs français depuis* 1789 (Paris, 1897), et *Les médailleurs français contemporains* (Paris, 1898). Le nouveau recueil reproduit 327 médailles. C'est le plus riche monument d'ensemble sur ce sujet, depuis la publication du même genre parue en Hollande sous la direction de M. de Dompierre de Chaufepié.

Édouard LALOIRE.

Armorial du Jetonophile, guide de l'amateur des jetons armoriés par J. FLORANGE. — Paris, 1902, in-8°, 192 pages et 122 vignettes.

Le jeton est incontestablement une mine précieuse de renseignements pour l'héraldiste; aussi ne pouvons-nous que féliciter M. Florange d'avoir eu l'idée de grouper en un volume la description des jetons français à armoiries. Malheureusement, il semble que l'auteur se soit borné presque toujours à nous faire connaître les pièces de sa collection particulière, qui doit être fort belle d'ailleurs, puisque l'*Armorial du Jetonophile* ne compte pas moins de 1,317 numéros.

Le catalogue de M. Florange se divise en deux parties : les jetons à armoiries de la famille royale ; les jetons à armoiries de personnages.

Tel quel, le travail de M. Florange facilitera grandement aux collectionneurs le classement et la détermination des jetons français et les renseignera utilement sur leur valeur respective, l'auteur ayant eu soin d'indiquer les degrés de rareté.

A. DE W.

SOCIÉTÉ HOLLANDAISE-BELGE DES AMIS DE LA MÉDAILLE D'ART.

Concours de 1903.

En vertu des articles III et XVI de ses statuts et dans le but de permettre aux jeunes sculpteurs, statuaires ou médailleurs de s'essayer dans l'art de la médaille, la *Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'Art* met au concours entre les artistes âgés de moins de 30 ans au 1er janvier 1903, sortis des Académies des Beaux-Arts, des Écoles supérieures de dessin et de sculpture ou appartenant à des ateliers libres de Belgique ou de Néerlande, le projet d'une médaille ou d'une plaquette, *ad libitum*, à deux faces, qui sera frappée à 75 millimètres et dont le sujet sera : LA GLORIFICATION DE LA PAIX UNIVERSELLE.

La valeur du prix attribué au lauréat du concours, si le jury en désigne un, sera de *huit cents francs*.

Le projet primé, moyennant la remise de cette somme, deviendra la propriété de la Société. Elle s'en servira pour faire frapper des médailles destinées à ses seuls membres. Un exemplaire d'argent et dix exemplaires de bronze seront gracieusement remis à l'auteur.

Les projets, qu'ils soient en plâtre, en marbre, en métal ou en toute autre matière, n'excèderont pas 30 centimètres de diamètre, s'il s'agit d'une médaille, ou 30 centimètres de diagonale, s'il s'agit d'une plaquette. Ils devront, pour prendre part au concours, être parvenus chez le président de la Société, M. Alphonse de Witte, 55, rue du Trône, à Bruxelles, le 31 mars 1903 au plus tard. La décision du jury sera rendue publique le 1er mai suivant.

Le jury pour le concours de 1903 se compose de :

MM. A. de Witte, *Président;*

le Dr H.-J. de Dompierre de Chaufepié, conservateur en chef du Cabinet royal des médailles de La Haye, *Secrétaire;*

le Jhr. J. Six, professeur à l'Université d'Amsterdam;

le Vte B. de Jonghe, Président de la Société royale de Numismatique de Belgique;

A.-M.-W. Odé, statuaire, à Delft;

Godefroid Devreese, statuaire-médailleur, à Bruxelles, et

Charles Dupriez, directeur de la *Gazette numismatique,* à Bruxelles, *Membres.*

Les concurrents pourront retirer les œuvres non primées. Ils devront le faire dans le délai d'un mois après la proclamation du résultat du concours.

Passé ce délai, les projets non réclamés resteront la propriété de la Société qui pourra en disposer à son gré.

Les œuvres présentées devront être accompagnées d'une lettre mentionnant l'adresse de l'artiste et des documents permettant de constater qu'il remplit les conditions voulues pour prendre part au concours.

Le nom du lauréat sera publié dans divers journaux de Belgique et de Hollande et son œuvre sera reproduite dans les *Médailles historiques de Belgique.*

Pour le Bureau de la Société :

Le Secrétaire général,

H.-J. DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ.

Le Président,

A. DE WITTE.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue numismatique, 1901, 4e trimestre. — SELTMAN. Artémis sur une monnaie archaïque de Syracuse. — TACHELLA. Numismatique d'Odessus. — DIEUDONNÉ. Monnaies grecques récemment acquises par le Cabinet des médailles. — MOWAT. Martelage et abrasion des monnaies sous l'empire romain; leurs contremarques. — RAIMBAULT. La Dardenne, monographie de la pièce de six deniers de Louis XIV. — BORDEAUX. La molette d'éperon, différent de l'atelier monétaire de Saint-Quentin, de 1384 à 1465. — Mélanges et documents; chronique; bulletin bibliographique; périodiques. — Procès-verbaux de la Société française de Numismatique.

Berliner Münzblätter, n° 256. — DANNENBERG. Nachträge zu Dannenbergs « die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit ». — BEHRENS. Münzen der Stadt Lübeck. — E. BAHRFELDT. Die ostpreussischen Münzprägungen der Kaiserin Elisabeth von Russland, 1759 bis 1762. — NOSS. Kehrseite oder Rückseite. — Varia.

Neue Folge, n° I. — DANNENBERG. Namenzahlen auf Mittelaltermünzen. — VON HÖFKEN. Ein Heiliger, angeblich aus dem Stamme der Hohenzollern. — M. BAHRFELDT. Kleiner Beitrag zur provinzialen Münzprägung Roms. — OERTZEN. Ueber die Wismarschen Stierfkofwitten. — Hohenzollern-Medaillen. — Varia.

Tijdschrift voor munt- en penningkunde, t. X, 1re liv. — ZWIERZINA. Beschrijving der Nederlandsche of op Nederland of Nederlanders betrekking hebbende penningen geslagen na November 1863. — CUMONT. Com-

mission donnée par Jean IV, duc de Brabant, à Jean Michiels, pour frapper monnaie à Maestricht. — TER GOUW. Blauwe Guldens. — Varia,

Rivista italiana di numismatica, 1901, 4e fascicule. — DATTARI. Appunti di numismatica Alessandria.—AMBROSOLI. Di una nuova zecca Lombardo-Piemontese. — PAPADAPOLI. Nicolò Tron e le sue monete. — MARCHISIO. Studi sulla numismatica di Casa Savoja.— KUNZ. Il Museo Bottacin. — Cronaca.

Numismatic Circular, nº 109. — Inedited coins. — BABELON. La silique romaine, le sou et le denier de la loi des Francs Saliens. — F. GNECCHI. Roman coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists. — WHITEWAY. The coins of Italy. — Varia.

Nº 110. — Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — FORRER. Biographical notices of medallists. — PERINI. Numismatica italiana. — WHITEWAY. The coins of Italy. — Varia.

Revue suisse de Numismatique, t. X, 2e livraison. — FORRER. Le labyrinthe de Knossos et ses représentations sur les monnaies. — PALÉZIEUX-DU PAN. Numismatique de l'évêché de Sion. — STRŒHLIN. Inventaire descriptif des monnaies de la République de Genève, 1535-1848. — STRŒHLIN. Médailles suisses nouvelles. — Chronique des falsifications. — Mélanges, comptes rendus et notes bibliographiques. — Trouvailles. — Société suisse de numismatique.

Gazette numismatique française.— MAZEROLLE. A. de Witte. Biographie et bibliographie numismatique. — PLANCHENAULT. Les jetons angevins. — DE BEAUMONT (Cte). Les jetons tourangeaux. — DE FAYOLLE (A).

Recherches sur Bertrand Andrieu, de Bordeaux, graveur en médailles (1761-1822); sa vie, son œuvre. — DE FOVILLE (J.). Les médailleurs étrangers à l'Exposition universelle de 1900. — Périodiqnes. — Nouvelles diverses.

La Gazette numismatique, t. VI, n° 2. — BABELON. La silique romaine, le sou et le denier de la loi des Francs Saliens. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — J. JUSTICE et A.-R. FAYEN. Essai d'un répertoire idéologique de la numismatique belge pour les années 1883 à 1900. — Varia.

N° 3. — BABELON. La silique romaine, le sou et le denier de la loi des Francs Saliens. — F. ALVIN. La médaille des francs-archers de la Confrérie impériale et royale de Marie-Thérèse d'Autriche à Bruges. — Varia.

N° 4. — BABELON. La silique romaine, le sou et le denier de la loi des Francs Saliens. — A. DE WITTE. Le jeton d'inauguration de François II, en qualité de comte de Hainaut. — J. JUSTICE et A. FAYEN. Essai d'un répertoire idéologique de la numismatique belge pour les années 1883 à 1900. — Varia.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien. n° 138. — KUBINZKY. Bericht über einen Münzfund in Albrechtitz bei Moldauthein in Böhmen. — NENTWICH. Regesten zur Geschichte der Münzstätte Wien. — Judische Medaillen. — Varia. — Die moderne Medaille.

N° 139. — KUBINSKY. Bericht über einen Münzfund in Albrechtitz bei Moldauthein in Böhmen. — Muziker-Medaillen. — NENTWICH. Regesten zur Geschichte der Münzstätte Wien. — WOLF. Ein Juden-christlisches Amulet. — Varia. — Die moderne Medaille.

N° 140. — Musiker-Medaillen. — NENTWICH. Theresianische Viertelthaler. — J. NENTWICH Regesten zur Geschichte der Münzstätte Wien — Varia. — Die moderne Medaille.

Frankfurter Münzzeitung, n° 12. — Der Badenharder Münzfund. — P. JOSEPH. Das Münzrecht zu Herborn. — Zwei Denkmünzen : auf Virchow und auf Sonnemann. — Varia.

N° 13. — Der Denar- und Brakteatenfund von Gr.-Krotzenburg. — Der Badenharder Münzfund. — BERTHOLD. Eine Medaille auf den Speierer canonicus Simon von Liebenstein.— FISCHER. Über die Thätigkeit des schwarzburgischen Münzmeister Henning Müller. — Varia.

N° 14. — Der Badenharder Münzfund. — HEYNEMANN. Zur Geschichte der Nickelmünzen. — Varia.

Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, n° 220. — SCHALK. Der wiener Münzmeister Velber. — ERNST. Ueber die Verwendung von Punzen zur Anfertigung von Stempeln. — Varia.

N° 221. — MARKL. Neuere Fälschungen von Münzen des röm. Kaisers Claudius II. — TREZZI. Der Burganer Kreuzer v. 5. 1805. — Varia.

N° 223. — KENNER. Zum Münzwesen unter Kaiser Ferdinand I. — Varia.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 12 décembre 1901.

... A la demande de M. Meili et sur la proposition de MM. Éd. Vanden Broeck et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Manoel Joaquim de Campos, numismate à Lisbonne.

Le Secrétaire, A. DE WITTE. *Le Président*, Vte B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 30 décembre 1901.

... Sur la proposition de MM. le Vte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. C. De Muyser, ingénieur, à Pétange, grand-duché de Luxembourg.

Le Secrétaire, A. DE WITTE. *Le Président*, Vte B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1902.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 261-262. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 122-124. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, 1901. — *Berliner Münzblätter*, no 256; *Neue Folge*, no 1. — *Sitzungsberichte der numismatische Gesellschaft zu Berlin*, 1901.

Angleterre. — *Numismatic Circular*, nos 109-111.

Autriche-Hongrie. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde*, nos 138 à 140. — *Monatsblatt*, nos 220 à 222.

Belgique. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Inventaire archéologique de Gand*, nos XXII et XXIII ; *Bulletin*, t. IX, nos 7 à 9. — Institut archéologique du Luxembourg : *Annales*, t. XXXVI. — Société d'archéologie de Bruxelles : *Annales*, t. XV, liv. II. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, année 1900, liv. 11-12 ; 1901, liv. 1-6. — *Archives belges*, t. III, nos 9 et 10, et tables. — *La Gazette numismatique*, t. VI, no 2-4. — Académie royale : *Bulletin*, 1901, nos 9-12 ; *Annuaire*, 1902. — *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie*, nos 18-23. — *Revue bibliographique belge*, 1901, nos 11-12 ; 1902, no 1. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXIII, 3e liv. ; *Rapport*, 1900. — Cercle archéologique de Malines : *Bulletin*, t. XI. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2e série, t. XIII, liv. 2-3. — *Mémoires de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 1901. — *L'ancien Pays de Looz*, t. V, nos 10 à 12.

Canada. — *The Canadian antiquarian*, vol. III, nos 1-2.

France. — *Polybiblion* : partie littéraire, t. XCII, nos 5 et 6, t XCIV no 1; partie technique, t. XCIII, nos 11 et 12, t. XCVI, no 1. — *Revue numismatique*, 1901, 4e trimestre. — *Bulletin de la Société de Borda*, 1901, 3e liv. — Société nationale des Antiquaires de France : *Mémoires*, 1899; *Bulletin*, 1902, 3e liv.

Italie. — *Bolletino del Museo civico di Padova*, 1901, nos 9-10. — *Rivista italiana di numismatica*, 1901, 4o liv.

Luxembourg. — *Ons Hemecht*, 1901, 12e liv.; 1902, 1re et 2e liv. — *Publications de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal*, vol. 48, vol. 49, 2e fasc.; vol. 51, 1er fasc.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 1902. 1re liv.

Portugal. — *O Archeologo Português*, vol. VI, nos 5-12.

Suède. — *Kongl. vitterhets historie och antiquitets Academiens Månadsblad*, 1900.

Suisse. — *Revue suisse de numismatique*, t. X, 2e liv. — Supplément du *Journal des collectionneurs*, nos 17 à 22.

Ouvrages non périodiques.

Alvin (Fréd). — *Denier noir inédit de Jean I, seigneur de Heinsberg*. Tournai, 1901, in-8o, 3 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

Ambrosoli (S.). — *Zecche italiane*. Como, 1881, in-4o, xxv-53 pages, 8 planches. — *Atene* Milano, 1901, in-18, xiii-171 pages, avec un panorama d'Athènes, 1 plan, 22 planches et des figures dans le texte. — *Il ripostiglio di Lurate Abbate*. Milano, 1888, grand in-8o, 12 pages, 1 planche. — *Di una monetina trivulziana*. Milano, 1888, grand in-8o, 8 pages, 1 vignette. — *Una medaglia di Antonio Abondio*. Milano, 1889, grand in-8o, 5 pages, 1 planche. — *Note monegasche*. Milano, 1889, grand in-8o, 2 pages, 1 vignette. — *Soldino astigiano inedito di Carlo Quinto*. Milano, 1890, grand in-8o, 7 pages, 1 vignette. — *Il ripostiglio di San Martino del Pezzolano*. Milano, 1897, grand in-8o, 7 pages. — *Un trait d'union numismatique entre la France et l'Italie*. Paris, 1900, in-8o, 4 pages. — *Alla numismatica*. Milano, 1901. in-12, 6 pages. — *Di un Meda-*

glista ignoto del secolo XVI. Milano, 1902, grand in-8°, 5 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

BLANCHET (AD.). — *Index des collections publiques de monnaies anciennes en France.* Paris, 1901, in-8°, 16 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

DAREMBERG et SAGLIO. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, liv. 31. (*Don de la maison Hachette.*)

DE JONGHE (Vte B.) — Sceau matrice d'Ernest de Merode, comte de Waroux. Bruxelles, 1902, in-8°, 11 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

DE LIMBURG-STIRUM (Cte T.). — *Cartulaire de Louis de Male.* Bruges 1901, t. II, in-4°, 683 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

DE MARCHÉVILLE. — *La monnaie d'or de Louis de Crécy, comte de Flandre.* Paris, 1900, grand in-8°, 17 pages, 1 planche.

DE MEUNYNCK — *Les pièces uniques, rares ou inédites de la grande collection de monnaies de Flandre, appartenant au Musée de Lille* Bruxelles, 1902, in-8°, 28 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

DE RENESSE (Cte T.). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. VI 4e fascicule. (*Don de l'éditeur M. O. Schepens.*)

DE WITTE (A.). — *Moules monétaires romains en terre cuite récemment découverts en Égypte.* Bruxelles, 1902, in-8°, 8 pages, vignettes (*Hommage de l'auteur.*)

DONNET (F.). — *Une congrégation aérienne.* Anvers, 1901, in-8° 16 pages.

DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES (Cte A.). — *Lettre à M. le vicomte B. de Jonghe.* Bruxelles, 1902, in-8°, 6 pages, 1 vignette.

MACDONALD (G.).— *Catalogue of Greek coins of the Hunterian collection University of Glascow.* Glascow, 1901, t. II, in-4°, XI-649 pages, planche XXXI à LXII. (*Hommage du comité de publication.*)

MC LACHLAN. — *Two Canadian golden wedding-medals.* Montréal, 1901, in-8°, 15 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

PERINI. — *Numismatica italiana*, nos XVII à XVIII. Rovereto, 1901 (*Hommage de l'auteur.*)

QUARRÉ-REYBOURBON. — *Congrès archéologiques à Agen et à Auch.* Lille, 1902, in-8°, 58 pages, planches.

RAIMBAULT. — *La Dardenne, monographie de la pièce de six deniers de Louis XIV d'après des documents inédits.* Paris, 1901, in-8° 58 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Renard. — *Quelques mots à propos d'un trésor de monnaies romaines déterré à Gives.* Bruxelles, 1902, in-8°, 24 pages.

Rizzoli (L. jun.). — *I sigilli nel Museo Bottacin.* n° VI, Padova, 1901, in-8°, 18 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Soutzo. — *Notes et observations sur la lettre de M. L. Blancard.* Bruxelles, 1902, in-8°, 4 pages.

Stroehlin. — *Répertoire général de médaillistique.* Fiches n°s 401 à 550. (*Hommage de l'auteur.*)

Vlasto. — *Les monnaies d'or de Tarente.* Athènes, 1901, in-8°, 21 pages, 3 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Van Bastelaer (D.). — *Histoire métallique de Charleroi.* In-8°, 451 pages, 1 portrait (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Catalogue of the chateau Ramezay Museum and portrait gallery par O'Leary. Montréal, 1901, in-8°, 128 pages, 1 planche.

Catalogue Cahn, n° 18 à prix marqués. — *Catalogue Sattler,* n° 29 à prix marqués. — *Catalogue Marchio* et *Majer,* n° 31, à prix marqués. — *Numismatischer Verkehr,* 1902, n°s 1-2. — *Catalogue A.C. de Modène,* 4 planches. (*Envoi de M. Sambon*). — *Catalogue de vente à Bruxelles,* 4 planches. (Envoi de M. Dupriez.) — *Catalogue H.-G. Rosenberg,* n° 10. — *Numismatische Offerten-Blatt,* n°s 102-103. — *Numismatische Correspondenz,* n° 205. — *Catalogue de vente à Munich,* 10 planches. (*Envoi de M. O. Helbing.*) — *Catalogue Zschiesche et Koder,* n° 89.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de la Société suisse de numismatique.

Jeton de présence de la Société pour l'année 1901.

Don de M. Godefroid Devreese.

Portrait de jeune femme, médaille d'argent modelé par G. Devreese.

Don de M. C. van der Beken.

Pièces de nickel de 400, 200 et 100 reis frappées à la Monnaie de

Bruxelles pour le Brésil. — Pièces de 10, 5 et 2 1/2 centimes frappées à la Monnaie de Bruxelles pour le Luxembourg.

Don de M. A. de Witte.

Inaugurations de Léopold II et de François II : 3 jetons de cuivre. — Pièce de cuivre de Philippe II, frappée à Anvers. — Billon noir de Louis de Male, comte de Flandre. — 3 pièces de cuivre de Philippe II, frappées à Bruges. — Pièce de cuivre de Philippe IV pour l'Artois. — Liard de Philippe II pour la Gueldre. — Evêché de Liége : Billon de Louis de Bourbon ; monnaie noire de Jean de Bavière; liard d'Ernest de Bavière; liard et demi-liard de Maximilien Henri. — Nouvelle pièce belge de 50 centimes, légendes flamandes. — Nouvelles pièces de nickel de 10 centimes, légendes françaises et flamandes.

Soit en tout : 1 médaille, 4 jetons et 21 monnaies.

Bruxelles, le 17 février 1902.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

UN DEMI-GROS DE CONVENTION

FRAPPÉ PAR

WENCESLAS I DUC DE LUXEMBOURG (1356-1383)

ET

BOHÉMOND DE SAARBRUCK, ARCHEVÊQUE DE TRÈVES (1354-1362)

La numismatique luxembourgeoise traverse actuellement une période de brillante prospérité, et les récentes acquisitions dont elle vient de s'enrichir sont aussi précieuses que remarquables. Nous citerons en tout premier lieu un rarissime denier de l'abbé d'Echternach Godefroid I (1123-1155), publié dans la *Frankfurter Münzzeitung* du 1er mars dernier, par notre savant confrère M. Paul Joseph. Bien que l'activité de l'atelier d'Echternach nous fut démontrée par plusieurs diplômes impériaux du Xe et du XIe siècle, qui tous confirmaient aux abbés leur droit de monnayage, nous

ne connaissions cependant jusqu'ici qu'un seul produit de la forge abbatiale, savoir l'unique denier, si souvent décrit, du Musée de Copenhague. La pièce dont M. Paul Joseph vient de nous faire faire connaissance a sur sa voisine le très grand avantage d'indiquer clairement le nom du souverain qui la fit frapper, ce qui en augmente considérablement l'intérêt.

Nous mentionnerons ensuite un fort joli gros tournois fabriqué à Damvillers par Jean l'Aveugle et Henri de Bar, dont M. Lalanne nous a donné la description dans la *Revue française de numismatique*.

Enfin, voici un demi-gros qui vient combler une lacune de la série des espèces sociales Luxembourg-Trèves.

Droit. ✠ W ∘ DVX ∘ ET ∘ BOEM; ARCHP entre deux grènetis. Dans une épicycloïde à six lobes, l'écu écartelé de Bohême, Trèves et Luxembourg. Le champ du quartier luxembourgeois est burelé.

Rev. ✠ SOC⁚ IST⁚ M⁚ F̄CE⁚ ⊛ ∘ LVCEMB entre deux grènetis, le signe abréviatif placé au-dessus de FCE interrompt le grènetis extérieur. Au centre, une croix pattée cantonnée de quatre fleurs.

Poids 1gr.12. Notre collection.

Ce fut vers le début de 1360 que Bohémond de Saarbrück, archevêque de Trèves, et Wenceslas de Luxembourg signèrent une convention monétaire, qui prit fin dès 1362 par la mort du premier des deux alliés. On possède plusieurs monnaies émises en vertu de cet accord : ce sont d'abord des gros d'argent sur la légende desquels on remarque tantôt le nom de l'archevêque précédant celui du duc, tantôt celui du souverain temporel précédant le nom du prélat (1).

Les armoiries des associés sont écartelées de telle sorte, que le premier quartier est toujours occupé par l'écu de celui dont le nom se lit en tête de la légende. Ces gros d'argent sont très peu répandus. (SERRURE, *Essai de numismatique luxembourgeoise*, n°s 136 et 137.) Nous en connaissons deux dans la collection de M. De Muyser, à Pétange, sur le

(1) Le texte du traité paraît être perdu : il n'existe en tous cas ni aux archives de Coblence, ni à la bibliothèque de Trèves.

revers desquels le petit écusson luxembourgeois de la légende est remplacé par une croix pattée. Il existe aussi deux types de quarts de gros (SERRURE, n°s 139 et 140), et on possède enfin un demi-gros (SERRURE, n° 138) sur lequel le nom de l'archevêque et ses armes figurent avant ceux de Wenceslas I. Cette monnaie, unique jusqu'ici, appartient au Musée de Luxembourg. Une récente trouvaille, faite à Siebenborn, non loin de Trèves, vient d'augmenter nos séries d'un second exemplaire de ce demi-gros, ainsi que de la pièce au même type que nous venons de décrire ci-dessus, et qui mentionne le nom du duc et ses armes avant le nom et les armes de l'archevêque. La légende du revers est curieuse en ce sens qu'on y voit une croix pattée remplacer le petit écu de Luxembourg, lequel vient se placer entre FCE et LVCEMB; on remarquera aussi le signe d'abréviation sur FCE qui vient interrompre le grènetis extérieur. Cette pièce complète probablement la série des monnaies sociales de Bohémond et Wenceslas, qui, chose singulière, sortent toutes du seul atelier de Luxembourg.

La trouvaille de Siebenborn contenait encore les pièces suivantes :

1. Un écu d'or (écu à la chaise) de Philippe VI de Valois, roi de France (1328-1350).

2. Quatre esterlins à tête de Henri de Vir-

nenbourg, archevêque de Cologne (1304-1332).

3. Vingt-huit gros de Prague de Jean de Luxembourg, roi de Bohême (1309-1346).

4. Trente esterlins aux quatre lions émis à Louvain, par Jean III, duc de Brabant (1312-1355). (De Witte, n° 349.)

5. Deux cents esterlins à tête de Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves (1308-1354).

Ce petit dépôt dut être confié à la terre entre les années 1360 et 1362 : en effet, nos deux demi-gros qui en sont les monnaies les plus récentes ne peuvent être antérieurs au début de 1360, le duc et l'archevêque ayant scellé leur traité d'alliance, le 31 octobre 1359, et le monnayage social ayant dû être décidé après cette date par un document diplomatique qui ne nous est malheureusement pas parvenu. De plus, Bohémond de Saarbrück mourut en 1362, et nous ne trouvons dans le trésor aucune monnaie de son successeur Conon de Falkenstein (1362-1388); bien au contraire, la trouvaille se compose pour les quatre cinquièmes d'esterlins à tête de Baudouin de Luxembourg, qui venait de décéder (21 janvier 1354), après avoir occupé pendant quarante six ans le siège archiépiscopal, circonstance qui explique facilement la grande abondance de son numéraire pendant toute la durée du règne, si court, de l'allié du duc Wenceslas.

La date de l'enfouissement peut donc être déterminée avec précision.

Les monnaies étaient contenues dans une petite cruche à anse, d'un joli travail, qui se trouve encore actuellement à Siebenborn.

ÉD. BERNAYS.

Anvers, 23 mai 1902.

HERCK-LA-VILLE

ET

SON ATELIER MONÉTAIRE

La ville de Herck, Wust-Herck en flamand, quoique fort ancienne, n'a guère laissé de traces dans les annales historiques, pourtant si riches, du Limbourg. Cette localité remonte cependant à une époque fort éloignée de nous et a été le témoin d'événements importants. Elle doit avoir, de plus, possédé un atelier monétaire, puisque Jean de Bavière, évêque de Liége, y a frappé monnaie.

Herck-la-Ville, située dans une plaine unie et basse qu'arrosent plusieurs cours d'eau, existait déjà du temps des Francs et possédait alors, dit-on, un palais royal qui servit plus tard de résidence aux comtes du pays. Quoi qu'il en soit, le pays plat entre Herck-la-Ville et Haelen porte encore le nom de *Vrankrijk* ou *Frankrijk* (royaume des Francs) et les prairies qui s'étendent entre les deux localités sont toujours appelées *Seelbemden* (près saliques, en latin : *prata salica*).

Un diplôme de 745 de Robert, comte de Hesbaye, donnant à l'abbaye de Saint-Trond les villages de Donck, Meerkout, Velpen, Schaffen,

etc., est délivré dans la villa *Ostrichiae* (Wustherck).

Herck-la-Ville fit partie, au moyen-âge, de l'antique et célèbre comté de Looz avec lequel elle passa à la principauté de Liége.

Notre localité devait avoir, au XIVe siècle, une certaine importance, puisqu'elle renfermait alors le tribunal du vicaire de l'empire. Édouard III, roi d'Angleterre, y prit solennellement possession de cette dignité. Le IIe chapitre de la Chronique de Saint-Trond dit, en effet : « *Circa idem tempus* » (1330) *rex Eduardus tanquam vicarius Imperii sedit* » *pro tribunali apud villam Hercke intra domum* » *Bladorum.* » Cette maison, dite alors la Maison au Seigle (het Koren-Huis), s'est appelée depuis *Het Hof*, nom qu'elle a conservé.

Herck-la-Ville, lors de l'affaire de la succession au comté de Looz, servit de refuge, en 1364, à Arnould, seigneur de Rummen, qui revendiquait le comté du chef de sa mère Jeanne, fille d'Arnould VIII, comte de Looz. Le malheureux prétendant, poursuivi par Englebert de la Marck, évêque de Liége, échappa par la fuite aux Liégeois qui étaient venus assiéger la ville et qui l'avaient prise.

Un traité y fut conclu, en octobre 1386, la veille de Saint-Denis, entre Arnould de Horn, évêque de Liége, le clergé et la noblesse, d'une part, et les villes du pays de Liége et du comté de Looz, d'autre part, pour un terme de cent ans, prolongé

à perpétuité par le traité du 19 février 1435. Les contractants y déclarent que la partie intérieure ou la ville proprement dite jouirait des mêmes avantages que Hasselt, c'est-à-dire que le droit liégeois y serait substitué à celui de Looz et que le régime féodal y ferait place au régime municipal. Cet accord de 1386 peut offrir de l'intérêt au point de vue numismatique, car il semble faire de Herck-la-Ville une véritable seigneurie.

Un legs de quatre gros sur la *monnaie* est fait, en 1407, à l'église de Herck-la-Ville. En 1415, nouveau don semblable d'une rente de 1 florin. Des documents mentionnent encore l'existence d'une *moente* à Herck-la-Ville en 1576 et même en 1696.

Ces citations ont-elles trait à un véritable atelier monétaire que Herck aurait eu ou faut-il voir dans la *moente* un immeuble qui se serait appelé ainsi? Il nous paraît fort hasardeux de choisir entre l'une ou l'autre de ces hypothèses, quoique l'existence de monnaies incontestablement frappées à Herck par Jean de Bavière rende la première des plus vraisemblable.

Herck fut prise, en 1409, par les *Haidrois* et reprise dès le lendemain, par Godenœle d'Elderen, sénéchal du comté de Looz.

Jean de Bavière, prince-évêque de Liége, qui ne semble pas avoir séjourné dans notre ville, lui donna, le 10 septembre 1414, un règlement communal qu'il modifia et compléta le 17 août 1417.

Nous venons de résumer tous les faits un peu importants qui se sont passés à Herck-la-Ville jusqu'à l'époque de Jean sans Pitié. Il semble résulter de tout ce qui précède qu'il ne reste pas le moindre vestige d'un acte positif relatif à l'existence d'un atelier monétaire à Herck-la-Ville, atelier dont un nouveau et précieux produit vient d'entrer dans notre collection.

Voici le dessin et la description de cette pièce aussi rare que curieuse :

Droit. Écu incliné écartelé de Bavière-Palatinat, posé sur une aigle éployée.

Légende. ✠ IOHAS : DEI : GRA : ELECT : LEODIEN : Z : COM : LOS.

Revers. Croix ajourée, dont chaque bras est terminé par un fruit entre deux feuilles.

Légende. ✠ MONETA : NOVA : FACTA : IN : HERCKENSIS.

Argent. Poids : 3gr.282. Notre collection.

Cette grande plaque à l'aigle, en argent, est semblable à la rare pièce au même type frappée,

à Liége, par Jean de Bavière (*voy.* DE CHESTRET, n° 286). La pièce liégeoise porte des légendes tout à fait différentes. Jean sans Pitié s'y qualifie d'évêque de Liége, tandis que, sur notre plaque, il se qualifie d'élu et de comte de Looz. Notre monnaie a donc été vraisemblablement frappée pour le comté de Looz dont Herck-la-Ville faisait partie, l'atelier de Hasselt ayant été probablement fermé après la réunion du comté à l'évêché, pour n'être rouvert que sous l'évêque Jean de Heinsberg (1419-1455). Cette circonstance augmente considérablement l'intérêt de notre pièce.

On remarquera encore que notre monnaie est dite nouvelle (*moneta nova*, etc.), ce qui autorise à dire que d'autres pièces sont sorties du même atelier. De plus, les lettres ꝏ et ꝏ de la légende seule du droit sont gothiques et le nom de l'atelier, quoique précédé de la préposition *in*, n'est pas à l'ablatif.

Il existe encore un rare billon noir, connu à deux variétés, frappé, à Herck-la-Ville, par le même Jean de Bavière (*voy.* DE CHESTRET, n° 298), dont nous ne connaissons pas d'autres monnaies herckoises. Il faut, peut-être, aussi ajouter aux souvenirs monétaires laissés par Herck un denier noir assez fruste, au type de l'évêque à mi-corps, ayant devant lui un écusson à ses armes, frappé par Arnould de Horn (1378-1389) (*voy.* DE CHESTRET, n° 276). Le savant auteur de la numismatique de la principauté de Liége croit y lire le nom de notre localité.

Il nous semble que la découverte de notre plaque autorise l'espoir de voir la série numismatique herckoise s'enrichir de nouvelles pièces.

Herck-la-Ville passa encore par bien des épreuves après Jean de Bavière. Elle fut livrée au pillage et aux flammes, en 1483, par Guillaume d'Arenberg. Les Lorrains lui firent encore subir le même sort, en 1654.

De nouveaux incendies y éclatèrent en 1679 et en 1699. Le feu de 1679 fut une véritable catastrophe, car une partie de l'église et sept maisons échappèrent seules à ce désastre dont la ville ne se releva jamais.

Nous ne terminerons pas ces lignes sans témoigner toute notre reconnaissance à MM. le docteur Bamps et le baron de Chestret de Haneffe, pour les nombreux et intéressants renseignements qu'ils ont bien voulu nous donner sur Herck-la-Ville et sur son histoire. C'est grâce à leur obligeance que nous avons pu écrire cette notice que nous espérons pouvoir compléter un jour par la découverte de faits nouveaux et formels quant à l'atelier monétaire de l'ancienne ville de Herck, localité qui a malheureusement laissé si peu de souvenirs de son existence.

V.te Baudouin de Jonghe.

LA NUMISMATIQUE

DU

SIÈGE DE MIDDELBOURG

DE 1572 A 1574

(Planches IV et V.)

Le récit de l'histoire du siège de Middelbourg, de 1572 à 1574, a été fait d'une façon très détaillée par plusieurs auteurs néerlandais. Il n'y aurait donc aucune utilité à mentionner, dans cette étude, toutes les particularités qui y sont relatives et que les historiens 's Gravezande (1) et van Vloten (2) ont déjà développées dans leurs ouvrages. Il suffira de rappeler les faits principaux afin de faire mieux comprendre le but de l'émission de monnaies de nécessité à cette époque.

Quoique beaucoup de documents traitant de ces questions aient été perdus dans la suite des temps, les archives de la ville en contiennent cependant un nombre suffisant pour permettre de donner d'intéressants renseignements sur ce numéraire.

(1) 's Gravezande, *Tweede eeuwgedachtenis der Middelburgsche vrijheid*. Middelburg, 1774.

(2) Joh. van Vloten, *Middelburgs beleg en overgang naar de oorspronkelijke bescheiden geschetst*. Middelburg, 1874.

En 1572, le gouvernement communal de Middelbourg appartenait au parti espagnol. Comme conséquence, l'exercice de la « nouvelle religion » n'était pas toléré.

Cependant la plus grande partie de la population paraissait disposée, dès ce moment, à répudier le culte catholique. Les partisans de la doctrine nouvelle tenaient à ce sujet des réunions de plus en plus fréquentes.

Le chef de la magistrature urbaine, n'étant pas sûr des esprits, n'osa pas faire renouveler aux bourgeois armés (schutterij) un illusoire serment de fidélité au roi d'Espagne.

Le 6 avril 1572, les gueux de mer étaient devenus maîtres de Flessingue et leur flotte se trouvait dans la rade de cette ville.

La nouvelle de ce fait devait nécessairement porter la terreur parmi les Middelbourgeois, qui craignaient, et non sans cause, une attaque immédiate de l'ennemi. On eut recours à tous les moyens possibles pour fortifier hâtivement les remparts; on doubla les corps de garde, des maisons furent démolies et on réunit autant de vivres que faire se put.

La ville, au milieu du XVIe siècle, était moins étendue que de nos jours, un rempart muni d'un grand nombre de tours à créneaux et de portes fortifiées l'entourait aux endroits qu'occupent actuellement les canaux intérieurs (Binnengrachten).

Le port, qui commençait à quelque distance du

château de Zeeburg (Rammekens), constituait la voie d'accès la plus importante. Creusé en 1535, c'est-à-dire depuis quelques années seulement, il avait son chenal dans de vastes étendues d'eaux, parsemées de bancs de sable (1).

On y parvenait, d'un côté, en passant près d'Arnemude et, d'un autre côté, en côtoyant le château de Zeeburg.

Ces deux forteresses commandaient les passes, ainsi que la carte qui accompagne notre travail permet de le comprendre facilement.

La navigation le long de Zeeburg était moins entravée par les bancs de sable, mais, en revanche, la proximité de Flessingue, qui était au pouvoir des gueux de mer, en rendait le passage difficile aux vaisseaux espagnols.

Le petit bourg d'Arnemude ainsi que le château de Zeeburg étaient maîtres de l'entrée du port de Middelbourg. Par suite, la possession de ces deux endroits était une question vitale pour le gouverneur espagnol établi dans la capitale de l'île de Walcheren.

Du côté de la terre, deux portes fortifiées, « le Noord- et le Zuiddampoort », assez rapprochées l'une de l'autre, empêchaient d'entrer facilement dans la ville.

La première de ces portes surtout était très

(1) En fait, ce port fut abandonné en 1817, parce qu'il n'était plus possible aux navires d'y pénétrer.

importante; elle était disposée pour pouvoir contenir beaucoup de soldats. Dans les environs se trouvaient quelques redoutes.

Middelbourg ne fut pas exposée à des travaux d'attaque ordinaires; elle ne fut pas véritablement assiégée. La vérité est plutôt que l'île entière de Walcheren se trouva bloquée pendant les années 1572 et 1573, car les vaisseaux des gueux de mer, qui étaient établis à Flessingue, étaient les maîtres des côtes de l'île. Il en résultait que les flottes de délivrance, équipées par le duc d'Albe, ne pouvaient entrer dans le port. Cet isolement de l'île devait finalement empêcher les Espagnols de se maintenir dans la capitale.

Outre les villes fortifiées de Middelbourg, de Flessingue et d'Arnemude, déjà citées, Walcheren contenait encore la petite ville de Veere, qui était protégée par des murailles, ainsi que les châteaux-forts de Souburg, de Zeeburg = Rammekens et de Westhove.

La carte dont nous avons déjà parlé permet de se rendre compte de l'emplacement de toutes ces localités.

L'attaque attendue des gueux de Flessingue eut lieu, mais ils furent repoussés jusqu'aux remparts d'Arnemude, où les Espagnols parvinrent bientôt à se maintenir.

Veere, au contraire, tomba en la possession des troupes du prince d'Orange.

La position de Middelbourg devint de plus en plus critique.

On ne trouva d'autre moyen que de s'adresser au duc d'Albe qui était alors à Anvers. Celui-ci chercha à faire de son mieux; mais il manquait d'argent.

Quelques vaisseaux équipés à grand'peine ne réussirent pas à atteindre la ville. Ils furent repoussés par les Gueux et détruits en partie.

Cependant, le généralissime espagnol parvint à augmenter d'un certain nombre de soldats la garnison chargée de défendre les remparts middelbourgeois; la présence de cette soldatesque n'eut d'autre résultat que d'empirer la situation générale.

Les vivres, les munitions de guerre et l'argent courant firent bientôt défaut. Une augmentation d'assiégés sans un accroissement corrélatif de vivres était plutôt nuisible. L'argent manquait complétement. Les soldats n'avaient pas été payés depuis plus d'un mois.

Au début du siège, le gouverneur de la province de Zélande était Antoine de Bourgogne, seigneur de Wacken. Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, commandait les troupes espagnoles assiégées. Nicolas de Castro, évêque, était à la tête du clergé catholique.

Bientôt le besoin d'argent courant augmenta à tel point qu'on fut forcé de faire à Anvers un emprunt de 2,000 livres flamandes à 12 p. c. d'intérêt.

Le conseil municipal comprit bien vite que cette pénurie de numéraire aurait des conséquences graves pour les événements ultérieurs du siège. Afin d'assurer l'existence dans la circulation d'une quantité suffisante d'argent monnayé, il ordonna, le 23 août 1572, aux trois corporations de bourgeois armés, celle des archers, celle des arbalétriers et celle des arquebusiers (hand- voetboog en kolveniers) d'apporter à l'hôtel de ville tous les objets d'argent et tous les bijoux appartenant à ces gildes.

Nous croyons utile de reproduire le texte officiel du 23 août 1572 :

By wette ēn Raede deser stede Middelb. in Zeelant is geresolveert ēn overgedragen, gesloten en geordonneert dat de bouchouwers ēn beleders van alle drie scutterien binnen deser stede in handen van de tresoriers deser stede sullen bringen ende consigneren alle haere zilverwerck ēn goutwerck, mitsgaders de ornamenten ēn de cleinodiēn den selve scutterie respectievelyck toebehorende om tselve gout ēn zilverwerck te leggen in een kiste bewa'erder handt,

Par nous magistrats de cette ville de Middelbourg en Zélande, il a été résolu, rapporté, décidé et ordonné, que les trésoriers, ainsi que les administrateurs des trois corporations armées seront tenus d'apporter et de consigner entre les mains des trésoriers de la ville, toute l'argenterie et l'orfévrerie, ainsi que les ornements et les bijoux appartenant aux dites corporations armées, afin de les faire déposer dans un coffre, dont les dits trésoriers ou administrateurs

daervan deselve bouchhouders ofte beleders sullen mogen hebben een sleutel en dander te berusten onder de stadt en degene die in des te doene in weygeringe wesen sullen, dat men deselve by prompte execu ie sal daer toe bedwingen by den officier den bailliu deser stede.

Register tenRade, n° 2586, fol. 116. Sabatho den 23 Augusti 1572 (1).

posséderont une des clefs, tandis que l'autre reposera sous la garde des magistrats et que ceux qui n'exécuteront pas ces ordres, y seront forcés immédiatement par le bailli de la ville.

Registre du Conseil municipal, n° 2586, samedi 23 août 1572.

On se contenta, à ce premier moment, de garder toute cette argenterie en dépôt, en permettant aux administrateurs des confréries armées d'en posséder une des clefs.

Mais la misère augmenta de jour en jour. Les lettres de doléances adressées au duc d'Albe lui apprirent la nouvelle que la ville ne renfermait plus qu'environ 2,000 sacs de froment et 24,000 sacs de seigle. Elles appelèrent son attention sur les souffrances que la population avait à endurer par suite du logement des troupes étrangères chez les habitants, ainsi que par suite des déprédations

(1) Nous exprimons toute notre gratitude à M. W.-O. Swaving, archiviste de Middelbourg, pour l'obligeance qu'il a mise à nous fournir la copie des ordonnances reproduites dans cet article et qui font partie des archives de la ville.

que les soldats commettaient dans la campagne. Les gueux de mer, qui avaient également besoin de vivres, pillaient de même les fermes et les champs, de sorte que les Middelbourgeois étaient privés de leurs moyens d'existence habituels.

Le duc d'Albe, convaincu de la nécessité de conserver Middelbourg à l'Espagne, expédia, le 8 octobre 1572, une grande flotte de délivrance, commandée par don Sancio d'Avila et par le capitaine Christophe de Mondragon.

Elle fut attaquée par les gueux Ewouts, Worst et Joos de Moor, repoussée vers Anvers et détruite en grande partie.

De Mondragon se réfugia dans le château de Saftingen, situé sur l'Escaut, d'où il parvint à soumettre à la domination espagnole l'île entière de Sud-Beveland. Les troupes des gueux et du prince d'Orange furent repoussées par lui jusqu'à Veere. Les gueux profitèrent de leur séjour forcé dans les environs de cette ville pour s'emparer du château de Westhove et l'incendier.

Ces événements causèrent une grande terreur aux Middelbourgeois, qui voyaient de plus en plus approcher les dangers et les inconvénients d'un siège.

La situation était des plus critique. Les soldats n'avaient pas été payés de leur solde depuis quarante semaines. Pour comble de malheur, l'hiver fut tellement froid et rigoureux, que quantité de personnes succombèrent de misère.

Afin de pourvoir au manque de numéraire, le gouverneur de la province, Antoine de Bourgogne, se mit en relation avec le chef de la magistrature urbaine pour convenir qu'on prierait les bourgeois aisés de prêter leur argenterie à la ville en détresse.

L'argent que l'on se procurerait ainsi devait servir en premier lieu à payer la solde arriérée des soldats. Comme il n'était pas possible de faire ce paiement autrement qu'en numéraire, on décida la frappe de pièces de nécessité.

La liste et le détail de l'argent (1) que chacun des particuliers prêta à la ville afin d'en faire frapper monnaie, se trouve en entier dans les archives urbaines. Il ne pourrait y avoir d'utilité véritable à donner la nomenclature des personnes qui se présentèrent, ni le relevé des objets en argent ou en numéraire qui furent apportés dans le but de pourvoir à de besoins urgents. Il suffira de dire que la liste fut commencée le 8 novembre 1572 et qu'elle fut close le 3 mai 1573.

Le montant total des sommes prêtées à la ville, monta à 2,062 livres flamandes, 2 escalins, 2 gros.

Les personnes qui prêtèrent les quantités les plus fortes furent le commandant Beauvoir, qui apporta 26 marcs, 2 onces et 3 esterlins en argent, que l'on accepta à raison de 36 stuivers l'once,

(1) Le profit tiré par la ville de la frappe du numéraire fait des argenteries prêtées par les bourgeois, monta à 90 livres flamandes, 4 escalins et 18 gros, au-dessus des frais de main-d'œuvre.

soit en tout 63 livres et 11 escalins; le gouverneur Antoine de Bourgogne, qui prêta 110 livres, 11 escalins et 5 gros, et l'évêque Nicolas de Castro, qui, le 22 décembre, remit la somme de 208 livres, 6 escalins et 9 gros.

Le bailli de la ville, Jan Turck, donna 15 livres, 15 escalins et 3 gros.

Parmi les autres membres de la municipalité, on relève les noms du pensionnaire Sonius, du secrétaire Moch et du conseiller Simon Simonsz. Cost, qui firent également des versements en nature ou en espèces.

Quelques autres bourgeois s'inscrivirent pour des sommes variant entre 36 livres et 4 livres seulement.

On s'étonnera peut-être que les objets en argent appartenant à la ville n'aient pas été utilisés pour la frappe des monnaies de nécessité. La ville donna ce qu'elle possédait encore, mais cela ne consistait qu'en seize timbales ou coupes d'argent, pesant 29 onces 18 esterlins, auxquelles on ajouta quatre gobelets, portant les armoiries de la ville, pesant 26 onces et appartenant au corps de musique middelbourgeois.

A cause de l'augmentation continuelle de ses dettes, la ville avait antérieurement été obligée plusieurs fois de faire des emprunts onéreux, et déjà, en 1536, l'argenterie de la ville, consistant en gobelets, coupes et bijoux, avait été vendue (1).

(1) H.-M. Kesteloo, *Stadsrekeningen* 1500-1549, dans les archives du Zeeuwsch Genootschap, t. VI, p. 265.

Afin de se procurer une plus grande quantité d'argent, le conseil municipal ordonna, le 13 décembre 1572 (1), que « tous les doyens et officiers » des diverses corporations de métiers de cette » ville seraient tenus de déposer et de consigner » respectivement toute l'argenterie et l'orfévrerie, » ainsi que les ornements et bijoux, chacun pour » sa gilde, entre les mains de Floris Cornelis et de » Quiryn Antheunisz., commis par l'administra- » tion communale pour cette réception et qui » accepteraient ladite argenterie à titre de dépo- » sitaires. Il autorisait en outre les dits commis- » saires à contraindre les récalcitrants, soit par » flagellation, par appréhension ou par tout autre » moyen de justice, comme bon leur semblerait. »

Il fut décidé en même temps que les poinçons, coins et matrices dont on se servirait pour frapper les monnaies seraient enfermés dans le lieu même où l'argenterie prêtée serait déposée, pour que le tout y fut soigneusement conservé pendant la nuit. De cette façon, on crut pouvoir éviter toute frappe clandestine.

Jan Adriaanszoon, orfèvre, J. de Groote et Roeland Magnus furent commis pour cette surveillance.

A la suite de cette ordonnance, les gildes des tonneliers (2), des tailleurs, des boulangers, des

(1) *Registre du conseil municipal* n° 2595, du samedi 13 décembre 1572.

(2) H.-M. Kesteloo, *Stadsrekeningen* 1550-1600, dans le tome VII, p. 124.

bouchers, des forgerons, des tisserands, des chirurgiens, des tondeurs de drap apportèrent une partie des objets précieux qu'elles possédaient et qui consistaient notamment en coupes d'argent doré avec couvercle, gobelets, etc. (1).

Il n'est pas sans intérêt de connaître la quantité de métal argent qu'une gilde remit ainsi à la ville.

La corporation des chirurgiens nous servira d'exemple.

Les comptes de cette gilde (2), du 31 mars 1573, mentionnent les objets que le doyen de cette corporation a remis aux fonctionnaires urbains et qui sont les suivants : une coupe et un couvercle en argent doré, sur lesquels étaient gravés les images de Cosmus et de Damianus, les patrons de la gilde; deux cruches d'argent, pesant ensemble 22 onces et 16 esterlins; un calice en argent doré, sur le pied duquel étaient gravés des noms d'hommes, pesant 13 onces et 16 esterlins. Enfin, deux autres cruches ornées chacune d'un rasoir.

Tous ces objets précieux, qui furent livrés en échange d'un reçu, ne furent fondus qu'en novembre 1573. L'administration municipale jugea bon de ne les employer à faire des monnaies que lorsqu'elle eut été réduite à la plus extrême nécessité.

(1) Les trois corporations armées cédèrent leurs « papegais », ainsi que des gobelets et plusieurs coupes. (Kesteloo, *loc. cit.*, t. VII, p. 124.)

(2) *Het Chirurgijnsgilde*, door Dr A.-A. Fokker, in *Tijdsch. der Ned. Maatsch. tot bevordering der geneeskunde*, 1877, II, p. 340.

Un compte ultérieur de la gilde des chirurgiens ajoute la mention que ce reçu n'a jamais été remboursé, de sorte que, est-il énoncé, « nous n'avons été indemnisés ni de lui ni de nos bijoux ».

Nous n'avons pu retrouver le nom de l'artiste qui a gravé les poinçons des pièces obsidionales émises. On sait seulement, comme nous venons de l'établir, que ces poinçons étaient enfermés chaque nuit dans le bureau du commissaire de quartier, à l'endroit où se trouvaient déposées les différentes pièces d'argenterie. Nous ignorons également le lieu où furent fabriquées les monnaies de nécessité, ainsi que les détails se rapportant à la frappe elle-même. Mais nous avons pu découvrir les noms des cinq personnes suivantes, qui reçurent plus tard l'ordre de comparaître devant le magistrat de la ville afin de rendre compte de leurs actes concernant la fabrication de la monnaie. Ce furent Floris Corneliszoon van Grijpskerke, C.-F. Tas, Simon Magnus, Jan Adriaanszoon et Joos de Groote.

Les trois premiers occupaient à Middelbourg la charge d'échevin, tandis que Jean, fils d'Adrien (1), et Joos de Groote étaient orfèvres.

Il est évident que ces deux maîtres de leur corporation auront été chargés de la partie technique de la frappe, et que l'un d'eux au moins doit avoir

(1) J. Adriaanszoon reçut 3 livres, 6 escalins, 6 gros pour ses services dans la Monnaie, du 7 avril 1572 jusqu'au 16 septembre 1572. (Kesteloo, *Stadsrekeningen*, 1550-1600, p. 127.)

été créateur des matrices d'acier qui, comme nous le verrons plus loin dans cet article, existent encore en partie dans le musée de la ville de Middelbourg.

Nous supposons qu'on s'est servi en premier lieu, pour la frappe des monnaies de nécessité, de l'argent prêté par les habitants et qu'on épargna jusqu'au dernier moment les objets d'art qui avaient été remis par les corporations armées et par les gildes des commerçants. Ce ne fut effectivement que le 5 novembre 1573 que le conseil municipal prescrivit de les faire fondre.

Afin de faciliter les obligations qui incombaient à la population, on permit aux bourgeois hébergeant des soldats de payer à chaque homme 7 gros par semaine en remplacement de l'huile, du vinaigre et des bougies qu'ils étaient obligés de leur fournir.

Le 20 décembre 1572, une ordonnance réglant le cours des monnaies nouvellement frappées fut publiée. C'est une preuve matérielle que l'émission de ces pièces était déjà en cours d'exécution. On peut donc croire que la frappe des pièces d'argent a été commencée vers le 21 novembre 1572, date à laquelle le gouverneur, Antoine de Bourgogne, seigneur de Wacken, au nom de Sa Majesté Catholique, autorisa les magistrats à faire convertir en monnaie l'argent disponible.

Dans une lettre (1) datée du 26 novembre 1572,

(1) *Voy.* v. Vloten, *loc. cit.*, p. 34.

qui fait partie des Archives de l'État à Bruxelles, de Bourgogne écrit « qu'ils avaient été contraincts de fondre leur vaisselle » et qu'ils ont reçu des bourgeois de la ville quelques petites quantités d'argent, après avoir donné à cet effet l'autorisation nécessaire aux magistrats.

Nous publions ci-dessous l'ordonnance du 20 décembre 1572 qui concerne le cours des espèces obsidionales nouvellement émises :

Alsoo over zeeckere merckelyke redene, ende by auctorisatie van myn here Anthonis van Bourgogne, ridder, here van Wacken, Cappelle, Catten, etc., capiteyn ende superintendent vander graefschap van Zeelant, etc., uyt de name van de C° Mat binnen dese stadt Middelb. geslagen is ende noch tegenwoirdich geslagen wordt seker silvere vierkante munte, soo hebben Bailliu, Burchmrs, schepenen ende Raet der voirschr. stadt by consente en adresse van den voirschr. here van Wacken opt uytgeven ende ontfangen der zelver munte geconcipeert ende gemaeckt deze naer volgende ordon-

Pour diverses raisons importantes et avec l'autorisation du seigneur Antoine de Bourgogne, chevalier, seigneur de Wacken, Cappelle, Catten, etc., capitaine et surintendant du comté de Zélande, au nom de Sa Majesté royale, certaines monnaies d'argent carrées ont été frappées et continuent à être frappées, les Bailli, Bourgmestres, Echevins et le Conseil de la dite ville, avec le consentement et l'avis du seigneur de Wacken, ont arrêté et rendu l'ordonnance ci-après au sujet de l'émission et de la réception de la dite monnaie en ordonnant à chacun de l'observer sous peine d'amende.

nantie, gebiedende die een yegelycke tonderhouden op de boeten, penen ende amenden in deselve begrepen.

In den eersten dat die voirsch. munte, synde van gekeurt silver ende ten gewichte van eenen bourgonischen daelder uytgegeven ende ontvangen zal worden binnen deser stadt Middelburgh ende jurisdictie van dien voir ses schellingen grooten tstuck.

Ende ten gewichte van eenen halven bourgoinschen daelder voor drie schellingen grooten.

Dat nyemant soodanige munte sal mogen uytgeven, oft presenteren uyt te geven noch oick ontfangen, tensy dat se heeft haer oprechte gewichte op peyne van confiscatie van tzelve sulcx uytgegeven oft gepresenteert ende daerenboven thienmaal de weerde van dien te verbueren soo by den uytgever of uytbieder als oick ontfanger.

Premièrement, la dite monnaie, étant d'argent vérifié et du poids d'un daldre de Bourgogne, sera émise et reçue dans la dite ville de Middelbourg et dans sa juridiction pour la valeur de six escalins de gros la pièce (72 gros de Flandre).

Et celle du poids d'un demi-daldre pour trois escalins de gros.

Il ne sera permis à personne d'émettre ou de tâcher d'émettre ni d'accepter cette monnaie, à moins qu'elle n'ait son poids régulier, sous peine de confiscation de la piéce émise ou présentée et sous peine d'être condamné à une amende décuple des espèces mises à tort en circulation, amende qui sera infligée tant à celui qui présentera qu'à celui qui acceptera la dite monnaie.

Dat nyemant die voirnoemde en sal mogen scroyen, vylen oft andersins verminderen, verergeren of conterfeyten, op peyne van levendich gesoden te worden ende andersins geexecuteert gelyck een valsch munter.

Dat nyemant soodanige munte binnen deser stad Middelb. ende jurisdictie van dien, en sal mogen weygeren tontfangen ten pryse en inder maniere als voirsegt is op peyne van vyfentwintich Carolusguldens ende daerentboven gecorrigeert te worden als een ongehoirsaem borger oft ingesetene ende als meutmaecker naer gelegentheyt van der saecken.

Ende ten eynde nyemant oirsaecke hebbe om tegens de voirschr. munte te beclagen, soo hebben bailliu, burchmrs, schepenen ende raden voirschr. belooft ende beloven mits desen de voirschr. munte ten pryse voirseyt wederom te ontfangen ende ander ganckbaer geper-

Il est défendu à toute personne d'amoindrir, de limer, de diminuer ou d'imiter la dite monnaie sous peine d'être bouilli vivant ou d'être condamné comme on a l'habitude de punir les faux monnayeurs.

Il ne sera permis à personne de refuser à Middelbourg ou dans sa juridiction les monnaies ci-dessus déterminées pour le prix et dans les conditions qui viennent d'être fixées, sous une pénalité de 25 florins Carolus d'amende, ainsi que sous peine d'être châtié comme citoyen ou habitant désobéissant et rebelle, selon la gravité du cas.

Et afin que personne ne puisse protester contre la mise en circulation de la dite monnaie, les magistrats de cette ville ont promis et promettent par la présente de reprendre plus tard les dites pièces obsidionales au prix porté précédemment, ainsi que de les rembourser

mitteert gelt daervoor te geven, soo haest ende wanneer dese tegenwoordige troubelen ende inwendige oirloge gecesseert sullen syn ende men vrylyck in Brabant ende Vlaenderen sal mogen trecken ende traffycqueren.

avec l'argent qui sera en circulation à l'époque où les troubles et la guerre auront cessé, et où on pourra de nouveau voyager librement en Brabant et en Flandre afin d'y faire le commerce.

Ende al op de voirgeroerde gewichte ende anders sins nyet.

Toutefois cette monnaie ne sera reprise qu'à la condition d'avoir le poids déterminé plus haut et pas autrement.

De voirschr. boeten te converteren in drien, als derdendeel den officier, die de exercitie daeraf doen sal van sconyncx wegen, tweede derdendeel tot profyte van der stadt om gedeylt te worden int gasthuis ende den gemeenen armen ende arme gevangenen naer hun discretie, ende tresterende derdendeel tot profyte van den denonciateur ende sulcx te kennen gheven.

Les amendes encourues seront attribuées comme suit : un tiers reviendra à l'officier qui aura effectué la saisie au nom du roi, un second tiers reviendra à la ville et sera partagé, à la volonté des magistrats, entre l'hospice des malades, les pauvres de la ville et les prisonniers pauvres. Le tiers restant reviendra au dénonciateur.

Ende in teecken der waerheyt dat de heere van Wacken, gouverneur van Zeelant, heer Anthonis van

Et comme témoignage de sincérité, Antoine de Bourgogne, seigneur de Wacken, gouverneur de Zélande, a

Bourgoinge, vooren genoemt, deze ordonnantie geadvoueert heeft, soo heeft hy dit met syn hant onderteekent, consenterende ende ordonnerende deselve gepubliceert te worden.

Gedaen te Middelb., den 20en Decemb. 1572.

Ende was onderteekent

ANTHONIS DE BOURGOINGE.

approuvé cette ordonnance et l'a signée de sa propre main en prescrivant qu'elle soit publiée.

Fait à Middelbourg, ce 20 décembre 1572.

Signé

ANTHONIS DE BOURGOINGE.

Registre civil, page 15, *n°* 2597.

Cette ordonnance concerne les monnaies figurées dans Mailliet (1), planche 83, nos 1-5, et décrites dans le texte aux pages 321-323. (*Voy.* encore VAN LOON, I, édition holl., p. 159, nos 1-4; édit. franç., p. 156.) Elles y sont dénommées à tort pièces de 50 sols.

1. Au centre de la pièce :

+
· D · R · P.
F · MIDD
· 1 · 5 · 7 · z

Les D forment monogramme. Grènetis circulaire, accosté de deux contremarques, l'une, à gauche, au lion de Zélande; l'autre, à droite, à une tour, qui sont les armes de Middelbourg.

(1) *Les monnaies obsidionales et de nécessité*, par PROSPER MAILLIET. Bruxelles, 1870.

Pièce de 36 sous ou de 6 escalins.

Argent, carré, uniface. Ma collection. Pl. V, nº 2.
Poids : 29.25.

2. Même avers.

Pièce de 18 sous ou de 3 escalins.

Argent, carré, uniface. Ma collection. Pl. V, nº 3.
Poids : 14.6.

Nous avons vu dans l'ordonnance du 20 décembre 1572 que les pièces de nécessité furent officiellement mises en circulation pour 6 escalins ou, ce qui est la même chose, pour 36 sous ou stuivers.

Les demi-pièces valaient 3 escalins ou 18 sous ou stuivers.

Le poids de ces daldres de 36 sous, qui étaient généralement de 29 grammes, correspondait exactement avec celui du daldre de Bourgogne, dont la frappe avait été ordonnée par Philippe II, en 1567. Cette dernière pièce, portant sur le droit une croix de Saint-André et ayant, en cœur, un briquet, était généralement connue sous le nom de « Bourgondische kruisdaalder ».

Groebe (1) fixe son aloi à 10 deniers 16 grains de fin, son poids à 19 esterlins 1 as, sa valeur, en 1567, à 32 sous.

M. Alphonse de Witte (2) donne aux daldres de

(1) Groebe, *Beantwoording der prijsvraag over de munten*, p. 125.

(2) Alph. de Witte, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, II, p. 236

Bourgogne le titre à peu près semblable de 10 deniers 17 grains, de fin argent.

Selon ce savant numismatiste, ces pièces furent mises en circulation pour 27 1/2 sols ou patards, mais une ordonnance en aurait bientôt fixé le cours à 32 sols (1).

Les magistrats de Middelbourg, en attribuant un prix de 36 sous aux pièces frappées pendant le commencement du siège, n'abusait pas de la détresse des habitants. La valeur intrinsèque du poids de métal argent n'était pas beaucoup au-dessous du cours de circulation. On peut en outre admettre que, dans cette ville isolée, le cours du numéraire avait dû se trouver haussé pour les diverses espèces en circulation.

En 1573, un décret du prince d'Orange (2), donné

(1) Alph. de Witte, *loco cit.*, p. 234.

(2) . ... ende ordoneeren by desen, in den eersten, dat van nu voortaan geen geld, goud ofte silver, binnen den Lande ontfangen, uytgegeven, nog uytgeboden en sal moogen worden, directelyck, noch indirectelyck, onder wat pretext ofte deksel dat het soude moogen syn, dan het gunt by'de voornoemde Geswoorens en Gecommiteerden van de Staaten, in de beslooten steden daar toe gestelt, *alvooren met een seeker stempel ofte teeken gemarqueert ende geteekent sal sijn*..... En dat hiervan uytgesondert is ende blijven sal alle Paiementen ende kleine munte beneeden een halve reaal van seeven grooten, ende sullen alle halve realen ende andere hooger munten van silver ende goud synde tot sulken hoogen waardye gangbaar weesen ende over sulks ontfangen ende uytgegeeven sullen worden als hier na verklaert staat; des sal daar af tot des gemeene Lands behoef komen, ende by den geenen die hetselve doen teekenen voor den tyd van een jaar sonder interest ofte profyt geleent worden soo veel als de verhooginge van het selve getee-

à Delft, ordonna une surélévation générale en Hollande du cours de toutes les monnaies au-dessus de la valeur d'un demi-réal. Par suite de cette ordonnance, qui porte la date du 7 février, le cours du daldre de Bourgogne fut haussé de 4 sous. Aux termes de ce placard, imprimé en entier dans les *Notulen* (1) des États de Hollande et de West-Frise, le prince ordonne, sur l'avis des États et au nom du roi (Philippe II), pour assurer la sécurité des habitants, et pour faire servir partiellement la monnaie en circulation au succès de la cause commune, que tout le numéraire, de valeur supérieure à un demi-réal de 7 gros, soit contremarqué par les commissaires jurés et par les préposés du gouvernement dans les diverses capitales de la province de Hollande et que les pièces ainsi contremarquées aient dorénavant un cours plus élevé.

La différence entre ce cours haussé et le cours actuel sera emprunté ainsi par l'État aux particuliers, qui recevront par contre des reconnaissances non productives d'intérêts et remboursables dans un délai d'une année. En exécution des ces pres-

kent geld beloopt, ende hierna op elcke specie van dien geseit sal worden, alles onder behoorlyke obligatie ende Brieven van Verbande, etc., etc. (Page 624 et suiv.)

(1) On appele ainsi, en Hollande, une sorte de journal officiel local, imprimé et contenant les décrets rendus par les autorités, les procès-verbaux des séances des corps administratifs, etc. Les « notules des États de Zélande » ont paru depuis 1579 jusqu'à 1795, celles des « États de Hollande » de 1524 à 1795.

criptions, le cours de toutes les grosses monnaies fut haussé d'une certaine somme, qui variait suivant le poids et l'importance des espèces. Les quelques stuivers dont la valeur de chaque pièce était ainsi augmenté, devaient être payés à l'officier des États de Hollande au moment même où la contremarque était apposée.

Les monnaies d'argent de différents pays, circulant en Hollande, et estampillées en 1573, ne sont pas rares.

L'ordonnance du prince d'Orange du 7 février 1573 fut suivie de deux autres, qui s'occupèrent également du cours des monnaies en circulation.

Celle du 19 avril 1576, qui prescrivit que le numéraire serait soumis à une hausse maintenue au moins pendant six mois, concernait également les espèces circulant dans le comté de Zélande.

Par suite, les monnaies frappées avant février 1573 et estampillées en exécution des ordonnances ne portent guère d'autres marques que les armoiries de Hollande ou de Zélande, ou bien encore celle de la Généralité, c'est-à-dire un faisceau de flèches. Les poinçons dont les villes zélandaises firent usage pour contremarquer le numéraire, après que le prince d'Orange en eût repris possession, sont de deux sortes distinctes.

Une série nous montre les armoiries zélandaises, contenues dans un parallélogramme rectangle, de grandeur variable. Une autre série présente les

mêmes armoiries renfermées dans un grènetis de points, de forme ovale et placées parfois dans un écu.

Ni les archives de Middelbourg ni celles des États de Zélande ne contiennent aucun renseignement concernant ces contremarques.

Les pièces de nécessité de 36 stuivers et leurs divisions, frappées à Middelbourg, en exécution de l'ordonnance du 20 décembre 1572, furent sans aucun doute également soumises à l'impôt établi sur le numéraire, dès que ces monnaies eurent cours dans la province de Hollande, sous forme d'exhaussement de cours, ordonné par le prince d'Orange. Aussi, en 1574, ces pièces, après la reddition de Middelbourg, circulèrent-elles dans les autres territoires de la Hollande et de la Zélande.

Quand on examine une certaine quantité d'obsidionales de 1572, une particularité frappe bientôt les yeux : le nombre des contremarques apposées sur le flan est variable.

Certaines pièces en portent deux. D'autres, les moins rares, sont pourvues de trois estampilles. (*Voir* pl. V, n°s 4-7.)

Généralement, une contremarque — que nous appellerons la troisième — est apposée irrégulièrement sur le flan de la pièce : on la remarque soit au milieu, soit au haut ou encore au bas de la pièce. A première vue, on est tenté de la considérer comme la preuve que la pièce a été rem-

boursée par les magistrats en argent courant après la fin du siège.

Cette hypothèse nous paraît erronée.

La troisième contremarque doit plutôt être celle qui fut apposée en exécution de l'ordonnance du prince d'Orange du 7 février 1573, relative à la surélévation du cours du numéraire.

Jamais, après la capitulation de la ville, il n'a été question de reprise ou de rachat des pièces frappées pendant le siège. Le remboursement n'aurait été d'ailleurs d'aucune utilité, puisque la valeur intrinsèque de ces pièces concordait avec le poids d'argent fin du daldre de Bourgogne, pièce frappée et circulant officiellement dans les pays voisins.

Les monnaies obsidionales de Middelbourg continuèrent donc à conserver leur cours après la fin du siège. L'existence de cette troisième contremarque sur les pièces de 1572 (1) prouve la vérité de cette assertion. Nous avons examiné un grand nombre de pièces de 36 stuivers de 1572 et nous avons remarqué que, tandis que les deux estampilles originaires, particulières à la pièce, sont toujours de même grandeur et placées au même endroit, la troisième contremarque, même si elle est constituée par les armoiries de Zélande, diffère des deux autres sous plusieurs rapports. Tantôt

(1) Les obsidionales portant 1573, ainsi que les pièces commémoratives de 1574 ne devaient pas être contremarquées, ayant été frappées après le 7 février 1573.

elle consiste en un faisceau de flèches, la marque de la Généralité (collection Joh. W. Stephanik), tantôt elle fait voir les armoiries hollandaises (Cabinet royal de la Haye), mais le plus souvent elle est constituée par un écu au lion zélandais, émergeant des ondes. Dans ce dernier cas cet écu et son meuble diffèrent des deux contremarques premières portées sur la pièce, tant sous le rapport de la grandeur que sous le rapport du dessin.

Ces estampilles supplémentaires et un peu différentes sont identiques à celles que les villes de Hollande et de Zélande ont apposées pour contremarquer le numéraire en exécution du décret du du 7 février 1573.

Donc, la troisième contremarque sur les dalders de 1572 n'a nullement trait à un remboursement ultérieur des pièces de nécessité.

Elle n'eut d'autre but que de constater que l'impôt prescrit et que la surélévation de cours leur avaient été appliqués.

La collection d'antiquités, appartenant à la ville et réunie à l'hôtel de ville, contient une rondelle de fer, haute de 75 millimètres, qui porte l'empreinte de la pièce de 36 stuivers de 1572.

Les deux contre-marques ont évidemment été apposées sur la plaque d'argent avec des poinçons séparés, qui, malheureusement, se sont perdus dans le cours du temps.

Nous reproduisons ci-dessous le dessin du fer du Musée de Middelbourg :

Mailliet, ainsi que le catalogue Völcker, n° 2381, font mention d'un daldre de nécessité de 1572 de poids double. Une pièce pareille — l'exemplaire a été acquis à la vente Völcker — fait partie de la riche collection de monnaies appartenant à M. Joh. W. Stephanik et exposées dans le Rijks Museum à Amsterdam. (*Voir* pl. V, n° 1.) Elle pèse 58 grammes et est munie de quatre contremarques qui ne sont que de deux types différents. Il est possible que des pièces de poids double aient été frappées en 1572, mais les ordonnances n'en parlent pas. Cependant, comme il a été permis plus tard à chacun de faire frapper des monnaies en fournissant la matière précieuse et en acquittant les frais de main-d'œuvre, il se peut que certains particuliers aient fait créer quelques pièces de double poids, sans que les ordonnances y fissent officiellement allusion. Afin de les distinguer des daldres ordinaires qui portent deux contre-marques, on aura contremarqué les daldres de poids double de quatre estampilles, dont deux à deux sont au même type.

Notre collection renferme un demi-daldre de

1572 différant sensiblement des pièces ordinaires.

Cette monnaie, qui pèse 10gr.72, serait des plus intéressante si l'on était certain qu'elle fût authentique. Mailliet ne la mentionne pas, avec raison, dans son grand ouvrage. Nous nous trouvons ici en présence d'une pièce de frappe quasi moderne, émise par le faussaire Becker, si connu des numismatistes. Elle figure dans le catalogue des pièces de Becker sous le n° 350 (1).

Après cette digression, nous devons revenir à la ville dont la situation s'était empirée de plus en plus. Toutes les classes de la société commençaient à souffrir de la famine. Les magistrats firent leur possible pour se procurer des ressources. Les biens des orphelins (2) furent notamment confisqués, sauf à indemniser ultérieurement. Quand les tuteurs refusaient de se soumettre aux décrets des magistrats, la Justice les y contraignait. Les

(1) Voir aussi : *Die Becker'schen falschen Münzen, beschrieben von* M. Pinder. Berlin, 1843, sous le n° 323. (Édit. franç. Berlin, 1853.) — *Die Becker'schen falschen Münzstämpel von* A. von Steinbüchel, Wien, 1836, p. 5, n° 4.

(2) Les emprunts forcés ainsi réalisés par la ville ne furent remboursés que beaucoup plus tard. L'argent emprunté aux orphelins en 1572 ne fut rendu qu'en 1596. On leur paya 250 livres.

Ce ne fut qu'en 1591 que Mlle van Wacken, fille de feu le gouverneur van Wacken, reçut des magistrats de Middelbourg la somme de 50 livres flamaddes comme dédommagement des argenteries prêtées par son père en 1572.

H. M Kesteloo, *Stadsrekeningen* (comptes de la ville) dans les Archives de la « Zeeuwsch Gen. », t. VII, p. 65.

maisons des absents, des morts ou des disparus furent également visitées et on y confisqua le numéraire et les objets qui s'y trouvaient.

En même temps on s'adressait aux établissements religieux pour qu'ils vinssent en aide aux assiéges par leurs prières. Le 9 décembre 1572, on fit aux principaux couvents de la ville des donations d'huile d'olive et quelques jours après de vins, afin que les religieux invoquassent le secours du Tout-Puissant pour la délivrance de la cité assiégée. Mais ces nouveaux efforts ne donnèrent pas le résultat désiré (1).

Les gueux établis à Flessingue avaient détruit de fond en comble un couvent se trouvant dans la forteresse dont ils étaient maîtres. Puis ils remplirent six vaisseaux avec les décombres de cette construction et ils les expédièrent à un endroit de l'Escaut où ils jetèrent ces monceaux de pierres par-dessus bord. Ces décombres eurent pour effet de resserrer le cours du fleuve. Des Middelbourgeois portèrent ces faits à la connaissance du duc d'Albe. Dans une lettre du 13 février 1572/3, on lui demanda de faire ouvrir les écluses à Gand, Tournay, Malines, Louvain, Bruxelles et Vilvorde, afin qu'un impétueux courant d'eau poussât vers la mer tous ces matériaux qui obstruaient la navigation. Certains motifs empê-

(1) H. M. Kesteloo, *Register ten Rade*, manuscrit inédit, du 19 décembre 1572, p 129.

chèrent le gouverneur général de suivre cet avis.

Mais, à la suite de nouvelles instances des Middelbourgeois, une flotte de 55 vaisseaux fut expédiée, le 2 mars 1572/3, d'Anvers.

Elle était sous le commandement de Don Sancio d'Avila. Elle ne parvint pas à remporter de succès important sur l'ennemi. Elle ne put réussir qu'à faire entrer environ 800 sacs (1) de froment dans la ville.

Le 30 mars 1573, la municipalité de Middelbourg put acheter au-dehors et faire entrer en ville du seigle, de l'orge et du froment. Tous ces vivres furent mis en vente à un prix déterminé.

Puis on jugea bon de faire dresser un état de tous les habitants de la ville, pour leur imposer une taxe par tête (2), suivant le nombre des membres de chaque famille.

Celui qui avait une quantité de froment supérieure à celle permise, était forcé de la rendre à la municipalité, qui faisait déposer cet excédent en différents greniers pour le profit de tous.

Au dehors de la ville, la situation n'était pas meilleure pour les Espagnols.

Le château de West-Souburg, situé entre Middelbourg et Flessingue, fut incendié par les troupes

(1) Een « hoed » was 16 zakken. (KESTELOO, *Stadsrek.*, arch. VII, p. 99.)

(2) Tot achte, negen ofte tien monden een sack voor 14 daegen en voorts naer advenant en dat der kinderen groot zijn. (*Reg. ten Rade* ms. inédit du 6 avril 1573, p. 135.)

des gueux qui occupaient Veere. La garnison étrangère qui s'y trouvait se réfugia à Middelbourg, où elle fut plutôt mal reçue, car cela augmentait le nombre des bouches à nourrir.

Le 16 avril, le commandant en chef, Beauvoir, se trouvant dépourvu d'argent, prescrivit de fournir à chaque soldat cantonné dans la ville une portion de pain et de viande ou bien la moitié de son indemnité journalière en vivres, pour remplacer les daldres espèces, qui, jusqu'ici, avaient constitué leur solde.

Les directeurs de l'hôpital des pauvres souffrirent beaucoup du manque de numéraire. Pour y obvier dans la mesure du possible, il leur fut permis de vendre leur argenterie.

Un document daté du 14 janvier 1572/3 (1) nous apprend que les directeurs de l'hospice des pauvres, pour se procurer des espèces frappées avec le métal argent qui était à leur disposition, apporteraient leurs objets précieux chez les commissaires du quartier, qui seraient chargés de les transformer en numéraire, conformément aux ordonnances en vigueur dans la ville, et qui seraient autorisés à percevoir les frais qui leur seraient dus pour la fabrication de ces monnaies. Ce numéraire leur serait remis contre reçu constatant la somme ; la ville s'obligeait à rembourser ultérieurement, au prix de l'émission, les monnaies frappées en son nom.

(1) *Registre du Conseil*, du 14 janvier 1572-1573, p. 132. Ms. par H. M. Kesteloo.

Mais ce remboursement n'eut jamais lieu, pas plus pour eux que pour d'autres.

Pendant ce temps le duc d'Albe mettait tous ses soins à équiper une autre flotte de délivrance. Celle-ci, après avoir été bénie par l'évêque en personne, partit d'Anvers le 16 avril 1573.

Elle arriva jusqu'aux remparts de Flessingue, où la flotte des gueux était prête à livrer bataille.

Des deux côtés, on se battit avec acharnement et les pertes furent considérables.

Comme les vaisseaux espagnols étaient en nombre plus grand que les navires ennemis, plusieurs d'entre eux, munis de vivres, purent franchir la passe et atteindre le port de Middelbourg où ils débarquèrent des provisions qui fournirent une aide momentanée.

D'autre part, les troupes de la ville assiégée commencèrent aussi à manquer de poudre de guerre. Une partie seulement des vaisseaux portant des munitions avait réussi à débarquer leur chargement. Mais les vaisseaux qui tombèrent aux mains des ennemis et qui portaient des secours de toute nature furent néanmoins encore fort nombreux.

Les Middelbourgeois profitèrent de l'arrivée à quai de quelques vaisseaux espagnols pour y faire monter les mendiants, les vagabonds, etc., dont la ville était remplie. Ces gens reçurent l'ordre de se trouver, le 8 mai 1573, au quai sur le port, afin d'être embarqués sur les vaisseaux qui allaient

retourner à Anvers. On les menaçait, s'ils s'y refusaient de les chasser de la ville à coups de fouet.

Les vaisseaux ainsi chargés ne partirent pas au jour fixé, au grand regret de la population. Ce retard fit craindre aux habitants que les envois de nouveaux transports de vivres ne fussent également ajournés.

Le 27 mai 1573 seulement, la flotte, chargée d'une quantité considérable de bouches inutiles ou de marchandises diverses quitta la ville et amena à Anvers le commandant Beauvoir en même temps que les mendiants.

(*A suivre.*) MARIE DE MAN.

MÉDAILLES GANTOISES

(1580-1717)

PLANCHE VI.

(*Suite*) (1).

Charles II mourut le 1er novembre 1700, sans postérité. On sait ce qui arriva. En vertu de son testament, ses États passèrent à Philippe d'Anjou ou Philippe V, qui, par les mesures prises avant son départ pour l'Espagne, fit de son aïeul, Louis XIV, « le souverain de fait de nos provinces » (GACHARD, *Histoire de Belgique au commencement du XVIIIe siècle*). Sans raconter par le menu les événements de ces temps agités, disons, pour les besoins de notre récit, que le nouveau souverain, ce bossu de bonne mine, épousa, le 11 septembre 1701, à Turin, Marie-Louise-Gabrielle, la seconde fille du duc Victor-Amédée de Savoie. A ce moment, la Grande-Bretagne, les Provinces-Unies et l'empereur Léopold venaient de conclure la grande alliance pour tâcher de dépouiller Philippe V de son héritage. Malgré les menaces de guerre, le magistrat de Gand décida, le 24 décembre, de s'offrir un « wijngeld » à l'occasion du mariage du roi. Comme en 1698, il est expressément dit que l'argent ne pouvait servir qu'à payer les frais d'acquisition de médailles d'or.

(1) Voir *Revue* 1902, pp. 57 et 175.

« Actum jn het collegie den 24^{n} x^{bre} 1701.

Ten voornoemden daghe presiderende Mher Maximiliaen Antone Rijm Ridder Heere van Rommelaere Voorschepen alle de Heeren present is ghepresenteert aen de heeren vande Collegien ende andere profijterende jn wijnghelden ende teghenwoordighe dienende elck een wijnghelt van vijfentwintigh ponden grooten wisselghelt ter causen van het Huwelijck bij Onsen Souvereijnen Heere Philippus den Vijfden Coninck van Spaignen ghecontracteert den 3^{en} der voorleden maent november met de serenissime princesse tweede dochter van Sijn Conincklijcke Hoogheijt den Hertogh van Savoijen, ende gheresolveert daer van te depescheren Ordonnance op den Tresorier, waer van door hem de betalijnghe sal worden ghedaen bij overleverijnghen aen elck van een gauden Medaille ter dier ghedinckenisse bij order van het collegie te doen maecken.

Siet resolutie vanden 9^{en} mey 1698. »

(12e registre aux résolutions des échevins de la Keure, f° 39).

Sans nous attarder à discuter la signification de cette stipulation, remarquons le mot « wisselgeld » Vingt-cinq livres argent de change ou de banque valaient environ 1/6 de plus que la même valeur nominale en espèces courantes. Que nous sommes loin de l'époque où le « wijngeld » représentait douze livres !

Des négociations furent aussitôt entamées avec Philippe Roettiers. Une lettre très intéressante, adressée par le graveur au trésorier de la ville à la date du 4 janvier 1702, nous apprend qu'il a conclu d'une missive reçue par l'intermédiaire du messager qu'il doit frapper une médaille portant d'un côté l'effigie du roi, de l'autre celle de la reine; il a fait une esquisse, un « crabbelinge »; il la croit très satisfaisante; mais il tiendra compte de toutes les observations qui lui seront adressées; il désire savoir à quelle date le travail doit être achevé, afin de s'arranger en conséquence, car il prévoit beaucoup de besogne; quant au prix, impossible de se contenter de 400 florins comme antérieurement; le nombre de médailles à frapper est trop grand; l'ambassadeur de Brandebourg, pour une médaille exigeant moins de travail, a payé 100 livres et un supplément pour chaque exemplaire dépassant la douzaine convenue, etc.; le messager doit soumettre au trésorier deux jetons aux effigies royales, gravés par Roettiers, qui, d'autre part, a écrit à Paris pour se procurer un portrait de la reine, introuvable à Anvers, et termine en annonçant le renvoi par le même courrier d'une médaille d'argent aux mêmes effigies royales, — allusion à une pièce proposée comme modèle et probablement jugée insuffisante par lui, d'où sa lettre à Paris. Un numismate a fait ressortir depuis longtemps de quel souci d'art elle témoigne.

Quelques jours après la réception de cette réponse de l'artiste, un échevin et le trésorier se rendirent à Anvers pour conclure l'affaire.

« Betaelt an Jonker Fransois van den Berghe heere van ten Raede schepenen ende den heere Tresorier.... over elck vijf daeghen vaccatien ter causen van op den x^en January 1702 ghereijst thebben naer de stadt van Antwerpen om te accorderen met sieur N. Rottiers graveerder van sijne Majesteijts munte tot het maecken van vorme voor de medaille bij het collegie gheresolveert te doen maecken jn memorie van het huwelick van sijne Majesteijt met de doorluchtighe Princesse van Savoyen... midtsgaeders d'expresse voiture.

XVIIJ L. VJS. VIIJ gr. »

(Comptes 1701-1702, f° 135).

Le contrat est du 11 janvier. Pour les coins et la façon de 60 médailles, tant en or qu'en argent au gré du magistrat, le graveur touchera 500 livres, argent de change.

« Hedent den 11 Januarij 1702, hebbe ick onderschreven verclaert ende gheaccepteert te maecken de nomber van sestich medaillien, daer onder soo veele gauden, ende sijlveren aels de heeren van het magistraet van Ghendt, sullen ghelieven meij te ordonneren, mijts conditie dat de stampe ofte voorme an meij sal bliven, welke heeren mij beloven en toestaen, soo voor de stampe te maecken als de medaillen te formeren ende persen met de

uijterste conste soo viel als het mij moghelick sal wesen de somme van vijf hondert guldens wisselghelt. Actum tot Antwerpe desen 11 januarij 1702.

« (*S.*) Philippus Roettiers. »

(Série 533, nº 68).

Au bas du contrat figure le reçu; il est du 18 septembre. Dans le courant de l'année, une longue correspondance avait été échangée entre Anvers et Gand. Il n'entre pas dans nos intentions d'analyser les lettres du graveur conservées aux archives de la ville. Qu'il nous suffise de relever quelques points pour l'intelligence des faits.

Roettiers a interrompu la taille des coins pour s'occuper d'un autre travail. Obéissant à des instructions reçues, le trésorier l'invite à hâter la livraison de la commande. Le graveur répond, confirmant une première explication fournie par sa femme dans une lettre également conservée à Gand, que la médaille aurait été achevée fin avril, n'était l'obligation où il s'est trouvé de graver des jetons et de se rendre plusieurs fois à Bruxelles; bien plus, il doit d'abord faire la médaille du comte Bergeyck, sans attendre le portrait de la reine, pour lequel son parent établi à Paris s'est adressé, à Turin même, à l'auteur d'un portrait de Marie-Louise-Gabrielle peint d'après nature.

« Antwerpen, 2 April 1702.

« Mijn heer,

Ick hadde in mijnen leste geschreven dat ick

hoepten ghedaen te hebben en het souden oock soo geweest hebben ten leet aen mij wort niet maer den graave van Bergeijt heeft aen mij doen schrijven oe het met sijn madalie gaet oft die gedaen is ick mende de heeren madallie voor af te maecken maer ben sito moeten naer Brussel gaen bij den graave van Bergeijt ick seijden teghen hem mijn heer de heeren van Ghendt presseren om un madallie te hebben ick bidden mijn heer hij antworden mij ulieden hoort wat ick ulieden seggen soo seijden ick dan daer op ick souden niet mij selven niet kunnen esscusserren aende heeren van Collesie van Ghendt antworden daer op den graave sij sullen wel soo lanck te vreden sijn als mijn madallie sal gedaen sijn soo sal ick het soo stelle dat ick de madallie sal siel (sien?) gedaen te hebben van den graave dees maent April ick doen al wat mij moghelijck is om de heeren te pliessierren maer nu ben ick blijde ick hebben schrijven van mijn monfreur van Parijs en hebben soo veel te weghe gebracht dat ick het cooltret (*sic*) van onsse coninghin dat naer haer geschildert is alsse coninghin wit crijt (*sic*) het hooft vanden Hertoch van Savoijen haer vaeder sal crijghen en het sal een orsineel sijn, vanden selven schilder gemaeck die ons connighinne naer leven heeft gheschilder heeft in vranckrij en is niet te becommen noch hier te lant maer sal mij veel gelt costen het sal van turin vijt ittallen commen in het midden van dis maent op parijs in een bleckebuijs om datter

geen ongheluck en souden aen comen dan sullen de heeren verseckert sijn dat op de maddalie wel ge lijcken sal want het waer te spijtten als al gemaeck was dat niet geleek maer nu ben ick ten vijssten blijde dat ick het corttreet crijghen sal de heeren sullen daer meerder heer van hallen en danck daer sult niemant te lant hebben als ick hier mede blijvende

» Mijnheer U Edele dinaer

» (*S.*) Ph. Rottiers. »

(Série 533, nº 68).

Jean de Brouckhoven, comte de Bergeyck, en vertu d'une disposition de l'ordonnance qui avait remplacé aux Pays-Bas les trois conseils collatéraux par un conseil unique, le conseil du roi, était surintendant général des finances et ministre de la guerre, le véritable arbitre du gouvernement, comme dit Gachard. Il n'y avait pas à résister à ce personnage aussi puissant qu'autoritaire. Roettiers a donc d'abord fait « sa médaille », c'est-à-dire qu'il a gravé, aux frais de la ville de Gand, qui a dû souscrire à cet arrangement, qu'il a gravé, disons-nous, pour la cour de France, pour Bergeyck, pour le commandant général Bedmar(1) et pour les membres du conseil du roi une médaille d'un type différent de celle qu'il a plus tard achevée pour le magistrat!

(1) Bedmar procéda, le 19 mars 1702, à l'inauguration de Philippe V, à Gand.

La lecture des lettres subséquentes nous apprend que les coins de la première étaient prêts en mai (lettre du 16 de ce mois), alors que le coin du revers de la seconde n'a été terminé que bien plus tard, le portrait n'étant enfin arrivé qu'en juin (suite des lettres du 7 juin au 20 août).

L'une des deux médailles est dans VAN LOON, *Hedendaagsche Penningkunde*, p. 119; le chronogramme donne 1701. C'est celle qui est reproduite sous le n° 6 (planche VI) d'après l'exemplaire en argent du cabinet de l'État belge. L'État possède aussi le coin de l'avers de l'autre (PIOT, 417; module: 57 millimètres); ici le chronogramme donne 1702. Pinchart mentionne les deux médailles, pp. 61-62, et les décrit comme suit :

1701. Philippe V : PHILIPPUS . V . D . G . HISPA . ET . INDIAR . REX . = GANDA REGIS CELEBRAT THALAMOS; exergue : PH . ROTTI . F.— *Revers :* La reine Marie-Louise-Gabrielle de Savoie : MARIA LUDO · GABRI · HISPA · ET · INDIAR · REGINA = STIRPEM CONCEDE.

1702. Philippe V : PHILIPPUS · V · D · G · HISPA · ET INDIAR · REX · = GANDA REGIS CELEBRAT THALASIONEM; sous le buste : ROETTIERS. — *Revers :* Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, sa femme (1).

Les extraits des comptes et les notes du tréso-

(1) Un passage de la lettre du 12 juillet prouve qu'on avait encore une fois consulté les pères jésuites : « pater Cortenberg schreef Maria Ludovica Gabriela.....».

rier confirment ce que nous avons déduit de la correspondance au sujet de la frappe de deux médailles commémoratives du même événement. Voici ce que nous lisons à la suite d'une « notitie van den jncoop van het gaut » :

« Item over het graveren van den stamper fatsoen van de 30 medaillen ghepresenteert in het hof tot Brussel, de silvere ghepresenteert aen de heeren schepenen aenghecommen ten vernieuwen vande wette... »

(Série 533, nº 68).

Over het graveren van den stamper... Ce « stamper », ce coin, a donc été fait spécialement pour les médailles de la cour; ce n'est pas celui qui a servi à la frappe des médailles du collège. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le relevé général de la dépense où le second « stampe » est expressément mentionné :

« Becostijnghe vande Gaude Medaillen ghedistribueert ter Memorie van het huwelijck vanden Coninck van Spaignen met de princesse van Savoijen ten jare 1701.

De 52 voor de collegien ende heeren comissarissen vande rekenijnghe vande stadt daerin begrepen 500 gulden wisselghelt voor de stampe.

Wisselghelt de schellijnghe tot 6 stuijvers.	Courant de schellijnghe tot 7 stuijvers.
L. s. gr.	L. s. gr.
1383- 6-8	1613-17-8

De 30 ghegheven aen

den Grave van Bergeijck om te presenteren aen Sijn Excellentie aen de Heeren van den Roijalen Raedt, etc.	807-19-9	942-13-1
De 26 silvere voor de Heeren aenghecomen ter vernieuwijnghe vande wedt den 8 julij 1702 ende andere.	44- 0-0	51- 6-8
	2235- 6-5	2607-17-5»

12e registre aux résolutions des échevins de la Keure, fo 39*bis*).

Les chiffres de ce relevé sont partiellement confirmés par les extraits suivants des comptes de la ville :

« Betaelt emmers den doender an sijn selven... over tweenvijftigh goude medaillen mitsgaeders vijf hondert guldens wisselghelt over het maecken vanden stampe ende drucken.....

J^M VI^C XIII L. XVIJ S VIIJ gr.

Betaelt emmers den Doender an sijn selven... over het doen maecken ende leveren van dertigh goude medaillen ghegheven anden heeren grave van Bergeyck comissaris vanden Conincklijcken Raede van sijn Majesteijt ende superjntendant vande finantien om die te presenteren ende distribueren an sijn Exellentie den heere Marquis de Bedmar commandant general eth^a dheeren vanden

voorseijden Coninckliijcken Raede ende andere ter memorie... daerjnne begrepen dertigh ponden grooten over het fatsoen volgens d'ordonnantie vanden VIIJ meije 1703.

IX^c XLIJ L XIIJ S. J gr. »

(Comptes 1701-1702, f°s 149 v° et 150).

Le remboursement tardif des fonds avancés par le trésorier (ordonnance du 8 mai dans le registre de 1701-2) prouve l'embarras des finances communales, à moins qu'il ne soit un indice de gâchis administratif (le compte ne fut approuvé que le 29 novembre 1704).

Autre remarque. Il est question ici pour la seconde fois de 30 médailles d'or remises à Bergeyck. D'une lettre curieuse que nous ne résistons pas au plaisir de transcrire sans commentaires en respectant l'orthographe, il appert que, primitivement, le comte n'en attendait que 26.

« Gand le 22e Julet 1702.

Monsieur i'aij considéré le contenu de la lettre que M'aves fai l'honeur de Mecrire le 21 de se Mois ie Ne trouve aucun Moyen ; pour éviter la demande de la Cour de 26 medailies. Melme ie trouve util et glorieux pour la Ville de gand de pouvoir envoier les Medailies au Roy de France, le Nostre à son A. E. son E^e, et Messieurs du conseil royal et par ainsij ie pense que pouvet executer le proiet qui Vous at esté donné pour sela à bruxelles sans

avoir besoin d'aucune resolution colegiale pour le present, Mais bien l'agreation que ie procurerai en apres à la quelle persone n'oserat s'oposer ie suis très parfaitement Monsieur Vostre très humble et très obeisant serviteur.

« (*S.*) MAES. »

(Série 533, n° 68).

Ce Maes était le premier échevin de la keure (1702 à 1706), « M^her^ Charles Maes rudder, heere van Noortvelde ».

Passons aux médailles du collège. Disons d'abord — et la remarque s'applique aussi aux médailles frappées à d'autres époques, — disons qu'elles étaient de poids différent, 3 1/2 et 4 onces, selon le rang des destinataires. Il avait été bien entendu que le « wijngeld » devait servir à les payer. Il n'en fut pas tout à fait ainsi. Sept personnes, tenant plus à l'argent qu'au souvenir numismatique, des adversaires peut-être du régime français, de connivence dans tous les cas avec le trésorier, trouvèrent moyen de se faire délivrer par lui 25 livres au lieu de la médaille à laquelle elles avaient droit. Le trésorier, pour qualifier cette innovation, se sert du mot « redimeren », qui quarante ans plus tôt désignait l'opération contraire, la transformation du « wijngeld » en médaille :

« De seven medaillen gheredimeert in advenante van 25 L. gr. wisselgheldt bedraeghen a

31/2 oncen tot 44 guldens L. 25-13-4 diensvolghens deselve 4 guldens meer bedraeghen sijnde tsamen L. 4-13-4

Waermede sijn betaelt de volghende sommen :

aen sieur Rottiers per quitantie . . . 4-0-0

aen sieur Casteels bode over porten . . 0-8-0

aen Pieter vanden Berghe bode op Brussel over port van overdraeghen van medaillen etc. . 0-4-0. »

(Série, 533, nº 68).

Ainsi le bénéfice réalisé en ne déboursant à 7 personnes que 25 livres, alors que la médaille revenait à 25 l. 13 esc. 4 d., a permis au trésorier de ne pas faire figurer dans les comptes de la ville certaines menues dépenses. Quant aux 4 livres payées à Roettiers, nous avons trouvé une quittance qui fournit l'explication de leur emploi :

« Ontfaen bij mij onderschreven van Jonker Philippe Ignace van Hoobrouck heere van Reijghe Tresorier der stadt van Ghendt de somme van vier ponden grooten wisselgheldt over mijnen Aerbeijt van het gaut smedich te maecken smelten ende prepareren van het selve ende het asije dienende tot de medaille toorconden desen 3 8bre 1702.

« (*S.*) Philippe Roettiers. »

(Série 533, nº 68).

La « rédemption » réduit le nombre des médailles du collège à 45 (52 — 7). Ajoutons-y les 30 médailles de Bergeyck et de la cour, nous arri-

vons au chiffre de 75, sans les médailles d'argent. On se souviendra que Roettiers, en vertu de son contrat, ne devait en faire que 60. Il lui revenait donc une indemnité pour travail supplémentaire. Elle fut calculée à raison d'une livre par médaille pour frais de frappe. La seconde livre portée par lui en compte pour chaque médaille d'argent est le prix de la matière première qu'il fournit, à la différence de l'or, qu'il ne fournit qu'exceptionnellement et en petite quantité.

« Ontfaen van ..... vijfthien ponden grooten over het maecken van vijftien medaillen van gaut boven het accordt, item tsestich ponden grooten over het leveren van dertich silveren medaillen, actum tot antwerpen 24 septembre 1702.

« (*S.*) Philippe Roettiers. »

(Série 533, n° 68).

Dans deux documents cités plus haut, les médailles d'argent sont mentionnées soit dans le même article que les 30 médailles de Bergeyck, soit dans l'article qui suit immédiatement; d'autre part, Roettiers, dans sa lettre du 12 juillet, annonce l'envoi d'un exemplaire d'argent plus d'un mois avant l'achèvement du coin destiné à frapper les médailles du magistrat. La conclusion est claire : les médailles d'argent sont du premier type. S'il se rencontre des spécimens du second type dans les collections ou dans le commerce, cela signifie tout simplement que Roettiers en a frappé ulté-

rieurement en vue de la vente ou pour toute autre raison. La remarque est d'ordre général. Comment expliquer autrement l'existence d'exemplaires en bronze ? Les Roettiers avaient leurs raisons pour stipuler qu'ils resteraient propriétaires des coins. Ce n'était pas la seule préoccupation de collectionner qui les guidait. Détenteurs des coins, ils frappaient des spécimens en toute matière, au gré des particuliers, amateurs de médailles. Nous sommes ainsi amenés à déclarer que nous n'avons constamment cherché qu'à déterminer le nombre d'exemplaires commandés par le magistrat de Gand. Précisément, il nous reste à traiter une question de chiffres.

Dans le relevé général de la dépense que nous avons extrait du registre aux résolutions des échevins, il n'est question que de 26 médailles destinées aux échevins entrés en charge en juillet 1702 et « à d'autres », alors que Roettiers en porte 30 en compte. Faute de renseignements, nous ignorons qui sont ces « autres », de même que nous ignorons ce que devinrent les quatre médailles. Le seul indice de leur passage par l'hôtel de ville est une note jetée par le trésorier sur un bout de papier (vier medaillen silver 8-0-0). Que de choses nous ignorerions sans les petits papiers de la trésoserie !

Si nous cherchons, enfin, à évaluer à notre tour le coût du souvenir numismatique de ce mariage royal, nous constatons que la dépense s'éleva à

2,694 l. 3 esc. 1 gr.; car, au prix des 105 médailles, il convient d'ajouter les frais de voyage, soit encore au delà de 86 livres :

« Betaelt an Jonker Fransois van den Berghe heere van ten Raede schepenen ende den heere Tresorier.... over elck vijf daeghen vaccatien ter causen van op den Xen January 1702 ghereijst thebben naer de stadt van Antwerpen om te accorderen met sieur N : Rottiers graveerder van sijn Majesteijts munte tot het maecken van vorme voor de medaille bij het collegie gheresolveert te doen maeken jn memorie van het huwelick van sijne Majesteijt met de doorluchtige Princesse van Savoijen.... midtsgaders d'expresse voiture.

XVIII l. VJ s. VIIJ gr.

« Betaelt emmers den Doender an sijn selven... over sijn vaccatien van dieversche voijagen ghedaen bij ordre van het Collegie naer de stede van Brussel ende Antwerpen om te spreken anden heere grave van Bergeijck nopende tmaecken vande medaille ter memorie van het huwelijck... danof d'eerste voijage is ghedaen op den XX July 1702 ende de leste op den XVIJ September daernaer tsaemen XLIX daeghen daerinne begrepen II L. XIIJ s. IIIJ gr. over huere van carosse tot Brussel... ordonnantie vanden VIIIen meije 1703

LX VIIJ L. gr. »

(*Comptes de la ville* 1701-2, fos 135 vo *et* 136).

Au moment où le trésorier rentrait dans ses

déboursés, la guerre était déchaînée aux Pays-Bas. Elle sévissait depuis plus d'un an, lorsque l'empereur Léopold déclara renoncer à tous ses droits sur la succession de Charles II, au profit de son second fils, l'archiduc Charles, qui prit dès lors le nom de Charles III. Il était réservé à ce prince de voir reconnaître sa souveraineté par les États de Flandre réunis à l'hôtel de ville en juin 1706, au lendemain en quelque sorte de la bataille de Ramillies et de l'entrée de Marlborough à Gand. Dès lors, c'en est fait du régime français, c'en est fait de l'administration oppressive de Bergeyck et de Bedmar.

Moins de deux ans après, le 23 avril 1708, Charles III épouse Élisabeth, fille d'Antoine-Ulric, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, et le magistrat s'offre le « wijngeld » habituel.

« Actum in het collegie den xxx^en^ meije 1708.

Ten voornoumden daghe is gheresolveert te presenteren aende heeren vande collegien ende andere profiterende inde wijnghelden ende iegenwoordiglijck dienende elck een wijngheldt gelijck (ghe) gheven is ten iaere 1701, dit over het houwelijck van caerel den III^en^ met de hertoginne van wolfenbuttel, etc. vide resolutie 24 x^ber^ 1701. »

(12me reg. aux résolutions, f° 227).

Remarquons la nuance. Malgré les termes du procès-verbal, il n'est point stipulé, comme en 1701, que l'argent doit servir à l'acquisition de

médailles. Il nous faut recourir aux comptes de l'année pour nous en convaincre Nous y découvrons, en effet, que le trésorier est autorisé à se rembourser des frais d'un voyage; il s'était rendu à Anvers pour s'entendre avec le graveur.

« Betaelt emmers den Rendant an sijn selven... overacht daeghen vaccatien bij ordre van het collegie van ghereijst thebben naer Antwerpen tot het doen maecken vande medaille ter memorie van het huwelijck van sijne majesteijt par ordonnantie vanden IIIJ^en^ July 1708.

x l. XIII s. IIIJ gr. »

(Comptes 1707-8, f° 125).

Il s'agit ici encore de Roettiers. Nous ne connaissons pas le contrat, mais les comptes de la ville nous apprennent que, comme en 1701-1702, il devait toucher 500 florins pour les coins, et, ces frais compris, la caisse communale a payé 1613 l. 17 esc. 8 gr. pour cinquante-deux médailles :

« Betaelt over tweenvijftigh gaude medaillen ter memorie van het huwelijck van Coninckllijcke Majesteijt.... te distribueren an beede de Collegien ende andere daertoe gherecht sijnde daerjnne begrepen twee voor de heeren commissarissen ter auditie van de groote stadts Rekenijnghe, midtsgaeders vijf hondert guldens wisselghelt over het maecken vanden stampe ende drucken

vande medaillen volghens d'ordonnantie vanden vj^en Junij 1708.

j^m vj^c xiij l. xvij s. viij gr. »

(Comptes 1707-8, f° 137 v°).

Nous aurons à revenir sur le sens qu'il convient d'attacher aux mots « gouden medaillen ». Pour le moment, faisons remarquer combien l'ordre de payement suit de près la résolution. Roettiers n'a pas eu le temps de mettre la main à l'œuvre, et déjà l'argent sort de la caisse communale. Que conclure de là, sinon qu'en ces temps troublés où l'on n'était pas sûr du lendemain, le magistrat a jugé prudent de faire partager la somme entre les intéressés moyennant l'obligation pour chacun d'eux de payer lui-même sa médaille au moment de la remise? Que la fortune cessât de sourire à Charles III, il devenait dangereux et impolitique de faire frapper des souvenirs métalliques de son mariage; mais on pouvait nourrir l'espoir de garder l'argent; tout au plus aurait-il fallu indemniser Roettiers. On innova donc en distribuant les 1,613 livres, et l'innovation explique la rédaction — prudente dans sa réserve — du procès-verbal : « een wijngheldt gelijck ghegheven is ten iaere 1701 ».

Précisément, les choses faillirent tourner mal. Les Français prirent le 5 juillet la ville, qui était mal gardée, ce dont Bergeyck, l'homme-lige de Louis XIV et de Philippe V, avait été informé

par les intelligences entretenues dans la place. Allaient-ils ressaisir la Flandre entière ? Le surintendant se berça de cet espoir, même après la défaite d'Audenarde (11 juillet). Très suggestive, sa lettre au trésorier de la ville :

« Mons, le 7 de 7bre 1708.

Monsieur,

Je vous fais la presente pour vous informer que j'écris aujourd'huij au Magistrat de la ville de Gand, pour leur defendre de faire faire la medaille dorquills avoyent ordonné a loccasion du mariage de l'Archiduc avec la Princesse de Wolfenbuttel, comme aussi d'en faire la distribution en argent. Je vous défends pareillement de faire faire la dite medaille ou de la leur distribuer en argent. Je suis

Monsieur

Votre tres humble et tres obeyssant serviteur

(*S.*) Le comte DE BERGEYCK.

Mr de Reyaghe (le trésorier). »

(Série 513, n° 68).

Il a, en effet, écrit au magistrat, mais pas de la même encre, et du rapprochement des deux lettres naît leur intérêt :

« Mons, le 7 de 7bre 1708.

Messieurs,

Estant informé que vous aviez ordonné le

6 de juin de faire faire une médaille d'or à Anvers pour estre distribuée aux deux bancqs du Magistrat à l'occasion du mariage de l'archiduc avec la Princesse de Wolfenbuttel et quoy que je suis bien persuadé que vous avez contremandé la d° médaille par ce que vous comprennez bien qu'il ne s'agit plus de cette distribution depuis que le Roy est rentré à Gand, J'aij crû neantmoins estre de mon devoir de vous prevenir qu'il n'est plus question de cette medaille, comme plus d'en faire la distribution en argent aux deux collèges. Je suis

Messieurs

Vte très humble et très obeyssant serviteur,

(*S.*) Le comte Debergeijck.

Messieurs du Magistrat de Gand. »

(Copie, bibliothèque de l'Université de Gand, documents divers.)

Le graveur reçut-il l'ordre d'interrompre son travail? Nous n'en savons rien. D'ailleurs, le fait est sans importance. Les alliés reprirent le dessus. Gand, notamment, fut occupé par Marlborough et le prince Eugène le 30 décembre 1708 (1). Dès lors, nos pères cessèrent de craindre la restau-

(1) Les entreprises militaires dont Gand fut l'objet en 1706 et en 1708. fournirent aux Anglais, aux Français et encore aux Anglais l'occasion de faire frapper une série de médailles qu'à défaut des originaux on peut apprendre à distinguer par les dessins de Van Loon. L'université de Gand possède une des trois pièces rappelant le succès de Marlborough en 1708.

ration d'un régime dont ils avaient gardé un mauvais souvenir, et Roettiers put achever la médaille (Van Loon, IV, p. 515, texte holl., V, p. 92, texte franç.; Piot, 455-57).

Nous la reproduisons d'après une empreinte prise sur l'exemplaire d'argent qui appartient au cabinet de l'Université de Gand (pl. VI, n° 7, diam. 60 mill.). L'avers présente les bustes affrontés du roi et de la reine et la légende: eLIsabeth In sponsaM DatUr CaroLo regI. Au revers, deux cartouches, sommés d'une couronne et posés sur un socle aux armes de la ville, portent les armoiries des époux; la légende est : ganDa regIIs CongratULans thaLaMIs.

De la correspondance du graveur général avec le trésorier, il nous reste cinq lettres. Entre autres détails intéressants, nous avons noté que le dessin est de sa main, mais que les légendes lui ont été adressées de Gand; qu'il consulta le trésorier au sujet des armoiries du revers, lui transmettant un extrait des ordres du conseil des finances (lettre du 4 juillet) :

« Extracht van de oorders van de finnancie nous vous renvoijons Les d^s^ empreintes, vous ordonnant au nom et de la part de sa ma^te^, de l'ordre expres de leurs d^s^ ex^es^, de faire graver La Couronne et L'escu des armes en la même forme que du temps du Roij Charles second de glorieuse mémoire, obmettant les armoiries de portughal

brusselles au conseil des finances du Roij le 10 xbre 1706. »

(Série 533, n° 68).

Au gré du magistrat, la médaille n'aura pas pu être achevée assez vite; il avait même trouvé trop long le délai de deux mois et demi réclamé par l'artiste, impression née sans aucun doute de la crainte d'un changement politique avec toutes ses conséquences.

Hélas! ce qu'on redoutait, arriva. Dès le lendemain de la prise de la ville par les Français, Roettiers reçut l'ordre d'arrêter le travail, bien avancé déjà (lettre du 9 juillet) : il ne manquait que les armoiries et l'effigie, « de tronie », de la reine, dont il réclamait depuis le 17 juin le portrait, que le magistrat attendait lui-même de Bruxelles. En homme qui ne veut pas se compromettre, il n'a pas un mot de récrimination ni de regret : « met deze veranderinghe het werk moet ophouden... zal niet voortgaan zonder orders. » Sa cinquième et dernière lettre 19 novembre) nous révèle qu'il fut question de l'indemniser, mais que les échevins le trouvèrent trop exigeant. Pour leur permettre de juger du degré d'avancement de la médaille, il avait envoyé un « geute », une épreuve. Cela ne leur suffit pas, ils auraient voulu voir les coins, les voir et les garder! Roettiers se refuse à les envoyer. Il a toujours été entendu que les coins sont sa propriété, et il n'est pas un texte de loi en vertu duquel on puisse con-

traindre un artiste à révéler les secrets de son art. Il ne doute pas, dit-il, en terminant, que le différend ne s'aplanisse par l'entremise du trésorier.

Il eût été intéressant de savoir si l'on s'entendit au sujet de l'indemnité; mais les archives sont muettes sur ce point. Elles ne nous apprennent pas davantage quand Roettiers, l'alerte passée, reçut l'ordre de continuer le travail interrompu. Il est permis de supposer que ce fut après un assez long délai, quoique la réoccupation de la ville par les alliés datât de janvier, car il ne livra les premières médailles que le 27 août. Voici, au surplus, les comptes qu'il fournit; leur importance n'échappera à personne.

« Gelevert door Philippus Roettiers Graveur general par ordre van Joncker Philiph Ignace van Hoobrouck Heere van Reijage ende Tresorier der stede van Gent als volgt

1709

27 augustij	19 gaude Madalien	
27ber	6 gaude dito	
	25 wegende te samen	
	netto oncen	85-10-22
voor smeeden van de selve a 10 st.		
par stuk	gl.	12-10
ingevolgens t'accordt voort graveren	gl.	500-00
	gl.	512-10

ontfangen den inhaudt deser uijt handen van s. Duwin bode van gent op antwerpen den 3 : 7bre 1709.

(*S.*) Ph. Roettiers.

L. 85-8-4. »

(Série 154, no 15).

« Gelevert door Philippus Roettiers Graveur general par ordre van Joncker Philiph Ignace van Hoobrouck Heere van Reijage Tresorier der stede van Ghendt als volgt.

1709

27 augustus	5 silvere Madalien	wegen saemen
277bre	22 silvere ditto	netto oncen 55
	27 » »	

tot welck maecken van 27 silvere Madalien aen Mij gefourniert zijn oncen 50

soo dat door mij Rottiers gesuppleert sijn de volgende oncen 5

de welcke aen mij moeten goet gedaen worden a gulden 3-3 stuivers ider once beloopen netto gl. 15-15

voor smeden van 27 silvere à 6 stuivers per stuck gl. 8-2

gl. 23-17

ontfanghen den in haut deser par V. bode Duwin alles in wisselgeldt.

10 : 7bre 1709.

(*S.*) Ph. Roettiers. »

(Série 154, no 15).

Comme on peut s'en assurer, les 52 « gauden medaillen » sont devenues 25 médailles d'or et 27 médailles d'argent ; autrement dit, 27 des intéressés, échevins et fonctionnaires, se contentèrent d'une médaille d'argent et gardèrent l'excédent des 25 livres reçues. C'est une nouvelle forme de la « rédemption ».

« redemptie 27 medaillen a 23-18-6 comt in gelde l. 645-19-6. »

(Série 154, n° 15).

Cette somme fut jointe au prix des 52 médailles (or et argent); l'addition donna les 1,613 l. 17 esc. 8 gr. des comptes 1707-8 mentionnés plus haut.

Grande serait notre erreur, si nous croyions que la dépense se borna là. Le 24 août, avait encore été décidée une commande de 9 médailles d'or et de 10 médailles d'argent. Les dernières étaient destinées aux échevins qui, par suite du renouvellement, n'étaient pas en fonction pendant l'exercice 1708-9. Des autres, six devaient être envoyées à Barcelone, à Charles III, trois à Bruxelles, au général anglais Cadogan et aux plénipotentiaires hollandais, le baron de Reede de Renswoude et Johan Van den Bergh, les trois membres de la conférence qui, conjointement avec le conseil d'État, administraient provisoirement nos provinces (Gachard, pp. 346-7). Il en résulta une nouvelle dépense de 285 l. 6 esc. 1 gr.

« Actum den XVIIIJ Augusti 1709.

Ten selven daeghe.... is gheresolveert te doen maecken negen goude Medaillien, ses voor den coninck Carel den derden om naer Barcelona te senden en de drij voor de heeren vande conferentie Codogan Renswaude ende van den Berghe.

Eodem werdt eensweeghs gheresolveert dat de iegenwoordighe dienende heeren sullen profiteren eene silvere de gone die ghene gaude en hebben.»

(13e reg aux résolutions des échev. de la Keure, f° 44 v°).

« Betaelt... soo veele becostight hebben neghen gaude medaillien ghemaeckt ter memorie van het huwelick van sijne Majesteijt (Carel de derde) met de alderdoorluchtighste Princesse van Wolfenbuttel bij het Collegie ghesonden an sijne Majesteijt ende dheeren van de conferentie volghens d'ordonnantie van den: 5 8bre 1709

IJc LXIX l. XIX s. gr. »

« Betaelt..... tien silvere medaillen..... als vooren ghepresenteert ende ghedistribueert aende respective heeren schepenen vander Keure ende ghedeele niet ghedient hebbende ten tijde vande presentatie, ende alsnu dienende jnde distributie vande gaude medaillien als ordinaire.....

XV l. VIJ s. I gr. »

(Comptes de la ville, 1708-1709, fol. 108 v°).

Les représentants des deux puissances qui disposaient du sort de notre pays, furent même, de

a part du magistrat, l'objet d'une attention toute particulière. Dès le 28 août, le trésorier préleva en leur faveur trois médailles sur les vingt-cinq que Roettiers avait envoyées la veille. C'est ce que nous apprend une note laissée par lui : « den 28 oogst gegeven aen Mr Oudenhove (le premier échevin) 3 gauden medaillen voor de 3 heeren van de conferentie » (série 154, n° 15). Trois Gantois durent donc attendre que le graveur eût achevé une nouvelle commande.

Quant au roi, il ne reçut ses six médailles qu'en 1710. Un échevin fut chargé de les remettre, à La Haye, entre les mains de l'ambassadeur.

« De 15 maert 1710 hebbe in handen ghestelt van heer Steenberghe schepen de zes goude medaillien van sijne majt om de selve te behandighen in den haaghe aen den heere ambassadeur van sijne mat. »

(Série 154, n° 15).

Nous voici à trente-sept médailles d'argent et trente-quatre médailles d'or, et ce n'est pas tout. En septembre, le messager apporta encore douze exemplaires en argent d'Anvers.

« Ontfaen bij mij onderschreven van Mr Philippus Ignace van Hoobroek heer van Ryhaege tresorier der stadt van Ghendt de somme van vier et twintig ponden twaef sch. groot over twaelf silveren medaillen medegebracht van Antwerpen voor den heer van Oudenhove voorschepen

van de Keure toorkonde den 28 september 1709.
L 24 : 12 : 0 4 : 2 28 : 14.

(*S.*) Duwyn. »

(Série 154, nº 15).

De patientes recherches nous ont fait retrouver la trace de ce nouveau lot de médailles dans le cahier des dépenses du « maître des présents », à qui, comme nous l'avons dit, incombait la remise à domicile des gracieusetés du magistrat.

« Present wijnen Extraordinaire ghepresenteert tsedert x^en^ meije 1709 tot ende met den x^en^ meije 1710.

F° IV° — Den 28 septembre 1709 betaelt over twaelf silvere medaillen ghemaeckt ter memorie van het huwelijck van sijne Majesteijt met de Alder Doorluchtighste Princesse van Wolfenbuttel ende ghepresenteert aen eenighe heeren de stadt dienst ende faveur ghedaen hebbende
XXVIIJ l. XIIIJ s. gr. »

(Série 403*bis*, nº 14).

Les petites dépenses résultant des gracieusetés étaient soigneusement annotées par le maître des présents. Au bout de l'année, il les additionnait. La somme globale lui était alors remboursée et passait dans les comptes de la ville, sous une dénomination générale, ce qui explique pourquoi nous n'y avons trouvé ni la mention de l'achat ni

la mention de la destination des douze médailles.

Est-il besoin d'ajouter que cette nouvelle source de dépenses, la remise de souvenirs commémoratifs à des personnes qui avaient rendu quelque service à la ville, constituait encore une fois une innovation? Innovation dangereuse qui pouvait entraîner loin, provoquer des démarches et des sollicitations, à moins que le magistrat n'allât au-devant des désirs, mû par l'intérêt politique, par exemple. Faute de renseignements, nous ne saurions dire quel fut le cas en 1711, lorsque l'échevin Steenberghe et le sous-bailli baron Camargo furent, au cours d'un voyage aux Provinces-Unies, chargés de remettre les six dernières médailles, nous ne savons à qui.

« Betaelt an Joos du wijn bode van dese stadt op de ghonne van Antwerpen,.. over de restitutie van sijn verschot van ses silvere medaillien bij de heeren steenberghe ende baron Camargo naer hollandt medeghedraeghen — ordonnantie vanden XIII februarij 1711

XVJ l. XIJ s. I gr. VJ d^e^. »

(Comptes 1710-1711, fol. 111).

Nous avons eu la curiosité de nous enquérir de ce qu'a coûté le souvenir du mariage de Charles III. Rédemption non comprise, les médailles seules (trente-quatre d'or et cinquante-cinq d'argent) furent payées 1,309 l. 3 esc. 8 gr. 6 d.; mais, si

nous tenons compte de toutes les dépenses, sans oublier les 18 l. 6 gr. de commission du messager Duwyn (Comptes 1708-1709, fol. 108 v°), nous arrivons à un total de près de 1,974 livres.

CH. GILLEMAN.

(*A suivre.*) A. VAN WERVEKE.

QUELQUES MOTS SUR FRANÇOIS BERTINET

A PROPOS

D'UN MÉDAILLON DE LOUIS XIV

PLANCHE VII.

Aucun homme n'a vu aussi souvent ses traits reproduits que le roi Louis XIV; de nombreuses médailles existent à son effigie; le moindre événement de son règne est l'objet d'une œuvre nouvelle dont le droit donne invariablement son profil, tandis que le revers nous rappelle une de ses nombreuses victoires.

Parmi ces innombrables effigies je n'en connais pas dont la ressemblance soit plus frappante que celle sortie du burin de Bertinet. Notre artiste était bien le graveur qu'il fallait à Louis XIV et celui-ci a dû être flatté de son portrait; nul n'a mieux compris le caractère altier, majestueux, autoritaire de son royal modèle; il ne s'est pas contenté de reproduire les traits du grand monarque, mais encore il nous donne dans une magnifique synthèse le caractère moral de son personnage. Louis XIV domina son siècle, tous les arts se rapportent à ce seul homme et tous portent son empreinte; de même que Lebrun fut son peintre, Mansart son architecte, Bertinet fut son médailleur préféré et certes celui qui le comprit le mieux.

Aucun de ceux que je viens de nommer ne fit du grand art dans la vraie acception du mot; ils se sont contentés de faire de l'art comme en exigeait le grand roi, c'est-à-dire du majestueux et du pompeux. Tout l'art du siècle de Louis XIV est résumé dans notre médaillon et en porte l'indélébile empreinte; le travail est d'une habileté raffinée, l'art en est quelque peu superficiel mais l'aspect général ne perd pas aux détails et reste grand quand même.

François Bertinet était d'origine italienne et s'appelait en réalité Bertinetti. Jusqu'en ces dernières années c'est à peu près tout ce qu'on savait de lui et on ne le connaissait que par quelques médaillons signés Bertinet ou Berthinet. M. l'abbé Porée, correspondant du Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements en France a essayé de lui faire une biographie publiée dans le rapport « des Sociétés des Beaux-Arts des départements » de 1891. Celle-ci est trop curieuse pour ne pas en dire quelques mots; ce travail, n'ayant paru que dans ce rapport, s'adresse à un public fort restreint et je crois utile de le rappeler ici.

Je résume d'une façon succincte une partie de la notice de M. l'abbé Porée :

Les historiens disent peu de choses de Bertinet, à peine mentionnent-ils son nom; seul M. de Montaiglon, dans une étude sur les artistes qui ont travaillé pour le surintendant Fouquet, donne

quelques particularités sur sa vie; encore est-ce dans un roman anonyme du XVIIIe siècle qu'il en a retrouvé les éléments. Cette source me semble bien peu sérieuse et fort sujette à caution, je dirai plus loin pourquoi.

Ce volume est intitulé « *L'heureux chanoine de Rome, nouvelle galante, ou la Résurrection prédestinée; contenant diverses avantures agréables et divertissantes arrivées du tems du ministère de M. Fouquet, sur-intendant des finances.* » L'auteur, « C. M. D. R., avocat en la Cour », dit qu'il était l'ami très particulier de toute la famille Bertinetti, laquelle était bien établie à Rome. D'après C. M. D. R., son héros, Francesco Bertinetti, est né à Ostie; il entra tout jeune comme enfant de chœur à la maîtrise de Sainte-Marie-Majeure et y fit gratuitement ses études. A vingt ans il fut pourvu d'un canonicat dans la même église; il était particulièrement doué pour la musique et pour le modelage en cire. » J'ai vraiment peine à croire que ce dernier don fut purement instinctif et je me permets de douter que les études d'un enfant de chœur, telles qu'elles étaient réglementées dans les grandes maîtrises, fussent bien favorables à le cultiver, mais passons. A l'âge de 22 ans (il n'avait pas encore les ordres sacrés), il s'éprit de la fille d'un avocat de Rome nommé Borromei; il abandonna son canonicat, demanda la main d'Antonina Borromei et fut éconduit. Un rival, le chevalier Urbini ayant été assassiné par des sbires aux ordres de Bertinetti,

celui-ci dut fuir de Rome et se réfugier à Venise où l'ambassadeur de France se l'attacha comme sous-secrétaire. L'ambassadeur l'envoya à son parent, le surintendant Foucquet qui l'employa comme agent secret à l'étranger.

A la suite d'une foule d'aventures romanesques, il fut rejoint par Antonina Borromei et ils se marièrent à Cologne. Englobé dans la disgrâce de son maître dont il avait été le premier secrétaire, il fut emprisonné à la Bastille pendant huit ans; sa femme obtint de rester avec lui et ne l'abandonna pas un instant.

Pendant ses loisirs il se souvint de son ancien talent et recommença à faire des médaillons en cire. Son premier travail fut le portrait de Foucquet fait en 1664. Un peu plus tard, il fit le portrait de Louis XIV pas plus grand que l'ongle et si ressemblant que des amis conseillèrent à sa femme de le présenter au roi accompagné d'un placet. Celui-ci fut favorablement accueilli, et grâce au portrait, Bertinetti recouvra sa liberté.

Bertinet fit d'autres médaillons en l'honneur de Louis XIV ; le grand roi sensible aux flatteries et aux éloges emphatiques exprimés autour de ces portraits accorda à l'artiste une pension de 3,000 livres, d'abord, de 6,000 livres peu après.

« Aussi, dit son biographe, était-il souvent reçu » à la Cour et avait-il le bonheur quand il lui plai- » sait d'approcher la personne du Roi, soit pour » présenter ses médailles à Sa Majesté, ou pour

» faire son portrait, à quoi il réussissait en per-
» fection. Le cabinet de Mgr le Dauphin est
» encore actuellement rempli de quantités de
» beaux ouvrages de ce rare génie et il y a peu de
» curieux dans Rome et dans Paris, et même par
» toute l'Europe, qui n'en aient recueilli avec soin
» quelque morceau. » (1)

Que faut-il croire de cette romanesque histoire? Qu'y a-t-il de vrai dans tout ce fatras? J'en laisse juges mes lecteurs. Comme je l'ai dit plus haut, le modelage n'est guère un don et ne peut être que le résultat d'un long travail et d'études sérieuses. Tout artiste sait ce qu'il faut d'acquit pour un talent de ce genre et rien dans cette biographie apocryphe ne le justifie ou ne l'explique. Ajoutez-y ensuite le travail tout spécial de la fonte et du ciselage, qui plus que la partie artistique ne s'acquiert que par une longue expérience et un travail soutenu.

Précisément dans tous les médaillons de Bertinet le métier est exercé avec une habileté surprenante, le ciselage est fait de main de maître et le plus habile praticien ne le désavouerait pas; jamais le moindre tâtonnement, mais toujours une sûreté de main impeccable se jouant de toutes les difficultés et les surmontant avec une égale facilité.

Comment concilier cela avec les occupations

(1) *L'heureux chanoine de Rome.*

antérieures, à moins d'avoir rencontré un initiateur dans un compagnon de geôle? Mais il n'est nulle part question d'un tel personnage.

Quoi qu'il en soit, le talent de Bertinet est indéniable, et ce qu'il nous reste de ses médaillons suffit à nous le prouver.

Malgré ses nombreux travaux dont parle son biographe, il reste peu de choses connues, et comme, en général, il signait ses œuvres d'une façon bien apparente, ce n'est pas parmi les médailles non signées qu'il faudrait les rechercher.

Voici, d'après M. l'abbé Porée, les médaillons connus de lui jusqu'à ce jour :

1° Médaillon en bronze représentant le surintendant Foucquet :

En légende : NICOL . FOVCQUET . P^R GNAL . SVRINTEND^T DES . FIN . ET . MIN^E D'ESTAT, et en exergue : BERTINET . IDEE 1664 ;

2° Médaillon en bronze du module de 0.180 millimètres, fondu en deux parties ressoudées ensemble et creux à l'intérieur. Buste de Louis XIV, en haut relief, cuirassé et couronné de laurier, porté sur un piédouche rond.

Autour on lit les quatre vers suivants, disposés en deux lignes concentriques, en caractères cursifs :

Qu' auo' no' fait mamain, quelle metamorphose. Au lieu de pèidre Mars no' auo' peint Louis.

Quoy donc, to' nos proiets sont jls evanouis? Non no' Louis et Mars sont vne même chose.

A l'exergue, sur une sorte de cartouche : BERTINET . EXIDEA . 1671.

Le revers se compose d'un champ entouré de deux cercles concentriques séparés par deux couronnes, l'une d'oves, l'autre de laurier. Dans le champ, fortifications d'une ville baignée par la mer et placée sur un rocher escarpé. Sur un rocher, une hydre à trois têtes, un lion et une lionne.

Au-dessus, le soleil dardant ses rayons, vers lequel vole un aigle. A gauche, un génie ailé et volant tient une longue banderole agitée par le vent et deux fois repliée sur elle-même. Sur le premier repli on lit : REX VRBS, et sur le second : SOLIV̄ VNVS, VNA, VNVM.

Entre les deux cercles et en première légende, en caractères cursifs :

Aigles, Hydres, Lions, ma force fut extrême,
Vo' sentites mes coups, je suis toujours le même. 1672.

Le premier jambage de la lettre *A* du mot *aigles* est ornementé d'un petit aigle.

La deuxième légende, en plus petits caractères :

Si ce petit essay pouuait plaire a la cour
Et me retrouver mō bien a la faveur du jour
Je ne languirois plus ; j'aurois d'autres offices
Pō rendre au grād Louis mes tres hūbles services.
BERTHINET.

Le Cabinet de France possède ce médaillon sans son revers, mais n'ayant que 0.165 millimètres;

3° Médaillon en bronze du module de 0.140 millimètres. Buste de Louis XIV, cuirassé, drapé, de profil à droite et porté sur un piédouche. La légende est composée de ces deux vers en caractères cursifs :

Si jay peint en profil l'jnvincible Louis,
C'est q' de front les yeux en seroient ébloüis.

En bas, à gauche : BERTHINET 1672. Le tout est entouré d'une couronne ;

4° Médaillon en bronze. Buste de Louis XIV, de profil à droite avec la légende : LVDOVICVS MAGNVS FR . ET NA . REX et la signature : BERTINET REGIS PRIVILEGIO 1684. Au revers, l'inscription suivante, gravée en creux, tirée du psaume 17 : BENEDICTVS DOMINVS DEVS MEVS QVI PRÆCINXIT ME VIRTVTE AD BELLVM 1687 ;

5° Médaillon en bronze, du module de 0.130 millimètres. Buste de Louis XIV, nu, tourné à droite, avec la légende : LVDOVICVS . MAGNVS . REX. Sur la tranche de l'épaule : BERTINET, et au-dessous : cū priuilegio. Le tout est entouré d'une seconde légende et d'une couronne de feuillage : LVD . MAGNVS . REX . CHRISTIANISSIMVS . HÆRESEWS . EXTIRPATOR . Bertinet fecit cū Priuilegio 1686 ;

6° Médaillon en bronze, du module de 0.165 millimètres. Buste de Louis XIV de profil à droite,

cuirassé et drapé. Sous l'épaule droite est écrit en caractères cursifs :

Bertinet sculp. cū priuilegio.

Le revers porte deux L entrelacés et ornés de palmes, et surmontés d'une couronne fleurdelisée et fermée. Autour du chiffre sont deux branches de laurier; le tout est abrité sous le pavillon royal;

7° Médaillon en bronze, représentant un buste de Louis XIV; signature en écriture cursive :

Bertinet fec. cum priuilegio Regis.

On a vu que Bertinet était fort habile à modeler en cire, même de souvenir, le portrait des personnes qu'il avait connues. Il n'existe aujourd'hui de lui, que nous sachions du moins, aucune œuvre de ce genre. Cependant, le *Nouveau Mercure galant* nous apprend qu'il fit ainsi, après décès, le portrait du docteur Jacques de Sainte-Beuve, mort à Paris le 15 décembre 1677. Voici ce que disait le *Mercure* : « Quoyque M. de Sainte-» Beuve n'ait jamais voulu permettre qu'on fist » son portrait pendant sa vie, nous ne laisserons » pas de l'avoir par le talent merveilleux de » M. Berthinet, qui a esté payeur des rentes de » l'hôtel-de-ville de Paris. Il a l'imagination si » vive, que, sur le souvenir qu'il a gardé de ses » traits, il en a fait la médaille en cire après sa » mort, avec l'admiration et l'étonnement de tous » ceux qui l'ont connu » ;

8° A ces œuvres, peu nombreuses, de Bertinet,

M. l'abbé Porée ajoute dans sa notice la description et la reproduction d'un médaillon au buste d'un abbé. Ce médaillon, en cuivre jaune, fondu sans revers, a un module de 0.080 millimètres; « il représente un personnage d'une soixantaine » d'années en buste de profil à droite. La physio- » nomie a une expression frappante de résolution » et d'énergie. Le front est développé, un peu » chauve, l'arcade sourcillière très élevée, l'œil » bien ouvert et le regard droit; le nez relevé, la » lèvre supérieure longue. Le menton carré est » ombragé d'une petite royale; les pommettes des » joues sont saillantes et les cheveux longs et » bouclés sont en partie cachés sous une ample » calotte. Le costume se compose d'un long rabat » de linon et d'une mosette à capuchon bouton- » née par des séries de trois boutons.

» Sur la tranche de bras on lit en caractères » cursifs, tracés à la pointe : Bertinet. »

Malgré ses recherches, M. l'abbé Porée n'a qu'une hypothèse à présenter pour l'identification du personnage; cette hypothèse semble assez plausible et le médaillon représenterait François Feydeau de Brou, abbé de Notre-Dame de Bernay (1);

9° En 1891, le cabinet de France a encore acquis un médaillon en bronze au buste de Louis XIV : Buste de Louis XIV à droite, couronné de laurier,

(1) Ce médaillon a été trouvé à Bernay.

à longue perruque, cuirassé avec écharpe et épaulière à tête de lion : Bertinet, sur la tranche du bras. Légende : BENEDIC . DNE . POPVLVM BENEVOLVM QVEM AVDIVISTI PROPTER ME IN AMARITVDINE MEA, entre une couronne de laurier et une circonférence formée par un simple trait en relief. Sous le buste, en caractères cursifs : Reg. privilegio. Module 133 millimètres, avec la bélière 143 millimètres.

A ces neuf numéros, j'ai le plaisir d'en ajouter un pour compléter la dizaine :

10° Médaillon en bronze sans revers, d'un module de 138 millimètres (sans la bélière).

Buste de Louis XIV, présentant le profil gauche, largement drapé. Le bord de la cuirasse se montre à la naissance du cou ; sous le buste, un petit cartouche avec la date 1681.

La légende est placée entre un cercle intérieur à moulure et une couronne de laurier de fort relief : LVDOVICVS ❀ MAGNVS ❀ FR ❀ ET ❀ NAV ❀ REX ; au-dessous, en caractères cursifs : ❀ Fran . Bertinet . F . cu Privilegio Regis.

Ma collection.

Ce médaillon, d'un travail artistique remarquable, ne le cède en rien sous le rapport de la technique du métier qui est pratiquée d'une façon hors ligne ; jamais le travail du ciseleur n'a atteint un plus haut degré de perfection et les moindres détails en sont soignés et d'un faire supérieur.

Bertinet n'a guère travaillé que pour le roi Louis XIV; le peu d'œuvres qui nous restent de lui en font foi. Notre médaille a probablement été faite pour lui-même et destinée à être donnée en cadeau; son irréprochable facture tendrait à le faire croire.

On ignore l'année de la naissance de Bertinet ainsi que celle de sa mort; il paraît qu'à la fin de sa vie il retourna en Italie avec sa famille; celle-ci se composait alors de sa femme et d'un fils déjà marié avec une demoiselle Caron. Voilà au moins ce que dit la fin du roman : « Borromei ayant » obtenu la grâce de son gendre à cause de l'as- » sassinat du chevalier Urbini, ils partirent pour » Rome où ils vivent dans une union à servir » d'exemple à toute la terre. »

« *L'heureux chanoine de Rome* » ayant été écrit en 1706, les mots « *ils vivent* » semblent indiquer que Bertinet vivait encore à cette époque.

FRANTZ VERMEYLEN.

Louvain, 2 février 1902.

LES MÉREAUX

DES

BRASSEURS D'ANVERS

Il est dans la numismatique anversoise une série de méreaux fort rares, dont la description offre un indéniable intérêt, et qui, jusqu'ici, n'ont pas encore été suffisamment étudiés : ce sont les méreaux des brasseurs.

Le plus ancien document relatif à leur usage que nous ayions rencontré, remonte à l'année 1523. Une ordonnance de cette époque recommande, en effet, aux employés des accises de bien prendre soin que les brasseurs soient suffisamment pourvus de formules de déclaration et de méreaux (1). Nous supposons que s'ils furent créés plus tôt, leur origine ne remonte pas beaucoup plus haut, car une ordonnance scabinale, datée de 1506, stipule que les brasseurs devront acquitter au comptant les droits d'accises (2). Donc, en ce moment,

(1) Archives communales d'Anvers. Dossier « Brouwers », vol 1.

(2) Archives communales. Dossier « Brouwers » « XXXVI. De bierac-

l'emploi des méreaux ne s'imposait pas encore.

Toutefois, les stipulations d'une ordonnance que nous n'avons pu retrouver, et qui doit avoir été édictée en 1507, devaient parler des méreaux. Peut-être furent ils créés alors. En effet, un des méreaux appartenant à la brasserie *t' Casteel* porte dans un cartouche la date de 1507 (1).

Quoi qu'il en soit, le 7 octobre 1536, un règlement nouveau est imposé aux brasseurs par l'autorité communale d'Anvers. On avait sans doute trouvé un inconvénient à cette multiplicité de méreaux, car l'article 36 stipule qu'il n'en existera plus que trois espèces; les deux premières serviront pour les qualités de bières appelées « knol » et « kuyte », et la troisième devra être employée pour la bière devant être transportée hors de la ville.

Quand un intéressé s'apprêtait à livrer de la bière à ses clients *extra muros*, il devait remettre un méreau à l'employé des accises qui se trouvait en permanence dans sa brasserie pour en surveiller le travail, et en déposer un second entre les mains du gardien de la porte de la ville. Tous les mois, le brasseur devait se rendre dans les bureaux des accises pour y arrêter son compte, ou plutôt

cysen zullen schuldich zyn de goede lieden genoech samelick te gerieven int vuytgeven der briefkens, teeckenen en loyen.

(1) De la collection du chev. VAN HAVRE. Voir la description plus loin.

il devait acquitter des droits établis d'après le montant des méreaux remis pendant chaque période mensuelle. A cette époque il était perçu un sou par tonneau de bière (1).

Un nouveau règlement de 1535 détaille et spécifie les divers méreaux dont l'emploi était établi. Il en fallait un pour la qualité de bière appelée « knol », un second pour celle que l'on désignait

(1) Voici le texte de l'ordonnance conservée aux archives communales d'Anvers, dossier « Brouwers », vol. 1, nº 31.

« Men sal in de assyse deser stadt van nu voordane hebben, twee » bierteekenen, d'een van den knol, ende dander vander kuyten gelyck » men tot hier toe gehadt heeft, dienende tot den bier dat men hier » inder stadt drinken en slyten sal, ende tot dien sal men inder selve » assysen hebben voortane een derde soorte oft maniere van looden » ende teeckenen dienende tot den bier dat van binnen der stadt » buyten gevuert sal worden, ende wanneer ymant eenich bier buyten » sal willen vueren oft doen vueren uytter stadt, deen sal men geven » twee loykens of teeckenen, daer aff hy deen laten sal moeten inde » brouwerye ende den segelaer aldaer hy d'bier halen en de ont- » fangen sal, dander sal hy moeten laten den portier aende poorte » daer hy dat bier uyt voeren sal, welck segelaer ende portier die » teeckenen alsoo ontfangende, schuldich selen syn alle beyde te » schryvene en te teeckenen den naem van den genen die dat bier » vuyt sal willen vueren, waer voor ende van welcken biere dat men » alsoo buyten vueren sal men sal sculdich syn te betaelene inde voors. » assyse als men de voors twee teeckenen geven sal van elcken vate » eenen stuyver en de voors. segelaers ende portiers selen schuldich » ende gehouden syn alle maenden eens op eenen gesetten dach te » comene by de assysers ende aldaer hen loeyen overtebrengene ende » te accorderene van dat se ontfangen selen hebben op te verbeurte » van heure offitien ende tot dien van sesse carolus guldens te ver- » beuren by hen ende elck heurer die hier inne gebreckelyk bevonden » sal worden te bekeeren als voor. »

sous le nom de « kuyte », puis un autre pour le mélange de ces bières, et enfin un dernier pour la double bière, la bière blanche et les autres espèces de qualité supérieure. De plus, un méreau spécial devait servir pour la bière transportée hors des murs. (1)

Une autre ordonnance proclamée, le 3 août 1537, stipule que tous les brasseurs, quelque soit l'endroit de la commune où ils s'établissent, devront, dès qu'ils auront prêté le serment exigé par les coutumes, porter et faire inscrire au bureau des accises le type du méreau qu'ils auront adopté (2).

Un règlement subséquent, édicté en 1548, nous apprend qu'il y avait des employés spécialement chargés de la distribution des méreaux. On les nommait *clercken lootgevers*, ou bien encore *teeckenen gevers*. Il leur était strictement défendu de

(1) « Item men zal inde assyse vander stadt van nu ane hebben bier» teeckenen deen van knol, heel, halve en vierendeel ende dandere » vand koyten, de derde van half heel halve, vierden vanden dobbel bieren heel eñ halve eñ vierendeel, vande witte eñ ander grooten » bieren heele- ende tot dien zal men hebben een derder sort oft ma» niere van looden ende teeckenen dienende totten biere dat van binnen » der stadt buyten gelevert zal worden ende wanneer yemant eenich » bier buyten zal willen vueren oft doen vueren vuyter stadt dien zal » men geven twee lookens oft teeckenen. »

(2) Archives communales d'Anvers, *loc. cit.* nº 45.

« Item is gestatueert dat de brouwers van wat plecken dat sy syn » binnen ende buyten de limiten voors. ende boven gespecifieert die » alhier bier sullen leveren, sullen eerst ende vooral schuldich syn heur» lieder teecken naer date dit sy den voors eedt gedaen sullen hebben » alhier opte buytene accyse te brengen en te boecke te doen stellene.»

percevoir n'importe quelle somme, ni d'exercer leurs fonctions en dehors des locaux qui leur étaient assignés chez le receveur des accises.

L'emploi des méreaux était strictement personnel, et même une des prescriptions de l'ordonnance du 21 mars 1550 défend aux employés des accises ou aux porteurs de bière d'aider les déclarants dans leur tâche ou de recevoir quelque somme d'argent pour régler l'imposition des bières. Ce règlement devait être fait directement par l'intéressé lui-même, un membre de sa famille ou l'un de ses domestiques. Ce n'était, du reste, que pour le payement des droits des brasseries situées en ville que l'emploi des méreaux était ordonné, les autres brasseries n'utilisant que des billets imprimés.

Les brasseries urbaines devaient posséder à partir de cette époque des méreaux spéciaux pour chacune des quatre espèces de bières qu'elles étaient autorisées à fabriquer, savoir *kuyte*, *knol*, *half stuyvers*, *blancxbier*. Ces pièces devaient servir aussi bien pour les barriques entières que pour les demies et les quarts.

Les receveurs avaient l'obligation d'apporter hebdomadairement les méreaux au bureau des accises, en été, le samedi, et en hiver, le dimanche, et d'en faire un relevé et un contrôle complets (1).

(1) Archives communales d'Anvers, *loc. cit.*, 21 mars 1550, n° 69. « Art 18. – Item dat geen brouwere segeleir biercruyder oft yemant

Une nouvelle ordonnance du 13 mai 1578 confirme les précédentes et prescrit aux officiers des accises de percevoir les billets de déclaration ou les méreaux d'après l'usage établi antérieurement. Ce sont eux aussi qui distribueront ces pièces aux brasseurs et qui les recevront tous les mercredis et samedis des employés qui les perçoivent dans les brasseries lorsqu'ils scellent les tonneaux. (1)

» anders en sal geen teeckene moge halen voor andere luyden als oock » eenich gelt ontvangen noch aenveerden om bier te veraccysene, » maer selen de gene die eenich bier hebben willen hen bier selver » moeten veraccysen oft yemant anders van heure boden, huysgesin » oft familien, op te pene van ses Carolus gūl te bekeeren als voore.

(12 octobre 1557, nº 91.)

» Art. 6. — Item inde voorschreven twee cameren vanden binnen » bier accyse sullen alleene hebben ende besingen teeckenen oft loy- » kens ende geen brieffkens ende ter contrarien inde voors. buyten » bier accys camere alleene brieffkens ende geen teeckenen oft loykens.

» Art. 7 — Item in de voorschreven binnen accysen sal men heb- » bene ende uytgeven tot elck soorte vande voorschreven vier bieren » besondere loykens ende teeckenen soo van heele ende halve vaten » als van vierendeelen tot gerieve van den gemeynen borgere ende in- » gesetene insgelijcx besondere teeckenen van den knol, ende halve » stuyvers bieren, voor de gene die eenige vanden selven bieren sullen » willen tappen, mitsgaders noch besondere ende vscheyde teeckenen. » van elcke soorte van bieren, die men van binnen dese stadt buyten » sal brengen. »

« Art. 13. — Item die voorschrevene zegeleers zullen schuldich » ende gehouden syn alle weeken eens te wetene des somers des sater- » daeghs naer noene ende des winters alle sondaeghen te comen by » de accysers ende aldaer hen loyen ende brieffkens over te brengene » ende te accorderen metene accysboeck, op de pene ende te bekeeren » als boven ende op de vbeurte van heurer officien. »

(1) *Loc. cit.*, fol. 354.

Un peu plus tard, le mode de distribution des méreaux fut complètement modifié. Ils étaient délivrés par les officiers des accises à l'employé posté en permanence dans la brasserie pour procéder au plombage des tonneaux Celui-ci, dès qu'il les avait reçus, était tenu d'aller les exhiber au bureau du brasseur et de lui en faire prendre note. Puis, il ne pouvait s'en dessaisir qu'après que l'intéressé eût fait les déclarations nécessaires. (1).

Vers 1619, un règlement stipule que les préposés dans les brasseries ne pourront pas laisser sortir des bières sans que les *teecken oft brieffkens* leur aient été remis en témoignage du payement des taxes d'accises (2).

(1) « Officiers vanden accysen. »

» Insgelycx soo sullen de selve accysers ontfangen vande billetten » oft teeckenen van de bieren die veraccyst worden gehouden hun te » reguleren volgende de voorgaende ordonnantien en soo sy tot noch » toe gedaen hebben.

» 5. Item sullen ook gehouden wesen uit vuygtgeven vande teecke- » nen en brieftkens eñ int gene anderssints hen officie aengaet eenen » iegelycken te gerieven eñ terstont te dienen. »

(2) *Loc. cit.*, f° 207, 22 juillet 1581.

« 2. Item dat alle teeckenen billetten ofte brieftkens die by de goeden » lieden op de accyse gehalt worden sullen eerst by den genen die se » gehaelt sullen hebben, moete gethoont worden aen den brouwere ofte » synen gecommitteerde sittende opt' comtoir. om die by hem opge- » teekend te wordene, ende alsdan voorts moeten overgelevert worden » in handen vanden segeleir die geene teeckenen, billetten oft brieffkens » en sal mogen aenveerden ten sy hem eerst verclaert sy dat de selve » den brouwer syn gethoont ende sullen beyde soo brouwer oft synen » gecommitteerden als segeleir schuldich syn daeraff pertinent boeck » te houden. »

C'est la dernière fois que dans une ordonnance scabinale nous ayions trouvé quelques indications relatives aux méreaux. Il est vrai qu'à cette époque l'industrie de la fabrication de la bière était en situation si précaire, que presque toutes les brasseries avaient disparu.

*
* *

Diverses indications inscrites sur les méreaux servaient à préciser l'espèce de bière à laquelle ils étaient destinés. Les deux espèces les plus employées étaient appelées *knol* et *kuyte*.

La *cnol* ou *knol bier* était une bière forte, *dobbel bier dat men cnol heeten sal*. Sa fabrication était réglementée et devait se composer primitivement, pour 50 tonneaux, de 6 quarts de froment à 20 sous, 20 quarts d'orge à 12 sous, 23 quarts d'avoine à 7 sous, plus du houblon. Plus tard, la composition fut portée à 17 parties d'orge, 17 parties d'avoine et 8 parties de froment; le tout devait être de bonne qualité, *al custbaer goet*. Le tonneau ne pouvait, d'après les ordonnances scabinales du commencement du XVIe siècle, être vendu à moins de 6 escalins (1).

Le prix de vente de cette bière est soigneuse-

(1) Archives communales, *Brouwers. Ordonnantieboek*, 1493-1702. 2 dach Aprilis 1513.

ment fixé dès 1506. Le tonneau sera payé 23 sous, dont 10 sous seront versés aux accises. Le détaillant en revendant la pinte à un liard (*een oert*), gagnera encore 5 sous par tonne. Comme qualité, elle ne pourra être ni trop claire ni trop forte et constituer, en un mot, de la bonne bière de table à l'usage du petit bourgeois, *goet tafelbier ende sal meest by de ghemeyne borgers gedroncken worden.*

En 1537, une ordonnance nous apprend qu'on brassait alors une bière double, appelée *dobbelen cnol* et qui coûtait un demi-sou la pinte.

La *cuyt* ou *kuyte* n'était taxée qu'à 3 escalins et 3 deniers de Brabant. Dans sa fabrication il fallait employer 6 parties de froment, 10 d'orge et 12 d'avoine. Quelques années plus tard, en 1523, les prix de ces deux espèces sont portés respectivement à 5 escalins de Brabant et 3 escalins 3 deniers.

A cette époque, le magistrat ordonna que les débitants qui vendaient de la *kuyte bier* ne pouvaient absolument plus vendre de bière d'autre espèce. Ils étaient tenus de mettre sur la façade de leur débit une enseigne portant une main accompagnée des mots : *goede kuyte*, et de vendre leur bière à tout venant au prix d'un demi-gros de Brabant par pinte (1). Les tonneaux qui renfermaient cette bière devaient être marqués d'un

(1) *Loc. cit.*, 7 octobre 1535, f° 36.

sceau en cire portant une main, tandis que le sceau pour la *knol* devait porter deux mains (1).

A partir de 1523, les brasseurs sont autorisés à fabriquer une espèce de bière de qualité inférieure, qui fut nommée *cleyn bier* et qui ne coûtait que 20 deniers (2).

D'après une chronique manuscrite, c'est le 27 octobre 1541 qu'on brassa pour la première fois à Anvers une bière capiteuse à laquelle on donna le nom de *dolle knol*, parce que plus que toutes autres elle montait rapidement à la tête de ceux qui en faisaient un usage un peu copieux (3).

Une autre espèce de bière, désignée sous le nom du mois pendant lequel on la fabriquait, s'appelait *meersche* ou *meerts bier*. Les tonneaux qui servaient à l'emmagasiner devaient être scellés à la cire jaune et être marqués de la lettre *M*. Cette boisson de saison que l'on brassait en mars, ne pouvait se vendre que jusqu'à la fin du mois d'avril (4).

Parmi les bières d'origine locale il faut encore citer la bière blanche, *witte bier*, dont la vente devait être annoncée par une enseigne portant

(1) *Loc. cit.*, ordonnance de 1548 (XXXVI).

(2) *Loc. cit.*, 10 février 1517 et 6 juin 1523.

(3) Mertens en Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, vol. IV, f° 199 : « Anno 1541, den 27n October. begon men sterk bier te brouwen dat men *dolle knol* noemde, omdat het meer dan al ander tot dan toe bekend naer het hoofd liep. »

(4) *Loc. cit.*, ordonnances 25 février 1561 et 17 février 1564.

deux mains et une inscription indiquant clairement quelle bière était débitée et à quel prix.

Une enseigne avec une main rouge devait désigner les locaux où se vendait de la bière appelée du demi-sou, *half stuyvers bier*, tandis qu'une main blanche servait de signe distinctif pour ceux qui offraient de la petite bière, *cleyn bier* (1).

Outre ces bières d'origine locale, les brasseurs anversois furent à certains moments autorisés à imiter bon nombre d'espèces de bières étrangères. Déjà dans le contrat conclu en 1552 entre la ville et Gillebert van Schoonbeke, lors de l'érection des brasseries de la nouvelle ville, il est stipulé que les brasseurs qui occuperont ces locaux auront le privilège de pouvoir fabriquer des imitations des bières de Louvain, de Hougaerde, de Malines, etc. (2).

Une seconde permission, datée du 12 octobre 1557, étendait l'autorisation précédente en comprenant dans les bières dont l'imitation était permise, celles originaires d'Angleterre et d'Allemagne.

Du reste, parmi les bières dont la consommation était habituelle, il en est qui sont désignées

(1) *Loc. cit.*, ordonnance 22 juillet 1581.

(2) *Loc. cit.* « Item ende dat men de vrs brouwers zal toelaten te mogen contrefeyten leeuwsch, hoogarsche, mechelsche ende andere bieren, ende dat de selve brouwers die selve oyck mogen vcoopen. »

sous des noms dont la traduction n'est guère aisée aujourd'hui. C'est ainsi que dans l'ordonnance du 28 septembre 1548, qui fixe le taux de la contribution extraordinaire frappée dans le but de trouver des ressources nécessaires pour la construction des fortifications de la ville, nous relevons les noms de :

Epen bier, qui devait payer 6 sous par tonne;

Oostersche bieren, gelyck momine, breemer, smalbant, 2 sous;

Hoegaertsche en leeuwsche bieren, 2 sous;

Tuymelaer en sluysche bieren, 2 sous ;

Dobbel bier dewelck men noemt blanckx bier, 4 sous. (Cette bière se fabriquait habituellement depuis le 1er octobre, *Bamisse*, jusqu'à la mi-mars);

Wit bier, 4 sous;

Kuyte, dewelk men noemt cleyn bier, 1 sou.

Cette grande variété de bières différentes s'augmenta encore dans la suite, et il nous suffira pour le prouver de citer la partie de l'ordonnance de 1557 qui fixe le droit d'accise tombant à charge du brasseur, sans préjudice de celui qui devait être perçu chez le consommateur.

Voici comment il est fixé par aime de bière :

Cuyte oft cleyn bier, 1 *stuyver;*

Cnol, 2 *st.;*

Half stuyvers bier, 2 *st.;*

Dobbel oft blanck bier, 2 *st.*;

Leeuwsche en hoegaertsche bier, 1 *st.*;

Gecontrefeyte engelsche, oestersche, 1 *st.*;

Hoegaertsche, leeuwsche clauwaer en bier zwaerder dan blancxbieren, 1 *st.*

Puis, par tonne :

Bremer, empders, lubecx, rostukers, besons, lumborchs, mommen en andere oistersche en vremde bieren, 1 *st.*;

Hamborger, jupen bier, engelsche bier, 1 *st.*

La bière servant à la fabrication du vinaigre payait 2 sous par aime.

Plus tard, le 7 octobre 1616, les bourgeois de la ville furent astreints à payer pour chaque tonne de bière blanche ou pour les bières fortes 3 florins et 7 sous, y compris 12 sous destinés à l'impôt spécial en faveur des États.

A mesure qu'on avance dans le cours des siècles, les impôts qui frappent la bière augmentent en nombre et importance. Cette augmentation devint même si considérable, que l'existence des brasseries fut mise en péril et qu'une enquête fut ordonnée le 24 novembre 1640. Celle-ci révéla qu'une aime de bière blanche pour débitants devait acquitter :

Aux accises.	44	sous.
Au métier des brasseurs. . .	6	—
Droit de consommation. . .	12	—
Taxe des débitants	5	—
Nouvelle taxe des débitants .	1	—
Impôt pour marquage . . .	13	—
Nouvelle taxe	8	—
Pour les aumôniers	4	—
Impôt des États	12	—
Taxe pour la garde . , . .	3	—
Soit. . .	108	sous.

Pour le payement de ces divers droits d'accises, un règlement spécial avait été édicté et maintes fois renouvelé. Dans chaque brasserie était envoyé un employé chargé d'apposer sur toutes les tonnes le sceau de l'administration; c'étaient les *segeleers*. Lors de la construction des brasseries de la nouvelle ville, le nombre des employés aurait considérablement dû être augmenté. Pour remédier à cette situation, il fut décidé de faire construire deux postes d'accises, l'un près du pont de la Cisterne, et l'autre près du nouveau canal, en dehors de la porte Herman Haecx. Les conducteurs étaient contraints, en sortant du quartier, de passer par le deux ponts désignés et d'y faire leurs déclarations. Dans chaque bureau étaient placés deux ou trois employés chargés de sceller les tonneaux et de percevoir les billets ou méreaux. Le règlement des droits se faisait dans les deux bureaux établis

près de l'hôtel de ville et dans la nouvelle ville.

Les tonneaux étaient inspectés, et, si leur capacité était jugée exacte, on y apposait, au moyen du feu, la main d'Anvers ainsi qu'un second signe depuis longtemps employé pour cet usage.

Ensuite, pour empêcher que les débitants ne fraudassent les droits, il leur fut enjoint de placer à côté de l'enseigne aux deux mains, une autre de plus grand format portant les indications relatives à leur profession.

De plus, ils devaient laisser subsister sur la façade l'ancienne enseigne de la maison et celle-ci devait être fort visible et de proportions respectables, et cette même enseigne devait servir à désigner le débitant dans les registres du receveur des brasseries.

Une catégorie d'ouvriers spéciaux servait au transport des bières. Pour les distinguer, il leur fut ordonné de porter une longue blouse blanche garnie d'un insigne représentant un tonneau de couleur rouge (1).

Les bourgeois qui faisaient brasser pour leur compte particulier étaient libres d'apporter leur grain dans les brasseries non soumises au fisc, telles par exemple celles des couvents, ou dans les deux brasseries spéciales ouvertes à cet effet par la ville.

(1) *Loc cit.* 1503. « *De cruyders moeten eenen keel voor hun opperkleedt dragen met eene roode tonne er op genaeyt.* »

Il fut de plus, au XVIIe siècle, établi en ville quatre marchés où les brasseurs étrangers pouvaient venir offrir leurs produits en vente. C'était au Rivage pour les bières introduites dans l'enceinte par la porte de la Citadelle ou celle de Croonenburg; à la plaine de Malines pour celles arrivées par la porte Saint-Georges; au marché aux chevaux pour celles entrées par les portes Rouge et du Kipdorp; enfin, près du fleuve, au *Wippe*, pour les bières importées par eau ou arrivées par la *Slyckpoorte*.

(*A suivre.*) FERNAND DONNET.

CORRESPONDANCE.

A Monsieur le Vicomte B. de Jonghe, *président de la Société royale de Numismatique.*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser quelques observations au sujet de l'article intéressant de M. Alvin : « Les monnaies de Celles » (*Revue belge*, 1902, p. 151).

L'auteur, en soudant ensemble ce qui concerne le moustier primitif de Celles et le chapitre de chanoines qui l'a remplacé, assigne une existence de six siècles à ce qu'il appelle la « communauté de Saint-Hadelin », à Celles.

Je pense qu'il est opportun de se défendre contre cette confusion, très nettement condamnée par l'ancien bréviaire de Liège que citent les Bollandistes : *d'abord*, des « cellae »; *postea*, un moustier; *deinde*, un « collegium canonicorum ».

Ce qui sépare et distingue les moines primitifs des chanoines (qui les avaient remplacés, depuis longtemps avant 1338, date de la translation du chapitre à Visé), c'est la vie cloîtrée, avec vœux,

conformément à la règle de saint Benoît à laquelle appartenaient saint Remacle et saint Hadelin, les fondateurs de Celles, et dont à un moment donné se trouvèrent affranchis les membres du chapitre nouveau; ceux-ci, en effet, quand ils s'établirent à Visé, n'avaient plus rien de monacal, ayant à leur tête un chanoine tréfoncier de Saint-Lambert, comme abbé séculier.

Il faut, et une cause à une transformation aussi radicale et une date à l'événement qui l'effectua.

Quand et pourquoi les moines bénédictins de Celles cédèrent-ils la place à un chapitre séculier (ou, plus exactement peut-être, furent-ils transformés en chanoines : en effet, cela n'exigeait nullement une mutation radicale de personnel)?

Les Bollandistes (*Vie de Saint Hadelin*), dom Berlière, *Monasticon belge*, se déclarent dans l'impossibilité de répondre à cette double question; c'est, d'après moi, faute d'avoir suffisamment exprimé la substance de l'histoire.

Un fait nouveau nous est connu. M. Alvin le cite : « L'empereur Henri III (1039-1056) fit concession du droit de battre monnaie à Celles; » mais à qui?

Nobis, répond l'obituaire des chanoines, qui se considéraient comme chargés d'exonérer la commémoration.

Donc, au XIe siècle, le chapitre avait déjà été substitué au monastère : ce nobis est personnel, mais aux chanoines; pas du tout aux anciens moines...

Le XIe siècle, date de la concession monétaire de Celles, est, en même temps, celle de la construction de la remarquable église de cette commune, plus importante et plus soignée qu'une simple église rurale; de plus, MM. Crepin et Bequet, qui s'en sont spécialement occupés, constatent qu'elle a été, par une chance exceptionnelle, préservée jusqu'ici de tout remaniement (*Annales de la Société archéologique de Namur*, III, p. 346; *Compte rendu de l'Assemblée générale de la Commission des monuments*, en 1861, p. 85); ce qui, soit dit en passant, contredit à l'assertion que, à cette église, « le dôme a fait place plus tard à un clocher » : la tour carrée à flèche pointue, flanquée de deux tourelles, est bien encore celle de l'origine.

Le même XIe siècle est encore l'époque où fut commencée la magnifique châsse de saint Hadelin, aujourd'hui à Visé : « Sur les pignons — dit le chanoine Reusens, *Catalogue de l'Exposition de Liège*, en 1881, p. 42, — la forme des lettres, qui » sont inscrites et enchevêtrées les unes dans les » autres, est très archaïque et rappelle l'épigraphie » de la première moitié du XIe siècle, tandis que, » sur les autres parties de la châsse, les lettres » accusent le XIIe siècle. Nous sommes porté à » conclure de ces données archéologiques que les » petites faces sont plus anciennes que les longs » côtés : elles pourraient bien remonter au milieu » du XIe siècle... »

Il n'est pas inutile, à raison des doutes exprimés

par l'archéologue français de Linas, de faire remarquer que l'opinion de M. Reusens sur la date de la châsse, est aussi celle de MM. Lavalleye (*Bull. Inst. archéol. liégeois,* XI, p. 442) et Demarteau (*A travers l'Exposition de l'art ancien au pays de Liège*, p. 83) : la châsse de Visé a bien été commencée avant l'an 1050...

Qui est-ce donc ce Henri III, empereur d'Allemagne, à l'époque duquel se rapportent ces trois séries de faits : concession monétaire à des religieux, construction d'une église, confection d'une châsse?

L'histoire dépeint ce second successeur de saint Henri, comme si pieux qu'il ne se ceignait jamais de la couronne sans s'être d'abord confessé, et comme s'intéressant tout particulièrement aux écoles, parmi lesquelles celle de Liège est citée en tout premier rang (Kohlrausch, trad., p. 123).

Or, à Liège, en 1008, venait de mourir l'allemand Notger, auquel on est d'accord pour attribuer la rédaction de la *Vie de saint Hadelin* (tandis qu'on lui dispute celle des Vies de saint Remacle et de saint Landoald, prétenduement écrites par Heriger, son secrétaire).

Est-il possible que, dans sa sollicitude pour l'école de Liège, où Notger se distingua à un haut degré, comme on le sait, Henri III soit resté indifférent à l'œuvre de son vénéré concitoyen? N'est-ce pas même la connaissance de ce travail qui a suscité le zèle du pieux empereur pour le

culte du saint dont Notger venait, tout récemment, de se faire l'historien.

Apprenant que saint Hadelin, disciple de saint Remacle, l'un des prédécesseurs de Notger, n'était honoré que dans un pauvre village du fond de l'Ardenne, en un humble moustier à ressources restreintes, Henri III aura voulu rehausser le culte de l'apôtre de la contrée.....

De là, fort naturellement, l'idée de lui construire un temple et, pour l'orner dignement, d'en charger mieux que de pauvres moines, c'est-à-dire un collège bien doté, notamment à l'aide d'une concession monétaire qui non seulement allait lui permettre de battre monnaie à l'effigie du saint, mais même de consacrer, à la gloire du pieux patron, les métaux précieux produits par l'exploitation et y servant de matériaux.

L'évêque Notger, dont je viens de citer le nom, me suggère une autre observation : M. Alvin discute la portée, sur la concession monétaire de Henri III, de certain diplôme de Henri IV, confirmant, pour l'évêque Théoduin, en 1070, les possessions de l'Église de Liège à Celles et autres lieux.

Cette charte de 1070 (on a omis encore ailleurs de le remarquer) n'est autre chose que la répétition du texte d'une charte par laquelle Henri II (1003-1024) avait, dès les premières années de son règne (*Recueil des Ordonnances de la Principauté de Liège,* Ire s., p. 4), confirmé, en faveur de Notger,

les possessions de l'Église de Liège à Lobbes, Saint-Hubert, Brogne, Gembloux, Fosses, Malonne, Namur, Dinant, *Celles,* etc. (le même dénombrement qu'en 1070).

La concession monétaire de Henri III, étant une dérogation à la disposition générale de l'an 1006, n'a nullement pu être abrogée par la répétition du texte de cette disposition générale, en 1070 (où d'ailleurs il y a une disposition spéciale pour la « moneta » de Dinant, ce qui montre que ce diplôme de 1070, s'il avait voulu disposer de la « moneta » de Celles en faveur de l'évêque Théoduin, aurait pris soin de le faire en termes exprès).

Le but que j'assigne à la concession monétaire de Henri III : dotation du chapitre de Celles pour favoriser, de sa part, l'exercice du culte de saint Hadelin : construction d'une église; confection d'une châsse, etc., n'était sans doute pas encore atteint complètement à la fin de l'épiscopat de Théoduin en 1075, et il n'y aurait eu aucun motif de restituer à l'évêché de Liège la « moneta » comprise dans l'acte de 1006, et distraite par Henri III en faveur de Celles...

Je diffère encore d'avis avec M. Alvin quant à l'iconographie monétaire du XIe siècle.

A cette époque, les représentations conventionnelles n'avaient pas encore la valeur fixe qu'ils ont acquise depuis : c'est ainsi que l'emblème de la crosse, indifféremment tournée en dedans ou en dehors, désigne tantôt un évêque, tantôt un abbé.

Le trésor de Maestricht (*Rev. b. de Numism.*, IIe s., VI, pl. XIX, 5, 6, 7, 12, 13) offre des exemples de crosses épiscopales courbées du côté intérieur...

De même, toute église n'était pas alors surmontée d'une croix sur les représentations monétaires.

C'est encore le trésor de Maestricht qui me fournit des exemples : pl. XIX, 7, 13; de Chestret, p. 75, appelle bien positivement le XIX, 7, une « église ». (J'omets de citer XIX, 5, 6; XX, 22, 23, 26, parce qu'on pourrait objecter l'inutilité de répéter l'emblème de la croix, indiqué ailleurs sur la pièce même; je réserve pourtant XX, 22, dont j'ai à argumenter et où les deux croix, symétriquement placées au haut et au bas du revers, sont indépendantes de l'édifice, entouré de perles et séparé par elles de la légende.)

Je suis amené par là à contester le caractère « civil » de l'édifice placé au revers du n° 1 de M. Alvin.

Mais, avant tout, qu'il me soit permis de discuter l'attribution proposée pour cette « construction civile », comme il la qualifie; ce serait, d'après lui, la villa de Pepin, à Celles, « déjà relevée de ses ruines au XIe siècle ».

Le château de Vève, construit à Celles vers 1230 (d'où résulte cette fixation de date ?), serait donc déjà une troisième transformation : 1° villa de Pepin, détruite par les Normands; 2° relevée de ses ruines au XIe siècle; 3° reconstruite vers 1230

(sans parler d'une nouvelle reconstruction au XVe siècle, ici sans portée).

Les deux premières doivent, à mon sens, être supprimées.

Pepin de Herstal n'a point bâti de villa à Celles; Notger, dans sa *Vie de saint Hadelin*, en aurait parlé; or il se borne à rapporter que Pepin recourait volontiers aux conseils et aux prières du saint personnage : des messages, des visites de l'un à l'autre ne suffisaient-ils pas amplement à pareille fin ?

Mieux que cela : une Vie rythmée de S. Hadelin fut écrite au XVIe siècle, par Bietlot, curé de Celles; il y recueillit tout ce qu'il put rassembler et y ajouta des détails imaginaires, comme la construction d'une église de marbre, par les soins et aux frais de Pepin :

Amplificum gelido constructum marmore templum,
Sumptibus et curis, magne Pipine, tuis...

Mais quant à l'édification d'une villa pour Pepin lui-même, Bietlot n'était pas allé jusque là; or, eût-il manqué, s'il y avait eu de cela quelque apparence, d'assigner une aussi illustre origine au château du seigneur de son village !

Donc, pas de trace d'une villa de Pepin, avant ces mots des *Délices du pays de Liège :* « Une ancienne tradition attribue la fondation du château de Celles à Pepin de Herstal, attiré en ces lieux par le voisinage de saint Hadelin, fondateur de l'église du lieu. »

Quelle confiance y a-t-il à avoir en cette « ancienne tradition » non consignée où que ce soit, et omise au Xe siècle par Notger, au XVe par Bietlot ?

Si je ne puis reconnaître une construction civile dans le revers du n° 1 de M. Alvin, j'y vois une église, comme me le permettent, ai-je dit ci-dessus, les usages de l'iconographie monétaire au XIe siècle.

Je le fais d'autant plus volontiers que cela concorde davantage avec mon système : dotation accordée au chapitre de Celles en vue du culte de saint Hadelin; donc, avant tout, construction d'une église digne de lui.

D'ailleurs, dans le fait, le n° 2 de M Alvin nous montre, au revers, une église : église de Celles, sans doute, vu ses fenêtres romanes, sa chapelle absidale (le dôme du portique était-il peut-être sur le plan primitif ?).

Je crois même (et c'est aussi l'avis de M. Ceyssens, curé de Dalhem, auteur de l'*Histoire de Visé*, citée par M. Alvin) reconnaître dans cette église du n° 2, une représentation sommaire, mais « inversée », du dessin de l'église de Celles, sur la châsse, 2e panneau, où l'on aperçoit, de même, une sorte de coupole sur la tourelle latérale, seule figurée, ce qui pourrait bien indiquer, à un moment donné, l'état de la construction de cette tourelle dont le couronnement aurait été modifié au cours des travaux. Quant à l'anachronisme consistant à

placer saint Hadelin sur la châsse, à côté, non pas de l'église fondée par lui, mais de sa remplaçante du XIe siècle, c'est bien là ce qu'il y avait à attendre des chanoines auteurs des deux monuments, l'église et la châsse.

Quant au n° 1 de M. Alvin, je remarque sa ressemblance (façade flanquée de deux tourelles) avec une pièce de la trouvaille de Maestricht (pl. XX, 22, citée ci-dessus), qui porte aussi, du côté de la face, un buste avec crosse (plus l'inscription HADELIN); quoique, sur celle-ci, les croix soient indépendantes de l'édifice, elles ne laissent, je pense, aucun doute sur le caractère religieux de la construction.

J'y vois, sans hésitation, l'église de Celles, restée intacte jusqu'aujourd'hui, avec son portail et ses deux tourelles...

Les deux monnaies, avec façade achevée (portique flanqué de deux tourelles), seraient, logiquement parlant, plus récentes que celle à la coupole, où cette façade est encore incomplète, puisqu'on n'y voit rien de la tour principale.

M. Alvin (ici, je suis complétement d'accord avec lui) montre, comme tout naturel, l'hommage rendu au chef de l'Empire par sa représentation sur la monnaie battue à Celles; d'après moi, cet hommage est encore rendu plus significatif par le revers où est figurée l'église de Saint-Hadelin, dont il est le vrai fondateur, ayant fourni les voies et moyens pour l'ériger.

M. Alvin fait allusion, après cela, à « certaines règles destinées à assurer la circulation des monnaies »; l'observation est judicieuse et elle explique les différences de frappe, de poids et de module entre certaines des monnaies de Celles, par exemple de la trouvaille de Valloe (Suède), et d'autres d'une aire de dispersion moindre.

Pour les monnaies destinées à être transportées au loin, on se sera appliqué à fabriquer la monnaie dans des conditions acceptables partout, et l'on aura été moins strict pour l'échange à l'intérieur; d'où la différence de 0,67 grammes à 0,85 et 0,86 grammes entre certaines de ces pièces, etc.

En résumé, d'après moi, les monnaies de Celles, dont la frappe a commencé sous Henri III et continué sous Henri IV, n'ont pas été battues par Théoduin, évêque de Liège, dont les droits sur Celles n'ont pas été augmentés en 1070; le but de la concession monétaire accordée par Henri III n'était pas accompli à la fin du XIe siècle, où le produit de la « moneta » de Celles était encore indispensable au chapitre pour achever la châsse de saint Hadelin, et je crois bien qu'on retrouvera quelque jour des monnaies de Celles, frappées sous Henri V (1106-1125), si pas encore plus récemment.

P. S. Je viens de retrouver un document découvert dans la châsse de Saint-Hadelin, en 1413, où il s'agit d'une visitation des reliques, opérée par l'évêque Wazon, en présence du « conventus » et

du « capitulum ecclesiae Cellensis », ainsi que du représentant de l'abbé de Stavelot, abbaye mère de Celles. Or Wazon occupa le siège épiscopal de Liège, entre les années 1042 et 1048 : cette intervention épiscopale, etc., ne concorde-t-elle pas avec la transmission des pouvoirs du monastère au chapitre, et avec la remise des précieuses reliques, en présence des autorités religieuses que Henri III aurait priées de régler cela? Je ne fais ici qu'indiquer ce thème d'études nouvelles.

J'ai l'honneur, etc.

H. Schuermans.

Liége, 12 avril 1902.

NÉCROLOGIE.

Adolphe WEYL.

Le 16 décembre 1901 est décédé, à Berlin, à l'âge de 59 ans, M. Adolphe Weyl, expert en médailles. Les catalogues des monnaies et médailles américaines, australiennes, asiatiques et africaines de la collection Fonrobert, parus en 1878, lui valurent une juste réputation d'érudit.

M. Weyl avait fondé en 1880 les *Berliner Munz-Blätter*, dont peu avant sa mort il avait cédé la direction à l'un des savants les plus estimés de l'Allemagne, M. Émile Bahrfeldt.

M. Adolphe Weyl était membre associé étranger de la Société royale de Numismatique de Belgique depuis le 19 janvier 1882.

A. de W.

Nous apprenons avec regret la mort à Francfort de M. Léopold Hamburger, l'expert en médailles bien connu de la maison L. et L. Hamburger. Né à Hanau a/M, le 1er juin 1836, il est décédé le 12 février 1902. M. Hamburger s'occupait spécialement de numismatique judaïque.

MÉLANGES.

Traité des monnaies grecques et romaines, par M. ERNEST BABELON, membre de l'Institut. — 1re partie : *Théorie et doctrine*, tome I. — Chez Ernest Leroux, éditeur, rue Bonaparte, 28, à Paris. Prix : 30 francs ;

L'ouvrage, dont nous allons donner un léger aperçu, formera une véritable encyclopédie de la numismatique grecque et de la numismatique romaine. Il comprendra :

1° *Une partie théorique et doctrinale.*

2° *Une partie historique et descriptive*, cette dernière accompagnée de nombreuses planches.

Le présent volume, de format petit in-4°, de plus de douze cents pages à deux colonnes, est entièrement consacré à l'*Introduction générale à l'étude des monnaies de l'antiquité.*

Il débute par une dédicace à S. M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie, dont la haute compétence en numismatique est connue de tous ceux qui cultivent cette science auxiliaire de l'histoire. Suit une préface substantielle dans laquelle l'auteur expose le plan qu'il s'est imposé pour ce vaste travail, qu'il n'a entrepris qu'après de longues hésitations, d'ailleurs bien compréhensibles, vu la grandeur de la tâche assumée.

M. Babelon aborde ensuite le premier chapitre de son livre, chapitre qui comprend *La numismatique et son histoire.*

L'auteur y examine avec grande érudition et nombreux détails les points suivants :

1° Définition, objet et domaine de la numismatique ;

2° Utilité scientifique de la numismatique ;

3° Les premiers commencements de la science numismatique ;

4° Histoire de la numismatique au XVIe siècle et jusqu'au milieu du XVIIe ;

5° La numismatique depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à Eckhel ;

6° La numismatique depuis Eckhel jusque vers 1836 ;

7° La numismatique, de 1836 à 1900 ;

8° Catalogues imprimés des principales collections de monnaies antiques vendues dans le cours du XIXe siècle.

M. Babelon étudie ensuite *La monnaie et nomenclature monétaire,* objet du deuxième chapitre de son livre. Il y traite les sujets suivants :

1° Anatomie de la monnaie. Notions générales ;

2° Noms génériques de la monnaie dans l'antiquité ;

3° Nomenclature des diverses espèces de monnaies chez les Grecs ;

4° Nomenclature des diverses espèces de monnaies chez les Romains ;

5° Monnaies grecques et romaines ayant des particularités de fabrique, d'aspect ou d'usage;

6° Les médaillons, bijoux et tessères uniformes;

Les différentes manières de compter la monnaie chez les Grecs et les Romains sont l'objet du troisième chapitre qui se compose des paragraphes suivants :

1° La numismatique grecque ;

2° La numismatique romaine;

3° Diverses formes de calcul chez les Romains;

Le quatrième et dernier chapitre est consacré à la *Métallurgie et production technique de la monnaie.* Y sont examinés les points suivants :

1° Provenance des métaux monnayés dans l'antiquité ;

2° Aperçu de la fabrication monétaire chez les modernes;

3° Les ateliers monétaires chez les Grecs ;

4° L'administration des monnaies chez les Romains;

5° Affinage et estampillage des lingots monétaires ;

6° Les coins monétaires et la frappe au marteau ;

7° Les monnaies coulées ;

8° Les marques d'ateliers et les différents monétaires sous l'Empire romain ;

Le volume dont nous venons de parler se termine par deux excellentes tables qui en facilitent singulièrement l'usage à ceux qui le consultent. La première est la table alphabétique des matières principales qui y sont contenues, la seconde, la table méthodique des matières principales qui y sont renfermées.

La simple énumération que nous avons faite des nombreux points traités par M. Babelon dans le volume dont nous entretenons nos lecteurs, permettra de se rendre compte de la haute utilité de l'ouvrage du savant académicien. Ce livre contiendra, outre tout ce qui a été écrit jusqu'ici sur la numismatique grecque et sur la numismatique romaine, le résultat des études personnelles de l'auteur, dont les travaux sur la matière sont si avantageusement connus dans le monde savant.

Nous ne terminerons pas ces lignes sans exprimer le vœu que cette œuvre de longue haleine soit menée rapidement à bonne fin, M. Babelon ayant l'excellente habitude de travailler aussi rapidement que bien. Il tiendra à honneur, sans aucun doute, de persévérer dans cette voie excellente.

Vte B. DE JONGHE.

Dans le dernier numéro de la *Revue*(1), nous avons publié une couple de documents relatifs aux ajusteurs gantois Place et Van de Veste. Nous n'osions pas espérer à ce moment que notre vœu de voir déterminer des dénéraux non classés serait si vite réalisé. Voici ce que M. de Witte a l'obligeance de nous communiquer.

Deux poids monétaires de sa collection portent les lettres F. V. D.V., précédées de la date 1703 et suivies d'un G couronné. Eh mais! il nous semble que tout y est : l'époque, c'est-à-dire le début du XVIIIe siècle, les initiales de François Van de Veste et le lieu d'origine indiqué par le G et la couronne qui figurent sur bien des pièces gantoises et notamment sur les poids de Hoofman. Dès lors, qu'est-ce qui nous empêche d'affirmer en toute certitude que les deux dénéraux sont du « balancemaecker » dont le nom vient d'être tiré de l'oubli?

Nous nous faisons un plaisir de transcrire ici les indications complémentaires que M. le secrétaire de la Société royale de Numismatique a bien voulu nous donner. De ses deux poids, l'un est au type de la guinée d'Angleterre : tête de souverain, laurée, à droite, et le mot *Gine* (8gr.45); l'autre est au type du ducat de Hongrie : personnage couronné, debout, tenant un globe et une hallebarde et accosté des lettres H.-D (7gr.10).

La découverte de M. de Witte nous engage à demander encore l'hospitalité des colonnes de la *Revue* pour les lignes suivantes, extraites des comptes de la ville de Gand de 1756-57 (f° 291 v°) :

Betaelt aen Eugenius de Linote geswoornen balance ende gewichte maecker deser stadt... over leveringhe van

(1) *V.* pp. 215-18.

eene balance met alle de ganckbaerighe gewichten dienende tot eenen ligger om alsoo in cas van difficulteijt te connen gheconfronteert worden ieghens alle andere volgens ordonnantie vanden 28 *meye* 1756.

11 *l.* 13 *sch.* 4 *gr.*

Puisse quelque heureux amateur nous révéler au premier jour l'existence, dans ses cartons, d'un spécimen de la fabrication de cet Eugène de Linote !

C. G. et A. V. W.

MM. Ch. Gilleman et A. van Werveke ont fait connaître dans la dernière livraison de la *Revue* le nom d'un ajusteur juré gantois, François van de Veste. Je suis heureux de pouvoir compléter les renseignements qu'ils donnent en publiant un dénéral sorti de l'atelier de cet ajusteur. Les initiales F V D V, la lettre G couronnée (Gand) et la date, 1703, ne peuvent, me semble-t-il, laisser de doute sur l'origine de cette pièce, que j'ai acquise à Gand il y a peu d'années (1). En voici la reproduction :

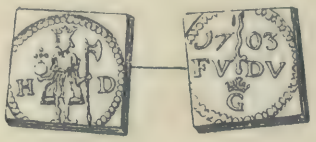

Voici, en ce qui concerne les dénéraux, quelques détails

(1) On voit que M. Visart de Bocarmé, tout comme MM. Gilleman et van Werveke (p. 387) sont d'accord pour considérer les dénéraux signés F V D V comme des produits de l'ajusteur François van de Veste.
(*Note de la Rédaction.*)

qui seront, je l'espère, complétés par des lecteurs de la *Revue :*

Je possède une boîte, sans nom d'ajusteur, mais dont l'étiquette porte la mention suivante : « Par Privilège de Sa Sérénissime Eminence manufacture de touttes sortes de Trébuchets et Balances fines en pierreuse proche le palais à Liége. » Il serait intéressant de connaître le nom de l'ajusteur qui habitait à cette adresse.

Une autre boîte qui fait partie de ma collection porte le nom d'un ajusteur de Rotterdam, qui n'a pas été publié jusqu'ici. Voici l'inscription malheureusement incomplète de l'étiquette : « Dese goud gewichten maekt ende vercopt Jan Davitsen Boudringeen in..... st straet inde f.... schael tot..... am. » La vignette usuelle est surmontée des armes de Rotterdam ; la boîte est datée de 1659.

Les dénéraux qu'elle renferme ont comme marque un cor et les initiales I. D. En voici la reproduction :

Enfin, je trouve des détails intéressants et inédits sur l'ajusteur Général des Provinces Unies Jacob L'Admiral, dans..... un traité d'entomologie publié à Amsterdam en 1774, et intitulé : « Nauwkeurige waarneemingen omtrent de veranderingen van veele insekten en gekorvene diertjes, die in omtrent vyftig jaaren, zoo in Vrankryk, als in Engeland en Holland, bij een verzameld, naar 't leven konstig afgetekend, en in 't koper gebragt zijn door wijlen den heer Jacob L'Admiral, Ykmeester Generaal der Trois

Gewichten in de Vereenigde Neederlanden (Amsterdam, bij J. Sluijter, op den Dam, MDCCLXXIV) ».

Cet ouvrage, in-folio composé de 33 jolies planches gravées en taille-douce et coloriées à la main, illustrant les métamorphoses des insectes, accompagnées d'un texte explicatif, fut publié par le médecin M. Houttuyn après la mort de Jacob L'Amiral, dont il était l'ami.

Dans la préface, Houttuyn nous donne sur l'auteur les renseignements suivants :

La famille de Jacob L'Admiral et de son frère Jean était originaire de la Normandie. Leur père, qui était riche, leur fit enseigner le dessin et la peinture ; afin de se perfectionner dans leur art, ils résolurent de voyager à l'étranger. Ils se rendirent d'abord à Londres, où ils travaillèrent dans l'atelier de Le Blond ; celui-ci leur enseigna la gravure sur cuivre en trois couleurs (rouge, bleu et jaune).

Un portrait de Louis XV qu'ils exécutèrent par ce procédé, les fit connaître en France, et leur permit d'aller s'établir à Paris. Là, Jean, l'aîné des deux frères, continua à produire des gravures en couleurs, et exécuta les planches anatomiques de l'ouvrage du professeur Ruisch ; il se fit aussi apprécier comme miniaturiste.

Jacob se livra à l'étude des métamorphoses des insectes, dont il dessina avec le plus grand soin les différentes transformations ; enfin il se décida à publier le résultat de trente années d'observations.

De 1740 à 1746 parurent successivement 25 planches qui furent accueillies avec succès.

L'exercice de ses fonctions d'ajusteur général, qui l'obligeaient à visiter tous les ans deux provinces, des chagrins domestiques, l'apparition d'autres ouvrages traitant du même sujet, enfin la vieillesse, l'empêchèrent de continuer

son œuvre : à la fin de sa vie, il s'adonna à l'étude des insectes des Indes Occidentales et de Surinam.

Il mourut le 12 septembre 1770, âgé de 70 ans et 7 mois. Ses collections entomologiques furent dispersées aux enchères publiques.

Son frère Jean lui survécut jusqu'en 1773, et laissa un fils, nommé Jean aussi, peintre comme son père.

Jacob L'Admiral avait laissé entre les mains de son ami le Dr Houttuyn huit planches illustrant les métamorphoses d'insectes, achevées et encore inédites.

Celui-ci s'entendit avec le libraire Sluijter pour faire une nouvelle édition des vingt-cinq planches primitives, auxquelles il ajouta les huit planches inédites. C'est cet ouvrage qui parut en 1774.

Houttuyn y rend un hommage posthume à L'Admiral, dont il loue le caractère franc et loyal ; il regrette qu'il ait été trop confiant et qu'il ait manqué d'esprit de suite dans ses travaux et ses études scientifiques ; cependant, ajoute-t-il, ceux qui lui adressent ce reproche n'ont pas assez loué ses belles qualités. L'Admiral a laissé un grand nombre de dessins inachevés.

M. Cumont a publié dans la *Revue*, année 1894, pl. X, n° 14, un dénéral poinçonné par Jacob L'Admiral et M. A. de Witte, dans la *Revue* de 1901, p. 250, a fait connaître une boîte de poids monétaire de sa collection marquée du nom de Jacob L'Admiral junior et datée de 1756.

Albert VISART DE BOCARMÉ.

Le hasard nous a mis dernièrement entre les mains un tiré à part du tome XXVI des *Annales de l'Académie d'ar-*

chéologie de Belgique, intitulé : *Monnaies romaines trouvées à Elewyt* (*Brabant*). M. van Dessel y décrit vingt-cinq monnaies découvertes séparément, au cours d'un certain nombre d'années, sur le territoire de cette commune et réunies par le bourgmestre, M. Polycarpe De Coster. La plus ancienne est d'Aggrippina Augusta, la plus récente de Postume. Elewyt, village de l'arrondissement de Bruxelles, est donc à ajouter aux listes récemment publiées de communes de la province actuelle de Brabant sur les territoires desquelles des trouvailles de monnaies romaines ont été faites. Ces communes sont actuellement au nombre de sept (1).

A. DE W.

Au mois d'octobre prochain aura lieu à Francfort-sur-Mein, sous la direction de MM. Adolphe Hess, successeurs, la première partie de la vente des monnaies grecques doubles du Cabinet royal des médailles de Berlin, en suite de l'acquisition par cet établissement scientifique de la célèbre collection Imhoof-Blümer. Seront mises aux enchères les monnaies de l'Espagne, de la Gaule, de l'Italie et de la Sicile.

Cette vente comprendra bon nombre de pièces remarquables tant par leur rareté que par leur beau style et leur conservation.

V^to B. DE J.

(1) A. BLANCHET, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule* et *Revue belge de Numismatique*, 1902, p. 242.

Biographical dictionary of medallists, coin, gem, and seal-engravers, mint-masters, etc., ancient and modern, with reference to their works B. c. 500 — *A. D.* 1900, compiled by L. FORRER. Vol. I. — London, Spink and son, 1902, in-8°, XLVII-574 pp., illustré de nombreuses vignettes dans le texte.

C'est sous ce titre que M. Forrer a réuni les diverses notices publiées par lui dans le *Monthly numismatic Circular*, de MM. Spink, de mai 1898 à mars 1901, concernant les artistes médailleurs, les graveurs de coins monétaires, de sceaux, de gemmes, les maîtres de monnaie, etc., dont les noms commencent par l'une des lettres A, B, C ou D.

Une introduction fort bien faite résume, en ses grandes lignes, l'histoire de la glyptique, et les notices que M. Forrer consacre à chacun des artistes, qu'il cite, nous paraissent établies avec soin et méthode. L'auteur a d'ailleurs consulté avec une patience de bénédictin un nombre effrayant de publications, aussi les lacunes sont-elles relativement peu nombreuses. Il pourra facilement compléter celles qui concernent la Belgique en feuilletant avec soin les monographies monétaires de la Flandre, du Brabant, de l'évêché de Liége, du Hainaut, du Namurois, les médailles historiques de Belgique, etc., etc., qui lui fourniront quelques noms de graveurs nouveaux et surtout de bon nombre de maîtres de monnaies, qui manquent à son dictionnaire.

M. Forrer est un travailleur, un numismate érudit ; il a le sentiment de l'art et ce qui n'est pas toujours facile, il sait exprimer sa pensée clairement et sans longueurs. Son ouvrage sera précieux à tous, aux numismates comme aux artistes, et nous ne pouvons que le féliciter d'avoir entrepris une œuvre qui s'imposait depuis longtemps mais dont

l'exécution difficile faisait reculer les plus courageux.

A. DE W.

LA MÉDAILLE AU JOUR LE JOUR.

A propos des médailles frappées à l'occasion du centenaire de la naissance de Victor Hugo, il est bon de rappeler que les traits du poète avaient déjà été reproduits en 1828 par la médaille de David d'Angers.

La série des publications qui s'occupent de l'art charmant de la médaille continue à être remarquable. M. Roger Marx, toujours avec la même compétence, vient de publier dans *Art et Décoration* (février 1902, p. 51) l'origine et l'histoire brillante de la *Société des Amis de la Médaille française*, fondée à Paris le 28 février 1899.

Nous lisons dans cette étude que la Société a pour tâche de fortifier chez ses adhérents (on en compte plus de deux cents) toute prédilection préexistante et d'exercer sur l'évolution de la glyptique une action féconde. Elle doit, dans ce but, éditer au moins deux médailles par an et augmenter le nombre des médailles en raison des ressources dont elle pourra disposer. M. R. Marx établit les bons résultats obtenus par la Société : à son instigation, la conception de l'art du médailleur s'est élargie; elle a produit l'émancipation, donc aussi le progrès, de cet art; elle a provoqué, de 1899 à 1902, des œuvres originales aptes à agrandir et à illustrer le champ de la glyptique.

M. R. Marx ne pouvait faire mieux que de reproduire ces médailles et plaquettes, et ses planches sont bien réussies.

Ces médailles n'ont certes pas toutes la même valeur artistique ; mais il ne faut pas oublier que cette Société a pour but principal d'encourager les débutants, de leur ouvrir la voie des commandes et plus tard de la gloire !

Plusieurs de ces œuvres avaient déjà été reproduites dans le numéro de mai 1901 de la revue d'art *The Studio* (p. 221).

C'est encore un régal artistique que la lecture de l'article publié par M. R. Marx dans le numéro de février de la revue *The Studio* de cette année. L'objet de l'étude est : *La dernière évolution de la médaille en France.*

L'immense succès remporté par la Monnaie de Paris à l'Exposition universelle de 1900 lui sert à montrer l'effort réalisé pour entretenir et même accroître la faveur dont jouit en France l'art du médailleur. Plus de 65,000 exemplaires des trois souvenirs de l'Exposition ont été vendus : ce sont des œuvres de D. Dupuis et de Patey. Quel moyen puissant pour propager le goût de la médaille d'art !

Après avoir fait ressortir les causes et les occasions de diffusion de la médaille, résultant de diverses circonstances sociales, de la passion du bijou, etc., M. R. Marx fait connaître les tendances de la médaille moderne : c'est le rêve, c'est l'abstraction, c'est la synthèse des symboles et des allégories et qui exprime les plus fiers sentiments ou les plus nobles pensées, que l'on trouve chez Chaplain, Roty, Vernon, Bottée, Patey ; ailleurs, nous voyons A. Charpentier amener son talent à une grande perfection de précision par la seule observation de la nature et l'expression de la réalité ; entre ces deux méthodes, dans un art plein de tendresse, d'intimité, de compassion sociale, O. Yencesse reste simple ; il généralise l'accidentel et revêt de forme symbolique les scènes de la vie réelle, intime.

Ces idées, richement rendues, sont accompagnées de belles planches.

Il en est de même de la nouvelle livraison de M. Dompierre de Chaufepié, toujours remarquable par le soin apporté à la reproduction des œuvres décrites. Les auteurs compris dans ce numéro sont : O. Roty, Daniel Dupuis, E. Mouchon, F. Vernon, A. Lechevrel, G. Dupré, L. Bottée, A. Patey, E. Hannaux, S. Schwartz, J. Kowarzik, Marschall, Begeer, J.-C. Weenecke et L. Jünger. Les artistes belges brillent par leur absence. Nous aimons à croire qu'il n'en sera plus ainsi dans les livraisons futures.

Nous devons mentionner spécialement un article paru dans *Le Petit Bleu* (13 avril) et reproduit dans le numéro d'avril de la *Gazette belge de Numismatique*, sur : *La médaille d'art et ses progrès*.

Il y a, dans les principaux pays de l'Europe, un véritable mouvement de régénérescence de la médaille, principalement en France où il a acquis son plein développement.

L'École belge, grâce aux œuvres de plusieurs graveurs, grâce aux efforts de la Société hollandaise belge des Amis de la médaille d'art et, ajoutons surtout de son président, s'inspire des nouvelles idées et tend aussi vers le progrès et le perfectionnement de l'art autrefois si célèbre en nos provinces.

L'auteur de l'étude, d'une compétence et d'une autorité reconnues, fait appel, en terminant, à l'intervention du gouvernement pour aider l'initiative privée et pour mettre nos médailleurs à même de montrer leur mérite et leur savoir-faire. Ce moyen, dit-il, serait d'ériger, à l'instar de Paris, à l'Hôtel des Monnaies, un comptoir de vente de médailles. On pourrait non seulement s'y fournir des pièces artistiques de nos graveurs, mais aussi y acheter des médail-

les-types propres à rappeler des événements de la vie de famille, des fêtes communales, à servir de prix, etc.

Citons enfin, comme publication, le premier numéro d'une revue d'art anglaise (édition accompagnée de la traduction française), paru au commencement de cette année : *Le Connaisseur* (pp. 29 et 55).

On y lit de nombreux et intéressants détails sur la vente des monnaies et médailles de la collection Moon, à Londres. Parmi les médailles achetées là pour la collection de M. W.-V. Morten, il y eut un remarquable groupe de quatre médailles décernées au lieutenant-colonel Galiffe (C.-B.) du 60e d'infanterie. Ces médailles, reproduites en photographie, furent décernées pour quinze combats et parmi elles se trouvent : une croix de la Péninsule en or (seule émise pour les quatre bataille de Vittoria, Toulouse, Nivelle et Orthès); une petite médaille d'or pour Vittoria avec agrafe d'or pour Nivelle, etc. Groupe exceptionnel, du plus haut intérêt, qui concerne aussi la Belgique. D'autres ventes, avec les prix atteints par les spécimens rares, y sont également mentionnées, entre autres la vente de médailles de guerre commémoratives chez Glendining (vol. II, 1902, 5e livr., p. 28).

Cette dernière livraison contient une étude historique sur la médaille de guerre en Angleterre, par G. Hastings Irwin (p. 15), depuis l'origine de sa création au temps de la reine Élisabeth jusqu'à la distributiion des médailles aux soldats qui ont pris part à la guerre actuelle de l'Afrique du Sud. La médaille de Waterloo nous intéresse spécialement : la même récompense fut donnée en 1817 aux officiers et soldats. Elle est reproduite en illustrations avec la médaille de l'Armada.

Comme médailles, nous avons à citer une œuvre d'une

grande finesse d'exécution et d'expression bien vivante : la médaille gravée en l'honneur de Delarey, par God. Devreese. Le héros du Transvaal, qui s'est rendu célèbre dans la guerre sud-africaine, le vainqueur du général anglais lord Methuen, y est représenté en buste, presque de face, coiffé du large chapeau des Boers : figure intelli-

gente, au regard doux et énergique à la fois. La médaille existe en bronze et en argent ; elle a paru à l'occasion du succès de Tweebosch.

La Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'Art vient enfin de distribuer à ses membres une plaquette depuis longtemps annoncée, aux effigies affrontées de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse de Belgique. Le revers présente les écus des deux familles princières, un amour les orne de fleurs. La médaille mesure 80 millimètres de diagonale. Elle est l'œuvre du statuaire Charles Van der Stappen et a été exécutée pour rappeler le souvenir du mariage du prince Albert de Belgique.

Nous reproduirons cette plaquette dans les *Médailles historiques de Belgique* : nos lecteurs pourront ainsi juger du

travail, comme médailleur, de l'un des maîtres de la sculpture belge.

Nous avons le plaisir d'annoncer qu'une *Société des Amis de la Médaille* va se former en Autriche, pour encourager les artistes nationaux dans toutes les branches de la petite sculpture : médailles, bagues, broches, etc.

En Hollande, nous avons à signaler deux médailles, de forme ronde, gravées par C.-J. Begeer : Le prince Henri des Pays-Bas se trouve en buste, de profil gauche, sur l'une comme général commandant, sur l'autre comme amiral de la Hollande. Le revers nous offre la Gloire prête à inscrire des dates et des faits sur un socle couvert de branches de chêne.

La Monnaie royale des Pays-Bas vient d'être réorganisée. A l'occasion de la retraite de deux anciens membres de la Commission : M. A. Besier, président — un de nos confrères distingués — et M. Van Eelde, secrétaire, on a frappé une plaquette destinée à rappeler les traits de ces fonctionnaires et leurs quarante ans de services. Ces médailles, œuvre de J.-C. Wienecke, émises en or, argent et bronze, sont reproduites dans la revue hollandaise *Tijdschrift van het kon. ned. Genootschap voor Munt- en Penningkunde* (1902, p. 135).

La France continue à produire de nombreuses médailles, presque toujours bonnes. La liste en est trop longue pour paraître dans une revue si courte de la glyptique. Seule la Monnaie de Paris a frappé, au courant de l'année 1901, exactement 328 médailles ou plaquettes nouvelles, qui sont entrées au Cabinet de France par la voie du Dépôt légal. M. J. de Foville en résume et analyse les plus intéressantes dans la *Revue numismatique* de Paris (1902, 4e série, t. VI, p. 142).

On peut lire avec intérêt *le Rapport* au Ministre des Finances publié par M. A. Arnauné sur l'*Administration des monnaies et médailles de Paris*, année 1901. On y suit les phases diverses de l'activité de cette institution et de belles planches en illustrent le texte.

Citons une œuvre récente frappée par la Monnaie : une plaquette gravée par Roty à l'effigie de Paul Brouardel, professeur de médecine légal, doyen de la Faculté de médecine de Paris, président du Comité consultatif d'hygiène de France; les amis et les élèves du savant professeur la lui offriront pour son long décanat.

C'est en France aussi que l'on peut suivre le mieux le mouvement qui tend à rénover la médaille religieuse. Depuis quelques années, plusieurs artistes se sont attachés à y mettre de la sincérité, de l'émotion, et ils ont excellemment réussi. Nombreuses sont leurs œuvres qui le prouvent, parues principalement à l'occasion de la première communion.

« Que l'on regarde le *Christ* de M. Jampolsky, que l'on admire la ferveur véritable qui s'épand de la *Communion* de M. Yencesse — et ajoutons de M. Vernon —, que l'on considère la grâce de la *Vierge* de M. Prudhomme, on sentira vite la différence qui sépare ces œuvres émues, bien dessinées, de la production courante. Ces médailles, à notre avis, valent bien un beau sermon. » (CH. SAUNIER : *L'Art décoratif*, 1901, décembre, p. 97.)

Nous avons eu l'occassion d'admirer, chez M. A. de Witte, une plaquette due à un artiste fort prisé, M. Vernier. Elle offre le buste de M. F. Mazerolle, tourné vers la droite. C'est d'un beau profil, d'exécution distinguée.

La légende porte : FERNAND MAZEROLLE DIRECTEUR DE LA GAZETTE NUMISMATIQUE FRAN-

CAISE; à gauche, dans le champ, on lit : S. E. VERNIER, 1901.

M. F. Mazerolle, numismate bien connu, archiviste de la Monnaie de Paris, Directeur-fondateur de la *Correspondance historique* et de la *Gazette numismatique française*, est fils du peintre Mazerolle, qui décora jadis le plafond de la Comédie française. M. Mazerolle s'est acquis une grande notoriété par d'importants travaux numismatiques.

La plaquette, en bronze, d'environ 17 centimètres, a été coulée à un très petit nombre d'exemplaires, destinés à des amis.

L'œuvre qui a rendu célèbre le nom de Sienkiewicz devait nécessairement être commémorée par la médaille. Sans parler de celle parue à l'occasion du jubilé, due au talent de M. Trojanewski, et reproduite dans l'édition du Jubilé, le sujet de *Quo Vadis* vient encore d'être rappelé par une nouvelle pièce. Le droit de cette médaille nous montre le Christ marchant vers Rome et rencontrant Saint-Pierre qui fuit. Sur une banderole on lit les paroles adressées par l'apôtre à son Maître : QUO VADIS DOMINE?

La cérémonie du couronnement du Roi et de la Reine d'Angleterre donnera lieu également à de nombreuses médailles commémoratives. On en vend déjà une, sortie des ateliers d'Elkington et Cie, à Londres. Le droit reproduit les bustes des souverains, couronnés, de profil droit, avec la légende circulaire : KING EDWARD — QUEEN ALEXANDRA; sous l'épaule du Roi : ELKINGTON. Le revers nous montre la vue de la cathédrale où aura lieu la cérémonie. Au premier plan, une femme assise, accoudée sur un écusson aux armes d'Angleterre avec la

date : 25 JVNE 1902. Dominant le tout, une couronne rayonnante, supportée par des branches de laurier et de chêne.

Cette médaille a été frappée en exemplaires d'or, d'argent et de bronze, en trois modules.

Le numéro du 23 mai de *La Vie illustrée* (p. 120), reproduit la médaille de l'avènement de S. M. Alphonse XIII au trône d'Espagne. L'avers nous montre le buste de profil gauche, du jeune roi, avec l'énumération de ses titres comme légende circulaire; dans le champ, une branche de laurier. Le revers : deux femmes, symbolisant la Justice et la Gloire, se donnent la main, au-dessus d'un écu aux armes d'Espagne; le tout surmonté d'une couronne royale.

Vernier vient de donner une médaille commémorant l'inauguration à Paris, le 18 mai, du monument érigé sur la place de la Sorbonne en l'honneur d'Auguste Comte, par souscription internationale. L'avers nous montre son portrait, de profil gauche ; le revers reproduit le monument même, dû au ciseau du sculpteur Injalbert. D'un côté du socle surmonté du buste d'Auguste Comte, se trouve une femme, l'Humanité (glorifiée par le philosophe positiviste), tenant un enfant dans les bras et tendant une palme vers le buste ; de l'autre côté, est assis sur son enclume un jeune ouvrier rêveur. Comme dates, on lit : 1798-1857.

En fait d'exposition, nous signalons celle qui s'ouvre cette année à Turin : M. G. Devreese y envoie toutes ses médailles, la dentellière, la récompense des jeux populaires de Bruxelles, le jeton de Tournai, l'insigne de la Société de la Médaille d'art, Delarey, etc. Un cadre, renfermant ses principales œuvres, est également exposé au salon de Liége. Elles y obtiennent un réel succès auprès du public.

ÉD. LALOIRE.

Nous venons de recevoir le 5e fascicule du tome VI du *Dictionnaire des figures héraldiques* du comte Théodore de Renesse, membre du Conseil héraldique de Belgique. Cet excellent ouvrage, édité, on le sait, par la Société belge de Librairie, 16, rue Treurenberg, à Bruxelles, sera terminé au cours de l'année prochaine. Il reste sept livraisons à paraître. A. DE W.

Un denier nouveau de l'abbaye d'Echternach.

Dannenberg nous a fait connaître un remarquable denier de l'abbaye d'Echternach portant les légendes : VILLIBR... D. et EFTERNACYS (1).

Cette pièce capitale mentionne, outre le nom du monastère, celui de son saint patron. Cette dernière circonstance a permis à M. Paul Joseph (2) de classer à la même abbaye un denier récemment exhumé à Trèves et dont, vu son importance pour l'histoire monétaire luxembourgeoise, nous reproduisons ci-dessous le dessin.

Les légendes : GODEFRID' AB(BAS) et : WILBRORD ne laissent pas le moindre doute sur l'attribution de la précieuse monnaie qui nous occupe. Echternach a eu deux abbés du nom de Godefroid; le premier gouverna la communauté de 1123 à 1155, le second, de 1181 à 1201. C'est au premier qu'il semble falloir donner le denier en question

(1) *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, t I, p. 197.

(2) *Frankfurter Münzzeitung*, 2e année, p. 217.

qui fait actuellement partie de la riche série luxembourgeoise de M. Éd. Bernays, notre savant confrère d'Anvers et qui lui a été gracieusement cédé par M. P. Joseph.

Vte B. DE J.

L'Académie royale de Belgique met au concours un médaillon destiné à représenter allégoriquement la naissance du XXe siècle.

Les projets, en cire ou en plâtre, doivent avoir 30 centimètres de diamètre.

Prix : 600 francs.

Les envois devront être faits à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er octobre 1902.

Nous sommes heureux de voir notre Académie s'intéresser à la gravure en médaille et nous espérons que son exemple sera suivi par d'autres établissements officiels.

A. DE W.

On annonce la création à Budapest, sur l'initiative de MM. Emeric Szivàk et Edmond Gohl, conservateur adjoint au Musée national hongrois, d'une société de numismatique qui portera le nom de *Magyar numizmatikai Târsulat*.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

La Gazette numismatique, t. VI, n° 5. — BABELON. La silique romaine, le sou et le denier de la loi des Francs saliens. — Vte B. DE JONGHE. Écu d'or frappé par les archiducs Albert et Isabelle à Bruges. — JUSTICE et FAYEN. Essai d'un répertoire idéologique de la numismatique belge pour les années 1883 à 1900. — Varia.

Nos 6 et 7. — F. ALVIN. Jetons français inédits ou peu connus. — Bon DE CHESTRET DE HANEFFE. Sceau-

matrice du gardien des mineurs observantins de Liége. — N. H. La collection de Hirsch au Cabinet des médailles de Bruxelles. — JUSTICE et FAYEN. Essai d'un répertoire idéologique de la numismatique belge pour les années 1883 à 1900. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — Varia.

Tijdschrift van het K. Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde. — ZWIERZINA. Beschrijving der Nederlandsche of op Nederland of Nederlanders betrekking hebbende penningen, geslagen na November 1863. — M. DE MAN. Iets over de penningen van het Sint-Lucasgilde te Middelburg. — ZWIERZINA. Reorganisatie van 's Ryks-Munt en Hulde aan de leden van het Muntkollege. — Varia.

Revue numismatique, 1902, 1re livraison. — BABELON. Vercingétorix, étude d'iconographie numismatique. — BLANCHET. Recherches sur les monnaies celtiques de l'Europe centrale. — REINACH. Monnaie inédite des rois philadelphes du Pont. Le rapport de l'or à l'argent dans les comptes de Delphes. — DIEUDONNÉ. Monnaies grecques récemment acquises par le Cabinet des médailles. — ALLOTTE DE LA FUYE. La dynastie des Kamnaskirès. — SAMBON. Le sou d'or italique et le sou de compte de douze deniers. — ZWIERZINA. Une médaille du XXe siècle à l'effigie de Charles VII, roi de France. — Mélanges et documents; chronique; nécrologie; bulletin bibliographique; périodiques.

Bulletin international de Numismatique, no 1. — Programme du bulletin. — Notices : I. La trouvaille de Nádasd, par E. GOHL; II. Contremarque anglaise sur une pièce de cinq francs de 1811, par R. MOWAT. — Trouvailles, par J.-A. BLANCHET. — Sociétés : Société inter-

nationale de Numismatique; Société française de Numismatique; Société royale de Numismatique de Belgique; Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art; Numismatic Society of London; Numismatische Gesellschaft zu Berlin; Societa Numismatica italiana; Société numismatique de Berne; Magyar numismatikai târsulat. — Musées; nécrologie; questions; bibliographie.

Gazette numismatique française, 1901, liv. 3 et 4. — MAZEROLLE. S.-E. Vernier. Biographie et catalogue de son œuvre. — BORELLI DE SERRES. Les variations monétaires sous Philippe le Bel et les sources de leur histoire. — A. DE FAYOLLE. Monographie des jetons médicaux bordelais. — A. DE FAYOLLE. Recherches sur Bertrand Andrieu, de Bordeaux, graveur en médailles. — R. L. Une médaille de Victor Hugo. — Correspondance; périodiques; nouvelles diverses.

Journal international d'archéologie numismatique, t. IV, livraison 3 et 4. — ROUVIER. Numismatique des villes de la Phénicie. — ΣΒΟΡΩΝΟΥ. Ερμηνεία τῶν μνημείων του' Ελευσινιακοῦ μυστικοῦ κύκλου καὶ τοπογραφικὰ 'Αθηνῶν καί 'Ελευσῖνος.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, n° 141. — NENTWICH. Huldigungs-Medaille der Kais. Akademie der Wissenschaften. — Musiker-Medaillen. — NENTWICH. Regesten zur Geschichte der Münzstätte Wien. — NENTWICH. Theresianische Münzpragungen aus der siebenbürgischen Münzstätte Carlsburg. — Miscellen. — Die moderne Medaille.

N° 142. — Musiker-Medaillen. — NENTWICH. Regesten zur Geschichte der Münzstätte Wien. — VON HÖFKEN. Weihemunzen. — ALVIN. Die Medaille der Freischützen der kaiserlichen und königlichen Brüderschaft der Maria-

Theresia in Brugge. — ADAM. Die Meester der sogenannten « Schwarzen Medaillen ». — Miscellen.

N° 143. — Musiker-Medaillen. — ADAM. Ein Betpfenning mit dem Namen Kaiser Franz II, der Jagdorden des heiligen Hubertus. — VON GAYRSPERG. Die Ausstellung im Künstlerhause. — Varia.

American Journal of numismatics, t. XXXVI, n° 2. — BENSON. Ancient Greek coins. — MARVIN. The Pan-American medal. — The proposed canadian coinage. — Coinage of Edward VII. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — « Politicals » and the like. — NICHOLS. Medals of the Grand Army. — Mint notes. — HOWARD PAYSON ARNOLD. The evolution of the Boston-Washington medal. — CLEVELAND. — Medal of the Yale Bi-Centennial. — Varia.

Numismatic Circular, n° 111. — Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists. — SPIGARDI. Medaglia commemorativa del regno di Umberto I. — NELSON. An almost unique manx coin. — The royal mint in 1901. — Varia.

N° 112. — Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists. — ROBERT. Quelques notes sur la seigneurie de Valangin. — WHITEWAY. The coins of Italy. — WHITEWAY. Numismatics in a seventeenth century diary. — WATERS. Notes on the eighteenth century tokens and their issuers. — Varia.

N° 113. — Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists. — O. PERINI. Zequilino. — HIGGINS. The Washington cents. — Varia.

N° 114. — Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman

coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists. — S. M. S. Hartlebury castle. — WATERS. Notes on the eighteenth century tokens. — WHITEWAY. The coins of Pius IX. — NADROWSKY. Ein Richtstück des Dansiger Denars 1558. — Varia.

Numismatische Zeitschrift, 1901. — IMHOF-BLUMER. Zur syrischen Münzkunde. — SCHOLZ. Griechische Münzen aus meiner Sammlung. — MARKL. Das Provinzialcourant unter Kaiser Claudius II Gothicus. — VOETTER. Die Münzen des Kaisers Gallienus und seiner Familie. — MAURICE. L'atelier monétaire de Thessalonica pendant la période constantinienne. — VOETTER. Herculi et Jovi. — LUSCHIN VON EBENGREUTH. Der Fund von Zazvic. — IPPEN. Uber Münzen Albaniens. — BUDINSKY. Münzfund von Ungersdorf. — CAHN. Beitrage zur vorderösterreichischen Münzgeschichte. — SCHOLZ. Die österreichischen Conventions-Zwanziger. — Miscellen, etc.

Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, n° 223. — Jahresversammlung der numismatischen Gesellschaft am 22 Jänner 1902. — Besprechungen.

N° 224. — Medaillen, geprägt anlässlich der goldenen Hochzeit Ihrer kaiserlichen Hoheiten des Erzherzogs Ranier und der Erzherzogin Marie. — FRIEDRICH. Huldigungs-Medaille der k. k. Akademie der Wissenschaften von Rudolf Marschall. — FRIEDRICH. Huldigungs-Medaille der stadt Baden. — ERNST. Huldigungsmedaille des IV Wiener Stadtbezirkes für Erzherzog Ranier und Erzherzogin Marie. — HOLLSCHEK. Medaille auf die Vermählung Sr. Durchlaucht des Fürsten Otto zu Windischgrätz mit Ihrer k. und k. Hoheit Fürstin Elisabeth-Maria. — HOLLSCHEK. Eine anscheinend noch nicht

veröffentlichte antike, griechich autonome Bronzemünze. — Varia.

N° 225. — ROHDE. Beiträge zu den Münzen der Malcontenten unter Franz Rakoczy II. — Varia.

Frankfurter Münzzeitung, n° 15. — Ein unedirter Denar von Echternach. — HEYNEMANN. Die Emil Fischer-Plaquette. — P. JOSEPH. Zwei Denkmünzen auf Pertsch. — Die Frankfurter Unfall-Schutz-Medaille. — Varia.

N° 16. — Der Denar- und Brakteatenfund von Gr.-Krotzenburg. — Ein nachgeprägter Basler Groschen von 1499. — Das Labyrinth von Knossos und seine Darstellung auf Münzen. — Varia.

N° 17. — Birkenfeldische Münzen und Medaillen. — VON RÖDER. Ein noch unbekannter Pfenning « Fruchtbringenden Gesellschaft ». — Das badische Regierungs-Jubiläum. — Neue Medaillen und Munzen. — Varia.

Berliner Münzblätter, n° 2. — MENADIER. Die Neuordnung der Mittelalterlichneuzeitlichen Münzen im königlichen Münzkabinet zu Berlin. — E. BAHRFELDT. Zwei brandenburgische Umka. — DANNENBERG. Namenszahlen auf Mittelaltermünzen. — GRIMM. Münzen und Medaillen der Stadt Rostock. — E. BAHRFELDT. Hessische Groschen. — Verschiedenes.

N° 3. — FRIEDENBURG. Neue Zutheilungen schlesischer Denare. — VON HÖFKEN. Ein Heiliger angeblich aus dem Stamme der Hohenzollern.— BEHRENS. Münzen der Stadt Lübeck. — MENADIER. Die neu Ordnung der mittelalterlich-neuzeitlichen Münzen im k. Münzkabinet zu Berlin. — DANNENBERG. Dänische Mittelaltermünzen. — MENADIER. Fälschungen des preussischen Thalers vom Jahre 1701. — Varia.

N° 4. — STRAUCH. Die egyptische Münzreform vom Jahre 1885.— E. B. Hohenzollern-Medaillen. — DANNENBERG. Dänische Mittelaltermünzen. — HOHLFELD. Pfennige nicht Heller. — GRIMM. Münzen und Medaillen der Stadt Rostock. — Varia.

Rivista italiana di Numismatica, 1902, liv. 1 et 2. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica romana. — DATTARI. Appunti di numismatica Alessandrina. — MAURICE. L'atelier d'Ostia pendant la période constantinienne sous les règnes de Maxime et de Constantin.— GAVAZZI. Monete dei marchesi del Carretto.— CIANI. Monete inedite o rare. — RUGGERO. Annotazioni num. italiane — PAPADAPOLI. Monete italiane inedite della raccolta Papadapoli. — SAMBON. La cronologia delle monete di Neapolis. — E. GNECCHI. Appunti di num. italiana. — DESSI. Due tremissi inediti di Carlomagno. — ROSTOWZEW. Tesserre di piombo inedite e notevoli della collezione Francesco Gnecchi a Milano e la cura munerum. — MOWAT. Le monnayage de Clodius Macer et les deniers de Galba marqués des lettres S. C. — CASTELLANI. Una presunta moneta Malatestiana di Fano.— MARCHISIO. Studi sulla numismatica di Casa Savoja. — RIZZOLI. Quattrini de Francesco Novello da Carrara. — AMBROSOLI. Alcuni acquisti del R. Gabinetto numismatico di Brera. — RICCI. Di una medaglia-autoritratto di Antonio detto « il Filarete » nel museo artistico municipale di Milano. — SPIGARDI. Le medaglie dei congressi degli scienziati italiani. — Cronaca.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale tenue, le 20 avril 1902, à Liége, au Palais des Princes-Évêques, dans le local de l'Institut archéologique liégeois.

La séance est ouverte à midi.

Sont présents : MM. le vicomte B. de Jonghe, *président;* le comte Th. de Limburg-Stirum, *vice-président ;* Am. de Roissart, *trésorier ;* A. de Witte, *secrétaire-bibliothécaire*; le baron J de Chestret de Haneffe, C. Bamps, Ed. Peny, J. Willems, *membres effectifs;* MM. le comte Alb. du Chastel de la Howardries, Ch. van der Beken, L. de Jaer, Jul. Simonis, P. Fisch, Alph. Michaux, M. Renier, Ch. Le Grelle, God. Devreese et G. Rasquin, *correspondants regnicoles.*

Assistent à la séance : M. P. Bordeaux, *membre honoraire ;* M. le comte de Geloes d'Eysden, *associé étranger ;* MM. Bormans, président, et L. Renard, conservateur-adjoint de l'Institut archéologique liégeois, et enfin, M. Hamal-Mouton, numis-

mate, ce dernier invité par le Président de la Société.

Se sont excusés : Mgr le chanoine baron F. Bethune, *président d'honneur ;* MM. Éd. Vanden Broeck, *contrôleur ;* C. Picqué, le baron Bethune, Ch. van Schoor, V. De Munter, le baron Surmont de Volsberghe, ministre de l'Industrie et du Travail, le lieutenant-colonel chevalier van Eersel, l'abbé Pol. Daniëls, G. de Schodt, J. Moens, Ém. Seeldrayers, Alb. Visart de Bocarmé, V. Lemaire, le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, le major O. Tinne, F. Alvin, *membres effectifs ;* MM. L. Gautier de Rasse, Edm. Liégeois, F. Donnet, Edm. Lombaerts, F. Vermeylen, Ch. Hermans, le vicomte Eug. de Jonghe, le baron Prisse, l'abbé J. Gaillard, G. Maus et Éd. Laloire, *correspondants regnicoles ;* MM. le jonkheer M.-A. Snoeck et J.-A. Blanchet, *membres honoraires ;* MM. le jonkheer de Grez, L.-G.-A. Bezier, L. Germain de Maidy, P.-J.-B. Ruijs de Perez, H.-J. de Dompierre de Chaufepié, le jonkheer M.-F. Beelaerts van Blokland, C.-J. Begeer, *associés étrangers*, et M. Schuermans.

M. Bormans, membre de l'Académie, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, président de l'Institut archéologique liégeois, en quelques paroles aimables, souhaite la bienvenue à la Société. M. le vicomte B. de Jonghe remercie.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juillet 1901 est adopté sans observation.

Le Président constate avec plaisir que les membres de la Société ont répondu en grand nombre à l'invitation du bureau, malgré la situa-

tion quelque peu troublée du moment. Il fait part des décès de MM. Maxe-Werly et Laugier, membres honoraires, le comte de Nédonchel, membre effectif, A. Weyl et Chr. van Eeghen, associés étrangers, survenus depuis la dernière réunion et se fait l'interprête des regrets que ces pertes causent à la Compagnie.

Ce pénible devoir rempli, M. le Président annonce que les tables des volumes 25 à 36 de la *Revue*, dressées par M. F. Alvin, seront terminées pour l'assemblée de juillet et qu'elles seront immédiatement livrées à l'impression.

Il propose ensuite de désigner M. le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck comme délégué de la Société au Congrès archéologique de France, qui se tiendra à Troyes, le 24 juin, et M. Albert Visart de Bocarmé comme délégué au Congrès des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique, qui se réunira cette année à Bruges.

Ces propositions ayant été adoptées, l'assemblée passe à la discussion des candidatures aux places vacantes de membre honoraire, de membre effectif et de membre correspondant regnicole, à remplir en juillet prochain.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. A. de Witte, secrétaire, fait circuler un superbe sceau en bronze du XIVe siècle ayant

servi aux tisserands de lin de Tongres (*Bulletin mensuel de Numismatique*, t. III, p. 167) et un sceau en cuivre du XVIIe siècle, aux armes de Fouron-Saint-Martin, commune de l'arrondissement de Verviers, dans la province actuelle de Liége. Il montre encore une plaque de cuivre ovale offrant l'image burinée d'une sainte, entourée de l'inscription : ANNO 1784 — S. ALDEGONDIS PATRONA ALKENSIS, et un élégant jeton de présence modelé tout récemment par M. G. Devreese pour le conseil communal de Tournai.

M. J. Simonis, membre correspondant regnicole, donne ensuite lecture de la note suivante :

En parcourant l'inventaire des archives de l'abbaye du Val Benoît, paru, le mois dernier, dans les *Annales de l'Institut archéologique liégeois*, j'ai retrouvé des actes qui intéressent vivement la numismatique belge, la liégeoise tout particulièrement. J'ai rencontré, en effet, pour le XIIIe siècle les preuves formelles d'un monnayage d'or à cette époque reculée. La première mention de ce monnayage remonte au 13 avril 1250 et est ainsi conçue : « Jean, élu de Verdun confirme à l'abbaye du Val Benoît la possession des terres, des bois, situés à Beyne tenus jadis en relief de ses prédécesseurs par Alexandre chevalier de Beyne, et que les deux fils d'Alexandre, Godefroid et Libert, convers au Val Benoît, avaient transportés à l'abbaye, de même qu'un fief tenu par Pierre, dit Karot, chevalier, et de terres acquises par l'abbaye à Jupille, moyennant un cens annuel

de *deux deniers d'or...* » (Page 23, *Invent. des Archiv. du Val Benoît*); la seconde est du 30 juin 1283 et est ainsi conçue : « Ermangarde, abbesse du Val Benoît, fait savoir que l'abbaye donne à Lambert, dit Borcit, de Liége, et à ses successeurs une partie de cour et de maison située devant le Pont-d'Ile, à tenir d'elle moyennant 35 sous de cens annuel et à *une obole d'or de relief*, redimible pour six deniers... » (Page 119, nº 151, *Archives du Val Benoît.*)

Dans cette dernière charte il n'y a pas seulement mention de monnaie d'or, d'obole d'or, mais sa valeur même en deniers, c'est-à-dire six deniers ; le denier d'or valait donc douze deniers d'argent, et l'obole six deniers.

Ces preuves viennent singulièrement corroborer l'opinion de M. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, qui, en 1882, dans le *Bulletin numismatique* de R. Serrure, tome II, page 122, et tome III, page 93, a apporté des chartes du XIIe et du XIIIe siècles, où il y a non seulement mention de *pièces d'or d'Anvers*, de *deniers* et d'*oboles d'or de Louvain*, des *mailles d'or de Flandre*, mais encore en 1240, celle d'*un denier d'or* de Liége. Dans un diplôme du 21 mars 1240, l'abbesse Aleyde et les autres religieuses du Val Notre-Dame déclarent être tenues, envers l'abbé et les moines de Floreffe, à un cens de trois deniers d'or par an ; « et ces deniers, ajoutent-elles, doivent être de la même grandeur que les deniers de la monnaie de Liége ». Il y a dans le travail de M. Wauters encore d'autres extraits d'archives indiquant sûrement l'existence, dès le XIIe et le XIIIe siècle, de monnaies d'or en Belgique. Les deux nouvelles que j'apporte aujourd'hui doivent nous donner l'assurance qu'on peut retrouver un monnayage d'or à Liége

et dans les principales monnayeries belges bien antérieur à celui qui nous est resté. Nous savons, en effet, qu'on n'a pas retrouvé pour Liége des pièces d'or antérieures au règne d'Englebert de la Marck, en Flandre avant Louis de Crécy, en Brabant, avant Jean III. Les pièces d'or de cette époque, sont la plupart du temps, des imitations des florins à la fleur de lis de Florence, type qui a vu le jour en 1252. Cependant, on connaît les augustales de Frédéric II et les pièces d'or de Venise, qui remontent vers 1200.

Il est toutefois probable que le monnayage d'or belge ou liégeois a été peu important, car il n'en est plus mention après le dernier paiement que je vous ai rappelé et qui date de 1285, et encore ici l'obole d'or mentionnée est-elle rédîmible pour six deniers, dans le cas très probable où on ne saurait pas s'en procurer. L'or était, en effet, rare à cette époque, pour le numéraire tout au moins, car il y a eu alors des monuments d'orfèvrerie riches en ce métal ; peut-être les monnaies d'or rapportées des croisades, ont-t-elles servi exclusivement à leur fabrication. M. Serrure pensait qu'il s'agissait tout bonnement ici de monnaie de compte, de monnaie fictive; dans ce cas, le poids et la grandeur des deniers bien spécifiés ne seraient pas si nettement indiqués et ce prétendu numéraire de compte n'aurait pas cessé d'être employé au moins jusqu'à l'apparition des pièces d'or d'Englebert de la Marck et d'Arnould de Hornes.

Autre remarque que la lecture de cet inventaire nous a encore suggérée, c'est que le numéraire d'or n'est plus employé dans les comptes qu'en 1405 et encore s'agit-il ici de la somme de 5 couronnes de France. Du monnayage

d'or liégeois, il n'en est plus question qu'en 1420, où il est parlé de griffons d'or de 2d coins de Jean de Bavière.

En 1422, nous trouvons la mention de 8 écus de... Douldrais d'or; nous ignorons quelles sont les pièces ainsi désignées.

Dans cet inventaire, réellement intéressant, nous trouvons en outre, mention de pièces singulièrement dénommées et sur l'origine desquelles il serait très curieux d'être édifié. Nous venons donc de voir un Douldrais d'or en 1422.

En 1331 et après, je trouve souvent la mention de 1 copé liégeois de bonne monnaie; en 1423, la mention d'un denier d'argent appelé « prikeit ». C'est à partir de 1313 que nous trouvons la première mention de monnaie de France, de sous de Tours, livres tournois, de livres de petits tournois. Le paiement suivant est à citer : « Pardevant le notaire Guillaume-Simon Yerte, dit le Torrier, l'abbaye du Val Benoît, représentée par seigneur Henri, dit Pinte, chapelain de Saint-Denis, receveur du Val Benoît, ayant acheté à Jean de Villers, fils du seigneur Libert, chevalier, 14 bonniers de terre arable à Awans, au prix de 41 livres de petits tournois le bonnier, lui paye en a-compte quatre cents livres en espèces suivantes : 390 livres en esterlings de Brabant; 4 lions à raison de 3 esterlings pour 18 petits tournois et le reste en gros tournois vieux du roi de France, chacun à raison de 19 petits tournois. » Les comptes de ces temps éloignés ne devaient pas être aussi faciles que les nôtres qui sont basés sur notre système décimal.

C'est à partir de 1327, 10 juillet, que nous trouvons la mention, après la dénomination de chaque pièce, la spécification de bonne monnaie, sous de bonne monnaie, denier

de bonne monnaie. Nous savons, en effet, qu'à partir de cette époque la fraude était employée en grand dans le monnayage liégeois.

C'est en 1438 que nous trouvons la première mention des florins d'or Arnoldus, d'Arnould de Horn.

C'est en 1440 que, dans ces mêmes archives, nous rencontrons la première mention de florins d'or du Rhin et de nobles d'or du roi d'Angleterre.

Pendant une grosse moitié du XVe siècle, il est surtout question des griffons de Jean de Bavière. Nous trouvons même en 1456 mention de griffons de « provens ».

Il m'a semblé que ces quelques remarques pourraient intéresser les amateurs de numismatique médiévale.

M. le Président remercie M. Simonis de son intéressante communication. A propos du denier dénommé « prikeit », M. de Jonghe fait remarquer qu'en Brabant, sous Philippe de Saint-Pol (1427-1430), on émit des huitièmes de cromstert ou quarts de gros appelés « Pricsken ». (Voir *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant,* t. I, p. 207.)

M. de Witte expose brièvement les raisons qui, malgré tout, lui font douter de l'existence d'un monnayage effectif d'or au XIIe et au XIIIe siècle dans les anciennes provinces belges. M. Simonis maintient que des pièces d'or ont dû être frappées à cette époque en Flandre, en Brabant et dans l'évêché de Liége et M. le baron de Chestret ne doute pas qu'on ne retrouve un jour des

échantillons de ce numéraire, qui sans doute fut toujours très restreint.

M. Simonis soumet ensuite à l'admiration de ses collègues une splendide médaille *d'or,* ouvrée par Jongheling, au millésime de 1586 et à l'effigie de Jean, seigneur d'Argenteau-Hermalle (voir *Revue*, 1889, p. 396). Il résume l'histoire de la gravure en médailles en Belgique et fait circuler à ce propos la photographie d'une médaille de la collection de feu M. le chevalier Mayer van den Bergh, d'Anvers, au portrait de Christine Metsys dont il fera l'objet d'un travail pour la *Revue*. Enfin, il montre un fort bel exemplaire en *vermeil* de la médaille frappée à Gand à l'occasion du mariage de Charles II avec Marie-Anne de Neubourg. (Voir *Revue,* 1902, pl. III, n° 4.)

M. le comte du Chastel de la Howardries, correspondant regnicole, exhibe un aureus de Faustine jeune (*Veneri Genetrici*), enchâssé dans une gracieuse monture antique ajourée, et M. C. Bamps, membre effectif, montre une médaille ovale, de 1626, en vermeil, à l'effigie de Wolfgang-Wilhelm, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, de Juliers, de Clèves et de Berg. Cette pièce est entourée d'une élégante monture émaillée, semblable à celle que portait la médaille au même type que M. le docteur Simonis fit voir à la réunion de Bruxelles du 19 juillet 1896.

L'exemplaire de M. Bamps offre cette particularité d'avoir été découvert, dans une tourbière de la province de Limbourg, « où il fut perdu jadis, très probablement au cours de la guerre de Trente ans, alors que Jean de Weert ravageait la Campine à la tête de ses Croates ». L'existence de deux médailles du comte palatin à monture identique fait croire à M. le vicomte B. de Jonghe qu'il faut considérer ces pièces comme des médailles-décorations ou comme des médailles honorifiques.

M. le vicomte B. de Jonghe, président, lit une courte note sur l'atelier monétaire de Herck-la-Ville qui n'était connu jusqu'ici que par un billon noir de l'évêque de Liége Arnould de Hornes (de Chestret, n° 276) et par un billon noir de Jean de Bavière (de Chestret, n° 298), dont M. le docteur Bamps possède une variété. A ces monnaies, M. de Jonghe est heureux de pouvoir ajouter une plaque à l'aigle d'argent de Jean de Bavière, au titre de comte de Loos.

A la demande de M. Bamps, le travail de M. le vicomte de Jonghe sera inséré dans la 3e livraison, 1902, de la *Revue*. M. le Président, en plus des pièces frappées à Herck, fait encore circuler un florin d'or au saint Jean-Baptiste, de l'évêque de Liége, Englebert de la Marck (1345-1364), varié de celui qu'a reproduit M. le baron de Chestret en ce qu'il porte au revers SANT

PETRVS tout au long, et un cavalier d'or au type de ceux que fit forger le comte de Flandre Louis de Mâle (1346-1384), mais ayant pour légende LVDOVIC : DEI : GRA : COMES : DN'S : INPATORIE au lieu de DNS FLANDRIE.

M. le vicomte de Jonghe renonce, pour l'instant, à proposer une interprétation quelconque de cette légende énigmatique. La monnaie en question lui vient d'un amateur français. M. de Witte fait remarquer que d'après M. Colson on ordonna, en 1362, de frapper à Perpignan des florins d'or ayant pour légende le mot FLANDRIA (voir *Bulletin international de numismatique*, t. I, p. 27). On pourrait donc peut-être se demander si le cavalier d'or du vicomte de Jonghe n'a pas, lui aussi, une origine française.

M. le comte DU CHASTEL fait part à l'assemblée d'une importante trouvaille d'environ 1,200 monnaies romaines impériales d'or faite, il y a quelques mois, à Karnak, en Égypte. Il est heureux de pouvoir faire passer sous les yeux de ses confrères trente-cinq aurei de toute beauté provenant de ce trésor (1). M. du Chastel fait remarquer que deux ou trois de ces pièces portent au revers une galère, ce qui, d'après lui, est une nouveauté sur

(1) Qui, écrit M. Fr. Gnecchi, renfermait des pièces rappées au cours de près d'un siècle d'Adrien à Elagabale (138 à 222). (*Rivista italiana di num.*, 1902 pp. 264-68.)

les espèces romaines d'or. Plusieurs exemplaires sont d'ailleurs inédits.

Sur le désir manifesté par les membres de la Société, M. le comte du Chastel promet gracieusement de constituer, avec les plus rares de ces aurei, une planche pour la prochaine livraison de la *Revue*. (*Voir* planche VIII.)

— La séance est levée à 1 heure.

Le Secrétaire, *Le Président*,

A. DE WITTE. Vte B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1902.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter, Neue Folge*, nos 2 à 5. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 264 à 267.

Amérique. — Smithsonian institution. *Annual report*, 1900. — *American Journal of numismatics*, t. XXXVI, no 2.

Angleterre. — *Numismatic Circular*, nos 112 à 114. — *The numismatic Chronicle*, 1901, part III-IV; 1902, part I.

Autriche-Hongrie. — *Monatsblatt*, nos 223 à 226. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde*, nos 141 à 143. — *Numismatische Zeitchrift*, année 1901.

Belgique. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Annales*, t. IV, fasc. 2, t. V, fasc. 1; *Bulletin*, t. X, nos 1 à 4; *Inventaire archéologique*, no XXIV. — *Archives belges*, t. VI, nos 5 à 7. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des lettres*, 1902, nos 1 à 3 — Académie royale d'archéologie de Belgique : *Bulletin*, 5e série, 2e partie, nos 3 et 4. — *Revue bibliographique belge*, nos 2 à 4. — *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. III, nos 9 à 11. — *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. XXV. — Société d'archéologie de Bruxelles : *Annuaire*, 1902; *Annales*, t. XV, liv. 3 et 4. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1901, liv. 7 à 8. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XIII, 4e liv. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXX, fasc. 1.

France. — *Revue numismatique*, 1902, 1re liv. — *Polybiblion :* partie littéraire, t. XCIV, liv. 2 à 4 ; partie technique, t. XCVI, liv. 2 à 4. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1900, année 1901, liv. 1 à 3. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XII, n° 171. — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8°, n° 24. — *Bulletin international de numismatique*, t. I, liv. 1. — *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1901, 4e liv.

Grèce. — *Journal international d'archéologie numismatique*, t. V, liv. 3 et 4.

Italie. — *Bolletino del Museo civico di Padova*, t. IV, nos 11 et 12 ; t. V, nos 1 et 2. — *Rivista italiana di numismatica*, 1902, liv. 1 et 2.

Luxembourg. — *Ons Hemecht*, t. VIII, nos 3 à 5.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, t. X, 2 liv. — De vrije Fries ; *Mengelingen*, t. XX, 1re liv.

Portugal. — *O Archeologo Portuguès*, t. VII, n° 1.

Ouvrages non périodiques.

Alvin (Fréd.). — *Les monnaies de Celles et le sceau du chapitre de Saint-Hadelin.* Bruxelles, 1902, in-8°, 14 pages, vignettes. — *La médaille des francs-archers de la confrérie impériale et royale de Marie-Thérèse, à Bruges*, Tournai, 1901, in-8°, 7 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

Ambrosoli (S.). — Di una nuova zecca lombardo-piemontese. Milano, 1901, grand in-8°, 4 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Bamps. — *Note sur un denier inédit de Louis I, comte de Loos.* Bruxelles, 1894, in-8°, 19 pages, vignette.

Bequet (A.). — *Nos fouilles.* Namur, 1894, in-8°, 34 pages, vignettes.

Bernays. — *Un denier tournois inédit de Wenceslas I, duc de Luxembourg.* Bruxelles, 1902, in-8°, 6 pages, vignette. — *Un esterlin à tête inédit frappé à Poilvache par Jean l'Aveugle.* Bruxelles, 1902, in-8°, 6 pages, vignette.

Bethune (Mgr baron F.). — *Le comte Georges de Nédonchel.* Bruxelles, 1902, in-8°, 8 pages.

Blanchet (A.). — *De l'importance de certains noms de lieux pour la recherche des antiquités.* Caen, 1899, in-8°, 27 pages. — *Congrès*

international de numismatique tenu à Paris en 1900. Paris, 1900, grand in-8°, 16 pages. — *Une émission de monnaies en Gaule sous Gallien, en* 262. Bruxelles, 1902, in-8, 16 pages, planche.

Bordeaux (F.). — *La molette d'éperon différent de l'atelier monétaire de Saint-Quentin de* 1384 *à* 1465. Paris, 1901, in-8°, 45 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Castellani (G.). — *Una presunta moneta Malatestiana di Fano.* Milano, 1902, grand in-8°, 3 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Chautard (J.). — *Étude sur les jetons au point de vue de la reproduction du type du revers.* Bruxelles, 1891, in-8°, 24 pages, planches.

Cocheteux (Ch.). — *Valeur relative de l'artésien et du parisis.* Tournai, 1886, in-8.

Dannenberg. — *Drei Münzfunde aus dem X. und XI. Jahrhundert.* Berlin, in-8. (*Hommage de l'auteur.*)

de Campos. — *Numismatica Indo-Portuguesa.* Lisboa, 1901, in-8°, 256 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

de Chestret de Haneffe (Bon J.). — *La question monétaire au pays de Liége sous Hugues de Chalon.* Bruxelles, 1886, in-8°, 11 pages.

de Dompierre de Chaufepié. — *Rapport* 1900. La Haye, 1901, in-8°, 55 pages, 2 planches.

de Ghellinck-Vaernewyck (Vte). — *Un complot contre le duc d'Albe en* 1568. Anvers, 1901, in-8°, 37 pages.

de Jonghe (Vte B.). — *Deux thalers de Charles de Croy, comte de Megen.* Bruxelles, 1902, in-8°, 10 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

de Limburg-Stirum (Cte T.) — *Les sceaux de la famille de Gavre.* Bruxelles, 1891, in-8°, 26 pages, 8 planches.

de Man (Mlle M.). — *Iets over de penningen van het Sint-Lucasgilde te Middelburg.* Amsterdam, 1902, in-8°, 20 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

de Renesse (Cte T.). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, tome VI, 5e fascicule. (*Don de M. O. Schepens, éditeur.*)

de Witte (A.). — *Le jeton d'inauguration de François II, en qualité de comte de Hainaut.* Tournai, 1902, in-8°, 7 pages, vignette. — *Deux monnaies des ducs de Lothier du commencement du XIe siècle.* Bruxelles, 1902, in-8°, 10 pages, 2 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Donnet (F.). — *Documents pour servir à l'histoire des ateliers de tapis-*

serie de Bruxelles. Audenarde, Anvers, etc. Bruxelles, 1898, in-8°, 166 pages. — *Les cloches d'Anvers.* Anvers, 1899, in-8°, 371 pages, vignettes.

ELTZ. — *Notice sur le dépôt de monnaies du XVe siècle, découvert à Clemancy.* Luxembourg, 1877, in-8°, 16 pages.

FORRER. — *Biographical dictionary of medallists*, tome I. London, 1902, in-8°, XLVIII-574 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

GERMAIN DE MAIDY. — *Observations sur les médailles de Benoîte-Vaux.* Nancy, 1901, in-8°, 24 pages. — *Une médaille inédite de Notre-Dame de Benoîte-Vaux.* Bruxelles, 1902, in-8°, 10 pages, 1 vignette

KLUYSKENS. — *1830-1880.* Gand, 1880, in-8°, 61 pages.

LALOIRE (Ed.). — *La médaille au jour le jour.* Bruxelles, 1902, in-8°, 16 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

LE GRELLE. — *Administration des monnaies de Belgique. Rapport du commissaire des monnaies au ministre des Finances, 2e année*, 1901. Bruxelles, 1902, in-8°, 96 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

MAZEROLLE (F.). — *Le Musée de la Monnaie, sa créatiou en* 1827. Paris, 1900, 12 pages, vignettes.

MOKE. — *Histoire de la Belgique*, 4e édition. Gand, in-8°, 509 pages. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

MOWAT. — *Ordonnance du* 29 *novembre* 1682 *fixant la valeur des monnaies étrangères ayant cours en Alsace avec obligation de les contremarquer d'une fleur de lis.* Paris, 1902, in-8°, 5 pages, 1 vignette.

PICCIONE. — *Osservazioni sulla tecnica e sagge monetale antichi.* Rome, 1902, in-8°, 21 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

PICQUÉ. — *Joost van den Vondel.* Bruxelles, 1887, in 8°, 32 pages. — *Médailles d'art flamandes inédites du XVIe siècle.* Bruxelles, 1891, in-8°, 20 pages, 2 planches. — *Adolphe Occo III, le médecin numismate d'Augsbourg, et sa médaille au squelette vésalien.* Bruxelles, 1899, in-8°, 34 pages, 4 planches.

PROU (M.). — *La livre de Charlemagne* Paris, 1895, in-8°, 20 pages. — *Documents d'histoire monétaire.* Paris, 1901, in-8°, 50 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

QUARRÉ-REYBOURBON. — *Le Congrès archéologique de Macon.* Lille, 1899, 28 pages, planche. — *Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique à Arlon.* Lille, 1900, in-8°, 33 pages,

planche. — *Un retable du XVIe siècle à Wattignies.* Paris, 1901, in-8°, 7 pages, 13 planches. — *Les fonts baptismaux des diocèses de Cambrai et d'Arras.* Lille, 1902, in-8°, 8 pages.

Rouyer (J.). — *Une monnaie d'évêque des Innocents originaire d'Amiens mal interprétée par Leber.* Paris, 1896. in-8°, 12 pages, vignette. — *Médaille gravée de Marie de la Châtre.* Bruxelles, 1877, in-8°, 11 pages, 1 vignette.

Serrure (C.-A.). — *Les monnaies d'Arnould de Danemark frappées à Alost*, 2e édition.

Stroehlin (P.). — *Répertoire général de médaillistique.* Fiches n°s 501 à 600. (*Hommage de l'auteur.*)

Ter Gouw. — *Amsterdamsche straatnamen.* Hilversum, 1896, in-8°, 180 pages.

Van der Beken. — *La Monnaie de Bruxelles en* 1901. Bruxelles, 1902, in-8°, 20 pages, vignettes.

Van Schoor. — *Le chancelier de Brabant.* Bruxelles, 1888, in-8°, 49 pages. — *Les vacances judiciaires.* Bruxelles, 1890, in-8°, 47 pages. — *Les épices.* Bruxelles, 1891, in-8°, 55 pages. — *La Basoche.* Bruxelles, 1892, in-8°, 64 pages. — *La presse sous le consulat et sous l'empire.* Bruxelles, 1899, in-8°, 101 pages.

Zwierzina. — *Reorganisatie van s' Ryks Munt.* La Haye, 1902, in-8°, 5 pages, 1 planche.

Ouvrages anonymes et catalogues.

Boston medical library, twenty-sixth annual report. (Don de M. Storer.)

Journal de Monaco, du 6 mai 1902. (Envoi de M. Jolivot.)

Sammlung A. Keetman. Frankfurt, 1902. – *Numismatisches Offerten-Blatt*, n°s 104-105. — *Catalogue général des médailles françaises*, 9e fascicule. — *Catalogue Bom.* — *Catalogue de monnaies et médailles suisses.* Genève, 1902, 2 planches. — *Catalogue Walla*, n° VIII, à prix marqués. — *Numismatische Correspondenz*, n°s 206 et 207. — *Numismatischer Verkehr*, 1902, n°s 3 et 4. — *Catalogue Florange.* — *Catalogue Sully Rosenberg*, n° VIII, à prix marqués. — *Catalogue Rappaport.* — *Catalogue Dupriez*, avec 5 planches. — *Catalogue Zschiesche* et *Köder*, n° 90.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Van Schoor.

Hommage aux graveurs, plaquette de bronze, par Lechevrel. — Exposition de 1900, souvenir, petite médaille de bronze, par Dupuis. — La Source, plaquette de bronze, par Dupuis. — Le nid, plaquette de bronze, par Dupuis. — Horticulture, plaquette de bronze, par Dupuis. — A la science, médaille de bronze, par Bottée. — La peinture, plaquette d'argent, par Charpentier. — Centenaire de Victor Hugo, petite plaquette de bronze, par Rozet. — Centenaire de Victor Hugo, petite médaille d'argent, par Chaplain. — La monnaie à l'exposition de 1889, médaille de bronze, par Bottée. — Les fondeurs, petite médaille de bronze, par Patey. — Rédemption, médaille de bronze, par Dupré. — Jeanne d'Arc, plaquette d'argent, par Dupuis. — Souvenir, plaquette d'argent, par Michon. — Madone, plaquette d'argent, par Dupuis.

Don de M. G. Devreese.

Jeton du conseil communal de Tournai, bronze, gravé par M. Devreese. — Médaille breloque, par le même, à l'effigie du général boer Delarey, exemplaire en bronze.

Don de M. A. de Witte.

Trente et une monnaies romaines en bronze de divers modules. — Une coloniale romaine.

Acquisition.

Breloque insigne en bronze de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art, gravée par M. G. Devreese.

Soit en tout : 32 monnaies, 1 jeton et 17 médailles.

Ixelles, le 24 mai 1902.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,
ALPHONSE DE WITTE.

LA NUMISMATIQUE

DU

SIÈGE DE MIDDELBOURG

DE 1572 A 1574

(Suite) (1).

(Planche IX.)

Vers cette même date, le 16 avril 1573, les magistrats commencèrent à s'occuper de la frappe de monnaies d'or.

Les projets relatifs à cette frappe se trouvent encore dans les archives de la ville, mais l'ordonnance du gouverneur fait défaut : cette dernière n'a jamais paru.

Il est possible et même presque certain, qu'en avril 1573, on forgea des épreuves de la monnaie d'or, mais la frappe officielle ne fut réalisée qu'au début de l'année 1574.

Nous parlerons plus loin de la frappe officielle des monnaies d'or, effectuée à la suite d'une autre ordonnance, qui, fort heureusement, a pu être retrouvée dans d'anciens documents de la ville.

Nous donnons ci-dessous la première ordonnance du 16 avril 1573, qui atteste l'intention que l'on a eue de frapper à cette époque du numéraire obsidional d'or.

(1) Voir *Revue*, 1902, p. 279.

Bij Wet en Raedt is geresolveert dat het zilverwerck misgaders de gouden ketens en ander vergult werck van de gilden en scutterien, hetwelck op de quartiermrs kamer deser stede gebrocht is, gesmolten en gefineert sal worden en dat men daervan gelt sal slaen vant zilverwerck op de maniere als ander geleent zilver geslegen is, en vant goudt sal geslegen worden een munte van vijf scellinge in goude, hetwelck cours sal hebben voor twee guldens, consenterende dat die van Wet en Raedt, diet begeren, sullen mogen leveren in handen van de quartiermrs deser stede alsulken zilver oft goutwerck als zy begeren om ander gemunt gelt in plaetse te ontfangen, te weten het gebrant zilver tot 34 stuvers donce en het goudt tot 18, 19 ofte 20 stuvers dingelsche naer valeur vant zelve goudt gelyck tzelve voor dezen trouble waerdich geweest is en gegolden heeft.

Il a été décidé par le conseil municipal que l'argenterie ainsi que les chaînes d'or et les autres objets d'orfèvrerie des corporations armées et des gildes de métiers, qui ont été apportés il y a quelque temps dans les bureaux des commissaires de quartier de la ville, seront fondus et affinés et qu'ensuite on frappera avec ce métal précieux des espèces, de la même façon qu'il en a été déjà frappé à l'aide d'autre argent emprunté. Ensuite on frappera avec l'or une monnaie de cinq escalins, qui circulera pour une valeur de deux florins.

Les magistrats permettent en outre à tous ceux, qui en exprimeront le désir, de faire déposer entre les mains des commissaires de quartier l'or ou l'argent qu'ils voudront, et qu'ils auront le droit de se faire rembourser en monnaies frappées, savoir l'argent affiné à 34 stuivers l'once, et l'or à 18, 19 ou 20 stuivers l'esterlin, suivant

le degré de fin de ce métal, ainsi qu'il a été évalué et qu'il a été payé avant ces temps troublés par la guerre.

Jovis, den 16en Aprilis 1573.

Register ten Rade, n° 2602, folio 137.

Jeudi, le 16 avril 1573.

Registre du conseil municipal, n° 2602.

Nous n'avons pas à nous occuper en ce moment de cette pièce d'or, puisqu'il n'en a pas été émis alors. Il en a été frappé seulement, nous l'avons dit, quelques rares épreuves.

Quant aux monnaies d'argent, il est possible qu'on en ait fait également quelques nouveaux spécimens, qui auraient vu le jour au début de l'an 1573.

Le fait le plus intéressant qui ressort de ce document, c'est que l'émission du numéraire d'argent a dû cesser à ce moment, et que, dans le cas où l'on devrait recommencer à frapper des pièces d'argent, on les ferait de la même façon que celles qui avaient été fabriquées antérieurement.

Il est bon de s'occuper aussi de ce qui se passait au dehors de la ville. Aussitôt après le départ de Middelbourg des vaisseaux espagnols, les gueux occupant Flessingue améliorèrent les défenses de la digue de mer qui unissait le château de Zeeburg avec cette ville.

Ces travaux de l'ennemi forcèrent le gouverneur

à faire effectuer une sortie à une partie de la garnison de Middelbourg, dans le but de chasser les gueux de cette digue de mer. Un combat acharné s'engagea. Les Espagnols furent repoussés. Antoine de Bourgogne (1), ce vaillant chef qui voulait conserver la Zélande au roi d'Espagne, fut tué, coupé en deux par un boulet ennemi (21 juin 1573).

Les funérailles eurent lieu à Middelbourg en grande cérémonie (2) et avec la participation de tous les habitants.

Le gouvernement espagnol nomma à sa place, comme gouverneur de Zélande, Christophe de Mondragon, seigneur de Rémercicourt (3), le courageux commandeur de Goes, dont nous avons déjà parlé dans cet article.

Il s'écoula quelque temps avant que le nouveau gouverneur pût faire son entrée à Middelbourg.

(1) M. l'archiviste R. Fruin a publié une description des chartes se rapportant à la famille de Wakkene-Kapelle et reposant dans les archives de la province de Zélande.

Cette famille, qui était issue par bâtardise de la maison de Bourgogne, acquit la seigneurie de Kapelle dans l'île de Duiveland en 1511, mais elle la vendit pendant la trêve de douze ans. La seigneurie de Wakkene en Flandre fut acquise en 1538.

(2) On paya à deux personnes chacune 33 escalins et 4 gros pour avoir fait tinter, à vingt-cinq reprises, la cloche de l'église St-Pierre en mémoire de feu le gouverneur van Wacken. Les comptes de la ville font encore mention d'une somme de 1,786 livres flamandes, payée au dit Antoine de Bourgogne pour ce qu'il avait prêté en service du roi d'Espagne. (Kesteloo, Stadsrekeningen, 1573/1574.)

(3) Ou Reverciçourt.

La mort d'Antoine de Bourgogne fut suivie d'un revers plus funeste encore.

Le château-fort de Zeeburg-Rammekens, qui commandait l'entrée du port, tomba entre les mains des gueux, le 4 août 1573, par trahison, si l'on en croit les récits du temps.

Beauvoir, parti d'Anvers le 5 ou le 6 août 1573 avec une flotte considérable sur laquelle se trouvait le nouveau gouverneur Christophe de Mondragon, apprit la triste nouvelle sur les frontières zélandaises.

Son intention de tenter l'entrée du port middelbourgeois dut être abandonnée. Il continua sa route et passa devant Flessingue, dans le but d'aborder finalement à Zoutelande, sur la côte occidentale de l'île.

Il ne réussit pas à exécuter complètement ce projet, à cause des empêchements créés par l'ennemi, qui occupait Flessingue et les environs. Il dut continuer sa navigation vers le nord, il passa devant Westkapelle et il s'arrêta en face des dunes de Vrouwepolder, village situé à peu de distance de Veere.

Malgré de grandes difficultés, il réussit à faire débarquer, en cet endroit, le commandant de Mondragon, 2,400 soldats, 95 tonneaux remplis de poudre, 21 tonneaux de salpêtre et des vivres suffisants pour nourrir ces troupes pendant deux mois environ.

Les habitants de Veere et les troupes du prince

d'Orange cantonnées en cette ville joignirent leurs efforts pour le repousser. Le 19 août 1573 seulement, de Mondragon parvint à pénétrer dans Middelbourg avec les soldats qu'il commandait.

La municipalité rationna aussitôt les vivres qui venaient d'être ainsi importés et elle s'en assura autant que possible la libre disposition, afin d'être en état de venir au secours de la population pauvre.

Jusqu'alors, l'argent prêté par les habitants avait suffi pour la frappe d'une quantité de numéraire d'argent nécessaire pour la circulation.

Mais les ressources sous ce rapport devenant insuffisantes, on résolut, le 5 novembre 1573, de fondre une partie des objets d'argent appartenant aux corporations armées et aux gildes de métier.

L'ordonnance du 5 novembre 1573, qui concerne cette fonte, est ainsi conçue :

De kwartiermeesters zullen doen smelten al de zilveren koppen en schalen, al of niet verguld, op hunne kamer gebracht, toebehoorende de schutterijen en gilden, en daar van doen slaan specie van gelde, gelijk binnen dese stad bij ordonnantie van den gouverneur van den lande van Zeeland

Les commissaires de quartier feront fondre toutes les coupes et plateaux d'argent, dorés ou non, qui ont été apportés dans leurs bureaux et appartenant aux gildes de métiers et aux confréries armées et en feront frapper des espèces d'argent, de la même manière que celles qui ont été fabriquées jusqu'à pré-

geslagen en gemunt wordt, om daarmede van stadswege eenige betalingen te doen, mits aanteekening houdende, hoeveel iedere schutterij en gilde aan schalen, koppen, enz., verstrekt heeft om dit namaels te vergoeden.

Kesteloo, Reg. ten Rade, Ms., blz. 148 *vz.*

sent dans cette ville, en exécution de l'ordonnance du gouverneur du pays de Zélande. La monnaie obsidionale ainsi créée servira à effectuer les paiements que la ville aura à faire.

La quantité de coupes, plateaux, etc., fournie par chaque gilde de métier ou par chaque confrérie armée, continuera d'être notée avec soin, afin qu'il soit possible d'en faire plus tard le remboursement.

Kesteloo, Register ten Rade, Ms., p. 148.

Ce document nous montre que la frappe de numéraire d'argent recommença en 1573. Il prouve en outre que, jusqu'à cette époque, il n'avait pas encore été frappé de monnaie d'or. Mais la création d'obsidionale d'or ne devait pas se faire attendre longtemps.

Les daldres d'argent n'ont donc bien été créés, pendant toute la durée du siége, que par application de la seule ordonnance connue du 20 décembre 1572. Et on s'est toujours servi des mêmes coins portant la date 1572. Toutes les autres monnaies obsidionales d'argent, mentionnées par van Loon et Mailliet avec la date 1573, ne nous semblent être que des épreuves, car aucune d'elles

n'existe ayant le poids prescrit, c'est-à-dire analogue à celui du daldre de Bourgogne.

Après la reddition du château de Zeeburg, la position des Espagnols occupant Middelbourg devint de plus en plus en plus désespérée. L'isolement de la ville se trouva presque complet.

Le duc d'Albe et les Espagnols qui occupaient les Flandres firent ce qui leur était possible pour venir au secours des assiégés.

Une nouvelle flotte partit d'Anvers le 16 novembre 1573, sous le commandement de Beauvoir; elle comprenait 25 vaisseaux chargés de munitions de toutes sortes. Aussitôt après le départ, Boisot, qui commandait la flotte des gueux, repoussa les navires espagnols jusqu'à Bergen-op-Zoom. Les troupes du prince d'Orange, se joignant aux gueux, s'emparèrent de la petite forteresse de Romerswale, située sur les terrains inondés du Sud-Beveland ; elle fut incendiée et détruite.

Vers la même époque, le duc d'Albe fut remplacé par Don Louis de Requesens comme gouverneur général des Pays-Bas.

Ce changement ne put être d'aucune utilité au parti espagnol, parce que ce nouveau chef se trouva aussi complètement dépourvu d'argent et de ressources que le précédent.

Dans un pareil désarroi financier, il lui fut impossible de venir au secours de Middelbourg.

Il réussit cependant à faire entrer dans la ville assiégée, le 6 décembre 1573, 436 sacs de froment, provision insuffisante d'ailleurs pour être d'un secours vraiment efficace. Aussitôt, après que la municipalité eut pris possession de ces vivres pour les répartir aux soldats et aux habitants, elle fit mélanger le froment avec des graines de lin (1). Ce mélange servit probablement à préparer les gaufres de lin dont il est fait mention dans les chroniques du temps.

La municipalité devait, paraît-il, à cette époque, une somme assez importante à Don Manriquez, le commissaire de Sa Majesté espagnole. Elle lui fit offrir l'argent déposé dans le « lombard », c'est-à dire dans la banque de prêts sur gages, en lui proposant de le prendre à raison de 5 escalins l'once (2). Ce métal, dans le cas où l'offre d'effectuer un tel placement aurait été acceptée, devait être affiné et converti en numéraire. Ce fait constitue une nouvelle preuve que le conseil municipal veillait à ce que la valeur intrinsèque des

(1) La municipalité avait réussi à acheter des graines de lin à 8 escalins le sac. Elle ordonnait de les faire sécher, laminer ou broyer ensuite, afin de les préparer de telle manière que les boulangers seraient à même de s'en servir pour la confection du pain. (Registre du conseil du 19 décembre 1573. Ms. par Kesteloo, p. 152.)

Elle fit distribuer, en outre, 2,400 livres de riz parmi la population pauvre, et elle acheta 100 œufs pour 17 escalins afin de soulager les soldats blessés.

(2) Registre du conseil du 19 décembre 1573, p. 152.

monnaies de nécessité équivalût au numéraire officiel. Ce furent les mêmes personnes qui avaient été primitivement chargées de la création des monnaies obsidionales (*voir* page 291) qui furent également chargées d'examiner le degré de fin de cette nouvelle quantité de métal précieux. On y ajouta toutefois une sixième personne, nommée Pieter Sebastiaanszoon, qui remplissait alors les fonctions d'échevin.

Le 22 décembre 1573, ces mêmes différentes personnes furent invitées à rédiger un rapport au sujet de la frappe d'une monnaie d'or (1). On leur demanda notamment de déterminer le degré de fin auxquelles ces nouvelles monnaies seraient forgées.

Ces enquêtes démontrent que la municipalité n'avait encore fait frapper aucune espèce de nécessité en or. Effectivement, l'ordonnance du 23 janvier 1573 (1574), dont nous allons bientôt nous occuper, et qui fixe le prix auquel les nouvelles monnaies d'or auront cours, ne fait aucune mention d'une frappe antérieure.

Ce fut seulement en décembre 1573 que l'ordre fut donné de faire fondre les objets d'or, qui avaient été réservés pour la création de ce numéraire. L'ordonnance concernant la fonte des objets d'or est inscrite dans le « Register ten Rade » avec la date du 12 décembre 1573 et nous la publions ci-dessous :

(1) Registre du conseil du 22 décembre 1573, p. 153.

Alzoo dat myn here de gouverneur van den lande van Zeeland de heer Christoffel de Mondragon, de tresoriers deser stede tot versouck van Wet en Raedt deser stede geauctoriseert hebben by apostille by hem gegeven op den 11 deser maent decembris, om te mogen doen slaen een forme van munte van zeeker goudt dat zij hebben ende dat de gemeene borgers soude mogen particulierlyck bringen om henluden daermede te behelpen in desen jegenwoordigen noot en benautheyt Zoo hebben Wet en Raedt de voorseyde tresoriers geauctoriseert ende auctoriseren mits desen om het goudt dat onder henluden is van de gilden ende scutterien te mogen doen slane ende munten ende hen daermede te behelpen in de betalinge van de busscieters ende andere dienders van de stadt.

Sabato, den 12 Decembris 1573.

Registre du Conseil n° 2,

Monsieur le gouverneur du pays de Zélande, Christophe de Mondragon, sur la demande des autorités, à la suite d'une permission, concédée par lui le 11 de ce mois de décembre, a autorisé les trésoriers de cette ville à faire frapper en forme de monnaie les quantités d'or dont ils sont détenteurs, ainsi que celles que toute personne ou tout bourgeois de la ville pourrait leur apporter et ce dans le but de se venir en aide dans la détresse actuelle.

Les autorités ont par suite autorisé et autorisent par la présente les trésoriers susdits de faire battre monnaie avec l'or qui a été reçu des gildes des métiers et des corporations armées, et de s'en servir pour le paiement des arquebusiers et autres employés de la ville.

Samedi, le 12 décembre 1573.

Registre du Conseil n° 2,

du 18 *avril* 1566 13 *octobre* 1584, *folio* 151.

du 18 *avril* 1566-15 *octobre* 1584, *page* 151.

La monnaie d'or ainsi forgée devait donc servir principalement à la paie de ces arquebusiers spéciaux. On craignait, en effet, à chaque instant, une surprise de la part des troupes du prince d'Orange. Le commandant de Mondragon se désespéra bientôt en ne voyant pas arriver le secours promis. De plus, ses soldats wallons commencèrent à se révolter et refusèrent d'obéir à ses ordres. Dans ces conditions, il écrivit à Don Requesens pour lui demander de le relever de son commandement et de le faire remplacer par un gouverneur qui aurait assez d'autorité pour tenir tête à une situation aussi difficile. Le gouverneur général ne lui répondit d'abord rien.

La flotte des gueux se trouvait à ce moment concentrée dans les environs de Bergen-op-Zoom. Elle y reçut la visite du prince d'Orange, qui, par son éloquence connue, excita un tel enthousiasme parmi les troupes hollandaises, que celles-ci promirent de défendre jusqu'à la mort la cause de la nouvelle religion, même dans le cas où elles seraient forcées de se passer de solde pendant une année entière.

Requesens finit alors par s'occuper d'organiser une autre flotte. Le temps passa avant qu'elle fût prête à livrer bataille.

Un Espagnol, le comte de Roeulx, écrivit à

Son Excellence une lettre (1) dans laquelle van Vloten avait relevé ce qui suit : « Quant aux » batteaulx qui s'apprestent à Dunkerques à ce » que j'entens, ils ne seront sytost prestz. Je suis » bien asseuré que les ennemys ont eult adver- » tence de ce qu'il se passe; car ils ont tant » d'espyes et amys estrangiers et aultres, tant à » Dunkercques mesmes qu'autre part, qu'ilz sont » à toutte heure advertys. »

Indépendamment des espions avec lesquels ils avaient à lutter, les Espagnols rencontraient encore de nombreuses difficultés et ils étaient notamment dans l'impossibilité de se mettre en rapport avec le nouveau gouverneur de Mondragon.

Personne ne parvint à pénétrer dans la ville.

Les troupes occupant Middelbourg mettaient leur dernier espoir dans la flotte de délivrance promise par Louis de Requesens, et elles continuèrent à traîner une vie misérable, digne d'une meilleure cause. Elles s'emparèrent bientôt des quelques chevaux qui avaient survécu, et elles les mangèrent. Elles furent même réduites à faire la chasse aux rats et aux souris pour arriver à se nourrir.

Sur ces entrefaites, la nouvelle se répandit que la ville serait bientôt délivrée par suite d'une intervention du gouverneur général Don Requesens. Il en résulta un grand enthousiasme.

(1) Restée inédite jusqu'en 1874. *Voy.* Van Vloten, *loc. cit.*, p. 94.

La municipalité résolut de célébrer cet événement par la frappe d'une monnaie d'or.

Déjà en décembre 1573 la frappe de ces pièces avait été mise à l'étude, mais le 20 janvier 1573 (1574) seulement la question fut définitivement résolue.

La décision du 20 janvier 1573 (1574) qui intervint à ce sujet fut prise dans les termes suivants :

By gemeynen advyse en conclusie van Wet en Raedt gehoort hebbende trapport van de gecommitteerden Floris Cornelisz. van Grijpskerke, Cornelis Franchoisz. Tas en Pieter Sebastiaensz., op ten 22en Decembris lestleden gecommitteert tot raminge van een maniere en concept om te munten goudt binnen deser stadt, is geresolveert en finalic gesloten dat men tot der munte van gout gebruycken en slaen sal, die aloy en waerde van spaens pistolet gout en yder stuck van gewichte van twee engelse en een fierlinc metter remedie van twee aeskens, viercante forme, aen yder zyde met een schildeken all achtervolgende die forme en

Après avoir pris connaissance du rapport des commissaires qui ont été nommés le 22 décembre dernier pour donner leurs avis et conseils sur la manière dont on fera frapper de la monnaie d'or en cette ville, les magistrats ont finalement décidé que la monnaie d'or sera frappée conformément à l'aloi et à la valeur d'or du pistolet d'Espagne et que chaque pièce pesera deux esterlins et un fierlinc (quart) avec tolérance de deux aes ; qu'elle sera de forme carrée, portant des deux côtés un petit écu, le tout selon le modèle et les essais que l'on a faits jadis.

Et cette pièce de monnaie sera émise pour la valeur de

proeven eertyts daerop gemaeckt. Ende dat men soodanighe stuckgelts uytgeven sal voor de somme van acht scellinge grooten vlaems. Ende aengaende dontfangen van gout by de tresoriers : Dat zijluyden tresoriers responderen sullen en betaelen voir elcken yngelse croen goudt by burgers off iemant anders te leveren om gemunt te worden, die somme van drie scellingen en twee grooten en voir alle andere gout naer advenant dat beter off erger weesen sal tot estimatie van muntmeesters.

Ende van oprecht ducaet gout die somme van drie scellinge ses grooten.

Item dat men oic sal vermoghen te slaen dobbel, drie ofte vierdobbel stucken naer een yeghelycx gerief, mits dat men onder aan thoecxken stellen zal met een chyfre den nombre van hoe veel dobbel dattet wesen sal.

Van alle tzelve een voerbot maken met geloefte dat

huit escalins de gros flamands.

En ce qui concerne les quantités d'or reçues par messieurs les trésoriers, il est décidé que ces fonctionnaires payeront pour chaque esterlin d'or qui sera de l'aloi des couronnes d'or, livré par les habitants de la ville ou par tous autres, afin d'être converti en numéraire, la valeur de trois escalins et deux gros, et pour tout autre or, qui serait de plus ou de moindre valeur, il sera payé proportionnellement à l'estimation des monnayeurs.

Quant à l'or des ducats, on le payera trois escalins et six gros.

Toutefois, il sera permis de faire frapper des pièces de poids double, triple ou quadruple, selon le désir des intéressés, mais en indiquant en bas de la pièce, par un chiffre, combien de fois elle équivaut à la monnaie simple.

Une ordonnance ultérieure réglera ces diverses

cesserende dezen trouble die stadt soedanich gelt wederom aenveerden sal, synde van goeden goude en gewichte alsoe tselve uyter munte comen sal en andersints niet, en dair voir geve goet gepermitteert gelt.

questions. On promet qu'après la fin des guerres actuelles on acceptera dans la circulation la dite monnaie, pourvu qu'elle soit de bon or et qu'elle ait conservé le poids qu'elle avait quand elle est sortie des mains de l'administration de la monnaie. Les espèces qui rempliront ces conditions seront remboursées en bonne monnaie ayant cours.

Den 20en January 1574/3. *Register ten Rade*, n° 2618.

Registre du conseil du 20 *janvier* 1574/3, *n°* 2618.

Trois jours plus tard, l'ordonnance officielle du seigneur de Mondragon, gouverneur de la province, parut également. Elle est ainsi conçue :

Mr Christoffel van Mondragon, ridder, here van Revercicourt, etc., gouverneur van den graefschape van Zeelant, uyt de naem van de Co Mat binnen deser stadt Middelburgh geslagen is ende noch tegenwoordich geslagen wordt zeker nieuwe goude vierkante munte, soo hebben bailliu, burchmrs, schepenen ende raet der voirschr. stadt by consente

Le seigneur de Mondragon, chevalier, seigneur de Révercicourt, etc., gouverneur du comté de Zélande, agissant au nom de Sa Majesté Catholique a fait frapper dans cette ville une monnaie nouvelle, carrée, en or, et par suite, le bailli, les bourgmestres et échevins ainsi que le conseil municipal de cette ville de Middelbourg, avec le consentement et l'avis

ende adveu van de voirschr. here van Mondragon, opt nytgheven ende ontfangen derselve muntegeconcipieert ende gemaeckt dese naervolgende ordonnantie, gebiedende die een yegelyck tonderhouden opte boeten, penen ende amenden, in deselve begrepen.

In den iersten, dat die voirschr. munte synde van gekeurt spaensche pistoletgout ende ten gewichte van twee engelsen ende een fierlinc, metter remedie van twee aeskens uytgegeven ende ontfangen sal worden binnen deser stadt Middelb. ende jurisdictie van dien voor acht schellinge grooten tstuck, ende die dobbele naer advenant.

Datter nyemant soodanige munte en sal mogen uytgheven oft presenteren uyt te gheven, noch oock ontfanghen, ten zy dat si heeft haer oprechte wichte op peyne van confiscatie van tgelt sulcx uytgegeven oft gepresenteert ende daer en

du dit seigneur de Mondragon, ont rédigé et rendu une ordonnance au sujet de la circulation et de l'acceptation de la dite monnaie. Ils ont prescrit que chacun observât leurs ordres, sous peine d'encourir les peines et amendes déterminées.

Premièrement, la dite monnaie aura la qualité de l'or du pistolet d'Espagne essayé. Elle sera du poids de deux esterlins et un fierlinc (quart), avec tolérance de deux as. Elle sera émise et reçue en cette ville de Middelbourg et dans sa juridiction à raison de huit escalins de gros la pièce simple et la pièce double à l'avenant.

Il ne sera permis à personne d'émettre ou de tâcher d'émettre ni d'accepter cette monnaie à moins qu'elle n'ait son poids légal, sous peine de confiscation de la pièce émise et présentée et sous peine d'être condamné à une amende décuple de la valeur

boven thienmael de weerde van dien te verbueren soo by de uytghever oft uytbieder als oock ontfanger (1).

. . . . . .

Gepubliceert ter pueyen der stadt Middelb. in Zeelant op den 23en januari 1573 naer Hollant.

de la pièce présentée ou acceptée : présentant et acceptant seront soumis tous deux à cette pénalité (1).

. . . . . .

Publié au balcon de l'hôtel de ville de Middelbourg en Zélande, le 23 janvier 1573 (stilus curiae).

Il faut ajouter à ces deux ordonnances un troisième document, qui, d'après son contenu, paraîtrait devoir les précéder, mais que nous préférons publier maintenant, à cause de la date de la réponse annexée. Ce document consiste dans une requête adressée au gouverneur de Mondragon, où on lui demande en ces termes la permission de frapper des monnaies d'or.

« Au noble et puissant seigneur le sieur
» gouverneur du pays de Zélande.

» Remonstrent soubs révérence les magistras
» de ceste ville de Middelb. en Zelande. Quilz
» ont reçeu et ouy la remonstration et complaincte
» des tresoriers de ceste ville remonstrant et se
» complayants quilz ont souffibt et paye durant
» le temps de ses troubles et guerre au service de
» Sa Majeste une inestimable somme de deniers

(1) *Voy.* pour les peines et amendes, l'ordonnance du 20 décembre 1572, à la page 293 de cet article.

» tant en payement des canoniers, officiers, labou-
» reurs et aultres, quilz sont au service de la ville
» comme ausy pour reparer, entretenir et faire
» faire des forteresses, remparts et aultres be-
» songes et aultres depens extraordinaires, tant
» en ceste ville que a Arnemude et aultre ports et
» que pour ce furnir ils ont non seulement em-
» ploye tous les revenues de la ville, mais ont
» aussy leve soubs leur foy et credance et des
» aultres particulieres persones tout largent
» quilz ont peu trouver en publycq et en prive, et
» pour aultant que largent forge na peu valoir et
» nestoit suffisant pour satisfaire les dits depens
» ilz ont, par commission et auctorisation du feu
» seigneur le sieur de Wackene, gouverneur alors
» du pays de Zelande, faict forger une forme de
» monnaye des vasselles que les bourgois ont
» particulierement prestes au service de Sa M^te^.
» Declairants expressement quilz nont plus de
» moyen pour soustenir et payer plus longement
» les despens lesquels doibvent tous les jours estre
» paye tant aux canoniers que aulx aultres gens
» de mestiers et officiers, nayants ny argent ny
» plus de matiere pour faire forger de monoye
» dargent et que touts les revenues de ceste ville
» cessent en cest temps troubeleux et estans
» redevables aux dits persones et officiers de
» quinze jours de leur service, et sy les dits per-
» sones ne soyent payes pour leur entretiennement,
» quilz se deporteront de leur offices et touts

» œuvres demeureront imparfaits et toute garde
» despourvue, au grand interest et prejudice du
» service de Sa M^te^, Remonstrants que ne leur reste
» que un peue dor jusques au valoir denviron de
» six cents floryns, requirants commission et
» auctorisation pour pouvoir faire forger une
» forme de monnoye du dit (oir) pour le destribuer
» et de ce payer les dits officiers aut besoing tant
» necessaire.

» Pourtant le dit Magistrat considerant ladite
» necessite et estant du tout bien enforme, consi-
» derant aussy l'extremite et grande necessite que
» souffrent les particuliers bourgois de faulte
» dargent comme autrefois ilz ont remonstre a
» votre seigneurie.

» Que luy plaise de commettre et aultoriser les
» dits tresoriers de pouvoir faire forger une forme
» de monnoye du dit oir quilz ont. Ausy pour les
» particuliers bourgois pour soy aider en leur
» extreme necessite et continuation du service de
» Sa Majeste. »

Registre civil, n° 2624, p. 17.

La réponse de Mondragon est écrite au-dessous de cette lettre, dans les termes ci-après :

« Ayans veu le contenu de la presente, et pour
» les justes occasions que les remontrans alle-
» guent, lesquelles nous sommes notoires, et
» assez cognues les necessites mentionnes en la
» presente, avons accorde et consenty, et par les
» presentes accordons et consentons a la forbrica-

» tion de lor en monnoye a levaluation chacune
» piece denviron quarante deux patars, unx peu
» plus ou moings. Et la presente authorisation
» servira pour ceste fois seulle, si toutefois il ne
» survient necessite plus grande que la presente
» que Notre Seigneur ne vueille permettre. Donne
» en sa ville de Middelb., le 11e de février 1573 et
» estoit soubssigne

» MONDRAGON. »

Les trois documents officiels ci-dessus sont très intéressants. Ils se succèdent de près, car ils sont datés des 20 janvier, 23 janvier et 11 février 1573 (1574). Il reste à étudier les conséquences qui en résultent au point de vue de la frappe des monnaies obsidionales. Il semble inutile d'ajouter, quand on a suivi de près les différentes phases de ce siège, que ces dates sont enregistrées dans le « stilus curiae » (hofstijl). On se trouvait en réalité dans les premiers mois de 1574.

Le « stilus curiae » (hofstijl = naer Hollant) fixait le commencement de l'année à la fête de Pâques, de sorte que les années couraient de Pâques à Pâques de l'année suivante.

Le « stilus communis » (gemeene stijl), au contraire, fit commencer chaque année nouvelle au 1er janvier (1).

(1) Il y avait encore le « stilus a Nativitate » (styl naer Utrecht), par lequel les années couraient du premier jour de Noël à cette même

Il en résulte que les monnaies de nécessité d'or, portant la date 1573, sont toutes frappées au commencement de 1574, pendant les derniers jours du siège.

En 1572, Pâques tomba le 6 avril, en 1573, le 22 mars et en 1574, le 11 avril.

Le « stilus curiae », d'après lequel sont datées la plupart des chartes officielles hollandaises et zélandaises pendant le XVIe siècle, fut aboli seulement par ordonnance de Philippe II du 16 juin 1575 (1), c'est-à-dire de l'année qui suivit celle dont nous nous occupons. Ce placard décide que, dans tous les Pays-Bas, l'année 1576 commencerait le 1er janvier (de l'année qui s'appelait 1575).

La deuxième question intéressante à examiner concerne le cours des monnaies d'or.

Comme nous venons de le voir, l'ordonnance du 23 janvier 1573 (1574) dit que les ducats d'or auront la qualité de l'or du pistolet d'Espagne et fixe leur poids à deux esterlins et un quart, avec tolérance de deux as. Elle décide qu'ils seront émis pour 8 escalins ou 48 patards (stuivers).

L'or du pistolet d'Espagne était de la qualité de 21 carats 10 grains (2). Le demi-pistolet, nommé

date de l'année suivante. (Communication de M. R. Fruin, archiviste de l'État en Zélande.)

(1) En France, le « stilus communis » fut introduit en 1563.

(2) Groebe, p. 40.

Beeldenaer ofte figuerboeck dienende op de nieuwe ordonnantie van 1586, p. 8.

vulgairement couronne (kroon), correspond donc exactement à notre ducat de nécessité de 1573 (1574). Le demi-pistolet ou kroon pesait 2 esterlins 7 as (le ducat de Middelbourg 2 esterlins 8 as avec tolérance de 2 as). Il valait, en 1572, 42 stuivers ou patards. Une année plus tard, son cours montait à 48 sols ou patards par suite de la hausse forcée de 6 sols. Cette hausse forcée fut la conséquence de l'ordonnance précitée du prince d'Orange sur la surélévation de valeur des monnaies en circulation. Les demi-pistolets virent leur cours augmenté de 6 sols. Par suite, la valeur des ducats d'or de Middelbourg fut de 8 escalins, c'est-à-dire 48 stuivers ou patards.

Ainsi, dans la période la plus critique du siège, au moment où la ville était sur le point de se rendre, événement qui survint le 18-20 février 1573 (1574), la municipalité émit les monnaies de nécessité d'or dans les conditions spéciales que nous venons de préciser.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que la réponse à la pétition adressée par la municipalité à de Mondragon pour demander de consentir à la fabrication de pièces obsidionales d'or, soit plus récente en date que l'ordonnance officielle.

D'abord la requête n'est pas datée. Il est possible, et même probable, qu'elle a été soumise avant même la première ordonnance municipale du 20 janvier 1573 (1574). Ce sera seulement pour la bonne règle que de Mondragon aura mis au bas,

le 11 février, un visa et une autorisation supplémentaires.

Le désordre qui devait alors régner dans toutes les branches de l'administration militaire aussi bien que municipale, explique facilement ces interversions de dates de quelques jours. Ce qui importait alors, c'était que l'autorisation fût donnée et ensuite que l'ordonnance officielle eût même une date aussi antérieure que possible. Les jours exacts préliminaires de l'ordonnance ne préoccupaient alors personne.

La requête adressée à de Mondragon nous apprend trois choses :

1° Qu'il n'a jamais été question d'une autre frappe de monnaies de nécessité d'argent que de celles des daldres de 36 stuivers et divisions créés en exécution de l'ordonnance signée le 20 décembre 1572 par Antoine de Bourgogne ;

2° Qu'on n'avait pas, jusqu'au mois de janvier 1574, frappé de monnaie d'or;

3° Que la quantité d'or ayant servi à faire du numéraire obsidional ne dépasse pas 600 florins.

Dans la réponse de de Mondragon, nous trouvons une différence notable entre le prix, fixé par lui, pour les ducats d'or et celui déterminé par l'ordonnance du 23 janvier 1574.

De Mondragon les évalue à environ « 42 patards, un peu plus ou moins », tandis que l'or-

donnance prescrit un cours de 48 stuivers ou 8 escalins.

Cette différence entre les deux évaluations doit être encore expliquée par la hausse forcée du numéraire, ordonnée par le prince d'Orange. Les magistrats de Middelbourg, bien que se trouvant, au commencement de 1574, dans un état d'isolement à peu près complet, occasionné par la reddition du château de Zeeburg en juin 1573, ont dû avoir connaissance de la hausse apportée au numéraire en 1573.

Les demi-pistolets, qui valaient après la hausse 48 sols ou patards, et dont le poids et l'aloi équivalaient aux ducats d'or de nécessité, ont servi de base à la taxation du prix de ces derniers.

Un même cours de circulation devait être accordé aux demi-pistolets d'or et aux ducats de nécessité. Les magistrats de Middelbourg avaient parfaitement raison de profiter, pour les monnaies qu'ils émettaient, de l'augmentation de valeur décidée en Hollande par le prince d'Orange.

De Mondragon, quand il parle du taux de 42 patards, cite la valeur ancienne. L'ordonnance de 1573 y ajoute les 6 sous dont les demi-pistolets avaient été haussés, et fixe ainsi le prix de circulation des ducats d'or à 48 patards.

La décision du 20 janvier concède la permission de frapper des pièces d'or de poids double, triple et quadruple, selon le désir des intéressés. Elle prescrit seulement d'indiquer au bas de la pièce,

par un chiffre, combien de fois elle équivaut à la monnaie simple.

Les ducats doubles et quadruples se rencontrent, quoique rarement, dans les collections d'État et dans les collections privées, comme nous le verrons plus tard.

Quant aux pièces de poids quadruple, il semble qu'on ait eu l'intention de les faire frapper dans un but exceptionnel.

Soit que l'on crût à une prochaine délivrance de la ville, soit, ce qui est plus probable, que l'on pensât que la ville serait bientôt forcée de se rendre, et qu'on désirât empêcher le pillage de l'or qui existait, on résolut de faire frapper des pièces d'or de poids quadruple, dans le but de les distribuer aux personnes qui s'étaient rendues les plus utiles pendant le siège.

Les magistrats ordonnèrent à ce sujet, le 28 janvier 1573 (1574), ce qui suit :

By gemeynen en eendrachtigen advyse van Wet en Raedt is geresolveert, dat die tresoriers deeser stadt Middelburgh sullen doen munten seeker penningen van gouden swaer synde viere enckele penningen, die men hier ordinaerlic geslagen heeft en yegelyken van Wet en Raedt, in desen jegen-

De commun avis des magistrats et du conseil, il a été décidé que les trésoriers de la ville de Middelbourg feront monnayer quelques pièces d'or, pesant quatre fois le poids de ces pièces, qu'on avait coutume de frapper jusqu'ici. Que chaque membre du conseil municipal en fonction pendant

woordigen benauden tyt dienende, eenen sulken van vieren geven met descriptie achter daeroppe, dat dese stadt tselve schenckt tot gedenckenisse en memorie van henluyden respective getrouwen dienst, der Co Mat en dese stadt bewesen tot voorstandichheyt en conservatie van de Heylighen Catholycken religie.

Daerby voegende een yeders naeme en toenaeme van de voirschreven van Wet en Raedt mitsgaders oic daeronder gerekent Roelant Jacobsz. Magnus, jegenwoordich quartiermeester.

Voorts is geresolveert en gesloten dat alle die persoonen van wet en raedt binnen den selven stat dienende van nu voortaen henluyder leven lanck genieten sullen en profiteren vrydom van allen exchijnse, die men binnen deser stadt eenichsins tot profyt der selver stadt betaelt, mitsgaders haerluyder huysvrouwen die henluyden overleven sullen, soo langhe die

cette période de temps si triste et si désastreuse, recevra une telle pièce quadruple, portant, au revers, une inscription rappelant que la ville lui en a fait cadeau en souvenir et en mémoire des services rendus à Sa Majesté Catholique pour la protection et la conservation de la sainte religion catholique à Middelbourg.

Le nom et le prénom de chacun des dits magistrats y seront ajoutés, ainsi que ceux de R.-J. Magnus.

Il a été résolu et décidé, en outre, que tous les membres du conseil municipal actuellement en charge jouiront dès maintenant et pendant toute leur vie d'une exemption de tous les impôts qui seront perçus au profit exclusif de la ville. Leurs épouses, dans le cas où elles leur survivraient, jouiront de la même faveur tant qu'elles ne se seront pas remariées.

selve blyve in henluyden weduwelycken staet en niet langher, en alle dit in herkennisse vande getrouwen dienst als boven gedaen en noch te doene, daervan die stadt met commoditeyt van tyt, occasie en middele, noch breeder recompense verhoopt te doene.

Tout cela est fait en souvenir des bons services rappelés ci-dessus ainsi que de ceux qu'ils auront encore à fournir.

L'administration de la ville a même l'intention de les récompenser davantage quand la paix, la prospérité et l'état des finances le permettront.

Die namen en toenamen van de personen begrepen onder die voergeschreven liberteyt zyn dese :

Les noms et les prénoms des personnes comprises dans la faveur mentionnée sont :

Jan Turck, bailju (bailli).
Adriaen Jacob Joosz, burgermr. (bourgmestre).
Floris Cornelisz. van Grypskercke,
Cornelis Franchoisz. Tas,
Jan Adriaensz. Verscheure,
Pieter Sebastiaensz.,
Willem Pietersz. in Roosenburch,
Simon Jacobsz. in Galysien,
Simon Jacobsz. Magnus,
Pieter Jansz. van der Hoghe,
} schepenen (échevins).
Mr. Jacob Zagarus,
Mr. Henric Zonnius,
} pensionarissen (pensionnaires).
Mr. Laurentius Mock, secretaris (secrétaire).
Quyryn Antheunisz. uyter Wyngaerden,
Geleyn Pietersz.,
Jan Adriaensz. Goutsmit,
Simon Simonsz. Cost.,
} Raeden (conseillers).

Jacob Willemsz. Schoonenhoven,
Bouwen Cornelisz.,
Mr. Jacob Sebastiaensz.,
Pauwels Jansz.,
Simon Cornelisz. van Grypskercke,
Jonch. Jaques de Valliodolyt,
Laureys Laureysz.,
} Raeden (conseillers).

Insghelycx is geresolveert en geordonneert dat de tresoriers sullen mogen doen smelten die silver bussen van de speelluyden deser stadt en daer gelt af doen slaen, soo vele als die selve uyt sullen moghen brenghen en metten selven gelde henluyden behelpen in daffairen en nootelicheden van de stadt.

Register ten Rade van den 28 *januarij* 1574/3, *n°* 2620, *folio* 156.

Ces résolutions démontrent aussi bien la libéralité que l'intelligence des magistrats municipaux, qui, voyant le jour prochain où la ville passerait du pouvoir des Espagnols à celui du prince d'Orange, veillèrent à ce que les personnes méritantes fussent récompensées de leur dévouement et de leurs fatigues.

L'ordre de faire fondre les instruments des musiciens de la ville fut donc donné vers cette même époque.

Nous pensons qu'il n'a pas été donné suite au projet d'indiquer, sur le revers, le nom de la personne à qui la pièce avait été offerte. On se sera contenté de distribuer quelques monnaies d'or de poids exceptionnels.

Jusqu'à présent, aucune obsidionale de cette nature, mentionnant le but de la frappe et le nom de la personne à qui elle était destinée, n'a été signalée.

Les seuls ducats quadruples connus portent : 1° une inscription rappelant les misères souffertes pendant le siège, et qui bien probablement a dû y être gravée à une date postérieure; 2° un monogramme dont nous nous occuperons plus loin.

Voici la description des ducats simples, doubles et quadruples, frappés d'après l'ordonnance du 23 janvier 1573 (1574) et se rapportant aux pièces figurées dans Mailliet, pl. LXXXIV, nos 7 et 8, et décrites dans le texte, aux pages 323 et 324.

Voy. encore van Loon, édition hollandaise, page 171, n° 4.

4 ducats. · ✠ ·
· DEO
· REGI · PA :
TRIÆ : FIDEL
MIDDELB :
· 1 · 5 · 7 · 3

dans un grènetis, entre les écussons de Zélande, à gauche, et de Middelbourg, à droite. En bas de la pièce, dans un cartouche, la valeur 4 (ducats).

Revers. Une inscription néerlandaise ; nous la faisons suivre de sa traduction :

· DOEN
· IC VVAS ·
· GESLEGEN
· VVAS MIDDEL :
· BVRGH BELEGEN
· SO DATTERT VOLCK ·
· AT VAN HONGERS VVEGEN
· PAERDEN · HONDEN · HVEN ·
· DVER · NOOT · KATTEN · RAT :
· TEN · ENDE · LINSAET WAFE :
LEN · VOOR · BROOT „ ꝏ "

(Lorsque je fus frappée, Middelbourg était assiégée. Le peuple, pressé par la faim, mangeait des chevaux, des chiens, du cuir, par besoin ; des chats, des rats, des gaufres de graine de lin en guise de pain.)

Au-dessous, une marque d'orfèvre.

Or, carré.	Collection Joh.-W. Stephanik.
Poids : 13 2.	Pl. IX, nº 8.

2 ducats. Même pièce, mais de moindre module; dans le cartouche, le chiffre 2.

Or, carré.	Collection J.-W. Stephanik.
Poids : 6.75.	Pl. IX, nº 9.

Ducat. Même pièce, mais sans le cartouche au bas de l'inscription de l'avers.

Or, carré.	Ma collection.
Poids : 3.32.	Pl. IX, nº 11.

La collection d'antiquités réunie à l'hôtel de ville de Middelbourg contient la rondelle d'acier,

qui porte l'empreinte du ducat d'or. Nous en reproduisons le dessin :

Quant aux ducats de triple poids, ils n'ont pas été retrouvés, du moins à notre connaissance.

Les ducats quadruples, retrouvés, portent tous l'inscription hollandaise (1), déjà citée, au-dessous de laquelle on voit un monogramme, qui varie selon la pièce. L'exemplaire de M. Stephanik porte :

tandis que celui du cabinet numismatique de La Haye présente à peu près ce monogramme :

Les lettres composant ces monogrammes ne concordent pas avec les initiales des personnes auxquelles la municipalité de Middelbourg avait attribué des ducats de poids quadruple.

Il n'est donc pas douteux que nous nous trouvons ici en présence d'une marque d'orfèvre.

L'emploi des sigles de cette nature est de date ancienne et remonte jusqu'aux VIe et VIIe siècles.

(1) Aucun monogramme ne se trouve au-dessous de l'inscription du revers des ducats doubles et simples.

Ce ne fut qu'au XIIIe siècle que les monogrammes de ce genre commencèrent à être mis en usage pour indiquer les artistes graveurs. Au début ces sigles étaient très simples et consistaient en quelques lignes seulement, mais ils devinrent de plus en plus compliqués, surtout à la fin du XVIe siècle. Après cette époque leur emploi resta assez limité.

En Frise, mais surtout dans le nord de l'Allemagne, l'usage des monogrammes fut très fréquent.

Les orfèvres des Pays-Bas étaient tenus de se choisir une marque personnelle. Ils étaient obligés d'en remettre un spécimen au maître-essayeur de la ville. Ce dernier faisait graver sur une plaque de cuivre, toutes ces marques différentes, au fur et à mesure qu'elles étaient portées à sa connaissance. Les orfèvres qui ne se soumettaient pas à cette obligation étaient, dans quelques localités, exposés à une amende de 50 florins carolus.

Le musée de Middelbourg contient plusieurs plaques de cuivre, contenant des marques d'orfèvres.

Le signe arabe ⅄, reconnu déjà exister sur la pierre de clôture d'un dolmen préhistorique, est resté une des marques centrales usitées pendant la durée de l'emploi des monogrammes.

Il est donc presque certain que les sigles dont sont munis les ducats quadruples de Middelbourg ne représentent que les marques de l'orfèvre qui

a gravé sur ces pièces l'inscription commémorative du siège.

Nous avons à nous occuper maintenant de certaines pièces citées par van Loon et Mailliet, et dont les archives de la ville ne font pas mention.

Quelques-unes de ces monnaies sont très rares et ne doivent être considérées que comme des essais de nouvelles frappes.

Le daldre et le demi-daldre (van Loon, p. 171, nos 1 et 2; Mailliet, pl. LXXXIV, nos 9 et 10) doivent être rangés dans cette catégorie.

Ces pièces sont extrêmement rares.

Un exemplaire du daldre (*Voir* pl. IX, no 12), pesant 20.7 grammes, appartient à la collection de la Zeeuwsche Genootschap.

Cette pièce nous paraît avoir été gravée à la main. La couronne qui entoure l'inscription centrale est certainement gravée au burin. Cette pièce ne doit jamais avoir circulé, c'est un exemplaire d'essai, créé pendant le siège, ou peut-être bien quelque temps après.

Il est curieux de constater que, cette fois, pour un motif inconnu, les lettres D R P F ne sont pas séparées par des points; le poids de 20.7 grammes ne correspond pas non plus avec celui des daldres officiels de 1572, qui pèsent 29 grammes.

Pour le demi daldre de 1573, je ne suis pas parvenue à le retrouver dans aucune collection.

Quant aux monnaies de nécessité, en plomb et

en papier, de 1573, nous les considérons comme datant réellement du siège. Ces pièces sont figurées dans Mailliet, pl. LXXXIV, nos 11 et 13. (*Voir* aussi van Loon, p. 171, nos 3 et 5, édit. franc., p. 169, 3 et 5.)

Papier :

· + ·
· DEO ·
· REGI · PA :
TRIÆ ·· FIDEL ·
· MIDDELB :
1 · 5 · 7 · 3 ·

entre deux écussons, portant la tour de Middelbourg. Au-dessus, le lion zélandais.

Sans revers.

Ma collection.
Pl. IX, no 13.

Plomb : Les initiales MD dans un grènetis entre deux filets circulaires. Au-dessus la date 1573, dans un cartouche.

Sans revers.

Ma collection (1).

Nous pensons qu'un passage de la requête adressée au gouverneur de Mondragon, pour qu'il autorise la frappe des monnaies obsidionales d'or, fait justement allusion à la création et à la

(1) *Voir* le no 15 de la liste des obsidionales et de leurs variétés, à la fin de cet article.

mise en circulation des diverses sortes de numéraire ci-dessus.

Cette phrase est la suivante :

..... « Declairants expressement quilz n'ont plus de moyen pour soustenir et payer plus longuement les dépenses lesquels doibvent tous les jours estre payes tant aux canonniers que aux aultres gens de metier, *nayants ny argent* ny plus de matiere pour faire forger de monnoye dargent », etc.

Il est probable qu'on s'est servi de ces monnaies de moindre valeur, au cours de cette période de temps où tout métal argent faisait défaut. Les magistrats n'auront pas jugé nécessaire de faire des ordonnances nouvelles et spéciales pour cet objet. Du reste, des décisions ont pu être prises à ce sujet et avoir été perdues dans la suite des temps.

Comme on ne sait rien de certain sur la création et le cours de ces pièces, on ne saurait avec certitude leur attribuer telle ou telle valeur en stuivers, comme l'ont fait les auteurs van Loon, Mailliet et d'autres. Il existe plusieurs variétés, en argent, de la pièce de plomb.

Plusieurs de ces pièces en argent, auront été fabriquées par des orfèvres, afin de servir de médailles commémoratives ou d'essais. La date 1573 est évidemment énoncée dans le « stilus curiae » et ces pièces datent, en réalité, de janvier ou de février 1574.

(*A suivre.*) MARIE DE MAN.

UN JETON INÉDIT

DE

DEUX RECEVEURS DE BRUXELLES DE 1467.

Les études de MM. Chalon, Vanden Broeck, Picqué, Cte de Limburg-Stirum, Fréd. Alvin, etc., ont fait connaître plusieurs des jetons des receveurs de la ville et des intendants du canal de Bruxelles. Toutefois, de nouveaux documents complètent ou corrigent souvent ce que l'on sait de ces jetons et des fonctionnaires qui les ont émis.

C'est le cas pour un jeton rare, que l'on dit unique, appartenant à l'ancienne collection de M. de Robiano. Il est conservé maintenant au Cabinet royal des monnaies et médailles à Bruxelles.

Il n'est connu que par cette courte description de l'ouvrage du Dr J. Dugniolle :

« JOHANNES ONHVIS. Écu à trois tours, » deux et une, dans une épicycloïde à onze arcs » de cercle.

» *Rev.* EVERAERT VAN DEN POELE. Écu » heaumé, incliné et chevronné, chargé de trois

» étoiles, deux fleurs de lis en tête et une plus » grande en pointe » (1).

Ce jeton, qui n'a pas encore été publié, prête à des observations et corrections importantes.

La légende de la face droite porte : ✻ EVE-RAET (non pas EVERAERT) ⋘ ✻ VANDEN ✻ POELE ✻

Le personnage dont il s'agit ici est : *Everard t'Serjacops dit Vanden Poele.*

Grâce aux sérieuses recherches qu'il poursuit pour reconstituer la filiation de sa famille, M. Eugène Sirejacob, dont l'obligeance nous a fourni le renseignement suivant, a pu établir que les noms *van den Poele* et *t'Serjacops* ne représentaient anciennement qu'une même famille. Éverard t'Serjacops fut échevin de Bruxelles en 1447, 1452 et en 1466, receveur en 1457 et 1467.

D'autres preuves viennent confirmer cette identification : d'abord, plusieurs sceaux publiés par

(1) Dr J. Dugniolle, *Le jeton historique des XVII provinces des Pays-Bas*, t. I, 1re partie. Magistrats de Bruxelles, 1876, no 166.

M. de Raadt (1) et, ensuite et surtout, une charte scabinale de Bruxelles, du 17 juillet 1466 au nom du susdit Éverard, laquelle porte son sceau, avec des armes semblables à celles qui sont gravées sur notre jeton, mais qui offre en plus, en légende circulaire, les mots : *S. Ev(er)ardi ts(er)iacops d(i)c(t)i van de(n) Poele* (2). Voici, d'ailleurs, la reproduction, quelque peu agrandie, de ce sceau resté inédit :

Le doute n'est donc pas possible, Éverard van den Poele et Éverard t'Serjacops ne sont qu'un seul et même personnage. Le fait de donner deux noms à une même personne était fréquent à cette époque (3).

Nous considérons comme droit la face du jeton sur laquelle se voient le nom et les armes d'Éve-

(1) *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des Pays avoisinants.* Bruxelles, 1900, in-4°, t. III, p. 344 On y voit plusieurs sceaux reproduits aux noms de « Sirejacob dit van den Poele ».

(2) Archives générales du royaume, fonds de Locquenghien.

(3) Les exemples en sont nombreux à Bruxelles : on connaît les familles van Eycke dit van den Bossche, de Couwenberg dit Rollebuck, Van Evergem dit van Koekelberg, etc., etc. *Voy.* Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II; Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II.

rard t'Serjacops, parce qu'il était receveur patricien, tandis que J. Ofhuis était plébéien. On sait qu'à partir de la fameuse charte de Jean IV de 1421, l'administration de la ville de Bruxelles est reconstituée sur d'autres bases. Les métiers sont admis au partage des fonctions et à côté des deux bourgmestres, l'un patricien, l'autre plébéien, des sept échevins patriciens et des six conseillers plébéiens, il y a deux receveurs patriciens (issus des lignages) et deux receveurs plébéiens (choisis dans les corps de métiers).

Dès lors commence une nouvelle série de jetons communaux à armoiries; la forme en est mieux soignée et ils sont gravés de façon plus régulière. « En général, ils portent aux deux faces les noms des receveurs; parfois, chacune d'elles a pour légende le nom de l'un des receveurs patriciens, et parfois, le droit seul est réservé à un patricien et le revers à l'un des deux plébéiens (1). »

Le droit du jeton était attribué aux patriciens : c'était un honneur; seuls, ils portaient l'écu surmonté d'un heaume; les plébéiens, par imitation et vanité, se servirent également d'armoiries, simples, souvent gravées aux armes parlantes et sans heaume.

D'où il résulte bien que le droit du jeton se rapporte ici aux armes d'Everard t'Serjacops.

(1) Nous tirons ces explications du mémoire présenté par M. Éd. Vanden Broeck au Congrès de Numismatique internationale de Bruxelles 1891 : *Aperçu général sur les jetons des anciens receveurs et trésoriers de Bruxelles*, 1334-1698. Bruxelles, 1892, p. 625.

On connaît d'ailleurs la composition du magistrat de Bruxelles de cette année 1467. Voici l'ordre des receveurs :

Patriciens :	Plébéiens :
1. Jean, fils de Walter Van-der Noot.	1. J. de Poelke.
2. Éverard t'Serjacops, dit vanden Poele.	2. J. Hofhuis (1).

Jusqu'à présent on n'a pas trouvé le jeton des deux premiers receveurs patricien et plébéien; nous avons la bonne fortune de publier le jeton des deux autres.

Le fait est d'autant plus étrange qu'Éverard t'Serjacops, nommé à la Saint-Jean (24 juin) 1467, ne devait, selon l'usage, faire frapper de jeton qu'en sortant de charge, pour rendre ses comptes.

D'après le règlement, le second receveur succédait au premier l'année suivante. Ici, Éverard t'Serjacops meurt dans l'année, le 13 août; et il est remplacé le 16 du même mois par Thierry de Mol (2).

(1) La liste des magistrats de Bruxelles mentionne aussi Éverard t'Serjacops comme second receveur patricien et J. Hofhuis comme second plébéien. (Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. II, p. 524, année 1467; — idem : Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, livre IX, p. 440.

(2) Mêmes sources; — *voy. aussi* P. Van Hamme († 1715), *Magistrat de Bruxelles. Recueil des noms et armoiries de* 1461 *à* 1694. A la page 226, on voit en 1467 les armes et émaux de l'écu de Éverard t'Serjacops, *receptor*. (Bibliothèque royale, section des manuscrits, n° 122 du fonds Goethals.)

On pourrait s'étonner de la promptitude de ce remplacement ; M. Éd. Vanden Broeck l'explique par cette circonstance exceptionnelle : « l'entrée à Bruxelles de Charles le Téméraire, le 14 août 1467. L'avènement du successeur de Philippe le Bon commandait sans doute des résolutions promptes et énergiques à prendre, au moment où les patriciens, divisés en partisans et en adversaires du nouveau souverain, se trouvaient séparés en deux camps bien tranchés (1). »

Chose encore extraordinaire, Thierry de Mol, qui succède à Éverard t'Serjacops comme receveur patricien, fait frapper un jeton avec ses armoiries aux *deux* faces, surmontées au droit d'un heaume : sans doute parce que les armes du second receveur plébéien existaient déjà au revers du jeton d'Éverard t'Serjacops que nous faisons connaître aujourd'hui. Le jeton de Th. de Mol est connu et a été publié par M. Éd. Vanden Broeck (2).

Les explications qui précèdent peuvent également servir à corriger la lecture du nom du receveur plébéien. Il s'agit non de J. Onhuis, comme le dit Dugniolle, mais de J. Ofhuis ou Hofhuis. La légende du jeton confirme d'ailleurs cette version :

✠ ❧ ❧ IOHANHES ❧ ❧ OFHVIS ❧ ❧

(1) Éd. Vanden Broeck, *Étude sur les jetons de la famille de Mol.* (*Revue belge de Numismatique*, 1888, p. 124.)

(2) Idem, p. 123 et planche IV.

Et comme armes, au lieu de trois tours ou trois perrons, on pourrait peut-être, avec plus de raison, y voir des armes parlantes, « trois maisons pignonnées » (1). Et la date certaine de son émission est 1467 et non 1477, comme on l'avait cru d'abord (2).

Enfin nous pourrons plus facilement identifier les armes d'Everard t'Serjacops : « Un écu incliné au chevron, chargé de trois quintefeuilles et accompagné de trois fleurs de lis au pied coupé, deux en chef et une en pointe. L'écu supportant un heaume ayant pour cimier une fleur de lis entre un vol chargé également, comme le chevron, de trois quintefeuilles. »

ÉD. LALOIRE.

(1) RIETSTAP, *Armorial général*, donne au nom de Offhuis (van), Brabant : « de gueules à trois façades de maison pignonnées de 3 degrés d'or. »

(2) G VAN ORDEN, *Handleiding voor verzamelaars van Nederlandsche Historiepenningen*. Zaandam, 1830, t. II, n° 5.

MÉDAILLES GANTOISES

(1580-1717)

PLANCHE X.

(*Suite et fin*) (1).

Ainsi, au cours de la guerre de la succession d'Espagne, si ruineuse pour notre pays, le magistrat avait, à six ans d'intervalle, trouvé deux occasions de consacrer des sommes énormes à des médailles. La conclusion de la paix faillit en fournir une troisième. Il parut, en effet, que la réconciliation de Charles, désormais Charles VI, avec la France (traité de Rastadt) ne pouvait être mieux fêtée que par la traditionnelle distribution. Deux résolutions de l'année 1715 en témoignent.

« Actum in het collegie den xvi^n April 1715.

Ten voornoumden daeghe is gheresolveert te laeten maecken eene medaille in gaude voor iederen heere in het particulier naer ghewoonte ter weerde van 25 ponden grooten ter causen vanden ghesloten peijs ten voorleden jaere tusschen Sijne Keijserlijcke ende Conincklijcke Majesteijt ende den Coninck van Vranckrijck. »

(14e registre aux résolutions des échevins de la Keure, f° 53).

« Actum in het college den 29 dito (Julij 1715).

Ten voornoemden daeghe wierde andermael gheresolveert de medaille voor den peijs te laeten

(1) Voir *Revue* 1902, pp. 57, 175 et 312.

maecken inde plaetse van 25 pont in ghelde te gheven. »

(*Ibidem*, fol. 55 v°).

Le fait qu'on a éprouvé le besoin de remettre en délibération une mesure déjà arrêtée, prouve qu'il y eut du tirage. Il faut croire qu'il y en eut bien plus après la seconde résolution ; car non seulement le souvenir métallique ne fut pas fait, mais l'examen des comptes de l'année prouve qu'il n'y eut pas même une distribution d'argent. Sans nous attarder à rechercher la cause de ce revirement, disons que le magistrat se dédommagea en s'offrant, coup sur coup, deux fois des pièces de vin, petites et grandes, à l'occasion de la grossesse et de l'heureuse délivrance de l'impératrice. (Voir comptes 1715-1716, fol. 111 v et 112.)

Ceux du Vieux-Bourg avaient aussi songé à célébrer le retour de la paix par la frappe de médailles commémoratives, mais l'intérêt, la crainte des frais et d'une trop longue attente furent autant de raisons pour lesquelles la préférence fut accordée à une distribution d'argent. Chacun des ayants droit reçut 25 livres ; le bailli eut double part.

« Actum den 31ª Ougst 1715.

Ten selven daeghe is in deliberatie gheleijt van ter causen vanden jeghenwoordighen peijs ghesloten tusschen Sijne Keijserlijcke ende Catho-

lijcke Majesteijt ende Sijne Hooghe Gheallieerde met de Croone van Vranckrijcke te doen maecken eene gaude medaille, te distribueren aen iederen heere vanden collegie, conforme de voorgaende usantie ende ghewoonte ghelijck als ter selven causen van aude tijden altijdt is ghebeurt, ende gheresolveert, gheconsidereet dat de heeren deser collegie niet en profiteren ter causen van hunne besoignen, groote moeijelijckheden, vergaederinghen, etc[a], ende dat het magistraet deser stadt heeft gheraedigh ghevonden, in plaetse van eene gaude aen hun collegie te doen eenen bijlegh van elck L. 25-0-0 gr. wisselgheldt ter causen dat het langhen tijdt saude aenloopen aleer die saude ghemaeckt syn, ende dat andersints die te hooghe sauden beloopen van fatsoen, aen iederen heere te doen eenen bijlegh in plaetse vande voornomde medaille van L. 25-0-0 gr. wisselghelt volgens de lijste hier onder staende,

	wisselghelt
alvooren aenden Heere Bailliu . . L.	50-0-0
d'Heer Joan Dierix	25-0-0
Mher Guillaume-Louis vander Noot .	25-0-0
d'Heer Constantijn du Chastelle . .	25-0-0
Jonker Emanuel de Gruutere . . .	25-0-0
Jonker Pieter-Fransois Baers . . .	25-0-0
Jonker Cornelis-Arnoldus Sandelin .	25-0-0
Mher Jaspard-Ignatius de Beir . . .	25-0-0
Jonker Philippe van Hoobrouck . .	25-0-0
Jonker Fransois-Albert van Pottelberg	25-0-0

	wisselghelt
Mher Charles-Fransois Rhijm . . .	25-0-0
Jonker Huybrecht-Fransois Nieulant.	25-0-0
Jonker Anthone Triest	25-0-0
Jonker Gillis Dons	25-0-0
Jonker Joseph-Albert de Cabilliau. .	25-0-0
Jonker Louis vanden Hecke. . . .	25-0-0
Jonker Livinus-Fransois Tayart . .	25-0-0
d'Heer ende Meester Remy de Smidt, Pensionaris.	25-0-0
Somma. . . L.	500-0-0

(Archives de l'État à Gand, Vieux-Bourg, nº 286, fº 263).

Quant aux médailles commémoratives, elles font leur réapparition deux ans plus tard, lors de l'inauguration de Charles VI comme comte de Flandre. On sait que cette cérémonie, où le souverain était représenté par le marquis de Prié, eut lieu à Gand même, le 18 octobre 1717 (1). Le magistrat s'en était préoccupé dès le mois d'août.

« Actum den XII Augusti 1717.

» Ten voornoemden daeghe is gheresolveert te laeten maecken ter causen vande inauguratie van Sijne Majesteijt voor elcken heere schepenen ende andere, volghens de ordinaire distributie, eene gaude medaille weerdigh vijf en twintigh ponden

(1) Voir *Revue de Numismatique belge*, 1843 et 1897.

sterck permissie wisselghelt ende noch twalfve meer ses om aen Sijne Keijserlijcke Majesteijt te senden, drij aenden Prins Eugenius van Savoije, eene voor den Heere Marquis de Prié ende de andere twee voor de commissarissen ter auditie vande stats rekeninghe. »

(14e registre aux résolutions des échevins de la Keure, fo 113).

Quelle illusion de croire que, hormis les exemplaires que recevront les gens de l'hôtel de ville, douze médailles suffiront ! Mais n'anticipons pas sur les faits.

Dès le mois suivant, est décidée la commande d'une médaille supplémentaire, pourvue d'une bélière et destinée au roi de la confrérie de Saint-Michel. Il est vrai que les États de Flandre la paieront.

« Actum in het college den 26 7bre 1717.

... ende in conformityte vande resolutie vanden XIJen Augusti lestleden is ten selven daeghe gheresolveert dher Theodoor de rooighem tresorier deser stadt te senden naer... Antwerpen ten eynde van aldaer door N. Rotier sijnde vande munte te laeten maecken de gaude medaillien, te distribueren ter causen vande inauguratie van Sijne Keijserlijcke ende Catholijcke Majesteijt te ghebeuren op den thienden van de eerstcomende maent 8ber, in conformitijt vanden modelle aenden selven tresorier daer toe in handen te stellen.

Bij de resolutie van XIJ Augusti voorseijt noch volghende eene medaille die bij de provincie sal betaelt worden ende ghegheven aende gonen die van tgulden vanden Aertsengel S^t - Michiel als coninck sal verclaert worden ten daeghe van tslaen vanden selven dewelcke oock met eene ooghe sal moeten ghemaeckt worden om aen een lint ofte ketinghe te connen hanghen. »

(14e registre aux résolutions des échevins de la Keure, f° 116 v°).

Le Roettiers mentionné dans cette pièce n'est pas « le vieux », qui, âgé alors de 77 ans, ne travaille plus; c'est son fils (1). La médaille qu'il a gravée après entente avec le trésorier, est dans le supplément à Van Loon, t. III, p. 134, et l'État possède le coin du revers (PIOT, 527). L'exemplaire d'argent qui repose dans une des vitrines du musée archéologique de Gand, nous a servi pour la reproduction de la planche.

Buste lauré de Charles VI, en profil droit, un manteau sur l'épaule, une couronne de laurier sur la tête; au-dessous : PH. ROETT. JUN. F ; *légende:* LAETANTER INAUGURATUR COMES FLANDRIÆ.

Rev. Sur un trône, une femme à gauche, tenant un écu aux armes de la ville et une bannière également au lion gantois; à côté d'elle, à droite, un

(1) Ph.-L. Roettiers fait suivre sa signature, au bas de ses lettres, du mot « soone » jusqu'au 13 août 1718; à la date du 7 septembre, ce mot ne figure plus sous son nom, le père étant mort dans l'intervalle.

lion; à l'horizon, les tours de la ville; *légende :* DEDICAT VOVETQUE GANDA CÆSARI (diam. : 57 millim.).

Nous faisons suivre ici le contrat signé par Ph.-L. Roettiers. On remarquera que le trésorier prévoit un maximum de 70 médailles et une dépense de 500 florins argent de change pour les coins et la frappe, encore deux prévisions qui ne se réaliseront pas.

« Den onderschreven in qualiteijt van Tresorier der stadt Ghent bekent aenbestet te hebben soo hij doet mits desen, aen Sr Philippus Roettiers het maecken van eene stampe ofte vorme volgens de teekeningen aen hem laeten sien, ende het maecken van t'seventigh medaillen, soo goude als silvere als men hem sal ordonneren, mits ende voor de somme van vijfhondert guldens, wissel gelt, op conditie dat do Rottiers de voorseijde stampe ende medaillen sal moeten formeren ende uijtwercken sonder dat den voorseijde Tresorier sal belast worden met eenige andere onkosten ofte andersints, als met de voorseijde veraccoordeerde vijfhondert guldens, ende dat de selve stampe ende medaillen sullen moeten uijtgewerckt worden met de uijterste konste als het aen hem Roettiers sal moegelijck wesen, ende dat hij alvooren het maecken van do medaillen aen mijne Heeren schepenen der voorseijde stadt daervan sal moeten doen behandigen een model, ende het selve ermaecken of verranderen t'hunnen

volle contentemente. Oock dat de selve medaillen sullen moeten gemaeckt ende geperfectionneert sijn uijterlijck Kersavont eerst commende, op welcke conditien dito Roettiers de voorseijde stampe ende medaillen heeft aengenomen te maecken, behaudens dat dito stampe aen hem Roettiers sal blijven, alles op aggreatie vande voorseijde Heeren schepenen sijnde hier van ghemaeckt twee gelijcke wedersijts onderteeckent. Actum Antwerpen, den 4 8^{ber} 1717.

(*S.*) P. de Jonghe,

(*S.*) Philips Roettiers,

soone. »

(Série 154, n° 15).

Indépendamment de ce contrat et de quittances, il y a aux archives de Gand dix-sept lettres de Roettiers, toutes relatives à la médaille. Dans une série presque aussi longue, un Anversois du nomde De Coninck, entretient fréquemment le trésorier du même sujet. Négligeant pour le moment toute question de chiffres, exposons brièvement, d'après cette correspondance, quelques points qui nous ont paru dignes d'être notés.

Le 14 décembre, le graveur écrit que la commande qu'il s'est engagé à livrer à la Noël, subira un retard d'un gros mois, parce que, par ordre du conseil des finances, il doit travailler aux étrennes du prince Eugène et du marquis de Prié. La raison n'aurait pas été indiquée, que le retard ne nous

eût pas étonnés; il est de tradition comme les médailles elles-mêmes. Le 6 mars 1718, Roettiers annonce qu'il a reçu le plan de la ville de Gand qu'il avait réclamé. Le trésorier avait cru que sa demande était un nouvel atermoiement. L'artiste proteste : c'est par scrupule d'exactitude qu'il a tenu à avoir un plan. Pour prouver qu'il n'a pas cherché à gagner du temps, il enverra dans trois jours un spécimen de la médaille. Le 9, en effet, il envoie deux épreuves en soufre et demande combien il faut d'exemplaires de l'un et de l'autre métal. Cinq jours après, il exprime sa satisfaction d'avoir vu approuver son œuvre par les échevins; il réduira le cou et modifiera la pucelle et le lion, « wat aen gaedt het versmallen van den hals op de schauder sal tot genoegen der heeren de selven met de perucke versmallen, ende wat aengaet het vrouwken met den leeuw sal de selve soo veel het doenelijck is tot contentement der heeren veranderen (1) ». En même temps, il réclame la matière première. Vers la même époque, il se plaint (lettre De Coninck, 21 mars) de devoir faire d'abord les médailles d'argent; car les premières frappées sont les meilleures; d'ailleurs, le coin souffre de la frappe de l'argent... De la suite de la correspondance il résulte qu'en avril tout est livré et qu'il a oublié de porter en compte le prix de la bélière d'une des médailles (1 fl. 16 s.).

(1) Série 154, nº 15.

Le 13 août, après plusieurs lettres de rappel, il est payé. Voici son compte :

« Mijheer Theod. de Jonghe.... Debet aen P^he^ Roettiers, graveur generael van Sijne Keij^ke^ en Cath^ke^ Mat^s^ munten (1) over geleverde gouden en silvere medaillien, ter oorzaecke van. ..

voor het fatsoen volgens accort van 4 8^ber^ 1717 . . . . . f.	500
voor 1 once 4 engelsen silver . . .	3.15 1/2
voor de assaeijen	1.14
voor 24 aesen gout tot het maecken van assaeij door UE orders gemaeckt	1.13
voor 3 doosen	0.7
voor fatsoen van 24 medaillen gemaeckt boven het getal a... f 6 per stuck	144
voor het silver daer toe gelevert . .	60
voor den rinck ende d'oogh van een goude medaille	1.16
	712.15 1/2
waer aen moet laeten corten volgens begeirte	36.18 1/4
wisselgelt. . .	675.17 1/4

(1) On remarquera que, dans ce mémoire, qui est tout entier de sa main, Roettiers s'intitule graveur général des monnaies de Sa Majesté, alors qu'il ne fut nommé que par lettres patentes du 16 mai 1719 (*Correspondance historique et archéologique*, 1895.) Sans doute Roettiers estimait-il qu'il pouvait impunément usurper ce titre, ayant affaire ici à une administration qui ne pouvait lui en faire un grief.

Den onders^en^ bekent mits desen voldaen te sijn van Jon^r^ Theodor de Jonghe heere van Duwaerde, etc., tresorier der stadt van Gendt, met de somme van ses hondert vijff en seventigh guldens seventhien en een quaert stuijvers wisselgelt, ende dat in voldoeninghe van het maecken van de medaillien over dinaug. van Sijne Keijs^e^ en Cat^e^ Ma^s^, bekennende voorts dat hij met ditto heere tresorier heeft afgerekent het gout en silver tot het maecken vande medaillien andersijts gelevert. Actum Antwerpen 13 Aug 1718.

(*S.*) Philips Roettiers,

soone »

(Série 154, n° 15).

Ainsi, le chiffre prévu, 70, a été dépassé de 24 unités. Il convient d'ajouter aussitôt que la ville ne devait payer que 81 des 94 médailles, ce que nous apprend un compte trouvé parmi les papiers de la trésorerie.

« te valideren

. . . . . .

2 gaude ende 10 silvere medaillen aen den heere voorschepen validerende jnde Rolle wijn extraordinaire 74-14

Item de medaille doen maecken bij ordre vanden heeren leden voor den Coninck van het gulden van Ste-Michiel met de Rynck etc^a^ . . . 27-8-1 »

(Série 154, n° 15).

Le trésorier était donc autorisé à défalquer de la dépense totale et à retenir sur les futurs « wijngelden » du premier échevin la valeur de 2 exemplaires en or et de 10 exemplaires en argent acquis aux frais de ce magistrat. D'autre part, le paiement de la médaille à bélière incombait aux États de Flandre. Il reste à rendre compte de la destination et de la répartition de 81 pièces.

Occupons-nous d'abord des médailles d'or. La « Cour » en reçut 18. On se rappellera que l'édilité avait prévu un chiffre moins élevé. Mais le prince Eugène avait fait comprendre que les convenances exigeaient qu'elle présentât 8 médailles à l'empereur (au lieu de 6), 1 au prince Oropeco (?), 2 au lieu de 1 au marquis de Prié, plus un certain nombre aux membres du conseil de Flandre, ce que le collège avait approuvé.

« Actum in het college den xxij^en^ Augusti 1718.

Ten voornoumden daeghe door den heere pensionaris Thysebaert in het collegie gherelareet sijnde dat hij benevens den heere voorschepenen van weghens de provincie ghedeputeert geweest sijnde, naer Weenen in Oostenrijk, sij mede ghedraeghen hadden de medaillen bij tcollegie gheresolveert, dan niet wetende preciselijcke wat nomber ofte order sij diesaengaende sauden observeren, sij hun gheaddresseert hadden aen sijn hooghheijt den prince Eugenius die hun gheseijt hadde dat sij aen Sijne Keijserlijcke Majesteijt niet min en conden presenteren, als acht medaillen voorts

eene aenden prince Oropeco en soo voorts aende gone vanden raede van Vlaenderen het gone bij tcollegie alsoo is gheaggreeert ende voorts gheresolveert aen sijn Excellentie den heere Marquis de Prié oock twee medaillien te presenteren. »

(14me registre aux résolutions des échevins de la Keure, f° 129).

A ce premier chiffre viennent s'ajouter 19 médailles, de poids différent (4 ou 3 1/2 onces) suivant les titres des destinataires, qui furent remises, 2 aux commissaires à l'audition des comptes (2 medaillen voor de auditeurs ; série 154, n° 15) et 17 à des magistrats et à des fonctionnaires de l'hôtel de ville, dont nous avons retrouvé les récépissés. Enfin, nous savons par les cahiers du maître des présents que 3 ont été données en récompense de services rendus.

« Presentwijnen extraordinaire tsedert den 10en Meije 1717 tot ende met den 10en Meije 1718.

F° 2 v°. Den wijn ghepresenteert in twee gaude medaillen aen twee heeren van het hof de stadt dienst ende faveur ghedaen hebbende bedraeghende tsaemen... LXIIJ L. IIIJ S VIIJ gr. »

« Rolle wijn extra ordinaire tsedert den 10en Meije 1718 tot ende met den 10en Meije 1719.

F° 2. Den wijn ghepresenteert aen sekeren heer van het hof, in een gaude medaille, de stadt dienst ende faveur ghedaen hebbende....

XXXVIJ L. XIX S. X gr. »

(Série 403bis, n° 75).

Soit donc un total de 40 médailles d'or. Défalquons les des 81 médailles offertes et cherchons de même à connaître la destination des 41 exemplaires en argent qui constituent la différence.

Comme en 1702 et en 1703, il y a des cas de « rédemption ».

Dès 1717, certains intéressés, renonçant au souvenir commémoratif, se sont fait remettre 25 livres; d'autres, plus nombreux, ont touché 24 livres autorisant le trésorier à prélever plus tard les frais supplémentaires sur leurs wijngelden ou leurs émoluments. Les listes revêtues des signatures de ces personnes existent. Une autre liste porte les noms de ceux qui ont été mis en possession d'une médaille d'argent (zilvere, 2 oncen, restat van eene gaude medaille). Il y en a 27.

Le grand bailli, d'autre part, a reçu deux exemplaires pour 1/2 once d'or qui lui revenait. En effet, sa qualité lui donnait droit à une médaille d'or de 4 onces, et le trésorier n'avait calculé la rédemption qu'à raison de 3 1/2 onces.

« Nocht ontfaen van den heer tresorier deser stadt vierentwintich guldens wisselgeldt wesende in twee madaillen over de excresentie van het gaudt overmits an mij is competerende een gaude madaillen van vier onsen...

(*S.*) Sersanders dit de Luna. »

(Série 154, n° 15).

Des douze médailles restantes, deux ont été

remises aux sergents de l'hôtel de ville. Nous e savons par une lettre de Roettiers (18 avril); et, comme le prix de l'argent y est l'objet d'une mention spéciale, nous en avons conclu qu'elles étaient plus légères que les autres.

C'est encore une fois par le cahier du maître des présents que nous sommes renseignés au sujet des dix dernières.

« *Presentwijnen,* etc., f° 2 v°. Den wijn ghepresenteert in thien silvere medaillen aen diversche heeren de stadt.. .. dienst ende faveur gedaen hebbende.... XXIIJ L. XVIIJ S. IIIJ gr.

(Série 403bis, n° 15).

Ce sera une de ces médailles que, par ordre des échevins, aura reçue l'auteur des légendes du souvenir de l'inauguration.

« Schepen vander Keure ordonneren Joncheer Theodor de Jonghe. ... te leveren aen dheer ende meester Fernando Tavernier eene silvere medaille.... aenden selven ghepresenteert over het componeeren vande chronica op de medaille ghestelt. »

(Série 154, n° 15).

Ce Fernand Tavernier était un avocat gantois qui paraît avoir joui d'une certaine notoriété à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe siècle. On peut se rendre compte de l'importance de sa clientèle par les consultations et mémoires qu'il a fait imprimer et qui sont mention-

nés dans la *Bibliographie gantoise* de M. F. van der Haeghen.

Roettiers était payé depuis un mois environ, lorsque le messager apporta de sa part au trésorier une nouvelle commande de deux médailles d'or. Faute de renseignements, il nous est impossible de dire si elles étaient acquises par la ville. Comme divers indices nous font croire le contraire, nous avons jugé prudent de ne pas tenir compte de leur prix (341 fl. 3 s.; elles pesaient 6 onces 19 esterlins) dans l'évaluation de la dépense totale.

Est-il nécessaire de dire que la somme est élevée? Déduction faite de la part du premier échevin et de la province, le trésorier a établi, dans de longs calculs, que les médailles des deux collèges, réelles ou fictives, ont coûté 1581 l. 18 esc. 2 gr. (1), et les 18 médailles d'or de la Cour et du prince Eugène 572 l. 5 esc. (2), soit ensemble 2,154 l. 3 esc. 2 gr. Ajoutons-y 125 l. 2 esc 10 gr, la valeur des 13 exemplaires remis à qui de droit par le maître des présents; le total est 2,279 l. 6 esc., chiffres qui ne comprennent pas les frais de voyage, inconnus d'ailleurs.

Il ne peut être question de transcrire ici les calculs passablement confus du trésorier. Qu'il nous soit permis de les remplacer par des extraits des comptes de la ville, qui en sont l'expression simplifiée.

(1) 1355 18-6, monnaie de change.

(2) 490-10, monnaie de change.

« Betaelt emmers den Doender aen sijn selven... over de becostijnghe van neghenenveertigh gaude medailliën... ghedistribueert an beede de Collegien ende andere daertoe gherecht sijnde, daer jnne begrepen de twee medaillen voor dheeren Commissarissen van Sijne Majesteijt ter auditie vande groote stadts rekenijnghe midtsgaeders vijf hondert guldens wisselgelt over het maecken vanden stampe ende drucken van de selve medaillien.... Jm Vc IIIJxx JL XVIIJ S. IJ gr.

Bringt al hier noch jnt vutgheven... over de becostinghe van achthien gaude medaillien ghemaeckt ter memorie alsvoren, ende bij Jonker Hubert-François Nieuwelandt heere van Pottelsberghe van ter Mersche Bassevelde, etc., voorschepenen deser stadt van weghen het collegie tot Weenen ghepresenteert an sijne voorseijde Keijserlijcke ende Coninckllijcke Majesteijt, ende an sijn hoogheijt den Prince Eugène van Savoijen gouverneur van dese nederlanden volghens d'ordonnantie vanden XXVIJen Octobre 1718.

Ve LXXIJ L V S. gr. »

(Comptes 1718, fo 114 vo).

Roettiers, dans une de ses lettres, annonçait l'envoi d'une médaille d'argent qu'il priait le trésorier de remettre en son nom à un M. Van den Hecke. Ce personnage (1) était le receveur du Vieux-Bourg, et la médaille, sans aucun doute,

(1) Déjà mentionné page 27.

lui était adressée en guise de spécimen ; car le collège du Vieux-Bourg avait résolu, dès le 6 septembre 1717, de célébrer l'inauguration du souverain, à l'exemple du magistrat de Gand, par une distribution de médailles d'or de la valeur de 25 livres argent de change.

« Actum den 6en September 1717 ter Extraordinaire Vergaderijnghe...

Hedent gherapporteert sijnde dat ter causen van d'aenstaende Inauguratie van Sijne Keijserlijcke ende Catholijcke Majesteijt Carel den Sesden als grave van Vlaenderen, soo het magistraet deser stadt als andere collegie gheresolveert hebben te doen slaen gaude medaillen voor eene ghedenckenisse van dese Eclatante Ceremonie, soo ende ghelijck ghebeurt is ten tijde van Sijne Majesteijt Predecesseurs ; is in deliberatie gheleijt ende gheresolveert aen iederen Heere vanden Collegie, ter causen voorschreven, te distribueren eene gaude medaille in nature vande weirde van vijfentwintigh ponden grooten wisselghelt, soo ende ghelijck sal worden ghedistribueert aen het magistraet deser stadt. »

(Archives de l'État à Gand, Vieux-Bourg, n° 288, reg. aux résolut., etc , anno 1717, f° 134).

Le collège du Vieux-Bourg décida dans la suite de faire distribuer aux intéressés la somme en argent, et le Resolutieboek énumère les 19 personnes qui bénéficient de la mesure, c'est-à-dire

qui ont droit au souvenir. Remarquons que le grand-bailli reçoit la valeur de deux médailles.

« Actum den 19en Januarij 1718...

Hedent erlesen sijnde de resolutie vanden sesden September 1717 nopende de medaille ter causen vande inauguratie, is gheresolveert inghevolghe van dien alsnu daer af de distributie de laeten ghebeuren op het ghewighte van L 25 grooten wisselgelt, inghevolge de lijste alhier volghende :

Aen den heer hooghbailliu. . . .	L.	50-0-0
— Bailliu van Sente Pieters .		25-0-0
— — Baefs. .		25-0-0
— — Nevele .		25-0-0
— van ten Hulle.		25-0-0
— Sandelijn		25-0-0
— Baron van Meulebeke . .		25-0-0
— van Reijaghe		25-0-0
— van Overdam.		25-0-0
— van Pottelberghe . . .		25-0-0
— van Audenhove		25-0-0
— van Westhove		25-0-0
— van Lovendeghem . . .		25-0-0
— van Trisponseau. . . .		25-0-0
— van Potrij.		25-0-0
— van Neufville.		25-0-0
— van Hecke		25-0-0
— van Overmers.		25-0-0
— pensionaris Smit . .		25-0-0
Wisselgelt. . .		500-0-0

(Archives de l'État à Gand, Vieux-Bourg, nº 289, reg. aux résolutions, fº 5).

Ce procès-verbal, dans sa concision, ne nous dit pas qu'imitant leurs collègues de Gand jusqu'au bout, les membres du collège choisirent, à leur convenance, qui une médaille d'or, qui une médaille d'argent, et la payèrent entre les mains du receveur au moment de la remise. C'est cependant ce qui eut lieu.

M. van den Hecke se rendit à Anvers. Roettiers s'engagea à fournir, moyennant un prix convenu, des exemplaires en or ou en argent de la médaille commandée par le magistrat de Gand. Ces messieurs du Vieux-Bourg devaient faire connaître leur préférence par l'intermédiaire de leur receveur.

« Actum den 14en Februarij 1718...

... Den heer van Hecke doet raport dat hij tot Antwerpen met den graveur generael van Sijne Majesteijts munte d'heer Rottiers is over een ghecomen... dat de gauden medaille met het portrait van Sijne Majesteijt op de grootte van die van het magistraet van Gendt, emmers de selfste sal ghelevert worden voor fatsoen in advenante van vijfentwintigh schellijnghen grooten wisselghelt ende in ghewighte ofte weirde van vijfentwintigh pondt grooten wisselgelt in ducaete gaudt, ende voor fatsoen van een silvere tot ses gulden is gheresolveert dese besoigne voorts te laeten aen de conduitte van den heer van Hecke... midtsgaders van de heeren vanden Collegie te

informeeren hun sentiment, wat sort van medaille sij ghelieven te hebben. »

(Archives de l'État à Gand, Vieux-Bourg, nos 289, reg. aux résolut. 1718, fol. 13 et 14).

Ce document confirme quelques détails qui nous étaient déjà connus par la correspondance de Roettiers : il emploierait de l'or de ducats (« de resolutie voor desen genoemen is ducate te nemen », lettre du 21 avril) ; le collège du Vieux-Bourg, n'ayant pas à pourvoir à des frais de fabrication de coins, paierait pour la frappe un prix plus élevé que le magistrat de Gand, mesure qui avait fait l'objet d'une convention et dont le magistrat de Gand recueillait le bénéfice (« ende hebbe ditto heer [van den Hecke] het geadviseert met het accort met UE aengegaen profiteeren de heeren 80 achtstuyvers penningen van smeeden », lettre du 18 avril).

Il nous reste peu de chose à dire pour en finir avec le Vieux-Bourg. Nous avons recherché et trouvé l'inscription de la dépense dans les comptes de la châtellenie. Il est impossible d'en tirer la moindre indication au sujet du nombre de médailles de chaque métal qui furent commandées et fournies.

« Item compt hier nogh in vijtgeven de somme van vijf hondert vijftich ponden grooten wisselghelt over de distributie bij den rendant ghedaen aen de heeren Hooghbailliu, Ballius van de vier

roeden ende mannen (van) Leene van desen collegie van eene gaude medaillie jder van vijfentwintigh ponden grooten wisselghelt volgens de resolutie van date den 19 Januarij 1718 mitsgaders de gonne vanden 6 7bre te vooren maeckende in ponden grooten courant de somme van.....

VIcXLJ L. XIIJ S. IIIJ gr.

(Archives de l'État à Gand, Vieux-Bourg, n° 1118 Comptes de la châtellenie du Vieux-Bourg, 1718, f° 243 v°,.

Nous voici arrivés au bout de notre tâche, car après la date de 1718 le magistrat de Gand ne songe plus à perpétuer le souvenir des événements par des médailles. Ce n'est pas à dire qu'il n'y eut plus de « wijngelden ». Nous en relevons deux, rien qu'en 1725; le premier fut distribué à l'occasion de la nomination de l'archiduchesse Marie-Élisabeth comme gouvernante générale des Pays-Bas; le second, à l'occasion de la réconciliation de Charles VI et de Philippe V. Citons ici un dernier extrait des comptes de la ville; les termes sont significatifs.

« Betaelt an mijn Edele Heeren hooghbailliu, onderbailliu, schepenen van beede de bancken met die danof dependeren jn ghetalle van achtenveertigh persoonen de somme van neghen hondert sevenentwintich ponden grooten jnde plaetse ende redemptie van eene medaillie ter causen vanden lanckghewenschten vrede ghesloten tusschen Sijne Keijserlijcke ende Catholicque Majesteijt

ende Philippus den vijfden, Coninck van Spaignien op den xxx April 1725 ende ghepubliceert ten thuijne van het stadthuijs den xix Meije hierjnne begrepen het dobbel vanden heere hoogbailliu, voorschepenen ende presiderende voorschepenen midtsgaeders een vierde min anden heere onderbailliu naer costume volghens d'ordonnantie vanden xvj^en Julij met quitantie...

IX^cXXVIJ L. gr. »

(Comptes, 10 mai 1724 — 10 mai 1725, f° 124 v°).

Ainsi, on avait abandonné le wijngeld pour la médaille; retour des choses d'ici-bas on abandonne la médaille pour le wijngeld.

Quant à l'emploi que le magistrat continuait à faire des deniers publics, ne l'apprécions pas avec nos idées modernes. Nous serions trop sévères pour ces administrateurs tant de Gand que d'ailleurs, qui avaient pour eux la tradition. Du reste, l'heure était proche où d'autres mœurs allaient s'implanter, où l'autorité supérieure allait se charger de prouver ce que ces dépenses avaient de répréhensible.

Voici, et ce sera notre conclusion, ce que nous lisons dans le règlement de Gand de 1734 :

« Touchant la présentation des Vins, Dons, Repas, et autres dépenses que l'on fait à la charge de la ville.

(Art.) CII.

Ne sera aussi plus permis auxdits Échevins de

se faire des présens de médailles ou sommes d'argent pour la Naissance des Princes, leurs Mariages, Victoires remportées, Traités de Paix et autres pretextes de semblable nature. »

(*Eerste deel vanden vierden placcaet-boeck van Vlaenderen*, Tot Brussel, G. Fricx, 1740, p. 309).

* * *

Nous avons affirmé dans ce mémoire, à propos d'une médaille commémorative du mariage de Charles II avec Marie-Louise d'Orléans, que van Loon n'a connu que des jetons relatifs à cette cérémonie. C'est une erreur, nous le confessons volontiers. Nous avions cherché à la date de nos documents des renseignements que l'historiographe, et non sans raison, donne à la date du mariage même (30 juillet 1679). La vérité est donc qu'il mentionne aussi trois médailles (III, p. 270, texte français, et p. 288, texte hollandais).

D'autre part, M. R. Serrure a décrit dans la *Revue* de 1879, p. 200, un exemplaire en plomb d'une quatrième médaille frappée à la même occasion. Un dessin accompagne la description. On y voit, d'un côté, le buste du roi; de l'autre, sur un rocher portant les armoiries de Gand, deux colombes affrontées, tenant dans le bec un rameau d'olivier. Les légendes sont : CAROLUS II D . G . HISPANIAE ET INDIAR . REX CATHOL. — *Rev.* NUPTIS CELEBRATIS, PACE FIR-

MATA . MDCLXXIX . PACEM MIHI FERTIS AMANTES . S . P . Q . G. Ces dernières lettres et l'écusson gantois ne nous autorisent-il pas à considérer cette médaille comme un spécimen de l'œuvre de Jacques Van Hoorebeke, l'orfèvre que concernent nos documents de 1680?

Ch. Gilleman.
A. van Werveke.

LES MÉREAUX

DES

BRASSEURS D'ANVERS

(*Suite*) (1).

Les brasseurs étaient réunis en corps de métier ou corporation, mais on ne possède que fort peu de renseignements sur leur organisation ou sur l'institution dont ils faisaient partie.

Les corps de métiers anversois se divisaient en deux classes : les vingt-six métiers privilégiés faisaient partie de la première; les petits métiers, qui ne pouvaient prendre part aux affaires publiques, composaient la seconde. D'après M. Génard (2), c'est à cette dernière catégorie que l'on peut rapporter certains corps industriels et commerciaux portant le nom de nations, comme les cervoisiers (*cammers*) et les brasseurs (*brouwers*). Pure supposition, qui n'est basée sur aucun document et qui ne pourrait se justifier.

Le même auteur affirme (3) que le métier des cervoisiers (*cammers*), qui avait pour patron saint

(1) Voir *Revue*, 1902, p. 355.

(2) P. Génard, *Armorial des institutions communales d'Anvers.*

(3) *Loc. cit.*

Arnulphe, remontait fort haut, et que ses membres occupaient en grande partie la *Cammerstrate*, devenue plus tard, par corruption, *Kammestrate*, rue des Peignes. D'autre part, les brasseurs du *Nieuwstad* se seraient, dès 1553, constitués également en corps de métier, prenant pour centre de réunion le *waterhuys*. Ces deux associations se seraient fusionnées en 1581, et ceux qui en faisaient partie n'auraient plus, à partir de cette époque, été connus que sous le nom de *brouwers*.

Les *cammers* avaient pour blason : d'azur à deux fourquets renversés d'or, posés en sautoir, accompagnés en chef d'un tamis renversé; à dextre, à senestre et en pointe, de trois paniers ou vans; le tout d'or.

Par contre, la nouvelle corporation des *brouwers* adopta pour blason : de gueules au fourquet et à la vague d'argent, garnis d'or, posés en sautoir; au panier d'or brochant sur le tout.

Toute cette organisation nous paraît excessivement sujette à caution, et il aurait hautement été intéressant de savoir où M. Génard a puisé les documents indispensables pour la justification de ces assertions.

Et d'abord, nous ne croyons pas à l'existence de ce soi-disant métier de cervoisiers, *cammers*. Jamais, dans aucun acte, nous n'avons rencontré un fabricant de bière désigné sous cette appellation; bien au contraire, toujours ils sont qualifiés brasseurs, *brouwers*.

Dans le compte communal de 1399, il est question d'employés des accises qui surveillaient les brasseries : *die ter* BROUWERS *huse de esten ghingen besien* (1).

Deux ans plus tard, la surveillance des brasseries est dévolue à l'échevin van Halmale, qui les visite nuit et jour et contrôle leur travail. Le compte communal de 1401 nous fixe à cet égard : *Item, Jan van Halmale omdat hi bi daghe ende bi nachte ter bruwers huyse gaet, ende hare cuypen peylt als zy ghebrouwen hebben, daer hi af heeft* XLII *pond groot vlamsch* (2).

Dans les actes scabinaux du XVe siècle, il est souvent question de brasseurs qui sont toujours appelés *brouwers*. Tel est le cas, par exemple, en 1424, pour Nicolas vanden Dale, *bruwē;* en 1426, pour Jean de Loecker, *bruwē*, pour Jean vander Meer, *bruwē*, pour Hughe Pyl, *bruwer* ; en 1427, pour Gautier Ledenaerts, *brouwē,* puis pour Gilles Kint, *brouwer*, et pour maints autres (3).

Pendant le XVIe siècle les citations analogues se multiplient et nous pourrions en donner de fort nombreux exemples, sans jamais rencontrer un seul cervoisier ou *cammer*.

Quant aux blasons que nous avons décrits ci-

(1) MERTENS et TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, II, 112 (*esten* = *hasten, stookplaets*).

(2) *Loc. cit.*

(3) *Voyez* Archives communales d'Anvers, *Schepenbrieven*, 1424, fol. 210 ; 1426, fol. 297, 356, 365 ; 1427, fol. 257, etc.

dessus d'après M. P. Génard, le premier, celui qu'il attribue aux cervoisiers, se trouvait représenté à la cathédrale, sous la voûte de la seconde nef latérale du côté nord de l'église, au-dessus de la partie où s'élevaient l'autel des forgerons et celui des fendeurs de bois. Il était entouré de la couronne aux roses symboliques d'Anvers, mais nulle inscription ne l'accompagnait (1). Aucun indice ne permet donc de le consacrer plus particulièrement à une corporation quelconque de cervoisiers, plutôt qu'à celle des brasseurs, à laquelle on l'avait généralement attribué.

Il y a lieu de remarquer que M. Génard, lui-même, dans une autre brochure : *Blazoenen der gilden en ambachten van Antwerpen,* reproduit le blason de la cathédrale et l'attribue alors aux brasseurs, dont la corporation fut instituée par van Schoonbeke : *brouwers door G. van Schoonbeke gesticht.*

Nous croyons plutôt qu'il n'y a jamais eu à Anvers qu'une seule corporation de brasseurs jusqu'en 1581, peu régulièrement constituée et à laquelle se sont affiliés plus tard les propriétaires ou occupants des brasseries du *Nieuwstad.* Ceux-ci, de leur côté, devaient avoir des réunions spéciales pour débattre leurs intérêts communs, étant obligés de se concerter entre eux pour le paiement des accises ou le fonctionnement du

(1) *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers,* I, 380.

waterhuis. Le blason, qui peut-être avait tant soit peu varié par rapport aux pièces qui le meublaient, aura fini par être définitivement fixé, et c'est ainsi que sa seconde forme sera devenue d'un usage constant.

Du reste, au risque de nous heurter à une opinion généralement admise et que tous les historiens anversois, se répétant à l'envi, ont consacrée, nous avouerons ne pas être complètement convaincu de la réalité de l'étymologie du nom de la rue des Peignes (*Kammestrate*), qui originairement s'appelait *Cammerstrate*. C'était, assure-t-on, à cause des nombreuses brasseries, *Camme*, qui étaient établies dans cette rue depuis le XIIIe jusqu'au XVIe siècle, qu'elle prit ce nom. Or, si cette rue est réellement citée dans des actes dès le XIIIe siècle, d'autre part nous avons vainement cherché mention de l'établissement d'une brasserie en cet endroit à cette époque. Bien au contraire, toutes celles qui sont citées dans les actes du XVe siècle, étaient situées dans d'autres quartiers de la cité et surtout rue de l'Empereur. Tel est le cas, par exemple, pour la brasserie que Jacques Kerseler vendit le 29 décembre 1431 à Jean van der Meere, et qui consistait en *een huis met hove, grond, cameren, etc. gestaen inde Keyserstrate* (1). Ce n'est qu'au XVIe siècle que mention est faite de brasseries en activité dans la *Cammerstrate*. Par

(1) *Schepenbrieven*, anno 1431, II, fol 249 v°.

contre, cette dénomination pouvait parfaitement provenir des petites maisons, *cameren*, qui existaient nombreuses autrefois dans cette rue. Voici entre autres un exemple confirmant cette manière de voir. En 1431, Jean Bouwens vend à Jean Heestenman une rente hypothéquée sur *II cameren met hove gestaen neffens een en op I huis en pertinentien geheeten de Caproen gestaen inde Camerstrate* (1).

Quoi qu'il en soit, la corporation des brasseurs, qui fut régulièrement constituée en 1581 par l'autorité scabinale, possédait dans la cathédrale un autel consacré à Saint-Arnulphe. Il était situé dans l'avant-dernière travée du bas-côté septentrional. Au XVIIe siècle, des travaux de restauration s'imposaient; les doyens du métier ne voulurent pas consentir à en payer les frais et l'autel fut démoli. Les brasseurs s'établirent alors dans l'église Sainte-Walburge.

(*A suivre.*) FERNAND DONNET.

(1) *Loc. cit.*, fol. 252.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Vicomte et cher Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, à mon tour, les objections que je crois devoir faire aux observations que M. le Président Schuermans a émises, dans la dernière livraison de la *Revue* (p. 371), au sujet de mon article sur les *Monnaies de Celles*.

Mon contradicteur me fait d'abord le reproche d'avoir confondu le moustier (*sic*) primitif de Celles et le chapitre de chanoines qui le remplaça, sous l'appellation de « communauté de Saint-Hadelin ». Je tiens à vous dire, cher Président, que, contrairement à ce que pense M. Schuermans, je n'ignorais pas plus que lui qu'il y eût eu successivement, à Celles, des moines bénédictins et des chanoines, mais que je n'avais pas à rappeler autrement que je l'ai fait ce que je persiste à appeler la communauté de Saint-Hadelin. La fondation du disciple de saint Remacle, qu'elle ait ou qu'elle n'ait pas subi de transformation, n'en a pas moins existé, pendant six siècles, à l'endroit où son fondateur l'avait établie, et n'a même pas cessé de porter son nom après sa translation à Visé. Si j'avais voulu donner à ce sujet accessoire le développement qu'il ne pouvait

comporter, dans mon travail, j'aurais pu, par exemple, me contenter de copier tout ce qu'en dit l'abbé Ceyssens, cité par moi et par M. Schuermans.

Néanmoins, puisque M. Schuermans juge devoir attribuer une importance qui m'échappe, pour la détermination et le classement des monnaies de Celles, à la transformation du monastère en chapitre canonial, et prétend fixer l'époque de cette transformation mieux que les Bollandistes et dom Ursmer Berlière qui, d'après lui. n'ont pas *suffisamment exprimé la substance de l'histoire* (sic), lorsqu'ils se sont déclarés dans l'impossibilité d'assigner une date à l'événement, je déclare, de mon côté, que je ne me rendrai à son avis que lorsqu'il m'aura prouvé que l'obituaire de Celles est uniquement celui du chapitre canonial et non celui du monastère primitif, continué par les chanoines. Sans cette constatation préalable, appuyée sur un document irréfutable, je ferai remarquer que l'argument qu'il tire du mot *nobis* de la commémoration en l'honneur d'Henri III, citée par lui et rapportée aux chanoines, est sans portée, et qu'il n'est pas permis d'en déduire que déjà, au XIe siècle, un chapitre de chanoines avait complètement remplacé, à Celles, le moutier préexistant.

M. Schuermans me fait aussi, entre autres griefs, celui d'avoir écrit que le dôme de l'église de Celles, qui figure sur l'un des deniers que j'ai

publiés, a dû faire place plus tard à un clocher : la tour carrée à flèche pointue, écrit-il (p. 373), est bien encore celle de l'origine. Cependant, il admet (p. 379) : 1° que le dôme du portique était peut-être sur le plan primitif (?!); 2° ..... que l'église figurée comme sur la monnaie, c'est-à-dire avec un dôme sur une de ses tours, se retrouve aussi sur la châsse de saint Hadelin, aujourd'hui à Visé, ce qui pourrait bien indiquer, ajoute-t-il, à un moment donné l'état de la construction de cette tourelle dont le couronnement aurait été modifié au cours des travaux!

Je vous laisse, cher Président, ainsi qu'à mes confrères, le soin d'apprécier cette critique.

Mais, puisqu'il vient d'être question de la châsse de saint Hadelin, je note que M. Schuermans écrit (p. 376) : « Le but que j'assigne à la concession monétaire de Henri III : dotation du chapitre de Celles pour favoriser, de sa part, l'exercice du culte de saint Hadelin ; construction d'une église; confection d'une châsse, etc., n'était sans doute pas encore atteint complètement à la fin de l'épiscopat de Théoduin, en 1075 », etc.

M. Schuermans admet donc que la concession de la monnaie a permis la confection de la châsse et, partant, l'antériorité de la monnaie sur la châsse. Comment veut-il alors que l'église que l'on voit sur mon denier (n° 2) soit une *représentation sommaire mais inversée*, je transcris textuellement (p. 379), du dessin qui figure sur la châsse?

Mon critique me paraît être ici en contradiction avec lui-même. D'ailleurs, et tout le monde en conviendra, il était bien plus aisé au graveur monétaire de reproduire ce qu'il avait devant les yeux, c'est-à-dire l'église même, que d'avoir à exécuter une représentation *inversée* (*sic*) d'un monument figuré.

Mon contradicteur n'est pas d'avis non plus qu'il faille voir dans l'édifice placé au revers de l'un de mes deniers (le n° 1) une construction civile. Pour lui, ce ne peut être la villa de Pepin à Celles, mais bien, encore une fois, l'église que j'ai signalée comme étant représentée au revers de l'autre pièce (le n° 2).

Toute église, dit M. Schuermans, n'était pas alors surmontée d'une croix, sur les représentations monétaires, et il choisit des exemples en faveur de sa thèse parmi les deniers de la trouvaille de Maestricht. En voulant trop prouver, souvent l'on ne prouve rien et, ici non plus, je ne puis admettre sa critique : d'abord, parce qu'il faudrait que l'on soit absolument certain que ceux qui ont décrit les pièces dont il parle ont toujours déterminé exactement le genre d'édifice qu'elles représentent; ensuite, parce que je prétends que la croix a toujours été le symbole chrétien par excellence. Elle figure sur les monnaies des successeurs de Constantin, sur les monnaies mérovingiennes, sur les temples et dans le champ des monnaies carolingiennes, et a rarement été omise au moyen âge

sur la monnaie quand celle-ci a voulu représenter une église chrétienne.

Dans le cas présent, le tailleur de fers n'eût pas manqué de l'y faire figurer, puisqu'une autre pièce contemporaine et du même lieu nous la montre de la façon la plus apparente.

M. Schuermans ne peut accepter non plus la tradition rapportée par les *Délices du pays de Liége*, qui attribue la fondation du château de Celles à Pepin de Herstal, parce que ni Notger, dans la *Vie de saint Hadelin*, ni Bietlot (1), curé de Celles, n'en ont parlé. Quelle croyance, dit-il, peut-on avoir en cette tradition non consignée où que ce soit? La tradition est la mémoire de l'humanité, a dit un auteur, et, n'en déplaise à mon contradicteur, celle qui a été rapportée par les *Délices du pays de Liége*, a été rappelée aussi par le baron del Marmol, dans son article spécial sur *Celles, son vieux château, ses seigneurs, sa seigneurie* (*Annales de la Société archéologique de Namur*, 1875, p. 278); par Van Bemmel, dans la *Belgique illustrée*, *ses monuments, ses œuvres d'art* (t. II, p. 257) et par plusieurs autres auteurs.

Quant aux reconstructions du château de Celles, contestées par M. Schuermans, elles sont indéniables et l'histoire et les faits le prouvent. C'est

(1) Auteur d'une Vie rythmée de saint Hadelin, écrite au XVIe siècle, fort sujet à caution, puisque M. Schuermans reconnaît lui-même qu'il y ajouta des détails imaginaires, comme la construction d'une *église de marbre* par les soins et aux frais de Pepin, etc.

ainsi qu'on s'accorde à le reconnaître, un des spécimens les plus remarquables de l'architecture militaire du XVe siècle ; mais il est certain qu'il existait antérieurement et était habité par les seigneurs de l'endroit, puisqu'on les trouve cités dès la fin du XIIe siècle. Or, qui dit « seigneur » dit « château féodal », et n'est-ce pas le voisinage de ces seigneurs qui, au XIVe siècle, força les religieux de Celles à se réfugier à Visé ?

J'arrive à la charte de 1070 qui, comme le dit très bien M. Schuermans, n'est que la répétition du texte d'une charte d'Henri II, confirmant à l'évêque Notger les pouvoirs de son Église et reconnaissant en même temps ses privilèges monétaires.

Si Notger et ses successeurs n'ont pas exercé leur droit monétaire partout où ils en avaient le... droit, l'empereur Henri III, après en avoir usé pour lui-même, n'a-t-il pas, à un moment donné, disposé du *jus monetæ* en faveur des religieux de Celles, et son successeur, simplement renouvelé à Théoduin, qui le lui demandait (1), ses prérogatives, pour qu'il pût en faire usage ? Je ne vois pas non plus que le diplôme d'Henri IV eût dû contenir, pour cela, une disposition spéciale.

Pour finir, j'examinerai les raisons données par

(1) La charte porte parfaitement : « *ut ob amorem Dei et reverentiam ejusdem Ecclesiæ, assensus nostri adjectione firmaremus, petiit prædictus Episcopus, cujus justæ et rationabili petitioni aurem libenter accommodavimus*, etc.....

M. Schuermans pour expliquer les différences de frappe, de poids (de 67 à 86 centigrammes) et de module des monnaies de Celles :

« Pour les monnaies destinées à être transportées au loin, ne craint pas de dire mon contradicteur, on se sera appliqué à fabriquer la monnaie dans des conditions acceptables partout, et l'on aura été moins strict pour l'échange à l'intérieur, d'où la différence de poids », etc.

A mon point de vue, cette théorie nouvelle en numismatique médiévale n'a qu'un défaut : c'est d'être complètement inadmissible.

Agréez, cher Président, etc.

FRÉD. ALVIN.

Bruxelles, 1er août 1902.

NÉCROLOGIE.

Constant de MUYSER.

Ce fut avec une douloureuse surprise que nous apprîmes le décès de M. Constant de Muyser, enlevé le 16 juin dans toute la force de l'âge, par une angine de poitrine foudroyante. Il avait quitté l'avant-veille son domicile de Pétange, plein de vie et de santé, pour se rendre à Cologne, d'où il se proposait de venir en Belgique visiter les collections de ceux d'entre nous qui s'occupaient, ainsi que lui, de numismatique luxembourgeoise. La mort est brutalement venue le surprendre dans la froide solitude d'une banale chambre d'hôtel, loin de sa femme et de ses enfants qu'il chérissait, et, circonstance affreuse, en pleine conscience de son état.

Ingénieur d'élite, chef du service de la traction à la Société du chemin de fer du Prince-Henri, M. de Muyser n'était pas seulement un savant adonné aux sciences mathématiques : il avait subi au plus haut degré la magique attirance que cette admirable terre d'Ardenne exerce sur tous ceux qui, repoussant l'américanisme et le scepticisme contemporains, ont su conserver intact en leur cœur le culte pieux des âges passés. Il avait

matérialisé ces sentiments en réunissant une précieuse série de monnaies, véritable résumé historique des fastes de l'ancien duché de Luxembourg et de ses fiefs. Cette collection, objet de tous ses soins, contenait des raretés de premier ordre; notons entre autres, le denier portant LVSEMBOR au droit et au revers, une obole de Henri VII, le quart de gros frappé à Durbuy par le même souverain, une belle suite de plaques de Charles IV, et, parmi elles, l'unique produit connu de l'atelier d'Arlon, toutes les espèces du règne de Philippe IV, sans en excepter un millésime. Parmi les seigneuriales, remarquons une plaque de Jean de Montjoie, seigneur de Saint-Vith.

Notre confrère travaillait aussi à une monographie complète de l'histoire monétaire du Luxembourg, et ceux qui, comme nous, étaient admis dans son intimité, ont pu se rendre compte de l'immense somme de travail qu'il avait fournie.

Là-bas, dans le petit cimetière de Wiltz, notre pauvre ami repose au pied de la Croix sainte, mais son œuvre demeure entière et vivante : ses enfants conserveront respectueusement ses séries numismatiques et publieront son ouvrage. Quant à ceux qui l'approchèrent, ils auront toujours présente à l'esprit l'image de celui qui fut pour eux l'ami le plus affable et le plus dévoué. La fleur du souvenir va lever sur sa tombe.

ÉD. BERNAYS.

Larochette, 28 juillet 1902.

Léonard-Pierre-Hubert SCHOLS.

M. Hubert Schols, docteur en médecine, est décédé à Maestricht, le 27 juillet 1902, à l'âge de 54 ans. Ses hautes connaissances médicales lui avaient valu une nombreuse clientèle qui ne lui laissait guère de loisir pour satisfaire ses goûts de collectionneur. Il avait cependant trouvé le moyen de former une importante série numismatique locale. Élu associé étranger de notre Société le 10 août 1878, M. Schols assista une ou deux fois aux réunions de la Compagnie.

A. de W.

Isaac MYER.

M. Isaac Myer, membre associé étranger de la Société royale de Numismatique depuis 1885, est décédé le 2 août dernier, à Narragansett Pier (Rhode Island), Etats-Unis. Né à Philadelphie, M. Myer avait près de 66 ans lorsque la mort est venu le frapper.

Ainsi que nous l'écrit un de ses amis, M. Emile Lacombe Perdriaux, « M. Isaac Myer était honoré » et respecté de tous ceux qui avaient le privilège » de le connaître ; l'intégrité de son caractère et » l'estime dont il jouissait l'avaient rendu cher à » ses amis et le décès de cet homme de bien, dont

» les talents littéraires et scientifiques étaient gé-
» néralement appréciés, causa de justes et una-
» nimes regrets. »

Parmi les travaux publiés par M. Myer, nous nous bornerons à citer, comme pouvant intéresser les numismates, sa plaquette sur la célèbre médaille de Pestrucci : *The Waterloo Medal,* Philadelphia, 1885, qui lui valut de devenir notre associé, et son volume, *Scarabs, the history, manufacture and religious symbolism. — Scarabœus in ancient Egypt, Phœnicia, Sardinia, Etruria,* etc., paru à New-York, en 1894.

A. DE W.

MÉLANGES.

LE CABINET DE NUMISMATIQUE DE L'ÉTAT A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

L'exposé que nous donnons à nos lecteurs est, nous n'en doutons pas, de nature à les intéresser. Il leur permettra de s'orienter, pour leurs études, dans un ensemble devenu considérable.

En l'année 1870, notre médaillier national, lorsque M. Camille Picqué en devint le conservateur, comptait dix mille monnaies et médailles. Il n'en possède pas moins de cinquante-deux mille, actuellement.

Le conservateur adjoint est M. Frédéric Alvin, attaché au cabinet depuis vingt et un ans.

Nos séries métalliques se composent de la façon suivante :

Monnaies	grecques	3,460
—	romaines	4,000
—	gauloises	215
—	mérovingiennes	102
—	carolingiennes	306
—	impériales allemandes	187
—	du duché de Brabant	1,460
—	du comté de Flandre	591
—	du comté de Hainaut	356
—	du comté de Namur	320
—	du comté puis duché de Luxembourg	225

Monnaies de la seigneurie de Tournai . . . 175
— du comté d'Artois. 36
— du comté de Hollande 330
— du duché de Gueldre avec le comté de Zutphen 180
— du comté et de la seigneurie de Frise. 81
— du comté de Zélande. 64
— de la seigneurie et province d'Overyssel 43
— de la seigneurie de Groningue et des Ommelandes 34
— des trois villes impériales 47
— de l'évêché de Liége 673
— des évêchés d'Utrecht et de Cambrai. 220
— du royaume de Belgique 180
— féodales des Pays-Bas 1,015
— royales de France. 510
— féodales de France 455
— des divers États de l'Allemagne . . 3.000
— de Grande-Bretagne et d'Irlande . . 366
— d'Espagne 155
— d'Italie 830
— de Raguse 135
— d'Amérique et d'Afrique. 303
— musulmanes 370
— des Indes et de la Malaisie 693
— de la Chine et du Japon 616
— obsidionales 396
Médailles des Pays-Bas 3,000
— de Belgique. 2,000
— de France 1,500
— d'Allemagne, d'Angleterre, de Danemark, d'Espagne, d'Italie, etc.

A la liste que nous venons de donner viennent s'ajouter encore : 3,800 jetons des Pays-Bas, 900 méreaux, ainsi que de nombreuses autres séries qu'il serait trop long d'énumérer ici et qui comprennent environ quinze mille pièces, parmi lesquelles nous mentionnerons spécialement une suite de deux cent cinquante matrices de sceaux.

Vte B. DE J.

HUISMAN (M.). *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende.* Bruxelles, Lamertin, 1902, in-8°, XII-566 pages.

C'est le titre de l'ouvrage qui a été, cette année, présenté comme thèse par M. Huisman pour obtenir le doctorat spécial d'histoire à l'université de Bruxelles. L'auteur y étudie la politique commerciale et coloniale de la Belgique et spécialement la Compagnie d'Ostende. Se basant sur des sources manuscrites inédites et sur des documents d'archives des principaux pays de l'Europe, il a su trouver de nombreuses pages pleines de renseignements neufs et importants sur un sujet que tous croyaient épuisé.

Aussi les critiques ont-elles été élogieuses à l'égard de ce travail que nous croyons devoir mentionner ici, parce que les relations économiques qui s'établirent alors entre la France et la Belgique eurent une grande influence sur la monnaie du pays. C'est, en effet, vers la fin du XVIIe siècle que commença l'usage de compter en monnaie de *change* et en monnaie *courante*. M. Huisman examine cette situation (pp. 41-44) et ses renseignements sont intéressants.

ÉD. L.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que les superbes aurei provenant de la trouvaille de Karnak, reproduits sur la planche VIII de la *Revue* de cette année, font aujourd'hui partie des collections de l'État belge. M. le comte du Chastel de la Howardries vient, en effet, de céder à notre Cabinet de numismatique, moyennant 36,600 francs, 34 monnaies romaines d'or (dont celles de la planche VIII), un fort beau médaillon de Constantin le Grand, une monnaie d'or frappée par Pyhrrus en Sicile, un tétradrachme de Syracuse, un superbe grand bronze de Macrin et un joli moyen bronze de Diaduménien.

Un Septime-Sévère et un Commode, de la trouvaille de Karnak, offrent, le premier, une galère et, le second, un bateau à voile d'un type fort intéressant. On sait, comme l'a fait remarquer M. le comte du Chastel, à la séance de la Société à Liége, que c'est la première fois que l'on rencontre des navires sur la monnaie d'or des empereurs romains du Haut-Empire.

Une autre pièce de la trouvaille de Karnak, signalée par notre confrère, est un aureus de Geta « qui montre le nimbe entourant la tête d'un prince vivant. Comme le nimbe a été le sujet de discussions sur ce point, cette médaille, qui les tranche, est précieuse (1). »

Nous ne pouvons que féliciter M. le comte du Chastel d'avoir consenti à se défaire de ces raretés et MM. les ministres comte de Smet de Naeyer et baron de Trooz d'en avoir fait l'acquisition pour nos collections nationales.

A. DE W.

(1) Nous avions négligé de mentionner cette remarque dans notre procès-verbal de la réunion du 20 avril.

M. L. Forrer écrit à la page 369 du volume paru de son *Biographical Dictionary of Medallists :*

« DE GRAVE (*Belg.*). Medallist and die sinker. He engraved a medal with bust of Quintin Matsys, of Antwerp, 1450-1525.

BIBLIOGRAPHY. — Ch. Piot, *Coins, Poinçons et Matrices appartenant à l'Etat*, Bruxelles, 1861. »

Cette rédaction pourrait faire supposer que De Grave est un contemporain de Metsys. Par la référence seule, nous voyons que nous avons affaire à un artiste qui a collaboré à la série des hommes célèbres des Pays-Bas publiée par Simon ; à cette série appartient, en effet, la médaille au buste du forgeron-peintre d'Anvers.

Nous avons cru faire œuvre utile en réunissant les renseignements que nous avons pu recueillir sur son compte.

François-Alexandre-Jacques De Grave est né à Gand, le 26 mai 1770. Il fréquenta l'académie de sa ville natale et y remporta, en 1792, le premier prix de dessin d'après la gravure. A partir de cette date, il exposa des œuvres qui furent remarquées. C'est ce que nous apprend une biographie manuscrite, malheureusement incomplète, trouvée à la bibliothèque de l'Université et due à M. de Laval, en son temps attaché à cet établissement. Au Salon de 1817, De Grave fut mis en rapport avec Simon, qui le décida à l'accompagner à Bruxelles, s'engageant à lui enseigner son art. Détail à noter : dans une série de lettres adressées à un journal de la ville, Simon le traite constamment de jeune homme. Un jeune homme de 47 ans ! Peut-être était-il petit, voire chétif. Son biographe nous le dépeint comme un solitaire.

A Bruxelles, De Grave se signala dès son arrivée par une tête de Minerve, que la Cour garda alors que l'auteur la

destinait à un ami laissé à Gand. Son zèle lui valut en février 1819, en même temps qu'à un autre élève de Simon, un Termondois, une pension de 300 florins de Hollande et la succession de Simon comme graveur du roi. En mai, son maître lui rendit cet hommage qu'il n'avait plus rien à lui apprendre, que De Grave était plus fort que lui. Au mois d'août de la même année, il obtint, à Anvers, une médaille d'or pour une tête d'Apollon taillée dans la pierre fine (1).

Ici s'arrêtent les renseignements fournis par la notice biographique.

Ajoutons que la bibliothèque de l'Université possède du graveur gantois deux dessins d'avers de médaille : AEN HET SCHOONSTE WIJF; AEN DEN SCHOONSTEN MAN; donc deux dessins de médailles destinées à un concours ou à une exposition d'aviculture, datant sans aucun doute de l'époque du séjour dans la ville natale. Un cliché de notre collection, représentant la tête de Cybèle, est signé DE GRAVE F. Si M. Forrer avait consulté la seconde édition du catalogue de Piot (1880), il aurait pu s'assurer que notre artiste est l'auteur non seulement de la médaille de Quentin Metsys (p. 243), mais aussi de celle de Pierre Breughel (p. 235).

Ce sont les seules œuvres de De Grave que nous connaissions.

Le *Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique*, de l'établissement géograhpique de Bruxelles, 1837, nous apprend (p. 39) que De

(1) La *Notice des tableaux, miniatures, etc., de la Société des Beaux Arts et de Littérature à Gand* (Gand, 1836) mentionne sous le n° 137, p. 12, « deux empreintes de l'Apollon, camée qui a remporté le prix de gravure sur pierres, par F.-A. De Graeve ».

Grave « a exposé des cadres renfermant des pierres gravées et des médailles au Salon de Bruxelles en 1818 et 1821 ».

Dans son ouvrage, *Algemeene levensbeschrijving van mannen en vrouwen van België*, Piron, à qui nous devons la connaissance de la date du décès de notre graveur, 9 octobre 1832 (nous ignorons le lieu, probablement Bruxelles ou un faubourg), écrit : « ... graveerder op edelgesteentens en van medaliën... Hy had zich eene groote faem verworven op de verschillige tentoonstellingen van Brussel, Antwerpen en 's Gravenhage, door de fraeije proeven, die hy geleverd had. »

Enfin, C.-P. Serrure le cite dans le *Kunst- en Letterblad* de 1840, avec la mention : « thans overleden graveur op edele steenen ».

De l'ensemble de ces indications semble se dégager l'impression que De Grave a surtout excellé dans la gravure sur pierres fines.

Nous serions vivement reconnaissant aux lecteurs de ces lignes qui, par une contribution quelconque, nous aideraient à compléter la liste des œuvres numismatiques de l'artiste gantois.

C. GILLEMAN.

M. Gustave Martin, attaché au Cabinet des médailles de Marseille, vient d'être nommé conservateur de cet important musée.

Souhaitons voir M. Martin collaborer parfois à notre *Revue*, à l'exemple de son prédécesseur, le regretté M. Laugier.

A. DE W.

CUVELIER (J.). *Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoît, lez-Liége, de l'ordre de Citeaux*. Liége, 1902, in-8°, 707 pages. (Extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXX.)

L'auteur, après avoir donné une notice historique sur l'abbaye, analyse avec une rigoureuse critique plus de mille chartes et divers actes d'archives datant du XIIe au XVIIe siècle. Un glossaire des termes techniques aide le lecteur dans l'interprétation des textes difficiles.

Grâce à une excellente table analytique des matières, — innovation dont il faut féliciter l'auteur, — tout travail de recherches est écarté et l'on peut trouver facilement les différents documents qui intéressent.

Pour la numismatique belge, et particulièrement liégeoise, le livre de M. Cuvelier est de première source. Les numéros des chartes auxquels renvoient les indications de l'idée « sommes d'argent » d'après la table, promettent une ample moisson de renseignements précieux.

Lors de l'assemblée générale de la Société royale de Numismatique tenue à Liége, le 20 avril dernier, M. J. Simonis, qui n'avait cependant à sa disposition que la première livraison de l'inventaire, en a tiré des révélations et des connaissances importantes pour le monnayage d'or à Liége.

Il est à souhaiter que l'ouvrage, étant maintenant achevé, soit bientôt fouillé et étudié au grand profit de la numismatique.

ÉD. L.

M. Rizzoli Luigi, junr, continue dans le *Bollettino del Museo civico di Padova* la description des sceaux con-

servés au musée Bottacin, à Padoue. Il en est aujourd'hui au cent dix-neuvième. Les explications dont M. Rizzoli accompagne ses descriptions sont d'un vif intérêt et la publication de la riche collection des sceaux du musée Bottacin sera une précieuse contribution à la sigillographie italienne.

A. DE W.

CUVELIER (J.). *L'histoire d'une ville dans ses sceaux (Bilsen-Bocholtbilsen)*. Hasselt, 1902, in-8°, 1 planche, 47 pages; 2 francs.

Ce sont les sceaux de la ville de Bilsen que M. Cuvelier étudie dans cette notice et les résultats de ses recherches sont surprenants.

Successivement, par les exemplaires qu'il a su retrouver, il nous montre la commune de Bilsen faisant, au XIVe siècle, confectionner son premier sceau, armorié du hêtre, l'arbre cher à son sol et à son nom de ville, accompagné des armes de son seigneur, le comte de Looz; ajoutant, au XVe siècle, l'image de son patron spirituel, saint Maurice, pour diverses raisons historiques examinées par l'auteur; modifiant le type du saint en un vulgaire cavalier à la fin du XVIe siècle, par suite de l'ignorance du graveur et peut-être aussi à cause des troubles des iconoclastes, pour la faire disparaître finalement tout à fait au XVIIIe siècle, comme conséquence de la précédente négligence. Le sceau actuellement repris par le magistrat, depuis 1840, figure les armoiries du plus ancien sceau connu de la ville.

Et par l'histoire de ces sceaux, l'auteur nous révèle encore les diverses phases de l'art en nos provinces et contribue à augmenter nos connaissances sur l'histoire communale, la toponymie et la numismatique de la ville de Bilsen.

ÉD. L.

VENTE H. MEYER.

M. Henry Meyer, de Mulhouse, mort le 23 novembre 1901, à Paris, avait consacré trente-cinq années de sa vie à se former une collection de monnaies royales et seigneuriales françaises comme aucun amateur, peut-être, n'en a réuni avant lui. Le superbe catalogue que MM. Rollin et Feuardent ont consacré à la description de ces suites incomparables, d'après le manuscrit laissé par le défunt, ne comprend pas moins de 3,480 numéros et cela, bien que les besoins d'une vente publique les aient forcés de réunir souvent, en un seul lot, des pièces qui auraient mérité d'être détaillées une à une.

La série alsacienne, 1,145 pièces, d'une importance capitale, acquise en bloc, avant la vente, par un généreux Mécène, M. Carlos de Beistegui, a été offerte par lui au Cabinet de France; quant aux autres suites, elles ont été dispersées aux enchères publiques à Paris, à l'hôtel Drouot, le 26 mai et jours suivants.

Nous nous bornerons à citer les prix d'adjudication supérieurs à 100 francs que les pièces des anciennes provinces belges atteignirent à cette vente, destinée à restée célèbre dans les annales numismatiques.

Comté de Flandre.

N° 2357. Ange d'or de Louis de Crécy. Seul exemplaire connu . . . . . fr. 1,750

Nous regrettons vivement que cette superbe pièce n'ait pu être acquise pour le cabinet de l'État belge, où elle avait sa place marquée.

N° 2371. Demi-lion d'or de Louis de Mâle (Gaillard, 215). 200

N° 2372. Vieil heaume, du même (Gaillard, 216) . 120
Vente Dugniolle (1885) : 200 francs ; vente de Witte (1898), 130 francs.

N° 2373. Tiers de heaume, du même, resté inconnu à Gaillard, a été adjugé à M. le Vte B. de Jonghe. 460

N° 2382. Double heaume d'or de Philippe le Hardi 155
Vente Dugniolle : 180 francs.

N° 2383. Ange d'or, du même 315
Vente Dugniolle : 170 francs.

N° 2385. Demi-noble d'or, du même 120
Vente Dugniolle : 155 francs.

N° 2386. Quart de noble d'or, du même 250

N° 2391. Noble d'or de Jean sans Peur 175
Vente Dugniolle : 150 francs ; vente de Witte, 82 francs.

N° 2397. Heaume d'or de Philippe le Bon, adjugé à M. le Vte B. de Jonghe, au prix de . 475

N° 2403. Florin d'or au saint André, du même . 100
Vente Dugniolle : 70 francs.

N° 2407. Demi-florin d'or de Charles le Téméraire, très varié de celui de Deschamps de Pas 140

N° 2417. Demi-écu d'argent de François d'Alençon. 108

Ces prix montrent que les monnaies flamandes, un moment dépréciées à la suite d'assez nombreuses trouvailles, ont reconquis leur valeur d'antan.

Comté de Hainaut.

N° 2448. Guillaume III. Grand mouton. (Chalon, n° 94) 125
Vente Dugniolle : 100 francs.

N° 2449. Mouton d'or. (Chalon, n° 96) 205

Adjugé seulement 40 francs à la vente Dugniolle.

N° 2450. Franc à cheval. (Chalon, n° 98) . . . 150

Vente Dugniolle : 62 francs.

N° 2455. Albert de Bavière. Grande couronne d'or (Chalon, 116), pièce de toute rareté . 420

N° 2462 Guillaume IV. Ange d'or. (Chalon, 130), frappé à Dordrecht. 540

N° 2463. Écu d'or. (Chalon, 133) 170

Les monnaies du Hainaut sont décidément en hausse sérieuse.

Duché de Brabant.

Peu de pièces importantes :

N° 2506. Florin d'or au saint Servais de Jeanne et Wenceslas. Adjugé à M. Schulmann au prix de. 225

Vente Dugniolle : 200 francs.

N° 2520. Tiers de lion d'or de Philippe le Bon . 130

N° 2415. François d'Alençon. Couronne d'or frappée à Anvers. Adjugée à M. A. de Witte, au tiers de sa valeur 130

Évêché de Liége.

N° 2542. Grand mouton de Jean d'Arkel. . . . 230

N° 2544. Double écu d'or de Louis de Bourbon. . 180

Duché de Luxembourg.

N° 2576. Royal d'or de Jean l'Aveugle. Adjugé à M. Bernays, au prix très élevé de . . 600

N° 2577. Écu d'or du même prince. Acheté par M. Bernays 275

N° 2578. Double parisis du même, au type de la

couronne à 3 fleurs de lys. (Serrure, n° 45.) Acquis par M. Bernays, au prix minime de 26

Nous citons cette pièce, dont on ne connaissait qu'un exemplaire au musée de Luxembourg, parce qu'elle constitue une variété nouvelle. Le double reproduit par Serrure a, en effet, pour légende, au droit : + BOE · I — OhES ∘ REX ∘ tandis que la pièce de M. Meyer porte, ainsi que nous l'écrit M. Bernays : BO (aigle) E ⁝ I ⁝ OhES ⁝ REX ⁝ sans croix pattée en tête de la légende.

SEIGNEURIE DE RUMEN.

N° 2535. Mouton d'or d'Arnould d'Orey, pièce rarissime, à M. le Vte B. de Jonghe 500

N° 2536. Franc à cheval, du même. 110

N° 2539. Agnel d'or d'Henri de Diest 125

Disons encore qu'un gros tournois de Middelbourg, de Gui de Flandre, fut adjugé 150 francs à M. Schulmann et qu'un lot de 79 poids monétaires italiens atteignit le prix ridiculement élevé de 300 francs !

A. DE W.

Osservazioni sulla tecnica e saggi monetali antichi, par M. PICCIONE. Rome, 1902.

L'auteur, dans cet intéressant opuscule, appelle toute l'attention des amateurs de monnaies antiques sur l'importance particulière des essais monétaires au point de vue de l'histoire et de la technique. Pour parler en connaissance de cause de cette partie *matérielle* de la numismatique, il faudrait presque avoir traité soi-même les métaux par le

ciseau, le tour, le marteau et le feu ou avoir assisté à ces opérations ou, mieux encore, imiter l'exemple de feu le duc de Luynes qui avait installé un véritable atelier pour se rendre compte des procédés monétaires des anciens.

Très rares sont les essais monétaires romains, l'auteur, en bien des années de recherches, n'ayant pu en réunir que vingt-six en tous métaux et de toutes les formes ! Et cependant, il a dû en exister un assez grand nombre quand on songe que l'artiste, gravant alors directement en creux sur les coins, devait éprouver le besoin de s'assurer fréquemment de l'avancement et de l'effet de son travail. La grande difficulté d'obtenir une bonne empreinte sur un flanc, même chauffé au rouge, en or, en argent ou en cuivre, a dû nécessairement pousser les graveurs de l'époque à se servir, au cours de leur travail, du plomb, métal facilement fusible et malléable. C'est donc parmi les plombs antiques, souvent considérés à tort par les anciens comme monnaies fausses, qu'il faut espérer trouver le plus de ces essais monétaires, monuments si intéressants pour l'histoire et l'art de ces temps éloignés.

Le Père Garrucci, dans ses *Piombi scritti*, mentionne des épreuves de coins qui sont indiscutables. Il en cite de nombreux exemples dans son chapitre VIII. Le savant italien ne fut malheureusement que peu suivi dans cette voie. Le champ à explorer est cependant vaste, car combien de changements ont dû être apportés, au cours de la gravure et avant la frappe, aux innombrables types monétaires antiques, tant par les modifications successives dues aux artistes eux-mêmes que par celles imposées par les fonctionnaires chargés de recevoir les coins nouveaux ! Ces épreuves peuvent donc nous révéler maint fait intéressant dont il ne reste pas trace sur la monnaie définitive.

M. Piccione cite ensuite de nombreux exemples de discussions entre savants numismates de tous les temps à propos de divers monuments monétaires portant des légendes ou des types en apparence anormaux. L'absence de certaines lettres dans le champ, la présence de certains accessoires dans les types ne peuvent-elles pas être parfois le résultat d'une erreur du graveur des coins, erreur réparée ensuite, la frappe de la pièce portant ces particularités n'ayant pas eu lieu et l'exemplaire discuté formant donc un véritable essai? Des savants de premier ordre ont même quelquefois émis des opinions prouvant leur peu de connaissance des questions techniques les plus élémentaires.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans tous les développements de son curieux travail, dans lequel il s'étend sur les sujets les plus variés relatifs à l'objet de ses recherches. Il examine, entre autres, la question de l'authenticité des monnaies du roi Servius Tullius, celle du métal dont les coins antiques étaient faits. Il discute aussi les opinions émises au sujet de la fameuse peinture murale de la *maison des Vettii* de Pompéi, dans laquelle les uns ont voulu voir la représentation d'un atelier monétaire, les autres — avec raison, d'après l'auteur — celle d'un atelier d'orfèvre. L'auteur s'étend aussi longuement sur la frappe des monnaies antiques, qu'il explique en détail, et refuse d'admettre l'opinion généralement admise que les flans monétaires étaient de forme globulaire.

L'intéressante brochure de M. Piccione mérite d'être lue avec attention et montre toute l'importance de l'étude de la technique monétaire, si instructive à tant de points de vue divers. Nous croyons comme lui qu'il est du plus haut intérêt scientifique que cette partie si importante de la numismatique, encore relativement peu explorée et sur

laquelle M. Adrien Blanchet a appelé l'attention des numismates dans la *Revue numismatique* (1896), soit l'objet de recherches nouvelles et d'études approfondies dont l'histoire et la numismatique ne peuvent retirer que de sérieux avantages.

Vte B. DE J.

AVIS AUX LECTEURS.

Les tables des volumes 25 à 36 de la *Revue*, dressées par les soins de M. Alvin, conservateur adjoint au cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique, sont à l'impression; elles seront mises en vente vers la fin de l'année au prix de 8 francs. Les personnes désireuses d'en faire l'acquisition sont priées d'adresser immédiatement leur demande à M. A. de Witte, secrétaire de la Société, 55, rue du Trône, à Bruxelles. Il existe encore, en magasin, quelques exemplaires des tables des volumes 1 à 12 et 13 à 24; ces exemplaires se vendent 5 francs chacun; la série des trois volumes des tables sera cédée, jusqu'au 31 décembre, au prix réduit de 15 francs.

LA MÉDAILLE AU JOUR LE JOUR.

A l'occasion du baptême du prince Léopold de Belgique, célébré le 8 juin en grande pompe dans l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, le graveur H. Leroy a exécuté une médaille artistique, en argent. Le droit représente le profil de la princesse Albert; le revers, une allégorie, nous rappelle la naissance du prince, l'amour maternel qui veille sur son berceau et l'espoir en la tranquillité pour l'avenir du pays, que donne cet événement.

La Joyeuse-Entrée du prince et de la princesse Albert de Belgique dans la ville d'Ostende, le 6 juillet, et à Gand, le 20 du même mois, a provoqué l'émission de médailles commémoratives de leur visite. Ostende a remis aux princes des modèles en or, en argent et en bronze; la médaille de Gand, œuvre du statuaire H. Leroy, montre, au droit, les bustes des augustes visiteurs et, au revers, une composition symbolique.

M. Godefroid Devreese vient de terminer une médaille pour servir de récompense aux exposants et aux œuvres primées de l'Association belge de photographie. Le droit représente un amateur occupé à développer la plaque photographique. On signale également une autre œuvre de ce genre due à M. F. Dubois pour le Cercle de photographie de Bruxelles.

Pour être complet, nous mentionnerons aussi le concours institué par l'Académie royale des beaux-arts pour la gravure en médailles, année 1902 : on demande « un médaillon destiné à représenter allégoriquement la naissance du XXe siècle ».

A l'étranger, nous citerons la « Peace medal », dessinée par E. Fuchs et frappée à Londres par la maison Elkington et Cie : elle rappelle la paix conclue après trente mois de luttes héroïques dans l'Afrique du Sud.

En France, le numéro de juillet de l'*Art décoratif* donne une étude de l'œuvre du médailleur Hubert Ponscarme, accompagnée de trente-cinq illustrations. L'auteur décrit le glorieux rôle joué par M. Ponscarme dans la rénovation et le succès de l'art de la médaille. Après nous avoir tracé les étapes de sa vie artistique, il nous le montre dirigeant à l'École des beaux-arts l'atelier de gravure en médaille : c'est là qu'ont aussi étudié et travaillé des artistes tels que Roty, A. Charpentier, Yencesse.

Les concours des prix de Rome sont terminés. Dans la section qui nous intéresse spécialement, le sujet était : un martyre de Saint-Sébastien. Six graveurs en médailles avaient été admis à monter dans les fameuses loges.

Le premier grand prix a été attribué à M. Pierre Dautel, élève de MM. Dubois et Barrias ; le second grand prix à M. Julien Mérot, de l'école de MM. Dupuis et Barrias ; le deuxième second grand prix à M. Jos. Lamasson, qui a suivi les leçons de MM. Falguière, Mercié et A. Dubois.

Signalons enfin la *Gazette numismatique française,* dont le tome V vient d'être achevé. Au milieu d'articles intéressants sur la numismatique et la médaille, nous voyons M. de Foville passer en revue les médailleurs étrangers à l'Exposition de 1900, tandis que M. F. Mazerolle étudie la biographie et l'œuvre du médailleur S.-E. Vernier. La reproduction d'une médaille de V. Hugo et l'annonce d'une prochaine étude d'ensemble sur l'iconographie numismatique de V. Hugo termine le volume de cette année.

Nous avons, pour l'Allemagne, à mentionner deux grandes revues d'art : 1° La *Moderne Kunst* (Berlin-Leipzig, éd. R. Bong), dans les livraisons de 1901-1902, a publié plusieurs médailles de L. Bottée, E. Hannaux, Chaplain, Cappucio (J. Verdi), B. Kruse (7e centenaire de Riga), et particulièrement les œuvres les plus récentes de Rud. Mayer, professeur à l'École des arts de Karlsruhe. Nous avons de ce graveur une jolie et originale médaille de baptême, une médaille pour noces d'argent et une pour jubilé ; deux médailles à l'effigie du grand-duc Frédéric de Bade ; une plaquette représentant une jeune fille en prières devant le crucifix et une autre, le portrait de la reine Louise.

2° D'autre part, la *Zeitschrift für bildende Kunst* consacre presque tout son numéro de mai aux médailleurs autri-

chiens (Neue Folge, XIII, 1902, heft 8) : article signé J. Leisching.

L'auteur, faisant l'histoire de la glyptique autrichienne, nous montre comment l'art de la médaille était déjà en honneur au XIVe siècle dans la personne de V. Pisano. Innombrables sont les graveurs du XVIe siècle; le siècle suivant ne réserve plus seulement ses œuvres aux souverains et aux héros, mais consacre aussi des événements historiques; la victoire, l'amour, le mariage seront les sujets préférés.

Marie-Thérèse fonde l'Académie des graveurs de Vienne en 1766. Mais ce n'est que depuis trente ans que le mouvement en faveur de l'art de la médaille s'est manifesté dans la capitale de l'Autriche, en même temps qu'à Paris. Un des premiers maîtres, c'est J. Tautenhayn; et, dès lors, les artistes se suivent : A. Scharff, E. Schwartz, F. Pawlik, Cizek, Marschall, Breithut, Neuberger, R. Mayer, Kowarzik, Hautsch. L'auteur analyse leurs œuvres et en reproduit les plus belles.

ÉD. LALOIRE.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue numismatique, 1902, 2e livraison. — BLANCHET. Recherches sur les monnaies celtiques de l'Europe centrale. — TACHELLA. Numismatique de Philippopolis. — MOWAT. Les essais monétaires de répétition et la division du travail. — MAURICE. L'atelier monétaire de Carthage pendant la période constantinienne. — HÉRON DE VILLEFOSSE. Le grand autel de Pergame sur un médaillon de bronze trouvé en France. — ROUVIER. Les rois phéniciens de Sidon d'après leurs monnaies sous la dynastie des Achéménides. —

DROUIN. Les monnaies zodiacales de Djehangir et de Nour Djehan, avec une monnaie inédite d'Akbar. — Mélanges et documents; chronique; bulletin bibliographique; périodiques.

La Gazette numismatique, t. VI, n° 8. — ALVIN. Médaillon de Guillaume Dupré au buste de Victor-Amédée, duc de Savoie. — JUSTICE et FAYEN. Essai d'un répertoire idéologique de la numismatique belge pour les années 1883 à 1900. — Varia.

Frankfurter Münzzeitung, n° 18. — MEIER. Gandersheimer Pfennige nach Goslarer Vorbild. — SCHLUSS. Der Denar- und Brakteatenfund von Gr.-Krotzenburg. — JORDAN. Übersicht über die bisher bekannt gewordenen Lippischen Schreckenberger. — Varia.

N°s 19-20.—P. JOSEPH. Einer bisher unbekannte Münze des kölnischen Erzbischofs Walram, Grafen von Jülich, 1332-1349.— LOCKNER. Nachtrag zu « Ein Sparbüchsenfund mit Pfenningen aus der Wende vom XIV zum XV Jahrhundert ». — Noch einmal der falsche züricher Thaler. — KULL. Ein Jeton auf die Krönung Friedrichs V, Königs von Böhmen, 1617. — Zur Geschichte der Nikelmünzen. — Varia.

Berliner Münzblätter, 1902, n° 5. — LOCKNER. Ueber einige seltene Würzburger Heller des 15 Jahrhunderts. — FRIEDENSBURG. Neue Zutheilungen schlesischer Denare. — DANNENBERG. Dänische Mittelaltermünzen. — BEHRENS. Münzen der Stadt Lübeck. — Varia.

N° 6. — E. BAHRFELDT. Medaillen des Antonio und Alessandro Abondio. — FRIEDENBURG. Neue Zutheilungen schlesischer Denare. — Zur Silberfrage. — Varia.

N° 7. — OERTZEN. Der Wittenfund von Lelkendorf.

— FRIEDENSBURG. Neue Zutheilungen schlesischer Denare. — HOHLFELD. Erläuterungen zu Hameln. — E. BAHRFELDT. Die Münzen- und Medaillen-Sammlung in der Marienburg. — BEHRENS. Münzen der Stadt Lübeck. — Varia.

Monatsblatt, n° 226. — ZAMBAUR. Bildliche Darstellungen auf mohammedanischen Münzen. — Varia.

N° 227. — VON ERNST. Über das Prägen der Münzen bei den Römern. — Varia.

N°s 228-229. — VON ERNST. Jubelmedaille auf den steierischen Erzberg. — Varia.

Blätter für Münzfreunde, 1902, n° 6. — DOCAN. Die Münzen des moldanischen Fürsten Stephan des Grossen. — EBNER. Ein fund von Münzen aus der Zeit Herzog Ulrichs van Württemberg.— H. BUCHENAU. Entstehung der neuesten meiningischen Reichsmünzen und eine bezügliche Medaille. — Varia.

N° 7. — H. BUCHENAU. Die Regensburgers Denare Königs Konrads des Franken.—H. BUCHENAU. Die Bleibulle des Würzburger Bischofs Adalbero. — H. BUCHENAU. Unedierte augsburger Pfennige aus der ersten Hälfte des XII Jahrhunderts. — Ein miltenberger Halbgroschen des Mainzer Erzbischofs Adolf I von Nassau.—Neue meiningische Münzen für 1902. — Varia.

Numismatic Chronicle, 1901, part III-IV. — ALREW. A numismatic history of the reign of Henry I. — Varia.

1902, part I. — REINACH. Some Pontic Eras. — J. EVANS. Note on a gold coin of Addedomaros. — CARLYON-BRITTON. Bedwin and Marlborough and the moneyer Cilda. — LE MÊME. On a rare sterling of Henry, earl of Northumberland. — LAWRENCE. A find of silver

coins of Edward IV-Henry VIII. — HILL. Timotheus, refatus of Mantua and the medallist « T. R ». — SMITH. Some notes on the coins struck at Omdurman by the Mahdi and the Khalifa. — Miscellania.

Part II. — HOWORTH. A note on some coins generally attributed to Mazaios, the satrap of Cilicia and Syria. — J. EVANS. The burning of Bonds under Hadrian. — J. MAURICE. Classification chronologique des émissions monétaires de l'atelier d'Alexandre pendant la période constantinienne. — GRUEBER et BLANCHET. Treasure-trove, its ancien and modern laws. — WALTERS. Some remarks on the last silver coinage of Edward III. — Mélanges.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, n° 144. — Musiker-Medaillen. — NENTWICH. Regesten zur Geschichte der Münzstätte Wien. — Miscellen. — Die moderne Medaille.

N° 145. — Musiker-Medaillen. — NENTWICH. Regesten zur Geschichte der Münzstätte Wien. — CUBASCH. Eine Eisenerzer Medaille. — CUBASCH. Die österreichischen Vereinsthaler. — Varia.

N° 146. — Die österreichisch-ungarischen Medaillenprägungen zum Jubeljare 1898. — Musiker-Medaillen. — H. CUBASCH. Zur Medaille auf die Stiftung der Savoy-Liechtenstein'schen Ritter-Akademie in Wien. — Varia.

Numismatic Circular, n° 115. — Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — FORRER. Biographical notices of medallists. — CERRATO. Una medaglia Sabauda coniata da Orazio Astesano. — ZAY. Numismatique colonaile. — Varia.

N° 116. — Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — FORRER. Biographical notices of medallists. — WHITEWAY. The coins of Italy. — Varia.

N° 117. — Inedited coins. — FORRER. Biographical notices of medallists. — CARLYON-BRITTON. William I and II, their mints and moneyers. — Varia.

American Journal of numismatics, t. XXXVI, n° 4. — BENSON. Ancient Greek coins. — BRISTOL. Coronation medals struck in America. — MARVIN. Medal for Prince Henry. — NICHOLS. The springfield mass, jubilee medal. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — NICHOLS. Medals of the Grand Army. — Varia.

Bulletin international de Numismatique, t. I, n° 2. — A. BLANCHET. Le « Croisat » au XIIIe siècle. — P. HAUBERG. Trésors enfouis dans les pays scandinaves du VIIIe au XIIe siècle. — R. MOWAT. La contremarque hispano-américaine PESCADOR. — Trouvailles; sociétés; musées; nouvelles diverses; nécrologie; questions; bibliographie.

Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde, t. X, 3e livraison. — ZWIERZINA. Beschrijving der Nederlandsche of op Nederland of Nederlanders betrekking hebbende penningen, geslagen na November 1863. — CUMONT. Mélanges numismatiques. — HOLLEBEKE en A. SASSEN. Bouwstoffen voor eene geschiedenis van het nederlandsche geld- en muntwezen. — Varia.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale du 6 juillet 1902, au Palais des Académies, à Bruxelles.

La séance est ouverte à onze heures.

Sont présents : MM. le vicomte B. de Jonghe, *président;* Éd. Vanden Broeck, *contrôleur;* Am. de Roissart, *trésorier;* A. de Witte, *secrétaire-bibliothécaire*; Ch. Van Schoor, Edm. Peny, V. De Munter, G. de Schodt, Ém. Seeldrayers, Alb Visart de Bocarmé, V. Lemaire et Fréd. Alvin, *membres effectifs;* MM. Ch. van der Beken, L. de Jaer, Fern. Donnet, Edm. Lombaerts, F. Vermeylen, P. Fisch, G. Bigwood, le vicomte Eug. de Jonghe, Alph. Michaux, Éd. Laloire, Ch. Le Grelle et le capitaine Dugniolle (1), *correspondants regnicoles.*

Assistent à la séance : A. De Meunynck, *membre honoraire;* M. C.-J. Begeer, *associé étranger.*

Se sont excusés : Mgr le chanoine baron F. Bethune, *président d'honneur;* MM le comte Th. de Limburg-Stirum, *vice-président*, J. Pety de Thozée, C. Picqué, le baron Liedts, le baron J. de Chestret de Haneffe, le baron

(1) Ce dernier entre seulement en séance après son élection.

Bethune, C. Bamps, le baron Surmont de Volsberghe, ministre de l'Industrie et du Travail, le lieutenant-colonel chevalier Léop. van Eersel, P. Cogels, l'abbé P. Daniëls, J. Moens, F. Dubois, le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck et le major Tinne, *membres effectifs;* MM. L. Gautier de Rasse, Edm. Liégeois, J. Simonis, l'abbé A. Lambo, Éd. Bernays, le baron Prisse, l'abbé J. Gaillard, G. Maus et G. Devreese, *correspondants regnicoles;* MM. le jonkheer M.-A. Snoeck, A. Blanchet et P. Bordeaux, *membres honoraires;* MM. P.-J.-B. Ruijs de Perez. H.-J. de Dompierre de Chaufepié, le jonkheer M.-F. Beelaerts van Blokland et le comte de Geloes d'Eysden, *associés étrangers.*

M. le vicomte B. de Jonghe remercie les membres d'avoir répondu nombreux à la convocation du bureau; il fait procéder à la distribution du jeton de présence, à l'effigie de Lelewel, et complimente M. P. Fisch, auteur de ce jeton, pour lequel, chaque fois, depuis trois ans, cet artiste a pris la peine de graver un revers différent. (*Applaudissements.*)

Depuis l'assemblée d'avril, la Société a été avisée du décès de M. De Muyser, élu depuis quelques mois à peine associé étranger. Cette perte est d'autant plus sensible qu'elle rend désormais incertaine la publication de l'histoire monétaire du Luxembourg, pour laquelle M. De Muyser s'était entendu avec M. van Werveke, un autre de nos associés étrangers.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

M. le Président donne la parole à M. A. de Roissart pour la lecture du rapport sur la situation financière de la Société. Cette situation continue à être très bonne et M. de Jonghe félicite vivement le trésorier de la façon dont il s'acquitte de ses délicates fonctions. L'assemblée s'associe par ses applaudissements aux justes félicitations adressées par son Président à M. Amédée de Roissart. Le Président remercie aussi le contrôleur, M. Éd. Vanden Broeck.

M. de Witte, secrétaire, résume ensuite en ces termes les travaux de la Compagnie pendant l'année 1901 :

MESSIEURS,

Les volumes de la *Revue* se suivent, mais ils ne se ressemblent pas. Le tome LVII, en effet, qui compte 532 pages, 10 planches et 41 vignettes dans le texte, se distingue tout particulièrement de ses devanciers par le nombre et l'importance des mémoires consacrés à la numismatique antique, qu'il renferme.

L'article intitulé *Les monnaies de Ptolémée II qui portent dates*, article couronné à notre concours de numismatique grecque, constitue de l'avis de tous les numismates, une des œuvres les plus importantes qui aient paru depuis longtemps sur la matière. Grâce à l'interprétation nouvelle donnée par M. Svoronos à certains caractères qui se rencontrent fréquemment sur les monnaies de Ptolémée II, Philadelphe, la numismatique des Lagides d'Égypte, jadis le désespoir des savants, est devenue l'une des séries monétaires de l'antiquité le plus exactement classées, tant

au point de vue chronologique qu'au point de vue géographique.

Le grand ouvrage que M. Svoronos nous promet sur le monnayage des souverains grecs d'Égypte viendra confirmer, nous en sommes convaincu, l'excellente impression produite par la publication du chapitre consacré à l'étude du numéraire de Ptolémée II, dont notre *Revue* a eu la bonne fortune d'avoir la primeur.

De toute autre nature, *varietas delectat*, est la notice, d'agréable lecture, que M. Forrer a eu l'heureuse idée de consacrer à la recherche des *Portraits de Sapho sur les monnaies*. Nous avons été accoutumés à considérer la célèbre poétesse grecque, à l'âme passionnée d'amour et de poésie, comme une femme sans mœurs, ou tout au moins de mœurs faciles. M. Forrer proteste contre cette accusation, dont il s'efforce d'établir l'inexactitude.

Si le concours de numismatique romaine, ouvert par nous il y a bientôt trois ans, n'a pas donné de résultat effectif, il n'a pas cependant été inutile, puisque nous lui devons, ainsi que nous l'écrivait fort aimablement M. Max Bahrfeldt en nous envoyant son manuscrit, une étude de ce savant officier sur *Deux dépôts de deniers consulaires romains*, d'un haut intérêt pour le classement chronologique d'un certain nombre de pièces d'argent de la République.

Enfin, sous le titre : *Examen critique d'une nouvelle théorie de la monnaie romaine*, M. le prince Soutzo, l'érudit gouverneur de la Banque nationale de Roumanie, discute les opinions émises récemment par M. B. Pick sur ce sujet et s'attache tout particulièrement à fixer la valeur numérale des signes employés par le métrologue romain Volusius Mæcianus, dans sa numération par deniers.

Les valeurs attribuées à ces signes par M. Soutzo, vivement combattues par M. Blancard, correspondant de l'Institut de France, dans une lettre adressée aux directeurs de la *Revue*, a été maintenue depuis, *ne varietur*, par notre confrère roumain (1re livraison 1902).

Vous voyez, Messieurs, par cette brève analyse, combien nous avions raison d'attirer votre attention sur la valeur des mémoires de numismatique antique publiés l'an dernier dans la *Revue belge*.

L'histoire de notre monnayage national n'a guère été moins favorisée. Les notices de M. le Vte B. de Jonghe : *Les monnaies des derniers comtes de Reckheim de la maison d'Aspremont-Lynden* et *Deux monnaies luxembourgeoises inédites ;* la note de M. Alvin, *Un quart de gros inédit de Jean de Bavière, duc de Luxembourg*, ne nous font pas connaître, en effet, moins de cinq monnaies nouvelles, et ce n'est pas tout ; car M. Hamal-Mouton a bien voulu nous signaler aussi l'existence, dans sa collection, d'un patard de Gérard de Groisbeeck, prince-évêque de Liége, que M. de Chestret n'avait pas connu en nature (no 513). Enfin, M. Éd. Bernays consacre *Quelques mots au sujet des deniers namurois de la première moitié du XIIIe siècle,* étudiés jadis par M. Chalon, et conclut en disant qu'il faut « maintenir les deniers au châtel à Philippe le Noble et à ses successeurs jusqu'à Philippe II inclus, attribuer les rares deniers au portail d'église à Henri et à Marguerite de Vianden, et donner les deniers au cavalier à Henri le Blondel, au cours de son occupation du comté de Namur. »

Malheureusement, en ce qui concerne la numismatique étrangère, nous n'avons à citer cette fois qu'*Un demi-gros à l'écu aux quatre lions frappé à Schoonvorst par Gérard,*

duc de Juliers et de Berg, comte de Ravensberg, publié par M. le Vte B. de Jonghe, et des *Remarques nouvelles sur les assignats du siège de Mayence de* 1793 *et sur les méreaux de péage du pont*, supplément à un important mémoire de M. P. Bordeaux, paru dans la *Revue* de 1899.

M. Bordeaux a aussi terminé cette année sa belle étude sur la *Numismatique de Louis XVIII dans les provinces belges en* 1815, dont nous avons déjà dit tout le bien que nous pensions.

Nous sommes toujours heureux de voir M. Frédéric Alvin collaborer à notre *Revue*, parce que ses communications offrent, en général, un vif intérêt de lecture. Son article : *Numismatique et sigillographie bruxelloises. — Les anciens serments d'arbalétriers et d'archers de Bruxelles, leurs sceaux, leurs médailles et leurs jetons*, est certes l'un des meilleurs qu'il ait livrés à l'impression.

Puisque nous en sommes aux jetons, disons encore que nous avons enfin terminé notre trop long essai sur *Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens.*

La médaille d'art, tant recherchée aujourd'hui des collectionneurs, a fait l'objet des quatre articles que voici :

1° *Les médailles de Constantin et d'Héraclius.* Ces deux médaillons, dont on connaît un grand nombre de surmoulages, ont déjà servi de thème à de nombreuses études. D'après M. Simonis, il faudrait y voir l'expression d'une seule et même pensée chrétienne : la divinité du christianisme. On ne pourrait donc séparer ces médailles l'une de l'autre et elles doivent avoir été conçues et exécutées par un seul et même artiste. La thèse de M. Simonis, brillamment exposée et défendue avec passion, est sans conteste attrayante, mais peut-être serait-il imprudent de

l'admettre sans réserve. Quant à la nationalité de ces œuvres d'art que l'on a déjà promenées un peu partout, notre confrère s'abstient avec raison de se prononcer d'une façon définitive.

2° *Rectification à van Loon.* Il s'agit dans l'occurrence de deux médailles d'Adrien Waterloos sur lesquelles l'auteur de l'*Histoire métallique des Pays-Bas* avait cru reconnaître les portraits de Henri de Croonendael père, et de Henri de Croonendael fils. M. R. Richebé est d'avis qu'il faut y voir, sur l'une et sur l'autre, l'effigie du dernier de ces seigneurs et il est probable qu'il a raison.

3° *Une médaille honorifique de la principauté de Liége retrouvée* par M. Hamal-Mouton. C'est la médaille au buste de l'évêque Maximilien-Henri de Bavière donnée par ce prélat aux bourgmestres de Liége, Henri de Curtius et Pierre de Simonis, en récompense du dévouement déployé par ces magistrats lors de la peste de 1668. La découverte de M. Hamal a son importance et nous devons lui savoir gré de nous l'avoir communiquée. La *Revue* avait d'ailleurs déjà signalé cette médaille (année 1865, p. 451), que l'on est d'accord pour attribuer à l'orfèvre ciseleur Henri Flémalle. (*Biographie nationale* et de Chestret : *Numismatique de la principauté de Liége*, p. 383.)

4° *Médailles franco-gantoises de l'ère républicaine et de l'empire* de la collection de M. P. Bordeaux, article plein de renseignements intéressants tant pour Gand que pour la France.

En terminant, nous croyons séant de nous excuser d'avoir encombré la *Revue* de toute une série de notices : *Notre-Dame de Laeken et ses médailles*, — *Étiquette de changeur au type d'une monnaie de Philippe le Hardi, comte de Flandre*, — *Sceau de la loge Paix et Candeur à*

l'Orient de Bruxelles. C'est trop vraiment et nous sommes confus de cette abondance d'articulets sans grande valeur.

Les *Mélanges*, un peu moins nourris cette année, sont dus à l'obligeance de MM. De Meunynck, Trachsel, Alvin, van der Beken, Vte B. de Jonghe, Éd. Vanden Broeck, Laloire et A. de Witte. Nous ne pouvons assez engager les membres belges et étrangers de la Société de bien vouloir tenir la direction de la *Revue* au courant de tous les menus faits numismatiques, ventes, trouvailles, publications nouvelles, acquisitions faites par les Musées, etc., etc., qui pourraient venir à leur connaissance, c'est le seul moyen de donner de l'intérêt aux *Mélanges* qui doivent, de par leur nature même, présenter un caractère d'actualité.

Des articles nécrologiques ont été consacrés par MM. De Meunynck, Wedberg, Alvin et de Witte à la mémoire de MM. Jean Presl, Édouard-Henri van Hende, Cyr.-François-Natalis Rondot, le chevalier Henri Mayer van den Bergh et Van Raemdonck.

Lorsque nous aurons rappelé que M. Éd. Laloire a continué avec autant de talent que d'exactitude la publication des *Médailles historiques de Belgique* en nous faisant connaître les dernières œuvres de MM. Lemaire, Paul Fisch, Wissaert, Fisch, De Wever, J. Baetes et F. Dubois, nous aurons accompli la tâche que l'article XIII des statuts nous impose. Croyez, Messieurs, que nous nous sommes efforcé d'être aussi bref que possible afin de ne pas trop abuser de votre bienveillante attention.

M. le Président remercie M. de Witte du soin qu'il apporte chaque année à la rédaction de son rapport, puis il lui continue la parole pour donner lecture du rapport du bibliothécaire :

MESSIEURS,

Depuis la réunion de juillet de l'an dernier, il m'est parvenu, pour vos collections, 220 volumes ou brochures, — dont les œuvres presque complètes de MM. L. Blancard et S. Ambrosoli, — 89 monnaies, 52 médailles et 18 jetons.

Le service des échanges n'a guère subi de modification ; il comporte une soixantaine de publications. J'ai reçu aussi les portraits de cinq de nos nouveaux membres. Enfin, comme en 1901, M. Van Schoor m'a remis, pour augmenter la suite de nos médailles françaises contemporaines, une somme de 100 francs qui m'a permis d'acquérir, à la Monnaie de Paris, les 16 médailles que voici et que vous apprécierez comme il convient, j'en suis convaincu.

M. Van Schoor mérite d'autant plus notre gratitude, qu'il y a récidive de sa part. Je vous proposerai donc, Messieurs, de voter à notre généreux confrère des remerciements avec inscription au procès-verbal de la séance. (*Applaudissements.*)

Il y a plus de seize ans déjà, Messieurs, que j'ai la direction de vos collections. Lorsque, en mars 1886, j'entrais en fonctions, mon prédécesseur le colonel Maillet, mort subitement en se rendant à la bibliothèque, avait à peine eu le temps de terminer le classement des livres de la Société dans les deux salles du Palais des Académies mises à notre disposition par un arrêté ministériel du mois de mars 1881. La plupart des publications périodiques étaient incomplètes et les échanges tombés à rien. Je me suis constamment attaché à compléter ces publications et à établir des échanges nouveaux avec les sociétés d'histoire, d'archéologie et surtout de numismatique du pays et de l'étranger. Un coup d'œil jeté sur la liste des ouvrages entrés, publiée

chaque trimestre dans la *Revue*, vous dira si j'ai réussi.

C'est en 1860 que, sur la proposition de M. Guioth, alors bibliothécaire, la Société prit la résolution de former un Cabinet numismatique. Après le départ de M. Brichaut, qui quitta assez brusquement la Belgique, le médaillier, dont il avait alors la garde, fut placé en dépôt chez le trésorier et ce ne fut qu'en 1890 qu'il me fut remis pour être conservé désormais à la Bibliothèque de la Société.

Il n'était guère riche, d'ailleurs, car il renfermait à peine six ou sept cents pièces. Aujourd'hui nous possédons environ 4,800 pièces diverses, toutes sommairement classées, que quatre meubles à nombreux tiroirs peuvent à peine contenir. Afin d'obvier quelque peu à cet encombrement, je vous demanderai, Messieurs, de me permettre d'offrir à la Société un petit médaillier de chêne dans lequel j'ai laissé une quarantaine de médailles belges du XIXe siècle qui viendront heureusement compléter une des plus belles séries de vos collections. *(Vifs remercîments.)*

Il y a trente-deux ans, en 1870, que, sur les instances réitérées de M. Vanden Broeck, le bureau décida de réunir les portraits des membres de la Compagnie. Cette excellente idée ne fut malheureusement mise en pratique que pendant quelques années et, lorsqu'à la mort de M. Chalon, son gendre, M. Delecourt, me remit l'album de la Société, il ne renfermait que 87 photographies.

Je suis heureux de pouvoir faire circuler aujourd'hui, parmi vous, quatre albums qui en contiennent 315. Cette série iconographique unique, je pense, en son genre, sera précieuse plus tard pour l'histoire de la science numismatique.

Voilà, Messieurs, ce que je tenais à rappeler en mon dernier rapport. Vous allez, en effet, dans quelques instants

me donner un successeur. M. Laloire, dont le zèle et les connaissances bibliographiques sont connus, aura vite fait de vous faire regretter de ne pas l'avoir élu plus tôt bibliothécaire de la Société royale de Numismatique de Belgique.

Place aux jeunes, Messieurs, c'est le seul moyen pour une Société comme la nôtre de vivre et de progresser toujours et sans cesse.

M. de Jonghe se joint au bibliothécaire pour remercier M. Van Schoor du nouveau et précieux don fait par lui aux collections de la Société; puis il présente à M. de Witte l'expression de la gratitude de la Compagnie pour le zèle et l'activité qu'il a déployés pendant les longues années au cours desquelles il a exercé les fonctions de bibliothécaire et de conservateur des collections de la Société royale de Numismatique de Belgique. (*Applaudissements.*) Il est persuadé que M. Laloire, qui va être élu en remplacement de M. de Witte, remplira, lui aussi, ces fonctions à la satisfaction de tous.

L'assemblée procède ensuite aux diverses élections à l'ordre du jour.

Sont nommés à l'unanimité :

Membres honoraires, en remplacement de MM. L. Maxe-Werly et J. Laugier, décédés, MM. O. Roty, médailleur à Paris, et J. Svoronos, conservateur du Cabinet numismatique à Athènes.

Membre effectif, en remplacement de M. le comte G. de Nédonchel, décédé, M. Éd. Laloire, attaché aux archives générales du royaume, à Bruxelles.

Membre correspondant regnicole, en remplacement de M. Laloire, élu membre effectif, M. Dugniolle, capitaine au régiment des grenadiers, à Bruxelles.

Les membres du bureau étant soumis cette année à réélection, M. Van Schoor propose d'acclamer les noms des anciens titulaires et celui de M. Laloire comme bibliothécaire. (*Adhésion unanime.*) En conséquence, le bureau de la Société pour la période triennale 1903-1905 sera composé de :

M. le vicomte B. de Jonghe, *président*,

M. le comte Th. de Limburg-Stirum, *vice-président*,

M. Alph. de Witte, *secrétaire*,

M Am. de Roissart, *trésorier*,

M. Éd. Laloire, *bibliothécaire*,

M. Éd. Vanden Broeck, *contrôleur*.

Le président faisant partie de droit de la Commission directrice de la *Revue belge de Numismatique* (art. XVII des statuts), MM. le comte de Limburg-Stirum et A. de Witte sont seuls soumis à réélection. Ils sont renommés par acclamation. La direction de la *Revue* pour l'année 1903 comprendra donc :

MM. le vicomte B. de Jonghe,
le comte Th. de Limburg-Stirum,
Alphonse de Witte.

M. de Jonghe, en son nom et en celui de ses collègues, remercie l'assemblée des nouvelles

preuves de confiance qu'elle vient de leur donner.

Le Président annonce que M. A. Michaux, graveur à la Monnaie de Bruxelles, a bien voulu se charger de modeler le jeton de présence pour les années 1903, 1904 et 1905. Après une discussion à laquelle prennent part MM. le vicomte B. de Jonghe, V. Lemaire, Ch. Van Schoor, Éd. Vanden Broeck et A. de Witte, l'assemblée décide que ce jeton sera à l'effigie de M. R. Chalon, ancien président d'honneur de la Société, et, de plus, à la demande de M. Michaux, qu'il sera non plus rond, mais rectangulaire.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Lemaire, *membre effectif*, constate que depuis quelque temps la *Revue* publie assez fréquemment des notices concernant des médailles de dévotion ; il croit donc être agréable à ses confrères en offrant, pour les collections de la Compagnie, onze médailles religieuses gravées jadis par lui pour des orfèvres de Gand. (*Remercîments.*)

M. A. de Witte fait circuler quatorze médailles ou insignes frappés dans les ateliers de M. Paul Fisch et que ce dernier vient de lui remettre pour la Bibliothèque de la Société. (*Remercîments .*)

M. Fréd. Alvin, membre effectif, demande la parole.

Messieurs et chers confrères, dit-il, avant de vous faire part de mes dernières investigations numismatiques, notre honorable président, M. le Vte de Jonghe, m'a prié de

vous répéter aujourd'hui ce qu'il avait eu l'honneur de vous annoncer à la dernière réunion de notre Société, tenue à Liége au mois d'avril, à savoir que les tables des années 1869 à 1880 de la *Revue*, dont la rédaction m'avait été confiée, sont terminées et seront incessamment livrées à l'imprimeur. Ces tables, est-il besoin de vous le dire, je les ai rédigées sur le plan précédemment adopté par Alexandre Pinchart, que j'ai suivi aussi fidèlement que possible, afin de laisser au travail de mon prédécesseur et au mien l'homogénéité qui leur est indispensable pour qu'ils puissent fournir une aide vraiment efficace aux travailleurs. *(Remercîments.)*

M. Alvin expose ensuite ses idées sur le florin au saint Jean-Baptiste, à la légende FLOR EX ChT, sur la nationalité duquel on n'est pas d'accord et que le conservateur adjoint du Cabinet des médailles de Bruxelles croit avoir été frappé par Florent de Hainaut, prince d'Achaïe (1289-1297). Cette attribution permettrait de développer ainsi la légende : FLOR*ens* (Florent) EX C*omitibus* hT*noniae*.

Sur la proposition de M le vicomte B. de Jonghe, il est décidé que la lecture de M Alvin sera insérée dans l'une des prochaines livraisons de la *Revue*.

M. Peny, membre effectif, fait passer sous les yeux de ses confrères une superbe plaquette d'argent modelée par O. Roty pour les mines de Lens, à l'inscription : *Rendre à l'homme par le travail les ressources enfouies par la nature.*

M. Lombaerts, correspondant regnicole, fait

circuler un curieux objet, en forme de boîte, au sujet duquel notre collègue a bien voulu nous faire parvenir les renseignements suivants :

Le 5 février 1831, la canonnière n° 2, commandée par le lieutenant de vaisseau Van Speyk, se trouvant en rade d'Anvers, chassa sur ses ancres et alla s'échouer sur la rive, au nord de la lunette Saint-Laurent.

A la vue de cet accident, plusieurs personnes se rendirent à bord de la canonnière pour prêter assistance et aider au renflouement du navire; mais Van Speyk se méprenant sur leurs intentions pacifiques et humanitaires et croyant, sans doute, qu'on venait lui ordonner d'amener son pavillon et le forcer à se rendre, descendit dans sa cabine, sous prétexte d'aller prendre ses papiers de bord. Rencontrant sur l'escalier le matelot Wyler, il lui cria : *Bergje* (Sauvez-vous).

A peine quelques secondes s'étaient écoulées, que Van Speyk jetait son cigare allumé sur un sac de poudre et la canonnière sautait, causant la mort de deux officiers belges, le capitaine Grégoire et le lieutenant Calier, ainsi que celle de quatorze hommes d'équipage. Wyler, averti par son commandant, se jeta dans le fleuve avec quatre autres matelots; ils étaient sauvés.

Le corps de Van Speyk fut retrouvé, mais horriblement mutilé. Bras et jambes avait été emportés. Il fut transporté à Amsterdam et inhumé dans la nouvelle église, où un monument lui a été élevé auprès de ceux de De Ruyter, Van Galen et Beulinck.

La piécette, qui a circulé à la dernière assemblée, rappelle le fait ci-dessus et la mort héroïque de Van Speyk. Elle forme une petite boîte en argent, de quinze millimètres de diamètre et de quatre millimètres de hauteur.

Elle contient un fragment d'étoffe provenant du vêtement de Van Speyk, sur lequel on remarque aussi des traces de rousseur et de brûlures.

Sur le couvercle est représentée, en faible relief, la canonnière d'où s'échappe un panache de fumée et ayant les deux mâts brisés.

Autour se trouve l'inscription :

I . C . I . VAN SPEYK GES^{N} 5 FEB. 1831.

Qu'on doit lire : Jan-Carel-Jozephus Van Speyk, gesprongen 5de february 1831.

Sur le côté opposé de la boîte se trouvaient, en majuscules cursives, ornées et entrelacées, les lettres R. M. C.

En haut et en bas, une palme.

Van Speyk était un vaillant officier. Il s'était signalé par des actes de bravoure lors de la révolte de Diepo Negora à Java, et le roi de Hollande l'avait nommé chevalier de son ordre, après le bombardement d'Anvers.

M. le vicomte B. de Jonghe montre un joli sceau du XVIIIe siècle du chevalier Jacques de Heusy, seigneur d'Agimont. A ce propos, il résume l'histoire de cette seigneurie et exhibe la seule monnaie portant le nom d'Agimont : M*oneta* AGIMOT, qui nous soit parvenue. C'est un esterlin trouvé jadis en Irlande et publié par M. Chalon dans la *Revue belge de Numismatique* (1), frappé par le seigneur Jean II (1280-1310), de la maison de Loos. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à midi et demi.

Le Secrétaire, Alph. de Witte.

Le Président, Vte B. de Jonghe.

(1) 1856, p. 289.

Réunion du bureau du 8 juillet 1902.

... Sur la proposition de MM. le Vte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. le Dr H. Buchenau, directeur des *Blätter für Münzfreunde*, 2, Roonstrasse, à Weimar.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

ALPH. DE WITTE. — Vte B DE JONGHE.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1902.

MEMBRES D'HONNEUR.

S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE	22 avril 1892.
S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Philippe DE SAXE-COBOURG ET GOTHA**, DUC DE SAXE.	7 juillet 1878.
S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOUVERAIN DE **MONACO, ALBERT Ier** . . .	24 novembre 1889.
S. A. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Pierre DE SAXE-COBOURG ET BRAGANCE.**	26 novembre 1891.
S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Louis-Alexandre DE BATTENBERG**, 4, Hanscrescent, Londres, C. W.	21 avril 1901.

MEMBRES HONORAIRES (1).

MM.

TEIXEIRA DE ARAGÃO, directeur du cabinet des médailles de S. M. le Roi de Portugal, à Lisbonne	2 juillet 1871.
KARABACEK (LE Dr ET PROFESSEUR **Josef**) directeur de la Bibliothèque impériale et secrétaire de l'Académie impériale et royale des Sciences, Seidlgasse, 41, à Vienne, III	7 juillet 1872.
SCHLUMBERGER (**Gustave**), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27, à Paris.	7 juillet 1878.

(1) Le nombre des membres honoraires est limité à vingt-cinq.

DE BARTHÉLEMY (**Anatole**), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris. . . . 3 juillet 1881.

CARON (**Émile**), avoué honoraire, boulevard Haussmann, 36, à Paris . . . . . 1er juillet 1888.

DANNENBERG (**Hermann**), magistrat, président d'honneur de la Société de numismatique de Berlin, Lessingstrasse, 8, à Berlin, N. W. . — —

BABELON (**Ernest**), membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30, à Paris . . . . . — —

EVANS (**John**), président de la Société des antiquaires et de la Société anglaise de numismatique, correspondant de l'Institut de France, Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre. . 24 novembre 1889.

HILDEBRAND (**Hans**), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Suède, directeur des musées d'antiquités de l'État, Storgatan, 24, à Stockholm. . . . . 5 juillet 1891.

LUSCHIN VON EBENGREUTH (LE Dr ET PROF. CHEVALIER **Arnold**), membre de l'Académie impériale et royale des Sciences à Vienne, ancien doyen de l'université de Gratz, l'hiver : Merangasse, 15 ; l'été : Quellengasse, 4, à Gratz (Autriche) . . 3 juillet 1892.

PAPADOPOLI (LE COMTE **Nicolas**), sénateur, président de la Société italienne de numismatique, palais Papadopoli, Grand Canal, San-Silvestro, à Venise . . . . . — —

JOSEPH (**Paul**), professeur, Schifferstrasse, 88, Sachsenhausen, à Francfort-sur-Mein . . . . 2 juillet 1893.

GNECCHI (**Francesco**), directeur de la *Revue italienne de Numismatique*, via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie) . . . . . — —

IMHOOF-BLUMER (LE Dr **Frédéric**), à Winterthur (Suisse) . . . . . 1er juillet 1894.

Bahrfeldt (Max), Lt-Colonel au 5e régiment de fusiliers n° 36, Kronprinzenstrasse, 6, Halle a/S . . . . . 1er juillet 1894.

Von Ernst (le chevalier **Charles**), conseiller supérieur des Mines de l'État, Ungargasse, 3, à Vienne (Autriche). . . . . — —

Snoeck (le jonkheer **M.-A.**), chambellan de S. M. la reine des Pays-Bas, à Hintham. . . . . 19 juillet 1896.

De Meunynck (Auguste), membre du comité directeur du musée numismatique, rue Masséna, 23, à Lille. . . . . 17 juillet 1898.

Blanchet (J.-Adrien), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, membre résident de la Société des antiquaires de France, avenue Bosquet, 40, à Paris (VIIe) . . . . . 2 juillet 1899.

Bordeaux (Paul), avocat, boulevard Maillot, 98, à Neuilly s/Seine, France . . . . . 1er juillet 1900.

Blancard (Louis), correspondant de l'Institut, rue Silvabelle, 2, à Marseille. . . . . — —

Morin-Pons (Henri), banquier, rue de la République, 2, à Lyon. . . . . 7 juillet 1901.

Barclay v. Head, conservateur au British Museum, à Londres . . . . . — —

Svoronos (Jean-N.), directeur du Musée national de Numismatique, rue Cyclobore, 4, à Athènes. 6 juillet 1902.

Roty (Oscar), graveur-médailleur, membre de l'Institut, rue Mirabeau, 1, à Paris . . . . . — —

MEMBRES EFFECTIFS (1).

MM.

Bethune (monseigneur le chanoine baron **F.**), prélat domestique de Sa Sainteté et archidiacre du chapitre de la cathédrale de Bruges, rue d'Argent, 40, à Bruges . . . . . Fondateur.

Pety de Thozée (J.), agent diplomatique et consul général de Belgique, à Sophia . . . 4 juillet 1852.

(1) Le nombre des membres effectifs est limité à trente-cinq.

Picqué (Camille), conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque royale, rue Dupont, 70, à Schaerbeek	8 juillet 1860
Vanden Broeck (Édouard), rue du Commerce, 70, à Bruxelles	3 juillet 1864.
de Limburg-Stirum (le comte Thierry), sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles	7 juillet 1867.
de Jonghe (le vicomte Baudouin), rue du Trône, 60, à Ixelles.	4 juillet 1869.
Liedts (le baron), rue de la Loi, 88, à Bruxelles.	3 juillet 1870.
de Chestret de Haneffe (le baron Jules). membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 31, à Liége . .	2 juillet 1871
de Roissart (Amédée), conseiller à la Cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles.	7 juillet 1878.
Cumont (Georges), avocat, rue de l'Aqueduc, 19, à Saint-Gilles	2 juillet 1882.
Bequet (Alfred), rue Grandgagnage, 8, à Namur.	6 juillet 1884.
Bethune (le baron Jean-Baptiste), membre de la députation permanente, rue Saint-Georges, 10, à Bruges.	5 juillet 1885.
Van Schoor (Charles), avocat général à la Cour de cassation, avenue Louise, 93, à Bruxelles .	— —
Bamps (Constant), docteur en médecine, rue Maegdendries, à Hasselt.	— —
de Witte (Alphonse), rue du Trône, 55, à Ixelles.	4 juillet 1886.
Peny (Edmond-Ph.-A.), ingénieur, à Morlanwelz.	3 juillet 1887.
De Munter (Victor), agent de la Banque nationale de Belgique, Lei, 15, à Louvain. . . .	— —
Surmont de Volsberghe (le baron), sénateur, ancien Ministre de l'Industrie et du Travail, à Ypres	7 juillet 1889.
Van Eersel (le lieut.-colonel chevalier Léop.), villa Jeannette, cap d'Antibes (Alpes-Maritimes), France	24 novembre 1889.
Naveau (Léon), au château de Bommershoven (par Jesseren)	— —

Cogels (Paul), château de Boeckenberg, à Deurne lez-Anvers . . . . . 6 juillet 1890.

Daniëls (l'abbé Polydore), au château de Vogelsanck, par Zolder (Limbourg) . . . . . — —

de Schodt (Georges), avocat, rue de Londres, 5, à Ixelles . . . . . 5 juillet 1891.

Moens (Jean), avocat, à Lede, près d'Alost, Flandre orientale . . . . . — —

Dubois (Fernand), sculpteur et médailleur, rue du Mont-Blanc, 69, à Saint-Gilles . . . . . 3 juillet 1892.

Seeldrayers (Émile), artiste-peintre, rue Potagère, 123, à Saint-Josse-ten-Noode . . . . . 2 juillet 1893.

Visart de Bocarmé (Albert), rue Saint-Jean, 16, à Bruges . . . . . — —

Wallaert (Ém.), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 73, à Saint-Josse ten-Noode . . . . — —

Lemaire (Victor), médailleur, boulevard du Chemin de fer, 21, à Gentbrugge-Gand . . . . — —

Willems (Joseph), notaire, à Saint-Trond . . . 1er juillet 1894.

de Ghellinck-Vaernewyck (le vicomte), rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles . . . . . — —

Tinne (O.), major au 1er régiment de ligne, boulevard de la Citadelle, 64, Gand . . . . . 7 juillet 1895

Delbeke (A.) avocat, membre de la Chambre des Représentants, rue de l'Empereur, 9, à Anvers. — —

Alvin (Fréd.), conservateur adjoint du cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, rue Van Volsem, 13, à Ixelles . . . . . 7 juillet 1901.

Laloire (Édouard), attaché aux archives générales du Royaume, avenue Brugmann, 304, à Uccle . . . . . 6 juillet 1902.

CORRESPONDANTS REGNICOLES (1).

MM.

Van Even (Édouard), membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, archiviste de la ville, rue des Bouchons, 6, à Louvain . . . . 4 juillet 1869

(1) Le nombre des correspondants regnicoles est limité à trente-cinq.

du Chastel de la Howardries (le comte **Albéric**), au château de la Havette, à Spa. . .	3 juillet 1881.
Van der Beken (Charles), contrôleur des monnaies, rue de Moscou, 1, à Saint-Gilles . . .	7 juillet 1889.
Urban (Ernest), rue du Congrès, 43, à Bruxelles.	6 juillet 1890.
de Jaer (Léon), ingénieur, rue Buzenville, 30, à Liége	5 juillet 1891.
Gautier de Rasse (Léopold), avocat, rue du Prince Royal, 15, à Ixelles	— —
Van der Stappen (Charles), statuaire, avenue de la Joyeuse-Entrée, 15, à Bruxelles	2 juillet 1893.
Jooris (Franz), lieutenant au 1er régiment de Guides, boulevard de Waterloo, 51, à Bruxelles.	— —
Merghelynck (l'écuyer **Arthur**), archiviste des villes d'Ypres et de Furnes, rue d'Elverdinghe, 1, à Ypres	— —
Liégeois (Edmond), bibliothécaire de la ville, rue au Beurre, 35, à Ypres.	1er juillet 1894.
Donnet (Fernand), rue du Transvaal, 53, à Anvers.	— —
Simonis (J.), docteur, rue de l'Industrie, 2, à Jemeppe-sur-Meuse	7 juillet 1895.
Van Malderghem (Jean), archiviste de la ville de Bruxelles, rue Anoul, 26, à Ixelles. . . .	— —
Lombaerts (Edmond), avenue des Arts, 130, à Anvers	— —
Moyaux (Auguste), ingénieur, Boulevard du Régent, 31a, à Bruxelles.	— —
Vermeylen (Franz), statuaire et médailleur, rue des Récollets, 49, à Louvain.	— —
Lambo (l'abbé **Aloïs**), professeur au Petit Séminaire, à Malines	— —
Hermans (Charles), Canal des Brasseurs, 29, à Anvers.	— —
Bernays (Édouard), avocat, avenue Van Eyck, 33, à Anvers.	— —
Fisch (Paul), médailleur, rue d'Allemagne, 32, à Bruxelles.	19 juillet 1896.

de Vinck de Winnezeele (le baron), membre du comité-directeur du musée du Steen, avenue des Arts, 107, à Anvers	19 juillet 1896.
Bigwood (Georges), avocat, rue Washington, 5 (avenue Louise), à Bruxelles	— —
de Jonghe (le vicomte **Eug.**), rue du Trône, 60, à Ixelles	— —
Mac Leod, professeur de botanique à l'université de Gand, rue du Héron, 3, à Gand	— —
Allard (Josse), directeur de la Monnaie, avenue de la Toison d'Or, 19, à Ixelles.	18 juillet 1897
Prisse (le baron **Philippe**), ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, boulevard Léopold, 163, à Anvers	— —
Gaillard (l'abbé **Joseph**), curé à Geer, près Waremme	— —
Michaux (Alphonse), graveur à la Monnaie, rue Berckmans, 2, à Saint-Gilles	17 juillet 1898.
Renier (M.), président de la Société verviétoise d'archéologie, membre correspondant pour la province de Liège de la Commission royale des monuments, fondateur et conservateur du musée communal de Verviers, rue Saucy, à Verviers	— —
Maus (Gaston), rue du Luxembourg, 19, à Bruxelles	— —
Van den Bergh (Léopold), trésorier du cercle archéologique de Malines, Longue rue des Chevaliers, 32, à Malines	1er juillet 1900.
Le Grelle (Charles), commissaire des monnaies, à Bruxelles	— —
Devreese (Godefroid), statuaire-médailleur, rue Quinaux, 11, à Schaerbeek.	7 juillet 1901.
Rasquin (Georges), avocat, rue Laruelle, 6, à Liége	— —
Dugniolle (J.), capitaine au régiment des grenadiers, rue Vifquin, 66, à Schaerbeek	6 juillet 1902.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

MM.

Madden (**Frédéric-W.**), esq., 13, Grand Parade, à Brighton.	14 janvier 1865.
Trachsel (le Dr C.), Petit-riant Site, descente Montbenon, à Lausanne.	14 mai 1871.
Sudre (**L.**), sous-directeur honoraire des monnaies, quai Malaquais, 3, à Paris	25 janvier 1876.
Lehmann (le baron **von**), lieutenant général, Adolfsallee, 7, à Wiesbaden	4 décembre 1877
Du Lac (**Jules**), rue des Minimes, 10, à Compiègne	10 avril 1878
Engel (**Arthur**), rue de l'Assomption, 66, à Paris-Auteuil	11 mai 1878.
Rigaux (**Henri**), archiviste de la ville, mairie de Lille (Nord)	23 mai 1878.
Vernier (**Achille**), banquier, rue de Thionville, 34, à Lille	23 octobre 1878.
de Grez (le jonkheer **J.-M.-H.-J.**), rue Belliard, 18, à Bruxelles	4 février 1879.
Dissard (**Paul**), conservateur des musées de la ville de Lyon	5 juillet 1879.
Ehrensvard (le comte **Augustin**), capitaine au régiment des hussards de Scanie, à Liatorp, près Helsingborg (Suède)	17 mars 1881.
Quarré-Reybourbon (**L.**), boulevard de la Liberté, 70, à Lille	2 mai 1882.
André (**Ernest**). notaire. à Gray (Haute-Laône).	2 octobre 1882.
Cavalli (**Gustave**). pharmacien, à Sköfde (Suède).	9 août 1883
Wedberg (**J.-O.**), conseiller de justice, Storgatan, 29, à Stockholm	9 août 1883.
Bom (**Adrien**), Keizersgracht, 149, à Amsterdam.	20 janvier 1885.

(1) Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante.

Jolivot (P.-C.), secrétaire du gouverneur général et du conseil d'État de la principauté de Monaco . . . . . 27 avril 1885.

de Man (Mlle Marie), rue Saint-Pierre, 39, à Middelbourg (Zélande) . . . . . 30 mai 1885

Besier (Louis-Guillaume-Alexandre), président de la Commission des monnaies des Pays-Bas, Maliesingel, 24, à Utrecht . . . . 2 octobre 1885.

Germain de Maidy (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy . . . . . 14 avril 1886.

Cahn (Adolphe-E.), membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, Niedenau, 55, à Francfort-sur-Mein . . . . . 4 juillet 1886.

Helbing (Otto), membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse, Maximilianstrasse, 32, à Munich. . . . . — —

Corbelijn-Battaerd (C.-H.-F.-A.), Notenboomstraat, 87, à Groenloo (province de Gueldre), Pays-Bas . . . . . 28 avril 1887.

Schulman (J.), Keizersgracht, 448, Amsterdam (Pays-Bas). . . . . — —

Gnecchi (Ercole), directeur de la *Revue italienne de Numismatique*, via Gesù, 8, à Milan (Italie). 4 juin 1887.

Storer (Horace-R.), président de la Société médicale de Newport, Washington street, 58, à Newport, Rhode-Island (États-Unis). . . . 28 juin 1887.

Mc Lachlan (R.-W.), Sainte-Monique street, 55, Montréal (Canada) . . . . . 30 juillet 1887

Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, 2, rue Singer, à Paris-Passy (XVIe) . . . . 1er décembre 1887.

Kenner (le Dr Frédéric), membre de l'Académie impériale et royale des sciences de Vienne, directeur des Musées impériaux des médailles et d'antiquités, Burgring, 5, à Vienne (Autriche) . . . . . 13 janvier 1888.

Stephanik (Joh.-W.), secrétaire de la Société royale néerlandaise de numismatique, Keizersgracht, 414, à Amsterdam . . . . . 26 août 1888.

Barozzi (Nicolas), ancien conservateur du Musée Correr et directeur actuel des Galeries royales de Venise, Palais ducal, à Venise. . . . . 23 décembre 1888.

de Ponton d'Amécourt (le baron **R.**), rue Saint-Nicolas, 2, à Saint-Calais (Sarthe), France . . 6 février 1889.

Vallentin du Cheylard (Roger), officier de l'Instruction publique, receveur des Domaines, à Saint-Péray (Ardèche), France . . . . . 28 septembre 1889.

Soutzo (Michel-C.), gouverneur de la Banque nationale de Roumanie, Strada Romania, 4, à Bucharest (Roumanie) . . . . . 12 octobre 1889.

Van Werveke (Nicolas), secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg . . . . . 15 février 1890.

Stroehlin (Paul), président de la Société suisse de numismatique, 54, route de Chêne, à Genève . . . . . 7 juin 1890.

Meili (Julius), ancien consul de la Confédération helvétique, Alpenquai, 36, à Zurich. . . . . 4 novembre 1890.

Hollebeke (Paul), Grand'Place, à Bailleul (Nord), France. . . . . 27 février 1891.

Tolstoï (le comte **Jean**), Académie impériale des Beaux-Arts, Wassiliewski ostrow, 5e ligne, n° 2, à Saint-Pétersbourg . . . . . 7 mars 1891.

Coliez, docteur en médecine et officier d'Académie à Longwy (France) . . . . . 15 mars 1891.

Ruijs de Perez (P.-J.-B.), rue Joseph II, 26, à Bruxelles . . . . . 31 mars 1891.

de Gyselaar (le jonkheer **N.-C.**), docteur en droit, Hoogstraat, à Gorcum. . . . . 20 mai 1891.

van der Does de Willebois (le jonkheer **P.-J.-J.-S.-M.**), bourgmestre de la ville de Bois-le-Duc . . . . . 1er juillet 1891.

Van Meeuwen (le jonkheer **P.-M.-F.**), vice-président de la Cour d'appel, à Bois-le-Duc. 1er juillet 1891.

de Marchéville (**Marcel**), ancien maître des requêtes au conseil d'État, boulevard Haussmann, 38, à Paris . . . . . 9 juillet 1891.

Ambrosoli (**Solon**), conservateur du cabinet royal des médailles de Brera, à Milan . . . . . — —

Riggauer (le prof. **Hans**), conservateur en chef du cabinet royal de numismatique, Neuhaüserstrasse, 5, à Munich . . . . . — —

Hauberg (**P.**), conservateur du cabinet royal de numismatique de Copenhague, Danemark. . 26 novembre 1891.

Hénault (**Maurice**), archiviste municipal, place d'Armes, 13, à Valenciennes . . . . . 7 janvier 1892

Castellani (**Giuseppe**), à Santarcangelo di Romagna (Italie). . . . . 14 mai 1892.

Heldring (**O.-G.-H.**), Lt-colonel d'infanterie, Langestraat, 30, à Renkum (Gelderland), Pays-Bas. 21 mai 1892.

de Castellane (le comte), rue de Villersexel, 5, à Paris . . . . . 7 juin 1892

Quintard (**Léopold**), rue Saint-Michel, 30, à Nancy . . . . . 28 juin 1892.

Sagnier (**Alphonse**), docteur en droit, rue Petite Saunerie, 17, Avignon (Vaucluse), France . . 11 juillet 1892.

Maignien (**Edmond**), conservateur de la bibliothèque de Grenoble, à Grenoble (Isère), France. . . . . — —

Ruijs de Perez (**Willie**), avenue Louise, 119, à Bruxelles . . . . . 22 août 1892.

Ruggero (**Giuseppe**), colonel, rue L. Sella, 33, à Rome . . . . . 14 septembre 1892.

Rappaport (**Edmond**), banquier, Friedrichstrasse, 130, à Berlin . . . . . 28 novembre 1892.

Troutowski (**W.**), secrétaire général de la Société impériale d'archéologie (Bersénewka), à Moscou . . . . . 12 décembre 1892.

Stenersen (le Dr **L.-B.**), directeur du cabinet des médailles de l'Université, à Christiania . . . 12 décembre 1892.

Marvin (**W.-T.-R.**), directeur de *The American Journal of numismatics*, Federal street, 73, à Boston (Massachusetts), U. S. . . . . 26 janvier 1893.

von Höfken von Hattingsheim (le chevaler **R.**), directeur de *l'Archiv für Bracteatenkunde*, Gymnasiumstrasse, 35, à Vienne . . . . . 22 février 1893.

Ter Gouw (**J.-E.**), Nassaulaan, 8, à Hilversum, (Hollande septentrionale), Pays-Bas . . . . . 25 février 1893

Zwierzina (**W.-K.-F.**), receveur de l'enregistrement et des domaines, à Alfen (Sud-Hollande). 18 juin 1893

Barbey de Budé (**Maurice**), Veytaux (canton de Vaud), Suisse . . . . . 20 juin 1893.

Oettinger (**Sigmund**), professeur, membre de la Société américaine de numismatique et d'archéologie, 107, East 45th street, New-York. . 12 janvier 1894.

de Dompierre de Chaufepié (**D.-H.-J.**), directeur du cabinet royal des médailles, président de la Société royale néerlandaise de numismatique, rue de Java, 76, à La Haye . . . . . 17 mars 1894.

Bahrfeldt (le docteur **Emile**), Bankdirektor, Kurfürstendamm, 17, Berlin, W. . . . . 28 mars 1894.

Rosa (**Alexandre**), président de la *Junta de numismatica americana*, 543, Calle Péru, à Buenos-Ayres. . . . . 11 mai 1894.

van Meeuwen (le jonkheer **P.-L.**), Nieuwstraat, 138, à Bois-le-Duc . . . . . 21 juin 1894.

Derome (**Ch.**), notaire, à Ribemont (Aisne), France . . . . . 28 octobre 1894.

van Lanschot, avocat, Weesstraat, 134a, à Bois-le-Duc. . . . . 3 décembre 1894.

Kleinschmidt (Dr **A.**), conseiller de la Cour et directeur de la Bibliothèque ducale, à Dessau, Anhalt. . . . . 5 janvier 1895.

Grossel (**Arsène**), Grand'Place, 20, à Bergues-Saint-Winoc (Nord), France . . . . . 13 mai 1895.

Sassen (Auguste), Steenweg, à Helmond (Pays-Bas) . . . . . 20 septembre 1895.

Mubarek Ghalib Bey, fonctionnaire à la Dette publique ottomane, à Constantinople . . . . 9 janvier 1896.

Tachella (M.-D.-E.), conservateur du cabinet des médailles, au Musée national, à Sophia . . 25 février 1896.

Hess (Adolph), Nachfolger, Mainzer Landstrasse, 49, à Francfort sur Mein . . . . . 21 avril 1896.

Hirsch (Jacques), docteur en philosophie et numismate, Reichenbachstrasse, 15[I], à Munich. 26 septembre 1896.

Joos (H.), lieutenant-colonel d'infanterie territoriale, à Cassel (Nord), France. . . . . 14 octobre 1896.

Beelaerts van Blokland (le jonkheer M.-F.), Koninginnegracht, 62, à La Haye. . . . . 6 avril 1897.

Menger (J.-Ph.-M.), 1er graveur à la Monnaie, Voorstraat, 35, à Utrecht . . . . . — —

Begeer (C.-J.), médailleur, Oudegracht, 17, à Utrecht . . . . . 6 avril 1897.

Perini (Quintilio). à Rovereto, Tyrol (Autriche). 15 septembre 1897.

Leite de Vasconcellos, professeur de numismatique à la Bibliothèque nationale, à Lisbonne — —

Richebé (Raymond), avocat, ancien attaché à la bibliothèque Mazarine, rue Montaigne, 7, à Paris . . . . . 1er octobre 1897.

Seligmann (Eugène), Gallus-Anlage, 1, à Francfort-sur-Mein . . . . . 7 mars 1898.

Vlasto (Michel-P.), allées des Capucines, 12, à Marseille . . . . . 20 novembre 1898.

Snoeck (le jonkheer M.-W.), docteur en droit, à Heerenveen, Pays-Bas . . . . . 1er décembre 1898

Prowe (T.), président de la Société numismatique de Moscou, à Moscou . . . . . — —

de Geloes d'Eysden (le comte), chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden, par Eysden, Limbourg hollandais. . . . 29 janvier 1899.

Florange (J.), 21, quai Malaquais, Paris . . . . 20 février 1899.

Forrer (L.), « Edelweiss », Grove Park (Kent), Angleterre . . . . . 15 mai 1899.

Streit, professeur à l'Université, à Athènes. . . 8 août 1899.

Pick (le Dr **Behrendt**), conservateur du cabinet numismatique de Gotha. . . . . 28 septembre 1899.

Labouchère (Herman), château de Doorn, province d'Utrecht, Pays-Bas . . . . . 30 avril 1900.

Amardel (Gabriel), avocat à Narbonne (Aude), France . . . . . 11 juillet 1900.

Honnet (Camille), rue du Cloître-Saint-Étienne, 25, à Troyes (Aube), France . . . . . 31 décembre 1900.

Nervegna (Giuseppe), à Brindisi (Italie) . . . — —

Bockenheimer, Landgerichtsdirector, 27, Uferstrasse, à Mayence . . . . . 4 février 1901.

Rizzoli, junior (le Dr **Luigi**), conservateur au Musée Bottacin, à Padoue . . . . . 4 mai 1901

Lalanne (Émile), rue de la Trésorerie, 34, à Bordeaux. . . . . 17 juin 1901.

De Campos (Manoel-Joaquim), rue Da Boa Vista, 124, 2°, à Lisbonne . . . . . 12 décembre 1901.

Buchenau (H.), directeur des *Blätter für Münzfreunde*, Roonstrasse, 2, Weimar . . . 8 juillet 1902.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1903 :

Président d'honneur à vie : Mgr le chanoine baron **Félix Bethune.**
Président : . . . . . M. le vicomte **B. de Jonghe.**
Vice-Président : . . . . M. le comte **Th. de Limburg-Stirum.**
Secrétaire : . . . . . M. **A. de Witte.**
Trésorier : . . . . . M. **Am. de Roissart.**
Contrôleur : . . . . . M. **Éd. Vanden Broeck.**
Bibliothécaire : . . . . . M. **Éd. Laloire.**

COMMISSION DE LA REVUE POUR L'ANNÉE 1903 :

MM. le vicomte **B. de Jonghe.**
le comte **Th. de Limburg-Stirum.**
A. de Witte.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1902.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés au bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter, Neue Folge*, nos 6 et 7. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 268 et 269. — *Numismatisches Literatur-Blat*, nos 125 à 128.

Amérique. — *American Journal of numismatics*, t. XXXVI, no 4. — *The american-numismatic and archæological Society of New-York, forty-fourth annual Meeting*, 1902.

Angleterre. — *Numismatic Circular*, nos 115 et 116. — *Numismatic Chronicle*, 1902, part II.

Autriche-Hongrie. — *Monatsblatt*, nos 227 à 229. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 144 à 146.

Belgique. — *Archives belges*, t. IV, nos 5 et 6. — *L'ancien pays de Looz*, t VI, nos 1 et 2. — Académie royale d'archéologie : *Annales*, 5e série, t. III, 4e liv. ; t. IV, 1re liv. ; *Bulletin*, 5e série, 2e partie, nos V et VI. — Académie royale : *Bulletin de la classe des lettres*, 1902, nos 4 et 5. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*. t. X, nos 5 et 6. — *Annales de la Société d'archéologie de Namur*, t. XXIV, 3e liv. — *Revue bibliographique belge*, 1902, nos 5 et 6. — *La Gazette numismatique*, t. VI, no 8. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXX, 2e fasc. ; t. XXXII, 1er fasc. *Annales de la Société historique de Tournai*, nouvelle série, t. VI. — *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, vol. III, nos 12-14.

Canada. — *The Canadian antiquarian*, vol. IV, no 1.

France. — Société nationale des antiquaires de France : *Mettensia*, no III ; *Bulletin*, 1902, 1er trim. — *Polybiblion* : partie littéraire, t. XCIV, liv. 5 et 6 ; t XCV, liv. 1 ; partie technique, t XCVI, liv. 5 à 7. — *Bulletin de la Société de Borda*, 1901, 4e liv. ; 1902, 1re liv. — *Bulletin international de numismatique*, t I, no II. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t LI. — *Revue numismatique*, 1902, 2e liv.

Italie. — *Bollettino del Museo civico di Padova*, t. V, nos 3-4.

Luxembourg. — *Ons Hemecht*, t. VIII, nos 6-7. — *Bibliographie luxembourgeoise*, 1re partie (A-B).

Pays-Bas. — *Provinciaal Genootschap van kunsten en wettenschap pen in Noord-Brabant* Nieuwe reeks, no 9 — *Tijdschrift van het Nederlandsche Genootschap van munt- en penningkunde*, t. X, 3e liv.

Portugal. — *O Archeologo Português*, t. VII, nos 2 et 5.

Suisse. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève : *Mémoires et documents*. Nouvelle série, t. V, liv. 2; *Bulletin*, t. II, liv. 5.

Ouvrages non périodiques.

Bernays. — *Un demi-gros de convention frappé par Wenceslas I, duc de Luxembourg et Bohémond de Saarbruck, archevêque de Trèves*. Bruxelles, 1902, in-8o, 6 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

Cuvelier. — *L'histoire d'une ville dans ses sceaux*. Hasselt, 1902, in-8o, 47 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Daremberg et Saglio. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. 32e livraison. (*Don de la librairie Hachette.*)

de Ghellinck-Vaernewyck (Vte). — *La reliure flamande au XVIe siècle*. Anvers, 1902, in-8o, 33 pages, planche.

de Jonghe (Vte B.). — *Herck-la-Ville et son atelier monétaire* Bruxelles, 1902, in 8o, 6 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

Gnecchi (E.). — *Falsificazioni di monete italiane*. Milano, 1902, gr. in-8o, 12 pages, 1 planche. (*Hommage de l'autenr.*)

Gnecchi (F.). *Appunti di numismatica romana*, nos LVI et LVII. Milano, 1902, gr. in-8o, planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Mowat. — *La contremarque hispano-américaine « pescador »*. Paris, 1902, in-8o, 2 pages.

Quarré-Reybourbon. — *Un manuscrit géographique du XVIIIe siècle*. Lille, 1902, in-8o, 12 pages.

Rizzoli (Dr L.). — *Quattrini di Francesco Novello da Carrara*. Milano, 1902, gr. in-8o, 6 pages, vignette. — *I Sigilli nel museo Bottacin*, no VII. Padova, 1902, in-8o, planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Schuermans. — *Lettre à M. le Vte B. de Jonghe sur certaines monnaies de Celles*. Bruxelles, 1902, in-8o, 12 pages.

Vermeylen. — *Quelques mots sur François Bertinet à propos d'un médaillon de Louis XIV*. Bruxelles, 1902, in-8o, 12 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Catalogue général des médailles françaises, à vendre à prix marqués, 10e fascicule. (Envoi de M. Boudeau.) — *Numismatischer Verkehr*, 1902, nos 5-6. — *Catalogue* no 33 *Marchio et Majer de monnaies antiques et modernes*, à prix marqués.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. V. Lemaire.

11 médailles de dévotion gravées par Lemaire.

Don de M. P. Fisch.

14 médailles et insignes gravés par H. Leroy, J. de Keyser, Lemaire, P. Schaar, etc., frappés dans les ateliers de M. P. Fisch.

Don de la Société hollando-belge des amis de la médaille d'art.

Fontes, droit et revers, du médaillon aux effigies de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique, modelé par C. Van der Stappen.

Don de M. A. de Witte.

31 médailles et 7 jetons gravés par J. Wiener, Léopold Wiener, Wurden, Veyrat, Tiollier, Hoppe, Hart, Leclercq, Geerts, Geefs, F. Dubois, A. Fisch, Baethes, Braemt, E. Dubois, Dargent et C Jehotte. – Une monnaie d'argent italienne

---

Plaquette commémorative du mariage de LL.AA.RR. le Prince Albert de Belgique et la Princesse Élisabeth, bronze par C. Van der Stappen.

Jeton de présence, à l'effigie de Lelewel, à l'assemblée de la Société du 6 juillet 1902, gravé par P. Fisch.

Soit en tout : 1 monnaie, 59 médailles et 8 jetons.

Ixelles, le 14 août 1902.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,
ALPHONSE DE WITTE.

TABLE DES MATIERES.

MÉMOIRES.

Quelques mots à propos d'un trésor de monnaies romaines déterré à Gives (Ben-Ahin), province de Liége, par M. L. Renard. . 5
Moules monétaires romains en terre cuite récemment découverts en Égypte, par M. A. de Witte. 29
Les pièces uniques, rares ou inédites de la grande collection de Flandre, appartenant au Musée de Lille, par M. A. De Meunynck. 37
Médailles gantoises (1580-1717), par MM. Ch. Gilleman et A. van Werveke 57, 175. 312, 472
Sceau-matrice d'Ernest de Merode, comte de Waroux, époux de Marie-Madeleine de Halwyn, par M. le Vte B. de Jonghe. 85
Une émission de monnaies en Gaule sous Gallien, en 262, par M. A. Blanchet 129
Deux monnaies des ducs de Lothier du commencement du XIe siècle, par M. A. de Witte 143
Les monnaies de Celles et le sceau du chapitre de Saint-Hadelin, par M. F. Alvin 151
Un esterlin à tête inédit frappé à Poilvache par Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg (1309-1346), par M. Éd. Bernays 163
Deux thalers de Charles de Croy, prince de Chimay, comte de Megen, époux de Marie de Brimeu, comtesse de Megen, par M. le Vte B. de Jonghe. 167
Une médaille inédite de Notre-Dame de Benoîte-Vaux, par M. L. Germain de Maidy 193
Un demi-gros de convention frappé par Wenceslas I, duc de Luxembourg (1356-1383 et Bohémond de Saarbrück, archevêque de Trèves (1354 1362), par M. Éd. Bernays 267
Herck-la-Ville et son atelier monétaire, par M. le Vte B. de Jonghe 273

La numismatique du siège de Middelbourg de 1572 à 1574, par Mlle Marie de Man 279, 429
Quelques mots sur François Bertinet, à propos d'un médaillon de Louis XIV, par M. Frantz Vermeylen. 343
Les méreaux des brasseurs d'Anvers, par M. Fernand Donnet. 355, 497
Un jeton inédit de deux receveurs de Bruxelles de 1467, par M. Éd. Laloire 465

CORRESPONDANCE.

Notes et observations sur la lettre de M. L. Blancard, par M. Michel-C. Soutzo 94
Lettre de M. le comte Albéric du Chastel de la Howardries à le Vte B. de Jonghe. 98
Lettre de M. H. Schuermans à M. le Vte B. de Jonghe 371
Lettre de M. Fréd. Alvin à M le Vte B. de Jonghe 503

NÉCROLOGIE.

Léon Maxe-Werly, par M. A. de Witte. 104
Christian-Jean van Eeghen, par M. A. de Witte 200
Le comte Georges de Nédonchel, par Mgr le chanoine baron F. Bethune. 201
Joseh Laugier, par M. A. de Witte. 206
Adolphe Weyl, par M. A. de Witte. 383
Léopold Hamburger 383
Constant de Muyser, par M. Éd. Bernays 510
Léonard-Pierre-Hubert Schols, par M. A. de W. 512
Isaac Myer, par M. A. de W. 512

MÉLANGES.

La collection de feu le baron Lucien de Hirsch de Gereuth au Cabinet des médailles de Bruxelles, par M. le Vte B. de Jonghe. — Le sixième rapport de l'Administration des monnaies de France, compte rendu par M. A. de Witte. — *Dictionnaire des figures héraldiques*, par le Cte T. de Renesse, t. VI, 3e fascicule; annonce par M. A. de Witte. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXX; compte rendu par M. A. de

Witte. — La médaille au jour le jour, par M. Éd. Laloire. — Une enseigne légionnaire romaine, note par M. A. de Witte. — Appel de M. F. Gnecchi. — *Atene*, par M. S. Ambrosoli; compte rendu par M. A. de Witte. — *Des signes chrétiens figurant sur les monnaies romaines pendant le règne de Constantin le Grand*. par M. J. Maurice; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — *Histoire métallique de Charleroi*, par M D. van Bastelaer; compte rendu par M. A. de Witte.— Une nouvelle société suisse de numismatique, annonce par M. A. de Witte. — La médaille du mariage de l'archiduchesse Élisabeth et du prince Windischgraetz, par M. A. de Witte — Sommaire des publications périodiques 107

Boîte à deneraux au nom nouveau d'un ajusteur hollandais, par M. A. Blanchet. — La vente de la collection von Wotoch, par M. le Cte Alb. du Chastel. — *Catalogue of greek coins in the Hunterian collection university of Glascow*, by G. Macdonald; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — *Numismatica Indo-Portuguesa*, par M. de Campos; compte rendu par M. J. Meili. — Deux nouveaux ajusteurs gantois, par MM. Gilleman et Van Werveke. — Compte rendu de l'assemblée de la section belge de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art, par M Éd. Vanden Broeck. — Léopold Ier et la princesse Charlotte d'Angleterre, par M. Hamal-Mouton. — La monnaie de Bruxelles en 1901, par M. Ch. van der Beken. — Une monnaie luxembourgeoise nouvelle; note par M. A. de Witte. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 31e liv.; annonce par M. A. de Witte. — *Dictionnaire des figures héraldiques;* communiqué par M. A. de Witte. — *Contributo al corpus nummorum italicorum* par M. Perini, annonce par M. A. de Witte. — *Myntforhold og Udmyntninger i Danmark indtil* 1146, par M Hauberg; compte rendu par M. A. de Witte — *Two canadian golden wedding-medals*, par M. Mc Lachlan; compte rendu par M. A. de Witte. — Trouvaille de monnaies romaines à Betecom, par M. A. de Witte. — *Hamburgesche Zirkel-Correspondenz;* compte rendu par M. A de Witte. — La médaille au jour le jour, par M. Éd. Laloire. — *Armorial du Jetonophile*, par M. J. Florange; compte rendu

par M. A. de Witte. — Concours ouvert en 1903 par la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art. — Sommaire des publications périodiques. 211

Traité des monnaies grecques et romaines, par M. Ernest Babelon, membre de l'Institut ; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — Deux poids monétaires de l'ajusteur gantois François Van de Veste ; note par MM. Ch. Gilleman et A. van Werveke. — Dénéraux de Gand et de Rotterdam et détails biographiques sur l'ajusteur général des Provinces-Unies *Jacob l'Admiral*; note par M. Albert Visart de Bocarmé. — Monnaies romaines successivement découvertes à Elewyt (Brabant); note par M. A. de Witte. — Une vente de monnaies grecques doubles du Cabinet royal des médailles de Berlin ; annonce par M. le Vte B. de Jonghe. — *Biographical dictionary of medallists, coin, gem, and seal-engravers, mint-masters, etc., ancient and modern, with reference to their works B. c. 500*, par M. L. Forrer ; compte rendu par M. A. de Witte. — La médaille au jour le jour, par M. Éd. Laloire. — *Dictionnaire des figures héraldiques*, par M. le Cte Th. de Renesse, t. VI, 6e fascicule ; annonce par M. A. de Witte. — *Un denier nouveau de l'abbaye d'Echternach;* note par M. le Vte B. de Jonghe — Mise au concours, par l'Académie royale de Belgique, d'un médaillon destiné à représenter la naissance du XXe siècle ; annonce par M. A. de Witte. — Création, à Budapest, d'une Société de numismatique ; annonce par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques 384

Le cabinet numismatique de l'État à la Bibliothèque royale, par M. le Vte B. de Jonghe. — *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende*, par M. M. Huisman; compte rendu par M. Éd. Laloire. — Achat par le gouvernement belge de quelques aurei provenant de la trouvaille de Karnak note par M. A. de Witte. — François-Alexandre-Jacques De Grave, médailleur gantois, notice par M. Ch. Gilleman. — M. Gustave Martin nommé conservateur du Cabinet numismatique de Marseille, annonce par M. A. de Witte. — *Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoît, lez-Liége*, par M. J. Cuvelier, compte rendu par

M Ed. Laloire. — Les sceaux du Musée Bottacin, communiqué par M. A. de Witte. — *L'histoire d'une ville dans ses sceaux*, par M. J. Cuvelier; compte rendu par M. Éd. Laloire. — Vente Henry Meyer; compte rendu par M. A. de Witte. — *Osservazioni sulla tecnica e saggi monetali antichi*, par M. Piccione; compte rendu analytique par M. le Vte B. de Jonghe. — Mise en vente de la table des tomes XXV à XXXVI de la *Revue*. — La médaille au jour le jour par M. Ed. Laloire. — Sommaire des publications périodiques 514

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 12 décembre 1901. 261
Réunion du bureau du 30 décembre 1901. 261
Assemblée générale tenue, à Liége, le 20 avril 1902. 411
Assemblée générale tenue, à Bruxelles, le 6 juillet 1902 537
Réunion du bureau du 8 juillet 1902. 553
Liste des membres de la Société royale de Numismatique au 1er octobre 1902 554
Liste des ouvrages reçus 124, 262, 423, 568
Cabinet numismatique 128, 265, 428, 570
Table des matières. 571
Table des planches. 576

TABLE DES PLANCHES

AVEC RENVOI A LA PAGE OÙ CHAQUE PIÈCE EST CITÉE.

Numéros des pièces.	Numéros des pages.
Planche I	
1	58
2	66
3	69
Planche II.	
1	130
2	130
3	132
4	133
5	133
6	137
Planche III.	
4	178
5	188
Planche IV.	
1	282
Planche V.	
1	305
2	297
3	298
4	302
5	302
6	302
7	302
Planche VI.	
6	319
7	333
Planche VII.	
1	353
Planche VIII.	
1	422
Planche IX.	
8	458
9	459
10	Voir année 1903
11	459
12	462
13	463
14	Voir année 1903
15	Voir année 1903
Planche X.	
1	477

BELGAE
INTOLERABILI
HISP·TVRANNIDE
OPPRESSI·GANDA·FOED
VS FACTVNT·I DIVSSVREG
SIMVLATSE PROBAREIO·AVST
INSIDIIS DETECTIS·BELLVM
RENOVATVR: CREBRI DE PACE
CONVENTVS SED FRVSTRA·TAN
DEM COLONIAE PRO PACE·BEL
LO INTESTINO PROCVRATO
FRANCISCVM AND·DVCEM
GALL·PACIFICATOREM
ELEGERVNT·ANNO
CIↃ·IↃ·LXXXI·
GANDAVI

1

FOVET ET DISCVTIT

2

VTRAQVE PACEM ACCIPIT A COELO
PHILIPPO IV·LVDOVICO XIV
CATHOLICO·CHRISTIAN·
REGIBVS PACIFICIS
S·P·Q·G·
MISSAM MANVS
A BELLIS VTRIMQVE FORTITER
PASCITVR INTER LIBI
CANT·II.
ENATA A° M DC LX. S.P.Q.G.
DE FORTI DVLCEDO LVDIT

3

1
2
3
4
5
6

4

CAROLVS REX HISPANIÆ DVXIT ANNAM NEOBVRGIÆ
INFANTES·MARI·ANNA·DABIT QVOD·GANDA·PRECATVR
SP QG
·MDCLXXXIX

5

MAVORTE EXPVLSO PAX EXSPECTATA REDIVIT
CAROLO REGNANTE SEGVNDO
HOSTES PERCVSSIT BAVARVS TVRCASQVE SVBEGIT
GANDA. MDCXCVII

Nº 1
D.R.P.
F.MIID
1.5.7.2.
AR
Nº 2
D.R.P.
F.MIID
1.5.7.2.
AR
Nº 3
D.R.P.
F.MIID
1.5.7.2.
AR
Nº 4
D.R.P.
F.MIID
1.5.7.2.
AR
Nº 5
D.R.P.
F.MIID
1.5.7.2.
AR
Nº 7
D.R.P.
F.MIID
1.5.7.2.
AR
D.R.P.
F.MIID
1.5.7.2.
Nº 6
AR
SY·MOGHE
WEL·SVCHE
DIE·ONS·DOEN
FLVICHEN
ALS·WY·WEDEROMME
SVLLEN·SYN·IN·GENOCHT
EN

PHILIPPUS · V · D · G ·
HISPA · ET INDIAR · REX
CATHOLICUS

MARIA LUDO · GABRI ·
HISPA · ET INDIAR · REGINA ·

6

ELISABETH IN SPONSAM DATUR CAROLO REGI

GAUDA REGIS CONGRATULANS REGALIS

7

LVDOVICVS MAGNVS FR ET NAV REX
1681
Frim. Bertinet F. cum Privilegio Regis

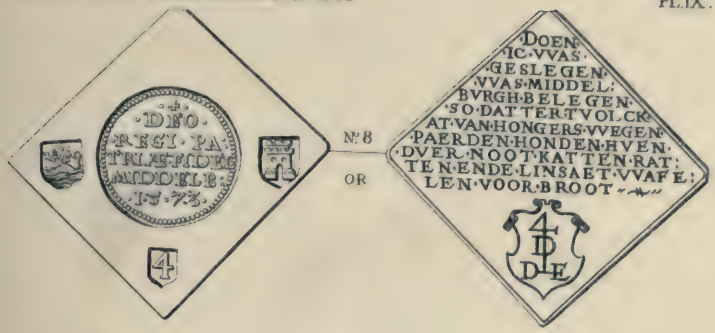

N° 8

OR

N° 9

OR

N° 10

OR

N° 11

OR

N° 12

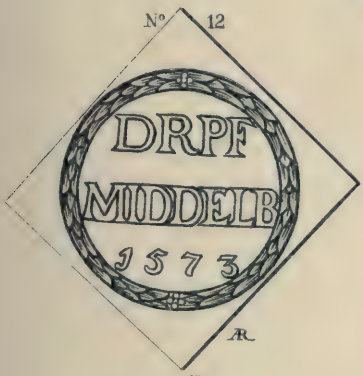

AR

N° 13

PAPIER

N° 14

PAPIER

N° 15

CU.

LÆTANTER INAUGURATUR COMES FLANDRIÆ.
PHROTI
1901

8

DEDICAT VOVETQUE GANDA CÆSARI

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, le Cte Th. de Limburg-Stirum et A. de Witte.

1902. — CINQUANTE-HUITIÈME ANNÉE.

Première livraison.

AVEC LA PL. I.

Bruxelles,

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Quelques mots à propos d'un trésor de monnaies romaines déterré à Gives (Ben-Ahin), province de Liége, par M. L. Renard 5

II. Moules monétaires romains en terre cuite récemment découverts en Égypte, par M. A. de Witte 29

III. Les pièces uniques, rares ou inédites de la grande collection de Flandre, appartenant au Musée de Lille, par M A. De Meunynck 37

IV. Médailles gantoises (1580-1717), par MM. Ch. Gilleman et A. van Werveke 57

V. Sceau-matrice d'Ernest de Mérode, comte de Waroux, époux de Marie-Madeleine de Halwyn, par M. le Vte B. de Jonghe 85

CORRESPONDANCE.

Notes et observations sur la lettre de M. L. Blancard, par M. Michel-C. Soutzo 94

Lettre de M. le comte Albéric du Chastel de la Howarderies à M. le Vte B. de Jonghe 98

NÉCROLOGIE.

Léon Maxe-Werly, par M. A. de Witte 104

MÉLANGES.

La collection de feu le baron Lucien de Hirsch de Gereuth au Cabinet des médailles de Bruxelles, par M. le Vte B. de Jonghe. — Le sixième rapport de l'Administration des monnaies de France, compte rendu par M. A. de Witte. — *Dictionnaire des figures héraldiques*, par le Cte T. de Renesse, t. VI, 3e fascicule ; annonce par M. A. de Witte. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXX ; compte rendu par M. A. de Witte. — La médaille au jour le jour, par M. Éd. Laloire. — Une enseigne légionnaire romaine, note par M. A. de Witte. — Appel de M. F. Gnecchi. — *Atene*, par M. S. Ambrosoli ; compte rendu par M. A. de Witte. — *Des signes chrétiens figurant sur les monnaies romaines pendant le règne de Constantin le Grand*. par M. J. Maurice ; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — *Histoire métallique de Charleroi*, par M. D. van Bastelaër ; compte rendu par M. A. de Witte. — Une nouvelle société suisse de numismatique, annonce par M. A. de Witte. — La médaille du mariage de l'archiduchesse Élisabeth et du prince Windischgraetz, par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques 107

Société royale de Numismatique. — Liste des ouvrages reçus pendant le 4e trimestre 1901 124

Cabinet numismatique 128

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, 12, *avenue de la Couronne, à Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les abonnements se prennent chez le secrétaire-bibliothécaire. M. ALPH. DE WITTE, 55, rue du Trône, à Bruxelles. Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées de prévenir six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. ***Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le secrétaire-bibliothécaire.***

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 166, M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire, le cas échéant, leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

I. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 48, rue Patissia, Athènes. Première partie. Fr. 60 »

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du* XVIe *siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, VI planches (Librairie Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles). Fr. 15 »

Bon Bethune. *Méreaux des familles brugeoises*. Nombreuses illustrations. Deux parties (chez l'auteur, à Oostroosebeke). Fr. 35 »

Cumont (Georges). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

Le même. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »

Bon J. de Chestret de Haneffe. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 35 »

Le même. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

Le même. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 30 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

de Witte (Alph.). *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* de Renier Chalon. Bruxelles, Goemaere, 1891, in-4°, 2 planches et vigg. Fr. 8 »

Le même. *Congrès monétaire international tenu à Bruges en 1469*, in-8°. Bruxelles, Goemaere, 1893. Fr. 2 »

Le même. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, t. I, Anvers 1894, in-4°, II-215 pp., avec XXV planches et vignettes; t. II, Anvers, 1896, in-4°, II et 347 pp. avec XXXII planches et vignettes ; t. III, Anvers, 1900, in-4°, II et 417 pp. avec XXIX planches et vignettes. Fr. 60 »
Édition de luxe, papier glacé, planches sur japon. (Épuisé.)
(Librairie numismatique C. Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

Van Bastelaer (D.). *Histoire métallique de Charleroi*, Bruxelles, 1901, in-8°, 450 pp. (Chez l'auteur, 24, rue de l'Abondance). Fr. 4 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'adresser a M. A. de Witte.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 1, 47, 48 et 53 ne se vendent plus séparément.

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »

III. *Médailles historiques de Belgique*, t. Ier. (Épuisé.)

IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes . 25 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50
Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, le Cte Th. de Limburg-Stirum et A. de Witte.

1902. — CINQUANTE-HUITIÈME ANNÉE.

Deuxième livraison.

AVEC LES PL. II ET III.

Bruxelles,

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Une émission de monnaies en Gaule sous Gallien, en 262, par M. A. Blanchet 129
II. Deux monnaies des ducs de Lothier du commencement du XIe siècle, par M. A. de Witte 143
III. Les monnaies de Celles et le sceau du chapitre de Saint-Hadelin, par M. F. Alvin. 151
IV. Un esterlin à tête inédit frappé à Poilvache par Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg (1309-1346), par M. Éd. Bernays 163
V. Deux thalers de Charles de Croy, prince de Chimay, comte de Megen, époux de Marie de Brimeu, comtesse de Megen, par M. le Vte B. de Jonghe. 167
VI. Médailles gantoises (1580-1717), par MM. Ch. Gilleman et A. van Werveke 175
VII. Une médaille inédite de Notre-Dame de Benoîte-Vaux, par M. L. Germain de Maidy 193

NÉCROLOGIE.

Christian-Jean van Eeghen, par M. A. de Witte 201
Le comte Georges de Nédonchel, par Mgr le chanoine baron F. Bethune 201
Joseph Laugier, par M. A. de Witte. 206

MÉLANGES.

Boîte à deneraux au nom nouveau d'un ajusteur hollandais, par M. A. Blanchet. — La vente de la collection von Wotoch, par M. le Cte Alb. du Chastel. — *Catalogue of greek coins in the Hunterian collection university of Glascow*, by G. Macdonald; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — *Numismatica Indo-Portuguesa*, par M. de Campos; compte rendu par M. J. Meili. — Deux nouveaux ajusteurs gantois, par MM. Gilleman et Van Werveke. — Compte rendu de l'assemblée de la section belge de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art, par M. Ed. Vanden Broeck — Léopold Ier et la princesse Charlotte d'Angleterre, par M. Hamal-Mouton. — La monnaie de Bruxelles en 1901, par M. Ch. van der Beken. — Une monnaie luxembourgeoise nouvelle; note par M. A. de Witte. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 31e liv.; annonce par M. A. de Witte. — *Dictionnaire des figures héraldiques*; communiqué par M. A. de Witte. — *Contributo al corpus nummorum italicorum* par M. Perini, annoncé par M. A. de Witte. — *Myntforhold og Udmyntninger i Danmark indtil* 1146, par M. Hauberg; compte rendu par M. A. de Witte — *Two canadian golden wedding-medals*, par M. Mc Lachlan; compte rendu par M. A. de Witte. — Trouvaille de monnaies romaines à Betecom, par M. A. de Witte. — *Hamburgesche Zirkel-Correspondenz*; compte rendu par M. A. de Witte. — La médaille au jour le jour, par M. Ed. Laloire. — *Armorial du Jetonophile*, par M. J. Florange; compte rendu par M. A. de Witte. — Concours ouvert en 1903 par la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art. — Sommaire des publications périodiques. 211

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux. 261
Liste des ouvrages reçus pendant le premier trimestre 1902 . . 262
Cabinet numismatique 265

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, 12, *avenue de la Couronne, à Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les abonnements se prennent chez le secrétaire-bibliothécaire, M. ALPH. DE WITTE, 55, rue du Trône, à Bruxelles. Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées de prévenir six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. *Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le secrétaire-bibliothécaire.*

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 166, M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire, le cas échéant, leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

I. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 48, rue Patissia, Athènes. Première partie. Fr. 60 »

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 137 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du* XVIe *siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, VI planches (Librairie Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles). Fr. 15 »

Bon Bethune. *Méreaux des familles brugeoises.* Nombreuses illustrations. Deux parties (chez l'auteur, à Oostroosebeke). Fr. 35 »

Cumont (Georges). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge.* Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

Le même. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 3 »

Bon J. de Chestret de Haneffe. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions.* Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 35 »

Le même. *Supplément.* Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

Le même. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race.* Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 575 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 30 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

de Witte (Alph.). *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* de Renier Chalon. Bruxelles, Goemaere, 1891, in-4°, 2 planches et vigg. Fr. 8 »

Le même. *Congrès monétaire international tenu à Bruges en 1469*, in-8°. Bruxelles, Goemaere, 1893. Fr. 2 »

Le même. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, t. I, Anvers 1894, in-4°, II-215 pp., avec XXV planches et vignettes; t. II, Anvers, 1896, in-4°, II et 347 pp. avec XXXII planches et vignettes ; t. III, Anvers, 1900, in-4°, II et 417 pp. avec XXIX planches et vignettes. Fr. 60 »
Édition de luxe, papier glacé, planches sur japon. (Épuisé.)
(Librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

Van Bastelaer (D.). *Histoire métallique de Charleroi*, Bruxelles, 1901, in-8°, 450 pp. (Chez l'auteur, 24, rue de l'Abondance). Fr. 4 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'adresser a M. A. de Witte.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 1, 47, 48 et 53 ne se vendent plus séparément.

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »

III. *Médailles historiques de Belgique*, t. Ier. (Épuisé.)

IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes . 25 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société.* Bruxelles, 1885. 1 50
Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, le Cte Th. de Limburg-Stirum et A. de Witte.

1902. — CINQUANTE-HUITIÈME ANNÉE.

Troisième livraison.

AVEC LES PL. IV A VIII.

Bruxelles,

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Un demi-gros de convention frappé par Wenceslas I, duc de Luxembourg (1356-1383) et Bohémond de Saarbrück, archevêque de Trèves (1354-1362), par M. Éd. Bernays. 267

II. Herck-la-Ville et son atelier monétaire, par M. le Vte B. de Jonghe 273

III. La numismatique du siège de Middelbourg de 1572 à 1574, par Mlle Marie de Man. 279

IV. Médailles gantoises (1580-1717), par MM. Ch. Gilleman et A. van Werveke 312

V. Quelques mots sur François Bertinet, à propos d'un médaillon de Louis XIV, par M. Frantz Vermeylen. . . . 343

VI. Les méreaux des brasseurs d'Anvers, par M. Fernand Donnet 355

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. H. Schuermans à M. le Vicomte B. de Jonghe . . . 371

NÉCROLOGIE.

Adolphe Weyl, par M. A. de Witte 383

Léopold Hamburger. 383

MÉLANGES.

Traité des monnaies grecques et romaines, par M. Ernest Babelon, membre de l'Institut; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — Deux poids monétaires de l'ajusteur gantois François Van de Veste; note par MM. Ch. Gilleman et A. van Werveke. — Dénéraux de Gand et de Rotterdam et détails biographiques sur l'ajusteur général des Provinces-Unies *Jacob l'Admiral;* note par M. Albert Visart de Bocarmé. — Monnaies romaines successivement découvertes à Elewyt (Brabant); note par M. A. de Witte. — Une vente de monnaies grecques doubles du Cabinet royal des médailles de Berlin; annonce par M. le Vte B. de Jonghe. — *Biographical dictionary of medallists, coin, gem, and seal-engravers, mint-masters, etc., ancient and modern, with reference to their works B. c.* 500, par M. L. Forrer; compte rendu par M. A. de Witte. — La médaille au jour le jour, par M. Éd. Laloire. — *Dictionnaire des figures héraldiques*, par M. le Cte Th. de Renesse, t. VI, 6e fascicule; annonce par M. A. de Witte. — *Un denier nouveau de l'abbaye d'Echternach;* note par M. le Vte B. de Jonghe. — Mise au concours, par l'Académie royale de Belgique, d'un médaillon destiné à représenter la naissance du XXe siècle; annonce par M. A. de Witte. — Création, à Budapest, d'une Société de numismatique; annonce par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques 384

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Assemblée générale tenue, le 20 avril 1902, à Liége, au Palais des Princes-Évêques, dans le local de l'Institut archéologique liégeois. 411

Liste des ouvrages reçus pendant le deuxième trimestre 1902. 423

Cabinet numismatique 428

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, 12, *avenue de la Couronne, à Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les abonnements se prennent chez le secrétaire-bibliothécaire. M. ALPH. DE WITTE, 55, rue du Trône, à Bruxelles. Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées de prévenir six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. *Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le secrétaire-bibliothécaire.*

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 166, M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire, le cas échéant, leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

I. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 4, rue Cyclobore, Athènes. Première partie. Fr. 60 »

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 137 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du* XVIe *siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, VI planches (Librairie Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles). Fr. 15 »

Bon Bethune. *Méreaux des familles brugeoises.* Nombreuses illustrations. Deux parties (chez l'auteur, à Oostroosebeke). Fr. 35 »

Cumont (Georges). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge.* Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

Le même. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »

Bon J. de Chestret de Haneffe. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions.* Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 35

Le même. *Supplément.* Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

Le même. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race.* Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 50 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

de Witte (Alph.). *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* de Renier Chalon. Bruxelles, Goemaere, 1891, in-4°, 2 planches et vigg. Fr. 8 »

Le même. *Congrès monétaire international tenu à Bruges en 1469*, in-8°. Bruxelles, Goemaere, 1893. Fr. 2 »

Le même. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, t. I, Anvers 1894, in-4°, II-215 pp., avec XXV planches et vignettes; t. II, Anvers, 1896, in-4°, II et 347 pp. avec XXXII planches et vignettes ; t. III, Anvers, 1900, in-4°, II et 417 pp. avec XXIX planches et vignettes. Fr. 60 »
Édition de luxe, papier glacé, planches sur japon. (Épuisé.)
(Librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

Van Bastelaer (D.). *Histoire métallique de Charleroi*, Bruxelles, 1901, in-8°, 450 pp. (Chez l'auteur, 24, rue de l'Abondance). Fr. 4 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'adresser a M. A. de Witte.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 1, 47, 48 et 53 ne se vendent plus séparément.

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »

III. *Médailles historiques de Belgique*, t. Ier. (Épuisé.)

IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes . 25 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société.* Bruxelles, 1883. 1 50
Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, le Cte Th. de Limburg-Stirum et A. de Witte.

1902. — CINQUANTE-HUITIÈME ANNÉE.

Quatrième livraison.

AVEC LES PL. IX ET X.

Bruxelles,

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. La numismatique du siège de Middelbourg de 1572 à 1574, par Mlle Marie de Man *(suite)* 429

II. Un jeton inédit de deux receveurs de Bruxelles de 1467, par M. Éd. Laloire. 468

III. Médailles gantoises (1580-1717), par MM. Ch. Gilleman et A. van Werveke *(suite et fin)* 472

IV. Les méreaux des brasseurs d'Anvers, par M. F. Donnet *(suite)*. 497

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Fréd. Alvin à M. le Vte B. de Jonghe. 503

NÉCROLOGIE.

Constant De Muyser, par M. Éd. Bernays 510

Léonard-Pierre-Hubert Schols, par M. A. de Witte 512

Isaac Myer, par M. A. de Witte. 512

MÉLANGES.

Le cabinet numismatique de l'État à la Bibliothèque royale, par M. le Vte B de Jonghe. — *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende*, par M. M. Huisman; compte rendu par M. Éd. Laloire. — Achat par le gouvernement belge de quelques aurei provenant de la trouvaille de Karnak note par M A de Witte. – François-Alexandre-Jacques De Grave, médailleur gantois, notice par M. Ch. Gilleman — M. Gustave Martin nommé conservateur du Cabinet numismatique de Marseille, annonce par M. A de Witte. — *Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoît, lez-Liége*, par M. J. Cuvelier, compte rendu par M Ed. Laloire. — Les sceaux du Musée Bottacin, communiqué par M. A. de Witte. — *L'histoire d'une ville dans ses sceaux*, par M. J Cuvelier; compte rendu par M Éd. Laloire. — Vente Henry Meyer; compte rendu par M. A. de Witte. — *Osservazioni sulla tecnica e saggi monetali antichi*, par M. Piccione: compte rendu analytique par M. le Vte B. de Jonghe. — Mise en vente de la table des tomes XXV à XXXVI de la *Revue*. — La médaille au jour le jour par M Ed. Laloire. — Sommaire des publications périodiques 514

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Assemblée générale tenue, à Bruxelles, le 6 juillet 1902 537

Réunion du bureau du 8 juillet 1902 553

Liste des membres de la Société royale de Numismatique au 1er octobre 1902 554

Liste des ouvrages reçus 568

Cabinet numismatique 570

Table des matières. 571

Table des planches. 576

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, 12, *avenue de la Couronne, à Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les abonnements se prennent chez le secrétaire-bibliothécaire, M. ALPH. DE WITTE, 55, rue du Trône, à Bruxelles. Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées de prévenir six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. ***Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le secrétaire-bibliothécaire.***

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 166, M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire, le cas échéant, leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

I. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 4, rue Cyclobore, Athènes. Première partie. Fr. 60 »

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du* XVIe *siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, VI planches (Librairie Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles). Fr. 15 »

Bon Bethune. *Méreaux des familles brugeoises.* Nombreuses illustrations. Deux parties (chez l'auteur, à Oostroosebeke). Fr. 35 »

Cumont (Georges). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge.* Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

Le même. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 3 »

Bon J. de Chestret de Haneffe. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions.* Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 35 »

Le même. *Supplément.* Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

Le même. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race.* Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 30 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

de Witte (Alph.). *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* de Renier Chalon. Bruxelles, Goemaere, 1891, in-4°, 2 planches et vigg. Fr. 8 »

Le même. *Congrès monétaire international tenu à Bruges en 1469*, in-8°. Bruxelles, Goemaere, 1893. Fr. 2 »

Le même. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, t. I, Anvers 1894, in-4°, II-215 pp., avec XXV planches et vignettes; t. II, Anvers, 1896, in 4°, II et 347 pp. avec XXXII planches et vignettes ; t. III, Anvers, 1900, in-4°, II et 417 pp. avec XXIX planches et vignettes. Fr. 60 »
Édition de luxe, papier glacé, planches sur japon. (Épuisé.)
(Librairie numismatique C. Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

Van Bastelaer (D.). *Histoire métallique de Charleroi*, Bruxelles, 1901, in-8°, 450 pp. (Chez l'auteur, 24, rue de l'Abondance). Fr. 4 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'adresser a M. A. de Witte.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 1, 47, 48 et 53 ne se vendent plus séparément.

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »

III. *Médailles historiques de Belgique*, t. Ier. (Épuisé.)

IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes . 25 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société.* Bruxelles, 1883. 1 50
Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

CJ
3
R4
t.58

Revue belge de numismatiq
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY